



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 7 - Numéro 10

12 mars 2010



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2010

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	28
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	71
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	78
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés	136
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	608
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Gordon Neil Henriksen (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (intimée)</i>	2009-045	Alain Gélinas Claude St Pierre	16 mars 2010 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 17 février 2010 Audience <i>pro forma</i>
2°	<i>Pascal Porlier (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (intimée)</i>	2009-046	Alain Gélinas Claude St Pierre	16 mars 2010 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 17 février 2010 Audience <i>pro forma</i>
3°	<i>Alain Thivierge (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (intimée)</i>	2009-047	Alain Gélinas Claude St Pierre	16 mars 2010 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 17 février 2010 Audience <i>pro forma</i>
4°	<i>Luc Guimond (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (intimée)</i>	2009-048	Alain Gélinas Claude St Pierre	16 mars 2010 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 17 février 2010 Audience <i>pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
5°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Gestion d'actif Ratio Capital Cor., et Denis Hamel et Christophe Leconte (intimés)</i>	2010-003	Alain Gélinas	16 mars 2010 9 h 30	Demande d'être entendus des intimés [LVM-265 et 266 et LAMF-115.9]	À la suite de l'avis d'audience du 4 mars 2010 Audience <i>pro forma</i>
6°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Patrick Gauthier (intimé) et Caisse Populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy et Banque Nationale (mises en cause)</i>	2009-009 2009-022	Alain Gélinas Claude St Pierre	16 mars 2010 10 h	Demande de prolongation de blocage [LVM-249 et 250]	À la suite de l'avis d'audience du 19 février 2010
7°	<i>Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos et Mario Bright et PNB Management Inc. et 2967-9420 Québec Inc. et David Mizrahi et Brian Ruse et 4384610 Canada Inc. et 4190424 Canada Inc. (intimés) et Angela Skafidas et Services Financiers Dundee Inc. et</i>	2008-004	Alain Gélinas	18 mars 2010 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-249 et 250]	À la suite de l'avis d'audience du 17 février 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>M^{re} Daniel Meyer Ouaknine et Sydney Elhadad et Royal-Lepage Versailles et Renée Sarah Arsenault et Nicolas Tétrault et Groupe Sutton Royal Inc. et D. Mizrahi & Associated Ltd et Giuseppe (Joseph) Geroue et Anthanasios Papadopoulos et Paul Chronopoulos, Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal et Jean Robillard, ès qualités d'administrateur provisoire de P.N.B. Management Inc., 2967- 9420 Québec Inc., 4190424 Canada Inc. et 4384610 Canada Inc. (mis en cause)</i>					
8°	<i>Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) Inc. et 177889 Canada Inc. et 3330575 Canada Inc. et 3965121 Canada Inc. et</i>	2007-005 2007-008	Alain Gélinas	22 mars 2010 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-249 et 250]	À la suite de l'avis d'audience du 1 ^{er} mars 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Guy Charron et Richard Lanthier et Huguette Gauthier et Gérald Turp et Turp DTD Consultants Inc. et Caisse populaire de Rosemont et Banque de Montréal (intimés)</i>					
9°	<i>Marc-Yvan Côté (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (Girard et al.) (intimée)</i>	2009-015	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	23 mars 2010 10 h	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 29 janvier 2010
10°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Investissements de capital Dynahedge inc et Nicholas Pantazis (intimés)</i>	2010-001	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 mars 2010 9 h 30	Demande d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller [LVM-265 et 266]	À la suite de l'avis d'audience du 16 février 2010 <i>Audience pro forma</i>
11°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Réal Robitaille (intimé)</i>	2009-044	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 mars 2010 9 h 30	Demande de blocage, d'ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-249, 265 et 266]	À la suite de l'avis d'audience du 16 février 2010 <i>Audience pro forma</i>


RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
12°	<p>AMF c. 9095-0049 Québec Inc (faisant affaire sous le nom ICC Capital Management) et John Dracontaidis (faisant affaire sous le nom ICC Capital Management) et Axia Consulting Inc. et Axia Business Center Inc. et IND Capital Management et Glaciers Foods Canada Inc et John Dracontaidis et Dimitrio (Jimmy) Kavathas et Filippo Argento et Stéphane Charbonneau (intimés) et Banque TD Canada Trust et TD Waterhouse (mises en cause) et Nicolas Boily, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management), Axia Consultant inc., IND Capital Management inc. et John Dracontaidis (intervenants)</p>	2009-018	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 mars 2010 10 h	<p>Demande de prolongation de blocage [LVM-249 et 250]</p>	À la suite de l'avis d'audience du 29 février 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
13°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership et Weizhan Tang ans Associates Inc. et Weizhan Tang Corporation et Weizhan Tang et Interactive Broker (intimés)</i>	2009-007	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 mars 2010 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-249 et 250]	À la suite de l'avis d'audience du 9 mars 2010
14°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Normand Bouchard, Mario Dumais, Luis Gonzalez, Tri Minh Huynh, Michel Larocque, Mario Paquin, Gérald Parkin, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, Robert Savoie, Bartelomeo Torino, Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau, Claude Adam, Serge Belval, Aquamondial Inc., 9179-5252 Québec Inc., 9137-1534 Québec Inc.,</i>	2009-041	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 mars 2010 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-249 et 250]	À la suite de l'avis d'audience du 9 mars 2010

Bureau de décision
et de révision
en valeurs mobilières

Québec 

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<p><i>9201-7144 Québec Inc., 9175-9704 Québec Inc., Air Bermuda Inc., Fonds de Placement Nor-West, Personne morale (intimés) et TD Waterhouse, Banque Toronto Dominion, Caisse populaire Montréal-Nord, Banque Scotia, Scotia McLeod Direct Investing, BMO Nesbitt Burns, Banque de Montréal, Questrade, RBC Direct Investing, Banque Royale du Canada, Caisse Populaire Desjardins Pierre-Boucher, Valeurs mobilières Desjardins, Courtage direct Banque nationale Inc., BMO Ligne d'action Inc. (mises en cause)</i></p>					

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
15°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Groupe Sajo inc. et Marc Roberge et Roger Boucher et Luc Richard (intimés)</i>	2009-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	30 mars 2010 9 h 30	Demande d'ordonnance de déclaration d'emprise, d'interdiction d'opération sur valeurs et de pénalité administrative [LVM-89, 96, 97, 265, 272.1 et 273.1]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 29 janvier 2010 Audience <i>pro forma</i>
16°	<i>Benoit Ste-Marie (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (intimée)</i>	2009-042	Alain Gélinas Claude St Pierre	31 mars 2010 14 h	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 4 mars 2010
17°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. 4403380 Canada inc et PI immobilier Global et PI Global Properties et Marie-France Doyon et InvestPlus Properties Canada Ltd. et Dominic S. Mandato (intimés)</i>	2009-033	Alain Gélinas Claude St Pierre	1 ^{er} avril 2010 9 h 30	Demande d'être entendus des intimés Investplus Properties et Dominic S. Mandato [LVMQ-265, 266 et LAMF 115.9]	À la suite de l'avis d'audience du 9 mars 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
18°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Kenneth Battah (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)</i>	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 avril 2010 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de la conférence préparatoire du 20 octobre 2009 <i>Audience pro forma</i>
19°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Future Growth Group inc. et Future Growth Fund Limited et Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited et Future Growth World Fund et Adrian Samuel Leemhuis (Kulidjian & Associates) (intimés)</i>	2008-013	Alain Gélinas	28 avril 2010 9 h 30	Demande de levée d'interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite de la remise de l'audience <i>pro forma</i> du 2 février 2010 <i>Audience pro forma</i>
20°	<i>Denis Bélisle (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (intimée)</i>	2009-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 mai 2010 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 4 mars 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
21°	<i>Robert Bouvier (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (intimée)</i>	2009-027	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 mai 2010 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 4 mars 2010
22°	<i>Philippe Léger (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (intimée)</i>	2009-028	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 mai 2010 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 4 mars 2010
23°	<i>François Marcotte (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (intimée)</i>	2009-029	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 mai 2010 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 4 mars 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
24°	<i>Guy Morissette (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (intimée)</i>	2009-030	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 mai 2010 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 4 mars 2010
25°	<i>Luc Pelletier (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (intimée)</i>	2009-031	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 mai 2010 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 4 mars 2010
26°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Gestion d'actifs Joël Raby inc (Lapointe Rosenstein Marchand Melançon). (intimée)</i>	2009-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 mai 2010 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de la remise de l'audience <i>pro forma</i> du 2 février 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
27°	<p><i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury (Daniel Kochenburger Avocat) Jean-Pierre Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats, (Lapointe Rosenstein Marchand Melançon) (intimés) 2849-1801 Québec, Ghyslain Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc., Les Entreprises Richard Beaupré inc., Michel Roy, Pierre Forget, 9177-8977 Québec Inc., Mario Lavoie, Gilles Bédard, Éric Lambert, France Côté, Gérard Doiron, Ivan Nadeau, Daniel Blanchette, Marcel Jacques, Gérard Bousquet, Pascal Bousquet, Claude Martel,</i></p>	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	17 mai 2010 9 h 30	<p>Demande d'être entendus des intimés Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury</p> <p>Demande de prolongation de blocage [LVM-249, 250, 265 et 323.7]</p>	<p>Audience <i>pro forma</i></p> <p>À la suite de l'audience du 8 mars 2010</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	9151-0628 Québec Inc., Luc Dugré, Hervé Martin, Jacques Preschoux, Yves Carrier, Régis Loisel, Solutions Chemco Inc. et Sylvain Auger (Laurin Duhaine, avocats) (intervenants)					
28°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. F.D. De Leeuw & Associés Inc. et Francis Daniel De Leeuw (Lapointe Rosenstein Marchand Melançon) (intimés)	2006-026	Alain Gélinas	30 juin 2010 9 h 30		À la suite de la décision du 30 novembre 2009. <i>Audience pro forma</i>
29°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Jean-Pierre Lefebvre (La Roche Rouleau & Associés) (intimé)	2009-035	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 juillet 2010 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, interdiction d'opérations sur valeurs et imposition des frais reliés à l'enquête [LVM-265, 273.1 et 273.2]	À la suite de l'avis d'audience du 8 décembre 2009 et de l'audience <i>pro forma</i> du 2 février 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
30°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Jean-Pierre Lefebvre (La Roche Rouleau & Associés) (intimé)</i>	2009-035	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 juillet 2010 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, interdiction d'opérations sur valeurs et imposition des frais reliés à l'enquête [LVM-265, 273.1 et 273.2]	À la suite de l'audience du 5 juillet 2010

Le 12 mars 2010

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-017

DÉCISION N° : 2009-017-006

DATE : Le 8 mars 2010

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS
M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

FONDATION FER DE LANCE

et

FONDATION FER DE LANCE TURKS AND CAICOS

et

JEAN-PIERRE DESMARAIS

et

MARCHAND, MELANÇON, FORGET, S.E.N.C.R.L., AVOCATS

et

PAUL M. GÉLINAS

et

MICHEL HAMEL

et

GEORGE E. FLEURY

Parties intimées

2849-1801 QUÉBEC

et

GHYSLAIN LEMAY

et

LES INVESTISSEMENTS DENISE VERREAULT INC.

et

LES ENTREPRISES RICHARD BEAUPRÉ INC.

et

MICHEL ROY

et

PIERRE FORGET

et

9177-8977 QUÉBEC INC.

et

MARIO LAVOIE

et

GILLES BÉDARD

et

ÉRIC LAMBERT

et

FRANCE CÔTÉ
 et
 GÉRARD DOIRON
 et
 IVAN NADEAU
 et
 DANIEL BLANCHETTE
 et
 GÉRARD BOUSQUET
 et
 PASCAL BOUSQUET
 et
 CLAUDE MARTEL
 et
 9151-0628 QUÉBEC INC.
 et
 HERVÉ MARTIN
 et
 JACQUES PRESCHOUX
 et
 YVES CARRIER
 et
 RÉGIS LOISEL
 et
 SOLUTIONS CHEMCO INC.
 et
 SYLVAIN AUGER
 Parties intervenantes

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 250, 2^e alinéa, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Richard Proulx (Girard et al.)
 Procureur de l'Autorité des marchés financiers, demanderesse

M^e Sébastien Richemont (Woods s.e.n.c.r.l.)
 Procureur de Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury, intimés et
 Fondation Fer de Lance Turks and Caicos pour contester la juridiction

M^e Jean-Pierre Desmarais, comparaisant personnellement

M^e Michel Savonitto (Lapointe Rosenstein Marchand Melançon)
 Procureur de Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats

M^e Jean Laurin (Laurin Duhaime, avocats)
 Procureur des intervenants

Date d'audience : 8 mars 2010

DÉCISION

[1] Le 16 juillet 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance de blocage et d'interdiction d'opération sur valeurs à l'encontre des intimés, le tout en vertu des articles 249, 250, 265 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et de l'article 93 de la *Loi*

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

sur l'Autorité des marchés financiers². Suite à une audience *ex parte*, le Bureau a rendu, le 17 juillet 2009, une ordonnance de blocage³ dans les termes suivants :

« 1) BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* ET DES ARTICLES 249, 250 ET 323.7 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* :

IL ORDONNE à la Fondation Fer de Lance de ne pas se départir de tous les fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession;

IL ORDONNE à la Fondation Fer de Lance de ne pas retirer ses fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en garde, en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

IL ORDONNE à la Fondation Fer de Lance Turks and Caicos de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession;

IL ORDONNE à la Fondation Fer de Lance Turks and Caicos de ne pas retirer ses fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en garde, en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

IL ORDONNE à la Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, à Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., à Jean-Pierre Desmarais, à Michel Hamel, à George E. Fleury et à Paul M. Gélinas de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession pour le compte de la Fondation Fer de Lance;

IL ORDONNE à la Fondation Fer de Lance, à Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., à Jean-Pierre Desmarais, à Michel Hamel, à George E. Fleury et à Paul M. Gélinas de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession pour le compte de la Fondation Fer de Lance Turks and Caicos; »

[2] Cette ordonnance de blocage a été prolongée le 10 novembre 2009⁴ pour une période de 120 jours. Le Bureau souligne que les intimés Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury ont produit au Bureau une demande d'être entendus pour laquelle des audiences se sont tenues les 13, 14, 15, 18, 19 et 21 janvier 2010. D'autres audiences étaient prévues du 8 au 12 mars et le 15 mars 2010.

[3] Le 1^{er} février 2010, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande à l'effet de prolonger l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours, en vertu du second alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁵. À la suite de cette demande, un avis d'audience a été dûment signifié aux parties intéressées, afin de les convoquer à une audience le 8 mars 2010.

[4] Entretemps, le Bureau a reçu signification, le 5 mars 2010, d'une requête de la Fondation Fer de Lance en jugement déclaratoire et en nullité déposée à la Cour supérieure et présentable le 13 avril 2010. Cette requête contient une conclusion visant la suspension des procédures devant le Bureau. De plus, le Bureau a reçu signification à cette même date d'une requête introductive d'instance pour jugement déclaratoire des intervenants qui demande à la Cour supérieure de statuer sur la propriété des fonds et sur leur distribution.

[5] Par conséquent, lors de l'audience du 8 mars 2010, le procureur de la Fondation Fer de Lance a demandé la remise des audiences portant sur la demande d'être entendus des intimés et les procureurs des intimés et des intervenants ont consenti à la prolongation de l'ordonnance de blocage jusqu'au 21 mai 2010. Le procureur de l'Autorité a manifesté son désaccord quant à la prolongation du blocage jusqu'au 21 mai 2010, estimant qu'une telle prolongation du blocage doit être prononcée pour une période de 120 jours, tel que prévu à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ *Autorité des marchés financiers c. Fondation Fer de Lance*, 2009 QCBDRVM 53.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Fondation Fer de Lance*, 2009 QCBDRVM 62.

⁵ Précitée, note 1.

[6] Le Bureau considère toutefois qu'il peut accorder la prolongation de l'ordonnance de blocage jusqu'au 21 mai 2010 puisque les intimés et les intervenants y consentent alors que le Bureau serait prêt à procéder le plus rapidement possible dans ce dossier. Également, il prend note du dépôt de la requête des intimés, qui demandent notamment la suspension des procédures devant le Bureau, et de celle des intervenants devant la Cour supérieure du Québec. Il estime que de ce fait, il doit faire montre de déférence pour cette cour et la laisser déterminer le sort de ces requêtes, avant de continuer le débat, le cas échéant, à la suite de la demande d'audience des intimés devant le tribunal et de la demande de levée de blocage des intervenants.

[7] Par conséquent, une date d'audience a été fixée de consentement des parties au 17 mai 2010, à 9 h 30, afin que le Bureau se penche sur la prochaine demande de prolongation de blocage de l'Autorité dans le présent dossier. Une audience *pro forma* a été fixée à cette même date relativement à la demande d'être entendus des intimés et à la demande de levée de blocage des intervenants.

LA DÉCISION

[8] Considérant le consentement des intimés et des intervenants à la prolongation de l'ordonnance de blocage jusqu'au 21 mai 2010 et vu l'audience fixée au 17 mai 2010, à 9 h 30, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières accueille la demande de prolongation de blocage, le tout en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁶ et du 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷; de ce fait, il prolonge l'ordonnance de blocage initiale prononcée le 17 juillet 2009⁸, telle que renouvelée depuis⁹, et ce, de la manière suivante :

IL ORDONNE à la Fondation Fer de Lance de ne pas se départir de tous les fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession;

IL ORDONNE à la Fondation Fer de Lance de ne pas retirer ses fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en garde, en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

IL ORDONNE à la Fondation Fer de Lance Turks and Caicos de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession;

IL ORDONNE à la Fondation Fer de Lance Turks and Caicos de ne pas retirer ses fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en garde, en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

IL ORDONNE à la Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, à Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., à Jean-Pierre Desmarais, à Michel Hamel, à George E. Fleury et à Paul M. Gélinas de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession pour le compte de la Fondation Fer de Lance;

IL ORDONNE à la Fondation Fer de Lance, à Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., à Jean-Pierre Desmarais, à Michel Hamel, à George E. Fleury et à Paul M. Gélinas de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession pour le compte de la Fondation Fer de Lance Turks and Caicos.

[9] La présente ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera jusqu'au 21 mai 2010, à moins qu'elle ne soit prolongée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 8 mars 2010.

(S) *Alain Gélinas*

M^e Alain Gélinas, président

(S) *Claude St Pierre*

⁶ Précitée, note 2.

⁷ Précitée, note 1.

⁸ Précitée, note 3.

⁹ Précitée, note 4.

M^e Claude St Pierre, vice-président

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Bedard	Lucie	Investia services financiers inc.	2010-03-05
Bélanger	Anie	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-03-05
Bélanger	Sylvie	Placements Banque Nationale inc.	2010-02-25
Belisle	Johanne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-02-26
Bernier	Marie-Andrée	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-03-04
Boivin	Simon	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-03-01
Boudreault	Johanne	Placements Banque Nationale inc.	2010-03-01
Brunet	Guy François	Financière Canaccord ltée.	2010-03-03
Camara	Aïssatou	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-03-01
Chamberland	Justine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-02-26
Chayer	Frédéric	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-02-26
Chevalier	Mona	Services financiers groupe Investors inc.	2010-02-28
Choquette	Marc	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2010-03-02
Collette	France	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-03-05
Cyrenne	Julie	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-03-05
Dalalian	Rita	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-03-05
Desbiens	Lorraine	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-03-01
Desrosiers	Vicky	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-03-09
Desy	Nathalie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-02-25
Duchesne	Jimmy	BMO Investissements inc.	2010-02-26
Errhaimi	Adil	Placements Banque Nationale inc.	2010-02-18
Fofana	Youssef	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-03-04
Fortin	Suzanne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-03-05
Frenette	Danielle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-03-04
Gallo	Maurice	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2010-03-01
Gendron	Lise	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-03-03
Ghattas	Hany	Placements Manuvie incorporée	2010-03-05
Gilbert	Guillaume	Placements Banque Nationale inc.	2010-02-26
Gou	Maxime	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-02-25
Gravel	Carole	Placements Banque Nationale inc.	2010-03-01
Guesmi	Chouaib	Services financiers groupe Investors inc.	2010-03-03
Haribe	Khadija	Placements Scotia inc.	2010-03-08
Ingliz	Michel	Services financiers groupe Investors inc.	2010-02-28

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Joubert	Ginette	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-03-01
Juarez	David	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-02-19
Koussaim	Walid	Placements Scotia inc.	2010-03-06
Lafleur	Isabelle	BMO Investissements inc.	2010-03-01
Laforest	Dany	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-03-05
Lambert	Patricia	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-03-01
Lamoureux	Suzanne	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-03-01
Landry	Claudette	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-02-26
Langlois	Nancy	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-02-26
Lapierre	Yvan	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-02-26
Laverdière	Maude	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-03-02
Lavergne	Joanne	Placements CIBC inc.	2010-03-01
Mansouri	Khaled	Services financiers groupe Investors inc.	2010-03-01
Marcil	Carmelle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-03-01
Mcara	Craig	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-03-07
Mcperson	Robin	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-02-26
Mercier	Alex	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-03-04
Mesina	Edgar	Placements Scotia inc.	2010-03-04
Morasse	Marlène	Promutuel capital cabinet de services financiers inc.	2010-03-02
Nauss	Adrian	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-03-08
Nguyen	Isabelle	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-02-28
Paré	Isabelle	Promutuel capital cabinet de services financiers inc.	2010-03-01
Pisetta	Maura	Services financiers groupe Investors inc.	2010-03-03
Plante	Caroline	CABN Placements inc.	2010-03-05
Rana	Anjali	BMO Investissements inc.	2010-03-01
Raso	Véronique	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-02-26
Rioux	Denis	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-03-01
Rousseau	Sylvie	PFSL Investments Canada Ltd.	2010-03-08
Sabourin	Stéphanie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-03-04
Sauvé	Diane	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-03-05
Sedlak	John	Placements CIBC inc.	2010-03-02
Sekal	Youssef	Services financiers groupe Investors inc.	2010-03-02
Simard	Claire	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2010-01-24
Simon	Nathalie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-02-27
Suciu	Adrian	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-03-01
Tremblay	Mary Joyce	Pollitt & Co. Inc.	210-03-05
Vachon	Yves-Dominique	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-02-24

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Vigneault	Frédéric	Gestion placements Desjardins inc.	2010-03-05
Zarrad	Anouar	Placements Banque Nationale inc.	2010-03-02

Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	

3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)
4a	Assurance de dommages (Courtier)
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
5a	Expertise en règlement de sinistres
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
6	Planification financière

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
103105	Bienvenu	Manon	4A	2010-03-08
108090	Côté	Robin	1A	2010-03-04
112925	Frappier	Suzanne	4A	2010-03-09
112931	Fraser	Manon	2A	2010-03-08
114150	Gauvin	Louis	1A	2010-03-08
119993	Lavigne	Michel	1A	2010-03-08
121410	Lespérance	François	4A	2010-03-09
125464	Ouimet	Denis	2A	2010-03-09
130183	Salvas	Isabelle	4A	2010-03-08
137659	Evangelista	Giuseppina	5A	2010-03-08
138561	Lévesque	Sébastien	1A	2010-03-09
139859	Tyan	Charles	6	2010-03-04
141495	Andrews	Hartland	1A	2010-03-03
142810	Colanero	Frank	5A	2010-03-03
145499	Murphy	Andrew	1A	2010-03-09
145856	Houle	Denis	5A	2010-03-08
147180	Botosan	Christopher	1A	2010-03-03
148890	Montpetit	Ronald	1A	2010-03-09
149792	Lapierre	Yvan	6	2010-03-08
156739	Poirier	Martin	1A	2010-03-09
159544	Reid	Joanne	4C	2010-03-08

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
160094	Dauphinois	Martin	6	2010-03-03
161226	Chayer	Frédéric	6	2010-03-08
162693	Philippon	Jinny	3B	2010-03-09
163957	Lavoie	Mélissa	4A	2010-03-08
167310	Gravel	Martine	4B	2010-03-04
167812	Perrino	Michel	4C	2010-03-09
168322	Fontaine	Pierre-Marc	6	2010-03-03
169169	Mendicino	Angelo	3B	2010-03-04
169480	Rondeau	Mélissa	1A	2010-03-09
171582	Leblanc	Sylvie	4A	2010-03-05
172895	Perrier	Daniel	3B	2010-03-04
175264	Aubertin	Simon	3B	2010-03-09
177717	Poirier	Karine	4B	2010-03-09
177847	Lapointe	Danny	1A	2010-03-09
178101	Illich Canalle	Timothy	1A	2010-03-09
178461	Collin	Marie-Josée	4A	2010-03-09
180059	Domond	Ayala	1A	2010-03-09
180274	Pascuas Cabrera	Jose Augusto	1A	2010-03-09
180920	Dallaire	Jessy	4B	2010-03-09
181166	Ianovski	Alexandre	1A	2010-03-08
181897	Désormeaux	Annick	4B	2010-03-08
182263	Mc Mahon	Audrey	1A	2010-03-09
182406	Najib	Salah Eddine	4C	2010-03-03
182461	Lamontagne	Andrée	3B	2010-03-09
182477	Gauthier	Marco	1A	2010-03-09
183475	Beckers	Marie-Ève	1A	2010-03-09
183793	Guiba	Vidal Lebon	1A	2010-03-09
184590	Péladeau	Maryse	1A	2010-03-09
185045	Gervais-Vincent	Maxime	1A	2010-03-09
185102	Daoust	Marie Anne	4B	2010-03-09
185447	Foisy	Jonathan	4A	2010-03-08
186013	Segura	Patricia	3B	2010-03-09

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus

ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
105696	Cailloux	André	1A	2010-03-01
105698	Cain	Lynn Béatrice	1A	2010-03-01
105699	Caisse	Daniel	1A	2010-03-01
105710	Calcetas	Bienvenido	1A	2010-03-01
105723	Calvert	Robert	2A	2010-03-01
105793	Campolongo	Vincenzo	6	2010-03-01
105808	Cantin	François	6	2010-03-01
105957	Caron	André	4A	2010-03-01
105965	Caron	Carolle	4B	2010-03-01
105988	Caron	Emmanuel	3B	2010-03-01
106045	Caron	Monique	6	2010-03-01
106064	Caron	Serge	2A	2010-03-01
106068	Caron	Sylvie	6	2010-03-01
106104	Carpini	Michael	1A	2010-03-01
106170	Carrier	Yves	2A	2010-03-01
106241	Casey	Michael	1A,3A	2010-03-01
106243	Casgrain	Stéphane	1A,2A,6	2010-03-01
106356	Caza	Lise	6	2010-03-01
106391	Chaabi	Ahmad	1A	2010-03-01
106407	Chabot	Guillaume	1A,2A	2010-03-01
106452	Chagnon	Gérard	6	2010-03-01
106506	Chamberland	Pierre	1A	2010-03-01
106519	Champagne	Andrée	1B	2010-03-01
106537	Champagne	Isabelle	1A,2A	2010-03-01
106549	Champagne	Lucie	6	2010-03-01
106719	Charest	André	2B	2010-03-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
106729	Charest	Éric	2A	2010-03-01
106768	Charette	Éric	1A	2010-03-01
106809	Charlebois	Danielle	6	2010-03-01
106810	Charlebois	Denis	4A	2010-03-01
106826	Charles	Ghems	1A,D	2010-03-01
106849	Charron	Gilles	2A	2010-03-01
106855	Charron	Lise	4A	2010-03-01
106898	Chartrand	André	4A	2010-03-01
106899	Chartrand	Carole	1A	2010-03-01
106902	Chartrand	Denis	6	2010-03-01
106938	Chartrand	Sylvie	2A	2010-03-01
106946	Chasle Callaghan	Diane	5A	2010-03-01
106952	Châteauneuf	Daniel	6	2010-03-01
106956	Châteauneuf	Luc	1A,2B	2010-03-01
107005	Chénard	Bibiane	2A	2010-03-01
107043	Chevalier	Josée	4B	2010-03-01
107059	Chevrette	Lucie	4A	2010-03-01
107078	Chevrier	Raynald	1A	2010-03-01
107094	Chiasson	Gilles	1A	2010-03-01
107095	Chiasson	Lucien	2A	2010-03-01
107153	Choquette	Chantal	6	2010-03-01
107160	Choquette	Marc	2A	2010-03-01
107306	Clavel	Jean-Claude	1A	2010-03-01
107314	Cleary	Philip Murray	4A	2010-03-01
107336	Clément	Manon	6	2010-03-01
107342	Clément	Nancy	6	2010-03-01
107363	Clermont-Gravel	Monique	6	2010-03-01
107367	Cléroux	Marc	6	2010-03-01
107375	Cléroux	René	1A	2010-03-01
107376	Cléroux	Roxanne	6	2010-03-01
107419	Cloutier	Berthier	1A	2010-03-01
107519	Clusiau	Mario	2A	2010-03-01
107548	Cohen	Rhena	1A,4A	2010-03-01
107642	Connelly	Carole	6	2010-03-01
107670	Contomichalis	Antoine	2C	2010-03-01
107786	Corriveau	Gilles	4A	2010-03-01
107789	Corriveau	Johanne	6	2010-03-01
107795	Corriveau	Nancy	6	2010-03-01
107807	Corsillo	Antonio	1A	2010-03-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
108016	Côté	Marcel	6	2010-03-01
108021	Côté	Mario	2A,6	2010-03-01
108048	Côté	Nathalie	6	2010-03-01
108079	Côté	Réjean	6	2010-03-01
108100	Côté	Serge	1A	2010-03-01
108127	Côté Massé	Madeleine	2B	2010-03-01
108138	Cotton	Hélène	4A	2010-03-01
108147	Couillard	Benoit	1A,2A	2010-03-01
108151	Couillard	Jean	1A,D	2010-03-01
108174	Coulombe	Marc	2A	2010-03-01
108180	Coulombe	Mireille	6	2010-03-01
108198	Coulombe	Yves	1A	2010-03-01
108204	Courbron	Denis	6	2010-03-01
108221	Courchesne	Mélanie	1A,2A,4B,D	2010-03-01
108249	Coursol	Lucie	1A,6	2010-03-01
108251	Courteau	Charlotte	2B	2010-03-01
108283	Cousineau	Gérald	1A	2010-03-01
108300	Coutu	Dominique	1A	2010-03-01
108382	Couture	Martin	1A	2010-03-01
108401	Couture	Raymond	3A	2010-03-01
108425	Couturier	Camille	1A	2010-03-01
108462	Crépeau	Benoit	1A	2010-03-01
108502	Crites	Royal	2A	2010-03-01
108506	Croft	Chantal	6	2010-03-01
108519	Cronk	Geoffrey	1A,2A	2010-03-01
108526	Croteau	Camille	6	2010-03-01
108659	Cyrenne	Jocelyn	6	2010-03-01
121338	Canuel-Lepage	Denyse	6	2010-03-01
135114	Côté	Sandra	1A	2010-03-01
135452	Côté	Réjean	1A	2010-03-01
135539	Corriveau	Jean-Claude	5A	2010-03-01
136624	Croteau	Jocelyn	3A,E	2010-03-01
136678	Chartrand	Johanne	5A	2010-03-01
136685	Côté	Lise	5A	2010-03-01
137230	Couturier	Michel	5A	2010-03-01
137255	Chagnon	Sophie	1B	2010-03-01
137951	Chassé	Stéphane	1A,2A	2010-03-01
138021	Cammalleri	Lucy	5A	2010-03-01
138620	Chaoulski	Anatoli	1A	2010-03-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
139195	Chartier	Nathalie	4A	2010-03-01
139282	Castonguay	Kristine	5A	2010-03-01
139707	Chamberland	Brigitte	1A,2A	2010-03-01
139812	Charron	Nathalie	1A	2010-03-01
140791	Cyr	Benoît	1A,2A,6	2010-03-01
141284	Chapdelaine	Linda	1A	2010-03-01
141418	Casimir	Sandra	1A	2010-03-01
141476	Carrier	Stéphane	1B	2010-03-01
141817	Champagne	Éric	2A	2010-03-01
142044	Casazza	Mark Ennio	1A	2010-03-01
142809	Chimienti	Giuseppina	5A	2010-03-01
144525	Constantin	Daphné	6	2010-03-01
144976	Carrier	Laurent	1A	2010-03-01
145000	Côté	Ghislain	2C	2010-03-01
145024	Cayer	Johanne	1B	2010-03-01
145431	Cloutier	Yvon	2A	2010-03-01
145667	Chatelois	Mathieu	1A	2010-03-01
148676	Cinotti	Nicky	5C	2010-03-01
148984	Charland	Sylvain	6	2010-03-01
149922	Cossette	Jacques	1A	2010-03-01
150079	Charles	Hélène	4B	2010-03-01
150619	Cornish	Kathleen	1A	2010-03-01
151263	Charles	Anly	1A	2010-03-01
151539	Chughtai	Tipu	1A	2010-03-01
151660	Caron	Jovin	6	2010-03-01
152463	Carbonneau	Jean-Pierre	2B	2010-03-01
153113	Cloutier	Manon	4A	2010-03-01
153457	Charbonneau	Jonathan	1A	2010-03-01
153819	Chartier	Sonia	5A	2010-03-01
154979	Castonguay	Diane	2A	2010-03-01
155285	Chagnon	Pierre	1A	2010-03-01
155474	Carrier	Christian	6	2010-03-01
156636	Chirino	Maritza	1A	2010-03-01
157090	Cimon	Francis	1A	2010-03-01
157816	Cartier	Jean-Sébastien	1A	2010-03-01
159026	Comm	Eric	2B	2010-03-01
159099	Colleret	Johanne	4A	2010-03-01
160158	Caron	Dominique	4B	2010-03-01
161366	Chehwan	Pierre	1A	2010-03-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
161837	Côté	Suzanne	2C	2010-03-01
163137	Chénard	Anne	2B	2010-03-01
164378	Caruana	Bobby Liborio	4B	2010-03-01
164381	Côté	Guillaume	6	2010-03-01
165517	Comtois	Philippe	1A	2010-03-01
166001	Caron	Daniel	1A	2010-03-01
166431	Carle	Isabelle	1A	2010-03-01
166528	Chen	Hui	1A,6	2010-03-01
166542	Campbell	Guillaume	1A	2010-03-01
166760	Corriveau	Chantal	1A	2010-03-01
167204	Cleyn	Peter	4A	2010-03-01
167226	Collette	Mathieu	1A	2010-03-01
167737	Côté	Sylvie	2B	2010-03-01
168333	Chokri	Boutaina	1A	2010-03-01
168438	Chiasson	Fernand	1A	2010-03-01
168639	Charland	Jean	1A,2A	2010-03-01
168992	Cayer	Jacinthe	3B	2010-03-01
169269	Chevrier	Claudine	4B	2010-03-01
169330	Charland	Mélanie	5B	2010-03-01
170100	Cherenfant Sturge	Tanya	3B	2010-03-01
171043	Cardinal	Rachel	5C	2010-03-01
171155	Caissie	Mark E	4C	2010-03-01
171399	Cloutier	Vincent	4A	2010-03-01
171427	Côté	Diane	4B	2010-03-01
171593	Champagne	Chantal	1A	2010-03-01
171882	Caron	Michel	1A	2010-03-01
172122	Coluccio	Stéphane	4B	2010-03-01
173120	Chafiki	Aziza	1A	2010-03-01
173496	Chabot	Michel	1A	2010-03-01
174313	Cadena Osorio	Eliana	1A	2010-03-01
174443	Cournoyer	Maxime	1A	2010-03-01
174543	Choquette	Rose-Marie	4B	2010-03-01
174877	Champeau	Christine	1A	2010-03-01
175389	Chouinard	Mélissa	4B	2010-03-01
175691	Caouette Rochon	Edouard	4B	2010-03-01
175780	Caron	David	1A	2010-03-01
175814	Chane-Po-Lime	Eric	1A	2010-03-01
175898	Chikhi	Nasser	1A	2010-03-01
177091	Clarke	Jérémie	1A	2010-03-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
177130	Cressaty	Alain	1A	2010-03-01
177236	Clunan	Christie Anne	1A	2010-03-01
177267	Cyr	Karyne	1A	2010-03-01
177435	Colpron	André	1A	2010-03-01
177571	Corado Castillo	Giovanni	1A	2010-03-01
177818	Charlebois	Nancy	1A	2010-03-01
177965	Champagne-Loiseau	Sébastien	1A	2010-03-01
177999	Charles	Jean Sophony	1A	2010-03-01
178032	Campbell-Déry	Joël	1A	2010-03-01
178367	Chapman	Stephanie	4B	2010-03-01
178462	Côté	Nathalie	1B	2010-03-01
178651	Carbonneau	Sylvie	1A	2010-03-01
178951	Carbonneau	Alain	1A	2010-03-01
179054	Collette	Guy	1B	2010-03-01
179090	Clairoux	Martine	1A	2010-03-01
179260	Chevrier	Paul	1A	2010-03-01
179488	Couture	Hope	1A	2010-03-01
179637	Carreira Carvalho	Suzana Maria	3B	2010-03-01
179651	Cournoyer	Daniel	1A	2010-03-01
179808	Conlin	Linda	5B	2010-03-01
180050	Côté	Marie-Josée	1B	2010-03-01
180154	Chayer	Véronique	1A	2010-03-01
180161	Champagne	Alain	5B	2010-03-01
180239	Caron	Geneviève	4B	2010-03-01
180292	Caron	Bruno	1A	2010-03-01
180296	Cournoyer	Pierre	5B	2010-03-01
180395	Cartier	Claire	3B	2010-03-01
180422	Castonguay	Luis	1A	2010-03-01
180459	Charette	Julie	1A	2010-03-01
180546	Corbeil	Julien	1A	2010-03-01
180571	Côté	Joëlle	1A	2010-03-01
180611	Carciero	Paolo	1A	2010-03-01
180656	Castagnino Pastor	Luis Manuel	1B	2010-03-01
180739	Couture	Stéphanie	1A	2010-03-01
180804	Chartrand	Josyanne	1A	2010-03-01
180819	Clavet	Sylvain	3B	2010-03-01
180975	Charette	Sylvie	1A	2010-03-01
181042	Chiarore	Michel	1A	2010-03-01
181205	Chirea	Adrian Bogdan	1A	2010-03-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
181411	Carrier	Geneviève	1B	2010-03-01
181535	Corbeil	Caroline	3B	2010-03-01
181537	Clement Quirion	Brigitte	1B	2010-03-01
181560	Ciceu	Alina	1A	2010-03-01
181581	Castelli-Gagnon	Mark-Andrew	4B	2010-03-01
181681	Ciocan	Ovidiu	1A	2010-03-01
181707	Chicoine	Karine	1A	2010-03-01
181724	Chak	Yau Shan	3B	2010-03-01
181924	Cambron-Gagné	Magali	1A	2010-03-01
182054	Corriveau	Candy	2B	2010-03-01
182197	Croteau	Frédéric	1A	2010-03-01
182231	Chabot	Weena	4B	2010-03-01
182517	Costard	Rémy	1A	2010-03-01
182542	Cyr	Jolyane	1B	2010-03-01
182641	Côté	Marie-Pier	1A	2010-03-01
182741	Clermont	Joseph Fritz H	1A	2010-03-01
182753	Casey	Cynthia	1A	2010-03-01
182863	Cardinal Montreuil	Corinne	1A	2010-03-01
182898	Cowie	Scott	1A	2010-03-01
182995	Côté	Marc-André	1B	2010-03-01
183201	Cyr	Monique	4B	2010-03-01
183262	Clavet	Isabelle	3B	2010-03-01
183315	Chabane	Siham	1A	2010-03-01
183353	Chabot	David	1A	2010-03-01
183476	Cinq-Mars	Antoine	1A	2010-03-01
183482	Charland-Pilon	Audray	1B	2010-03-01
183606	Collette	Alain	1A	2010-03-01
183609	Couture	Jean-Michel	1B	2010-03-01
183953	Côté	Steeves	1A	2010-03-01
184058	Chevalier	Dave	1A	2010-03-01
184078	Couture-Frenette	Catherine	1A	2010-03-01
184131	Cloutier	Marie-Hélène	1A	2010-03-01
184170	Cantin	Lawrence	1A	2010-03-01
184429	Côté	Kevin	1B	2010-03-01
184449	Coirre	Arnaud	1A	2010-03-01
184533	Charbonneau	Michaël	1A	2010-03-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Financière Canaccord Itée.	Brunet	Guy François	2010-03-03
Pictet Canada S.E.C.	Bertherat	Philippe	2009-12-31
Pictet Canada S.E.C.	Best	Rémy Antoine	2009-12-31
Pictet Canada S.E.C.	De Planta	Renaud Fernand	2009-12-31
Pictet Canada S.E.C.	De Saussure	Jacques Joseph	2009-12-31
Pictet Canada S.E.C.	Demole	Jean-Francois	2009-12-31
Pictet Canada S.E.C.	Pictet	Ivan Anymon	2009-12-31
Pictet Canada S.E.C.	Pictet	Nicolas Lucien	2009-12-31

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date de cessation
502808	Van Thi To inc.	Thi To	Van	2010-03-10
513101	Firstbrook, Cassie & Anderson Itée	Brooks	Damian	2010-03-10

3.5.2 Les cessations d'activités

Radiation de courtiers

Nom de la firme	Catégorie	Date de radiation
Partenaires Financiers Richardson limitée	Courtier en placement	2010-03-08

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500248	Bruce Courmoyer	Assurance de personnes	2010-03-09
500953	Services financiers Michel G. Lavigne inc.	Assurance de personnes	2010-03-08

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
503580	Gestion Hubert Poitras ltée	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-03-09
503626	Louis Gauvin	Assurance de personnes	2010-03-08
505089	Raymond Blouin	Assurance de personnes	2010-03-09
506283	Urbain Chouinard	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2010-03-04
510558	Guy Dufresne	Assurance de dommages	2010-03-08
512804	Manon Fraser	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2010-03-08
513506	David Charette	Assurance de personnes	2010-03-03
514299	Francine Bessette	Assurance de personnes	2010-03-04

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsable, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Gestion Du Capital Botica inc.	Assayag	Serge	2010-03-04
Corporation Des Correspondants M.R.S.	Prosser	Brian	2010-03-09
Gestion Du Capital Botica inc.	Pallante	Sandra	2010-03-08
HR Strategies Inc.	Perreault	René	2010-03-03

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Optimum Gestion de Placements inc.	Lamonde	Claude	2010-03-08
Industrielle Alliance Gestion de placements inc.	Tremblay	Michel	2010-03-09
Lombard Odier Darier Hentsch (Canada), société en commandite	Citté	Yann	2010-03-05

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
502808	Van Thi To inc.	Xi	Lin	2010-03-10

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
513101	Firstbrook, Cassie & Anderson ltée	Osbourne	Andrew	2010-03-10

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Inscription de courtiers

Nom de la firme	Catégorie	Nom du chef de conformité	Date de la décision
Gestion de Patrimoine Lorne Steinberg inc.	Courtier marché dispensé	Lorne Steinberg	2010-03-04

Inscription de gestionnaires

Nom de la firme	Catégorie	Nom du chef de conformité	Date de la décision
Gestion de Patrimoine Lorne Steinberg inc.	Gestionnaire de fonds d'investissement	Lorne Steinberg	2010-03-04

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
514656	Insurance Portfolio Inc	Jennifer Tyrwhitt	Assurance de dommages	2010-03-08
514677	Assurexperts Dufresne et Associés inc.	Guy Dufresne	Assurance de dommages	2010-03-08
514678	Prestige Universel inc.	Sonia Jollette	Assurance de personnes	2010-03-08
514682	Alliance Kino Global inc	Noreen Fequiere	Assurance de personnes	2010-03-08
514685	Stratégie Micasa inc.	André Lacasse	Assurance de personnes	2010-03-08

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Décision n° 2010-PDG-0026

GRUPE FINANCIER AGA INC., personne morale légalement constituée ayant son principal établissement au 4150, rue Sainte-Catherine Ouest, Bureau 490, Westmount (Québec) H3Z 2W8

DÉCISION

(art. 115, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS :

Le 4 décembre 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre du cabinet Groupe financier AGA inc. (« AGA »), un avis portant le n° 2008-DSEC-0067 (l'« avis »), en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de la LDPSF;

L'avis signifié au cabinet AGA le 8 décembre 2008 établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Le cabinet AGA détient une inscription auprès de l'Autorité portant le numéro 511761, dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes. À ce titre, il est régi par la LDPSF;
2. Gilles Simard détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, il est régi par la LDPSF;
3. Par ailleurs, cette inscription de représentant autonome lui permettait d'agir du 1^{er} octobre 1999 au 3 août 2000, du 5 septembre 2000 au 30 octobre 2000 et du 6 novembre 2000 au 31 octobre 2001 dans la discipline de l'assurance collective de personnes;
4. Le certificat de représentant de Gilles Simard n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance collective de personnes, et ce, depuis le 1^{er} novembre 2001. Pour ce motif, il n'est plus autorisé à agir à titre de représentant autonome dans cette discipline depuis cette date;
5. Il appert toutefois, qu'alors même qu'il ne pouvait plus agir dans la discipline de l'assurance collective de personnes, Gilles Simard a transigé par l'entremise d'AGA, un contrat d'assurance collective de personnes;
6. La preuve recueillie démontre que Gilles Simard a joué un rôle actif auprès d'une cliente corporative;
7. En effet, un formulaire de la Great West intitulé « visite de renouvellement » nous indique que Gilles Simard a effectué une visite chez cette cliente le 2 février 2006;

8. Par ailleurs, par l'intermédiaire d'une correspondance datée du 5 janvier 2008, AGA invita Gilles Simard à communiquer sans tarder avec sa cliente, afin de lui faire connaître les conditions de renouvellement de l'assureur;
9. Il appert également qu'AGA a versé au bénéfice de Gilles Simard, pour les années 2003 à 2007, des sommes d'argent totalisant 3 794,43 \$, à titre de revenus de commissions en matière d'assurance collective de personnes;
10. Ainsi, malgré le fait que Gilles Simard ne pouvait agir dans la discipline de l'assurance collective de personnes, AGA a aidé, encouragé, consenti ou autorisé Gilles Simard à enfreindre une disposition de la LDPSF;
11. L'Autorité considère que les enjeux étaient suffisamment importants pour qu'AGA prenne toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer que Gilles Simard agissait en toute légalité;
12. Enfin, l'Autorité tient à rappeler que quiconque, sans y être autorisé par l'Autorité, agit comme représentant ou se présente comme tel, commet une infraction pénale;

MANQUEMENTS REPROCHÉS AU CABINET AGA

13. En raison du fait qu'AGA a aidé, encouragé, consenti ou autorisé Gilles Simard à enfreindre une disposition de la LDPSF en procédant à la vente d'un produit d'assurance collective de personnes alors qu'il ne pouvait plus agir dans cette discipline, AGA a contrevenu à l'article 87 de la LDPSF;

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ :

Dans son avis, l'Autorité donnait au cabinet AGA, l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit;

Le 14 janvier 2009, La Capitale groupe financier inc. (« La Capitale »), par l'intermédiaire de sa procureure, faisait parvenir à l'Autorité, sous forme écrite, les commentaires et observations de La Capitale en réponse à l'avis;

D'entrée de jeu, La Capitale mentionne à l'Autorité qu'AGA leur a soumis l'avis qui leur fut signifié pour attention et réponse, sans plus d'explications.

Essentiellement, La Capitale soutient que :

- AGA est une entreprise née de la fusion de trois entités dont Les Assurances St-Laurent inc. (« ASL »);
- Gilles Simard a été présenté à ASL par l'agent général Centre financier Assep inc. (« Assep »);
- Puisque Gilles Simard était un représentant autonome qui plaçait déjà ses affaires par l'entremise d'Assep, ASL a présumé que Gilles Simard détenait la discipline de l'assurance collective;
- Gilles Simard a fait affaires avec AGA afin d'obtenir des soumissions en assurance collective pour un seul et unique groupe, soit une entreprise familiale de sept employés dont le propriétaire unique est [...];
- ASL et AGA n'ont jamais réalisé que Gilles Simard ne détenait pas la discipline de l'assurance collective et, dans les circonstances, ont traité ce dossier comme n'importe quel autre dossier d'assurance collective, identifiant Gilles Simard comme le courtier au dossier;

- À l'époque où le dossier a été présenté à ASL, aucune procédure écrite n'était encore en place pour la nomination d'un courtier et aucun contrat individuel n'était conclu avec les courtiers;
- Depuis 2005, une procédure écrite a été mise en place et c'est à compter de 2005 que toutes les nominations de courtiers furent soumises à cette procédure. Une copie de la procédure mise en place est jointe aux observations transmises par La Capitale;
- Dès que AGA a réalisé que Gilles Simard ne détenait pas la discipline de l'assurance collective, le cabinet a confié le dossier à un de ses représentants rattaché dûment certifié en assurance collective;
- Ainsi, La Capitale prétend qu'AGA n'a pas sciemment aidé ni amené Gilles Simard à enfreindre la LDPSF mais a failli dans l'application de mesures de validation de permis;
- La sanction projetée est disproportionnée en regard de la situation;
- Il s'agit d'une première infraction pour AGA qui d'ailleurs prend très au sérieux la situation et procède à la révision de ses procédures de validation de permis afin de s'assurer que pareille situation ne se reproduise plus dans l'avenir;
- AGA est disposé à souscrire un engagement volontaire de mettre en place des procédures de validation écrites;

LES COMMENTAIRES DE L'AUTORITÉ À LA SUITE DES OBSERVATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES :

Précisons que l'Autorité a étudié attentivement les observations présentées par La Capitale.

C'est lors de vérifications effectuées au registre des entreprises que l'Autorité a appris que La Capitale est en réalité l'actionnaire majoritaire d'AGA, ce qui explique l'intervention de La Capitale.

L'Autorité retient des commentaires formulés que le cabinet s'est doté, suite aux événements relatés à l'avis, d'une procédure de validation pour la nomination d'un courtier et que le cabinet travaille à la révision de sa procédure de validation de permis afin de s'assurer qu'une situation semblable ne se reproduise à l'avenir.

L'Autorité retient également que le cabinet prend au sérieux la situation et que ce dernier est disposé à entreprendre des mesures de manière à satisfaire l'Autorité.

C'est ainsi que l'Autorité entend exiger de la part du cabinet, la production des documents démontrant la mise en place, à la satisfaction de l'Autorité, des mesures de contrôle et de surveillance visant à s'assurer que ses représentants et employés respectent la LDPSF et ses règlements, et plus particulièrement en ce qui concerne la procédure relative à la validation des permis des représentants avec qui AGA transige.

Malgré, les explications fournies par La Capitale, l'Autorité considère que les enjeux étaient suffisamment importants pour que AGA prenne toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer que Gilles Simard agissait en toute légalité.

L'Autorité tient à rappeler que le fait d'exercer illégalement des activités réservées constitue une infraction pénale.

Un cabinet et ses dirigeants doivent veiller à la discipline de leurs représentants. Ils doivent s'assurer que ceux-ci agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements.

Néanmoins, l'Autorité prend en considération le fait que le cabinet a procédé, sans tarder, à la mise en place de mesures de contrôle et de surveillance afin qu'une telle situation ne puisse se reproduire.

LA DÉCISION :

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 86 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet veille à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 87 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet et ses dirigeants ne peuvent aider ou, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, amener un autre cabinet, un représentant autonome ou une société autonome à enfreindre une disposition de la présente loi ou de ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 184 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité a pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la présente loi.

Elle voit à l'application des dispositions de la présente loi et de ses règlements auxquelles sont assujettis les titulaires de certificat, les cabinets ainsi que les représentants autonomes et les sociétés autonomes. »;

CONSIDÉRANT l'article 461 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Sous réserve des dispositions du deuxième alinéa de l'article 12 du titre VIII, quiconque, sans y être autorisé par l'Autorité, agit comme représentant, en utilise soit le titre, soit l'abréviation, ou se présente comme tel commet une infraction. »;

CONSIDÉRANT l'article 181 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives afin principalement de resserrer l'encadrement du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, qui prévoit que toute affaire commencée par l'Autorité en application de l'article 115 LDPSF avant le 1^{er} avril 2010 concernant un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome est continuée conformément à cette loi, telle qu'elle se lisait avant cette date;

CONSIDÉRANT qu'il est admis qu'AGA a failli dans l'application de ses mesures de validation de permis;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu pour l'Autorité de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité d' :

IMPOSER au cabinet AGA une pénalité* de 5 000 \$, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de signature de la présente décision;

REQUÉRIR de la part du cabinet AGA la mise en place de mesures de contrôle visant à s'assurer que les représentants avec qui le cabinet fait affaires ou transige détiennent les autorisations requises dûment délivrées par l'Autorité;

À cette fin :

REQUÉRIR de la part du cabinet AGA qu'il transmette à l'Autorité, dans les trois (3) mois de la date de signature de la présente décision, un document démontrant les mesures mises en place visant à s'assurer que les représentants avec qui le cabinet fait affaires ou transige détiennent les autorisations requises dûment délivrées par l'Autorité;

À défaut de fournir à la satisfaction de l'Autorité, dans le délai accordé, le détail des mesures mises en place :

L'Autorité se réserve le droit d'entreprendre toutes les mesures que lui permet la LDPSF afin d'en assurer le respect.

Cette décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Fait le 15 février 2010

Jean St-Gelais
Président-directeur général

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, Tour Cominar**

**2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337 poste 2518, par télécopieur au (418) 647 1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca

***Le chèque relatif au paiement de la pénalité imposée devra être fait à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers et devra être expédié à l'Autorité des marchés financiers, Service de la conformité, à l'attention de Madame Nathalie Robin, Place de la Cité, Tour Cominar, 2640, boulevard Laurier, 4^e étage Québec (Québec) G1V 5C1.**

DÉCISION N^o 2010-PDG-0028

**ASSURANCES GALLANT INC. et/ou
GALLANT INC.**, personne morale légalement
constituée ayant son siège social et son
principal établissement au 143, chemin principal,
bureau 4, Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1C4

DÉCISION

(art. 115 *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS :

Le 4 décembre 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre du cabinet Assurances Gallant inc. et/ou Gallant inc., un avis (l'« avis ») portant le numéro 2008-DSEC-0064, en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de la LDPSF.

Ainsi, les faits constatés et les manquements reprochés au cabinet et qui apparaissent à l'avis signifié le 8 décembre 2008 sont établis de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

Assurances Gallant inc. et/ou Gallant inc.

1. Le cabinet Assurances Gallant inc. détient une inscription auprès de l'Autorité sous son ancien nom de Gallant inc. (« Gallant »), portant le numéro 500653, dans la discipline de l'assurance de dommages. À ce titre, il est régi par la LDPSF;

La Chambre de l'assurance de dommages

2. La Chambre de l'assurance de dommages (la « ChAD ») est un organisme d'autoréglementation dont la mission est d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres;
3. En vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »), l'Autorité peut désigner toute personne membre de son personnel pour procéder à une inspection;

4. L'alinéa 2 de l'article 9 de la Loi prévoit que l'Autorité peut, par écrit, autoriser une personne autre qu'un membre de son personnel à procéder à une inspection et à lui faire rapport;
5. Par ailleurs, l'alinéa 3 de l'article 9 de la Loi prévoit que l'Autorité peut, de plus, déléguer, par entente, tout ou partie de ses fonctions et pouvoirs d'inspection à un organisme d'autoréglementation conformément au titre III;
6. Ainsi, le 2 mai 2006, l'Autorité concluait avec la ChAD une entente de coopération par laquelle l'Autorité autorisait la ChAD à procéder à l'inspection des cabinets en assurance de dommages et des cabinets d'expertise en règlement de sinistres de vingt-quatre (24) représentants et moins, conformément au programme d'inspection approuvé par l'Autorité. Cette entente est renouvelable d'année en année, pour une période d'un an;

Les faits à l'origine des manquements reprochés

7. Le ou vers le 28 août 2007, les inspecteurs de la ChAD procédaient à l'inspection de Gallant;
8. Le ou vers le 5 septembre 2007, un rapport était complété par l'inspecteur responsable du dossier et quelques irrégularités furent soulevées;
9. Selon la procédure établie par la ChAD, cette dernière transmet au cabinet fautif une liste de recommandations à être effectuées à l'intérieur d'un délai de 30, 60, ou 90 jours de la date du rapport;
10. Les délais accordés par la ChAD sont déterminés en fonction de la nature des irrégularités constatées;
11. Ainsi, le ou vers le 6 septembre 2007, la ChAD faisait parvenir à Gallant trois listes de recommandations afin que le cabinet remédie aux manquements constatés au moment de l'inspection;
12. La première liste de recommandations informait le cabinet qu'il avait jusqu'au 8 octobre 2007 pour corriger l'irrégularité suivante :

« Veuillez instaurer et faire appliquer dans votre cabinet une politique écrite de traitement des plaintes et différends conforme à la Loi, incluant les avis au plaignant. »;
13. Puisqu'en date du 8 octobre 2007, le cabinet n'avait pas donné suite aux recommandations de la ChAD, cette dernière expédiait à Gallant, en date du 15 octobre 2007, un avis de non-conformité attribuant au cabinet un délai additionnel jusqu'au 23 octobre 2007 afin que ce dernier procède aux modifications requises;
14. Devant l'inertie du cabinet, le 12 novembre 2007, Claudine Chaloux, Chef du service de l'inspection (volet assurance) à l'Autorité, transmettait à Paul Gallant, dirigeant responsable du cabinet, une correspondance par laquelle Gallant était informé du fait que le cabinet devait donner suite aux demandes formulées par la ChAD pour le 23 novembre 2007;
15. Ce n'est que le ou vers le 10 décembre 2007, que le cabinet apporta les correctifs demandés;
16. Outre la demande ci-dessus, la ChAD, expédiait à Gallant une seconde liste de recommandations par laquelle la ChAD requérait de la part du cabinet d'effectuer divers correctifs pour le 5 novembre 2007. La demande de la ChAD s'établissait ainsi :

« Vous devez transmettre une lettre à la 'Direction de la certification et de l'inscription' de l'AMF, Place de la Cité -Tour Corminar – 2640 Boul.Laurier - Sainte-Foy (Qué.) G1V 5C1 pour les aviser de changer votre raison sociale pour 'INVESSA GALLANT INC.'

- Lorsque vous mettez fin à votre mandat, veuillez vous assurer qu'une lettre de fin de mandat est transmise à l'assuré ou, lorsque ce dernier vous retourne une police non requise, confirmer avec lui, par téléphone ou par lettre, ses intentions de mettre fin à votre mandat. Dans les cas où il vous est impossible de transmettre à l'assuré une police (ou un avenant) dès son entrée en vigueur ou dans les quelques jours suivant celle-ci, veuillez vous assurer qu'une note de couverture est remise à l'assuré.

- Veuillez compléter et nous faire parvenir le formulaire de conciliation globale de votre compte séparé (formulaire déjà remis) »

17. Puisqu'en date du 5 novembre 2007, le cabinet n'avait pas donné suite aux recommandations de la ChAD, cette dernière expédiait à Gallant, le ou vers le 15 novembre 2007, un avis de non-conformité attribuant au cabinet un délai additionnel jusqu'au 21 novembre 2007 afin de permettre au cabinet de répondre à ces nouvelles demandes;

18. Gallant n'a pas donné suite au deuxième avis et aucune démarche n'a été entreprise par le cabinet pour corriger les irrégularités soulevées;

19. Par ailleurs, la ChAD expédiait à Gallant, une troisième liste de recommandations, faisait état de certaines modifications à être apportées avant le 5 décembre 2007, à savoir :

« Lorsque le changement de raison sociale sera approuvé par l'AMF vous devrez corriger ou ajouter dans votre publicité, votre documentation et vos cartes professionnelles les titres que votre cabinet et vos représentants sont autorisés à utiliser.

- Veuillez installer une bannière à l'intérieur de votre cabinet (à la réception) affichant les disciplines dans lesquelles votre cabinet est autorisé à pratiquer. (Documentation déjà remise)

- Veuillez compléter et nous faire parvenir le formulaire de répartition des primes. (formulaire joint)

- Veuillez nous transmettre vos états financiers pour la dernière année. »

20. Puisqu'en date du 5 décembre 2007, le cabinet n'avait pas donné suite aux recommandations de la ChAD, cette dernière expédiait à Gallant, le ou vers le 6 décembre 2007, un avis de non-conformité attribuant au cabinet un délai additionnel jusqu'au 14 décembre 2007 afin de lui permettre de répondre aux demandes formulées;

21. Gallant n'a pas répondu au troisième avis expédié par la ChAD;

22. Le cabinet n'a pas tenté de communiquer à la ChAD son intention de répondre aux demandes formulées;

23. L'Autorité n'a d'autre choix que d'intervenir afin de requérir de la part du cabinet qu'il procède aux amendements et réponde aux demandes formulées par la ChAD;

24. L'Autorité rappelle qu'en vertu de l'article 106 de la LDPSF, un cabinet doit à la demande de l'Autorité, lui transmettre tout document et tout renseignement qu'elle requiert sur ses activités;
25. L'Autorité a pour mission de voir à l'application des dispositions de la LDPSF et de ses règlements auxquelles sont assujettis les titulaires de certificats, les cabinets, les représentants autonomes et les sociétés autonomes;

MANQUEMENTS REPROCHÉS AU CABINET GALLANT

En tardant indûment à répondre à la première demande expédiée par la ChAD, et en faisant fi des deuxième et troisième demandes formulées par la ChAD, Gallant a fait défaut de respecter l'article 106 de la LDPSF;

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ :

Dans son avis signifié le 8 décembre 2008, l'Autorité donnait à Gallant l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, au plus tard le 23 décembre 2008, 17h;

Le cabinet Gallant n'oppose à l'Autorité aucun motif de contestation;

Le 9 janvier 2009, Gallant transmettait à l'Autorité les documents relatifs à la politique de traitement des plaintes, une copie de l'annexe (60 jours) sur laquelle il est indiqué que le cabinet fait maintenant affaire sous le nom de Assurances Gallant inc., ainsi qu'un chèque au montant de 3 000 \$ afin d'acquitter la pénalité annoncée dans l'avis signifié par l'Autorité le 8 décembre 2008;

LES COMMENTAIRES DE L'AUTORITÉ SUITE AUX OBSERVATIONS ET DOCUMENTS REÇUS :

Puisque Gallant n'oppose à l'Autorité aucun motif de contestation;

Puisque Gallant a remédié aux défauts constatés, il n'est plus requis pour l'Autorité de requérir de la part de Gallant, qu'il transmette à l'Autorité les documents démontrant que le cabinet a donné suite à toutes les demandes formulées par la ChAD tel qu'annoncé par l'avis signifié au cabinet;

L'Autorité souligne toutefois qu'en raison du fait que le cabinet a tardé indûment à répondre à la première demande expédiée par la ChAD et a fait fi de la deuxième et troisième demandes formulées par la ChAD, il y a lieu d'imposer au cabinet une pénalité;

L'Autorité note toutefois que le cabinet a transmis à l'Autorité le montant des pénalités annoncés à l'avis signifié le 8 décembre 2008, ainsi, la pénalité imposée par cette décision est acquittée;

L'Autorité se déclare prête à rendre sa décision;

LA DÉCISION :

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »

CONSIDÉRANT l'article 106 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, à la demande de l'Autorité, lui transmettre tout document et tout renseignement qu'elle requiert sur ses activités. »;

CONSIDÉRANT l'article 107 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité procède, aussi souvent qu'elle l'estime nécessaire, à l'inspection d'un cabinet pour s'assurer du respect de la présente loi et de ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 9 de la Loi, qui se lit comme suit :

« L'autorité peut, pour vérifier l'application d'une loi visée à l'article 7, désigner toute personne membre de son personnel pour procéder à une inspection.

L'Autorité peut, par écrit, autoriser une personne autre qu'un membre de son personnel à procéder à une inspection et à lui faire rapport.

Elle peut, de plus, déléguer, par entente tout ou partie de ses fonctions et pouvoirs d'inspection à un organisme d'autoréglementation conformément au titre III. »;

CONSIDÉRANT le retard du cabinet à répondre à la première demande de la ChAD;

CONSIDÉRANT la persistance du cabinet à ne pas répondre aux deuxième et troisième demandes formulées par la ChAD;

CONSIDÉRANT la documentation et le chèque fournis par Gallant suite à l'avis;

CONSIDÉRANT l'article 181 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives afin principalement de resserrer l'encadrement du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, qui prévoit que toute affaire commencée par l'Autorité en application de l'article 115 LDPSF avant le 1er avril 2010 concernant un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome est continuée conformément à cette loi, telle qu'elle se lisait avant cette date;

Il convient pour l'Autorité d' :

IMPOSER au cabinet Gallant une pénalité* au montant de 3 000 \$;

PRENDRE ACTE du paiement anticipé fait par Gallant;

PRENDRE ACTE des documents fournis par Gallant.

Fait le 16 février 2010.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

DÉCISION N° 2010-PDG-0029

GESTION MARCEL GENDRON INC., personne morale légalement constituée ayant son principal établissement au 5695, rue Donais, bureau 7, Trois-Rivières (Québec) G8Y 7A2

DÉCISION

(art. 115, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

Le 27 août 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre du cabinet Gestion Marcel Gendron inc. (« GMG ») un avis (l'« avis ») portant le numéro 2008-DSEC-0049 en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 LDPSF.

L'avis signifié à Gestion Marcel Gendron inc. le 2 septembre 2008 établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. GMG détenait, jusqu'au 5 septembre 2007, une inscription auprès de l'Autorité, portant le numéro 508807, dans les disciplines de l'assurance de personnes et de la planification financière. À ce titre, il était assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »);
2. Le 6 septembre 2007, GMG a cessé ses activités suite à une demande de retrait d'inscription produite auprès de l'Autorité;
3. Marcel Gendron était le président, administrateur et dirigeant responsable de GMG;
4. À l'époque pertinente aux présentes, Marcel Gendron détenait un certificat portant le numéro 114252, lui permettant d'agir à titre de représentant dans les disciplines de l'assurance de personnes et de la planification financière. Ainsi, Marcel Gendron était régi par la LDPSF;
5. Le ou vers le 26 septembre 2006, GMG faisait l'objet d'une inspection menée par l'Autorité;
6. Au moment de l'inspection, Marcel Gendron était le seul représentant rattaché à ce cabinet;
7. Au surplus, l'inspection du cabinet GMG menée le 26 septembre 2006 a permis de constater plusieurs manquements;
8. GMG ainsi que son représentant Marcel Gendron, ne possédaient pas de carte d'affaires ou la papeterie requise conformément à l'article 10 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*;
9. GMG n'avait pas adopté de politique de traitement des plaintes et de règlement des différends, et ce, contrairement aux dispositions de l'article 103 de la LDPSF;
10. GMG ne maintenait pas les dossiers de ses clients sous clef n'assurant donc pas leur confidentialité, et ce, contrairement aux articles 30 et 91 de la LDPSF;

11. Parmi huit (8) dossiers clients vérifiés et les inspecteurs ont constaté qu'aucune analyse de besoins financiers n'avait été consignée dans deux (2) des dossiers vérifiés, et ce, contrairement aux dispositions de l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* et du paragraphe 8 de l'article 17 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*;
12. Six (6) des huit (8) dossiers clients vérifiés par les inspecteurs étaient incomplets et divers manquements à la LDPSF et à ses règlements furent constatés;
13. Notamment, les inspecteurs ont pu constater qu'en analysant les besoins d'assurance de ces six (6) clients, le représentant Marcel Gendron n'avait pas tenu compte des caractéristiques des polices déjà détenues par ceux-ci, dont le nom des assureurs qui ont émis ces polices, ni du revenu des clients et le nombre de personnes à leur charge, ces renseignements n'étant pas consignés par écrit dans l'analyse de leurs besoins financiers, et ce, contrairement à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*;
14. Rappelons que l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* exige que le représentant en assurance de personnes analyse avec le preneur ou l'assuré ses besoins d'assurance, les polices ou contrats qu'il détient et tout autre élément nécessaire, avant de lui faire remplir une proposition d'assurance;
15. En vertu de l'article 85 de la LDPSF, GMG a l'obligation de superviser adéquatement ses représentants et de s'assurer que ces derniers effectuent une analyse des besoins financiers de leurs clients avant de leur présenter une proposition d'assurance et que cette analyse soit faite de façon complète;
16. De plus, en examinant cinq (5) dossiers clients où des remplacements de police d'assurance vie avaient eu lieu, les inspecteurs ont pu constater que l'original du préavis de remplacement destiné au propriétaire se trouvait consigné dans ces cinq (5) dossiers clients et n'avait donc pas été remis au propriétaire de la police, et ce, contrairement au paragraphe 3 de l'article 22 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* et au paragraphe 9 de l'article 17 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*;
17. Plus particulièrement, les inspecteurs ont noté que, dans trois (3) des cinq (5) dossiers vérifiés, plusieurs sections des préavis de remplacements n'avaient pas été complétées par le représentant Marcel Gendron;
18. Rappelons qu'en vertu du paragraphe 3 de l'article 22 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* exige que le représentant remette le formulaire de préavis de remplacement à l'assuré ou au preneur dès qu'il est rempli et le lui expliquer en faisant la comparaison des caractéristiques des contrats en vigueur par rapport à ceux proposés, de même que lui décrire les avantages et désavantages de ce remplacement;
19. N'ayant pas été dûment complétés par le représentant Marcel Gendron, les préavis de remplacement vérifiés n'offraient donc pas une comparaison complète des caractéristiques des contrats en vigueur par rapport à ceux proposés et ne permettaient pas aux assurés d'effectuer un choix éclairé;
20. Rappelons enfin que le représentant doit favoriser le maintien en vigueur de tout contrat d'assurance à moins que son remplacement ne soit justifié dans l'intérêt du preneur ou de l'assuré, dont la justification incombe au représentant en assurance de personnes qui procède au remplacement, et ce, conformément à l'article 20 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*;

MANQUEMENTS REPROCHÉS À GESTION MARCEL GENDRON INC.

21. GMG a fait défaut de respecter le paragraphe 9 de l'article 17 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* ainsi que le paragraphe 3 de l'article 22 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* puisqu'aucun préavis de remplacement destiné au propriétaire de la police n'a été remis à cinq (5) clients, l'original ayant été retrouvé dans leurs dossiers;
22. En ne s'assurant pas que le représentant ait procédé soigneusement à l'analyse des besoins financiers de ses clients et en ne s'assurant pas que cette analyse soit consignée aux dossiers clients, GMG a fait défaut d'agir avec soin et compétence contrairement à l'article 84 de la LDPSF;
23. GMG a fait défaut de superviser adéquatement ses représentants et de s'assurer que ces derniers agissaient conformément à la LDPSF et à ses règlements, et ce, contrairement à l'article 85 de la LDPSF;
24. Par ailleurs, en ne maintenant pas les dossiers de ses clients sous clef et en n'assurant donc pas leur confidentialité, GMG a fait défaut de respecter les dispositions prévues aux articles 30 et 91 de la LDPSF;
25. Notons de plus qu'en faisant défaut d'adopter une politique de traitement des plaintes et de règlement des différends, GMG a fait défaut de respecter les dispositions prévues à l'article 103 de la LDPSF;
26. En conséquence de l'ensemble des manquements constatés dans la tenue et la gestion des dossiers clients tel qu'établi dans la section traitant des faits constatés, GMG a fait défaut de veiller à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements, et ce, contrairement à l'article 86 de la LDPSF;

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ :

Dans son avis signifié le 2 septembre 2008, l'Autorité donnait à GMG, l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, avant le 18 septembre 2008, 17h.

Ainsi, le 18 septembre 2008, GMG, par l'entremise de Marcel Gendron, son président administrateur et dirigeant responsable, faisait parvenir à l'Autorité, sous forme écrite, ses observations en réponse à l'avis;

Essentiellement, les observations présentées par le cabinet GMG sont à l'effet que :

- Le cabinet GMG a été avisé, en septembre 2006, qu'il avait été sélectionné afin de faire l'objet d'une inspection le 26 septembre 2006;
- Selon GMG, une inspection a pour but normalement de vérifier les méthodes de travail du cabinet afin de s'assurer qu'elles soient conformes aux exigences de la pratique;
- Lors de cette inspection, le dirigeant responsable de GMG a offert sa collaboration aux inspecteurs afin de faciliter leur travail;
- Au même moment, les inspecteurs ont fait part de certains manquements et de lacunes au dirigeant responsable de GMG, ce dernier aurait fait part aux inspecteurs de l'Autorité que « ces erreurs ont été faites tout simplement par méconnaissance de certaines règles et non par mauvaise foi »;
- En novembre 2006, suite à l'inspection du 26 septembre, GMG aurait suivi les recommandations contenues dans le rapport d'inspection et aurait effectué les corrections appropriées;

- En décembre 2006, GMG a reçu une lettre du service de l'inspection détaillant l'ensemble des irrégularités constatées lors de l'inspection et demandant de les corriger dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de cette lettre. Le dirigeant responsable de GMG précise que les modifications requises furent apportées;
- En septembre 2007, choisissant de s'inscrire en tant que représentant autonome, le dirigeant responsable de GMG décida de procéder au retrait d'inscription du cabinet auprès de l'Autorité;
- Croyant que la situation avait été régularisée, Marcel Gendron indique avoir été surpris de recevoir, près d'un an après la fermeture de GMG, un avis relatant des faits reprochés à ce cabinet mais qui, selon ce dernier, avaient été corrigés à l'automne 2006 suite à l'inspection de l'Autorité;
- GMG prétend n'avoir jamais reçu de plainte de la part de l'Autorité ou de la part de quiconque auparavant;
- GMG admet l'existence de certaines lacunes dans ses méthodes de travail, mais se questionne à savoir si ces lacunes, qu'il prétend « sans conséquence », méritent une pénalité financière de cette envergure;
- GMG prétend que les manquements reprochés ne se reproduiront plus à l'avenir;
- GMG souhaite que l'Autorité révise le montant de la pénalité projetée qui, selon lui, semble très élevée par rapport aux faits reprochés;

LES COMMENTAIRES DE L'AUTORITÉ À LA SUITE DES OBSERVATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES :

L'Autorité a étudié attentivement toutes les observations présentées par GMG;

L'Autorité déplore que GMG n'ait transmis aucune preuve documentaire confirmant que les irrégularités constatées lors de l'inspection de l'Autorité ayant eu lieu le 26 septembre 2006 avaient toutes été corrigées. Au surplus, aucun suivi n'a été fait suite à la lettre reçue du Service de l'inspection en décembre 2006;

L'Autorité mentionne que malgré le retrait d'inscription du cabinet effectué par le dirigeant responsable, le cabinet demeure responsable des manquements qui ont été constatés pendant la durée de son inscription et que l'Autorité a toujours juridiction pour sanctionner GMG;

Enfin, l'Autorité précise que le montant de la pénalité imposable à GMC repose sur des précédents décisionnels en lien avec le type de manquement et a pour but, notamment, de compenser l'Autorité pour les frais encourus dans le traitement de ce dossier.

LA DÉCISION :

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations. »;

CONSIDÉRANT l'article 27 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance doit recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins d'un client afin de lui proposer le produit d'assurance qui lui convient le mieux. »;

CONSIDÉRANT l'article 30 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance qui agit pour le compte d'un cabinet ou d'une société autonome ne peut, dans un établissement du cabinet ou de la société, exercer ses activités à ce titre qu'à un endroit désigné à cette fin et où la confidentialité est assurée. »;

CONSIDÉRANT l'article 84 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet et ses dirigeants sont tenus d'agir avec honnêteté et loyauté dans leurs relations avec leurs clients.

Ils doivent agir avec soin et compétence. »;

CONSIDÉRANT l'article 85 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet et ses dirigeants veillent à la discipline de leurs représentants. Ils s'assurent que ceux-ci agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 86 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet veille à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 91 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit s'assurer que ses représentants ne puissent avoir accès qu'aux renseignements nécessaires à l'exercice de leurs activités. »;

CONSIDÉRANT l'article 103 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Tout cabinet doit traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées. À cette fin, le cabinet doit se doter d'une politique portant sur :

1° l'examen des plaintes et des réclamations formulées par des personnes ayant un intérêt dans un produit ou service qu'il a distribué;

2° le règlement des différends concernant un produit ou un service qu'il a distribué. »;

CONSIDÉRANT l'article 126 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet qui désire cesser ses activités pour une discipline donnée doit demander à l'Autorité le retrait de son inscription pour cette discipline.

L'Autorité peut subordonner ce retrait aux conditions qu'elle détermine.

Malgré le retrait, l'Autorité demeure compétente à l'égard des actes antérieurs à celui-ci.

L'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, suspendre l'inscription du cabinet ou l'assortir de conditions ou de restrictions pendant l'étude de la demande de retrait. »;

CONSIDÉRANT l'article 184 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité a pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la présente loi.

Elle voit à l'application des dispositions de la présente loi et de ses règlements auxquelles sont assujettis les titulaires de certificat, les cabinets ainsi que les représentants autonomes et les sociétés autonomes. »;

CONSIDÉRANT l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*, qui se lit comme suit :

« Le représentant en assurance de personnes doit, avant de faire remplir une proposition d'assurance, analyser avec le preneur ou l'assuré ses besoins d'assurance, les polices ou contrats qu'il détient, leurs caractéristiques, le nom des assureurs qui les ont émis et tout autre élément nécessaire, tels ses revenus, son bilan financier, le nombre de personnes à charge et ses obligations personnelles et familiales. Il doit consigner par écrit ces renseignements. »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*, qui se lit comme suit :

« Le représentant doit, lors de la première rencontre avec un client, lui remettre un document, telle une carte d'affaires, lequel doit mentionner les éléments suivants :

1° son nom;

2° ses adresses d'affaires, ses numéros de téléphone d'affaires et, le cas échéant, son numéro de télécopieur;

3° les titres qu'il est autorisé à utiliser;

4° les disciplines ou les catégories de disciplines dans lesquelles il est autorisé à agir, lesquelles sont indiquées sur son certificat, sauf si les titres qu'il utilise sont représentatifs de celles-ci;

5° le nom du cabinet ou de la société autonome pour le compte duquel il exerce ses activités. »;

CONSIDÉRANT l'article 20 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*, qui se lit comme suit :

« Le représentant doit favoriser le maintien en vigueur de tout contrat d'assurance à moins que son remplacement ne soit justifié dans l'intérêt du preneur ou de l'assuré, justification dont la preuve incombe au représentant en assurance de personnes qui procède au remplacement. »;

CONSIDÉRANT l'article 22 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*, qui se lit comme suit :

« Lorsque la souscription d'un contrat d'assurance est susceptible d'entraîner la résiliation, l'annulation ou la réduction des bénéfices d'un autre contrat d'assurance, le représentant doit :

1° procéder à une analyse des besoins de l'assuré ou du preneur conformément à l'article 6;

2° remplir, en même temps que la proposition d'assurance, le formulaire vendu par le Bureau, prévu à l'annexe I ou II si l'assuré ou le preneur a avantage à remplacer son contrat par un autre;

3° remettre le formulaire dès qu'il est rempli à l'assuré ou au preneur et le lui expliquer en faisant la comparaison des caractéristiques des contrats en vigueur par rapport à ceux proposés et la description des avantages et désavantages du remplacement;

(...) »;

CONSIDÉRANT les paragraphes 8 et 9 de l'article 17 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Les dossiers clients que le cabinet, le représentant autonome ou la société autonome doit tenir sur chacun de ses clients dans l'exercice de ses activités, sauf celles reliées à la discipline de l'assurance de dommages ou du courtage immobilier doivent contenir les renseignements suivants lorsqu'ils sont nécessaires :

(...)

8° une copie sur quelque support que ce soit de l'analyse de besoins prévus à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* approuvé par le décret numéro 830-99 du 7 juillet 1999;

9° une copie du formulaire rempli lors du remplacement d'une police, le cas échéant, prévu à la section VII de ce règlement

(...) »;

CONSIDÉRANT que Marcel Gendron détient une inscription auprès de l'Autorité, portant le numéro 500383, lui permettant d'agir à titre de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes et de la planification financière;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu pour l'Autorité de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité d' :

IMPOSER à GMG une pénalité* de 5 000 \$, payable au plus tard 30 jours suivant la signification de la présente décision.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, la décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 22 février 2010.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1 877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

*** Le paiement de la pénalité imposée doit être expédié à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M. Jean-François Vézina, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.**

3.7.2 BDRVM

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102* sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

Sandfire Securities Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 150 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Richard Goodman en faveur de Sandfire Securities Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Richard Goodman renonce à concourir est de 0 \$.

Sandfire Securities Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 250 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Catherine Gignac en faveur de Sandfire Securities Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Catherine Gignac renonce à concourir est de 0 \$.

Sandfire Securities Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 100 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Bergson Investments Limited en faveur de Sandfire Securities Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Bergson Investments Limited renonce à concourir est de 0 \$.

J.F. Mackie & Company Ltd.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 500 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Susan Scullion en faveur de J.F. Mackie & Company Ltd. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Susan Scullion renonce à concourir est de 0 \$.

J.F. Mackie & Company Ltd.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 1 800 \$ assorti d'une renonciation à concourir de R.W. LeSourd Holdco Ltd. en faveur de J.F. Mackie & Company Ltd. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel R.W. LeSourd Holdco Ltd. renonce à concourir est de 0 \$.

J.F. Mackie & Company Ltd.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 1 400 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Philip Hodge en faveur de J.F. Mackie & Company Ltd. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Philip Hodge renonce à concourir est de 0 \$.

J.F. Mackie & Company Ltd.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 1 800 \$ assorti d'une renonciation à concourir de McPherson Holdco Ltd. en faveur de J.F. Mackie & Company Ltd. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel McPherson Holdco Ltd. renonce à concourir est de 0 \$.

J.F. Mackie & Company Ltd.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 1 800 \$ assorti d'une renonciation à concourir de J.S. Riddell Holdco Ltd. en faveur de J.F. Mackie & Company Ltd. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel J.S. Riddell Holdco Ltd. renonce à concourir est de 0 \$.

J.F. Mackie & Company Ltd.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 2 700 \$ assorti d'une renonciation à concourir de J.F. Mackie Holdco Ltd. en faveur de J.F. Mackie & Company Ltd. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel J.F. Mackie Holdco Ltd. renonce à concourir est de 0 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 20 148 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Sarah Aves en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Sarah Aves renonce à concourir est de 20 148 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 100 738 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Robert Stabile en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Robert Stabile renonce à concourir est de 302 213.11 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 335 400.17 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Paradigm Capital Partners Limited en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Paradigm Capital Partners Limited renonce à concourir est de 0 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 50 368 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Matthew Green en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Matthew Green renonce à concourir est de 50 368 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 20 148 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Lyndon Dunkley en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Lyndon Dunkley renonce à concourir est de 20 148 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 302 214.01 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Kristina Bates en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Kristina Bates renonce à concourir est de 0 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 50 368 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Kevin Heffernan en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Kevin Heffernan renonce à concourir est de 453 318.48 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 50 370 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Jonathan Hill en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Jonathan Hill renonce à concourir est de 100 738 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 50 368 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Jonathan Case en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Jonathan Case renonce à concourir est de 50 368 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 50 368 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Kevin Heffernan en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Kevin Heffernan renonce à concourir est de 453 318.48 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 244 896 \$ assorti d'une renonciation à concourir de John Marvin Wolff en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel John Marvin Wolff renonce à concourir est de 221 625.51 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 201 478.18 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Ian Joseph en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Ian Joseph renonce à concourir est de 1 007 378.97 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 50 370 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Gabriel Leung en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Gabriel Leung renonce à concourir est de 302 213.34 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 81 844 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Don Blyth en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Don Blyth renonce à concourir est de 302 213.66 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 50 370 \$ assorti d'une renonciation à concourir de David Jarvis en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel David Jarvis renonce à concourir est de 654 795.22 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 50 368 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Daniel Kim en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Daniel Kim renonce à concourir est de 554 058.28 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 60 442 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Dan Payne en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Dan Payne renonce à concourir est de 100 738 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 50 368 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Barry Richards en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Barry Richards renonce à concourir est de 805 903.22 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 30 214 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Andrew Farncomb en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Andrew Farncomb renonce à concourir est de 30 214 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 60 442 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Adam Deffett en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Adam Deffett renonce à concourir est de 100 738 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 95 894 \$ assorti d'une renonciation à concourir de 2000804 Ontarion Ltd. en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel 2000804 Ontario Ltd. renonce à concourir est de 1 143 177.85 \$.

3.8.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

L'Autorité des marchés financiers

Loi sur les assurances

Assureurs détenant un permis au Québec au 31 décembre 2009

Nom de l'assureur	Nom et adresse du représentant principal au Québec
<p>Adresse du siège social</p> <p>ASSOCIATION DES COURTIERS ET AGENTS MMOBILIERS DU QUÉBEC</p> <p>6300, rue Auteuil Bureau 225 Brossard (Québec) Canada J4Z 3P2</p> <p>PROMUTUEL L'ABITIBIENNE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE</p> <p>282, 1re avenue Est Amos (Québec) Canada J9T 1H3</p>	
<p>ACA ASSURANCE</p> <p>55 Commercial Street South Floor Manchester (New Hampshire) U.S.A. 3101</p>	<p>Guylaine Lagotte 3050 boul. St-Jean Trois-Rivières (Québec) Canada G9B 2M92nd</p>
<p>ASSURANCE ACE INA ACE INA INSURANCE</p> <p>130 King Street West 12th Floor Toronto (Ontario) Canada M5X 1A6</p>	<p>Jean Saint-Onge 1, Place Ville-Marie Bureau 4000 Montréal (Québec) Canada H3B 4M4</p>
<p>ASSURANCE-VIE ACE INA ACE INA LIFE INSURANCE</p> <p>130 King Street West 12th Floor Toronto (Ontario) Canada M5X 1A6</p>	<p>Jean Saint-Onge 1, Place Ville-Marie Bureau 4000 Montréal (Québec) Canada H3B 4M4</p>
<p>LA SOCIETE FRATERNELLE ACTRA ACTRA FRATERNAL BENEFIT SOCIETY</p>	<p>Pierre Sébastien 408, rue McGill</p>

1000 Yonge Street
Toronto (Ontario) Canada M4W 2K2

Montréal (Québec) Canada H2Y 2G1

Nom de l'assureur

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Adresse du siège social

AETNA-VIE
AETNA LIFE INSURANCE COMPANY

Pierre Sébastien
408, rue McGill
Montréal (Québec) Canada H2Y 2G1

151 Farmington Avenue
Hartford (Connecticut) U.S.A. 6156

CORPORATION D'ASSURANCES AFFILIATED
FM
AFFILIATED FM INSURANCE COMPANY

Benoît Charbonneau
600, rue de la Gauchetière Ouest
14e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 4L8

Executive Offices
1301 Atwood Avenue
Johnston (Rhode Island) U.S.A. 2919

COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES
AIG UNITED GUARANTY DU CANADA
AIG UNITED GUARANTY MORTGAGE
INSURANCE COMPANY CANADA

Serge R. Léger
2000, avenue McGill College
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H3A 3H3

1 Toronto Street
Suite 400
Toronto (Ontario) Canada M5C 2V6

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ
D'AMÉRIQUE DU NORD
ALLIANZ LIFE INSURANCE COMPANY OF
NORTH AMERICA

Lisa Barabé
2525, boulevard Laurier
Tour des Laurentides, 10e étage
Québec (Québec) Canada G1V 2L2

5701 Golden Hills Drive
Minneapolis (Minnesota) U.S.A. 55416

COMPAGNIE D'ASSURANCE ALLIANZ
RISQUES MONDIAUX É.-U.
ALLIANZ GLOBAL RISKS US INSURANCE
COMPANY

Daniel Picotte
Tour de la Bourse - bureau 3700
800, place Victoria - C.P. 242
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

2350 Empire Avenue
Burbank (California) U.S.A. 91504

ALLSTATE, COMPAGNIE D'ASSURANCE
ALLSTATE INSURANCE COMPANY

Paul M. Demers
1501, avenue McGill College
Tour McGill College - Bureau 2900
Montréal (Québec) Canada H3A 3M8

2775 Sanders Road
Northbrook (Illinois) U.S.A. 60062

Nom de l'assureur**Adresse du siège social**

ALLSTATE DU CANADA, COMPAGNIE
D'ASSURANCE
ALLSTATE INSURANCE COMPANY OF
CANADA

27 Allstate Parkway
Suite 100
Markham (Ontario) Canada L3R 5P8

L'ALPHA, COMPAGNIE D'ASSURANCES INC.

430, rue Saint-Georges
Bureau 119
Drummondville (Québec) Canada J2C 4H4

L'AMÉRICAINNE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-
VIE ET REVENU
AMERICAN INCOME LIFE INSURANCE
COMPANY

1200 Wooded Acres
P.O. Box 2608
Waco (Texas) U.S.A. 76797

AMERICAN BANKERS COMPAGNIE
D'ASSURANCE GÉNÉRALE DE LA FLORIDE
AMERICAN BANKERS INSURANCE COMPANY
OF FLORIDA

11222 Quail Roost Drive
Miami (Florida) U.S.A. 33157

AMERICAN BANKERS COMPAGNIE
D'ASSURANCE VIE DE LA FLORIDE
AMERICAN BANKERS LIFE ASSURANCE
COMPANY OF FLORIDA

11222 Quail Roost Drive
Miami (Florida) U.S.A. 33157

COMPAGNIE D'ASSURANCE AMERICAN ROAD
THE AMERICAN ROAD INSURANCE COMPANY

The American Road
P.O. Box 1701
Dearborn (Michigan) U.S.A. 48121

Nom de l'assureur**Adresse du siège social****Nom et adresse du représentant principal au Québec**

Paul M. Demers
1501, avenue McGill College
Tour McGill College - Bureau 2900
Montréal (Québec) Canada H3A 3M8

Jean Saint-Onge
1, Place Ville-Marie
Bureau 4000
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

Daniel Alain Dagenais
1, place Ville-Marie
Bureau 4000
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

Daniel Alain Dagenais
1, place Ville-Marie
Bureau 4000
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

Karine Pelletier
1134, Grande-Allée Ouest
Bureau 600
Québec (Québec) Canada G1S 1E5

Nom et adresse du représentant principal au Québec

AMERICAN, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
ET D'ASSURANCE-MALADIE
AMERICAN HEALTH AND LIFE INSURANCE
COMPANY

3001 Meacham Blvd.
Suite 200
Fort Worth (Texas) U.S.A. 76137

AMEX COMPAGNIE D'ASSURANCE
AMEX ASSURANCE COMPANY

480 Pilgrim Way
Suite 1400
Green Bay (Wisconsin) U.S.A. 54304

L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE, COMPAGNIE
D'ASSURANCE DU CANADA
OLD REPUBLIC INSURANCE COMPANY OF
CANADA

100 King Street West
Box 557
Hamilton (Ontario) Canada L8N 3K9

PROMUTUEL APPALACHES - ST-FRANÇOIS,
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE
GÉNÉRALE

525, route de l'Église
Saint-Pierre-Baptiste (Québec) Canada G0P 1K0

LE CONSEIL SUPRÊME DE L'ARCANE ROYAL
SUPREME COUNCIL OF THE ROYAL
ARCANUM

61 Batterymarch Street
Boston (Massachusetts) U.S.A. 2110

COMPAGNIE D'ASSURANCE ARCH
ARCH INSURANCE COMPANY

One Liberty Plaza
53rd Floor
New York (New York) U.S.A. 10006

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

COMPAGNIE D'ASSURANCE ASPEN UK
ASPEN INSURANCE UK LIMITED

30 Fenchurch Street

David Eramian
1, place Ville-Marie
Bureau 4000
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

Jean Bélanger
1, Place Ville-Marie
40e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

André Legrand
1981, avenue McGill College
Bureau 1100
Montréal (Québec) Canada H3A 3C1

Gilles Bédard
14 rue Demuy
Boucherville (Québec) Canada J4B 4T8

Michael Patry
1000, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) Canada H3B 5H4

**Nom et adresse du représentant
principal au Québec**

David Johnston
La Tour CIBC, 31e étage
1155 boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) Canada H3B 3S6

London England EC3M 3BD

ASSOMPTION COMPAGNIE MUTUELLE
D'ASSURANCE-VIE
ASSUMPTION MUTUAL LIFE INSURANCE
COMPANY

770 Main Street
P.O. Box 160
Moncton (Nouveau-Brunswick) Canada E1C 8L1

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE VIE MD
MD LIFE INSURANCE COMPANY

1870 Alta Vista Drive
Ottawa (Ontario) Canada K1G 6R7

COMPAGNIE D'ASSURANCES FCT LTÉE
FCT INSURANCE COMPANY LTD.

2235 Sheridan Garden Drive
Oakville (Ontario) Canada L6J 7Y5

ASSURANCES NLF
NATIONAL LIABILITY & FIRE INSURANCE
COMPANY

100 First Stamford Place
Stamford (Connecticut) U.S.A. 6902

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE DES FEMMES
WOMAN'S LIFE INSURANCE SOCIETY

1338 Military Street, Box 5020
Port Huron (Michigan) U.S.A. 48061

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

ASSURANT VIE DU CANADA
ASSURANT LIFE OF CANADA

5160 Yonge Street
Suite 500
Toronto (Ontario) Canada M2N 7C7

ATRADIUS ASSURANCE CRÉDIT N.V.
ATRADIUS CREDIT INSURANCE N.V.

David Ricardo Straat 1
Amsterdam Netherlands 1066 JS

AVIVA, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU
CANADA

René Vallerand
625, Avenue Président-Kennedy Ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H3A 1K2

Robert Charbonneau
1000, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) Canada H3B 5H4

Laurent Nadeau
333 boul. Décarie
Bureau 200
St-Laurent (Québec) Canada H4N 3M9

René Vallerand
625, Avenue Président-Kennedy Ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H3A 1K2

René Vallerand
625, Avenue Président-Kennedy Ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H3A 1K2

**Nom et adresse du représentant
principal au Québec**

Daniel Alain Dagenais
1, place Ville-Marie
Bureau 4000
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

François Duprat
800, Place Victoria
Bureau 4600
Montréal (Québec) Canada H4Z 1H6

Patricia St-Jean
630, boulevard René-Lévesque Ouest

AVIVA INSURANCE COMPANY OF CANADA

2206 Eglinton Avenue East
Scarborough (Ontario) Canada M1L 4S8

ASSURANCE INTERNATIONALE AVIVA LTÉE
AVIVA INTERNATIONAL INSURANCE LIMITED

St Helen's
1 Undershaft
London England

AXA ASSURANCES INC.
AXA INSURANCE INC.

2020, rue University
Bureau 700
Montréal (Québec) Canada H3A 2A5

AXA ASSURANCES AGRICOLES INC.
AXA FARM INSURANCE INC.

2020, rue University
Bureau 700
Montréal (Québec) Canada H3A 2A5

Bureau 900
Montréal (Québec) Canada H3B 1S6

Robert Charbonneau
1000, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) Canada H3B 5H4

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

AXA ASSURANCES (CANADA)
AXA INSURANCE (CANADA)

5700 Yonge Street
Suite 1400
North York (Ontario) Canada M2M 4K2

AXA EQUITABLE ASSURANCE-VIE
AXA EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY

1290 Avenue of the Americas
11th Floor - B
New York (New York) U.S.A. 10104

AXA ASSURANCES GÉNÉRALES
AXA GENERAL INSURANCE

5700 Yonge Street
Suite 1400
North York (Ontario) Canada M2M 4K2

AXA PACIFIQUE COMPAGNIE D'ASSURANCE
AXA PACIFIC INSURANCE COMPANY

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Sylvain Hétu
2020, rue University
Bureau 600
Montréal (Québec) Canada H3A 2A5

Jean Saint-Onge
1, Place Ville-Marie
Bureau 4000
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

Sylvain Hétu
2020, rue University
Bureau 600
Montréal (Québec) Canada H3A 2A5

Sylvain Hétu
2020, rue University

999 West Hastings Street
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6C 2W2

AXIS COMPAGNIE DE RÉASSURANCE
(SUCCURSALE CANADIENNE)
AXIS REINSURANCE COMPANY
(CANADIAN BRANCH)

11680, Great Oaks Way
Suite 500
Alpharetta (Georgia) U.S.A. 30022

PROMUTUEL BAGOT, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

1840, St-Édouard
Saint-Liboire (Québec) Canada J0H 1R0

Bureau 600
Montréal (Québec) Canada H3A 2A5

Robert Emblem
630, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 1700
Montréal (Québec) Canada H3B 1S6

Nom de l'assureur

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Adresse du siège social

ASSURANCE-VIE BANQUE NATIONALE,
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
NATIONAL BANK LIFE INSURANCE COMPANY

1100, rue University
5e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 2G7

BARREAU DU QUÉBEC

445, boulevard Saint-Laurent
Bureau 300
Montréal (Québec) Canada H2Y 3T8

PROMUTUEL BEAUCE-ETCHEMINS, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

650, boulevard Renault
Beauceville Est (Québec) Canada G5X 3P2

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR INC.
BELAIR INSURANCE COMPANY INC.

7101, rue Jean-Talon Est
Bureau 300
Anjou (Québec) Canada H1M 3T6

PROMUTUEL BELLECHASSE-LÉVIS, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

340, rue Principale
Saint-Gervais (Québec) Canada G0R 3C0

COMPAGNIE D'ASSURANCE BERKLEY
BERKLEY INSURANCE COMPANY

475 Steamboat Road, 1st Floor
Greenwich (Connecticut) U.S.A. 6830

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
BMO LIFE INSURANCE COMPANY

55 Bloor Street West
15th Floor
Toronto (Ontario) Canada M4W 3N5

BMO SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE
BMO LIFE ASSURANCE COMPANY

60 Yonge Street
Toronto (Ontario) Canada M5E 1H5

PROMUTUEL BOIS-FRANCS, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

30, rue Hôtel-de-Ville
Warwick (Québec) Canada J0A 1M0

BOUCLIER VERT DU CANADA
GREEN SHIELD CANADA

8677 Anchor Drive
P.O. Box 1606
Windsor (Ontario) Canada N9A 6W1

LA COMPAGNIE BRITANNIQUE D'ASSURANCE
AÉRIENNE LIMITÉE
THE BRITISH AVIATION INSURANCE
COMPANY LIMITED

10 St. Mary Axe
London England EC3A 8EQ

CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE

31, rue de Courcelles
Paris France 75008

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

Dominique Têtu
1000, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2100
Montréal (Québec) Canada H3B 4W5

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Fred Enns
1000 rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) Canada H3B 5H4

Serge R. Léger
2000, avenue McGill College
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H3A 3H3

Franziska Ruf
1000, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) Canada H3B 0A2

Marie-Claude Desroches
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) Canada H3A 3C8

Jacques Mailloux
215 Rue Saint-Jacques
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1M6

Nom et adresse du représentant principal au Québec

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
SUR LA VIE
THE CANADA LIFE ASSURANCE COMPANY

330 University Avenue
Toronto (Ontario) Canada M5G 1R8

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CANADA-VIE
DU CANADA
THE CANADA LIFE INSURANCE COMPANY OF
CANADA

330 University Avenue
Toronto (Ontario) Canada M5G 1R8

CANASSURANCE COMPAGNIE D'ASSURANCE
CANASSURANCE INSURANCE COMPANY

550, rue Sherbrooke Ouest
Bureau B-9
Montréal (Québec) Canada H3A 3S3

LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.
LA CAPITALE GENERAL INSURANCE INC.

525, boulevard René-Lévesque Est
6e étage
Québec (Québec) Canada G1R 5S9

LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE INC.
LA CAPITALE CIVIL SERVICE INSURER INC.

625, rue Saint-Amable
Québec (Québec) Canada G1R 2G5

LA CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE INC.
LA CAPITALE INSURANCE AND FINANCIAL SERVICES INC.

625, rue Saint-Amable
Québec (Québec) Canada G1R 2G5

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

CENTENNIAL COMPAGNIE D'ASSURANCES
CENTENNIAL INSURANCE COMPANY

100 Wall Street
28th Floor
New York (New York) U.S.A. 10005

CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

Sylvia Reiter
630, boulevard René-Levesque Ouest
bureau 1900
Montréal (Québec) Canada H3B 4V5

Sylvia Reiter
630, boulevard René-Levesque Ouest
bureau 1900
Montréal (Québec) Canada H3B 4V5

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Erik Richer La Flèche
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
40e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 3V2

1200, avenue McGill College
Bureau 1500
Montréal (Québec) Canada H3B 4G7

LA CIE D'ASSURANCE COMMERCIALE AIG DU
CANADA
AIG COMMERCIAL INSURANCE COMPANY OF
CANADA

145 Wellington Street West 14th Floor
Toronto (Ontario) Canada M5J 1H8

CHEVALIERS DE COLOMB
KNIGHTS OF COLOMBUS

One Columbus Plaza
New Haven (Connecticut) U.S.A. 6510

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES TITRES
DE CHICAGO
CHICAGO TITLE INSURANCE COMPANY

171 North Clark Street
#8
Chicago (Illinois) U.S.A. 60601

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
DAIMLERCHRYSLER
DAIMLERCHRYSLER INSURANCE COMPANY

27777 Inkster Road
Farmington Hills (Michigan) U.S.A. 48334

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

CHUBB DU CANADA COMPAGNIE
D'ASSURANCE
CHUBB INSURANCE COMPANY OF CANADA

1 Adelaide Street East
16th Floor
Toronto (Ontario) Canada M5C 2V9

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE
CIBC LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED

3 Robert Speck Parkway
Suite 900
Mississauga (Ontario) Canada L4Z 2G5

CIGNA DU CANADA COMPAGNIE

Serge R. Léger
2000, avenue McGill College
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H3A 3H3

Yves Duceppe
1595, rue St-Hubert
Bureau 400
Montréal (Québec) Canada H2L 3Z2

Jean Saint-Onge
1, Place Ville-Marie
Bureau 4000
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

Jean-François Lépine
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 2780
Montréal (Québec) H3B 1S6

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Jean Bertrand
1250, boulevard René-Lévesque
Bureau 2700
Montréal (Québec) Canada H3B 4W8

Nicole Riendeau
1155 Blv. René-Lévesque Ouest
Bureau 1020
Montréal (Québec) Canada H3B 2J2

Jean Saint-Onge

D'ASSURANCE SUR LA VIE
CIGNA LIFE INSURANCE COMPANY OF
CANADA

1, Place Ville-Marie
Bureau 4000
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

55 Town Centre Court
Suite 606, P.O. Box 14
Scarborough (Ontario) Canada M1P 4X4

PROMUTUEL COATICOOK-SHERBROOKE,
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE
GÉNÉRALE

102, rue Child
Coaticook (Québec) Canada J1A 2B3

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE
POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)

Sylvie Bourdeau
Tour de la Bourse - C.P. 242
800, Place Victoria - Bureau 3400
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

12 Cours Michelet
La Défence 10
Puteaux France 92800

COLISEE RE
COLISEE RE

Carol Desbiens
1800, McGill College
Bureau 2000
Montréal (Québec) Canada H3A 3J6

40, rue du Colisée
Paris France 75008

Nom de l'assureur

**Nom et adresse du représentant
principal au Québec**

Adresse du siège social

COMPAGNIE D'ASSURANCE COMBINED
D'AMÉRIQUE
COMBINED INSURANCE COMPANY OF
AMERICA

Michel Rivest
Bureau 200
Bureau 200
Boucherville (Québec) Canada J4B 7L4

5050, North Broadway
Chicago (Illinois) U.S.A. 60640

COMPAGNIE D'ASSURANCES
COMMONWEALTH
COMMONWEALTH INSURANCE COMPANY

J. Vincent O'Donnell
1, place Ville-Marie
40e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

595 Burrard Street - Suite 1500
Bentall Tower III - Box 49115
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V7X 1G4

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
CONNECTICUT GÉNÉRAL
CONNECTICUT GENERAL LIFE INSURANCE
COMPANY

Jean Saint-Onge
1, Place Ville-Marie
Bureau 4000
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

900 Cottage Grove Road
Bloomfield (Connecticut) U.S.A. 6002

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTINENTAL
CASUALTY
CONTINENTAL CASUALTY COMPANY

C.N.A. Plaza
Chicago (Illinois) U.S.A. 60685

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
CO-OPERATORS
CO-OPERATORS GENERAL INSURANCE
COMPANY

Priory Square
Guelph (Ontario) Canada N1H 6P8

CO-OPERATORS COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
CO-OPERATORS LIFE INSURANCE COMPANY

1920 College Avenue
Regina (Saskatchewan) Canada S4P 1C4

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

COMPAGNIE D'ASSURANCE COSECO
COSECO INSURANCE COMPANY

5600 Cancross Court
Mississauga (Ontario) Canada L5R 3E9

UNION FRATERNELLE CROATE
CROATIAN FRATERNAL UNION OF AMERICA

100 Delaney Drive
Pittsburgh (Pennsylvania) U.S.A. 15235

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CROIX BLEUE
DU CANADA
BLUE CROSS LIFE INSURANCE COMPANY OF
CANADA

644 Main Street
P.O. Box 220
Moncton (Nouveau-Brunswick) Canada E1C 8L3

CROWN, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
CROWN LIFE INSURANCE COMPANY

1901 Scarth Street
Regina (Saskatchewan) Canada S4P 4L4

Kelvin Mateus
800 René-Lévesque Blvd. West
Suite 2340
Montréal (Québec) Canada H3B 1X9

Martin-Éric Tremblay
2000 McGill College Avenue
Suite 800
Montréal (Québec) Canada H3A 3H3

Martin-Éric Tremblay
2000 McGill College Avenue
Suite 800
Montréal (Québec) Canada H3A 3H3

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Tremblay Marc-Éric
2000, avenue McGill College
Bureau 800
Montréal (Québec) H3A 3H3

Robert Panenic
12218 rue James-Morrice
Montréal (Québec) Canada H3M 2H1

André Vincent
Québec Blue Cross
550, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) Canada H3A 1B9

Sylvia Reiter
630, boulevard René-Levesque Ouest
bureau 1900
Montréal (Québec) Canada H3B 4V5

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CUMIS
CUMIS GENERAL INSURANCE COMPANY

151 North Service Road
P.O. Box 5065
Burlington (Ontario) Canada L7R 4C2

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CUMIS
CUMIS LIFE INSURANCE COMPANY

151 North Service Road
P.O. Box 5065
Burlington (Ontario) Canada L7R 4C2

Antonella Penta
1250, Boulevard René Lévesque Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1

Antonella Penta
1250, Boulevard René Lévesque Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1

Nom de l'assureur

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Adresse du siège social

LA SOCIETE D'ASSURANCE CUNA MUTUELLE
CUNA MUTUAL INSURANCE SOCIETY

5910 Mineral Point Road

P.O. Box 391
Madison (Wisconsin) U.S.A. 53701

Antonella Penta
1250, Boulevard René Lévesque Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1

DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.
DESJARDINS GENERAL INSURANCE INC.

6300, boulevard de la Rive-Sud
Lévis (Québec) Canada G6V 6P9

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE,
COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE
DESJARDINS FINANCIAL SECURITY LIFE
ASSURANCE COMPANY

200, rue des Commandeurs
Lévis (Québec) Canada G6V 6R2

PROMUTUEL DEUX-MONTAGNES, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

200 rue Dubois
Saint-Eustache (Québec) Canada J7P 4W9

COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
DOMINION DU CANADA
THE DOMINION OF CANADA GENERAL
INSURANCE COMPANY

Michel McMillan
625, Président Kennedy
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H3A 1K2

165 University Avenue
Toronto (Ontario) Canada M5H 3B9

PROMUTUEL DRUMMOND, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

1500, boulevard Lemire
Drummondville (Québec) Canada J2C 5A4

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

COMPAGNIE D'ASSURANCES EAGLE STAR
LIMITÉE
EAGLE STAR INSURANCE COMPANY LIMITED

3000 Parkway
Whitely, (Fareham) England P015 7J7

SOCIÉTÉ DES ASSURANCES
ECCLÉSIASTIQUES
ECCLESIASTICAL INSURANCE OFFICE PUBLIC
LIMITED COMPANY

Beaufort House
Brunswick Road
Gloucester England GL1 1JZ

ÉCHELON, COMPAGNIE D'ASSURANCES
GÉNÉRALE
EHELON GENERAL INSURANCE COMPANY

2680, Matheson Blvd. East
Suite 300
Mississauga (Ontario) Canada L4W 0A5

ECONOMICAL, COMPAGNIE MUTUELLE
D'ASSURANCE
ECONOMICAL MUTUAL INSURANCE
COMPANY

111 Westmount Road South
P.O. Box 2000
Waterloo (Ontario) Canada N2J 4S4

COMPAGNIE D'ASSURANCE ELECTRIC
ELECTRIC INSURANCE COMPANY

75 Sam Fonzo Drive
Beverly (Massachusetts) U.S.A. 1915

SERVICES D'ASSURANCE ASSOCIÉS
ÉLECTRICITÉ ET GAZ
ASSOCIATED ELECTRIC & GAS INSURANCE

**Nom et adresse du représentant
principal au Québec**

Erik Richer La Fleche
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
40e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 3V2

Michael Goodhue
1080, Côte du Beaver Hall
Bureau 2100
Montréal (Québec) Canada H2Z 1S8

Yvon Tremblay
500, boulevard St-Martin Ouest
Bureau 300
Laval (Québec) Canada H7M 3Y2

Louis Durocher
5 place Ville Marie
Montréal (Québec) Canada H3B 0A8

Gilles Bertrand
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
Tour CIBC - 31e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 3S6

Gilles Bertrand
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
Tour CIBC - 31e étage

SERVICES LIMITED

Montréal (Québec) Canada H3B 3S6

1 Meadowlands Plaza
East Rutheford**Nom de l'assureur****Nom et adresse du représentant principal au Québec****Adresse du siège social**LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ELITE
ELITE INSURANCE COMPANYPatricia St-Jean
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) Canada H3B 1S62206 Eglinton Avenue East
Scarborough (Ontario) Canada M1L 4S8L'EMPIRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
THE EMPIRE LIFE INSURANCE COMPANYBernard Amyot
1250, Boul. René Lévesque
Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1259 King Street East
Kingston (Ontario) Canada K7L 3A8COMPAGNIE D'ASSURANCES DES
EMPLOYEURS DE WAUSAU
EMPLOYERS INSURANCE COMPANY OF
WAUSAUMorris Szwimer
5, Place Ville Marie
Bureau 1203
Montréal (Québec) Canada H3B 2G22000 Westwood Drive
Wausau (Wisconsin) U.S.A. 54401ENDURANCE, SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE
D'AMÉRIQUE
ENDURANCE REINSURANCE CORPORATION
OF AMERICAKathy McGowan
1000, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 2100
Montréal (Québec) Canada H3B 4W5333 Westchester Avenue
White Plains (New York) U.S.A. 10604L'ENTRAIDE ASSURANCE, COMPAGNIE
MUTUELLE
L'ENTRAIDE ASSURANCE MUTUAL COMPANY520, boul. Charest Est, 1er étage
C.P. 70226, succursale Québec-Centre
Québec (Québec) Canada G2J 0A2ASSOCIATION INDÉPENDANTE D'ENTRAIDE
DES ISRAÉLITES DE MONTRÉAL
INDEPENDANT HEBREW SICK BENEFIT
ASSOCIATION OF MONTREAL1705, rue Rodolphe Bédard
Ville St-Laurent (Québec) Canada H4L 2P7**Nom de l'assureur****Nom et adresse du représentant**

principal au Québec**Adresse du siège social**

L'ÉQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCES
GÉNÉRALES
THE EQUITABLE GENERAL INSURANCE
COMPANY

2475, boulevard Laurier
Québec (Québec) Canada G1T 1C4

L'ÉQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
DU CANADA
THE EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY
OF CANADA

One Westmount Road North
P.O. Box 1603, Station Waterloo
Waterloo (Ontario) Canada N2J 4C7

EULER ASSURANCE CRÉDIT A.C.I.
EULER HERMES AMERICAN CREDIT
INDEMNITY COMPANY

800 Red Brook Boulevard
Owings Mills (Maryland) U.S.A. 21117

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE EVEREST DU
CANADA
EVEREST INSURANCE COMPANY OF CANADA

130 King Street West
Suite 2520 - C.P. 431
Toronto (Ontario) Canada M5X 1E3

L'EXCELLENCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-
VIE
THE EXCELLENCE LIFE INSURANCE
COMPANY

5055, boulevard Métropolitain Est
Bureau 202
Montréal (Québec) Canada H1R 1Z7

L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES
DE MONTRÉAL

1071, rue de la Cathédrale
Montréal (Québec) Canada H3B 2V4

Nom de l'assureur**Adresse du siège social**

Luc Lissoir
1, Place Ville-Marie
37e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 3P4

Yves Gervais
1155, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 1702
Montréal (Québec) Canada H3B 3Z7

Alain Nadon
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
Tour CIBC - 31e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 3S6

Nom et adresse du représentant principal au Québec

L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES
DE QUÉBEC

2, rue Port Dauphin
Québec (Québec) Canada G1R 5K5

COMPAGNIE D'ASSURANCES FÉDÉRALE
FEDERAL INSURANCE COMPANY

15 Mountain View Road
Warren (New Jersey) U.S.A. 7061

LA FEDERATED, COMPAGNIE D'ASSURANCE
DU CANADA
FEDERATED INSURANCE COMPANY OF
Canada

717 Portage Avenue
P.O. Box 5800
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 3C9

LA FÉDÉRATION COMPAGNIE D'ASSURANCES
DU CANADA
FEDERATION INSURANCE COMPANY OF
CANADA

5, Place Ville Marie
Bureau 1400
Montréal (Québec) Canada H3B 0A8

FIDELITY INVESTMENTS, COMPAGNIE D'ASSURANCE
DU Canada
FIDELITY INVESTMENTS INSURANCE COMPANY OF
CANADA

483 Bay Street
Suite 200
Toronto (Ontario) Canada M5G 2N7

L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE DES FILS DE
L'ÉCOSSE
SONS OF SCOTLAND BENEVOLENT
ASSOCIATION

40 Eglinton Avenue East
Suite 202
Toronto (Ontario) Canada M4P 3A2

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

L'ASSURANCE FINANCIÈRE CT

Jean Bertrand
1250, boulevard René-Lévesque
Bureau 2700
Montréal (Québec) Canada H3B 4W8

Christian Laflamme
3100, Boulevard Le Carrefour
Bureau 660
Laval (Québec) Canada H7T 2K7

Suzanne Côté
5, Place Ville Marie
Bureau 1045
Montréal (Québec) Canada H3B 2G2

Brian McQueenie
910 Avenue Dawson
Bureau 103
Dorval (Québec) Canada H9S 5N2

**Nom et adresse du représentant
principal au Québec**

Pamela Larrea

CT FINANCIAL ASSURANCE COMPANY

120 Adelaide Street West
2nd Floor
Toronto (Ontario) Canada M5H 1T1

500, rue St-Jacques
14e étage
Montréal (Québec) Canada H3C 3B7

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE FIRST
ALLMERICA FINANCIAL
FIRST ALLMERICA FINANCIAL LIFE
INSURANCE COMPANY

132 Turnpike Road
Suite 210
Southborough (Massachusetts) U.S.A. 1772

Jean Larivière
1155, boul. René Lévesque Ouest
31e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 3S6

LA CORPORATION D'ASSURANCE FIRST
CANADIAN
FIRST CANADIAN INSURANCE CORPORATION

10727 82th Avenue
Edmonton (Alberta) Canada T6E 2B1

Brahm Gelfand
1250, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 1400
Montréal (Québec) Canada H3B 5E9

FM GLOBAL
FACTORY MUTUAL INSURANCE COMPANY

1301 Atwood Avenue
Johnston (Rhode Island) U.S.A. 2919

Benoît Charbonneau
600, rue de la Gauchetière Ouest
14e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 4L8

L'ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS
THE INDEPENDENT ORDER OF FORESTERS

789 Don Mills Road
Toronto (Ontario) Canada M3C 1T9

Michelle Niding
1 Place Ville Marie, Suite 4000
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

LA SOCIETE COOPÉRATIVE DE FRAIS
FUNÉRAIRES INC.

160, boulevard Graham
Ville Mont-Royal (Québec) Canada H3P 3H9

Nom de l'assureur**Adresse du siège social**

GAN ASSURANCES VIE COMPAGNIE
FRANÇAISE D'ASSURANCES VIE MIXTE

8-10 rue d'astorg
Paris France 75008

LA GARANTIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE
L'AMÉRIQUE DU NORD
THE GUARANTEE COMPANY OF NORTH
AMERICA

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Eric Lee Clark
1155, Rue Metcalfe
Bureau 1470
Montréal (Québec) Canada H3B 2V6

John Emory
Place du Canada
Bureau 1560
Montréal (Québec) Canada H3B 2R4

4950 Yonge Street
Suite 1400
Toronto (Ontario) Canada M2N 6K1

**PROMUTUEL GASPÉSIE - LES ILES, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE**

6, rue St-Jacques Nord
Causapscal (Québec) Canada G0J 1J0

**GCAN COMPAGNIE D'ASSURANCES
GCAN INSURANCE COMPANY**

181 University Avenue
Suite 1000
Toronto (Ontario) Canada M5H 3M7

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE GENERAL
AMERICAN
GENERAL AMERICAN LIFE INSURANCE
COMPANY**

13045 Tesson Ferry Road
Saint-Louis (Missouri) U.S.A. 63128

**COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES
GENWORTH FINANCIAL CANADA
GENWORTH FINANCIAL MORTGAGE
INSURANCE COMPANY CANADA**

2060 Winston Park Drive
Oakville (Ontario) Canada L6H 5R7

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

**COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE GERBER
GERBER LIFE INSURANCE COMPANY**

1311 Mamaroneck Avenue
White Plains (New York) U.S.A. 10605

**LA GLOBALE COMPAGNIE RÉASSURANCES
GLOBAL REINSURANCE COMPANY**

480 University Avenue
Suite 1400
Toronto (Ontario) Canada M5G 1V2

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE
GARANTIE GRAIN
GRAIN INSURANCE AND GUARANTEE
COMPANY**

Pasquale Bruzzese
1001, Square Dorchester
Bureau 1011
Montréal (Québec) Canada H3B 1N1

André St-Amour
1255, rue Peel
Bureau 1000
Montréal (Québec) Canada H3B 2T9

Michel Vennat
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
40e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 3V2

**Nom et adresse du représentant
principal au Québec**

Morris Szwimer
5, Place Ville Marie
Bureau 1203
Montréal (Québec) Canada H3B 2G2

Pasquale Bruzzese
1001, Square Dorchester
Bureau 1011
Montréal (Québec) Canada H3B 1N1

Eric Lee Clark
1155, Rue Metcalfe
Bureau 1470
Montréal (Québec) Canada H3B 2V6

1240 One Lombard Place
Winnipeg (Manitoba) Canada R3B 0V9

FONDATION D'ENTRAIDE DE LA GRANDE
LODGE D'ORANGE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE
THE GRAND ORANGE LODGE OF BRITISH
AMERICA

94 Sheppard Avenue West
Willowdale (Ontario) Canada M2N 1M5

COMPAGNIE D'ASSURANCE GREAT
AMERICAN
GREAT AMERICAN INSURANCE COMPANY

580 Walnut Street
Cincinnati (Ohio) U.S.A. 45202

COMPAGNIE D'ASSURANCE GREAT
AMERICAN DE NEW YORK
GREAT AMERICAN INSURANCE COMPANY OF
NEW YORK

580 Walnut Street
Cincinnati (Ohio) U.S.A. 45202

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

LA GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE-
VIE
THE GREAT WEST LIFE ASSURANCE
COMPANY

100 Osborne Street North
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 3A5

LE GROUPE ESTRIE-RICHELIEU, COMPAGNIE
D'ASSURANCE

770, rue Principale
Granby (Québec) Canada J2G 2Y7

GROUPE LEDOR INC., MUTUELLE
D'ASSURANCE

2795 boul. Laurier
Bureau 150
Québec (Québec) Canada G1V 4M7

COMPAGNIE D'ASSURANCE HABITATION ET
AUTO TD
TD HOME AND AUTO INSURANCE COMPANY

Rufus Jamison
271, des Fondateurs
Kinnear's Mills (QC) Canada G0N 1K0

Pierre Sébastien
408, rue McGill
Montréal (Québec) Canada H2Y 2G1

Pierre Sébastien
408, rue McGill
Montréal (Québec) Canada H2Y 2G1

**Nom et adresse du représentant
principal au Québec**

Sylvia Reiter
630, boulevard René-Levesque Ouest
bureau 1900
Montréal (Québec) Canada H3B 4V5

Alain Thibault
50 Place Crémazie
12^{ème} étage

2161 Yonge Street
4th Floor
Toronto (Ontario) Canada M4S 3A6

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE INCENDIE
HARTFORD
HARTFORD FIRE INSURANCE COMPANY

1 Hartford Plaza
Hartford (Connecticut) U.S.A. 6155

HARTFORD, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
HARTFORD LIFE INSURANCE COMPANY

200Hopemeadow Street
Simsbury (Connecticut) U.S.A. 6089

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

PROMUTUEL HAUT ST-LAURENT, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

101, boulevard St-Jean-Baptiste
Châteauguay (Québec) Canada J6J 3H9

ASSOCIATION D'HOSPITALISATION
CANASSURANCE
CANASSURANCE HOSPITAL SERVICE
ASSOCIATION

550, rue Sherbrooke Ouest
Bureau B-9
Montréal (Québec) Canada H3A 3S3

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE HOUSEHOLD
HOUSEHOLD LIFE INSURANCE COMPANY

545 Washington Blv., 11th Floor
Jersey City (New Jersey) U.S.A. 7310

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
D'HYPOTHÈQUES DU CANADA
THE MORTGAGE INSURANCE COMPANY OF
CANADA

100 Yonge Street
4th Floor
Toronto (Ontario) Canada M5H 1H1

L'INDUSTRIELLE-ALLIANCE PACIFIQUE,
COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES
INDUSTRIAL-ALLIANCE PACIFIC GENERAL

Montréal (Québec) Canada H2P 1B6

Francis Gervais
2540, boulevard Daniel Johnson
Bureau 400
Laval (Québec) Canada H7T 2S3

Pierre Sébastien
408, rue McGill
Montréal (Québec) Canada H2Y 2G1

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Jennifer E. Vinet
Place Marois
3268 boul. Saint-Martin Ouest
Laval (Québec) Canada H7T 1A1

Emmanuelle Poupart
100 Yonge Street
Bureau 2500
Montréal (Québec) Canada H3B 0A2

Douglas Carrothers
1080, Grande Allée Ouest
C.P. 1907, succursale Terminus

INSURANCE CORPORATION

Québec (Québec) Canada G1K 7M3

2165 West Broadway
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6K 4N5

INDUSTRIELLE ALLIANCE PACIFIQUE,
ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC.
INDUSTRIAL ALLIANCE PACIFIC INSURANCE
AND FINANCIAL SERVICES INC.

Douglas Carrothers
1080, Grande Allée Ouest
C.P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) Canada G1K 7M3

2165 Broadway West
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6K 4N5

Nom de l'assureur**Nom et adresse du représentant principal au Québec****Adresse du siège social**

INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET
SERVICES FINANCIERS INC.
INDUSTRIAL ALLIANCE INSURANCE AND
FINANCIAL SERVICES INC.

1080, Grande Allée Ouest
C.P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) Canada G1K 7M3

INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE AUTO
ET HABITATION INC.
INDUSTRIAL ALLIANCE AUTO AND HOME
INSURANCE INC.

925, Grande-Allée ouest, bureau 230
Québec (Québec) Canada G1S 1C1

ING NOVEX COMPAGNIE D'ASSURANCE DU
CANADA
ING NOVEX INSURANCE COMPANY OF
CANADA

Chantal Denommée
1611, Crémazie est
10e étage
Montréal (Québec) Canada H2M 2R9

700 University Avenue
Suite 1500 - A (Legal)
Toronto (Ontario) Canada M5G 0A1

INNOVASSUR, ASSURANCES GÉNÉRALES
INC.

2020, rue University, bureau 700
Montréal (Québec) Canada H3A 2A5

LA COMPAGNIE D'INSPECTION ET
D'ASSURANCE CHAUDIÈRE ET MACHINERIE
THE BOILER INSPECTION AND INSURANCE
COMPANY OF CANADA

Jacques Trudel
800, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 1735
Montréal (Québec) Canada H3B 1X9

250 Yonge Street
30th Floor
Toronto (Ontario) Canada M5B 2L7

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE
INTACT INSURANCE COMPANY

700 University Avenue
Suite 1500 A (Legal)
Toronto (Ontario) Canada M5G 0A1

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

L'INTERNATIONALE, COMPAGNIE
D'ASSURANCE-VIE
THE INTERNATIONAL LIFE INSURANCE
COMPANY

142 rue Hériot
Case postale 696
Drummondville (Québec) Canada J2B 6W9

L'ASSURANCE MUTUELLE DE L'INTER-OUEST

180, boulevard Mont Bleu
Hull (Québec) Canada J8Z 3J5

L'ORDRE DES ITALO-CANADIENS
THE ORDER OF ITALO-CANADIANS

5613, rue Arthur-Chevrier
Montréal-Nord (Québec) Canada H1G 1P7

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES JEVCO
JEVCO INSURANCE COMPANY

5250, Décarie
Bureau 100
Montréal (Québec) Canada H3X 2H9

JEWELERS, COMPAGNIE D'ASSURANCE
MUTUELLE
JEWELERS MUTUAL INSURANCE COMPANY

24 Jewelers Park Drive
Neenah (Wisconsin) U.S.A. 54957

KINGSWAY COMPAGNIE D'ASSURANCE
GÉNÉRALE
KINGSWAY GENERAL INSURANCE COMPANY

7120 Hurontario Street

Chantal Denommée
1611, Crémazie est
10e étage
Montréal (Québec) Canada H2M 2R9

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Gilles Bertrand
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
Tour CIBC - 31e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 3S6

Serge Lavoie
5120 boul. Décarie
bureau 300
Montréal (Québec) Canada H3X 2H9

Suite 700
Mississauga (Ontario) Canada L5W 0B1

Nom de l'assureur

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Adresse du siège social

LA SURVIVANCE-VOYAGE, COMPAGNIE
D'ASSURANCE
LS-TRAVEL, INSURANCE COMPANY

1555, rue Girouard Ouest
Bureau 201
Saint-Hyacinthe (Québec) Canada J2S 2Z6

PROMUTUEL DU LAC AU FJORD, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

11, rue Commerciale
Hébertville
Lac-Saint-Jean Est (Québec) Canada G8N 1N3

PROMUTUEL LAC ST-PIERRE - LES FORGES,
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE
GÉNÉRALE

300, route Marie-Victorin
C.P. 70
Baie-du-Febvre (Québec) Canada J0G 1A0

PROMUTUEL LANAUDIÈRE, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

249, rue Principale
Saint-Alexis-de-Montcalm (Québec) Canada J0K 1T0

ASSURANCE LAWPRO
LAWYERS' PROFESSIONAL INDEMNITY
COMPANY

250 rue Young
Bureau 3101
Toronto (Ontario) Canada M5B 2L7

COMPAGNIE D'ASSURANCE TITRES LAWYERS
LAWYERS TITLE INSURANCE CORPORATION

601 Riverside Avenue
Jacksonville (Florida) U.S.A. 32204

René Vallerand
625, Avenue Président-Kennedy Ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H3A 1K2

Pierre Sébastien
408, rue McGill
Montréal (Québec) Canada H2Y 2G1

Nom de l'assureur

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Adresse du siège social

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES
LEGACY
LEGACY GENERAL INSURANCE COMPANY

80 Tiverton Court
5th Floor
Markham (Ontario) Canada L3R 0G4

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LIBERTÉ LIFE
DE BOSTON
LIBERTY LIFE ASSURANCE COMPANY OF
BOSTON

175 Berkeley Street
Boston (Massachusetts) U.S.A. 2117

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LIBERTÉ
MUTUELLE
LIBERTY MUTUAL INSURANCE COMPANY

175 Berkeley Street
Boston (Massachusetts) U.S.A. 2116

PROMUTUEL DU LITTORAL, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
PROMUTUEL DU LITTORAL, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

267, rue Rochette
C.P. 159
St-Pascal (Québec) Canada G0L 3Y0

LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S
LLOYD'S UNDERWRITERS

One Lime Street
London England EC3M 7HA

COMPAGNIE CANADIENNE D'ASSURANCES
GÉNÉRALES LOMBARD
LOMBARD GENERAL INSURANCE COMPANY
OF CANADA

105 Adelaide Street West
Toronto (Ontario) Canada M5H 1P9

Nom de l'assureur**Adresse du siège social**

COMPAGNIE D'ASSURANCE LOMBARD
LOMBARD INSURANCE COMPANY

Daniel Picotte
Tour de la Bourse - bureau 3700
800, place Victoria - C.P. 242
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

Morris Szwimer
5, Place Ville Marie
Bureau 1203
Montréal (Québec) Canada H3B 2G2

Morris Szwimer
5, Place Ville Marie
Bureau 1203
Montréal (Québec) Canada H3B 2G2

Sean Murphy
1155, rue Metcalfe
Bureau 2220
Montréal (Québec) Canada H3B 2V6

Richard Lapierre
2001, rue University - bureau 1700
C.P. 804, Station B
Montréal (Québec) Canada H3B 3K5

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Richard Lapierre
2001, rue University - bureau 1700

105 Adelaide Street West
Toronto (Ontario) Canada M5H 1P9

LONDON LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-
VIE
LONDON LIFE INSURANCE COMPANY

255 Dufferin Avenue
London (Ontario) Canada N6A 4K1

PROMUTUEL LOTBINIÈRE, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

126, rue Olivier
Laurier-Station (Québec) Canada G0S 1N0

L'ASSUREUR LUMBERMEN'S
LUMBERMEN'S UNDERWRITING ALLIANCE

1905 N.W. Corporate Blvd.
Boca Raton (Florida) U.S.A. 33431

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LUMBERMENS
MUTUAL CASUALTY
LUMBERMENS MUTUAL CASUALTY COMPANY

1 Kemper Drive
Long Grove (Illinois) U.S.A. 60049

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
MANUFACTURERS
THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE
COMPANY

200 Bloor Street East
North Tower, 11th Floor
Toronto (Ontario) Canada M4W 1E5

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

MANUVIE CANADA LTÉE
MANULIFE CANADA LTD.

500 King Street North
Waterloo (Ontario) Canada N2J 4C6

MARKEL COMPAGNIE D'ASSURANCE DU
CANADA
MARKEL INSURANCE COMPANY OF CANADA

55 University Avenue

C.P. 804, Station B
Montréal (Québec) Canada H3B 3K5

Sylvia Reiter
630, boulevard René-Levesque Ouest
bureau 1900
Montréal (Québec) Canada H3B 4V5

Maurice A. Vialette
455, boulevard Fénélon
Bureau 300
Dorval (Québec) Canada H9S 5T8

Charles E. Bertrand
450, rue Saint-Pierre
Bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 2M9

Michel Paquet
2000, Mansfield
Bureau 400
Montréal (Québec) Canada H3A 3N8

**Nom et adresse du représentant
principal au Québec**

Michel Paquet
2000, Mansfield
Bureau 400
Montréal (Québec) Canada H3A 3N8

André Paradis
9310, boulevard des Sciences
Anjou (Québec) Canada H1J 3A9

15th Floor
Toronto (Ontario) Canada M5J 2H7

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
MASSACHUSETTS
MASSACHUSETTS MUTUAL LIFE INSURANCE
COMPANY

1295 State Street
Springfield (Massachusetts) U.S.A. 1111

MEDAVIE INC.
MEDAVIE INC.

644, Main Street
Moncton (Nouveau-Brunswick) Canada E1C 8L3

LA MÉTROPOLITAINE, COMPAGNIE
D'ASSURANCE-VIE
METROPOLITAN LIFE INSURANCE COMPANY

200 Park Avenue
New York (New York) U.S.A. 10166

METVIE CANADA
METLIFE CANADA

360 Albert Street
Suite 1750
Ottawa (Ontario) Canada K1R 7X7

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MINNESOTA
MINNESOTA LIFE INSURANCE COMPANY

400 Robert Street North
St. Paul (Minnesota) U.S.A. 55101

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MISSISQUOI
THE MISSISQUOI INSURANCE COMPANY

5, Place Ville-Marie
bureau 1400
Montréal (Québec) Canada H3B 0A8

COMPAGNIE D'ASSURANCE MITSUI
SUMITOMO LIMITÉE
MITSUI SUMITOMO INSURANCE COMPANY,
LIMITED

27-2 Shinkawa 2-Chome

Paul M. Demers
1501, avenue McGill College
Tour McGill College - Bureau 2900
Montréal (Québec) Canada H3A 3M8

André Vincent
Québec Blue Cross
550, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) Canada H3A 1B9

Marzia Frascadore
1, Place Ville Marie
37e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 3P4

Marzia Frascadore
1, Place Ville Marie
37e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 3P4

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Paul M. Demers
1501, avenue McGill College
Tour McGill College - Bureau 2900
Montréal (Québec) Canada H3A 3M8

Jean Bertrand
1250, boulevard René-Lévesque
Bureau 2700
Montréal (Québec) Canada H3B 4W8

Chuo-Ko
Tokyo Japon 104-8252

**PROMUTUEL MONTMAGNY-L'ISLET, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE**

124, boulevard Taché Ouest
C.P. 355
Montmagny (Québec) Canada G5V 3S7

**PROMUTUEL MONTS ET RIVES, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE**

5240, boulevard des Vétérans
Lac-Mégantic (Québec) Canada G6B 2G5

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MOTORS
MOTORS INSURANCE CORPORATION**

300 Galleria Officentre
Southfield (Michigan) U.S.A. 48034

Michel Boisvert
3333 Boul Côte-Vertu
Suite 900
Montréal (Québec) Canada H4R 2N1

Nom de l'assureur

**Nom et adresse du représentant
principal au Québec**

Adresse du siège social

**LA MUNICH, COMPAGNIE DE RÉASSURANCE
MUNICH REINSURANCE COMPANY**

Koeniginstr. 107
D-80802
Munich Allemagne

Richard Letarte
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 2630
Montréal (Québec) Canada H3B 1S6

**RÉASSURANCE MUNICH AMÉRIQUE, INC.
MUNICH REINSURANCE AMERICA, INC.**

555 College Road East
P.O. Box 5241
Princeton (New Jersey) U.S.A. 8543

Michael Bantey
Place de la Cathédrale - bureau 2000
600, boulevard de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) Canada H3A 3J2

**LA MUNICH, DU CANADA, COMPAGNIE DE
RÉASSURANCE
MUNICH REINSURANCE COMPANY OF
CANADA**

390 Bay Street
22th Floor
Toronto (Ontario) Canada M5H 2Y2

Daniel Muzzin
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 2630
Montréal (Québec) Canada H3B 1S6

**LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC**

7100, rue Jean-Talon Est
Bureau 210

Montréal (Québec) Canada H1M 3S3

COMPAGNIE D'ASSURANCES NEW YORK LIFE
NEW YORK LIFE INSURANCE COMPANY

51 Madison Avenue
New York (New York) U.S.A. 10010

NIPPONKOA, COMPAGNIE D'ASSURANCE, LIMITÉE
NIPPONKOA INSURANCE COMPANY, LIMITED

3-7-3 Chome
Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo Japon 100-8965

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

LA NORD-AMÉRICAINNE, PREMIÈRE
COMPAGNIE D'ASSURANCE
FIRST NORTH AMERICAN INSURANCE
COMPANY

2 Queen Street East
6th Floor
Toronto (Ontario) Canada M5C 3G7

LA NORDIQUE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU
CANADA
THE NORDIC INSURANCE COMPANY OF
CANADA

700 University Avenue
Suite 1500 - A (Legal)
Toronto (Ontario) Canada M5G 0A1

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE NORTH
AMERICA
LIFE INSURANCE COMPANY OF NORTH
AMERICA

1601 Chestnut Street
Philadelphia (Pennsylvania) U.S.A. 19192

OMEGA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
OMEGA GENERAL INSURANCE COMPANY

36, King Street East
Suite 500
Toronto (Ontario) Canada M5C 1E5

OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.
OPTIMUM INSURANCE COMPANY INC.

René Vallerand
625, Avenue Président-Kennedy Ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H3A 1K2

Richard Lavoie
1010, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 1100
Montréal (Québec) Canada H3B 2N2

Nom et adresse du représentant principal au Québec

René Vallerand
625, Avenue Président-Kennedy Ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H3A 1K2

Chantal Denommée
1611, Crémazie est
10e étage
Montréal (Québec) Canada H2M 2R9

Jean Saint-Onge
1, Place Ville-Marie
Bureau 4000
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

Jean Bélanger
1, Place Ville-Marie
40e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

425, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) Canada H3A 3G5

OPTIMUM ASSURANCE AGRICOLE INC.
OPTIMUM FARM INSURANCE INC.

25, rue des Forges
Bureau 422
Trois-Rivières (Québec) Canada G9A 6A7

Nom de l'assureur

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Adresse du siège social

OPTIMUM RÉASSURANCE INC.
OPTIMUM RÉASSURANCE INC.

425, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H3A 3G5

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

740, rue St-Maurice
Bureau 310
Montréal (Québec) Canada H3C 1L5

ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

625, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 500
Montréal (Québec) Canada H3B 1R2

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

266, rue Notre-Dame Ouest
Bureau 301
Montréal (Québec) Canada H2Y 1T6

PROMUTUEL L'OUTAOUAIS, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

629, route 321
Saint-André-Avellin (Québec) Canada J0V 1W0

PAFCO, COMPAGNIE D'ASSURANCE
PAFCO INSURANCE COMPANY

27 Allstate Parkway
Suite 100
Markham (Ontario) Canada L3R 5P8

Paul M. Demers
1501, avenue McGill College
Tour McGill College - Bureau 2900
Montréal (Québec) Canada H3A 3M8

Nom de l'assureur**Adresse du siège social**

PARIS RE
PARIS RE

39 rue du Colisée
Paris France 75008

PEMBRIDGE, COMPAGNIE D'ASSURANCE
PEMBRIDGE INSURANCE COMPANY

27 Allstate Parkway
Suite 100
Markham (Ontario) Canada L3R 5P8

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PENNCORP
PENNCORP LIFE INSURANCE COMPANY

7150 Derrycrest Drive
Mississauga (Ontario) Canada L5W 0E5

LA PERSONNELLE, ASSURANCES
GÉNÉRALES INC.
THE PERSONAL GENERAL INSURANCE INC.

6300, boulevard de la Rive-Sud
Lévis (Québec) Canada G6V 6P9

PHOENIX LIFE COMPAGNIE D'ASSURANCE
PHOENIX LIFE INSURANCE COMPANY

One American Row
P.O. Box 5056
Hartford (Connecticut) U.S.A. 6102

PROMUTUEL PORTNEUF-CHAMPLAIN,
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

257, boulevard du Centenaire
Saint-Basile (Québec) Canada G0A 3G0

Nom de l'assureur**Adresse du siège social**

PROMUTUEL LES PRAIRIES, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

48, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) Canada J5R 6C1

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Carol Desbiens
1800, McGill College
Bureau 2000
Montréal (Québec) Canada H3A 3J6

Paul M. Demers
1501, avenue McGill College
Tour McGill College - Bureau 2900
Montréal (Québec) Canada H3A 3M8

Alain Roch
625, St-Amable
Québec (Québec) Canada G1R 2G5

René Vallerand
625, Avenue Président-Kennedy Ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H3A 1K2

Nom et adresse du représentant principal au Québec

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PREMIÈRE
DU CANADA
CANADIAN PREMIER LIFE INSURANCE
COMPANY

80 Tiverton Court, Suite 500
Markham (Ontario) Canada L3R 0G4

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
PRIMERICA DU CANADA
PRIMERICA LIFE INSURANCE COMPANY OF
CANADA

2000 Argentia Road
Suite 300
Mississauga (Ontario) Canada L5N 2R7

PRIMUM COMPAGNIE D'ASSURANCE
PRIMUM INSURANCE COMPANY

2161 Yonge Street
4th Floor
Toronto (Ontario) Canada M4S 3A6

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PRINCIPAL
PRINCIPAL LIFE INSURANCE COMPANY

711 High Street
Des Moines (Iowa) U.S.A. 50392

PROMUTUEL RÉASSURANCE

2000, boulevard Lebourgneuf
Bureau 400
Québec (Québec) Canada G2K 0B6

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

PROMUTUEL VIE INC.

2000, boulevard Lebourgneuf
Bureau 400
Québec (Québec) Canada G2K 0B6

LA PROTECTRICE, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
PROTECTIVE INSURANCE COMPANY

1099 North Meridian Street
Indianapolis (Indiana) U.S.A. 46204

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU QUÉBEC
QUEBEC ASSURANCE COMPANY

Daniel Picotte
Tour de la Bourse - bureau 3700
800, place Victoria - C.P. 242
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

François Guérin
1600, boulevard St-Martin Est
Tour A - Bureau 740
Laval (Québec) Canada H7G 4R8

Alain Thibault
50 Place Crémazie
12^e étage
Montréal (Québec) Canada H2P 1B6

Paul M. Demers
1501, avenue McGill College
Tour McGill College - Bureau 2900
Montréal (Québec) Canada H3A 3M8

**Nom et adresse du représentant
principal au Québec**

Daniel Picotte
Tour de la Bourse - bureau 3700
800, place Victoria - C.P. 242
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 1400
Montréal (Québec) Canada H3A 3C8

COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE RBC
RBC GENERAL INSURANCE COMPANY

6880 Financial Drive
West Tower, 9th Floor
Mississauga (Ontario) Canada L5N 7Y5

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC
RBC LIFE INSURANCE COMPANY

6880 Financial Drive
West Tower
Mississauga (Ontario) Canada L5N 7Y5

COMPAGNIE D'ASSURANCE RBC DU CANADA
RBC INSURANCE COMPANY OF CANADA

6880 Financial Drive
West Tower
Mississauga (Ontario) Canada L5N 7Y5

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE GENERAL RE LIFE
CORPORATION
GENERAL RE LIFE CORPORATION

695 East Main Street
Stamford (Connecticut) U.S.A. 6904

REASSURE AMERICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
REASSURE AMERICA LIFE INSURANCE COMPANY

1700 Magnavox Way
Fort Wayne (Indiana) U.S.A. 46804

LA RELIABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
RELIABLE LIFE INSURANCE COMPANY

100 King Street West
P.O. Box 557
Hamilton (Ontario) Canada L8N 3K9

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE RELIASTAR
RELIASTAR LIFE INSURANCE COMPANY

5780 Powers Ferry Road NW

Francine A. Langlois
1, Place Ville-Marie
13e étage, East Wing
Montréal (Québec) Canada H3C 3A9

Francine A. Langlois
1, Place Ville-Marie
13e étage, East Wing
Montréal (Québec) Canada H3C 3A9

Francine A. Langlois
1, Place Ville-Marie
13e étage, East Wing
Montréal (Québec) Canada H3C 3A9

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Gayle Noble
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
40e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 3V2

John H. Dunsmore
210, avenue Rosedale
Beaconsfield (QC) Canada H9W 2H8

André Legrand
1981, avenue McGill College
Bureau 1100
Montréal (Québec) Canada H3A 3C1

Daniel Alain Dagenais
1, place Ville-Marie
Bureau 4000
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

Atlanta (Georgia) U.S.A. 30327

RGA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE-VIE DU
CANADA
RGA LIFE REINSURANCE COMPANY OF
CANADA

55 University Avenue
Suite 1100
Toronto (Ontario) Canada M5J 2H7

PROMUTUEL DES RIVERAINS, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

149, St-Germain Est
Rimouski (Québec) Canada G5L 1A9

Alain Neemeh
1255, rue Peel
Bureau 1000
Montréal (Québec) Canada H3B 2T9

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

**Nom et adresse du représentant
principal au Québec**

PROMUTUEL RIVIÈRE-DU-LOUP, SOCIÉTÉ
MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

135, rue St-Jean-Baptiste, C.P. 98
L'Isle-Verte
Rivière-du-Loup (Québec) Canada G0L 1K0

LES ASSURANCES FUNÉRAIRES ROUSSEAU
ET FRÈRE LIMITÉE

445, rue des Volontaires
C.P. 213
Trois-Rivières (Québec) Canada G9A 2E7

PROMUTUEL ROUYN-NORANDA -
TÉMISCAMINGUE, SOCIÉTÉ MUTUELLE
D'ASSURANCE GÉNÉRALE

31B, des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) Canada J9V 1H9

ROYAL & SUN ALLIANCE DU CANADA,
SOCIÉTÉ D'ASSURANCES
ROYAL & SUN ALLIANCE INSURANCE
COMPANY OF CANADA

10 Wellington Street East
Toronto (Ontario) Canada M5E 1L5

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SAINT PAUL
ST. PAUL FIRE AND MARINE INSURANCE
COMPANY

Marie-Claude Desroches
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) Canada H3A 3C8

Richard Lavoie
1010, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 1100
Montréal (Québec) Canada H3B 2N2

385 Washington Street
St. Paul (Minnesota) U.S.A. 55102

SCOR CANADA COMPAGNIE DE
RÉASSURANCE
SCOR CANADA REINSURANCE COMPANY

161 Bay Street
Suite 5000
Toronto (Ontario) Canada M5J 2S1

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

SCOR GLOBAL VIE
SCOR GLOBAL LIFE

1, avenue du Général de Gaulle
92 - Puteaux (Hauts-de-Seine) France 92800

SCOTIA-VIE COMPAGNIE D'ASSURANCE
SCOTIA LIFE INSURANCE COMPANY

100 Yonge Street
Suite 400
Toronto (Ontario) Canada M5H 1H1

COMPAGNIE D'ASSURANCE SCOTTISH &
YORK LIMITÉE
SCOTTISH & YORK INSURANCE CO. LIMITED

2206 Eglinton Avenue East
Scarborough (Ontario) Canada M1L 4S8

COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
SECURICAN
SECURICAN GENERAL INSURANCE COMPANY

777 Portage Avenue
Winnipeg (Manitoba) Canada R3G 0N3

COMPAGNIE D'ASSURANCE SÉCURITÉ DE
HARTFORD
SECURITY INSURANCE COMPANY OF
HARTFORD

3600 Arco Corporate Drive
Charlotte (North Carolina) U.S.A. 28273

SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE
D'ASSURANCE
SECURITY NATIONAL INSURANCE COMPANY

Joseph El-Sayegh
1250, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 4510
Montréal (Québec) Canada H3B 4W8

Nom et adresse du représentant principal au Québec

François Lemieux
1250, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 4510
Montréal (Québec) Canada H3B 4W8

Emmanuelle Poupart
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) Canada H3B 0A2

Patricia St-Jean
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) Canada H3B 1S6

Claude Dupont
1, Place Ville-Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec) Canada H3B 2C1

Jacques Brien
1000, de la Gauchetière
Bureau 900
Montréal (Québec) Canada H3B 4H4

50, place Crémazie
12e étage
Montréal (Québec) Canada H2P 1B6

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE
SENTRY
SENTRY INSURANCE A MUTUAL COMPANY

1800 North Point Drive
Steven Point
Wisconsin (Wisconsin) U.S.A. 54481

SHERBROOKE VIE, COMPAGNIE
D'ASSURANCE
SHERBROOKE LIFE INSURANCE COMPANY

716, rue Short
Sherbrooke (Québec) Canada J1H 2E8

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE SIAP
COMPCORP LIFE INSURANCE COMPANY

250 rue Yonge
Bureau 3110, C.P. 23
Toronto (Ontario) Canada M5B 2L7

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RÉASSURANCE
GENERAL REINSURANCE CORPORATION

1209 Orange Street
Wilmington (Delaware) U.S.A. 19801

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACCIDENT ET
SÉCURITÉ
SAFETY NATIONAL CASUALTY CORPORATION

1832 Schuetz Road
St.Louis (Missouri) U.S.A. 63146

ASSURANCES SOMPO DU JAPON
SOMPO JAPAN INSURANCE INC.

26-1, Nishi-Shinjuku 1-Chame
Shinjuku
Tokyo 160-8338 Japon

Nom de l'assureur

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Pierre Gourdeau
5600, boulevard des Galeries
Bureau 205
Québec (Québec) Canada G2K 2H6

Yves Millette
1001, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 630
Montréal (Québec) Canada H3A 3C8

Claudine Gendron
1002, rue Sherbrooke Est
Bureau 2000
Montréal (Québec) Canada H3A 3L6

Gilles Bertrand
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
Tour CIBC - 31e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 3S6

Jean Saint-Onge
1, Place Ville-Marie
Bureau 4000
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Adresse du siège social

LA SOUVERAINE, COMPAGNIE D'ASSURANCE
GÉNÉRALE
THE SOVEREIGN GENERAL INSURANCE
COMPANY

140, 6700 Macleod Trail SE
Calgary (Alberta) Canada T2H 0L3

SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES GÉNÉRALES
NC.

2515, boulevard Laurier
C.P. 10530, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) Canada G1V 4H5

SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.
SSQ, LIFE INSURANCE COMPANY INC.

2525, boulevard Laurier
C.P. 10500, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) Canada G1V 4H6

ASSURANCE STANDARD LIFE LIMITÉE
STANDARD LIFE ASSURANCE LIMITED

30 Lothian Road
Edinburgh Scotland EH1 2DH

COMPAGNIE D'ASSURANCE STANDARD LIFE
DU CANADA
THE STANDARD LIFE ASSURANCE COMPANY
OF CANADA

1245, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 206
Montréal (Québec) Canada H3G 1G3

COMPAGNIE D'ASSURANCE STANDARD LIFE
2006
THE STANDARD LIFE ASSURANCE COMPANY
2006

30 Lothian Road
Edinburgh Scotland EH12DH

Nom de l'assureur**Adresse du siège social**

COMPAGNIE D'ASSURANCE-TITRES STEWART
STEWART TITLE GUARANTY COMPANY

Stephen C. Soltendieck
2000, avenue McGill Collège
Bureau 700
Montréal (Québec) Canada H3A 3H3

Joseph Iannicelli
1245, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) Canada H3G 1G3

Joseph Iannicelli
1245, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) Canada H3G 1G3

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Julie Levesque
3080 boul. Le Carrefour
bureau 300

1980 Post Oak Boulevard
Houston (Texas) U.S.A. 77056

STONEBRIDGE COMPAGNIE D'ASSURANCE-
VIE
STONEBRIDGE LIFE INSURANCE COMPANY

2700 West Plano Parkway
Plano (Texas) U.S.A. 75075

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DE ST-
ZACHARIE

652, 15e Rue
C.P.2004
Saint-Zacharie (Québec) Canada G0M 2C0

COMPAGNIE SUISSE DE RÉASSURANCES SA
SWISS REINSURANCE COMPANY LTD

50/60 Mythenquai
Ch-8022
Zurich Suisse

SUISSE DE RÉASSURANCES VIE ET SANTÉ
CANADA
SWISS RE LIFE AND HEALTH CANADA

150 King Street West
Suite 1000
Toronto (Ontario) Canada M5H 1J9

SUN LIFE ASSURANCES (CANADA) LIMITÉE
SUN LIFE INSURANCE (CANADA) LIMITED

150 King Street West
Toronto (Ontario) Canada M5H 1J9

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE
D'ASSURANCE-VIE
SUN LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA

150 King Street West
Toronto (Ontario) Canada M5H 1J9

LA COMPAGNIE DE SÛRETÉ DE L'OUEST
WESTERN SURETY COMPANY

1874 Scarth Street
20th Floor - P.O. Box 527

Laval (Québec) Canada H7T 2R5

Daniel Picotte
Tour de la Bourse - bureau 3700
800, place Victoria - C.P. 242
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

John H. Dunsmore
210, avenue Rosedale
Beaconsfield (QC) Canada H9W 2H8

John H. Dunsmore
210, avenue Rosedale
Beaconsfield (QC) Canada H9W 2H8

Élyse Lemay
1155, rue Metcalfe - Bureau 1410
Montréal (Québec) Canada H3B 2V9

**Nom et adresse du représentant
principal au Québec**

Élyse Lemay
1155, rue Metcalfe - Bureau 1410
Montréal (Québec) Canada H3B 2V9

Robert Charbonneau
1000, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) Canada H3B 5H4

Regina (Saskatchewan) Canada S4P 2G8

LA SURVIVANCE, COMPAGNIE MUTUELLE
D'ASSURANCE VIE
LS MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY

1555, rue Girouard Ouest
C.P. 10 000
Saint-Hyacinthe (Québec) Canada J2S 7C8

TD, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
TD LIFE INSURANCE COMPANY

120 Adelaide Street West
2nd Floor
Toronto (Ontario) Canada M5H 1T1

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE TEMPLE
TEMPLE INSURANCE COMPANY

390 Bay Street
22nd Floor
Toronto (Ontario) Canada M5H 2Y2

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE TIG
TIG INSURANCE COMPANY

250 Commercial Street, Suite 5000
P.O. Box 152870
Manchester (New-Hampshire) U.S.A. 3101

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

COMPAGNIE D'ASSURANCE TITRES FIRST
AMERICAN
FIRST AMERICAN TITLE INSURANCE
COMPANY

1 First American Way
Santa Ana (California) U.S.A. 92701

TOKIO MARITIME & NICHIDO INCENDIE
COMPAGNIE D'ASSURANCES LTÉE
TOKIO MARINE & NICHIDO FIRE INSURANCE
CO., LTD

2-1 Marunouchi, 1-chome
Chiyoda-Ku
Tokyo Japon

COMPAGNIE D'ASSURANCE TRADERS
GÉNÉRALE

Pamela Larrea
500, rue St-Jacques
14e étage
Montréal (Québec) Canada H3C 3B7

Marc Beauchemin
Stock Exchange Tower, Suite 3700
P.O.Box 242, 800 Square Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

Michel Green
800, place Victoria
Bureau 4700
Montréal (Québec) Canada H4Z 1H6

Nom et adresse du représentant principal au Québec

Laurent Nadeau
333 boul. Décarie
Bureau 200
Saint-Laurent (QC) Canada H4N 3M9

Richard Lapierre
2001, rue University - bureau 1700
C.P. 804, Station B
Montréal (Québec) Canada H3B 3K5

Patricia St-Jean
630, boulevard René-Lévesque Ouest

TRADERS GENERAL INSURANCE COMPANY

2206 Eglinton Avenue East
Scarborough (Ontario) Canada M1L 4S8

Bureau 900
Montréal (Québec) Canada H3B 1S6

COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAFALGAR DU
CANADA
TRAFALGAR INSURANCE COMPANY OF
CANADA

700 University Avenue
Suite 1500 - A (Legal)
Toronto (Ontario) Canada M5G 0A1

Chantal Denommée
1611, Crémazie est
10e étage
Montréal (Québec) Canada H2M 2R9

COMPAGNIE D'ASSURANCES TRANS
GLOBALE
TRANS GLOBAL INSURANCE COMPANY

16930 - 114th Avenue
Suite 275
Edmonton (Alberta) Canada T5M 3S2

Luc Lissoir
1, Place Ville-Marie
37e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 3P4

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE TRANS-
GLOBALE
TRANS GLOBAL LIFE INSURANCE COMPANY

16930 - 114th Avenue, suite 275
Edmonton (Alberta) Canada T5M 3S2

Luc Lissoir
1, Place Ville-Marie
37e étage
Montréal (Québec) Canada H3B 3P4

Nom de l'assureur**Nom et adresse du représentant principal au Québec****Adresse du siège social**

TRANSAMERICA VIE CANADA
TRANSAMERICA LIFE CANADA

5000 Yonge Street
Toronto (Ontario) Canada M2N 7J8

René Vallerand
625, Avenue Président-Kennedy Ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H3A 1K2

LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE
TRANSATLANTIQUE
TRANSATLANTIC REINSURANCE COMPANY

80 Pine Street
New York (New York) U.S.A. 10005

Serge R. Léger
2000, avenue McGill College
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H3A 3H3

LA COMPAGNIE TRAVELERS GARANTIE DU
CANADA
TRAVELERS GUARANTEE COMPANY OF
CANADA

20 Queen Street West, Suite 300
P.O. Box #6
Toronto (Ontario) Canada M5H 3R3

Luc Gauvin
1010, de la Gauchetière Ouest
Bureau 1100
Montréal (Québec) Canada H3B 2N2

COMPAGNIE D'ASSURANCE TRISURA
GARANTIE
TRISURA GUARANTEE INSURANCE COMPANY

70 York Street
Suite 1100
Toronto (Ontario) Canada M5J 1S9

COMPAGNIE D'ASSURANCE TRITON
TRITON INSURANCE COMPANY

3001 Meacham Boulevard
Suite 100
Fort Worth (Texas) U.S.A. 76137

SOCIÉTÉ UKRAINIENNE FRATERNELLE DE
SECOURS MUTUELS
UKRANIAN NATIONAL ASSOCIATION INC.

2200 Route 10
P.O. Box 280
Parsippany (New Jersey) U.S.A. 7054

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

L'UNION CANADIENNE, COMPAGNIE
D'ASSURANCES
THE CANADIAN UNION INSURANCE COMPANY

2475, boulevard Laurier
Québec (Québec) Canada G1T 1C4

UNION DU CANADA ASSURANCE-VIE
UNION OF CANADA LIFE INSURANCE

325, rue Dalhousie
C.P. 717
Ottawa (Ontario) Canada K1P 5P8

L'UNION-VIE, COMPAGNIE MUTUELLE
D'ASSURANCE
THE UNION LIFE, A MUTUAL ASSURANCE
COMPANY

142, rue Hériot
Drummondville (Québec) Canada J2C 1J8

L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.
L'UNIQUE GENERAL INSURANCE INC.

925, Grande-Allée ouest

Jacques Bourque
1000, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 2900
Montréal (Québec) Canada H3B 4W5

David Eramian
1, place Ville-Marie
Bureau 4000
Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

Marta Bilyk
7065, 22e Avenue
Montréal (Québec) Canada H2A 2H2

**Nom et adresse du représentant
principal au Québec**

Raymond Burke
581, du Chenal
Repentigny (Québec) Canada J6A 2Z3

Bureau 240
 Québec (Québec) Canada G1S 1C1

L'UNITÉ-VIE DU CANADA
 UNITY LIFE OF CANADA

1660 Tech Avenue
 Suite 3
 Mississauga (Ontario) Canada L4W 5S8

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE UNITED
 AMERICAN
 UNITED AMERICAN INSURANCE COMPANY

3700 S. Stonebridge Dr.
 P.O. Box 8080
 McKinney (Texas) U.S.A. 75070

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE UTICA
 UTICA MUTUAL INSURANCE COMPANY

180 Genesee Street
 New Hartford (New York) U.S.A. 13413

PROMUTUEL LA VALLÉE, SOCIÉTÉ MUTUELLE
 D'ASSURANCE GÉNÉRALE
 VALLEY MUTUAL GENERAL INSURANCE
 ASSOCIATION

34, rue Victoria
 C.P. 179
 Shawville (Québec) Canada J0X 2Y0

PROMUTUEL VALMONT, SOCIÉTÉ MUTUELLE
 D'ASSURANCE GÉNÉRALE

210, rue Lewis Ouest
 C.P. 1460
 Waterloo (Québec) Canada J0E 2N0

PROMUTUEL VAUDREUIL-SOULANGES,
 SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

245, route 338
 Les Côteaux (Québec) Canada J7X 1A2

PROMUTUEL VERCHÈRES, SOCIÉTÉ
 MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE

97, montée Verchères
 Saint-Marc-sur-Richelieu (Québec) Canada J0L 2E0

Michael Patry
 1000 rue de la Gauchetière Ouest
 Bureau 900
 Montréal (Québec) Canada H3B 5H4

David Eramian
 1, place Ville-Marie
 Bureau 4000
 Montréal (Québec) Canada H3B 4M4

**Nom et adresse du représentant
 principal au Québec**

Gaétan White
 2525, boulevard Laurier
 10ième étage - Tour des Laurentides
 Montréal (Québec) Canada G1V 2L2

ASSOCIATION DES VOYAGEURS DE
COMMERCE D'AMÉRIQUE
THE ORDER OF UNITED COMMERCIAL
TRAVELERS OF AMERICA

1801 Watermark Drive, Suite 100
P.O. Box 159019
Columbus (Ohio) U.S.A. 43215

Gordon D. Singer
233, Avenue Normandie
Pincourt (Québec) Canada J7V 3V8

Nom de l'assureur

Adresse du siège social

COMPAGNIE D'ASSURANCE WATERLOO
WATERLOO INSURANCE COMPANY

111 Westmount Road South
P.O. Box 2000
Waterloo (Ontario) Canada N2J 4S4

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE
WAWANESA
THE WAWANESA MUTUAL INSURANCE
COMPANY

191 Broadway
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 3P1

WESTERN LIFE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-
VIE
WESTERN LIFE ASSURANCE COMPANY

1010 24th Street South East
High River (Alberta) Canada T1V 2A7

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE WESTPORT
WESTPORT INSURANCE CORPORATION

5200 Metcalf Avenue
Kansas City (Kansas) U.S.A. 66202

COMPAGNIE D'ASSURANCE XL LIMITÉE
XL INSURANCE COMPANY LIMITED

70 Gracechurch Street
London England EC3V0XL

RÉASSURANCE XL AMÉRIQUE
XL REINSURANCE AMERICA INC.

1540 Broadway
New York (New York) U.S.A. 10036

**Nom et adresse du représentant
principal au Québec**

Louis Durocher
5 place Ville Marie
Montréal (Québec) Canada H3B 0A8

Claude Auclair
8585, boulevard Décarie
Montréal (Québec) Canada H4P 2J4

David Tournier
1155, boul. René Lévesque Ouest
Montréal (Québec) Canada H3B 3V2

Robert Metcalfe
1000, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) Canada H3B 0A2

René Vallerand
625, Avenue Président-Kennedy Ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H3A 1K2

René Vallerand
625, Avenue Président-Kennedy Ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec) Canada H3A 1K2

Nom de l'assureur**Nom et adresse du représentant principal au Québec****Adresse du siège social**

ZURICH COMPAGNIE D'ASSURANCES SA
ZURICH INSURANCE COMPANY LTD

Mythenquai 2
Zurich Suisse 8022

Robert Charbonneau
1000, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) Canada H3B 5H4

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

L'Autorité des marchés financiers

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne

Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne détenant un permis au Québec au 31 décembre 2009

SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

Sociétés de fiducie du Québec

Nom de la société**Adresse du siège social**

Trust Banque Nationale Inc.
National Bank Trust Inc.

100, rue University
12e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Trust Éterna Inc.
Eterna Trust Inc.

1134, Grande Allée Ouest
Bureau 400
Québec (Québec) G1S 1E5

Promutuel Capital, société de fiducie inc.
Promutuel Capital Trust Company inc.

2000, boulevard Lebourgneuf
Bureau 400
Québec (Québec) G2K 0B6

Sociétés de fiducie extra-provinciales avec siège social au Québec

Nom de la société**Adresse du siège social**

BLC Trust
LBC Trust

Tour Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
20e étage
Montréal (Québec) H3A 3K3

Fiducie Desjardins inc.
Desjardins Trust Inc.

1, Complexe Desjardins
Case postale 34, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1E4

Sociétés de fiducie extra-provinciales avec siège social au Québec

Nom de la société

Adresse du siège social

Industrielle Alliance, Fiducie inc.
Industrial Alliance Trust Inc.

1080, Grande Allée Ouest
Case postale 1907, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3

Trust La Laurentienne du Canada Inc.
Laurentian Trust of Canada Inc.

Tour Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
20e étage
Montréal (Québec) H3A 3K3

Compagnie Montréal Trust du Canada
Montreal Trust Company of Canada

Tour Scotia
1002, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 3M3

Société de fiducie Natcan
Natcan Trust Company

1100, rue University
12e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Compagnie Trust Royal
The Royal Trust Company

1, Place Ville-Marie
6e étage, aile Sud
Montréal (Québec) H3C 3A9

Société de fiducie Standard Life
Standard Life Trust Company

1245, rue Sherbrooke Ouest
2e étage
Montréal (Québec) H3G 1G3

Sociétés de fiducie extra-provinciales avec siège social hors Québec

Nom de la société

Adresse du siège social

***Nom et adresse du représentant principal
au Québec**

Compagnie de fiducie AGF
AGF Trust Company

Toronto Dominion Bank Tower
66, Wellington Street West
Suite 3100
Toronto (Ontario) M5K 1E9

*Sylvie Dion
1200, avenue McGill College

Bureau 2020
Montréal (Québec) H3B 4G7

Sociétés de fiducie extra-provinciales avec siège social hors Québec

Nom de la société

Adresse du siège social

*Nom et adresse du représentant principal au Québec

B2B Trust
B2B Trust

130 Adelaide Street West
Toronto (Ontario) M5H 3P5

*Lorraine Pilon
Tour Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
20e étage
Montréal (Québec) H3A 3K3

La Société de Fiducie Banque de
Nouvelle-Écosse
The Bank of Nova Scotia Trust Company

44 King Street West
Toronto (Ontario) M5H 1H1

*Daniel Benay
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 0A2

Société de Fiducie BMO
BMO Trust Company

First Canadian Place
100 King Street West
10th Floor, P.O. Box 150
Toronto (Ontario) M5X 1H3

*Benoît Provost
1000, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) H3B 5H4

Compagnie Trust BNY Canada
BNY Trust Company of Canada

4, King Street West
Suite 1101
Toronto (Ontario) M5H 1B6

*Selin Bastin
1155, boul. René-Lévesque Ouest
40e étage
Montréal (Québec) H3B 3V2

La Société Canada Trust
The Canada Trust Company

Toronto-Dominion Tower
66 Wellington Street West, 12th Floor
Toronto (Ontario) M5K 1A2

*Pamela Larrea
500, rue Saint-Jacques
12e étage
Montréal (Québec) H2Y 1S1

Sociétés de fiducie extra-provinciales avec siège social hors Québec**Nom de la société****Adresse du siège social*****Nom et adresse du représentant principal
au Québec**

Société de fiducie canadienne de l'Ouest
Canadian Western Trust Company

Canadian Western Bank Place
10303 Jasper Avenue
Suite 3000
Edmonton (Alberta) T5J 3X6

*Sylvie Dion
1200, avenue McGill College
Bureau 2020
Montréal (Québec) H3B 4G7

Compagnie Trust CIBC
CIBC Trust Corporation

55 Yonge Street
Suite 900
Toronto (Ontario) M5E 1J4

*Nicole Riendeau
La Tour CIBC
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 1020
Montréal (Québec) H3B 3Z4

Compagnie Trust CIBC Mellon
CIBC Mellon Trust Company

320 Bay Street
6th Floor, P.O. Box 1
Toronto (Ontario) M5H 4A6

*David Webster
2001, rue University
16e étage
Montréal (Québec) H3A 2A6

Société de fiducie Computershare du Canada
Computershare Trust Company of Canada

100 University Avenue
11th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

*François Ouimet
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
40e étage
Montréal (Québec) H3B 3V2

La Société de Fiducie Concentra
Concentra Trust

333 3rd Avenue North
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 2M2

*Robert Torralbo
600, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 2200
Montréal (Québec) H3A 3J2

Sociétés de fiducie extra-provinciales avec siège social hors Québec

Nom de la société**Adresse du siège social*****Nom et adresse du représentant principal
au Québec**

Société Fiduciary Trust du Canada
Fiduciary Trust Company of Canada

200 King Street West
Suite 1500
Toronto (Ontario) M5H 3T4

*Fred Enns
1000, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) H3B 5H4

Compagnie Home Trust
Home Trust Company

145 King Street West
Suite 2300
Toronto (Ontario) M5H 1J8

*Marc Beauchemin
Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1E9

La Société de Trust Household
Household Trust Company

3381 Steeles Avenue East
Suite 300
Toronto (Ontario) M2H 3S7

*Paul E. Stanborough
5100, rue Sherbrooke Est
Bureau 100
Montréal (Québec) H1V 3R9

Société de fiducie HSBC (Canada)
HSBC Trust Company (Canada)

Legal Department, HSBC Bank Canada
885, West Georgia Street
Suite 300
Vancouver (British Columbia) V6C 3E9

*Lawrence P. Yelin
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Bureau 3400, Case postale 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9

Sociétés de fiducie extra-provinciales avec siège social hors Québec**Nom de la société****Adresse du siège social*****Nom et adresse du représentant principal
au Québec**

La Compagnie de Fiducie du Groupe Investors
Ltée
Investors Group Trust Co. Ltd.

One Canada Centre
447 Portage Avenue
Winnipeg (Manitoba) R3C 3B6

*Jean-Claude Bachand
1, Place Ville-Marie
Bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M8

L'Équitable, Compagnie de Fiducie
The Equitable Trust Company

30 St. Clair Avenue West
Suite 700
Toronto (Ontario) M4V 3A1

*Daniel Gagné
Tour CIBC
1155, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 3100
Montréal (Québec) H3B 3S6

Compagnie de Fiducie M.R.S.
M.R.S. Trust Company

777 Bay Street
Suite 2100
Toronto (Ontario) M5G 2N4

*Mario Rossi
1250, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 4015
Montréal (Québec) H3B 4W8

Compagnie Maple Trust
Maple Trust Company

44 King Street West
Toronto (Ontario) M5H 1H1

*Daniel Benay
1000, De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 0A2

Société de fiducie privée MD
MD Private Trust Company

1870 Alta Vista Drive
Ottawa (Ontario) K1G 6R7

*Robert E. Charbonneau
1000, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec) H3B 4W5

Sociétés de fiducie extra-provinciales avec siège social hors Québec

Nom de la société

Adresse du siège social

***Nom et adresse du représentant principal au Québec**

Compagnie Trust National
National Trust Company

1 Ontario Street
P.O. Box 128
Stratford (Ontario) N5A 6S9

*Daniel Benay
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2

La Société de fiducie du Nord, Canada
The Northern Trust Company, Canada

145 King Street West
Suite 1910
Toronto (Ontario) M5H 1J8

*Sonia Struthers
1000, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2

Compagnie de Fiducie Peoples
Peoples Trust Company

888 Dunsmuir Street
14th Floor
Vancouver (British Columbia) V6C 3K4

*Brian Cornish
1000, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2900
Montréal (Québec) H3B 4W5

Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs
RBC Dexia Investor Services Trust

155 Wellington Street West
10th Floor
Toronto (Ontario) M5V 3L3

*Annie Blouin
1, Place Ville-Marie
5e étage, aile Ouest
Montréal (Québec) H3B 1Z3

State Street Trust Company Canada
State Street Trust Company Canada

30 Adelaide Street East
Suite 1400
Toronto (Ontario) M5C 3G6

*Michael Garneau
770, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 1100
Montréal (Québec) H3A 1G1

Sociétés de fiducie extra-provinciales avec siège social hors Québec

Nom de la société Adresse du siège social

***Nom et adresse du représentant principal
au Québec**

Fiducie de la Financière Sun Life inc.
Sun Life Financial Trust Inc.

227 King Street South
P.O. Box 1601, Station Waterloo
Waterloo (Ontario) N2J 4C5

*Elyse Lemay
1155, rue Metcalfe
Montréal (Québec) H3B 2V9

SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE

Sociétés d'épargne extra-provinciales avec siège social hors Québec**Nom de la société****Adresse du siège social*****Nom et adresse du représentant principal au Québec**

Société Hypothécaire Banque de Montréal
Bank of Montreal Mortgage Corporation

350, 7th Avenue South West
Calgary (Alberta) T2P 3N9

*François Hudon
129, rue Saint-Jacques
3e étage
Montréal (Québec) H2Y 1L6

Société d'Hypothèques de la Banque Royale
Royal Bank Mortgage Corporation

200 Bay Street
9th Floor
Royal Bank Plaza, South Tower
Toronto (Ontario) M5J 2J5

Sociétés d'épargne extra-provinciales avec siège social hors Québec**Nom de la société****Adresse du siège social*****Nom et adresse du représentant principal au Québec**

Hypothèques CIBC Inc.
CIBC Mortgages Inc.

33, Yonge Street
Suite 700
Toronto (Ontario) M5E 1G4

*Nicole Riendeau
La Tour CIBC
1155, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 1020
Montréal (Québec) H3B 3Z4

Société de Prêt First Data, Canada
First Data Loan Company, Canada

2630 Skymark Avenue
Suite 500
Mississauga (Ontario) L4W 5A4

*Norman Saibil
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 2200
Montréal (Québec) H3A 3J2

Société hypothécaire HSBC (Canada)
HSBC Mortgage Corporation (Canada)

Legal Department, HSBC Bank Canada
885, West Georgia Street
Suite 300
Vancouver (British Columbia) V6C 3E9

*Lawrence P. Yelin
Tour de la Bourse
800, Square Victoria

Bureau 3400, Case postale 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9

Société Hypothécaire Scotia
Scotia Mortgage Corporation

44 King Street West
Toronto (Ontario) M5H 1H1

*Daniel Benay
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2

Sociétés d'épargne extra-provinciales avec siège social hors Québec

Nom de la société

Adresse du siège social

***Nom et adresse du représentant principal au Québec**

La Société d'hypothèques TD
TD Mortgage Corporation

Toronto-Dominion Tower
66, Wellington Street West
15th Floor
Toronto (Ontario) M5K 1A2

*Pamela Larrea
500, rue Saint-Jacques
12e étage
Montréal (Québec) H2Y 1S1

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.3 Coopératives de services financiers

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Projet de règlement

Loi sur les valeurs mobilières

(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 6°, 8°, 9°, 11°, 14°, 16°, 17°, 19°, 19.1°, 19.4°, 20°, 26° et 34° et a. 331.2)

Règlements concordants au projet de Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. V-1.1, les règlements suivants dont les textes sont publiés ci-dessous, pourront être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 60 jours à compter de leur publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription;*
- *Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription;*
- *Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus;*
- *Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié;*
- *Règlement modifiant le Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable;*
- *Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription;*
- *Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;*
- *Règlement modifiant le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs;*
- *Règlement modifiant le Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers;*
- *Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif;*
- *Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif;*
- *Règlement modifiant le Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme;*
- *Règlement modifiant le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement.*

Vous trouverez également ci-dessous les projets suivants :

- Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*;
- Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*;
- Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;
- Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*;
- Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*;
- Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*;
- Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;
- Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers*;
- Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*;
- Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*;
- Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*.

Les projets de textes découlent du projet de *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* (Projet de Règlement 52-107), publié le 25 septembre 2009 pour une période de consultation de 90 jours. Le Projet de Règlement 52-107 expose les principes comptables et les normes d'audit qui s'appliquent aux états financiers déposés dans un territoire.

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit avant le **11 mai 2010**, en s'adressant à :

Me Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire de l'Autorité
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Télécopieur : (514) 864-6381
 Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.gc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Sylvie Anctil-Bavas
Chef comptable
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4291
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca

Le 12 mars 2010

Avis de consultation

Projets de Règlements concordants au projet de *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*

et de

Modifications corrélatives à certaines instructions générales

Introduction

L'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) et la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (CVMNB) (collectivement, « nous ») publient les projets de textes suivants pour une période de consultation de 60 jours :

- *Projet de Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription;*
- *Projet de modification de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription;*
- *Projet de Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription;*
- *Projet de Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus;*
- *Projet de modification de l'Instruction générale relative au Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus;*
- *Projet de Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié;*
- *Projet de modification de l'Instruction générale relative au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié;*
- *Projet de Règlement modifiant le Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable;*
- *Projet de modification de l'Instruction générale relative au Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable (l'« Instruction 44-102 »);*
- *Projet de Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription;*
- *Projet de modification de l'Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription;*
- *Projet de Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;*
- *Projet de modification de l'Instruction générale relative au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;*
- *Projet de Règlement modifiant le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs;*

- Projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;
- Projet de *Règlement modifiant le Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers*;
- Projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers*;
- Projet de *Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*;
- Projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*;
- Projet de *Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*;
- Projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (l'« *Instruction 81-102* »);
- Projet de *Règlement modifiant le Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme*;
- Projet de *Règlement modifiant le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*;
- Projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*.

Tous les projets de textes, à l'exception des projets de modification de l'Instruction 81-102 et de l'Instruction 44-102, ont été publiés pour consultation au courant de l'automne 2009 par les autres Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Les projets de modification de l'Instruction 81-102 et de l'Instruction 44-102 sont publiés aujourd'hui pour consultation au Québec et au Nouveau-Brunswick seulement parce qu'ils ne contiennent que des modifications relatives à la terminologie de la version française des Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les projets de textes sont liés au passage prochain aux IFRS au Canada et doivent être adoptés avant le 1^{er} janvier 2011. Les projets de textes portent principalement sur les adaptations terminologiques découlant des IFRS, mais contiennent également certaines modifications de fond. Le contexte de la présente publication des projets de textes pour consultation au Québec et au Nouveau-Brunswick, de même que les modifications de fond, ont été présentés dans les avis suivants, publiés simultanément aux avis de consultation correspondants des autres ACVM :

- Avis du personnel de l'Autorité des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick sur les projets de modification des textes suivants : *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*; *Instruction générale relative au Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*; *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*; *Instruction générale relative au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*; *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*. (publié le 25 septembre 2009 pour une période de consultation de 90 jours terminée le 24 décembre 2009);

- Avis du personnel de l'Autorité des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick sur les projets de modification des textes suivants: *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue; Instruction générale relative au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue; Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers; Instruction générale relative au Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers.* (publié le 25 septembre 2009 pour une période de consultation de 90 jours terminée le 24 décembre 2009);
- Avis du personnel de l'Autorité des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick sur les projets de modification des textes suivants : *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs; Instruction générale relative au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.* (publié le 25 septembre 2009 pour une période de consultation de 90 jours terminée le 24 décembre 2009);
- Avis du personnel de l'Autorité des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick sur les projets de modification des textes suivants : *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription; Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription.* (publié le 16 octobre 2009 pour une période de consultation de 90 jours terminée le 14 janvier 2010);
- Avis du personnel de l'Autorité des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick sur les projets de modification des textes suivants : *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement; Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement et textes connexes.* (publié le 16 octobre 2009 pour une période de consultation de 90 jours terminée le 14 janvier 2010);
- Avis du personnel de l'Autorité des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick sur les projets de modification des textes suivants : *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription; Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription; Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription.* (publié le 23 octobre 2009 pour une période de consultation de 90 jours terminée le 21 janvier 2010).

Puisque les modifications de fond contenues dans les projets de textes ont déjà fait l'objet d'une consultation dans le cadre des avis énumérés ci-dessus, les participants au marché du Québec et du Nouveau-Brunswick sont encouragés à formuler des commentaires principalement sur les termes modifiés en français.

Contexte

Les règlements et instructions générales visés par projets de textes renvoient, et font appel à des renvois, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens, qui sont établis par le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) et publiés dans le Manuel de l'ICCA (Institut Canadien des Comptables Agréés). À la suite d'une consultation publique, le CNC a adopté un plan stratégique selon lequel les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public devront faire la transition, pour leur information financière, aux normes IFRS établies par l'International Accounting Standards Board (IASB). Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, les PCGR canadiens pour les entreprises ayant une obligation d'information du public seront les IFRS intégrés dans le Manuel de l'ICCA.

Objet des projets de textes

Les changements proposés dans les projets de textes visent à tenir compte du passage aux IFRS. Nous proposons d'actualiser les termes et mentions comptables dans les règlements et instructions générales visés par les projets de textes pour tenir compte du fait que, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, les PCGR canadiens pour les entreprises ayant une obligation d'information du public seront les IFRS intégrés dans le Manuel de l'ICCA.

Résumé des projets de texte

Les projets de textes découlent du projet de *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* (Projet de Règlement 52-107), publié le 25 septembre 2009 pour une période de consultation de 90 jours. Le Projet de Règlement 52-107 expose les principes comptables et les normes d'audit qui s'appliquent aux états financiers déposés dans un territoire.

Comme nous l'indiquons ci-dessous, les projets de textes portent principalement sur la terminologie comptable utilisée dans les règlements et instructions générales visés par les projets de textes.

Les projets de textes que nous publions en vue de la consultation portent notamment sur les points suivants :

- remplacement des termes et expressions des PCGR canadiens par les termes et expressions des IFRS;
- changement de l'information à fournir dans les cas où les IFRS prévoient des états financiers différents de ceux que prévoient les PCGR canadiens actuels;
- clarification d'une disposition existante ou, au besoin, modification ou suppression d'une disposition existante dans le cas où tout ou partie d'une disposition n'est plus exact ou approprié.

Termes et expressions comptables

Les projets de textes comprennent des termes et expressions nouveaux correspondant à la terminologie des IFRS et remplaçant les termes et expressions des PCGR canadiens actuels.

Les projets de textes ne tiennent pas compte des exposés-sondages ou des documents de travail de l'IASB avant leur intégration dans les IFRS. La définition des IFRS dans le projet de *Règlement 14-101 sur les définitions* comprend les modifications qui pourront être apportées à l'avenir.

Les projets de textes ne sont pas censés apporter de modifications de fond aux obligations de la législation en valeurs mobilières. Par exemple, nous proposons de remplacer le terme des PCGR canadiens actuels « résultats d'exploitation » par le terme IFRS correspondant « performance financière », ce qui ne constitue qu'un changement de terminologie.

Annexes

Voici ce que contiennent les annexes qui accompagnent le présent avis. Elles sont organisées de la façon suivante :

- une liste des termes modifiés en français et en anglais dans les projets de textes en fonction de la terminologie IFRS (Annexe A),

- une liste des termes modifiés en français seulement dans les projets de textes en vue d'adopter la terminologie IFRS ou NCA (Annexe B),
- une liste des autres termes modifiés en français seulement ou en français et en anglais dans les projets de textes (notamment d'après la terminologie IFRS) (Annexe C).

Consultation

Nous invitons les personnes intéressées à formuler des commentaires sur les projets de textes exposés ci-dessus. Veuillez présenter vos commentaires par écrit au plus tard le 11 mai 2010. Si vous ne les envoyez pas par courriel, veuillez également les fournir dans un fichier électronique (format Microsoft Word pour Windows).

Veillez n'envoyer vos commentaires qu'à l'adresse suivante et ils seront distribués aux autres membres des ACVM.

Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514-864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser à:

Sylvie Anctil-Bavas
Chef comptable
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4291
sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca

Susan W. Powell
Conseillère juridique principale
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
506-643-7697
Susan.Powell@nbsc-cvmnb.ca

Le 12 mars 2010

Annexe A

**Termes modifiés en français et en anglais dans
les projets de textes en fonction de la terminologie IFRS**

Le tableau suivant présente les termes qui, dans les projets de textes, ont été remplacés en anglais et en français par les termes IFRS correspondants. Les termes français sont tirés de la Partie I du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* publiée le 20 janvier 2010.

Termes anglais modifiés	Termes français correspondants
cash flow from operating activities (remplace operating cash flow)	flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (remplace flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation)
finance lease (remplace capital lease)	location-financement (remplace location-acquisition)
financial performance (remplace results of operations)	performance financière (remplace résultats d'exploitation)
functional currency (remplace measurement currency)	monnaie fonctionnelle (remplace monnaie de mesure)
impairment loss (remplace impairment charge)	perte de valeur (remplace moins-value passée en charges)
interim financial report (remplace interim financial statements)	rapport financier intermédiaire (remplace états financiers intermédiaires)
modified opinion (remplace reservation of an (audit) opinion)	opinion modifiée (remplace restriction)
non-current (remplace long-term)	non courant (remplace à long terme)
present value of defined benefit obligation (remplace accrued obligation)	valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies (remplace obligation au titre des prestations constituées)
profit or loss (remplace earnings/net earnings/income/net income, le cas échéant)	résultat net (remplace bénéfice(s)/bénéfice net, le cas échéant)
publicly accountable enterprise (remplace public enterprise)	entreprise ayant une obligation d'information du public ¹ (remplace société ouverte)
reportable segment (remplace segment)	secteur à présenter (remplace secteur/secteur isolable/unité d'exploitation)
retrospective application (remplace retroactive application)	application rétrospective (remplace application rétroactive)
revenue (remplace revenues/operating revenues/sales/net sales, le cas échéant)	à déterminer ² (termes actuels : produits/produits d'exploitation/ventes/ventes nettes)
special purpose entity (remplace special purpose vehicle/variable interest entity)	entité ad hoc (remplace structure d'accueil/entité à détenteurs de droits variables)
statement of cash flows (remplace cash flow statement)	tableau des flux de trésorerie (remplace état des flux de trésorerie)
statement of changes in equity (remplace statement of retained earnings)	état des variations des capitaux propres (remplace état des bénéfices non répartis)

¹ Terme français entériné par l'ICCA ayant été modifié après la publication du projet de *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*. Le terme sera modifié en conséquence dans la version finale de ce projet.

² Comme le terme IFRS français correspondant n'est pas encore arrêté, il a été décidé, après consultation de l'ICCA, de ne pas modifier les termes français actuels pour le moment.

statement of comprehensive income (remplace income statement/statement of operations)	état du résultat global (remplace état des résultats)
statement of financial position (remplace balance sheet/statement of net assets)	état de la situation financière (remplace bilan/état de l'actif net)
summarized financial information (remplace summarized information)	information financière résumée ³ (remplace résumé de l'information)

³ Le terme IFRS français est au pluriel. L'Autorité a choisi la forme au singulier par souci de cohérence avec l'usage prédominant de « information » au singulier dans la législation en valeurs mobilières.

Annexe B

**Termes modifiés en français seulement dans
les projets de textes en vue d'adopter la terminologie IFRS ou NCA**

Le tableau suivant présente les termes qui, dans les projets de textes, ont été remplacés en français seulement par les termes correspondants de la Partie I du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* publiée le 20 janvier 2010.

Termes anglais	Termes français correspondants
accounting policy	méthode comptable (remplace convention comptable) – IAS 8
audit	audit (remplace vérification) – normes canadiennes d'audit (NCA)
audit report	rapport d'audit (remplace rapport de vérification) – NCA
auditing standards	normes d'audit (remplace normes de vérification) – NCA
auditor	auditeur (remplace vérificateur) – NCA
contingent consideration	contrepartie éventuelle (remplace contrepartie conditionnelle) – IFRS 3
current	courant (remplace à court terme) – IAS 1
defined benefit plan	régime à prestations définies (remplace plan à prestations déterminées) – IAS 19
defined contribution plan	régime à cotisations définies (remplace plan à cotisations déterminées) – IAS 19
earnings per share	résultat par action (remplace bénéfice par action) – IAS 33
equity method	méthode de la mise en équivalence (remplace comptabilisation à la valeur de consolidation) – IAS 28
equity security	titre de capitaux propres (remplace titre de participation) – IAS 34
GAAS	NAGR (remplace NVGR) – normes ISA
gross profit	marge brute (remplace marge bénéficiaire brute) – IAS 1
income taxes	impôts sur le résultat (remplace impôts sur les bénéfices) – IAS 12
measurement	évaluation (remplace mesure) – cadre
notes (to the financial statements)	notes (des états financiers) (remplace notes afférentes aux états financiers)
operating costs	coûts opérationnels (remplace frais d'exploitation) – IAS 1
operating expenses	charges opérationnelles (remplace frais d'exploitation/charges d'exploitation) – IAS 40
operating segment	secteur opérationnel (remplace secteur d'exploitation) – IFRS 8

separate financial statements	états financiers individuels (remplace états financiers distincts) – IAS 27
-------------------------------	---

Annexe C

**Autres termes modifiés en français seulement ou en français et en anglais
dans les projets de textes (notamment d'après la terminologie IFRS)**

Le tableau suivant présente les termes qui, aussi bien en anglais qu'en français, ne sont pas tirés des IFRS, mais qui ont été modifiés en français seulement (ou en français et en anglais) dans les projets de textes, notamment, pour la plupart, par souci de cohérence terminologique avec la Partie I du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* publiée le 20 janvier 2010.

Termes anglais	Termes français correspondants et, le cas échéant, explication du changement
debt instrument/debt security	titre de créance (remplace titre d'emprunt) Modification non liée aux IFRS et visant à harmoniser le terme employé dans le Règlement 51-102 avec les autres règlements.
earnings coverage	couverture par le résultat (remplace couverture par le bénéfice) Modification de cohérence découlant du remplacement du terme « bénéfice net » par le terme « résultat », d'après l'IAS 1.
equity compensation plan	plan de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres (remplace plan de rémunération à base de titres de participation) Modification découlant du remplacement de la référence au chapitre 3870, <i>Rémunérations et autres paiements à base d'actions</i> , du Manuel de l'ICCA par l'IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i> .
equity incentive plan et non-equity incentive plan	plan incitatif fondé sur des titres de capitaux propres et plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (remplacent plan incitatif à base d'actions et plan incitatif autre qu'à base d'actions) Modifications découlant du remplacement de la référence au chapitre 3870, <i>Rémunérations et autres paiements à base d'actions</i> , du Manuel de l'ICCA par l'IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i> .
equity investee	entreprise mise en équivalence (remplace entité émettrice comptabilisée à la valeur de consolidation) Modification de cohérence découlant du remplacement de l'expression « comptabilisation à la valeur de consolidation » par l'expression « méthode de la mise en équivalence » pour rendre l'expression « equity method », d'après l'IAS 28.

foreign disclosure requirements	<p>règles étrangères sur l'information à fournir (remplace règles d'information étrangères)</p> <p>Changement effectué notamment d'après l'IAS 1, où « disclosure » est généralement rendu par « informations à fournir » et où « disclosure requirements » est rendu par « dispositions [en matière] d'information à fournir ».</p>
operating income	<p>résultat opérationnel (remplace bénéfice d'exploitation)</p> <p>Modification non liée directement aux IFRS, mais visant à adapter le terme désignant cette mesure du résultat qui est particulière au secteur pétrolier et gazier à la terminologie IFRS française analogue.</p>
operating statement	<p>compte de résultat opérationnel (remplace état des résultats d'exploitation)</p> <p>Modification non liée directement aux IFRS, mais visant à adapter le terme désignant cet état propre au secteur pétrolier et gazier à la terminologie IFRS française analogue.</p>
option-based award	<p>attribution fondée sur des options (remplace attribution à base d'options)</p> <p>Modification découlant du remplacement de la référence au chapitre 3870, <i>Rémunérations et autres paiements à base d'actions</i>, du Manuel de l'ICCA par l'IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i>.</p>
pro forma income statement	<p>compte de résultat pro forma (remplace état des résultats pro forma)</p> <p>Modification de cohérence visant à rapprocher ce terme de l'expression « compte de résultat séparé », équivalent français du « separate income statement » (IAS 1).</p>
share-based award	<p>attribution fondée sur des actions (remplace attribution à base d'actions)</p> <p>Modification découlant du remplacement de la référence au chapitre 3870, <i>Rémunérations et autres paiements à base d'actions</i>, du Manuel de l'ICCA par l'IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i>.</p>
share option	<p>option sur actions (remplace option d'achat d'actions)</p> <p>Modification découlant du remplacement de la référence au chapitre 3870, <i>Rémunérations et autres paiements à base d'actions</i>, du Manuel de l'ICCA par l'IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i>, où l'on emploie « option sur action », et visant également à préciser la notion et à harmoniser le terme employé dans le</p>

	Règlement 51-102 avec les autres règlements.
statement of changes in financial position (remplace statement of changes in net assets)	état des variations de la situation financière (remplace état de l'évolution de l'actif net)

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 31-103 SUR LES OBLIGATIONS ET DISPENSES D'INSCRIPTION

Loi sur les valeurs mobilières

(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 8°, 9°, 11° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription est modifié par l'insertion, après la définition de « OCRCVM », de la suivante :

« « période intermédiaire » : une période commençant le premier jour de l'exercice et se terminant soit 3, 6, 9 ou 12 mois, le cas échéant, après la fin de l'exercice; ».

2. Le paragraphe 1 de l'article 8.28 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « déterminées » par le mot « définies ».

3. L'article 11.5 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 2, des mots « la vérification » par les mots « l'audit »;

2° par le remplacement, dans le sous-paragraphe *h* du paragraphe 2, des mots « de vérification » par les mots « d'audit ».

4. L'intitulé de la section 3 et les articles 12.8 et 12.9 de ce règlement sont remplacés par les suivants :

« Section 3 Audits

« 12.8. Demande de l'agent responsable ou de l'autorité en valeurs mobilières d'effectuer un audit ou un examen

La société inscrite donne par écrit à son auditeur des instructions selon lesquelles il doit exécuter tout audit ou examen exigé par l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières pendant la durée de l'inscription de la société, et transmet une copie de ces instructions à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières selon les modalités suivantes:

- a) elle la joint à sa demande d'inscription;
- b) elle la transmet au plus tard le 7^e jour après qu'elle a changé d'auditeur.

« 12.9. Coopération avec l'auditeur

La personne inscrite ne doit pas, au cours de l'audit, retenir, détruire ou dissimuler de renseignements ou de documents ou refuser de toute autre façon de coopérer pour donner suite à une demande raisonnable de son auditeur. ».

5. L'article 12.10 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) Les états financiers annuels transmis à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières conformément à la présente section pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 comprennent les éléments suivants :

a) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie du dernier exercice et de l'exercice précédent, le cas échéant;

b) l'état de la situation financière arrêté à la clôture du dernier exercice et de l'exercice précédent, le cas échéant, signé par au moins un des administrateurs de la société inscrite;

c) les notes des états financiers. »;

2° dans le paragraphe 2, par le remplacement du mot « vérifiés » par le mot « audités »;

3° par la suppression du paragraphe 3.

6. L'article 12.11 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) L'information financière intermédiaire transmise à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières conformément à la présente section pour les périodes intermédiaires se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 peut ne comprendre que les éléments suivants :

a) l'état du résultat global de la période de trois mois se terminant le dernier jour de la période intermédiaire et de la période correspondante de l'exercice précédent, le cas échéant;

b) l'état de la situation financière arrêté à la clôture de la période intermédiaire et de la période intermédiaire correspondante de l'exercice précédent, le cas échéant, signé par au moins un des administrateurs de la société inscrite. ».

7. L'article 12.12 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) Le courtier inscrit transmet à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières dans les 30 jours suivant la fin des première, deuxième et troisième périodes intermédiaires de son exercice les documents suivants :

a) l'information financière intermédiaire;

b) le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement, présentant le calcul de l'excédent du fonds de roulement du courtier à la fin de la période intermédiaire et à la fin de la période intermédiaire précédente, le cas échéant. ».

8. L'article 12.14 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) Le gestionnaire de fonds d'investissement inscrit transmet à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières dans les 30 jours suivant la fin des première, deuxième et troisième périodes intermédiaires de son exercice les documents suivants:

a) l'information financière intermédiaire;

b) le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement, présentant le calcul de l'excédent du fonds de roulement du gestionnaire de fonds d'investissement à la fin de la période intermédiaire et à la fin de la période intermédiaire précédente, le cas échéant;

c) la description de tout ajustement de la valeur liquidative effectué par le gestionnaire de fonds d'investissement pendant la période intermédiaire. ».

9. Ce règlement est modifié par l'addition, après l'article 12.14, du suivant :

« 12.15. Dispenses pour les exercices ouverts en 2011

1) Malgré le paragraphe 1 des articles 12.10 et 12.11, les paragraphes 1 et 2 de l'article 12.12, l'article 12.13 et les paragraphes 1 et 2 de l'article 12.14, les états financiers annuels, l'information financière intermédiaire et le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement, établis pour un exercice ouvert en 2011 ou pour des périodes intermédiaires se rapportant à cet exercice peuvent exclure l'information comparative de la période comptable précédente.

2) Malgré le paragraphe 2 de l'article 12.12, la première information financière intermédiaire et le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement, à transmettre à l'égard d'une période intermédiaire ouverte à compter du 1^{er} janvier 2011 sont transmis au plus tard le 45^e jour après la fin de la période.

3) Malgré le paragraphe 2 de l'article 12.14, la première information financière intermédiaire, le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement, et la description de tout ajustement de la valeur liquidative à transmettre à l'égard d'une période intermédiaire ouverte à compter du 1^{er} janvier 2011 sont transmis au plus tard le 45^e jours après la fin de la période. ».

10. L'Annexe 31-103A1 de ce règlement est modifiée :

1° par le remplacement, partout où ils se trouvent dans le tableau, des mots « à court terme » par le mot « courant »;

2° par l'insertion, dans le paragraphe intitulé « **Notes** » et après les mots « sans consolidation. », de la phrase suivante :

« Les personnes inscrites doivent comptabiliser leur participation dans les filiales, les entités contrôlées conjointement et les entreprises associées de la manière prévue pour les états financiers individuels par les PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public selon le Manuel de l'ICCA. »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe intitulé « **Ligne 11. Garanties** : », des mots « passif à court terme dans le bilan » par les mots « passif courant dans l'état de la situation financière »;

4° par le remplacement, dans le premier paragraphe de l'Appendice 1, des mots « Actifs à court terme » par les mots « Actif courant ».

11. Le présent règlement ne s'applique qu'aux périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

12. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-109 SUR LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION

Loi sur les valeurs mobilières

(L.R.Q., c. V. 1-1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 26° et 27°)

1. Le sous-paragraphe *d* du paragraphe 3 de l'article 3.1 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription est modifié :

1° dans la disposition *iv*, par le remplacement du mot « vérifiés » par le mot « audités »;

2° dans la disposition *v*, par le remplacement des mots « au vérificateur » par les mots « à l'auditeur ».

2. Le paragraphe 3 de l'article 6.2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « de vérificateur » par les mots « d'auditeur ».

3. L'Annexe 33-109A6 de ce règlement est modifiée :

1° dans la section « Contenu du formulaire » :

a) dans le point 8, par le remplacement du mot « vérifiés » par le mot « audités »;

b) dans le point 9, par le remplacement des mots « au vérificateur » par les mots « à l'auditeur »;

2° dans la rubrique 5.12, par le remplacement des mots « vérifie », « vérificateur » et « du vérificateur » par, respectivement, les mots « audite », « auditeur » et « de l'auditeur »;

3° dans la rubrique 5.13, par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « vérifiés » par le mot « audités » et par le remplacement des mots « bilan vérifié » et « vérifiée » par, respectivement, les mots « état de la situation financière audité » et « auditée »;

4° dans la rubrique 5.14, par le remplacement des mots « au vérificateur », « le vérificateur » et « vérification » par, respectivement, les mots « à l'auditeur », « l'auditeur » et « audit »;

5° dans l'Appendice C :

a) par le remplacement, partout où ils se trouvent dans le tableau, des mots « à court terme » par le mot « courant »;

b) par le remplacement, dans le paragraphe intitulé « **Ligne 11. Garanties** : », des mots « passif à court terme dans le bilan » par les mots « passif courant dans l'état de la situation financière »;

6° dans le premier paragraphe de l'Appendice 1 de l'Annexe 31-103A1, par le remplacement des mots « Actifs à court terme » par les mots « Actif courant ».

4. Le présent règlement ne s'applique qu'aux périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

5. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 41-101 SUR LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU PROSPECTUS

Loi sur les valeurs mobilières

(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 6°, 8°, 11°, 19.1° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus est modifié :

1° par l'insertion, dans le texte anglais et après la définition de « acquisition », de la suivante :

« “acquisition date” has the same meaning as in section 1.1 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations; »;

2° par la suppression, dans le texte anglais, de la définition de « date of acquisition »;

3° par l'insertion, après la définition de « date d'acquisition », de la suivante :

« « date de transition aux IFRS » : la date de transition aux IFRS au sens de l'article 1.1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue; »;

4° par le remplacement des définitions de « émetteur inscrit auprès de la SEC » et de « entité émettrice comptabilisée à la valeur de consolidation » par les suivantes :

« « émetteur inscrit auprès de la SEC » : l'émetteur inscrit auprès de la SEC au sens de l'article 1.1 du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables approuvé par l'arrêté ministériel (*indiquer ici le numéro et la date de l'arrêté ministériel approuvant ce règlement*); »;

« entreprise mise en équivalence » : une entreprise mise en équivalence au sens de l'article 1.1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;

« états financiers » : notamment le rapport financier intermédiaire; »;

5° par le remplacement de la définition de « NVGR américaines » par les suivantes :

« « NAGR américaines de l'AICPA » : les NAGR américaines de l'AICPA au sens de l'article 1.1 du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables;

« NAGR américaines du PCAOB » : les NAGR américaines du PCAOB au sens de l'article 1.1 du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables; »;

6° par le remplacement, dans les définitions de « PCGR américains » et de « PCGR de l'émetteur », des mots « principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables » par les mots « principes comptables et normes d'audit acceptables »;

7° par le remplacement de la définition de « petit émetteur » par la suivante :

« « petit émetteur » : un émetteur qui remplit les conditions suivantes :

a) il dépose un prospectus provisoire;

- b)* il n'est émetteur assujéti dans aucun territoire;
- c)* son actif consolidé total, à la date de son dernier état de la situation financière inclus dans le prospectus provisoire, est inférieur à 10 000 000 \$;
- d)* ses produits consolidés, à la date de son dernier état annuel du résultat global inclus dans le prospectus provisoire, sont inférieurs à 10 000 000 \$;
- e)* ses capitaux propres, à la date de son dernier état de la situation financière inclus dans le prospectus provisoire, sont inférieurs à 10 000 000 \$;

L'actif, les produits et les capitaux propres étant ajustés pour tenir compte de chaque acquisition significative projetée d'une entreprise ou d'une entreprise reliée par un émetteur qui a progressé au point où une personne raisonnable jugerait la probabilité de sa réalisation élevée et de chaque acquisition significative d'une entreprise ou d'une entreprise reliée qui a été effectuée pendant les périodes suivantes, selon le cas :

- f)* avant la date du prospectus provisoire et après la date du dernier état de la situation financière de l'émetteur inclus dans le prospectus provisoire en ce qui concerne les paragraphes *c* et *e*, comme si chaque acquisition avait eu lieu à la date de cet état;
- g)* après le dernier jour du dernier état annuel du résultat global inclus dans le prospectus provisoire en ce qui concerne le paragraphe *d*, comme si chaque acquisition avait eu lieu au début du dernier exercice de l'émetteur auquel se rapporte cet état; »;

8° par l'insertion, après la définition de « position de surallocation », de la suivante :

« « premiers états financiers IFRS » : les premiers états financiers IFRS au sens de l'article 1.1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue; »;

9° par le remplacement de la définition de « règles d'information étrangères » par la suivante :

« « règles étrangères sur l'information à fournir » : les règles étrangères sur l'information à fournir au sens de l'article 1.1 du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables; »;

10° par la suppression de la définition de « résultat tiré des activités poursuivies »;

11° par le remplacement, dans la définition de « territoire étranger visé », des mots « principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables » par les mots « principes comptables et normes d'audit acceptables »;

12° par le remplacement de la définition de « titre de participation » par la suivante :

« « titre de capitaux propres » : tout titre d'un émetteur qui comporte le droit résiduel de participer au résultat de celui-ci et au partage de ses actifs en cas de liquidation; »;

13° dans la définition de « titre subalterne » :

a) dans le paragraphe *c*, par le remplacement du mot « bénéfice » par le mot « résultat » et des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres »;

b) par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « titre de participation » et « titres de participation » par, respectivement, les mots « titre de capitaux propres » et « titres de capitaux propres »;

2. Les articles 4.2 et 4.3 de ce règlement sont remplacés par les suivants :

« 4.2. Audit des états financiers »

1) Les états financiers inclus dans le prospectus ordinaire déposé dans la forme prévue à l'Annexe 41-101A1 doivent être audités conformément au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables à moins que ne s'applique une exception prévue à la rubrique 32.5 ou au paragraphe 3 de la rubrique 35.1 de l'Annexe 41-101A1.

2) Les états financiers, à l'exception du rapport financier intermédiaire, inclus ou intégrés par renvoi dans le prospectus ordinaire du fonds d'investissement déposé dans la forme prévue à l'Annexe 41-101A2 doivent être conformes aux obligations d'audit prévues à la partie 2 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement.

« 4.3. Examen des états financiers non audités »

1) Les états financiers non audités qui sont inclus ou intégrés par renvoi dans le prospectus ordinaire doivent avoir été examinés conformément aux normes pertinentes prévues par le Manuel de l'ICCA pour l'examen des états financiers par l'auditeur de la personne ou pour l'examen des états financiers par un expert-comptable.

2) Le paragraphe 1 ne s'applique pas aux états financiers non audités du fonds d'investissement qui ont été déposés après la date du dépôt du prospectus et qui sont intégrés par renvoi dans le prospectus en vertu des dispositions de la partie 15.

3) Dans le cas où le Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables permet que l'audit des états financiers de la personne visée au paragraphe 1 soit fait conformément à l'un des ensembles de normes suivants :

a) les NAGR américaines de l'AICPA, les états financiers non audités peuvent être examinés conformément aux normes d'examen établies par l'American Institute of Certified Public Accountants;

a.1) les NAGR américaines du PCAOB, les états financiers non audités peuvent être examinés conformément aux normes d'examen établies par le Public Company Accounting Oversight Board (United States of America);

b) les Normes internationales d'audit, les états financiers non audités peuvent être examinés conformément aux normes internationales pour les missions d'examen établies par l'International Auditing and Assurance Standards Board;

c) des normes d'audit qui respectent les règles étrangères sur l'information à fournir du territoire étranger visé auxquelles la personne est assujettie, l'un des cas suivants s'applique :

i) les états financiers non audités peuvent être examinés conformément à des normes d'examen qui respectent les règles étrangères sur l'information à fournir du territoire étranger visé;

ii) les états financiers non audités n'ont pas à être examinés si les deux conditions suivantes sont remplies :

A) le territoire étranger visé n'a pas de normes d'examen pour les états financiers non audités;

B) le prospectus ordinaire indique que les états financiers non audités n'ont pas été examinés. ».

3. L'article 14.2 de ce règlement est modifié par la suppression, partout où il se trouve dans le texte anglais, du mot « shareholders ».

4. L'article 14.9 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « frais d'exploitation » par les mots « charges opérationnelles ».

5. L'article 20.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 20.1. Transition

1) Malgré l'article 20.2, les modifications du présent règlement qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ne s'appliquent qu'au prospectus provisoire, à la modification du prospectus provisoire, au prospectus définitif et à la modification du prospectus définitif d'un émetteur qui contiennent des états financiers de l'émetteur pour des périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter de cette date. ».

6. L'Appendice 3 de l'Annexe A de ce règlement est modifié :

1° par l'insertion, dans le paragraphe vis-à-vis du Nunavut et avant les mots « Gouvernement du Nunavut », des mots « Surintendant des valeurs mobilières »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe vis-à-vis des Territoires du Nord-Ouest, des mots « Registraire des valeurs mobilières » par les mots « Surintendant des valeurs mobilières » et de « www.justice.gov.nt.ca/SecuritiesRegistry/SecuritiesRegistry.html » par « www.justice.gov.nt.ca/SecuritiesRegistry »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe vis-à-vis du Yukon, des mots « Registraire des valeurs mobilières » par les mots « Surintendant des valeurs mobilières ».

7. L'Annexe 41-101A1 de ce règlement est modifiée :

1° par la suppression, dans l'instruction 3, de la phrase « *Ce concept d'importance relative correspond à la notion comptable d'importance relative du Manuel de l'ICCA.* »;

2° par le remplacement, dans l'instruction 5, de « *(indiquer ici le numéro et la date de la décision adoptant cette instruction générale)* » par « *2008-PDG-0055 du 28 février 2008* »;

3° dans l'instruction 7, par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « *à la valeur de consolidation* » par les mots « *selon la méthode de la mise en équivalence* » et par le remplacement des mots « *au sens du Manuel de l'ICCA* » par les mots « *au sens des PCGR canadiens* »;

4° par le remplacement, dans l'instruction 8, des mots « *structure d'accueil* » par les mots « *entité ad hoc* »;

5° par le remplacement, dans l'instruction 15, des mots « *L'information prospective figurant dans le prospectus doit être conforme à l'article 4A.2 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* » par les mots « *L'information prospective, au sens du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, figurant dans le prospectus doit être conforme à l'article 4A.2 de ce règlement* »;

6° par la suppression, dans la rubrique 1.5, des mots « de présentation »;

7° par le remplacement, dans les instructions de la rubrique 1.11, des mots « à base de » par les mots « fondée sur des »;

8° dans la rubrique 1.14, par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « par les bénéfices » par les mots « par le résultat »;

9° dans le paragraphe 2 de la rubrique 3.1 :

a) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *c*, du mot « vérifiée » par le mot « auditée »;

b) par le remplacement, dans les sous-paragraphe *b* et *d*, du mot « vérifiés » par le mot « audités »;

10° par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 4 de la rubrique 4.2, du sous-paragraphe *b* par le suivant :

« (b) the revenue of the subsidiary does not exceed 10% of the consolidated revenue of the issuer, and »;

11° par le remplacement, dans le paragraphe 1 de la rubrique 5.1, des mots « secteurs d'exploitation qui sont des secteurs isolables, au sens du Manuel de l'ICCA » par les mots « secteurs opérationnels qui sont des secteurs à présenter » et des mots « secteur isolable » par les mots « secteur à présenter »;

12° dans la rubrique 5.5 :

a) dans le paragraphe 1 :

i) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *a*, des mots « bilan vérifié » par les mots « état de la situation financière audité »;

ii) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *b*, des mots « le bilan vérifié » par les mots « l'état de la situation financière audité » et des mots « l'état des résultats vérifié » par les mots « l'état du résultat global audité »;

b) par le remplacement, dans le paragraphe 4, des mots « le bilan » par les mots « l'état de la situation financière »;

13° par la suppression, dans le paragraphe 1 de la rubrique 8.1, des mots « ou à la rubrique 303 du Regulation S-B »;

14° dans la rubrique 8.2 :

a) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *b* du paragraphe 1, des mots « les derniers états financiers intermédiaires » par les mots « le dernier rapport financier intermédiaire »;

b) par le remplacement, dans le paragraphe 2, des mots « les états des résultats, les états des bénéfices non répartis et les états des flux de trésorerie » par les mots « les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie »;

c) par le remplacement, dans le paragraphe 3, des mots « du bilan » par les mots « de l'état de la situation financière »;

15° par la suppression de la rubrique 8.3;

16° dans la rubrique 8.6 :

a) par le remplacement des sous-paragraphes *a* à *e* du paragraphe 1 par les suivants :

« *a)* les actifs et les dépenses d'exploration et d'évaluation;

b) les frais de recherche et de développement passés en charges;

c) les immobilisations incorporelles liées à la mise en valeur;

d) les frais généraux et les frais d'administration;

e) les autres frais importants, passés en charges ou comptabilisés en tant qu'actifs, qui ne sont pas prévus aux sous-paragraphes *a* à *d*; »;

b) par le remplacement, dans le paragraphe 2, des mots « frais d'exploration et de mise en valeur capitalisés ou passés en charges » par les mots « actifs et des dépenses d'exploration et d'évaluation »;

c) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *b* du paragraphe 3, des mots « les états financiers intermédiaires » par les mots « le rapport financier intermédiaire »;

17° par le remplacement des rubriques 8.7 et 8.8 par les suivantes :

« 8.7. Information additionnelle exigée des petits émetteurs

Le petit émetteur qui a enregistré des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles négatifs au cours de son dernier exercice pour lequel des états financiers sont inclus dans le prospectus doit présenter l'information suivante :

a) la période pendant laquelle les fonds réunis grâce au placement devraient financer les activités;

b) une estimation du total des coûts opérationnels nécessaires à la réalisation des objectifs commerciaux déclarés de l'émetteur;

c) une estimation des autres dépenses en immobilisations importantes au cours de cette période.

Pour établir les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, l'émetteur doit inclure les dividendes et les coûts d'emprunt.

« 8.8. Information additionnelle exigée des émetteurs ayant une entreprise mise en équivalence significative

1) L'émetteur qui a une entreprise mise en équivalence significative doit présenter l'information suivante :

a) l'information financière résumée ayant trait à cette entreprise, notamment le montant total de son actif, de son passif, de son chiffre d'affaires et de son résultat net;

b) une description de la quote-part de l'émetteur dans cette entreprise et de toute émission conditionnelle de titres par celle-ci qui pourrait avoir une incidence significative sur la quote-part de l'émetteur dans le résultat net.

2) L'information prévue au paragraphe 1 est présentée pour les périodes comptables suivantes :

a) les deux derniers exercices;

b) la dernière période intermédiaire et la période correspondante de l'exercice précédent, cumulée depuis le début de l'exercice, présentée dans le rapport financier intermédiaire inclus dans le prospectus, le cas échéant.

3) Le paragraphe 1 ne s'applique pas dans les cas suivants :

a) l'information visée figure dans les états financiers inclus dans le prospectus;

b) l'émetteur présente dans le prospectus les états financiers individuels de l'entreprise pour les périodes comptables visées au paragraphe 2. »;

18° par le remplacement de la rubrique 9 par la suivante :

« Rubrique 9 Ratios de couverture par le résultat

« 9.1. Ratios de couverture par le résultat

1) Dans le cas du placement de titres de créance à échéance de plus d'un an ou d'actions privilégiées, donner les ratios de couverture par le résultat suivants, ajustés conformément au paragraphe 2 :

a) le ratio de la dernière période de douze mois comprise dans les états financiers annuels de l'émetteur inclus dans le prospectus;

b) si la durée du dernier exercice de l'émetteur est inférieure à neuf mois en raison du changement de la date de clôture de l'exercice, le ratio de l'ancien exercice;

c) le ratio de la période de douze mois terminée à la clôture de la dernière période comptable dont le rapport financier intermédiaire de l'émetteur est inclus dans le prospectus.

2) Ajuster les ratios visés au paragraphe 1 pour tenir compte des facteurs suivants :

a) l'émission des titres visés par le prospectus, en fonction du prix auquel ils devraient être placés;

b) dans le cas du placement d'actions privilégiées, les deux facteurs suivants :

i) l'émission de toutes les actions privilégiées depuis la date de clôture des états financiers annuels ou du rapport financier intermédiaire;

ii) le rachat de toutes les actions privilégiées effectué depuis la date de clôture des états financiers annuels ou du rapport financier intermédiaire et devant être effectué au moyen du produit du placement;

c) l'émission de tout passif financier, au sens des PCGR de l'émetteur, depuis la date de clôture des états financiers annuels ou du rapport financier intermédiaire;

d) le remboursement de tout passif financier, au sens des PCGR de l'émetteur, depuis la date de clôture des états financiers annuels ou du rapport financier intermédiaire et devant être effectué au moyen du produit du placement;

e) (supprimé)

3) (supprimé)

4) Si le ratio de couverture par le résultat est inférieur à un, indiquer dans le prospectus la valeur monétaire du numérateur nécessaire pour atteindre un ratio de un.

5) Si le prospectus comprend un compte de résultat pro forma, calculer les ratios de couverture par le résultat pro forma pour les périodes comptables du compte de résultat pro forma et les présenter dans le prospectus.

INSTRUCTIONS

1) *La couverture par les flux de trésorerie peut être présentée, mais seulement comme complément d'information à la couverture par le résultat et seulement si la méthode de calcul est décrite intégralement.*

2) *La couverture par le résultat correspond au quotient du résultat net de l'entité, soit le numérateur, par le total des coûts d'emprunt et des dividendes à payer, soit le dénominateur.*

3) *Pour le calcul de la couverture par le résultat :*

a) *le numérateur correspond au résultat net consolidé avant les coûts d'emprunt et les impôts sur le résultat;*

b) *les intérêts créditeurs théoriques provenant du produit du placement ne doivent pas être ajoutés au numérateur;*

c) (supprimé)

d) *dans le cas d'un placement de titres de créance, le dénominateur approprié correspond à la somme des coûts d'emprunt, compte tenu de la nouvelle émission de titres de créance et de tout remboursement de passif, et des coûts d'emprunt capitalisés au cours de la période comptable;*

e) *dans le cas d'un placement d'actions privilégiées :*

i) *le dénominateur approprié correspond à la somme des dividendes déclarés au cours de la période comptable et des dividendes non déclarés sur les actions privilégiées à dividende cumulatif, compte tenu de la nouvelle émission d'actions privilégiées, ainsi que des coûts d'emprunt annuels, y compris les coûts d'emprunt capitalisés au cours de la période comptable, moins tout passif remboursé;*

ii) *les dividendes doivent être ramenés à un équivalent avant impôt sur le résultat au taux d'imposition effectif de l'émetteur;*

f) *dans le cas d'un placement visant à la fois des titres de créance et des actions privilégiées, le dénominateur approprié est le même que pour une émission d'actions privilégiées, mais il doit aussi tenir compte de l'incidence des titres de créance placés.*

4) *Le dénominateur représente un calcul pro forma des coûts d'emprunt que l'émetteur doit payer sur tous les passifs financiers et des dividendes (tant les dividendes déclarés que les dividendes non déclarés sur les actions privilégiées à dividende cumulatif) qu'il doit verser sur toutes les actions privilégiées en circulation. Le dénominateur est ajusté pour tenir compte des facteurs suivants :*

a) *l'émission de tout passif financier et, le cas échéant, l'émission de toute action privilégiée depuis la date de clôture des états financiers annuels ou du rapport financier intermédiaire;*

b) l'émission des titres visés par le prospectus, selon une estimation raisonnable du prix auquel ils seront placés;

c) le remboursement de tout passif financier depuis la date des états financiers annuels ou du rapport financier intermédiaire, de tout passif financier à rembourser grâce au produit du placement et, dans le cas de l'émission d'actions privilégiées, de l'ensemble des actions privilégiées rachetées depuis la date des états financiers annuels ou du rapport financier intermédiaire et de toutes les actions privilégiées à racheter grâce au produit du placement;

d) (supprimé)

5) (supprimé)

6) Dans le cas de titres de créance, la présentation de la couverture par le résultat comprend une mention semblable à la suivante, en donnant l'information entre crochets et en remplaçant les puces par l'information appropriée :

« Les coûts d'emprunt que [nom de l'émetteur] devait payer pour la période de douze mois terminée le • s'élevaient à • \$, compte tenu de l'émission [des titres de créance visés par le prospectus]. Le résultat net de [nom de l'émetteur] avant les coûts d'emprunt et les impôts sur le résultat pour la période de douze mois terminée le • s'élevait à • \$, soit • fois le total des coûts d'emprunt. ».

7) Dans le cas d'actions privilégiées, la présentation de la couverture par le résultat comprend une mention semblable à la suivante, en donnant l'information entre crochets et en remplaçant les puces par l'information appropriée :

« Les dividendes que [nom de l'émetteur] devait payer sur ses actions privilégiées pour la période de douze mois terminée le •, ramenés à un équivalent avant impôts sur le résultat au taux d'imposition effectif de • %, s'élevaient à • \$, compte tenu de l'émission [des actions privilégiées visées par le prospectus]. Les coûts d'emprunt que [nom de l'émetteur] devait payer pour cette période s'élevaient à • \$. Le résultat net de [nom de l'émetteur] avant les coûts d'emprunt et les impôts sur le résultat pour la période de douze mois terminée le • s'élevait à • \$, soit • fois le total des dividendes et des coûts d'emprunt. ».

8) D'autres calculs de la couverture par le résultat peuvent être inclus comme complément d'information aux calculs prévus, à condition que l'on n'y accorde pas davantage d'importance qu'à ces derniers et que l'on en décrive la méthode de calcul. »;

19° par le remplacement, dans le sous-paragraphe b du paragraphe 8 de la rubrique 10.3, des mots « du bénéfice et des pertes » par les mots « du résultat net »;

20° par le remplacement, dans les instructions de la rubrique 10.9, des mots « de dérivés » par les mots « d'instruments dérivés »;

21° par le remplacement, dans l'intitulé de la rubrique 26, du mot « Vérificateurs » par le mot « Auditeurs »;

22° par le remplacement de la rubrique 26.1 par la suivante :

« **26.1. Auditeurs**

Indiquer le nom et l'adresse de l'auditeur de l'émetteur. »;

23° par le remplacement, dans la rubrique 32.1, du paragraphe c par le suivant :

« c) les états financiers cumulés retraités de l'émetteur et de toute entité avec laquelle il a conclu une opération dans les trois années précédant la date du prospectus ou projetée d'en conclure une, si l'opération a été ou sera comptabilisée comme un regroupement dans lequel toutes les entités ou les entreprises regroupées sont contrôlées de façon non temporaire par la ou les mêmes parties avant et après le regroupement. »;

24° par le remplacement des rubriques 32.2 à 32.4 par les suivantes :

« **32.2. États financiers annuels**

1) Sous réserve de la rubrique 32.4, inclure les états financiers annuels de l'émetteur, à savoir :

a) un état du résultat global, un état des variations des capitaux propres et un tableau des flux de trésorerie pour les trois derniers exercices terminés :

i) plus de 90 jours avant la date du prospectus;

ii) plus de 120 jours avant la date du prospectus dans le cas d'un émetteur émergent;

b) un état de la situation financière arrêté à la clôture des deux derniers exercices visés au sous-paragraphe a);

c) un état de la situation financière arrêté au début de la première période comparative dont les états financiers inclus dans le prospectus sont conformes aux IFRS dans le cas de l'émetteur qui remplit les conditions suivantes :

i) il fait une déclaration explicite et sans réserve de conformité aux IFRS;

ii) il accomplit au moins l'un des actes suivants :

A) il applique une méthode comptable de manière rétrospective dans ses états financiers annuels;

B) il retraite rétrospectivement des postes de ses états financiers annuels;

C) il reclasse des éléments dans ses états financiers annuels;

d) dans le cas des premiers états financiers IFRS de l'émetteur, l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS à la date de transition aux IFRS;

e) les notes des états financiers.

1.1) Dans le cas où l'émetteur présente les composantes du résultat net dans un compte de résultat séparé, ce compte doit être présenté immédiatement avant l'état du résultat global déposé conformément au paragraphe 1.

2) Si l'émetteur n'a pas terminé trois exercices, inclure les états financiers visés au paragraphe 1 pour chaque exercice terminé :

a) plus de 90 jours avant la date du prospectus;

b) plus de 120 jours avant la date du prospectus dans le cas d'un émetteur émergent.

3) Si l'émetteur n'a pas inclus dans le prospectus d'états financiers pour un exercice, inclure les états financiers visés au paragraphe 1 ou 2 pour la période comptable entre la date de constitution de l'émetteur et une date tombant au plus tôt 90 jours avant la date du prospectus.

4) Si l'émetteur a changé la date de clôture de son exercice au cours d'un exercice visé par la présente rubrique et que son exercice de transition comporte moins de neuf mois, l'exercice de transition est réputé ne pas être un exercice aux fins de l'obligation prévue à la présente rubrique de présenter des états financiers pour un nombre précis d'exercices.

5) Malgré le paragraphe 4, tous les états financiers de l'émetteur pour un exercice de transition visé à ce paragraphe doivent être inclus dans le prospectus.

6) Sous réserve de la rubrique 32.4, si les états financiers d'une entité absorbée, des entreprises acquises par l'émetteur ou d'une autre entité doivent être fournis en vertu de la présente rubrique, inclure :

a) les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie des entités ou des entreprises pour autant de périodes comptables avant l'acquisition qu'il est nécessaire pour que, lorsque ces périodes comptables sont ajoutées à celles dont les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie de l'émetteur sont inclus dans le prospectus, les résultats des entités ou entreprises présentés, soit de façon distincte, soit sur une base consolidée, couvrent une période comptable totale de trois exercices;

b) l'état de la situation financière des entités ou des entreprises pour autant de périodes comptables avant l'acquisition qu'il est nécessaire pour que, lorsque ces périodes comptables sont ajoutées à celles dont les états de la situation financière de l'émetteur sont inclus dans le prospectus, la situation financière des entités ou des entreprises présentée, soit de façon distincte, soit sur une base consolidée, couvre une période comptable totale de deux exercices;

c) si les entités ou entreprises n'ont pas terminé trois exercices, les états financiers visés aux sous-paragraphes *a* et *b* pour chaque exercice terminé des entités ou des entreprises dont les états financiers de l'émetteur inclus dans le prospectus ne comprennent pas les états financiers, soit de façon distincte, soit sur une base consolidée, et terminés :

i) plus de 90 jours avant la date du prospectus;

ii) plus de 120 jours avant la date du prospectus dans le cas d'un émetteur émergent;

d) si les premiers états financiers IFRS d'une entité ou d'une entreprise sont inclus conformément au sous-paragraphe *a*, *b* ou *c*, l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS à la date de transition aux IFRS;

e) un état de la situation financière arrêté au début de la première période comparative dont les états financiers inclus dans le prospectus sont conformes aux IFRS dans le cas de l'émetteur qui remplit les conditions suivantes :

i) il fait une déclaration explicite et sans réserve de conformité aux IFRS dans ses états financiers annuels;

ii) il accomplit au moins l'un des actes suivants :

A) il applique une méthode comptable de manière rétrospective dans ses états financiers;

- états financiers;
- B) il retraite rétrospectivement des postes de ses états financiers.
- C) il reclasse des éléments dans ses états financiers.

« 32.3. Rapport financier intermédiaire

1) Inclure le rapport financier intermédiaire comparatif de l'émetteur de la dernière période intermédiaire, le cas échéant, terminée :

a) après le dernier exercice pour lequel des états financiers annuels de l'émetteur sont inclus dans le prospectus;

b) selon le cas :

i) plus de 45 jours avant la date du prospectus;

ii) plus de 60 jours avant la date du prospectus dans le cas d'un émetteur émergent.

2) Le rapport financier intermédiaire visé au paragraphe 1 comprend les éléments suivants :

a) l'état de la situation financière à la date de clôture de la période intermédiaire et, le cas échéant, l'état de la situation financière à la date de clôture de l'exercice précédent;

b) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie de la période intermédiaire écoulée depuis le début de l'exercice courant, ainsi que, le cas échéant, l'information financière de la période intermédiaire correspondante de l'exercice précédent;

c) pour les périodes intermédiaires autres que la première de l'exercice, l'état du résultat global du trimestre se terminant le dernier jour de la période intermédiaire et, le cas échéant, l'information financière de la période intermédiaire correspondante de l'exercice précédent;

d) un état de la situation financière arrêté au début de la première période comparative dont les états financiers inclus dans le prospectus sont conformes aux IFRS dans le cas de l'émetteur qui remplit les conditions suivantes :

i) il indique dans le rapport financier intermédiaire que celui-ci est conforme à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*;

ii) il accomplit au moins l'un des actes suivants :

A) il applique une méthode comptable de manière rétrospective dans son rapport financier intermédiaire;

B) il retraite rétrospectivement des postes de son rapport financier intermédiaire;

C) il reclasse des éléments dans son rapport financier intermédiaire;

e) dans le cas du premier rapport financier intermédiaire qui doit être déposé dans l'exercice d'adoption des IFRS, l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS à la date de transition aux IFRS;

f) les notes des états financiers.

3) Dans le cas où l'émetteur présente les composantes du résultat net dans un compte de résultat séparé, ce compte doit être présenté immédiatement avant l'état du résultat global déposé conformément au paragraphe 2.

4) Dans le cas où l'émetteur est tenu, en vertu du paragraphe 1, d'inclure un rapport financier intermédiaire comparatif pour la deuxième ou la troisième période intermédiaire de l'exercice d'adoption des IFRS, inclure les éléments suivants :

a) soit le premier rapport financier intermédiaire de l'émetteur pour l'exercice d'adoption des IFRS;

b) soit les éléments suivants :

i) l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS à la date de transition aux IFRS;

ii) les rapprochements à établir à la date de clôture des derniers états financiers annuels et à la date de transition aux IFRS conformément à l'IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière* en vue d'expliquer l'incidence de la transition du référentiel comptable antérieur aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par l'émetteur.

5) Le paragraphe 4 ne s'applique pas à l'émetteur qui était émetteur assujéti dans au moins un territoire au moment du dépôt du prospectus.

« 32.4. Exceptions à l'obligation de présenter les états financiers annuels

Malgré la rubrique 32.2, il n'est pas nécessaire d'inclure dans le prospectus les états financiers suivants :

a) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres ni le tableau des flux de trésorerie du troisième exercice le plus récent lorsque l'émetteur est émetteur assujéti dans au moins un territoire au moment du dépôt du prospectus;

b) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres ni le tableau des flux de trésorerie du troisième exercice le plus récent ni les états financiers du deuxième exercice le plus récent lorsque les conditions suivantes sont remplies :

i) l'émetteur est émetteur assujéti dans au moins un territoire au moment du dépôt du prospectus;

ii) l'émetteur inclut les états financiers d'un exercice terminé :

A) moins de 90 jours avant la date du prospectus;

B) moins de 120 jours avant la date du prospectus dans le cas d'un émetteur émergent;

c) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie du troisième exercice le plus récent ni l'état de la

situation financière du deuxième exercice le plus récent lorsque l'émetteur inclut les états financiers d'un exercice terminé moins de 90 jours avant la date du prospectus;

d) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie du troisième exercice le plus récent ni les états financiers du deuxième exercice le plus récent lorsque les conditions suivantes sont remplies :

i) l'émetteur est émetteur assujéti dans au moins un territoire au moment du dépôt du prospectus;

ii) l'émetteur inclut les états financiers audités d'une période comptable d'au moins neuf mois commençant le lendemain de la clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers doivent être présentés en vertu de la rubrique 32.2;

iii) les activités de l'émetteur ne sont pas de nature saisonnière;

iv) aucun des états financiers à présenter en vertu de la rubrique 32.2 ne vise une période comptable de moins de neuf mois;

e) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie du troisième exercice le plus récent ni l'état de la situation financière du deuxième exercice le plus récent lorsque les conditions suivantes sont remplies :

i) l'émetteur inclut les états financiers audités d'une période comptable d'au moins neuf mois commençant le lendemain de la clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers doivent être présentés en vertu de la rubrique 32.2;

ii) les activités de l'émetteur ne sont pas de nature saisonnière;

iii) aucun des états financiers à présenter en vertu de la rubrique 32.2 ne vise une période comptable de moins de neuf mois;

f) les états financiers individuels de l'émetteur et de l'autre entité pour les périodes comptables précédant la date de l'opération, si les états financiers cumulés retraités de l'émetteur et de l'autre entité sont inclus dans le prospectus en vertu du paragraphe c de la rubrique 32.1. »;

25° dans la rubrique 32.5 :

a) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *ii* du paragraphe *a*, des mots « le vérificateur » par les mots « l'auditeur »;

b) par le remplacement, dans le paragraphe *c*, des mots « les états financiers intermédiaires » par les mots « le rapport financier intermédiaire »;

c) par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « de vérification » par les mots « d'audit »;

26° dans la rubrique 34.1 :

a) dans le paragraphe 1 :

i) par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe *c*, du mot « revenues » par le mot « revenue »;

ii) par le remplacement du paragraphe *g* par le suivant :

« g) l' « information financière sommaire » comprend les postes suivants :

- i)* les ventes ou les produits;
- ii)* le résultat net des activités poursuivies;
- iii)* le résultat net;

iv) à moins qu'il ne soit permis, conformément aux principes comptables appliqués pour l'établissement des états financiers de l'entité, d'établir son état de la situation financière sans classer l'actif et le passif courants séparément de l'actif et du passif non courants et qu'elle ne fournisse d'autres éléments d'information financière plus pertinents pour le secteur d'activité, les postes suivants :

- A) l'actif courant;
- B) l'actif non courant;
- C) le passif courant;
- D) le passif non courant. »;

b) par le remplacement, dans les paragraphes *b* et *c* du paragraphe 2, des mots « à la valeur de consolidation » par les mots « selon la méthode de la mise en équivalence »;

27° par le remplacement, dans le sous-paragraphe *ii* du paragraphe *e* de la rubrique 34.2, des mots « les états financiers annuels et intermédiaires » par les mots « le rapport financier intermédiaire consolidé et les états financiers annuels »;

28° dans la rubrique 35.1 :

a) par la suppression, dans le paragraphe 1, des mots « comptabilisée comme »;

b) par le remplacement, dans le paragraphe 3, des mots « de vérification » par les mots « d'audit »;

c) dans le paragraphe 4 :

i) dans le sous-paragraphe *b* :

A) dans la disposition *iv*, par l'insertion du mot « net » après le mot « résultat »;

B) dans la disposition *vi*, par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « vérifiés » par le mot « audités »;

ii) par le remplacement, partout où ils se trouvent dans le texte anglais, des mots « date of the acquisition » par les mots « acquisition date »;

29° dans la rubrique 35.3 :

a) par le remplacement, dans le texte anglais du titre, des mots « **date of acquisition** » par les mots « **acquisition date** »;

b) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *b* du paragraphe 1, des mots « date de l'acquisition » par les mots « date d'acquisition »;

c) par le remplacement, dans les sous-paragraphes *a* et *c* du paragraphe 2, des mots « date de l'acquisition » par les mots « date d'acquisition »;

30° par le remplacement, dans la rubrique 35.4, du mot « vérifiés » par le mot « audités »;

31° par le remplacement, dans le texte anglais des sous-paragraphes *a* et *b* du paragraphe 3 de la rubrique 35.5, des mots « date of acquisition » par « acquisition date »;

32° par le remplacement, dans les sous-paragraphes *a* et *b* du paragraphe 3 de la rubrique 35.6, des mots « date de l'acquisition » par les mots « date d'acquisition »;

33° par le remplacement, dans le paragraphe 1 de la rubrique 35.8, du mot « intermédiaires » par les mots « le rapport financier intermédiaire » et des mots « date de l'acquisition » par les mots « date d'acquisition »;

34° par l'addition, après la rubrique 37.5, de la suivante :

« Rubrique 38 Transition

« 38.1. Rapport financier intermédiaire

1) Malgré le paragraphe 1 de la rubrique 32.3, l'émetteur peut inclure le rapport financier intermédiaire comparatif de la dernière période intermédiaire, le cas échéant, terminée :

a) après le dernier exercice pour lequel des états financiers annuels de l'émetteur sont inclus dans le prospectus;

b) selon le cas :

i) plus de 45 jours avant la date du prospectus;

ii) plus de 60 jours avant la date du prospectus dans le cas d'un émetteur émergent.

2) Le paragraphe 1 ne s'applique que lorsque les conditions suivantes sont réunies :

a) le rapport financier intermédiaire comparatif est le premier rapport financier intermédiaire à déposer dans l'exercice d'adoption des IFRS à l'égard d'une période intermédiaire commençant le 1^{er} janvier 2011 ou après cette date;

b) l'émetteur est émetteur assujéti dans au moins un territoire au moment du dépôt du prospectus ordinaire définitif;

c) le prospectus ordinaire définitif est déposé avant le 5 juillet 2012.

« 38.2. Titres adossés à des créances

1) Malgré le paragraphe 5 de la rubrique 10.3, toute l'information financière à fournir sur le portefeuille sous-jacent d'actifs financiers pour l'exercice de transition doit être incluse dans le prospectus pour la dernière période intermédiaire, le cas échéant, terminée :

a) après le dernier exercice visé aux sous-paragraphes *a* et *b* du paragraphe 3 de la rubrique 10.3 pour lequel de l'information financière à fournir sur le portefeuille sous-jacent d'actifs financiers est incluse dans le prospectus;

b) selon le cas :

i) plus de 75 jours avant la date du prospectus;

ii) plus de 90 jours avant la date du prospectus dans le cas d'un émetteur émergent.

2) Le paragraphe 1 ne s'applique que lorsque les conditions suivantes sont réunies :

a) l'information financière à fournir à l'égard de la période intermédiaire est le premier rapport financier intermédiaire à déposer dans l'exercice d'adoption des IFRS à l'égard d'une période intermédiaire commençant le 1^{er} janvier 2011 ou après cette date;

b) l'émetteur est émetteur assujéti dans au moins un territoire au moment du dépôt du prospectus ordinaire définitif;

c) le prospectus ordinaire définitif est déposé avant le 5 juillet 2012. »;

35° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres ».

8. L'Annexe 41-101A2 de ce règlement est modifiée :

1° par la suppression, dans l'instruction 3, de la phrase « *Ce concept d'importance relative correspond à la notion comptable d'importance relative du Manuel de l'ICCA.* »;

2° par le remplacement, dans l'instruction 8, des mots « *à la valeur de consolidation* » par les mots « *selon la méthode de la mise en équivalence* »;

3° par la suppression, dans la rubrique 1.5, des mots « de présentation »;

4° par le remplacement, dans la rubrique 1.15, des mots « les états financiers intermédiaires déposés » par les mots « tout rapport financier intermédiaire déposé »;

5° par le remplacement, dans les instructions de la rubrique 3.5, des mots « *à base de titres* » par les mots « *fondée sur des titres* »;

6° par le remplacement de la rubrique 3.6 par la suivante :

« 3.6. Frais, charges et rendement

1) Sous le titre « Sommaire des frais et charges », présenter l'information concernant les frais et charges qui sont payables par le fonds d'investissement et par les investisseurs qui investissent dans celui-ci.

2) L'information requise en vertu de la présente rubrique doit d'abord consister en un sommaire des frais et charges du fonds d'investissement et de ceux des investisseurs, présenté sous la forme du tableau ci-après, complété comme il se doit, et précédé d'une mention pour l'essentiel en la forme suivante :

« Le présent tableau est une liste des frais et charges que vous pourrez devoir payer si vous investissez dans [indiquer le nom du fonds d'investissement]. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais et charges directement. Le fonds d'investissement peut devoir assumer une partie de ces frais et charges, ce qui réduira donc la valeur de votre placement dans celui-ci. ».

Frais et charges payables par le fonds d'investissement [pour les plans de bourses d'études, Frais et charges payables au moyen des dépôts des souscripteurs]

Type de frais

Description et montant

Frais et charges directement payables par vous

Type de frais

Description et montant

3) Décrire les frais et charges suivants indiqués dans le tableau prévu au paragraphe 2 :

Frais et charges payables par le fonds d'investissement ou au moyen des dépôts des souscripteurs (pour les plans de bourses d'études)

a) Frais payables aux placeurs pour la vente de titres;

b) Frais d'émission;

c) Frais de gestion [voir l'instruction 1];

d) Rémunération au rendement;

e) Frais du conseiller en valeurs;

f) Frais de la contrepartie (le cas échéant);

g) Charges opérationnelles [voir les instructions 2 et 3];

h) Autres frais et charges [préciser le type] [préciser le montant];

Frais et charges directement payables par vous

i) Frais d'acquisition [préciser le pourcentage, en pourcentage de ___];

j) Frais administratifs [préciser le pourcentage, en pourcentage de ___];

k) Frais de rachat [préciser le pourcentage, en pourcentage de ___, ou préciser le montant];

l) Frais d'un régime fiscal enregistré [inclure cette information et préciser le type de frais si le régime fiscal enregistré est financé par le fonds d'investissement et s'il est décrit dans le prospectus] [préciser le montant];

m) Autres frais et charges [préciser le type] [préciser le montant].

4) Sous le titre « Rendement annuel et ratio des frais de gestion », indiquer dans le tableau suivant le rendement et le ratio des frais de gestion des cinq dernières années qui figurent dans le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé :

	[année]	[année]	[année]	[année]	[année]
Rendement annuel					

Ratio des frais de gestion					
----------------------------------	--	--	--	--	--

INSTRUCTIONS

1) *Donner la liste des montants de frais de gestion, y compris les primes de rendement ou d'incitation pour chaque fonds d'investissement individuellement.*

2) *Sous le titre « Charges opérationnelles », indiquer si le fonds d'investissement paie la totalité de ses charges opérationnelles et donner la liste des principales composantes de ces charges. Si le fonds d'investissement paie seulement certaines charges opérationnelles et n'est pas responsable du paiement de la totalité de ces charges, modifier la déclaration figurant dans le tableau pour tenir compte de la responsabilité contractuelle du fonds d'investissement à cet égard et indiquer l'identité du responsable du paiement de ces charges.*

3) *Indiquer tous les frais et charges payables par le fonds d'investissement (par exemple les courtages) et les investisseurs. Fournir également de l'information sur les commissions de vente et de suivi payées par le fonds d'investissement ou les investisseurs. »;*

7° dans la rubrique 37.1 :

a) par la suppression, dans la phrase introductive, de « 1) »;

b) par le remplacement, dans le paragraphe 1, des mots « rapport de vérification » par les mots « rapport d'audit »;

c) par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2. Tout rapport financier intermédiaire du fonds d'investissement qui a été déposé après ces états financiers annuels. »;

8° dans la rubrique 38.1 :

a) par le remplacement, dans le paragraphe 1, des mots « rapport de vérification » par les mots « rapport d'audit »;

b) par le remplacement, dans le paragraphe 3, des mots « les états financiers vérifiés et le rapport de vérification » par les mots « les états financiers audités et le rapport d'audit »;

c) par le remplacement, dans le paragraphe 4, des mots « son bilan d'ouverture accompagné du rapport de vérification » par les mots « son état de la situation financière d'ouverture accompagné du rapport d'audit »;

9° par le remplacement, dans l'intitulé de la rubrique 38.2, du mots « **États** » par le mot « **Rapports** »;

10° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « vérificateur » et « vérificateurs » par, respectivement, les mots « auditeur » et « auditeurs », compte tenu des adaptations nécessaires;

11° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres », compte tenu des adaptations nécessaires.

9. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « états financiers distincts » par les mots « états financiers individuels ».

- 10.** Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « vérification » par le mot « audit », sauf dans l'expression « comité de vérification », compte tenu des adaptations nécessaires.
- 11.** Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « vérificateur » par le mot « auditeur », compte tenu des adaptations nécessaires.
- 12.** Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « vérifiés » par le mot « audités ».
- 13.** Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « titre de participation » et « titres de participation » par, respectivement, les mots « titre de capitaux propres » et « titres de capitaux propres ».
- 14.** Le présent règlement ne s'applique qu'au prospectus provisoire, à la modification du prospectus provisoire, au prospectus définitif et à la modification du prospectus définitif d'un émetteur qui contiennent des états financiers de l'émetteur pour des périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.
- 15.** Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 44-101 SUR LE PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Loi sur les valeurs mobilières

(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 6°, 9° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié est modifié :

1° par le remplacement, dans la définition de « bourse admissible dans le cadre du prospectus simplifié », des mots « le *Canadian Trading and Quotation System Inc* » par les mots « la Bourse nationale canadienne »;

2° par le remplacement, partout où ils se trouvent dans la définition de « états financiers annuels courants », des mots « de vérificateur » et « de vérification » par, respectivement, les mots « d'auditeur » et « d'audit ».

2. Le paragraphe *e* de l'article 2.2 est modifié par le remplacement des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres ».

3. Le sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 2.7 est modifié par le remplacement des mots « rapport de vérification et, s'il y a eu changement de vérificateur depuis l'exercice précédent, d'un rapport de vérification » par les mots « rapport d'audit et, s'il y a eu changement d'auditeur depuis l'exercice précédent, d'un rapport d'audit ».

4. Le sous-paragraphe *ii* du paragraphe *b* de l'article 4.1 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « le vérificateur » par les mots « l'auditeur » et des mots « rapport du vérificateur » par les mots « rapport d'audit ».

5. L'article 4.3 de ce règlement est modifié :

1° dans l'intitulé, par le remplacement du mot « **vérifiés** » par le mot « **audités** »;

2° dans le paragraphe 1, par le remplacement des mots « vérifiés » et « vérificateur » par, respectivement, les mots « audités » et « auditeur »;

3° par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) Dans le cas où le Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables approuvé par l'arrêté ministériel (*indiquer ici le numéro et la date de l'arrêté ministériel approuvant ce règlement*) permet que l'audit des états financiers de la personne visée au paragraphe 1 soit fait conformément à l'un des ensembles de normes suivants :

a) les NAGR américaines de l'AICPA, les états financiers non audités peuvent être examinés conformément aux normes d'examen publiées par l'American Institute of Certified Public Accountants;

a.1) les NAGR américaines du PCAOB, les états financiers non audités peuvent être examinés conformément aux normes d'examen publiées par le Public Company Accounting Oversight Board (United States of America);

b) les Normes internationales d'audit, les états financiers non audités peuvent être examinés conformément aux normes internationales pour les missions d'examen établies par l'International Auditing and Assurance Standards Board;

c) des normes d'audit qui respectent les règles étrangères sur l'information à fournir du territoire étranger visé auxquelles l'émetteur est assujéti, l'un des cas suivants s'applique :

i) les états financiers non audités peuvent être examinés conformément à des normes d'examen qui respectent ces règles;

ii) les états financiers non audités n'ont pas à être examinés si les conditions suivantes sont remplies :

A) le territoire étranger visé n'a pas de normes d'examen pour les états financiers non audités;

B) le prospectus simplifié indique que les états financiers non audités n'ont pas été examinés. ».

6. Ce règlement est modifié par l'addition, après l'article 9.3, du suivant :

« 9.4. Transition

Malgré l'article 9.3, les modifications du présent règlement qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ne s'appliquent qu'au prospectus simplifié provisoire, à la modification du prospectus simplifié provisoire, au prospectus simplifié définitif et à la modification du prospectus simplifié définitif d'un émetteur qui contiennent ou intègrent par renvoi des états financiers de l'émetteur pour des périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter de cette date. ».

7. L'Annexe 44-101A1 de ce règlement est modifiée :

1° dans l'instruction 3, par la suppression de la phrase « *Ce concept d'importance relative correspond à la notion comptable d'importance relative du Manuel de l'ICCA.* »;

2° dans l'instruction 8, par le remplacement des mots « *du Manuel de l'ICCA* » par les mots « *des PCGR canadiens* » et par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « *à la valeur de consolidation* » par les mots « *selon la méthode de la mise en équivalence* ».

3° dans l'instruction 9, par le remplacement des mots « *structure d'accueil* » par les mots « *entité ad hoc* »;

4° dans la rubrique 1.6.1, par la suppression des mots « de présentation »;

5° dans les instructions de la rubrique 1.10, par le remplacement des mots « *à base de* » par les mots « *fondée sur des* »;

6° par le remplacement de la rubrique 6 par la suivante :

« Rubrique 6 Ratios de couverture par le résultat

« 6.1. Ratios de couverture par le résultat

1) Dans le cas du placement de titres de créance à échéance de plus d'un an ou d'actions privilégiées, donner les ratios de couverture par le résultat suivants, ajustés conformément au paragraphe 2 :

a) le ratio de la dernière période de douze mois comprise dans les états financiers annuels courants de l'émetteur inclus dans le prospectus simplifié ;

b) si la durée du dernier exercice de l'émetteur est inférieure à neuf mois en raison du changement de la date de clôture de l'exercice, le ratio de l'ancien exercice ;

c) le ratio de la période de douze mois terminée à la clôture de la dernière période comptable dont le rapport financier intermédiaire de l'émetteur est inclus dans le prospectus simplifié.

2) Ajuster les ratios visés au paragraphe 1 pour tenir compte des facteurs suivants :

a) l'émission des titres visés par le prospectus simplifié, en fonction du prix auquel ils devraient être placés;

b) dans le cas d'un placement d'actions privilégiées, les deux facteurs suivants :

i) l'émission de toutes les actions privilégiées depuis la date de clôture des états financiers annuels ou du rapport financier intermédiaire;

ii) le rachat de toutes les actions privilégiées effectué depuis la date de clôture des états financiers annuels ou du rapport financier intermédiaire et devant être effectué au moyen du produit du placement;

c) l'émission de tout passif financier, au sens des PCGR de l'émetteur, depuis la date des états financiers annuels ou du rapport financier intermédiaire;

d) le remboursement de tout passif financier, au sens des PCGR de l'émetteur, depuis la date de clôture des états financiers annuels ou du rapport financier intermédiaire et devant être effectué au moyen du produit du placement.

e) (supprimé)

3) (supprimé)

4) Si le ratio de couverture par le résultat est inférieur à un, indiquer dans le prospectus simplifié la valeur monétaire du numérateur nécessaire pour atteindre un ratio de un.

5) Si le prospectus simplifié comprend un compte de résultat pro forma, calculer les ratios de couverture par le résultat pro forma pour les périodes comptables du compte de résultat pro forma et les présenter dans le prospectus.

INSTRUCTIONS

1) *La couverture par les flux de trésorerie peut être présentée, mais seulement comme complément d'information à la couverture par le résultat et seulement si la méthode de calcul est décrite intégralement.*

2) *La couverture par le résultat correspond au quotient du résultat net de l'entité, soit le numérateur, par le total des coûts d'emprunt et des dividendes à payer, soit le dénominateur.*

3) *Pour le calcul de la couverture par le résultat :*

a) *le numérateur correspond au résultat net consolidé avant les coûts d'emprunt et les impôts sur le résultat;*

b) *les intérêts créditeurs théoriques provenant du produit du placement ne doivent pas être ajoutés au numérateur;*

c) (supprimé)

d) dans le cas d'un placement de titres de créance, le dénominateur approprié correspond aux coûts d'emprunt, compte tenu de la nouvelle émission de titres de créance et de tout remboursement de passif, et des coûts d'emprunt capitalisés au cours de la période;

e) dans le cas d'un placement d'actions privilégiées :

i) le dénominateur approprié correspond à la somme des dividendes déclarés au cours de la période et des dividendes non déclarés sur les actions privilégiées à dividende cumulatif, compte tenu de la nouvelle émission d'actions privilégiées, ainsi que des coûts d'emprunt à payer, y compris les coûts d'emprunt capitalisés au cours de la période, moins tout passif remboursé;

ii) les dividendes doivent être ramenés à un équivalent avant impôt sur le résultat au taux d'imposition effectif de l'émetteur;

f) dans le cas d'un placement visant à la fois des titres de créance et des actions privilégiées, le dénominateur approprié est le même que pour une émission d'actions privilégiées, mais il doit aussi tenir compte de l'incidence des titres de créance placés.

4) Le dénominateur est un calcul pro forma de la somme des coûts d'emprunt que l'émetteur doit payer sur tout passif financier et des dividendes déclarés et non déclarés sur actions privilégiées à dividende cumulatif qu'il doit verser sur toutes les actions privilégiées en circulation. Le dénominateur est ajusté pour tenir compte des facteurs suivants :

a) l'émission de tout passif financier et, le cas échéant, l'émission de toute action privilégiée depuis la date de clôture des états financiers annuels ou du rapport financier intermédiaire;

b) l'émission des titres visés par le prospectus simplifié selon une estimation raisonnable du prix auquel ils seront placés;

c) le remboursement de tout passif financier effectué depuis la date de clôture des états financiers annuels ou du rapport financier intermédiaire, le remboursement de tout passif financier devant être effectué au moyen du produit du placement ainsi que, le cas échéant, le rachat de toute action privilégiée effectué depuis la date de clôture des états financiers annuels ou du rapport financier intermédiaire et le rachat de toute action privilégiée devant être effectué au moyen du produit du placement.

d) (supprimé)

5) (supprimé)

6) Dans le cas de titres de créance, la présentation de la couverture par le résultat comprend une mention semblable à la suivante et concernant l'information entre crochets :

« Les coûts d'emprunt que [nom de l'émetteur] devait payer pour la période de douze mois terminée le • s'élevaient à • \$, compte tenu de l'émission [des titres de créance visés par le prospectus simplifié]. Le résultat net de [nom de l'émetteur] avant les coûts d'emprunt et les impôts sur le résultat pour cette période s'élevait à • \$, soit • fois les coûts d'emprunt à payer ».

7) Dans le cas d'actions privilégiées, la présentation de la couverture par le résultat comprend une mention semblable à la suivante et concernant l'information entre crochets :

« Les dividendes que [nom de l'émetteur] devait payer sur ses actions privilégiées pour la période de douze mois terminée le •, ramenés à un équivalent avant impôts sur le résultat au taux d'imposition effectif de • %, s'élevaient à • \$, compte tenu de l'émission [des actions privilégiées visées par le prospectus simplifié]. Les coûts d'emprunt que [nom de l'émetteur] devait payer pour cette période s'élevaient à • \$. Le résultat net de [nom de l'émetteur] avant les coûts d'emprunt et les impôts sur le résultat pour la période de douze mois terminée le • s'élevait à • \$, soit • fois le total des dividendes et des coûts d'emprunt. ».

8) (supprimé)

9) D'autres calculs de la couverture par le résultat peuvent être inclus comme complément d'information aux calculs prévus, à condition que l'on n'y accorde pas davantage d'importance qu'à ces derniers et que l'on en décrive la méthode de calcul. »;

7° dans le sous-paragraphe b du paragraphe 3 de la rubrique 7.3, par le remplacement des mots « bénéfice et les pertes » par les mots « résultat net »;

8° dans le sous-paragraphe 3 du paragraphe 1 de la rubrique 11.1, par le remplacement des mots « les derniers états financiers de l'émetteur déposés » par les mots « le dernier rapport financier intermédiaire de l'émetteur déposé »;

9° dans la rubrique 13.1 :

a) dans le paragraphe 1 :

i) dans le texte anglais du sous-paragraphe c, par le remplacement du mot « revenues » par le mot « revenue »;

ii) par le remplacement du sous-paragraphe g par le suivant :

« g) l'« information financière sommaire » comprend les postes suivants :

i) les ventes ou les produits;

ii) le résultat net des activités poursuivies;

iii) le résultat net;

iv) les postes suivants, à moins que les PCGR de l'émetteur ne permettent d'établir l'état de la situation financière de l'émetteur bénéficiant de soutien au crédit sans classer l'actif et le passif courants séparément de l'actif et du passif non courants et que l'émetteur bénéficiant de soutien au crédit ne fournisse d'autres éléments d'information financière plus pertinents pour son secteur d'activité :

A) l'actif courant;

B) l'actif non courant;

C) le passif courant;

D) le passif non courant. »;

b) dans les sous-paragraphes *b* et *c* du paragraphe 2, par le remplacement des mots « à la valeur de consolidation » par les mots « selon la méthode de la mise en équivalence »;

10° dans la rubrique 13.2 :

a) dans le paragraphe introductif, par le remplacement des mots « couverture par les bénéfices » par les mots « couverture par le résultat »;

b) dans le paragraphe *d*, par le remplacement des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres »;

c) dans le sous-paragraphe *ii* du paragraphe *f*, par le remplacement des mots « les états financiers annuels et intermédiaires » par les mots « le rapport financier intermédiaire consolidé et les états financiers annuels »;

11° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres »;

12° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « couverture par les bénéfices » par les mots « couverture par le résultat ».

8. Le présent règlement ne s'applique qu'au prospectus simplifié provisoire, à la modification du prospectus simplifié provisoire, au prospectus simplifié définitif et à la modification du prospectus simplifié définitif d'un émetteur qui contiennent ou intègrent par renvoi les états financiers de l'émetteur pour des périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

9. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 44-102 SUR LE PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN PROSPECTUS PRÉALABLE

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 6°, 9° et 11°)

1. L'article 6.2 du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable est modifié :

1° dans le paragraphe 3, par le remplacement des mots « vérifiés » et « vérificateur » par, respectivement, les mots « audités » et « auditeur »;

2° par le remplacement du paragraphe 4 par le suivant :

« 4) Dans le cas où le Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables approuvé par l'arrêté ministériel (*indiquer ici le numéro et la date de l'arrêté ministériel approuvant ce règlement*) permet que l'audit des états financiers de la personne visée au paragraphe 3 soit fait conformément à l'un des ensembles de normes suivants :

a) les NAGR américaines de l'AICPA, les états financiers non audités peuvent être examinés conformément aux normes d'examen établies par l'American Institute of Certified Public Accountants;

a.1) les NAGR américaines du PCAOB, les états financiers non audités peuvent être examinés conformément aux normes d'examen établies par le Public Company Accounting Oversight Board (United States of America);

b) les Normes internationales d'audit, les états financiers non audités peuvent être examinés conformément aux normes internationales pour les missions d'examen établies par l'International Auditing and Assurance Standards Board;

c) des normes d'audit qui respectent les règles étrangères sur l'information à fournir du territoire étranger visé auxquelles l'émetteur est assujéti, l'un ou l'autre des cas suivants s'applique :

i) les états financiers non audités peuvent être examinés conformément à des normes d'examen qui respectent les règles étrangères sur l'information à fournir du territoire étranger visé;

ii) les états financiers non audités n'ont pas à être examinés si les deux conditions suivantes sont remplies :

A) le territoire étranger visé n'a pas de normes d'examen pour les états financiers non audités;

B) le prospectus préalable de base indique que les états financiers non audités n'ont pas été examinés. ».

2. Le paragraphe 1 de l'article 7.2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « du vérificateur » par les mots « de l'auditeur ».

3. L'article 8.4 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « les bénéfices » par les mots « le résultat », compte tenu des adaptations nécessaires;

2° par le remplacement du paragraphe a par le suivant :

« a) mettre à jour les ratios de couverture par le résultat contenus dans son prospectus préalable de base chaque fois qu'il dresse un rapport financier intermédiaire ou des états financiers annuels audités, en se servant de la période de 12 mois terminée à la clôture du dernier exercice ou de la dernière période intermédiaire, la cas échéant, ».

4. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 11.2, de ce qui suit :

« **PARTIE 12 TRANSITION**

« **12.1. Abrogé**

« **12.2. Transition**

Malgré l'article 12.1, les modifications du présent règlement qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ne s'appliquent qu'au prospectus préalable de base, à la modification du prospectus préalable de base et au supplément de prospectus préalable d'un émetteur qui contiennent ou intègrent par renvoi des états financiers de l'émetteur pour des périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter de cette date. ».

5. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres », compte tenu des adaptations nécessaires.

6. Le présent règlement ne s'applique qu'au prospectus préalable de base, à la modification du prospectus préalable de base et au supplément de prospectus préalable d'un émetteur qui contiennent ou intègrent par renvoi des états financiers de l'émetteur pour des périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

7. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 45-106 SUR LES DISPENSES DE PROSPECTUS ET D'INSCRIPTION

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 11°, 19° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription est modifié par l'insertion, après la définition de « émetteur admissible », de la suivante :

« états financiers » : notamment les rapports financiers intermédiaires; ».

2. La disposition C du sous-paragraphe *i* du paragraphe *e* de l'article 5.2 de ce règlement est modifiée par le remplacement des mots « états financiers intermédiaires non vérifiés » par les mots « rapports financiers intermédiaires non audités ».

3. Le paragraphe 1 de l'article 6.2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « paragraphe *a* » par les mots « sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 » et des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres ».

4. Le paragraphe 1 de l'article 6.5 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « paragraphe 12 de l'article 2.9 ou 3.9 » par les mots « paragraphe 15 de l'article 2.9 ».

5. L'Annexe 45-106A2 de ce règlement est modifiée :

1° dans la rubrique 1.1, par le remplacement du mot « vérificateurs » par le mot « auditeurs »;

2° dans la rubrique 4.2 :

a) dans l'intitulé, par le remplacement du mot « Dette » par les mots « Titres de créance »;

b) dans la deuxième phrase, par la suppression des mots « à long terme » après le mot « dettes »;

3° dans le texte anglais du paragraphe *b* de la rubrique 8, par le remplacement du mot « sales » par le mot « revenue »;

4° dans la partie intitulée « Instructions pour l'application de l'Annexe 45-106A2 Notice d'offre de l'émetteur non admissible » :

a) par le remplacement de l'instruction 1 de la partie B par la suivante :

« 1. Tous les états financiers, comptes de résultat opérationnel d'un terrain pétrolifère ou gazéifère qui est une entreprise acquise ou devant l'être et toute information financière résumée sur le montant total de l'actif, du passif, du chiffre d'affaires et du résultat net d'une entreprise se rapportant à une acquisition qui est ou sera un investissement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence qui sont inclus dans la notice d'offre doivent être conformes au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables approuvé par l'arrêté ministériel (*indiquer ici le numéro et la date de l'arrêté ministériel approuvant ce règlement*) (ci-après, « Règlement 52-107 »), que l'émetteur soit émetteur assujéti ou non. En vertu du Règlement 52-107, les états financiers doivent être établis conformément aux PCGR applicables aux entreprises qui ont une obligation d'information du public. Le Règlement 52-107 prévoit des dispenses de cette obligation générale pour les émetteurs étrangers et les émetteurs inscrits auprès de la SEC (au sens du Règlement 52-107). L'émetteur qui utilise la présente annexe ne peut

utiliser les PCGR canadiens applicables aux sociétés fermées que pour les états financiers d'une entreprise visée à l'instruction 1 de la partie C. »;

b) par le remplacement des instructions 3 à 5 de la partie B par les suivantes :

« 3. Si l'émetteur n'a pas terminé un exercice complet ou si son premier exercice se termine moins de 120 jours avant la date de la notice d'offre, inclure dans la notice d'offre des états financiers comprenant:

a) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie de la période allant de sa création à une date tombant au plus tôt 90 jours avant la date de la notice d'offre;

b) l'état de la situation financière à la date de clôture de la période visée au paragraphe *a*;

c) les notes des états financiers.

4. Si l'émetteur a terminé un ou plusieurs exercices, inclure dans la notice d'offre des états financiers annuels comprenant:

a) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie des exercices suivants:

i) le dernier exercice terminé plus de 120 jours avant la date de la notice d'offre;

ii) l'exercice précédant l'exercice visé à la disposition *i*, le cas échéant;

b) l'état de la situation financière à la date de clôture de chaque période visée au paragraphe *a*;

c) l'état de la situation financière au début de la première période comparative dont les états financiers inclus dans la notice d'offre sont conformes aux IFRS dans le cas de l'émetteur qui remplit les conditions suivantes :

i) il fait une déclaration explicite et sans réserve de conformité aux IFRS dans ses états financiers annuels;

ii) il accomplit au moins l'un des actes suivants :

A) il applique une méthode comptable de manière rétrospective dans ses états financiers annuels;

B) il retraite rétrospectivement des postes de ses états financiers annuels;

C) il reclasse des éléments dans ses états financiers annuels;

d) dans le cas des premiers états financiers IFRS de l'émetteur (au sens du Règlement 51-102), l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS à la date de transition aux IFRS (au sens du Règlement 51-102);

e) les notes des états financiers.

4.1. Dans le cas où l'émetteur présente les composantes du résultat net dans un compte de résultat séparé, ce compte doit être présenté immédiatement avant l'état du résultat global déposé conformément à l'instruction 4, ci-dessus.

5. Si l'émetteur a terminé un ou plusieurs exercices, inclure dans la notice d'offre un rapport financier intermédiaire comprenant:

a) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie de la dernière période intermédiaire terminée:

i) plus de 60 jours avant la date de la notice d'offre;

ii) après la date de clôture des états financiers visés au sous-paragraphe *i* du paragraphe *a* de l'instruction 4, le cas échéant;

b) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie de la période correspondante de l'exercice précédent, le cas échéant;

c) l'état de la situation financière à la date de clôture de la période visée au paragraphe *a* et à la clôture de l'exercice précédent;

d) l'état de la situation financière au début de la première période comparative dont les états financiers inclus dans la notice d'offre sont conformes aux IFRS dans le cas de l'émetteur qui remplit les conditions suivantes :

i) il indique dans le rapport financier intermédiaire que celui-ci est conforme à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*;

ii) il accomplit au moins l'un des actes suivants :

A) il applique une méthode comptable de manière rétrospective dans son rapport financier intermédiaire;

B) il retraite rétrospectivement des postes de son rapport financier intermédiaire;

C) il reclasse des éléments dans son rapport financier intermédiaire;

e) dans le cas de son premier rapport financier intermédiaire dans l'exercice d'adoption des IFRS l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS à la date de transition aux IFRS;

f) dans le cas de l'émetteur qui n'est pas émetteur assujéti dans au moins un territoire au moment de déposer la notice d'offre et qui inclut le rapport financier intermédiaire de la deuxième ou troisième période de l'exercice d'adoption des IFRS, les éléments suivants :

i) soit le premier rapport financier intermédiaire de l'émetteur pour l'exercice d'adoption des IFRS;

ii) soit les éléments suivants :

A) l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition aux IFRS;

B) les rapprochements à établir à la date de clôture des derniers états financiers annuels et à la date de transition aux IFRS conformément à l'IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*, en vue d'expliquer l'incidence de la transition du référentiel comptable antérieur aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par l'émetteur;

g) les notes des états financiers.

5.1. Dans le cas où l'émetteur présente les composantes du résultat net dans un compte de résultat séparé, ce compte doit être présenté immédiatement avant l'état du résultat global déposé conformément à l'instruction 5, ci-dessus. »;

c) dans l'instruction 8 de la partie B, par l'insertion de la phrase suivante, à la fin :

« L'émetteur ne peut se prévaloir de cette dispense s'il a établi des états financiers selon un référentiel comptable antérieur. »;

d) dans l'instruction 9 de la partie B, par le remplacement des mots « vérifiés », « de vérifier » et « de vérification » par, respectivement, les mots « audités », « d'auditer » et « d'audit »;

e) dans l'instruction 10 de la partie B, par le remplacement du mot « vérificateurs » par le mot « auditeurs »;

f) dans l'instruction 11 de la partie B, par le remplacement du mot « vérifiés » par le mot « audités »;

g) dans l'instruction 12 de la partie B, par le remplacement des mots « vérifiés » et « de vérification » par, respectivement, les mots « audités » et « d'audit »;

h) dans l'instruction 13 de la partie B, par le remplacement du mot « états » par le mot « rapports »;

i) dans l'instruction 14 de la partie B, par l'insertion des mots « , au sens du Règlement 51-102, qui est » après les mots « L'information prospective »;

j) par l'addition, après l'instruction 15 de la partie B, de la suivante :

« 16. Malgré l'instruction 5 de la présente partie, l'émetteur peut inclure le rapport financier intermédiaire de sa dernière période intermédiaire, le cas échéant, terminée :

a) après son dernier exercice dont les états financiers sont présentés dans la notice d'offre;

b) plus de 90 jours avant la date de la notice d'offre.

La présente instruction ne s'applique que si les conditions suivantes sont remplies :

a) le rapport financier intermédiaire est le premier dont le dépôt est exigé dans l'exercice d'adoption des IFRS;

b) l'émetteur est émetteur assujetti dans un territoire au moment du dépôt de la notice d'offre;

c) la notice d'offre porte une date antérieure au 29 juin 2012. »;

k) dans l'instruction 1 de la partie C, par le remplacement du mot « vérifiés » par le mot « audités »;

l) dans l'instruction 2 de la partie C :

i) par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe *a*, des mots « date of acquisition » par les mots « acquisition date »;

ii) par l'insertion, dans le paragraphe *b*, de la phrase suivante, à la fin :

« L'application du critère des investissements prévu au présent paragraphe est traitée aux paragraphes 4.1 et 4.2 de l'article 8.3 du Règlement 51-102 et aux paragraphes 3.1 et 4 de l'article 8.2 de l'instruction générale connexe. »;

m) par le remplacement, dans le texte anglais de l'instruction 2.1 de la partie C, des mots « date of acquisition » par les mots « acquisition date »;

n) par le remplacement de l'instruction 4 de la partie C par la suivante :

« 4. S'il faut inclure les états financiers d'une entreprise dans la notice d'offre en vertu de l'instruction 2 de la présente partie, inclure les états financiers suivants :

a) si l'entreprise n'a pas terminé un exercice complet ou si son premier exercice se termine moins de 120 jours avant la date de la notice d'offre :

i) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie :

A) soit de la période allant de sa création à une date tombant au plus tôt 90 jours avant la date de la notice d'offre;

B) soit de la période allant de sa création à la date d'acquisition ou à une date tombant au plus tôt 45 jours avant la date d'acquisition, si cette date précède la date de clôture de la période visée à la disposition A;

ii) l'état de la situation financière à la date de clôture de la période visée au sous-paragraphe *i*;

iii) les notes des états financiers;

b) si l'entreprise a terminé un ou plusieurs exercices :

i) des états financiers annuels comprenant :

A) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie des exercices suivants :

i. le dernier exercice terminé avant la date d'acquisition et plus de 120 jours avant la date de la notice d'offre;

ii. l'exercice précédant l'exercice visé à la sous-disposition *i*, le cas échéant;

B) l'état de la situation financière à la date de clôture de chaque exercice visé à la disposition A;

C) les notes des états financiers;

ii) un rapport financier intermédiaire comprenant :

A) l'information financière suivante :

i. l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie de la dernière période intermédiaire cumulée depuis le début de l'exercice et terminée le dernier jour de la période intermédiaire terminée avant la date d'acquisition et plus de 60 jours avant la date de la notice d'offre et terminée après la date des états financiers visés à la sous-disposition *i* de la disposition A du sous-paragraphe *i*, ainsi que l'état du résultat global et l'état des variations des capitaux propres de la période de trois mois terminée le dernier jour de la période intermédiaire terminée avant la date d'acquisition et plus de 60 jours avant la date de la notice d'offre et terminée après la date des états financiers visés à cette sous-disposition;

ii. l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie de la période allant du premier jour suivant l'exercice visé au sous-paragraphe *i* à une date tombant avant la date d'acquisition et après la fin de la période visée à la sous-disposition *i*;

B) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie de la période correspondante de l'exercice précédent, le cas échéant;

C) l'état de la situation financière à la date de clôture de la période visée à la disposition A et à la clôture de l'exercice précédent;

D) les notes des états financiers.

Le sens de l'expression « période intermédiaire » est prévu à l'instruction 7 de la partie B. »;

o) dans l'instruction 5 de la partie C, par le remplacement des mots « vérifiée », « de vérification », « de vérifier » et « vérifiés » par, respectivement, les mots « auditée », « d'audit », « d'auditer » et « audités »;

p) dans l'instruction 6 de la partie C, par le remplacement des mots « vérifiés » et « de vérification » par, respectivement, les mots « audités » et « d'audit »;

q) dans l'instruction 8 de la partie C, par la suppression des mots « comptabilisé comme » et « , au sens du Manuel de l'ICCA, »;

r) par le remplacement des instructions 2 et 3 de la partie D par les suivantes :

« 2. Malgré la disposition *i* du sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 3.3 du Règlement 52-107, le rapport de d'audit sur les états financiers d'un émetteur ou d'une entreprise contenus dans la notice d'offre d'un émetteur non assujéti peut exprimer une opinion avec réserve relativement aux stocks si les conditions suivantes sont réunies:

a) l'émetteur inclut dans la notice d'offre un état de la situation financière établi à une date postérieure à la date visée par la réserve;

b) l'état de la situation financière visé au paragraphe *a* est accompagné d'un rapport d'audit qui n'exprime pas d'opinion avec réserve relativement aux stocks de clôture;

c) l'émetteur n'a pas encore déposé d'états financiers de la même entité accompagnés d'un rapport d'audit qui exprimait une opinion avec réserve relativement aux stocks. »;

3. L'émetteur qui a comptabilisé ou comptabilisera une entreprise visée à l'instruction 1 de la partie C selon la méthode de la mise en équivalence n'est pas tenu d'inclure les états financiers de cette entreprise si les conditions suivantes sont réunies:

a) la notice d'offre contient de l'information concernant les périodes comptables pour lesquelles des états financiers sont normalement exigés en vertu de la partie C qui :

i) résume les données relatives au montant total de l'actif, du passif, du chiffre d'affaires et du résultat net de l'entreprise;

ii) décrit la quote-part de l'émetteur dans l'entreprise et toute émission éventuelle de titres par l'entreprise qui pourrait avoir une incidence importante sur la quote-part du résultat net qui revient à l'émetteur;

b) l'information financière visée au paragraphe *a* qui porte sur le dernier exercice a été auditée ou est tirée d'états financiers audités de l'entreprise;

c) la notice d'offre :

i) indique que l'information financière visée au paragraphe *a* qui porte sur un exercice terminé a été auditée ou précise les états financiers audités prévus à ce paragraphe dont elle est extraite;

ii) indique que l'opinion de l'auditeur sur l'information financière ou les états financiers visés au sous-paragraphe *i* ne comporte aucune restriction. »;

s) dans l'instruction 4 de la partie D :

i) dans le paragraphe *b*, par le remplacement des mots « comptabilisée comme une « prise de contrôle inversée » » par les mots « une prise de contrôle inversée »;

ii) par la suppression du paragraphe *c*;

iii) dans le sous-paragraphe *i* du paragraphe *d* :

A) par le remplacement, dans la phrase introductive, des mots « l'état des résultats d'exploitation » par les mots « le compte de résultat opérationnel »;

B) par le remplacement, dans la disposition D, des mots « bénéfice d'exploitation » par les mots « résultat opérationnel, au sens du Règlement 51-102 »;

C) par le remplacement, dans la phrase après la disposition D, des mots « l'état des résultats » par les mots « le compte de résultat opérationnel » et du mot « vérifié » par le mot « audité »;

t) dans l'instruction 5 de la partie D,

i) par le remplacement, dans la phrase introductive, du mot « vérifiés » par le mot « audités »;

ii) par le remplacement des paragraphes *i* à *iii* par les suivants :

« *i)* malgré des efforts raisonnables pendant les négociations relatives à l'acquisition, l'émetteur n'a pu faire inclure dans la convention d'achat les droits d'obtention d'un compte de résultat opérationnel audité du terrain;

ii) la convention d'achat contient des déclarations et garanties du vendeur selon lesquelles les montants présentés dans le compte de résultat opérationnel correspondent à l'information consignée dans ses documents comptables;

iii) la notice d'offre indique :

1. que l'émetteur n'a pas pu obtenir de compte de résultat opérationnel audité;

2. les motifs de cette incapacité;

3. que la convention d'achat contient les déclarations et garanties visées au paragraphe *ii*;

4. que les résultats présentés dans le compte de résultat opérationnel auraient pu différer de façon importante si ce compte avait été audité. ».

6. L'Annexe 45-106A3 de ce règlement est modifiée :

1° dans la rubrique 1.1, par le remplacement du mot « vérificateurs » par le mot « auditeurs »;

2° dans le texte anglais du paragraphe *b* de la rubrique 8, par le remplacement du mot « sales » par le mot « revenue »;

3° dans la partie intitulée « Instructions pour l'application de l'Annexe 45-106A3 Notice d'offre de l'émetteur admissible » :

a) dans l'instruction 1 de la partie B, par le remplacement des mots « Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables » par les mots « Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables »;

b) dans l'instruction 1 de la partie C, par le remplacement du mot « vérifiés » par le mot « audités »;

c) dans l'instruction 2 de la partie C, par le remplacement du mot « états » par le mot « rapports »;

d) dans l'instruction 1 de la partie D :

i) dans le sous-paragraphe *c*, par le remplacement du mot « états » par le mot « rapports »;

ii) dans le sous-paragraphe *d*, par le remplacement des mots « de vérification » par les mots « d'audit »;

iii) dans le sous-paragraphe *g*, par le remplacement du mot « vérifiés » par le mot « audités ».

7. Les articles 5 et 6 du présent règlement s'appliquent à la notice d'offre d'un émetteur qui comprend ou intègre par renvoi les états financiers de l'émetteur pour des périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

8. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 51-102 SUR LES OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE

Loi sur les valeurs mobilières

(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 8°, 9°, 11°, 19°, 20° et 34°)

1. Le paragraphe (1) de l'article 1.1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue est modifié :

1° par l'insertion, après le texte anglais de la phrase introductive, de la définition suivante :

« “acquisition date” means the acquisition date required for accounting purposes; »;

2° dans la définition de « action ordinaire », par le remplacement des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres »;

3° dans la définition de « action privilégiée », par le remplacement des mots « titre de participation » et « titres de participation » par, respectivement, les mots « titre de capitaux propres » et « titres de capitaux propres »;

4° par l'insertion, après le texte anglais de la définition de « ancien exercice », de la suivante :

« “operating income” means gross revenue minus royalty expenses and production costs; »;

5° par l'insertion, après la définition de « date d'acquisition », de la suivante :

« « date de transition aux IFRS » : la date de transition aux IFRS au sens des PCGR canadiens; »;

6° par la suppression, dans le texte anglais, de la définition de « date d'acquisition »;

7° par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe c de la définition de « émetteur émergent », des mots « date of acquisition » par les mots « acquisition date »;

8° par le remplacement de la définition de « entité émettrice comptabilisée à la valeur de consolidation » par la suivante :

« « entreprise mise en équivalence » : une entreprise dans laquelle l'émetteur a une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence; »;

9° par l'insertion, après la définition de « entité émettrice comptabilisée à la valeur de consolidation », de la suivante :

« « états financiers » : notamment les rapports financiers intermédiaires; »;

10° par le remplacement de la définition de « information financière prospective » par la suivante :

« « information financière prospective » : toute information prospective sur la performance financière future, la situation financière future ou les flux de trésorerie futurs que l'on peut établir en se fondant sur des hypothèses au sujet des conditions économiques et des lignes de conduite futures et qui est présentée sous forme d'état de la

situation financière, d'état du résultat global ou de tableau des flux de trésorerie historique; »;

11° par l'insertion, après la définition de « information financière prospective », de la suivante :

« « information prospective » : toute information sur un événement, une situation ou une performance financière possibles établie sur le fondement d'hypothèses concernant les conditions économiques et les lignes de conduite futures, notamment l'information financière prospective présentée à titre de prévision ou de projection sur la performance financière future, la situation financière future ou les flux de trésorerie futurs; »;

12° par le remplacement de la définition de « intermédiaire entre courtiers sur obligations » par la suivante :

« « intermédiaire entre courtiers sur obligations » : une personne autorisée à agir à titre de courtier intermédiaire en obligations par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières en vertu de la Règle 36, *Courtage sur le marché obligataire entre courtiers* et ses modifications, et qui est également régie par la Règle 2100, *Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers* et ses modifications; »;

13° par l'insertion, après la définition de « membre de la haute direction », des suivantes :

« « NAGR américaines de l'AICPA » : les NAGR américaines de l'AICPA au sens du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables approuvé par l'arrêté ministériel (*indiquer ici le numéro et la date de l'arrêté ministériel approuvant ce règlement*);

« NAGR américaines du PCAOB » : les NAGR américaines du PCAOB au sens du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables; »;

14° par la suppression, dans la définition de « notice annuelle », des mots « , au formulaire 10-KSB »;

15° par le remplacement de la définition de « PCGR américains » par la suivante :

« « PCGR américains » : les PCGR américains au sens du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables; »

16° par le remplacement de la définition de « PCGR de l'émetteur » par la suivante :

« « PCGR de l'émetteur » : les PCGR de l'émetteur au sens du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables; »;

17° par le remplacement de la définition de « perspectives financières » par les suivantes :

« « perspectives financières » : toute information prospective sur la performance financière future, la situation financière future ou les flux de trésorerie futurs que l'on peut établir en se fondant sur des hypothèses au sujet des conditions économiques et des lignes de conduite futures, qui n'est pas présentée sous forme d'état de la situation financière, d'état du résultat global ou de tableau des flux de trésorerie historique;

« premiers états financiers IFRS » : les premiers états financiers IFRS au sens des PCGR canadiens; »;

18° par le remplacement de la définition de « prise de contrôle inversée » par la suivante :

« « prise de contrôle inversée » : une acquisition inversée au sens des PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public ou une opération dans laquelle l'émetteur émet un nombre suffisant de titres comportant droit de vote en contrepartie de l'acquisition d'une entité pour que le contrôle de l'émetteur passe aux porteurs de titres de l'entité acquise; »;

19° par la suppression, dans la définition de « rapport de gestion », des mots « ou à la rubrique 303 du Regulation S-B »;

20° par le remplacement de la définition de « résultat tiré des activités poursuivies » par la suivante :

« « résultat opérationnel » : les produits bruts moins les charges liées aux redevances et les coûts de production; »;

21° par le remplacement de la définition de « titre coté » par la suivante :

« « titre coté » : un titre inscrit à la cote d'une bourse reconnue ou coté sur un système reconnu de cotation et de déclaration d'opérations, ou un titre inscrit à la cote d'une bourse ou coté sur un système de cotation et de déclaration d'opérations qui est reconnu conformément au Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché adopté par la Commission des valeurs mobilières du Québec en vertu de la décision n° 2001-C-0409 du 28 août 2001 et pour l'application du Règlement 23-101 sur les règles de négociation adopté par la Commission des valeurs mobilières du Québec en vertu de la décision n° 2001-C-0411 du 28 août 2001; »;

22° dans la définition de « titre subalterne », par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « titre de participation » et « titres de participation » par, respectivement, les mots « titre de capitaux propres » et « titres de capitaux propres », et, dans le paragraphe *c*, par le remplacement du mot « bénéfice » par le mot « résultat ».

2. L'article 4.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 4.1. États financiers annuels comparatifs et audit

1) L'émetteur assujetti dépose des états financiers annuels contenant les éléments suivants :

a) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie des périodes suivantes :

i) son dernier exercice;

ii) l'exercice précédant son dernier exercice, le cas échéant;

b) l'état de la situation financière à la fin de chacune des périodes comptables visées au sous-paragraphe *a*;

c) l'état de la situation financière au début de l'exercice précédant son dernier exercice dans le cas de l'émetteur assujetti dont les états financiers contiennent une déclaration explicite et sans réserve de conformité aux IFRS et qui remplit l'une des conditions suivantes :

i) il applique une méthode comptable de manière rétrospective dans ses états financiers annuels;

- ii) il retrace rétrospectivement des postes de ses états financiers annuels;
 - iii) il reclasse des éléments dans ses états financiers annuels;
 - d) dans le cas des premiers états financiers IFRS de l'émetteur assujetti, l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS à la date de transition aux IFRS;
 - e) les notes des états financiers annuels.
- 2) Les états financiers annuels déposés conformément au paragraphe 1 sont audités.
- 3) Dans le cas où l'émetteur assujetti présente les composantes du résultat net dans un compte de résultat séparé, ce compte de résultat séparé doit être présenté immédiatement avant l'état du résultat global déposé conformément au paragraphe 1. ».

3. Les articles 4.3 à 4.8 de ce règlement sont remplacés par les suivants :

« **4.3. Rapport financier intermédiaire**

- 1) Sous réserve des articles 4.7 et 4.10, l'émetteur assujetti dépose un rapport financier intermédiaire pour chaque période intermédiaire terminée après le moment où il est devenu émetteur assujetti.
- 2) Le rapport financier intermédiaire contient les éléments suivants :
- a) l'état de la situation financière à la date de clôture de la période intermédiaire et, le cas échéant, l'état de la situation financière à la date de clôture de l'exercice précédent;
 - b) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie de la période intermédiaire écoulée depuis le début de l'exercice courant, ainsi que, le cas échéant, l'information financière de la période intermédiaire correspondante de l'exercice précédent;
 - c) pour les périodes intermédiaires autres que la première de l'exercice, l'état du résultat global du trimestre se terminant le dernier jour de la période intermédiaire et, le cas échéant, l'information financière de la période intermédiaire correspondante de l'exercice précédent;
 - d) l'état de la situation financière au début de l'exercice précédent dans le cas de l'émetteur assujetti dont le rapport financier intermédiaire indique qu'il est conforme à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et qui remplit l'une des conditions suivantes :
 - i) il applique une méthode comptable de manière rétrospective dans son rapport financier intermédiaire;
 - ii) il retrace rétrospectivement des postes de son rapport financier intermédiaire;
 - iii) il reclasse des éléments dans son rapport financier intermédiaire;
 - e) dans le cas du premier rapport financier intermédiaire qui doit être déposé dans l'exercice d'adoption des IFRS, l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS à la date de transition aux IFRS;
 - f) les notes du rapport financier intermédiaire.

2.1) Dans le cas où l'émetteur assujetti présente les composantes du résultat net dans un compte de résultat séparé, ce compte de résultat séparé doit être présenté immédiatement avant l'état du résultat global déposé conformément au paragraphe 2.

3) L'information concernant l'examen par l'auditeur du rapport financier intermédiaire est communiquée selon les modalités suivantes :

a) si l'auditeur n'a pas effectué l'examen du rapport financier intermédiaire à déposer en vertu du paragraphe 1, un avis accompagnant le rapport financier intermédiaire doit en faire état;

b) si l'émetteur a engagé un auditeur pour examiner le rapport financier intermédiaire à déposer en vertu du paragraphe 1 et que l'auditeur n'a pu terminer l'examen, le rapport financier intermédiaire doit être accompagné d'un avis indiquant ce fait et les motifs;

c) si l'auditeur a effectué l'examen du rapport financier intermédiaire et formulé une restriction dans le rapport d'examen intermédiaire, un rapport d'examen écrit doit accompagner le rapport financier intermédiaire.

4) L'émetteur inscrit auprès de la SEC qui est un émetteur assujetti qui remplit les deux conditions suivantes :

a) il a déjà déposé un rapport financier intermédiaire établi conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public pour une ou plusieurs périodes intermédiaires depuis le dernier exercice pour lequel il a déposé des états financiers annuels;

b) il établit ses états financiers annuels ou un rapport financier intermédiaire pour la période comptable suivant immédiatement les périodes intermédiaires visées au sous-paragraphe *a* conformément aux PCGR américains,

doit :

c) retraiter le rapport financier intermédiaire des périodes intermédiaires visées au sous-paragraphe *a* de sorte qu'ils soient établis conformément aux PCGR américains;

d) déposer le rapport financier retraité visé au sous-paragraphe *c* dans le délai de dépôt applicable aux états financiers visés au sous-paragraphe *b*.

« 4.4. Délai de dépôt du rapport financier intermédiaire

Le rapport financier intermédiaire est déposé dans l'un des délais suivants :

a) dans le cas de l'émetteur assujetti autre que l'émetteur émergent, au plus tard à la première des deux dates suivantes :

i) le 45^e jour après la fin de la période intermédiaire;

ii) la date du dépôt dans un territoire étranger du rapport financier intermédiaire d'une période comptable se terminant le dernier jour de la période intermédiaire;

b) dans le cas de l'émetteur émergent, au plus tard à la première des deux dates suivantes :

i) le 60^e jour après la fin de la période intermédiaire;

ii) la date du dépôt dans un territoire étranger du rapport financier intermédiaire d'une période comptable se terminant le dernier jour de la période intermédiaire.

« 4.5. Approbation des états financiers

1) Les états financiers annuels visés à l'article 4.1 doivent être approuvés par le conseil d'administration avant leur dépôt.

2) Le rapport financier intermédiaire visé à l'article 4.3 doit être approuvé par le conseil d'administration avant son dépôt.

3) Le conseil d'administration peut s'acquitter de l'obligation prévue au paragraphe 2 en déléguant au comité de vérification l'approbation du rapport financier intermédiaire.

« 4.6. Transmission des états financiers

1) L'émetteur assujetti doit envoyer annuellement aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de ses titres, à l'exception des titres de créance, un formulaire leur permettant de demander un exemplaire des états financiers annuels et du rapport de gestion correspondant ou un exemplaire des rapports financiers intermédiaires et des rapports de gestion correspondants, ou des deux.

2) L'émetteur assujetti doit, conformément à la procédure prévue dans le Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti envoyer le formulaire prévu au paragraphe 1 aux propriétaires véritables de ses titres qui sont identifiés selon ce règlement comme ayant choisi de recevoir tous les documents pour les porteurs de titres transmis aux propriétaires véritables.

3) L'émetteur assujetti doit envoyer, sans frais, au porteur inscrit ou au propriétaire véritable de ses titres, à l'exception des titres de créance, qui demande les états financiers annuels ou les rapports financiers intermédiaires un exemplaire des états financiers demandés dans le plus éloigné des délais suivants :

a) un délai de dix jours à compter de la date de dépôt des états financiers demandés prévue au sous-paragraphe *i* du paragraphe *a* de l'article 4.2 ou 4.4, à l'article 4.7 ou au paragraphe 2 de l'article 4.10, dans le cas d'un émetteur assujetti qui n'est pas émetteur émergent;

b) un délai de dix jours à compter de la date de dépôt des états financiers demandés prévue au sous-paragraphe *i* du paragraphe *b* de l'article 4.2 ou 4.4, à l'article 4.7 ou au paragraphe 2 de l'article 4.10, dans le cas d'un émetteur émergent;

c) un délai de dix jours à compter de la réception de la demande par l'émetteur.

4) L'émetteur assujetti n'est pas tenu d'envoyer en vertu du paragraphe 3 les états financiers annuels ou les rapports financiers intermédiaires qui ont été déposés plus de deux ans avant la réception de la demande.

5) L'émetteur assujetti n'est pas tenu de se conformer au paragraphe 1 et à l'obligation de transmettre les états financiers annuels en vertu du paragraphe 3 s'il envoie ses états financiers annuels à ses porteurs, à l'exception des porteurs de titres de créance, dans un délai de 140 jours à compter de la date de clôture de l'exercice et conformément au Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti.

6) L'émetteur assujetti doit joindre aux états financiers qu'il envoie le rapport de gestion annuel ou intermédiaire correspondant aux états financiers.

« 4.7. Dépôt des états financiers de l'émetteur qui devient émetteur assujetti

1) Malgré toute disposition de la présente partie autre que les paragraphes 2, 3 et 4 du présent article, les premiers états financiers annuels et rapports financiers intermédiaires que l'émetteur assujetti doit déposer conformément aux articles 4.1 et 4.3 sont les états financiers de l'exercice et des périodes intermédiaires suivant immédiatement les périodes comptables pour lesquelles des états financiers de l'émetteur ont été inclus dans un document :

a) dont le dépôt a fait en sorte que l'émetteur est devenu émetteur assujetti;

b) portant sur une opération par suite de laquelle l'émetteur est devenu émetteur assujetti.

2) Lorsque l'émetteur assujetti est tenu de déposer des états financiers annuels pour un exercice terminé avant qu'il ne devienne émetteur assujetti, il doit déposer ces états financiers dans le plus éloigné des deux délais suivants :

a) le 20^e jour à compter du moment où il est devenu émetteur assujetti;

b) le délai de dépôt prévu à l'article 4.2.

3) Lorsque l'émetteur assujetti est tenu de déposer un rapport financier intermédiaire pour une période terminée avant qu'il ne devienne émetteur assujetti, il doit déposer ce rapport financier dans le plus éloigné des deux délais suivants :

a) le 10^e jour à compter du moment où il est devenu émetteur assujetti;

b) le délai de dépôt prévu à l'article 4.4.

4) L'émetteur assujetti n'est pas tenu de fournir d'information financière des périodes correspondantes qui se sont terminées avant qu'il ne devienne émetteur assujetti lorsque les conditions suivantes sont réunies :

a) il est à peu près impossible, pour une personne raisonnable, de présenter l'information financière des périodes précédentes sur une base compatible avec le paragraphe 2 de l'article 4.3;

b) l'information financière des périodes précédentes est présentée;

c) les notes du rapport financier intermédiaire indiquent que l'information financière des périodes précédentes n'a pas été établie sur une base compatible avec l'information financière intermédiaire la plus récente.

« 4.8. Changement de la date de clôture de l'exercice

1) L'émetteur inscrit auprès de la SEC se conforme au présent article en remplissant les conditions suivantes :

a) il se conforme aux obligations imposées par les lois américaines relativement au changement d'exercice;

b) il dépose une copie de tous les documents exigés par les lois américaines à propos du changement d'exercice en même temps qu'il les dépose auprès de la SEC ou promptement par la suite et, dans le cas des états financiers, dans les délais de dépôt prévus aux articles 4.2 et 4.4.

2) L'émetteur assujetti qui décide de changer la date de clôture de son exercice de plus de 14 jours dépose un avis le plus tôt possible et au plus tard à l'expiration de celui des deux délais de dépôt suivants dont l'échéance survient en premier :

a) le délai de dépôt, établi en fonction de l'ancien exercice de l'émetteur assujetti, des prochains états financiers annuels ou intermédiaires, selon celui qui arrive en premier;

b) le délai de dépôt, établi en fonction du nouvel exercice de l'émetteur assujetti, des prochains états financiers annuels ou intermédiaires, selon celui qui arrive en premier.

3) L'avis prévu au paragraphe 2 indique :

a) la décision de l'émetteur assujetti de changer la date de clôture de son exercice;

b) les motifs du changement;

c) la date de clôture de l'ancien exercice de l'émetteur assujetti;

d) la date de clôture du nouvel exercice de l'émetteur assujetti;

e) la durée et la date de clôture des périodes comptables, y compris des périodes correspondantes de l'exercice précédent, de chaque rapport financier intermédiaire et des états financiers annuels que doit déposer l'émetteur assujetti pour son exercice de transition et pour son nouvel exercice;

f) les délais de dépôt, prévus aux articles 4.2 et 4.4, des états financiers annuels et des rapports financiers intermédiaires pour l'exercice de transition de l'émetteur assujetti.

4) Pour l'application du présent article :

a) la durée de l'exercice de transition ne peut excéder 15 mois;

b) la durée de la première période intermédiaire après un ancien exercice ne peut excéder quatre mois.

5) Malgré le paragraphe 1 de l'article 4.3, l'émetteur assujetti n'est pas tenu de déposer de rapport financier intermédiaire pour une période de son exercice de transition qui se termine dans le mois :

a) suivant le dernier jour de son ancien exercice;

b) précédant le premier jour de son nouvel exercice.

6) Malgré le paragraphe 1 de l'article 4.1, dans le cas où son exercice de transition comporte moins de 9 mois, l'émetteur assujetti doit inclure, dans les états financiers du nouvel exercice, à titre d'information financière correspondante des exercices précédents, les éléments suivants :

a) l'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice de transition;

b) l'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes des états financiers de l'ancien exercice;

c) l'état de la situation financière au début de l'exercice précédant son dernier exercice dans le cas de l'émetteur assujetti dont les états financiers contiennent une déclaration explicite et sans réserve de conformité aux IFRS et qui remplit l'une des conditions suivantes :

i) il applique une méthode comptable de manière rétrospective dans ses états financiers annuels;

ii) il retraite rétrospectivement des postes de ses états financiers annuels;

iii) il reclasse des éléments dans ses états financiers annuels;

d) dans le cas des premiers états financiers IFRS d'un émetteur assujetti, l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS à la date de transition aux IFRS.

7) Malgré le paragraphe 2 de l'article 4.3, dans le cas où les périodes intermédiaires de l'exercice de transition de l'émetteur assujetti se terminent 3, 6, 9 ou 12 mois après la date de clôture de son ancien exercice, l'émetteur assujetti doit inclure, à titre d'information financière des périodes précédentes :

a) dans chaque rapport financier intermédiaire de l'exercice de transition, les états financiers des périodes correspondantes prévus au paragraphe 2 de l'article 4.3, sauf si une période intermédiaire au cours de l'exercice de transition a une durée de 12 mois et que l'exercice de transition de l'émetteur a une durée supérieure à 13 mois, auquel cas il faut fournir à titre d'information financière des périodes précédentes l'état de la situation financière, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie portant sur la période de 12 mois qui constitue son ancien exercice;

b) dans chaque rapport financier intermédiaire du nouvel exercice :

i) l'état de la situation financière à la date de clôture de son exercice de transition;

ii) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie des périodes correspondantes de son exercice de transition ou de son ancien exercice portant sur les mêmes mois que ceux de la période intermédiaire du nouvel exercice ou s'en rapprochant le plus possible;

c) l'état de la situation financière au début de la première période comparative dans le cas de l'émetteur assujetti dont le rapport financier intermédiaire indique qu'il est conforme à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et qui remplit l'une des conditions suivantes :

i) il applique une méthode comptable de manière rétrospective dans son rapport financier intermédiaire;

ii) il retraite rétrospectivement des postes de son rapport financier intermédiaire;

iii) il reclasse des éléments dans son rapport financier intermédiaire;

d) dans le cas du premier rapport financier intermédiaire qui doit être déposé dans l'exercice d'adoption des IFRS, l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS à la date de transition aux IFRS.

8) Malgré le paragraphe 2 de l'article 4.3, dans le cas où les périodes intermédiaires de l'exercice de transition de l'émetteur assujetti se terminent 12, 9, 6 ou 3

mois avant la date de clôture de l'exercice de transition, l'émetteur assujetti doit inclure, à titre d'information financière des périodes précédentes :

a) dans chaque rapport financier intermédiaire de l'exercice de transition :

i) l'état de la situation financière à la date de clôture de son ancien exercice;

ii) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie des périodes correspondantes de son ancien exercice portant sur les mêmes mois que ceux de la période intermédiaire de l'exercice de transition ou s'en rapprochant le plus possible;

b) dans chaque rapport financier intermédiaire du nouvel exercice :

i) l'état de la situation financière à la date de clôture de son exercice de transition;

ii) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie des périodes correspondantes de son exercice de transition ou de son ancien exercice, ou des deux exercices portant sur les mêmes mois que ceux de la période intermédiaire du nouvel exercice ou s'en rapprochant le plus possible;

c) l'état de la situation financière au début de la première période comparative dans le cas de l'émetteur assujetti dont le rapport financier intermédiaire indique qu'il est conforme à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et qui remplit l'une des conditions suivantes :

i) il applique une méthode comptable de manière rétrospective dans son rapport financier intermédiaire;

ii) il retraite rétrospectivement des postes de son rapport financier intermédiaire;

iii) il reclasse des éléments dans son rapport financier intermédiaire.

d) dans le cas du premier rapport financier intermédiaire qui doit être déposé dans l'exercice d'adoption des IFRS, l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS à la date de transition aux IFRS. ».

4. Le paragraphe *h* de l'article 4.9 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « états financiers intermédiaires et annuels » par les mots « rapports financiers intermédiaires et états financiers annuels ».

5. L'article 4.10 de ce règlement est modifié :

1° dans le paragraphe 2 :

a) par la suppression, dans le sous-paragraphe *a*, du mot « il »;

b) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *c*, des mots « les états financiers intermédiaires visés » par les mots « chaque rapport financier intermédiaire visé »;

2° dans le sous-paragraphe *c* du paragraphe 3, par le remplacement des mots « notes afférentes aux états financiers intermédiaires » par les mots « notes du rapport financier intermédiaire ».

6. L'article 4.11 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 4.11. Changement d'auditeur »

1) Dans le présent article, il faut entendre par :

« ancien auditeur » : l'auditeur de l'émetteur assujetti qui fait l'objet de la plus récente cessation des fonctions ou démission;

« cessation des fonctions » : à l'égard d'un émetteur assujetti, le premier des événements suivants à survenir :

a) la destitution de l'auditeur avant l'expiration de son mandat ou l'expiration de son mandat sans renouvellement de celui-ci, ou encore la nomination d'un autre auditeur à l'expiration du mandat de l'auditeur;

b) la décision du conseil d'administration de l'émetteur assujetti de proposer aux porteurs de titres admissibles de destituer l'auditeur avant l'expiration de son mandat ou de nommer un autre vérificateur à l'expiration du mandat de l'auditeur;

« circulaire pertinente » : les documents suivants :

a) si les documents constitutifs de l'émetteur assujetti ou la loi applicable prévoient que les porteurs de titres admissibles doivent se prononcer sur la destitution de l'auditeur ou sur la nomination du nouvel auditeur :

i) soit la circulaire qui accompagne l'avis de convocation de l'assemblée au cours de laquelle ceux-ci doivent se prononcer, ou en faire partie;

ii) soit le document d'information accompagnant le texte du projet de résolution transmis aux porteurs de titres admissibles;

b) si le paragraphe *a* ne s'applique pas, la circulaire qui accompagne l'avis de convocation de la première assemblée des porteurs de titres admissibles après l'établissement des documents de déclaration concernant une cessation des fonctions ou une démission, ou en faire partie;

« consultation » : une opinion fournie par écrit ou verbalement par un nouvel auditeur à un émetteur assujetti au cours de la période comptable pertinente et qui, selon lui, a été un facteur important pour l'émetteur assujetti pour arriver à une décision concernant l'un des éléments suivants :

a) l'application de principes ou de méthodes comptables à une opération, réalisée ou non;

b) un rapport fourni par un auditeur sur les états financiers de l'émetteur assujetti;

c) l'étendue ou la procédure de l'audit ou de la mission d'examen;

d) l'information à fournir dans les états financiers;

« démission » : la notification transmise par l'auditeur à l'émetteur assujetti et qui fait foi de sa décision de démissionner ou de refuser un renouvellement de mandat;

« désaccord » : une divergence d'opinions entre le personnel de l'émetteur assujetti responsable de la dernière mise au point de ses états financiers et le personnel de son ancien auditeur ayant la responsabilité d'autoriser la délivrance des rapports d'audit sur ces états financiers ou d'autoriser la communication des résultats de l'examen par l'auditeur

du rapport financier intermédiaire, lorsque cette divergence d'opinions respecte l'une des conditions suivantes :

a) elle a entraîné une opinion modifiée dans le rapport d'audit de l'ancien auditeur sur les états financiers de l'émetteur assujetti établis pour un exercice au cours de la période pertinente;

b) elle aurait entraîné une opinion modifiée dans le rapport d'audit de l'ancien auditeur sur les états financiers de l'émetteur assujetti d'une période comptable quelconque pendant la période pertinente si elle n'avait pas été résolue d'une manière jugée satisfaisante par l'ancien auditeur, étant entendu que ne constituent pas un désaccord les divergences d'opinions fondées sur des faits incomplets ou une information préliminaire, dans la mesure où elles ont été résolues par la suite d'une manière jugée satisfaisante par l'ancien auditeur après réception d'informations supplémentaires;

c) elle a entraîné une opinion avec réserve, une opinion défavorable ou une récusation à l'égard de l'examen par l'ancien auditeur du rapport financier intermédiaire de l'émetteur assujetti pour une période intermédiaire au cours de la période pertinente;

d) elle aurait entraîné une opinion avec réserve, une opinion défavorable ou une récusation à l'égard de l'examen par l'ancien auditeur du rapport financier intermédiaire de l'émetteur assujetti pour une période intermédiaire au cours de la période pertinente si elle n'avait pas été résolue d'une manière jugée satisfaisante par l'ancien auditeur, étant entendu que ne constituent pas un désaccord les divergences d'opinions fondées sur des faits incomplets ou une information préliminaire, dans la mesure où elles ont été résolues par la suite d'une manière jugée satisfaisante par l'ancien auditeur après réception d'informations supplémentaires;

« documents de déclaration » : les documents suivants :

a) les documents visés à la disposition *a)i* des paragraphes 5 et 6;

b) la lettre visée à la sous-disposition *a)ii)B* du paragraphe 5, si l'émetteur assujetti l'a reçue, sauf s'il a reçu la lettre mise à jour visée à la sous-disposition *a)iii)B* du paragraphe 6;

c) la lettre visée à la sous-disposition *a)ii)B* du paragraphe 6, si l'émetteur assujetti l'a reçue;

d) la lettre mise à jour visée à la sous-disposition *a)iii)B* du paragraphe 6 et reçue par l'émetteur assujetti;

« événement à déclarer » : un désaccord, une consultation ou une question non résolue;

« nomination » : par rapport à un émetteur assujetti, la nomination d'une personne ou, si elle intervient plus tôt, la décision du conseil d'administration de proposer aux porteurs de titres admissibles de nommer une telle personne comme auditeur en remplacement de son ancien auditeur;

« nouvel auditeur » : la personne nommée, ou celle dont la nomination a été proposée par le conseil d'administration ou qu'il a décidé de proposer aux porteurs de titres admissibles pour devenir auditeur de l'émetteur assujetti après la cessation des fonctions ou la démission de l'ancien auditeur;

« période pertinente » : selon le cas, une des périodes suivantes :

a) la période comptable commençant au début des deux derniers exercices de l'émetteur assujetti et se terminant à la date de cessation des fonctions ou de la démission ;

b) la période comptable pendant laquelle l'ancien auditeur était l'auditeur de l'émetteur assujetti, s'il ne l'a pas été pendant toute la période visée au paragraphe *a* ;

« question non résolue » : une question qui, de l'avis de l'ancien auditeur, a ou pourrait avoir des conséquences importantes sur les états financiers ou sur les rapports fournis par l'auditeur sur les états financiers d'une période comprise dans la période pertinente, dont il a fait part à l'émetteur assujetti et à laquelle un des éléments suivants s'applique :

a) l'ancien auditeur n'a pu arriver à une conclusion sur les implications de la question avant la date de cessation de ses fonctions ou de sa démission;

b) la question n'a pas été réglée d'une manière jugée satisfaisante par lui avant la date de cessation de ses fonctions ou de sa démission;

c) l'ancien auditeur ne veut plus être associé aux états financiers;

« titres admissibles » : les titres d'un émetteur assujetti qui donnent le droit de participer à la nomination ou à la destitution de l'auditeur de celui-ci.

2) Pour l'application du présent article, le terme « important » doit s'entendre au sens de la notion d'« importance relative » prévue dans les PCGR de l'émetteur.

3) Le présent article ne s'applique pas dans les cas suivants :

a) les trois conditions suivantes sont réunies :

i) la cessation des fonctions ou la démission, et la nomination surviennent à l'occasion d'une fusion, d'un arrangement, d'une prise de contrôle ou d'une opération similaire touchant l'émetteur assujetti ou d'une réorganisation de l'émetteur assujetti;

ii) la cessation des fonctions ou la démission, et la nomination ont été publiées dans un communiqué déposé ou dans un document d'information transmis aux porteurs de titres admissibles et déposé;

iii) aucun événement à déclarer n'est survenu;

b) le changement d'auditeur est exigé par la loi en vertu de laquelle l'émetteur assujetti est constitué ou exerce son activité;

c) le changement d'auditeur fait suite à un regroupement, une fusion ou une réorganisation de l'auditeur.

4) L'émetteur inscrit auprès de la SEC se conforme au présent article en remplissant les conditions suivantes :

a) il se conforme aux dispositions des lois américaines concernant le changement d'auditeur;

b) il dépose une copie de tous les documents exigés par les lois américaines concernant le changement d'auditeur en même temps qu'il les dépose ou les fournit à la SEC ou promptement par la suite;

c) il publie et dépose un communiqué contenant les renseignements inclus dans les documents visés au sous-paragraphe *b*, s'il existe un événement à déclarer;

d) il inclut les documents visés au sous-paragraphe *b* dans chaque circulaire pertinente.

5) Lors de la cessation des fonctions ou de la démission de son auditeur, l'émetteur assujéti doit :

a) dans un délai de 10 jours à compter de la date de cessation des fonctions ou de la démission :

i) établir un avis de changement d'auditeur conformément au paragraphe 7 et en transmettre copie à l'ancien auditeur;

ii) demander à l'ancien auditeur :

A) d'examiner l'avis de changement d'auditeur de l'émetteur assujéti;

B) de rédiger une lettre adressée à l'autorité en valeurs mobilières et indiquant pour chaque déclaration contenue dans l'avis de changement d'auditeur s'il est d'accord ou en désaccord avec les motifs du désaccord, ou s'il n'est pas en mesure d'exprimer son accord ou son désaccord;

C) de lui transmettre cette lettre dans un délai de 20 jours à compter de la date de cessation des fonctions ou de démission;

b) dans un délai de 30 jours à compter de la date de cessation des fonctions ou de la démission :

i) faire examiner par le comité de vérification du conseil d'administration ou par le conseil d'administration lui-même la lettre visée à la sous-disposition *a)ii)B* s'il l'a reçue et lui faire approuver l'avis de changement d'auditeur;

ii) déposer une copie des documents de déclaration auprès de l'autorité en valeurs mobilières;

iii) transmettre un exemplaire des documents de déclaration à l'ancien auditeur;

iv) s'il existe un événement à déclarer, publier et déposer un communiqué contenant les renseignements inclus dans les documents de déclaration;

c) joindre à chaque circulaire pertinente :

i) un exemplaire des documents de déclaration, en annexe;

ii) un résumé du contenu des documents de déclaration avec un renvoi à l'annexe.

6) Lors de la nomination du nouvel auditeur, l'émetteur assujéti doit :

a) dans un délai de 10 jours à compter de la date de cette nomination :

i) établir un avis de changement d'auditeur conformément au paragraphe 7 et le transmettre au nouvel auditeur et à l'ancien auditeur;

ii) demander au nouvel auditeur :

- A) d'examiner l'avis de changement d'auditeur;
 - B) de rédiger une lettre adressée à l'autorité en valeurs mobilières et indiquant pour chaque déclaration contenue dans l'avis de changement d'auditeur s'il est d'accord ou en désaccord avec les motifs du désaccord, ou s'il n'est pas en mesure d'exprimer son accord ou son désaccord;
 - C) de lui transmettre cette lettre dans un délai de 20 jours à compter de la date de nomination;
- iii)* demander à l'ancien auditeur d'effectuer les formalités suivantes dans un délai de 20 jours à compter de la date de la nomination du nouvel auditeur :
- A) soit de confirmer que la lettre visée à la sous-disposition *a)ii)B* du paragraphe 5 n'a pas besoin d'être mise à jour;
 - B) soit de rédiger et de lui transmettre une lettre mise à jour pour remplacer la lettre visée à la sous-disposition *a)ii)B* du paragraphe 5;
- b)* dans un délai de 30 jours à compter de la date de cette nomination :
- i)* faire examiner par le comité de vérification du conseil d'administration ou par le conseil d'administration lui-même les lettres visées aux sous-dispositions *a)ii)B* et *a)iii)B* s'il les a reçues et lui faire approuver l'avis de changement d'auditeur;
 - ii)* déposer une copie des documents de déclaration auprès de l'autorité en valeurs mobilières;
 - iii)* transmettre un exemplaire des documents de déclaration au nouvel auditeur et à l'ancien auditeur;
 - iv)* s'il existe un événement à déclarer, publier et déposer un communiqué faisant état de la nomination du nouvel auditeur et exposant les renseignements contenus dans les documents de déclaration ou renvoyant au communiqué exigé en vertu de la disposition *b)iv* du paragraphe 5.
- 7) L'avis de changement d'auditeur indique :
- a)* la date de la cessation des fonctions ou de démission;
 - b)* si l'ancien auditeur :
 - i)* a démissionné de sa propre initiative ou à la demande de l'émetteur assujetti;
 - ii)* a été destitué ou s'il est proposé aux porteurs de titres admissibles de le destituer au cours de son mandat;
 - iii)* n'a pas vu son mandat renouvelé ou s'il n'est pas proposé de renouveler son mandat;
 - c)* si la cessation des fonctions ou la démission de l'ancien auditeur et la nomination du nouvel auditeur ont été examinées ou approuvées par le comité de vérification du conseil d'administration de l'émetteur assujetti ou par le conseil d'administration lui-même;

d) si le rapport de l'ancien auditeur portant sur des états financiers de l'émetteur assujetti pour la période pertinente comportait une opinion modifiée et, le cas échéant, une description de chacune de ces modifications;

e) s'il existe un événement à déclarer, les renseignements suivants :

i) s'il s'agit d'un désaccord, les éléments suivants :

A) une description du désaccord;

B) si le comité de vérification du conseil d'administration de l'émetteur assujetti ou le conseil d'administration lui-même a discuté du désaccord avec l'ancien auditeur;

C) si l'émetteur assujetti a autorisé l'ancien auditeur à répondre complètement aux demandes de renseignements du nouvel auditeur concernant le désaccord et, dans le cas contraire, une description de la nature de toute limitation et de sa justification;

ii) s'il s'agit d'une consultation, les éléments suivants :

A) une description de la question faisant l'objet de la consultation;

B) un résumé de l'avis du nouvel auditeur sur la question donné verbalement à l'émetteur assujetti, le cas échéant;

C) une copie de l'avis écrit du nouvel auditeur sur la question, le cas échéant, reçu par l'émetteur assujetti;

D) si l'émetteur assujetti a consulté l'ancien auditeur au sujet de la question et, le cas échéant, un résumé de l'avis de l'ancien auditeur sur la question;

iii) s'il s'agit d'une question non résolue, les éléments suivants :

A) une description de la question;

B) si le comité de vérification du conseil d'administration de l'émetteur assujetti ou le conseil d'administration lui-même a discuté de la question avec l'ancien auditeur;

C) si l'émetteur assujetti a autorisé l'ancien auditeur à répondre complètement aux demandes de renseignements du nouvel auditeur concernant la question et, dans le cas contraire, une description de la nature de toute limitation et sa justification;

f) s'il n'y a pas d'événements à déclarer, une mention de ce fait.

8) Le nouvel auditeur qui a connaissance du fait que l'émetteur assujetti n'a pas établi ni déposé l'avis de changement d'auditeur prévu par le présent article doit l'en aviser par écrit dans un délai de 7 jours, avec copie à l'autorité en valeurs mobilières. ».

7. Le sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 4B.2 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « conventions » par le mot « méthodes ».

8. Les articles 5.1 à 5.7 de règlement sont remplacés par les suivants :

« 5.1. Dépôt du rapport de gestion

1) L'émetteur assujetti dépose le rapport de gestion relatif à ses états financiers annuels ou à chaque rapport financier intermédiaire.

1.1) Malgré le paragraphe 1, l'émetteur n'est pas tenu de déposer le rapport de gestion relatif aux états financiers annuels et aux rapports financiers intermédiaires visés aux articles 4.7 et 4.10 pour les exercices et les périodes intermédiaires terminés avant qu'il ne devienne assujetti.

2) Le rapport de gestion est déposé à la première des deux dates suivantes :

a) la date d'expiration des délais de dépôt des états financiers annuels et de chaque rapport financier intermédiaire prévus aux articles 4.2 et 4.4, selon le cas;

b) la date où l'émetteur assujetti dépose les états financiers prévus au paragraphe 1 des articles 4.1 ou 4.3.

« 5.2. Dépôt du rapport de gestion par les émetteurs inscrits auprès de la SEC

Malgré le paragraphe 2 de l'article 5.1, l'émetteur inscrit auprès de la SEC qui est émetteur assujetti et qui dépose un rapport de gestion annuel ou intermédiaire établi selon la rubrique 303 du Regulation S-K pris en vertu de la Loi de 1934 dépose son rapport au plus tard à la première des deux dates suivantes :

a) la date à laquelle il serait tenu de le déposer en vertu de l'article 5.1;

b) la date à laquelle il le dépose auprès de la SEC.

« 5.3. Information additionnelle exigée des émetteurs émergents sans produits d'exploitation significatifs

1) L'émetteur émergent qui n'a de produits d'exploitation significatifs dans aucun de ses deux derniers exercices doit, pour chaque période comptable visée au paragraphe 2, indiquer dans son rapport de gestion une ventilation des composantes importantes des frais suivants :

a) les actifs et les dépenses d'exploration et d'évaluation;

b) les frais de recherche et de développement passés en charges;

c) les immobilisations incorporelles liées à la mise en valeur;

d) les frais généraux et les frais d'administration;

e) les autres frais importants, passés en charges ou comptabilisés en tant qu'actifs, qui ne sont pas prévus aux sous-paragraphes *a* à *d*;

Si l'émetteur émergent est une société d'exploration et de mise en valeur du secteur primaire, une analyse des actifs ou des dépenses d'exploration et d'évaluation doit être faite pour chaque terrain.

2) L'information prévue au paragraphe 1 est présentée pour les périodes comptables suivantes :

a) dans le cas du rapport de gestion annuel, les deux derniers exercices;

b) dans le cas du rapport de gestion intermédiaire, la dernière période intermédiaire cumulée depuis le début de l'exercice et la période cumulée correspondante de l'exercice précédent présentée dans le rapport financier intermédiaire.

3) Le paragraphe 1 ne s'applique pas si l'information visée figure dans les états financiers sur lesquels porte le rapport de gestion.

« 5.4. Information sur les actions en circulation

1) L'émetteur assujetti indique dans son rapport de gestion la désignation et le nombre de titres ou le montant en capital des éléments suivants :

a) chaque catégorie et série de ses titres comportant droit de vote ou de ses titres de capitaux propres qui sont en circulation;

b) chaque catégorie et série de ses titres qui sont en circulation, si ces titres permettent d'obtenir, par voie de conversion, d'exercice ou d'échange, des titres comportant droit de vote ou des titres de capitaux propres émis par lui;

c) chaque catégorie et série de ses titres comportant droit de vote ou de ses titres de capitaux propres qui peuvent être émis par suite de la conversion, de l'exercice ou de l'échange de ses titres en circulation.

2) Pour l'application du sous-paragraphe *c* du paragraphe 1, si le nombre exact ou le montant en capital des titres comportant droit de vote ou des titres de capitaux propres qui peuvent être émis par suite de la conversion, de l'exercice ou de l'échange de ses titres en circulation n'est pas déterminable, l'émetteur assujetti doit indiquer le nombre de titres maximal ou le montant en capital maximal de chaque catégorie et série de ses titres comportant droit de vote ou de ses titres de capitaux propres qui peuvent être émis par suite de la conversion, de l'exercice ou de l'échange de ses titres en circulation et si ce nombre maximal ou ce montant en capital maximal n'est pas déterminable, l'émetteur assujetti doit décrire les caractéristiques de l'échange ou de la conversion et la façon dont le nombre ou le montant en capital des titres comportant droit de vote ou des titres de capitaux propres sera déterminé.

3) L'information visée aux paragraphes 1 et 2 est arrêtée à la date la plus proche possible.

« 5.5. Approbation du rapport de gestion

1) Le rapport de gestion annuel qui doit être déposé en vertu de la présente partie doit être approuvé par le conseil d'administration avant son dépôt.

2) Le rapport de gestion intermédiaire qui doit être déposé en vertu de la présente partie doit être approuvé par le conseil d'administration avant son dépôt.

3) Le conseil d'administration peut s'acquitter de l'obligation prévue au paragraphe 2 en déléguant au comité de vérification l'approbation du rapport de gestion intermédiaire.

« 5.6. Transmission du rapport de gestion

1) L'émetteur assujetti doit envoyer, sans frais, à tout porteur inscrit ou propriétaire véritable de ses titres, à l'exception des titres de créance, qui en fait la demande le rapport de gestion annuel ou intermédiaire, dans le délai prévu au paragraphe 3 de l'article 4.6 pour la transmission des états financiers annuels et du rapport financier intermédiaire sur lesquels porte le rapport de gestion.

2) L'émetteur assujetti n'est pas tenu d'envoyer les rapports de gestion qui ont été déposés plus de deux ans avant la réception de la demande.

3) L'émetteur assujetti n'est pas tenu de se conformer au paragraphe 1 s'il envoie son rapport de gestion annuel à ses porteurs, à l'exception des porteurs de titres de

créance, dans un délai de 140 jours à compter de la date de clôture de l'exercice et conformément au Règlement 54-101 sur la communication avec les porteurs véritables des titres d'un émetteur assujetti.

4) L'émetteur assujetti qui envoie le rapport de gestion en vertu du présent article doit envoyer en même temps les états financiers annuels ou le rapport financier intermédiaire correspondants.

« 5.7. Information additionnelle exigée des émetteurs assujettis ayant une entreprise mise en équivalence significative »

1) L'émetteur assujetti qui a une entreprise mise en équivalence significative doit, pour chaque période comptable visée au paragraphe 2, donner dans son rapport de gestion l'information suivante :

a) l'information financière résumée ayant trait à cette entreprise, notamment le montant total de son actif, de son passif, de son chiffre d'affaires et de son résultat net;

b) une description de la quote-part de l'émetteur assujetti dans cette entreprise et de toute émission conditionnelle de titres par celle-ci qui pourrait avoir une incidence significative sur la quote-part de l'émetteur assujetti dans le résultat net.

2) L'information prévue au paragraphe 1 est présentée pour les périodes comptables suivantes :

a) dans le cas du rapport de gestion annuel, les deux derniers exercices;

b) dans le cas du rapport de gestion intermédiaire, la dernière période intermédiaire cumulée depuis le début de l'exercice et la période cumulée correspondante de l'exercice précédent présentée dans le rapport financier intermédiaire.

3) Le paragraphe 1 ne s'applique pas dans les cas suivants :

a) l'information visée figure dans les états financiers sur lesquels porte le rapport de gestion;

b) l'émetteur dépose les états financiers de l'entité relatifs aux périodes comptables visées au paragraphe 2. ».

9. L'article 5.8 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression, partout où ils se trouvent, des mots « ou le supplément au rapport de gestion », « ou dans son supplément au rapport de gestion, s'il est requis en vertu de l'article 5.2, », « ou du supplément au rapport de gestion » et « ou au supplément au rapport de gestion »;

2° par le remplacement, dans le texte anglais de la disposition *iii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 3, du mot « on » par le mot « at »;

3° dans le sous-paragraphe *a* du paragraphe 5, par le remplacement des mots « la décision dans le rapport de gestion ou dans son supplément au rapport de gestion, s'il est requis en vertu de l'article 5.2, » par les mots « dans le rapport de gestion la décision »;

4° par le remplacement, dans le texte anglais, de la disposition *iii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 6, du mot « on » par le mot « at ».

10. L'article 6.2 de ce règlement est modifié :

1° par la suppression, dans le paragraphe *b*, des mots « , le formulaire 10-KSB »;

2° par la suppression, dans le sous-paragraphe *ii* du paragraphe *b*, des mots « , son formulaire 10-KSB ».

11. L'article 8.1 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans la définition de « acquisition », des mots « comptabilisation à la valeur de consolidation » par les mots « mise en équivalence »;

2° par l'addition, après la définition de « entreprise », de la suivante :

« « résultat net en vue du critère de significativité » : le résultat net, ajusté pour exclure les activités abandonnées et les impôts sur le résultat. ».

12. L'article 8.2 de ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent dans le texte anglais, des mots « date of acquisition » par les mots « acquisition date ».

13. L'article 8.3 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) Les critères de significativité sont les suivants :

a) le critère de l'actif : la quote-part de l'émetteur assujetti dans l'actif consolidé de l'entreprise ou des entreprises reliées excède 20 % de l'actif consolidé de l'émetteur assujetti calculé au moyen de ses états financiers annuels audités et de ceux de l'entreprise ou des entreprises reliées portant sur le dernier exercice de chaque entité terminé avant la date d'acquisition;

b) le critère des investissements : les investissements consolidés de l'émetteur assujetti dans l'entreprise ou les entreprises reliées et les avances qu'il leur consent excèdent, à la date d'acquisition, 20 % de l'actif consolidé de l'émetteur assujetti à la date de clôture de son dernier exercice terminé avant la date d'acquisition, compte non tenu des investissements qu'il a pu faire dans l'entreprise ou les entreprises reliées et des avances qu'il leur a consenties à cette date;

c) le critère du résultat net : la quote-part de l'émetteur assujetti dans le résultat net en vue du critère de significativité consolidé de l'entreprise ou des entreprises reliées excède 20 % du résultat net en vue du critère de significativité consolidé de l'émetteur assujetti calculé au moyen de ses états financiers annuels audités et de ceux de l'entreprise ou des entreprises reliées portant sur le dernier exercice de chaque entité terminé avant la date d'acquisition. »;

2° par le remplacement des sous-paragraphe *b* et *c* du paragraphe 4 par les suivants :

« *b)* le critère des investissements : les investissements consolidés de l'émetteur assujetti dans l'entreprise ou les entreprises reliées et les avances qu'il leur consent excèdent, à la date d'acquisition, 20 % de son actif consolidé à la date de clôture de sa dernière période intermédiaire ou de son dernier exercice, compte non tenu des investissements dans l'entreprise ou les entreprises reliées et des avances consenties à celles-ci à cette date;

c) le critère du résultat net : le résultat net en vue du critère de significativité calculé conformément à la disposition *i* excède 20 % du résultat net en vue du critère de significativité calculé conformément à la disposition *ii* :

i) la quote-part de l'émetteur assujetti dans le résultat net en vue du critère de significativité consolidé de l'entreprise ou des entreprises reliées pour celle des deux périodes suivantes qui s'est terminée la dernière :

A) le dernier exercice de l'entreprise ou des entreprises reliées;

B) la période de 12 mois terminée le jour de clôture de la dernière période intermédiaire de l'entreprise ou des entreprises reliées;

ii) le résultat net en vue du critère de significativité consolidé de l'émetteur assujetti pour celle des deux périodes suivantes qui s'est terminée la dernière :

A) le dernier exercice, sans tenir compte de l'acquisition;

B) la période de 12 mois terminée le jour de clôture de la dernière période intermédiaire de l'émetteur assujetti, sans tenir compte de l'acquisition. »;

3° par l'insertion, après le paragraphe 4, des suivants :

« 4.1) Pour l'application du critère de significativité prévu au paragraphe 2 ou du critère de significativité optionnel prévu au paragraphe 4, l'émetteur assujetti ne peut réévaluer sa participation précédemment détenue dans l'entreprise ou les entreprises reliées, ni faire ce qui suit :

a) comprendre la réévaluation dans le critère de l'actif ou le critère des investissements;

b) comprendre un profit ou une perte provenant de la réévaluation dans le critère du résultat net.

4.2) Pour l'application du critère de significativité prévu au sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 et du critère de significativité optionnel prévu au sous-paragraphe *b* du paragraphe 4, les investissements de l'émetteur assujetti dans l'entreprise ou les entreprises reliées et les avances qu'il leur consent comprennent les éléments suivants :

a) la contrepartie transférée pour l'acquisition, évaluée conformément aux PCGR de l'émetteur;

b) les paiements effectués dans le cadre de l'acquisition qui ne font pas partie de la contrepartie transférée, mais qui n'auraient pas été effectués si l'acquisition n'était pas survenue;

c) la contrepartie éventuelle pour l'acquisition, évaluée conformément aux PCGR de l'émetteur. »;

4° par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 6, des mots « date of acquisition » par les mots « acquisition date »;

5° par le remplacement des paragraphes 8 à 12 par les suivants :

« 8) Pour l'application du sous-paragraphe *c* du paragraphe 2 et de la sous-disposition A de la disposition *ii* du sous-paragraphe *c* du paragraphe 4, le résultat net en vue du critère de significativité consolidé moyen des trois derniers exercices peut, sous réserve du paragraphe 10, être substitué à celui du dernier exercice, lorsque le résultat net en vue du critère de significativité consolidé de l'émetteur assujetti pour le dernier exercice est inférieur d'au moins 20 % au résultat net en vue du critère de significativité consolidé moyen de l'émetteur assujetti pour les trois derniers exercices.

9) Pour l'application de la sous-disposition B de la disposition *ii* du sous-paragraphe *c* du paragraphe 4, le résultat net en vue du critère de significativité consolidé moyen des trois dernières périodes de 12 mois peut, sous réserve du paragraphe 10, être substitué à celui de la dernière période de 12 mois, lorsque le résultat net en vue du critère de significativité consolidé de l'émetteur assujetti pour la dernière période de 12 mois est inférieur d'au moins 20 % au résultat net en vue du critère de significativité consolidé moyen de l'émetteur assujetti pour les trois dernières périodes de 12 mois.

10) Si le résultat net en vue du critère de significativité consolidé de l'émetteur assujetti pour l'une des deux premières périodes visées aux paragraphes 8 et 9 constitue une perte, le résultat net en vue du critère de significativité de l'émetteur assujetti pour cette période est considéré comme nul pour le calcul du résultat net en vue du critère de significativité consolidé moyen des trois dernières périodes.

11) Pour l'application des paragraphes 2 et 4, si l'émetteur assujetti a effectué des investissements multiples dans la même entreprise, il doit tenir compte des éléments suivants :

a) si l'investissement initial et un ou plusieurs investissements additionnels ont été effectués au cours du même exercice, les investissements doivent être groupés et les critères appliqués sur une base cumulative;

b) si un ou plusieurs investissements additionnels ont été effectués au cours d'un exercice postérieur à l'exercice au cours duquel a été effectué l'investissement initial ou un investissement additionnel et que l'investissement initial ou les investissements additionnels précédents sont comptabilisés dans les états financiers annuels audités qui ont déjà été déposés, l'émetteur assujetti applique les critères de significativité prévus aux paragraphes 2 et 4 sur une base cumulative aux investissements additionnels non comptabilisés dans ses états financiers audités qui ont déjà été déposés;

c) si un ou plusieurs investissements additionnels ont été effectués au cours d'un exercice postérieur à l'exercice au cours duquel a été effectué l'investissement initial et que l'investissement initial n'est pas comptabilisé dans ses états financiers annuels audités qui ont déjà été déposés, l'émetteur assujetti applique les critères de significativité prévus aux paragraphes 2 et 4 à l'investissement initial et aux investissements additionnels sur une base cumulative.

11.1) Pour l'application du critère du résultat net optionnel prévu par la sous-disposition A de la disposition *ii* du sous-paragraphe *c* du paragraphe 4, l'émetteur assujetti peut utiliser le résultat net en vue du critère de significativité consolidé pro forma de son dernier exercice qui a été présenté dans un document déposé précédemment, lorsque les conditions suivantes sont réunies :

a) l'émetteur assujetti a réalisé une acquisition significative après la date de clôture de son dernier exercice;

b) le document déposé précédemment contenait :

i) les états financiers annuels audités de l'entreprise acquise pour les périodes comptables visées par la présente partie;

ii) l'information financière pro forma visée par le paragraphe 5 ou 6 de l'article 8.4.

12) Pour déterminer si l'acquisition d'entreprises liées constitue une acquisition significative, l'émetteur assujetti doit considérer sur une base cumulative les entreprises liées acquises après la date de clôture de l'exercice couvert par ses derniers états financiers annuels audités déposés. »;

6° par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 13, des mots « reporting currency » par les mots « presentation currency »;

7° par le remplacement du paragraphe 14 par le suivant :

« 14) Malgré les paragraphes 2 et 4, la significativité de l'acquisition d'une entreprise ou d'entreprises reliées peut être calculée au moyen d'états financiers non audités de l'entreprise et des entreprises reliées conformes aux paragraphes 1 à 3 de l'article 3.11 du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables si les états financiers de l'entreprise et des entreprises reliées du dernier exercice n'ont pas été audités. »;

8° par le remplacement, partout où il se trouve dans le paragraphe 15, du mot « vérifiés » par le mot « audités ».

14. L'article 8.4 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 8.4. États financiers à fournir pour les acquisitions significatives

1) La déclaration d'acquisition d'entreprise déposée en vertu de l'article 8.2 doit comprendre les documents suivants concernant chaque entreprise ou entreprise reliée acquise :

a) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie établis pour chacune des périodes comptables suivantes :

i) si l'entreprise a terminé un exercice complet :

A) le dernier exercice terminé au plus tard à la date d'acquisition;

B) l'exercice précédant le dernier exercice, le cas échéant;

ii) si l'entreprise n'a pas terminé un exercice complet, la période comptable allant de la date de sa formation jusqu'à une date remontant à 45 jours au plus avant la date d'acquisition;

b) l'état de la situation financière à la date de clôture de chacune des périodes comptables visées au sous-paragraphe *a*;

c) les notes des états financiers.

2) La dernière période comptable visée au paragraphe 1 doit être auditée.

3) En plus des états financiers visés au paragraphe 1, la déclaration d'acquisition d'entreprise doit comprendre les états financiers des périodes suivantes :

a) pour l'une des périodes comptables suivantes :

i) la dernière période intermédiaire ouverte le jour suivant la date de l'état de la situation financière visé au sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 et terminée avant la date d'acquisition;

ii) toute autre période ouverte le jour suivant la date de l'état de la situation financière visé au sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 et terminée après la période intermédiaire visée à la disposition *i* et au plus tard à la date d'acquisition;

b) pour la période correspondante de l'exercice précédent de l'entreprise.

3.1) Lorsque l'émetteur assujetti doit, en vertu du paragraphe 3, inclure un rapport financier intermédiaire dans une déclaration d'acquisition d'entreprise et que les états financiers de l'entreprise ou des entreprises reliées acquises sont établis conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé, en vertu du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables, le rapport financier intermédiaire comprend les éléments suivants :

a) un bilan à la date de clôture de la période intermédiaire et, le cas échéant, un bilan à la date de clôture de l'exercice précédent;

b) l'état des résultats, l'état des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie établis pour chacune des périodes comptables suivantes de la période intermédiaire écoulée depuis le début de l'exercice courant, ainsi que, le cas échéant, l'information financière de la période intermédiaire correspondante de l'exercice précédent;

c) les notes des états financiers.

3.2) Le paragraphe 3.1 ne s'applique pas en Ontario.

4) Malgré le paragraphe 3, la déclaration d'acquisition d'entreprise peut comprendre les états financiers pour une période terminée au plus tôt une période intermédiaire avant celle visée à la disposition *i* du sous-paragraphe *a* de ce paragraphe lorsque les conditions suivantes sont réunies :

a) l'entreprise ou les entreprises reliées ne diffèrent pas de façon importante de l'activité ou de l'exploitation de l'émetteur assujetti immédiatement avant l'acquisition;

b) (supprimé)

c) l'un des cas suivants s'applique :

i) la date d'acquisition et le moment du dépôt de la déclaration d'acquisition d'entreprise tombent dans le délai suivant après la dernière période intermédiaire de l'entreprise ou des entreprises reliées :

A) 45 jours;

B) 60 jours, s'il s'agit d'un émetteur émergent;

ii) l'émetteur assujetti a déposé avant la date d'acquisition un document comprenant les états financiers de l'entreprise ou des entreprises reliées qui seraient inclus s'il s'agissait d'un prospectus, pour une période terminée au plus tôt une période intermédiaire avant celle visée à la disposition *i* du sous-paragraphe *a* du paragraphe 3.

5) En plus des états financiers visés au paragraphe 1 ou 3, la déclaration d'acquisition d'entreprise doit comprendre l'information suivante :

a) un état de la situation financière pro forma de l'émetteur assujetti, à l'une des dates suivantes :

i) soit celle de son dernier état de la situation financière déposé, qui tient compte, comme si elles avaient eu lieu à la date de l'état de la situation financière pro forma, des acquisitions significatives qui ont été réalisées, mais qui n'ont pas été constatées dans son dernier état de la situation financière annuel ou intermédiaire;

ii) soit celle du dernier état de la situation financière de l'entreprise acquise, qui tient compte, comme si elles avaient eu lieu à la date de l'état de la

situation financière pro forma, des acquisitions significatives qui ont été réalisées, si l'émetteur assujetti n'a pas déposé d'état de la situation financière annuel ou intermédiaire;

b) un compte de résultat pro forma de l'émetteur assujetti :

i) soit qui tient compte, comme si elles avaient eu lieu au début de l'exercice visé à la sous-disposition A de cette disposition ou de la disposition *ii*, selon le cas, des acquisitions significatives réalisées au cours de cet exercice, pour chacune des périodes comptables suivantes de l'émetteur assujetti :

A) le dernier exercice pour lequel des états financiers ont été déposés;

B) la période intermédiaire qui a commencé après l'exercice visé à la sous-disposition A, qui s'est terminée immédiatement avant ou, à la discrétion de l'émetteur assujetti, après la date d'acquisition, et pour laquelle un rapport financier intermédiaire a été déposé;

ii) soit qui tient compte, comme si elles avaient eu lieu au début de l'exercice visé à la sous-disposition A de cette disposition ou de la disposition *i*, selon le cas, des acquisitions significatives réalisées au cours de cet exercice, si l'émetteur assujetti n'a pas déposé d'état du résultat global pour un exercice ou une période intermédiaire, pour chacune des périodes comptables suivantes de l'entreprise ou des entreprises reliées acquises :

A) le dernier exercice terminé avant la date d'acquisition;

B) la période comptable dont les états financiers sont inclus dans la déclaration d'acquisition d'entreprise visée au sous-paragraphe *a* du paragraphe 3;

c) le résultat par action pro forma selon les états financiers pro forma visés au sous-paragraphe *b*.

6) Malgré le sous-paragraphe *a* et les sous-dispositions B des dispositions *i* et *ii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 5, l'émetteur assujetti qui applique le paragraphe 4 peut inclure dans la déclaration d'acquisition d'entreprise les états financiers suivants :

a) un état de la situation financière pro forma à la date de l'avant-dernier état de la situation financière déposé;

b) un compte de résultat pro forma pour une période terminée au plus une période intermédiaire avant celle visée à la sous-disposition B de la disposition *i* ou *ii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 5, selon le cas.

7) L'émetteur assujetti qui est tenu d'inclure des états financiers pro forma dans la déclaration d'acquisition d'entreprise en vertu du paragraphe 5 doit satisfaire aux obligations suivantes sauf en regard du sous-paragraphe *f* :

a) il indique chaque acquisition significative dans les états financiers pro forma si ces derniers tiennent compte de plus d'une acquisition significative;

b) il inclut dans les états financiers pro forma une description des hypothèses sous-jacentes en fonction desquelles les états financiers pro forma sont établis, avec un renvoi à l'ajustement pro forma correspondant;

c) si la date de clôture de l'exercice de l'entreprise diffère de celle de l'émetteur assujetti de plus de 93 jours, il doit, pour établir le compte de résultat pro forma pour son dernier exercice, reconstituer un compte de résultat de l'entreprise pour une période de 12 mois consécutifs se terminant au plus 93 jours avant ou après la date de

clôture de l'exercice de l'émetteur assujetti, en additionnant les résultats d'une période intermédiaire ultérieure au dernier exercice de l'entreprise et en déduisant les résultats intermédiaires de la période correspondante de l'exercice précédent;

d) lorsqu'il établit un compte de résultat conformément dans le sous-paragraphe *c*, il indique, sur la première page des états financiers pro forma, la période visée par le compte de résultat et précise dans une note que les états financiers de l'entreprise ayant servi à établir les états financiers pro forma ont été établis dans ce but et ne sont pas conformes aux états financiers de l'entreprise présentés ailleurs dans la déclaration d'acquisition d'entreprise;

e) s'il est tenu d'établir un compte de résultat pro forma pour une période intermédiaire prévue au sous-paragraphe *b* du paragraphe 5, il doit, lorsque le compte de résultat pro forma du dernier exercice comprend des résultats de l'entreprise qui sont également inclus dans le compte de résultat pro forma pour la période intermédiaire, indiquer dans une note des états financiers pro forma les produits, les charges et le résultat des activités poursuivies inclus dans chaque compte de résultat pro forma pour la période de chevauchement;

f) l'audit de l'état des résultats pour la période théorique visée au sous-paragraphe *c* est facultatif.

8) L'émetteur assujetti qui est tenu, en vertu du paragraphe 1, d'inclure des états financiers de plus d'une entreprise, parce que l'acquisition significative implique l'acquisition d'entreprises reliées, présente les états financiers prévus au paragraphe 1 de façon distincte pour chaque entreprise, sauf pour les périodes durant lesquelles les entreprises ont fait l'objet d'une gestion ou d'un contrôle commun, auquel cas l'émetteur assujetti peut présenter les états financiers des entreprises sous forme d'états financiers cumulés. ».

15. L'article 8.6 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 8.6. Dispense pour les acquisitions significatives comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

L'émetteur assujetti est dispensé de l'obligation prévue à l'article 8.4 si les conditions suivantes sont réunies :

a) l'acquisition porte ou portera sur une entreprise mise en équivalence;

b) la déclaration d'acquisition d'entreprise comporte, pour les exercices pour lesquels il aurait fallu déposer les états financiers conformément au paragraphe 1 de l'article 8.4 :

i) l'information financière résumée ayant trait à cette entreprise, notamment le montant total de son actif, de son passif, de son chiffre d'affaires et de son résultat net;

ii) une description de la quote-part de l'émetteur assujetti dans cette entreprise et de toute émission conditionnelle de titres par celle-ci qui pourrait avoir une incidence significative sur la quote-part de l'émetteur assujetti dans le résultat net;

c) l'information financière fournie en vertu du paragraphe *b* pour le dernier exercice doit :

i) soit provenir des états financiers audités de l'entreprise mise en équivalence;

- ii)* soit avoir été auditée;
- d)* la déclaration d'acquisition d'entreprise doit :
 - i)* soit indiquer les états financiers audités visés à la disposition *c)* d'où provient l'information financière prévue au sous-paragraphe *b)*;
 - ii)* soit mentionner que l'information financière prévue au sous-paragraphe *b)* a été auditée si elle ne provient pas d'états financiers audités;
 - iii)* mentionner que l'opinion de l'auditeur portant sur les états financiers prévus à la disposition *i)* ou l'information financière prévue à la disposition *ii)* a été donnée sans opinion modifiée. ».

16. L'article 8.9 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le texte anglais de la phrase introductive, des mots « interim financial statements » par les mots « an interim financial report »;

2° par le remplacement, dans le sous-paragraphe *c)* du paragraphe 3, des mots « afférentes aux états financiers intermédiaires » par les mots « du rapport financier intermédiaire ».

17. L'article 8.10 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) Malgré les paragraphes 1 à 4, 8 à 10 et 11.1 de l'article 8.3, dans le cas d'une acquisition visée au paragraphe 1, l'émetteur assujetti doit remplacer l'expression « résultat opérationnel » par l'expression « résultat net en vue du critère de significativité » pour l'application du sous-paragraphe *c)* des paragraphes 2 et 4 de cet article. »;

2° dans le paragraphe 3 :

a) par la suppression du sous-paragraphe *d)*;

b) par le remplacement des sous-paragraphes *e)* et *f)* par les suivants :

« *e)* la déclaration d'acquisition d'entreprise comprend, à l'égard de l'entreprise ou des entreprises reliées, pour chacune des périodes comptables pour lesquelles des états financiers devraient normalement être présentés en vertu de l'article 8.4, l'information suivante :

i) un compte de résultat opérationnel indiquant pour l'entreprise ou les entreprises reliées au moins les éléments suivants :

- A) les produits bruts;
- B) les charges liées aux redevances;
- C) les coûts de production;
- D) le résultat opérationnel;

ii) un compte de résultat opérationnel pro forma de l'émetteur assujetti qui tient compte des acquisitions significatives réalisées au cours de son dernier exercice pour lequel il a déposé des états financiers, comme si elles avaient été réalisées au début de cet exercice, pour chacune des périodes comptables visées au sous-paragraphe *b)* du paragraphe 5 de l'article 8.4;

iii) une description du ou des terrains et de la participation acquise par l'émetteur assujetti;

iv) les volumes de production annuelle de pétrole et de gaz de l'entreprise ou des entreprises reliées;

f) le compte de résultat opérationnel pour le dernier exercice visé au paragraphe 1 de l'article 8.4 est audité; »;

3° par le remplacement, dans le sous-paragraphe *a* du paragraphe 4, des mots « bénéfice d'exploitation » par les mots « résultat opérationnel ».

18. L'article 8.11 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans l'intitulé, des mots « **acquisitions en plusieurs étapes** » par les mots « **investissements multiples dans la même entreprise** »;

2° par le remplacement des mots « un achat en plusieurs étapes conformément au Manuel de l'ICCA » par les mots « des investissements multiples dans la même entreprise ».

19. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 8.11, du suivant :

« 8.12. Dispense relative aux états financiers de l'entreprise ou des entreprises reliées établis conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé

1) Le présent article ne s'applique pas en Ontario.

2) Le paragraphe 13 de l'article 8.3 ne s'applique pas si les états financiers de l'entreprise ou des entreprises reliées visés aux paragraphes 2 et 4 de cet article réunissent les conditions suivantes :

a) ils sont établis conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé;

b) ils consolident les filiales et comptabilisent les entreprises détenues soumises à une influence notable et les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence;

c) ils n'ont pas été établis conformément à l'un des ensembles de principes comptables visés aux sous-paragraphes *a* à *e* du paragraphe 1 de l'article 3.11 du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables.

3) Malgré le paragraphe 2, pour l'application des critères de significativité prévus aux paragraphes 2 et 4 de l'article 8.3, les états financiers de l'entreprise ou des entreprises reliées doivent être convertis dans la même monnaie de présentation que celle utilisée dans les états financiers de l'émetteur assujetti. ».

20. L'article 9.4 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « du vérificateur » par les mots « de l'auditeur »;

2° par l'insertion, à la fin du sous-paragraphe *a* du paragraphe 9, des mots « ou, dans le cas d'une sollicitation faite en vertu du paragraphe 4 de l'article 9.2, dans le document prévu au sous-paragraphe *a* du paragraphe 6 de cet article; ».

21. Le paragraphe 3 de l'article 10.1 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « les états financiers intermédiaires » par les mots « le rapport financier intermédiaire ».

22. L'article 10.2 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 1, des mots « titres de participation » par les mots « titres capitaux propres »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 2, des mots « titres de participation inscrites » par les mots « titres de capitaux propres inscrits ».

23. L'article 11.4 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « ses résultats d'exploitation ou sa situation financière historiques et prospectifs » par les mots « sa performance financière ou sa situation financière historiques et prospectives ».

24. Le paragraphe *b* de l'article 11.5 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « rétroactive » par le mot « rétrospective » et du mot « convention » par le mot « méthode ».

25. L'article 13.3 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans la disposition *iii* du sous-paragraphe *c* du paragraphe 2 et la disposition *iii* du sous-paragraphe *e* du paragraphe 3, des mots « titres d'emprunt » par les mots « titres de créance ».

26. L'article 13.4 de ce règlement est modifié :

1° dans le paragraphe 1 :

a) par l'addition, à la fin du texte anglais de la définition de « garant filiale », du mot « and »;

b) par le remplacement de la définition de « information financière sommaire » par la suivante :

« information financière sommaire » : l'information financière comportant notamment les postes suivants :

a) les ventes ou les produits;

b) le résultat net des activités poursuivies;

c) le résultat net;

d) à moins qu'il ne soit permis, conformément aux principes comptables appliqués pour l'établissement des états financiers de la personne, d'établir son état de la situation financière sans classer l'actif et le passif courants séparément de l'actif et du passif non courants et qu'elle fournisse d'autres éléments d'information financière plus pertinents pour le secteur d'activité, les postes suivants :

i) l'actif courant;

ii) l'actif non courant;

iii) le passif courant;

iv) le passif non courant; »;

c) dans la définition de « titre garanti désigné » :

i) par le remplacement, dans le paragraphe *a*, des mots « titre d'emprunt » par les mots « titre de créance »;

ii) par la suppression, à la fin du texte anglais du paragraphe *d*, du mot « and »;

2° par le remplacement, dans le sous-paragraphe *c* du paragraphe 1.1, des mots « à la valeur de consolidation » par les mots « selon la méthode de la mise en équivalence »;

3° dans le paragraphe 2 :

a) par le remplacement, dans la disposition *iii* du sous-paragraphe *c*, des mots « titres d'emprunt » par les mots « titres de créance »;

b) dans le sous-paragraphe *g* :

i) par le remplacement des mots « des états financiers annuels et intermédiaires » par les mots « de chaque rapport financier intermédiaire consolidé et des états financiers annuels »;

ii) par le remplacement, dans le texte anglais de la sous-disposition A de la disposition *i*, du mot « revenues » par le mot « revenue »;

iii) par le remplacement, dans la disposition *ii*, des mots « les états financiers annuels ou intermédiaires » par les mots « le rapport financier intermédiaire consolidé ou les états financiers annuels »;

c) par le remplacement, partout où ils se trouvent dans le sous-paragraphe *i*, des mots « titres d'emprunt » par les mots « titres de créance »;

4° par le remplacement de la phrase introductive du sous-paragraphe *c* du paragraphe 2.1 par la suivante :

« *c)* l'émetteur bénéficiant de soutien au crédit dépose, en format électronique, dans l'avis visé à la sous-disposition A de la disposition *ii* du sous-paragraphe *d* du paragraphe 2 ou avec une copie de chaque rapport financier intermédiaire consolidé ou des états financiers annuels consolidés déposés en vertu de la disposition *i* du sous-paragraphe *d* du paragraphe 2 ou de la sous-disposition B de la disposition *ii* du sous-paragraphe *d* du paragraphe 2, pour la période couverte par les rapports financiers intermédiaires consolidés ou les états financiers annuels consolidés déposés par la société mère garante, un tableau de consolidation de l'information financière sommaire relative à la société mère garante qui comporte une colonne distincte pour chacun des éléments suivants : »;

5° par le remplacement, dans le texte anglais du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2.2, du mot « revenues » par le mot « revenue ».

27. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 14.2, des suivants :

« 14.3. Dispositions transitoires – Rapport financier intermédiaire

1) Malgré l'article 4.4 et le sous-paragraphe *c* du paragraphe 2 de l'article 4.10, le premier rapport financier intermédiaire à déposer dans l'exercice d'adoption des IFRS à l'égard d'une période intermédiaire commençant le 1^{er} janvier 2011 ou après cette date est déposé dans le délai suivant :

a) dans le cas de l'émetteur assujéti autre que l'émetteur émergent, au plus tard à la première des deux dates suivantes :

i) le 75^e jour après la fin de la période intermédiaire;

ii) la date du dépôt dans un territoire étranger du rapport financier intermédiaire d'une période comptable se terminant le dernier jour de la période intermédiaire;

b) dans le cas de l'émetteur émergent, au plus tard à la première des deux dates suivantes :

i) le 90^e jour après la fin de la période intermédiaire;

ii) la date du dépôt dans un territoire étranger du rapport financier intermédiaire d'une période comptable se terminant le dernier jour de la période intermédiaire.

2) Malgré le paragraphe 2 de l'article 5.1, le rapport de gestion à déposer en vertu du paragraphe 1 de cet article relatif au premier rapport financier intermédiaire qui doit être déposé dans l'exercice d'adoption des IFRS à l'égard d'une période intermédiaire commençant le 1^{er} janvier 2011 ou après cette date est déposé au plus tard à la première des deux dates suivantes :

a) la date d'expiration du délai de dépôt du rapport financier intermédiaire prévu au paragraphe 1;

b) la date où l'émetteur assujetti dépose le rapport financier intermédiaire visé au paragraphe 1 ou au paragraphe 1 de l'article 4.3, selon le cas.

3) Malgré le paragraphe 3 de l'article 4.6, l'émetteur assujetti doit envoyer, sans frais, au porteur inscrit ou au propriétaire véritable de ses titres, à l'exception des titres de créance, qui demande le premier rapport financier intermédiaire qui doit être déposé dans l'exercice d'adoption des IFRS à l'égard d'une période intermédiaire commençant le 1^{er} janvier 2011 ou après cette date, un exemplaire du rapport financier intermédiaire demandé et le rapport de gestion intermédiaire connexe dans le plus éloigné des délais suivants :

a) un délai de dix jours à compter de la date prévue au paragraphe 1 pour le dépôt des états financiers demandés, dans le cas d'un émetteur assujetti qui se prévaut du paragraphe 1;

b) un délai de dix jours à compter de la date prévue au sous-paragraphe *i* du paragraphe *a* ou *b* de l'article 4.4, au paragraphe 2 de l'article 4.10 ou au paragraphe 1 du présent article pour le dépôt des états financiers demandés, dans le cas d'un émetteur assujetti qui ne se prévaut pas du paragraphe 1;

c) un délai de dix jours à compter de la réception de la demande par l'émetteur.

4) Les paragraphes 1 à 3 ne s'appliquent pas si le premier rapport financier intermédiaire se rapporte à une période intermédiaire se terminant après le 30 mars 2012.

« 14.4. Dispositions transitoires – Application des modifications

Malgré l'article 14.1, les modifications du présent règlement qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ne s'appliquent qu'aux périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter de cette date. ».

28. L'Annexe 51-102A1 de ce règlement est modifiée :

1° dans la partie 1 :

a) dans le paragraphe *a*, par le remplacement des mots « ses résultats d'exploitation » par les mots « sa performance financière » et des mots « des bénéfiques » par les mots « du résultat net »;

b) dans le paragraphe *d*, par le remplacement du mot « connu » par le mot « connues »;

c) dans le paragraphe *f*, par la suppression de la phrase « Ce concept d'importance relative correspond à la notion comptable d'importance relative du Manuel de l'ICCA. »;

d) par le remplacement des paragraphes *g* et *h* par les suivants :

« g) Émetteurs émergents dont les activités ne génèrent pas de produits d'exploitation significatifs

Si la société est un émetteur émergent dont les activités ne génèrent pas de produits d'exploitation significatifs, l'analyse de la performance financière doit porter sur les charges et sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et jalons commerciaux.

h) Prise de contrôle inversée

Si une acquisition constitue une prise de contrôle inversée, le rapport de gestion doit être fondé sur les états financiers de l'acquéreur par prise de contrôle inversée. »;

e) par la suppression du paragraphe *i*;

f) dans le paragraphe *m*, par l'insertion, à la fin, du paragraphe suivant :

« La présente annexe comprend aussi des termes comptables définis ou mentionnés dans les PCGR canadiens. Voir les paragraphes 7 et 8 de l'article 1.4 de l'Instruction générale relative au Règlement 51-102. »

g) dans le paragraphe *o*, par le remplacement des mots « les résultats d'exploitation » par les mots « la performance financière »;

h) par l'addition, après le paragraphe *o*, du suivant :

« p) Emploi du terme « situation financière »

Dans la présente annexe, le terme « situation financière » désigne la solidité globale de la société, y compris la situation financière au sens strict (présentée dans l'état de la situation financière) et d'autres facteurs susceptibles d'influer sur sa situation de trésorerie, ses sources de financement et sa solvabilité. »;

2° dans la partie 2 :

a) dans la rubrique 1.1, par l'insertion, après les mots « états financiers », du mot « annuels » et par le remplacement des mots « du vérificateur » par les mots « de l'auditeur »;

b) par le remplacement des rubriques 1.2 et 1.3 par les suivantes :

« 1.2. Performance globale

Analyser la situation financière de la société, sa performance financière et ses flux de trésorerie. Analyser les tendances, besoins, engagements, événements ou incertitudes connus dont on peut raisonnablement penser qu'ils auront une

incidence sur les activités de la société. Comparer la performance du dernier exercice avec celle de l'exercice précédent. Analyser au moins les éléments suivants :

- a) les secteurs opérationnels qui sont des secteurs à présenter;
- b) les autres secteurs de l'entreprise :
 - i) s'ils ont un effet disproportionné sur les produits d'exploitation, le résultat net ou les besoins de trésorerie;
 - ii) s'il existe des restrictions légales ou autres au libre mouvement des fonds entre les secteurs de l'entreprise;
- c) les facteurs sectoriels et économiques qui ont une influence sur la performance de l'entreprise;
- d) les raisons pour lesquelles des changements sont survenus ou des changements attendus ne sont pas survenus dans la situation financière et la performance financière de l'entreprise;
- e) l'effet des abandons d'activités sur le fonctionnement de la société.

INSTRUCTIONS

- i) *Dans les explications concernant les changements qui se sont produits dans la situation financière et la performance financière de la société, analyser l'effet, sur les activités poursuivies, de toute acquisition, cession, radiation et de tout abandon ou de toute opération similaire.*
- ii) *L'analyse de la situation financière porte notamment sur les tendances et les risques qui ont eu une incidence sur les états financiers et sur ceux qui pourraient en avoir une ultérieurement.*
- iii) *Fournir de l'information sur plus de deux exercices s'il est probable que cela aidera le lecteur à comprendre une tendance donnée.*

« 1.3. Information annuelle choisie

- 1) Fournir l'information financière suivante tirée des états financiers annuels de la société établis pour les trois derniers exercices :
 - a) les ventes nettes ou le total des produits d'exploitation;
 - b) le résultat net avant activités abandonnées, globalement, par action, et dilué par action;
 - c) le résultat net, globalement, par action, et dilué par action;
 - d) l'actif total;
 - e) le passif financier non courant;
 - f) les distributions ou les dividendes en espèces déclarés par action pour chaque catégorie d'actions;
- 2) Analyser les facteurs qui ont entraîné des variations entre périodes, notamment les activités abandonnées, les modifications de méthodes comptables,

les acquisitions ou cessions significatives et les changements intervenus dans l'orientation de la société, ainsi que toute autre information qui permettrait de mieux comprendre et de faire ressortir les tendances de la situation financière et de la performance financière.

INSTRUCTION

Indiquer les principes comptables selon lesquels l'information financière a été établie, la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle si elle diffère de la monnaie de présentation. »;

c) dans la rubrique 1.4 :

i) par le remplacement, dans l'intitulé, des mots « **Résultats d'exploitation** » par les mots « **Analyse des activités** »;

ii) par le remplacement, dans le paragraphe *a*, des mots « unité d'exploitation » par les mots « secteur à présenter »;

iii) par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe *b*, des mots « net sales or total revenues » par les mots « total revenue »;

iv) par le remplacement, dans le paragraphe *c*, des mots « marge bénéficiaire brute » par les mots « marge brute »;

v) par la suppression, dans le texte anglais du paragraphe *d*, du mot « operating »;

vi) par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe *f*, du mot « revenues » par le mot « revenue »;

vii) par le remplacement des paragraphes *g* et *h* par les suivants :

« *g*) les engagements, événements, risques ou incertitudes connus dont il est raisonnable de croire qu'ils auront une incidence importante sur la performance de la société, y compris en ce qui concerne les ventes nettes, le total des produits d'exploitation et le résultat net avant activités abandonnées;

h) l'effet de l'inflation ou de variations spécifiques des prix sur les ventes nettes, sur le total des produits d'exploitation et sur le résultat net avant activités abandonnées; »;

d) dans la rubrique 1.5 :

i) par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe *a*, des mots « net sales or total revenues » par les mots « total revenue »;

ii) par le remplacement des paragraphes *b* et *c* par les suivants :

« *b*) le résultat net avant activités abandonnées, globalement, par action et dilué par action;

c) le résultat net, globalement, par action et dilué par action. »;

iii) dans l'instruction *iii* :

A) par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe *G*, du mot « revenues » par le mot « revenue »;

B) par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe *J*, des mots « *cash flow* » par les mots « *cash flows* »;

C) par le remplacement du paragraphe *K* par le suivant :

« *K) pour les émetteurs qui ont une entreprise mise en équivalence significative, la nature de la participation et sa signification pour la société;* »

iv) par le remplacement de l'instruction *iv* par la suivante :

« *iv) Indiquer les principes comptables selon lesquels l'information financière a été établie, la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle si elle diffère de la monnaie de présentation.* »;

e) dans la rubrique 1.6 :

i) par le remplacement du paragraphe *f* par le suivant :

« *f) les éléments de l'état de la situation financière, du résultat net ou des flux de trésorerie qui peuvent influencer sur sa situation de trésorerie;* »;

ii) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *i* du paragraphe *h*, des mots « le versement » par les mots « les distributions ou versements »;

iii) dans l'instruction *ii* :

A) dans le paragraphe *A*, par le remplacement du mot « *bénéfice* » par le mot « *résultat net* »;

B) par le remplacement du paragraphe *B* par le suivant :

« *B) les situations qui pourraient nuire à la capacité de la société d'entreprendre des opérations jugées essentielles pour ses activités, par exemple l'incapacité de maintenir sa notation dans une catégorie d'évaluation supérieure, son résultat par action, ses flux de trésorerie ou le cours de son action.* »;

iv) dans l'instruction *iv* :

A) par le remplacement des mots « *du bilan ou des postes de l'état des résultats ou de l'état des flux de trésorerie* » par les mots « *de l'état de la situation financière, du résultat net ou des flux de trésorerie* »;

B) dans le tableau, par le remplacement des mots « *Obligation à long terme* » par le mot « *Dettes* », par le remplacement des mots « *Location-acquisition* » par les mots « *Location-financement* » et par la suppression des mots « *à long terme* »;

v) par le remplacement de la note 2 au tableau par la suivante :

« *(2) L'expression « autres obligations » désigne les autres passifs financiers indiqués dans l'état de la situation financière de la société.* »;

f) dans la rubrique 1.8 :

i) dans le premier alinéa, par le remplacement des mots « les résultats d'exploitation » par les mots « la performance financière »;

ii) dans le texte anglais du paragraphe *c* du deuxième alinéa, par le remplacement du mot « *revenues* » par le mot « *revenue* »;

iii) par le remplacement du paragraphe *D* de l'instruction *i* par le suivant :

« D) des obligations dans une entité non consolidée qui lui fournit du financement, du soutien au crédit, un concours de trésorerie ou une protection contre les risques de marché ou lui offre des services de location, des activités de couverture ou des services de recherche et développement. »;

iv) par le remplacement, dans l'instruction *iv*, des mots « notes afférentes aux états financiers » par les mots « notes des états financiers »;

g) dans la rubrique 1.9 :

i) par le remplacement des mots « du Manuel de l'ICCA » par les mots « des PCGR de l'émetteur »;

ii) par le remplacement de l'instruction *C* par la suivante :

« C) le montant comptabilisé de l'opération, accompagné d'une description de la base d'évaluation utilisée; »;

h) dans la rubrique 1.10, par le remplacement des mots « les flux de trésorerie ou les résultats d'exploitation de la société au cours du quatrième trimestre, y compris les éléments extraordinaires, » par les mots « la performance financière ou les flux de trésorerie de la société au cours du quatrième trimestre, »;

i) dans la rubrique 1.11, par le remplacement des mots « les résultats d'exploitation » par les mots « la performance financière »;

j) dans la rubrique 1.12 :

i) par le remplacement, dans le paragraphe *b*, des mots « ses résultats d'exploitation, » par les mots « sa performance financière »;

ii) par le remplacement du paragraphe *e* par le suivant :

« e) indiquer les secteurs à présenter de la société touchés par chaque estimation comptable et commenter chaque estimation comptable par secteur à présenter, si la société exerce ses activités dans plusieurs secteurs à présenter. »;

iii) dans le paragraphe *B* de l'instruction *i*, par le remplacement des mots « ses résultats d'exploitation » par les mots « sa performance financière »;

k) par le remplacement de la rubrique 1.13 par la suivante :

« 1.13 Modification des méthodes comptables, y compris leur adoption initiale

Commenter et analyser les modifications des méthodes comptables de la société. Il faut notamment :

a) en ce qui concerne les méthodes comptables adoptées ou dont l'adoption est prévue après la clôture du dernier exercice de la société, y compris les modifications apportées ou à être apportées volontairement et celles qui découlent de la modification de normes comptables ou de l'adoption d'une nouvelle norme comptable qu'il n'est pas nécessaire d'adopter avant une date ultérieure :

i) décrire la nouvelle norme, indiquer la date à laquelle elle doit être adoptée et, si elle est fixée, la date à laquelle elle sera adoptée;

ii) indiquer les méthodes d'adoption permises par la norme comptable et la méthode qui sera utilisée;

iii) indiquer l'effet prévu sur les états financiers de la société ou, le cas échéant, déclarer que la société n'est pas en mesure d'estimer raisonnablement l'effet;

iv) indiquer l'effet que cela pourrait avoir sur les activités, par exemple en entraînant des manquements, en droit strict, aux clauses restrictives d'un contrat de prêt ou des changements de méthodes commerciales;

b) en ce qui concerne les méthodes comptables adoptées initialement au cours du dernier exercice :

i) décrire les événements ou les opérations qui ont donné lieu à leur adoption;

ii) décrire le principe comptable adopté et la méthode d'application;

iii) commenter l'effet de l'adoption sur la situation financière de la société, les changements dans sa situation financière et sa performance financière;

iv) si la société est autorisée à faire un choix entre plusieurs principes comptables acceptables :

A) expliquer qu'un choix a été fait entre de tels principes;

B) préciser les choix possibles;

C) expliquer pourquoi ce choix a été fait;

D) commenter l'effet, s'il est important, que les options non retenues auraient eu sur la situation financière de la société, les changements dans sa situation financière et sa performance financière;

v) en l'absence de doctrine comptable traitant de la façon de comptabiliser les événements ou les opérations ayant donné lieu à l'adoption de la méthode comptable, expliquer la décision concernant le principe à utiliser et la méthode d'application.

INSTRUCTIONS

Il n'est pas nécessaire de fournir l'analyse visée au paragraphe b de la rubrique 1.13 pour ce qui est de l'adoption de méthodes comptables résultant de l'adoption de nouvelles normes comptables. »;

l) dans la rubrique 1.14 :

i) dans le paragraphe *d*, par le remplacement du mot « bénéfices » par le mot « produits »;

ii) dans le paragraphe *e*, par le remplacement des mots « dans les résultats de l'exercice » par les mots « en résultat net pour l'exercice »;

iii) dans l'instruction *ii*, par le remplacement des mots « aux résultats d'exploitation » par les mots « à la performance financière »;

iv) dans l'instruction *iii*, par le remplacement des mots « *des bénéfiques futurs* » par les mots « *du résultat net futur* »;

v) dans l'instruction *iv*, par le remplacement du mot « *bénéfices* » par le mot « *produits* » et du mot « *rattachées* » par le mot « *rattachés* »;

m) par le remplacement du sous-paragraphe *iii* du paragraphe *b* de la rubrique 1.15 par le suivant :

« *iii*) à l'article 5.7 qui concerne l'information additionnelle exigée des émetteurs assujettis ayant une entreprise mise en équivalence significative. »;

n) dans la rubrique 2.2 :

i) par le remplacement du paragraphe *a* par le suivant :

« *a*) un commentaire sur l'analyse :

i) des résultats trimestriels et des résultats cumulés depuis le début de l'exercice ainsi qu'une comparaison avec la performance financière des périodes comparables de l'exercice précédent;

i.i) une comparaison avec les flux de trésorerie de la période comparable de l'exercice précédent;

ii) des variations de la performance financière et des éléments de résultat net qui ne découlent pas des activités poursuivies;

iii) des éventuels aspects saisonniers des activités de la société qui influent sur sa situation financière, sa performance financière ou ses flux de trésorerie; »;

ii) dans les instructions *i* et *vii*, par le remplacement, des mots « *les états financiers intermédiaires* » par les mots « *le rapport financier intermédiaire* »;

iii) par le remplacement de l'instruction *iv* par la suivante :

« *iv*) *En ce qui concerne l'analyse des éléments de l'état de la situation financière, du résultat net ou des flux de trésorerie d'une période intermédiaire, il n'est pas obligatoire de fournir le tableau des obligations contractuelles connues conformément à la rubrique 1.6. Il faut plutôt indiquer les changements importants dans les obligations contractuelles qui sont survenus pendant la période intermédiaire.* ».

29. L'Annexe 51-102A2 de ce règlement est modifiée :

1° dans la partie 1 :

a) dans le paragraphe *c*, par le remplacement des mots « à la valeur de consolidation » par les mots « selon la méthode de la mise en équivalence »;

b) dans le paragraphe *d*, par le déplacement des mots « (applicables à votre société ou à certaines personnes) » après le mot « sanction »;

c) dans le paragraphe *e*, par la suppression de la phrase « Ce concept d'importance relative correspond à la notion comptable d'importance relative du Manuel de l'ICCA. »;

d) dans le paragraphe *g*, par l'insertion, à la fin, du paragraphe suivant :

« La présente annexe comprend aussi des termes comptables qui sont définis ou mentionnés dans les PCGR canadiens. Voir les paragraphes 7 et 8 de l'article 1.4 de l'Instruction générale relative au Règlement 51-102. »;

e) par le remplacement du paragraphe *i* par le suivant :

« *i*) **Entités ad hoc**

Si la société est une entité ad hoc, il faudra peut-être adapter les rubriques de la présente annexe pour tenir compte de la nature particulière de ses activités. »;

2° dans la partie 2 :

a) dans la rubrique 1.1, par le remplacement des mots « du vérificateur » par les mots « de l'auditeur »;

b) dans la rubrique 3.2, par le remplacement du texte anglais du paragraphe *ii* des instructions par le suivant :

« *ii*) *the revenue of the subsidiary does not exceed 10 per cent of the consolidated revenue of your company; and* »;

c) dans le paragraphe 1 de la rubrique 5.1 :

i) par le remplacement de la phrase introductive par la suivante :

« 1) Décrire l'activité de la société et ses secteurs opérationnels qui sont des secteurs à présenter. Inclure l'information ci-dessous pour chaque secteur à présenter : »;

ii) dans le texte anglais de la disposition *iii* du sous-paragraphe *a*, par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « revenues » par le mot « revenue »;

iii) dans la sous-disposition A de la disposition *iii* du sous-paragraphe *a*, par le remplacement des mots « à la valeur de consolidation » par les mots « selon la méthode de la mise en équivalence »;

iv) dans le sous-paragraphe *h*, par l'insertion des mots « à présenter » après le mot « secteur »;

v) dans le sous-paragraphe *k*, par le remplacement du mot « bénéfice » par les mots « résultat net »;

vi) dans le sous-paragraphe *m*, par l'insertion des mots « à présenter » après le mot « secteurs »;

d) dans la rubrique 5.3 :

i) dans le sous-paragraphe *b* du paragraphe 2, par le remplacement des mots « le bénéfice et les pertes » par les mots « le résultat net »;

ii) dans le paragraphe 2.1, par le remplacement des mots « vérifiés » et « la vérification » par, respectivement, les mots « audités » et « l'audit »;

iii) dans le paragraphe 6, par la suppression de « , 10-KSB »;

e) dans la rubrique 6 :

i) par le remplacement, dans le texte anglais de l'intitulé, du mot « **or** » par le mot « **and** »;

ii) dans le paragraphe 1 de la rubrique 6.1, par le remplacement des mots « le dividende ou la distribution en espèces déclaré » par les mots « les dividendes ou les distributions en espèces déclarés »;

f) dans les instructions de la rubrique 7.3, par le remplacement des mots « *de dérivés* » par les mots « *d'instruments dérivés* »;

g) dans le paragraphe 2 de la rubrique 8.1, par l'insertion des mots « ni négociée sur un tel marché » après les mots « marché canadien »;

h) par le remplacement du paragraphe 2.1 de la rubrique 16.2 par le suivant :

« 2.1) Malgré le paragraphe 1, l'auditeur qui est indépendant en vertu des règles de déontologie du territoire ou qui a effectué une vérification conformément aux NAGR américaines de l'AICPA ou aux NAGR américaines du PCAOB n'est pas tenu de fournir l'information prévue au paragraphe 1 s'il est mentionné que l'auditeur est indépendant conformément aux règles de déontologie d'un territoire du Canada ou qu'il satisfait aux règles de la SEC sur l'indépendance des vérificateurs ».

i) dans la rubrique 18.1, par le remplacement des mots « à base de titres de participation », « d'un vérificateur » et « du vérificateur » par, respectivement, les mots « fondés sur des titres de capitaux propres », « d'un auditeur » et « de l'auditeur »;

j) par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres ».

30. L'Annexe 51-102A4 de ce règlement est modifiée :

1° dans le paragraphe *e* de la partie 1, par l'insertion, à la fin, du paragraphe suivant :

« La présente annexe comprend aussi des termes comptables qui sont définis ou mentionnés dans les PCGR canadiens. Voir les paragraphes 7 et 8 de l'article 1.4 de l'Instruction générale relative au Règlement 51-102. »;

2° dans la partie 2 :

a) dans la rubrique 2.2

i) par le remplacement, partout où ils se trouvent dans le texte anglais, des mots « date of acquisition » par les mots « acquisition date »;

ii) par la suppression des instructions;

b) dans la rubrique 2.3, par le remplacement des mots « contrepartie conditionnelle » par les mots « contrepartie éventuelle »;

c) dans la rubrique 2.4, par le remplacement des mots « les résultats d'exploitation » par les mots « la performance financière »;

d) dans la rubrique 3 :

i) dans l'intitulé, par l'insertion des mots « **ou autre information** » après les mots « **États financiers** »;

ii) par le remplacement du mot « vérificateurs » par le mot « auditeurs ».

31. L'Annexe 51-102A5 de ce règlement est modifiée :

1° dans le paragraphe *d* de la partie 1, par l'insertion, à la fin, du paragraphe suivant :

« La présente annexe comprend aussi des termes comptables qui sont définis ou mentionnés dans les PCGR canadiens. Voir les paragraphes 7 et 8 de l'article 1.4 de l'Instruction générale relative au Règlement 51-102. »;

2° dans la partie 2 :

a) dans la rubrique 9 :

i) par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « à base de titres de participation » par les mots « fondé sur des titres de capitaux propres », compte tenu des adaptations nécessaires;

ii) par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres », compte tenu des adaptations nécessaires;

iii) dans l'instruction *ii* de la rubrique 9.3, par le remplacement des mots « *titres de participation* » par les mots « *titres de capitaux propres* » et par la suppression des mots « (*voir le chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA, Rémunérations et autres paiements à base d'actions*) »;

b) dans la rubrique 12, par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « vérificateur » par le mot « auditeur », compte tenu des adaptations nécessaires;

c) dans la rubrique 14.1, par l'insertion du mot « annuels » après les mots « états financiers »;

d) dans la rubrique 14.2, par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Les renseignements sur la société, l'entreprise ou l'entité sont l'information, y compris les états financiers, qui est prévue par la législation en valeurs mobilières et prescrite pour le prospectus que la société, l'entreprise ou l'entité, respectivement, pourrait utiliser immédiatement avant l'envoi et le dépôt de la circulaire relative à une acquisition significative ou à une opération de restructuration pour placer des titres dans le territoire. »;

e) dans le paragraphe *c* de la rubrique 15.1, par le remplacement des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres »;

f) dans la rubrique 16.2, par l'insertion du mot « annuels » après les mots « états financiers ».

32. L'Annexe 51-102A6, Déclaration de la rémunération de la haute direction – pour les exercices se terminant le 31 décembre 2008 ou après cette date, de ce règlement est modifiée :

1° dans la rubrique 1.2 :

a) par le remplacement des définitions de « attribution à base d'actions » et de « attribution à base d'options » par les suivantes, compte tenu des adaptations nécessaires :

« attribution fondée sur des actions » : l'attribution, en vertu d'un plan incitatif fondé sur des titres de capitaux propres, d'instruments fondés sur des actions qui ne présentent pas de caractéristiques assimilables à celles des options, notamment les actions ordinaires, les actions incessibles, les unités d'actions incessibles, les unités d'actions différées, les actions fictives, les unités d'actions fictives et les unités équivalentes à des actions ordinaires;

« attribution fondée sur des options » : l'attribution, en vertu d'un plan incitatif fondé sur des titres de capitaux propres, d'options, notamment les options sur actions, les droits à la plus-value d'actions et tout instrument semblable qui présente des caractéristiques assimilables à celles des options; »;

b) par le remplacement, dans la définition de « date d'attribution », des mots « au chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA » par les mots « à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* »;

c) par le remplacement de la définition de « plan incitatif à base d'actions » par la suivante :

« plan incitatif fondé sur des titres de capitaux propres » : un plan incitatif, ou une partie d'un plan incitatif, en vertu duquel des attributions sont octroyées et qui s'inscrit dans le cadre de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*; »;

d) par le remplacement de la définition de « plan incitatif autre qu'à base d'actions » par la suivante :

« plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres » : un plan incitatif ou une partie d'un plan incitatif qui n'est pas un plan incitatif fondé sur des titres de capitaux propres; »;

2° dans le commentaire 1 du paragraphe 8 de la rubrique 1.3, par le remplacement des mots « *Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables, ou conformément au Manuel de l'ICCA* » par les mots « *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* »;

3° dans le paragraphe 4 de la rubrique 2.1, par le remplacement des mots « bénéfice par action » par les mots « résultat par action »;

4° par le remplacement de la rubrique 2.3 par la suivante :

« 2.3. Attributions fondées sur des options

Décrire le processus selon lequel la société fait des attributions fondées sur des options aux membres de la haute direction. Aborder notamment le rôle du comité de la rémunération et des membres de la haute direction dans l'établissement et la modification de tout plan incitatif fondé sur des titres de capitaux propres en vertu duquel des attributions fondées sur des options sont octroyées. Indiquer si les attributions antérieures sont prises en considération lorsque de nouvelles attributions sont envisagées. »;

5° dans la rubrique 3.1 :

a) par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant » :

« 3.1. Tableau sommaire de la rémunération

1) Malgré le sous-paragraphe a du paragraphe 8 de la rubrique 1.3, pour chaque membre de la haute direction visé au cours du dernier exercice, remplir le tableau ci-dessous pour chacun des trois derniers exercices de la société terminé le 31 décembre 2008 ou après cette date.

Nom et poste principal (a)	Exercice (b)	Salaire (\$) (c)	Attributions fondées sur des actions (\$) (d)	Attributions fondées sur des options (\$) (e)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$) (f)		Valeur du régime de retraite (\$) (g)	Autre rémunération (\$) (h)	Rémunération totale (\$) (i)
					Plans incitatifs annuels (f1)	Plans incitatifs à long terme (f2)			
Chef de la direction									
Chef des finances									
A									
B									
C									

Commentaire

En vertu du paragraphe 1, la société n'est pas tenue de présenter les données de périodes correspondantes aux fins de comparaison conformément aux obligations prévues par l'Annexe 51-102A6 entrée en vigueur le 30 mars 2004 et ses modifications, ou la présente annexe, à l'égard d'un exercice se terminant avant le 31 décembre 2008. »;

b) par le remplacement des paragraphes 3 à 5 par les suivants :

« 3) Indiquer dans la colonne (d) le montant de l'attribution établi en fonction de la juste valeur de l'attribution la date d'attribution pour l'exercice visé.

4) Indiquer dans la colonne (e) le montant de l'attribution établi en fonction de la juste valeur de l'attribution à la date d'attribution pour l'exercice visé. Indiquer également les attributions fondées sur des options, avec ou sans droits à la plus-value d'actions.

5) Pour les attributions déclarées dans la colonne (d) ou (e), indiquer ce qui suit dans une note au tableau ou dans un paragraphe y faisant suite :

a) si la juste valeur de l'attribution à la date d'attribution diffère de la juste valeur établie conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (la « juste valeur comptable »), le montant de la différence et les raisons qui l'expliquent;

b) une description de la méthode utilisée pour calculer la juste valeur de l'attribution à la date d'attribution ainsi que des hypothèses clés et estimations ayant servi à chaque calcul, et les raisons du choix de cette méthode.

Commentaire

1. *Le présent commentaire s'applique aux paragraphes 3, 4 et 5 de la présente rubrique.*

2. *La valeur déclarée dans les colonnes (d) et (e) du tableau sommaire de la rémunération devrait tenir compte de la valeur de la rémunération que le conseil d'administration entendait verser, rendre payable, attribuer, octroyer ou fournir d'une autre manière à la date d'attribution (la « juste valeur de l'attribution »), comme il est énoncé au paragraphe 3 ci-dessous. Cette valeur peut différer de la valeur déclarée dans les états financiers de l'émetteur.*

3. Bien que les pratiques en matière de rémunération varient, le conseil d'administration opte habituellement pour l'une ou l'autre des deux méthodes suivantes pour fixer la rémunération : il établit la valeur en titres de la société à attribuer ou à verser à titre de rémunération, ou il établit la portion des parts éventuelles de la société à transférer à titre de rémunération. L'application de ces méthodes permet généralement d'obtenir la juste valeur de l'attribution.

Il est possible de calculer cette valeur selon une méthode d'évaluation indiquée à l'IFRS 2, Paiement fondé sur des actions ou une autre méthode énoncée au paragraphe 5 ci-après.

4. Dans certaines circonstances, la juste valeur de l'attribution déclarée dans les colonnes (d) et (e) peut différer de la juste valeur comptable. Pour les besoins des états financiers, la juste valeur comptable est amortie sur la période de service afin d'obtenir le coût comptable (la « charge de rémunération »), qui est rajusté à la fin de l'exercice, au besoin.

5. Le modèle Black, Scholes et Merton et le modèle du treillis binominal sont les méthodes les plus couramment utilisées pour calculer la valeur des principaux types d'attribution. Toutefois, il est possible de choisir une autre méthode d'évaluation si elle produit une estimation plus représentative et raisonnable de la juste valeur.

6. Il faut indiquer un montant dans le tableau sommaire de la rémunération même si la charge de rémunération est nulle. Déclarer un montant qui tient compte de la juste valeur de l'attribution établie selon les principes décrits aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus.

7. La colonne (d) comprend les actions ordinaires, les actions incessibles, les unités d'actions incessibles, les unités d'actions différées, les actions fictives, les unités d'actions fictives, les unités équivalentes à des actions ordinaires et tout instrument semblable qui ne présente pas de caractéristiques assimilables à celles des options. »;

c) dans le paragraphe 6, par le remplacement des mots « au chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA » par les mots « à l'IFRS 2, Paiement fondé sur des actions »;

d) par le remplacement des paragraphes 8 et 9 par les suivants :

« 8) Déclarer dans la colonne (f) la valeur de tous les montants gagnés pour services rendus au cours de l'exercice visé et qui se rapportent à des attributions en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres, ainsi que tous les gains réalisés sur ces attributions en cours.

a) Si l'objectif de performance pertinent ou la condition similaire pertinente a été rempli au cours d'un exercice visé, y compris pendant un seul exercice d'un plan qui prévoit un objectif de performance ou une condition similaire sur plusieurs exercices, déclarer les montants gagnés pendant cet exercice, même s'ils sont payables ultérieurement; il n'est pas nécessaire de les déclarer de nouveau dans le tableau sommaire de la rémunération lorsqu'ils sont payés au membre de la haute direction visé.

b) Décrire et quantifier dans une note au tableau tous les montants gagnés sur la rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres, qu'ils aient été payés au cours de l'exercice, qu'ils soient payables mais différés au choix du membre de la haute direction visé ou qu'ils soient payables ultérieurement selon leurs modalités.

c) Inclure tous gains, attributions d'espèces, paiements ou sommes à payer discrétionnaires qui n'étaient pas fondés sur un objectif de performance

ou une condition similaire préétabli communiqué au préalable au membre de la haute direction visé. Indiquer dans la colonne (f) toute attribution en vertu d'un plan de rémunération en fonction de la performance qui prévoit des objectifs de performance ou des conditions similaires préétablis.

d) Indiquer dans la colonne (f1) toute rémunération gagnée en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres annuel, telle que les primes et les montants discrétionnaires. Dans la colonne (f1), inclure cette rémunération gagnée au cours d'un seul exercice. Dans la colonne (f2), indiquer toute rémunération gagnée en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres relatif à une période supérieure à une année.

9) Dans la colonne (g), inclure l'ensemble de la rémunération liée aux régimes à prestations ou à cotisations définies, comme le coût des services rendus au cours de l'exercice et les autres éléments rémunératoires, notamment les modifications touchant le régime ainsi que les gains différents de ceux estimés pour les régimes à prestations définies et les gains réalisés au-dessus du cours du marché pour les régimes à cotisations définies.

L'information concerne tous les plans qui prévoient le paiement de prestations de retraite. Utiliser les montants indiqués dans la colonne (e) du tableau des régimes de retraite à prestations définies prévu à la rubrique 5 pour l'exercice visé et les montants indiqués dans colonne (c) du tableau des régimes de retraite à cotisations définies prévu à cette même rubrique pour l'exercice visé. »;

e) dans le paragraphe 10 :

i) par le remplacement du sous-paragraphe *f* par le suivant :

« *f)* Le montant des dividendes ou des autres gains payés ou payables sur les attributions fondées sur des actions ou des options n'ayant pas été pris en compte, le cas échéant, dans la juste valeur de l'attribution à la date d'attribution à indiquer dans les colonnes (d) et (e). »;

ii) dans le sous-paragraphe *g*, par le remplacement des mots « au chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA » par les mots « à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* »;

iii) dans le sous-paragraphe *h*, par le remplacement des mots « plans de retraite à cotisations déterminées » par les mots « régimes de retraite à cotisations définies » et des mots « plans non enregistrés » par les mots « régimes non enregistrés »;

6° dans la rubrique 3.2, par le remplacement des mots « d'attributions à base d'actions ou d'options » par les mots « d'attributions fondées sur des actions ou des options »;

7° dans le texte anglais de la rubrique 3.3, par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « reporting currency » par les mots « presentation currency »;

8° dans la rubrique 4.1 :

a) par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

« 4.1. Attributions fondées sur des actions et des options en cours »;

b) par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « à base d'options » et « à base d'actions » par, respectivement, les mots « fondée sur des options » et « fondée sur des actions », compte tenu des adaptations nécessaires;

9° dans la rubrique 4.3 :

a) par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « autre qu'à base d'actions » par les mots « non fondé sur des titres de capitaux propres », compte tenu des adaptations nécessaires;

b) dans les commentaires, par le remplacement des mots « attributions à base d'actions » par les mots « attributions fondées sur des actions » et du mot « objectif » par le mot « objectifs »;

10° par le remplacement de l'intitulé de la rubrique 5 par le suivant :

« **Rubrique 5 Prestations en vertu d'un régime de retraite** »;

11° par le remplacement de la rubrique 5.1 par la suivante :

« **5.1. Tableau des régimes à prestations définies**

1) Remplir ce tableau pour tous les régimes de retraite qui prévoient des paiements ou des prestations à la retraite, à l'exclusion des régimes à cotisations définies. Pour le calcul des valeurs déclarées dans ce tableau, utiliser les mêmes hypothèses et estimations que celles ayant servi à établir les états financiers de la société selon les principes comptables qui y ont été appliqués, conformément au Règlement 52 107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables.

Nom (a)	Années décomptées (nbre) (b)	Prestations annuelles payables(\$) (c)		Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations définies (\$) (d)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs (\$) (e)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs (\$) (f)	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations définies (\$) (g)
		À la fin de l'exercice (c1)	À 65 ans (c2)				
Chef de la direction							
Chef des finances							
A							
B							
C							

2) Dans les colonnes (b) et (c), l'information à fournir est arrêtée à la fin du dernier exercice de la société. Dans les colonnes (d) à (g), l'information à fournir est arrêtée à la date de clôture utilisée dans les états financiers annuels audités de la société pour le dernier exercice.

3) Déclarer dans la colonne (b) le nombre d'années décomptées du membre de la haute direction visé en vertu du régime. Si les années décomptées d'un membre de la haute direction visé en vertu d'un régime donné diffèrent du nombre réel de ses années de service auprès de la société, indiquer dans une note la différence et toute augmentation des prestations qui en résulte, notamment le nombre d'années supplémentaires attribuées.

4) Dans la colonne (c), déclarer les valeurs suivantes :

a) les prestations annuelles à vie payables à la fin du dernier exercice dans la colonne (c1) en fonction du nombre d'années décomptées déclaré dans la colonne (b) et des gains réels ouvrant droit à pension à la fin du dernier exercice;

b) les prestations annuelles à vie payables à compter de 65 ans dans la colonne (c2) en fonction du nombre d'années décomptées à l'âge de 65 ans et des gains réels ouvrant droit à pension jusqu'à la fin du dernier exercice, selon la valeur indiquée dans la colonne (c1).

5) Déclarer dans la colonne (d) la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies au début du dernier exercice.

6) Déclarer dans la colonne (e) la variation de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies au cours du dernier exercice attribuable à des éléments rémunérateurs, comme le coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations salariales, auquel s'ajoutent les modifications touchant le régime et les différences entre les gains réels et estimatifs, ainsi que toute autre modification ayant un effet rétroactif, notamment la modification d'hypothèses ayant servi à l'évaluation découlant d'un changement apporté aux modalités des prestations.

Indiquer la méthode d'évaluation et les hypothèses significatives utilisées pour quantifier la valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations définies. Il est possible de remplir tout ou partie de cette obligation en faisant renvoi aux hypothèses exposées dans les états financiers de la société, dans les notes des états financiers ou dans l'analyse figurant dans son rapport de gestion.

7) Déclarer dans la colonne (f) la variation de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies au cours du dernier exercice attribuable à des éléments non rémunérateurs. Inclure tous les éléments non rémunérateurs, comme la modification d'hypothèses autre que la variation déjà incluse dans la colonne (e), puisqu'elle découle d'une modification apportée aux modalités des prestations, les cotisations salariales et l'intérêt sur la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies au début du dernier exercice.

8) Déclarer dans la colonne (g) la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la fin du dernier exercice. ».

12° par le remplacement des rubriques 5.2 et 5.3 par les suivantes :

« **5.2. Tableau des régimes à cotisations définies**

1) Remplir ce tableau pour tous les régimes de retraite qui prévoient des paiements ou des prestations à la retraite, à l'exclusion des régimes à prestations définies. Pour le calcul des valeurs déclarées dans ce tableau, utiliser les mêmes hypothèses et méthodes que celles ayant servi à établir les états financiers de la société selon les principes comptables qui y ont été appliqués, conformément au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables.

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice(\$)	Montant rémunérateur(\$)	Montant non rémunérateur(\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice(\$)
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
Chef de la direction				
Chef des finances				
A				
B				
C				

2) Déclarer dans la colonne (c) les cotisations d'employeur et les gains préférentiels ou réalisés au-dessus du cours du marché sur les cotisations d'employeur et les cotisations salariales. Les gains préférentiels ou réalisés au-dessus du cours du marché s'appliquent aux régimes non enregistrés et s'entendent de ceux qui sont établis à un taux supérieur à celui que la société ou ses filiales versent ordinairement sur les titres, ou toute autre forme d'obligation présentant des caractéristiques identiques ou similaires, émis à des tiers.

3) Déclarer dans la colonne (d) le montant non rémunérateur, y compris les cotisations salariales et les revenus de placement réguliers des cotisations d'employeur et des cotisations salariales. Les revenus de placement réguliers s'entendent de tous les revenus de placement des régimes à cotisations définies qui sont enregistrés et des gains des autres régimes à cotisations définies qui ne sont pas des gains préférentiels ni réalisés au-dessus du cours du marché.

4) Déclarer dans la colonne (e) la valeur accumulée à la fin du dernier exercice.

Commentaire

En ce qui concerne les régimes de retraite qui prévoient le maximum de ce qui suit : i) la valeur des prestations définies, et ii) la valeur accumulée des cotisations définies, déclarer la valeur globale du régime de retraite dans le tableau des régimes à prestations définies conformément à la rubrique 5.1.

En ce qui concerne les régimes qui prévoient la somme de la composante à prestations définies et de la composante à cotisations définies, déclarer les composantes respectives du régime de retraite. Déclarer la composante à prestations définies dans le tableau des régimes à prestations définies de la rubrique 5.1 et la composante à cotisations définies dans celui des régimes à cotisations définies de la rubrique 5.2.

« 5.3. Explications à fournir

Pour chaque régime de retraite auquel participe le membre de la haute direction visé, décrire et expliquer tout facteur significatif nécessaire à la compréhension de l'information présentée dans le tableau des régimes à prestations définies et celui des régimes à cotisations définies prévus respectivement aux rubriques 5.1 et 5.2.

Commentaire

Les facteurs significatifs décrits dans les explications fournies en vertu de la rubrique 5.3 varieront mais peuvent comprendre les suivants :

- *les modalités significatives des paiements et des prestations en vertu du régime, y compris les paiements à l'âge normal de la retraite et en cas de retraite anticipée, la formule de calcul des prestations et des cotisations, le calcul des intérêts crédités en vertu du régime à cotisations définies et les critères d'admissibilité;*

- *les dispositions relatives à la retraite anticipée, le cas échéant, notamment le nom du membre de la haute direction visé et le régime, la formule de calcul des paiements et des prestations en cas de retraite anticipée et les critères d'admissibilité; la retraite anticipée est prise avant l'âge normal de la retraite défini par le régime ou prévu de quelque autre façon en vertu du régime;*

- *les éléments de la rémunération, par exemple le salaire ou les primes, inclus dans la formule de calcul des paiements et des prestations, en indiquant chaque élément séparément si cette information est fournie;*

- *les politiques de la société, notamment sur l'attribution d'années décomptées supplémentaires, en indiquant les personnes qu'elles concernent et les raisons pour lesquelles elles sont jugées appropriées.* »;

13° par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 1 de la rubrique 5.2, des mots « Regulation 52-107 » par les mots « Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards »;

14° dans la rubrique 6.1 :

a) par le remplacement, dans le sous-paragraphe a du paragraphe 1, des mots « plan de retraite » par les mots « régime de retraite »;

b) par le remplacement, dans le paragraphe 2, des mots « attributions à base d'actions ou d'options » par les mots « attributions fondées sur des actions ou des options »;

15° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « au chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA » par les mots « à l'IFRS 2, *Païement fondé sur des actions* »;

16° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « attribution à base d'actions », « attributions à base d'actions », « attribution à base d'options », « attributions à base d'options » et « plan incitatif autre qu'à base d'actions » par, respectivement, les mots « attribution fondée sur des actions », « attributions fondées sur des actions », « attribution fondée sur des options », « attributions fondées sur des options » et « plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres », compte tenu des adaptations nécessaires;

17° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « plan de retraite » par les mots « régime de retraite », compte tenu des adaptations nécessaires.

33. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « vérifiés » par le mot « audités ».

34. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « titres d'emprunt » par les mots « titres de créance ».

35. Le présent règlement ne s'applique qu'aux périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

36. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 52-109 SUR L'ATTESTATION DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS LES DOCUMENTS ANNUELS ET INTERMÉDIAIRES DES ÉMETTEURS

Loi sur les valeurs mobilières

(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 11°, 19.4°, 20° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe *c* de la définition de « CIIF », du mot « états financiers intermédiaires » par les mots « rapports financiers intermédiaires »;

2° par le remplacement, dans la définition de « documents intermédiaires », des mots « les états financiers intermédiaires » par les mots « le rapport financier intermédiaire »;

3° par le remplacement de la définition de « entité à détenteurs de droits variables » par la suivante :

« « entité ad hoc » : relativement à un émetteur, une entité ad hoc au sens des PCGR de l'émetteur; »;

4° par le remplacement, dans le texte anglais de la définition de « entité consolidée par intégration proportionnelle », du mot « revenues » par le mot « revenue »;

5° par l'insertion, après la définition de « entité consolidée par intégration proportionnelle », de la suivante :

« « états financiers » : les états financiers au sens de l'article 1.1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue; »;

6° par la suppression de la définition de « états financiers intermédiaires »;

7° par le remplacement, dans la définition de « faiblesse importante », du mot « intermédiaires » par les mots « le rapport financier intermédiaire »;

8° par l'insertion, dans le texte anglais de la définition de « marché américain » et après « Obligations; », du mot « and »;

9° par le remplacement, dans la définition de « PCGR de l'émetteur », des mots « Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-08 du 19 mai 2005 » par les mots « Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables approuvé par l'arrêté ministériel (*indiquer ici le numéro et la date de l'arrêté ministériel approuvant ce règlement*) »;

10° par le remplacement, dans la définition de « principes comptables », des mots « Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables » par les mots « Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables »;

11° par l'insertion, après la définition de « rapport de gestion », de la suivante :

« « rapport financier intermédiaire » : le rapport financier intermédiaire à déposer en vertu du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue; ».

2. L'article 5.6 de ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « états financiers intermédiaires » par les mots « rapports financiers intermédiaires ».

3. L'article 6.2 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 6.2. Rapport financier intermédiaire ou rapport de gestion intermédiaire déposés de nouveau

L'émetteur qui dépose de nouveau son rapport financier intermédiaire ou son rapport de gestion intermédiaire pour une période intermédiaire dépose simultanément des attestations intermédiaires distinctes pour cette période intermédiaire en la forme prévue à l'Annexe 52-109A2N. ».

4. Ce règlement est modifié par l'addition, après l'article 9.2, du suivant :

« 9.3. Transition – application des modifications

Les modifications du présent règlement qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ne s'appliquent qu'aux périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter de cette date. ».

5. L'Annexe 52-109A1 de ce règlement est modifiée :

1° dans le paragraphe 3, par le remplacement des mots « des résultats de son exploitation » par les mots « de sa performance financière »;

2° dans le paragraphe 5.3, par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « entité à détenteurs de droits variables » par les mots « entité ad hoc »;

3° dans le paragraphe 8, par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « vérificateurs » par le mot « auditeurs ».

6. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « des résultats de son exploitation » par les mots « de sa performance financière ».

7. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « entité à détenteurs de droits variables » par les mots « entité ad hoc ».

8. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « états financiers intermédiaires » par les mots « rapport financier intermédiaire », compte tenu des adaptations nécessaires.

9. Le présent règlement ne s'applique qu'aux périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

10. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 71-102 SUR LES DISPENSES EN MATIÈRE D'INFORMATION CONTINUE ET AUTRES DISPENSES EN FAVEUR DES ÉMETTEURS ÉTRANGERS

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 3°, 11°, 20° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers est modifié :

1° par le remplacement, dans la définition de « émetteur étranger visé », des mots « règles d'information étrangères » par les mots « règles étrangères sur l'information à fournir » et des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres »;

2° par l'insertion, après la définition de « émetteur étranger visé », de la suivante :

« états financiers » : les états financiers au sens de l'article 1.1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue; »;

3° par l'insertion, dans le texte anglais de la définition de « exercice de transition », du mot « a » après le mot « of »;

4° par le remplacement de la définition de « intermédiaire entre courtiers sur obligations » par la suivante :

« intermédiaire entre courtiers sur obligations » : une personne autorisée à agir à titre de courtier intermédiaire en obligations par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières en vertu de la Règle 36, Courtage sur le marché obligataire entre courtiers et ses modifications, et qui est également régie par la Règle 2100, Systèmes de courtage sur le marché obligataire entre courtiers et ses modifications; »;

5° par le remplacement, dans la définition de « marché principal », des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres »;

6° par la suppression, dans la définition de « notice annuelle », des mots « , au formulaire 10-KSB »;

7° par la suppression, dans la définition de « rapport de gestion », des mots « ou à la rubrique 303 du Regulation S-B »;

8° par le remplacement du paragraphe introductif de la définition de « règles d'information étrangères » par le suivant :

« règles étrangères sur l'information à fournir » : les règles auxquelles est soumis l'émetteur assujéti étranger concernant l'information à fournir au public, aux porteurs de l'émetteur ou à une autorité en valeurs mobilières étrangère et : ».

2. Le sous-paragraphe *i* du paragraphe *b* de l'article 1.3 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « les résultats d'exploitation sont présentés » par les mots « la performance financière est présentée ».

3. L'article 4.3 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 4.3. États financiers

L'émetteur étranger inscrit auprès de la SEC satisfait aux obligations prévues par la législation en valeurs mobilières concernant l'établissement, l'approbation, le dépôt et la transmission des états financiers et du rapport d'audit sur les états financiers annuels, s'il respecte les conditions suivantes :

a) il se conforme à la législation fédérale américaine en valeurs mobilières concernant les états financiers et le rapport d'audit sur les états financiers annuels;

b) il se conforme aux règles du marché américain concernant les états financiers, si ses titres sont inscrits ou cotés sur un marché américain;

c) il dépose les états financiers et le rapport d'audit sur les états financiers annuels qu'il dépose auprès de la SEC ou d'un marché américain, ou qu'il leur présente;

d) il se conforme à l'article 3.2 du présent règlement;

e) il se conforme au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables approuvé par l'arrêté ministériel (*indiquer ici le numéro et la date de l'arrêté ministériel approuvant ce règlement*) relativement à ses états financiers qui sont inclus dans les documents visés au paragraphe *c.* ».

4. Le sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 4.7 de ce règlement est modifié par la suppression des mots « , formulaire 10 KSB ».

5. L'article 4.14 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 4.14. Regroupements d'entreprises et opérations avec une personne apparentée

Les obligations prévues par la législation en valeurs mobilières concernant les regroupements d'entreprises et les opérations avec une personne apparentée dans le Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières approuvé par l'arrêté ministériel n° 2008-01 du 22 janvier 2008 ne s'appliquent pas à l'émetteur étranger inscrit auprès de la SEC qui effectue un regroupement d'entreprises ou une opération avec une personne apparentée si le nombre total de titres de capitaux propres de l'émetteur en cause qui sont détenus, directement ou indirectement, par des résidents du Canada n'excède pas 20 %, après dilution, du nombre total de titres de capitaux propres de l'émetteur. ».

6. L'article 5.4 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 5.4. États financiers

L'émetteur étranger visé satisfait aux obligations prévues par la législation en valeurs mobilières concernant l'établissement, l'approbation, le dépôt et la transmission des états financiers et du rapport d'audit sur les états financiers annuels, s'il respecte les conditions suivantes :

a) il se conforme aux règles étrangères sur l'information à fournir concernant les états financiers et le rapport d'audit sur les états financiers annuels;

b) il dépose les états financiers et le rapport d'audit sur les états financiers annuels qu'il doit déposer auprès de l'autorité en valeurs mobilières étrangères ou lui présenter;

c) il se conforme à l'article 3.2 du présent règlement;

d) il se conforme au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables relativement à ses états financiers qui sont inclus dans les documents visés au paragraphe *b.* ».

7. L'article 5.15 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 5.15. Regroupements d'entreprises et opérations avec une personne apparentée

Les obligations prévues par la législation en valeurs mobilières concernant les regroupements d'entreprises et les opérations avec une personne apparentée dans le Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières ne s'appliquent pas à l'émetteur étranger visé qui effectue un regroupement d'entreprises ou une opération avec une personne apparentée. ».

8. Ce règlement est modifié par l'addition, après l'article 6.1, du suivant :

« **6.2.** Malgré l'article 6.1, les modifications du présent règlement qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ne s'appliquent qu'aux périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter de cette date. ».

9. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « règles d'information étrangères » par les mots « règles étrangères sur l'information à fournir ».

10. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres ».

11. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables » par les mots « Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables ».

12. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « ses résultats d'exploitation » par les mots « sa performance financière ».

13. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « de vérificateur » par les mots « d'auditeur ».

14. Le présent règlement ne s'applique qu'aux périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

15. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-101 SUR LE RÉGIME DE PROSPECTUS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

Loi sur les valeurs mobilières

(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 6°, 8°, 19° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif est modifié par l'insertion, après la définition de « contrat important », de la suivante :

« états financiers » : notamment les rapports financiers intermédiaires; ».

2. L'article 2.3 de ce règlement est modifié :

1° dans le sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 :

a) dans la disposition *i* :

i) par le remplacement, dans la sous-disposition A, des mots « projet de bilan d'ouverture » par les mots « projet d'état de la situation financière d'ouverture »;

ii) par le remplacement, dans la sous-disposition B, du mot « vérifiés » par le mot « audités »;

b) par le remplacement, dans la disposition *iii*, des mots « de vérification » par les mots « d'audit » et des mots « le vérificateur » par les mots « l'auditeur »;

2° dans la disposition *ii* du sous-paragraphe *a* du paragraphe 3, par le remplacement des mots « bilan vérifié » par les mots « état de la situation financière audité ».

3. L'article 3.1 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 2, des mots « rapport des vérificateurs » par les mots « rapport d'audit »;

2° par le remplacement du paragraphe 3 par le suivant :

« 3) le dernier rapport financier intermédiaire que l'OPC collectif a déposé avant ou après la date du prospectus simplifié et qui porte sur la période postérieure à la période visée par les états financiers annuels ainsi intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié; ».

4. L'article 3.1.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 3.1.1. Audit des états financiers

Les états financiers, à l'exception du rapport financier intermédiaire, intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié sont conformes aux obligations d'audit prévues à la partie 2 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-05 du 19 mai 2005. ».

5. Le Formulaire 81-101F1 de ce règlement est modifié :

1° dans la partie A :

a) par le remplacement, dans la rubrique 3.1, des mots « les états financiers intermédiaires déposés » par les mots « le rapport financier intermédiaire déposé »;

b) par le remplacement, dans la rubrique 3.2, des mots « les états financiers intermédiaires déposés » par les mots « le rapport financier intermédiaire déposé »;

c) par le remplacement, dans le paragraphe 1 de la rubrique 5, des mots « le vérificateur » par les mots « l'auditeur »;

d) dans rubrique 8.1 :

i) par le remplacement du paragraphe 3.1 par le suivant :

« 3.1) Sous la rubrique « Charges opérationnelles » du tableau, décrire les frais et charges payables à l'égard du comité d'examen indépendant. »;

ii) par le remplacement, dans le tableau du paragraphe 6, des mots « Frais payables par l'OPC » par les mots « Frais et charges payables par l'OPC », des mots « Frais d'exploitation » par les mots « Charges opérationnelles », des mots « tous les frais d'exploitation » par les mots « toutes les charges opérationnelles », des mots « Frais directement payables par vous » par les mots « Frais et charges directement payables par vous », et des mots « Autres frais » par les mots « Autres frais et charges »;

iii) dans les directives :

A) par le remplacement, partout où ils se trouvent dans le paragraphe 2, des mots « *frais d'exploitation* » par les mots « *charges opérationnelles* »;

B) par le remplacement du paragraphe 3 par le suivant :

« 3) *Sous le titre « Charges opérationnelles », indiquer si l'OPC paie la totalité de ses charges opérationnelles et donner la liste des principales composantes de ces charges. Si l'OPC paie seulement certaines charges opérationnelles et n'est pas responsable du paiement de la totalité de ces charges, modifier la déclaration figurant dans le tableau pour tenir compte de la responsabilité contractuelle de l'OPC à cet égard.* »;

2° dans partie B :

a) par le remplacement, dans le paragraphe 1 de la rubrique 4, des mots « le vérificateur » par les mots « l'auditeur »;

b) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *ii* du paragraphe *f* de la rubrique 5, des mots « frais d'exploitation versés » par les mots « charges opérationnelles payées »;

c) par le remplacement, dans le paragraphe 1 des directives de la rubrique 6, des mots « *titres de participation* » par les mots « *titres de capitaux propres* ».

6. Le Formulaire 81-101F2 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 1 de la rubrique 22, des mots « rapport des vérificateurs » par les mots « rapport d'audit »;

2° par le remplacement, partout où ils se trouvent, du mot « vérificateur » par le mot « auditeur » et du mot « vérifiés » par le mot « audités », compte tenu des adaptations nécessaires;

3° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres », compte tenu des adaptations nécessaires.

7. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, du mot « vérification » par le mot « audit », du mot « vérificateur » par le mot « auditeur » et du mot « vérifiés » par le mot « audités », compte tenu des adaptations nécessaires.

8. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-102 SUR LES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

Loi sur les valeurs mobilières

(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 6°, 11°, 16°, 17°, 19° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif est modifié :

1° par le remplacement, dans le sous-paragraphe 3 du paragraphe *b* de la définition de « communication publicitaire », des mots « les notes afférentes et le rapport des vérificateurs » par les mots « les notes et le rapport d'audit »;

2° par le remplacement, dans la définition de « rapport aux porteurs », des mots « les états financiers annuels ou intermédiaires » par les mots « les états financiers annuels ou les rapports financiers intermédiaires »;

3° par le remplacement de la définition de « valeur liquidative » par la suivante :

« valeur liquidative » : la valeur de l'actif total du fonds d'investissement moins la valeur de son passif total à une date donnée, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs, calculée conformément à la partie 14 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement; ».

2. La disposition *ii* du sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 2.2 de ce règlement est modifiée par le remplacement des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres ».

3. L'article 5.6 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans la disposition *ii* du sous-paragraphe *f* du paragraphe 1, des mots « états financiers annuels et intermédiaires » par les mots « états financiers annuels et rapports financiers intermédiaires »;

2° par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) L'OPC qui a continué d'exister après une opération prévue à l'alinéa 5.5(1)b) doit, dans le cas où le rapport d'audit accompagnant les états financiers audités de son premier exercice révolu après l'opération contient une opinion modifiée concernant la valeur de l'actif du portefeuille acquis par l'OPC lors de l'opération, envoyer une copie de ces états financiers à tous ceux qui étaient porteurs de titres de l'OPC ayant disparu par suite de l'opération et qui ne sont plus porteurs de titres de l'OPC. ».

4. L'article 6.2 de ce règlement est modifié par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « vérifiés » par le mot « audités ».

5. L'article 6.3 de ce règlement est modifié par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « vérifiés » par le mot « audités ».

6. L'article 12.1 de ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « rapport du vérificateur » par les mots « rapport de l'auditeur ».

7. Le sous-paragraphe *b* du paragraphe 3 de l'article 15.8 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « le bilan » par les mots « l'état de la situation financière ».

8. L'Annexe B-1, l'Annexe B-2 et l'Annexe B-3 de ce règlement sont modifiées par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « rapport du vérificateur », « vérifié » et

« vérification » par, respectivement, les mots « rapport d'audit », « audité » et « audit », compte tenu des adaptations nécessaires, et des mots « normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés » par les mots « normes établies dans le Manuel de l'ICCA ».

9. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « vérificateur », « vérifié », « vérifiés » et « vérification » par, respectivement, les mots « auditeur », « audité », « audités » et « audit », compte tenu des adaptations nécessaires.

10. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « frais d'exploitation » par les mots « charges opérationnelles ».

11. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-104 SUR LES FONDS MARCHÉ À TERME

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 6°, 8°, 14° et 20°)

1. L'article 8.5 du Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 1, des mots « dans leurs états financiers intermédiaires et dans leurs états financiers vérifiés » par les mots « dans leurs rapports financiers intermédiaires et dans leurs états financiers audités »;

2° par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) L'information demandée au paragraphe 1 peut être donnée dans le texte ou dans les notes des états financiers. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-106 SUR L'INFORMATION CONTINUE DES FONDS D'INVESTISSEMENT

Loi sur les valeurs mobilières

(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 3°, 8°, 9°, 19°, 19.1°, 20° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement est modifié :

1° par l'insertion, après la définition de « contrat important », des définitions suivantes :

« « entreprise ayant une obligation d'information du public » : une entreprise ayant une obligation d'information du public au sens du Manuel de l'ICCA;

« état des variations de la situation financière » : tout état des variations des capitaux propres ou de l'actif net attribuable aux porteurs applicable au fonds d'investissement;

« états financiers » : notamment les rapports financiers intermédiaires; »;

2° par l'insertion, après le texte anglais de la définition de « EVCC », de la définition suivante :

« “financial statements” includes interim financial reports; » ;

3° par l'insertion, après le texte anglais de la définition de « fonds d'investissement à capital fixe », de la définition suivante :

« “publicly accountable enterprise” means a publicly accountable enterprise determined in accordance with the Handbook; »;

4° par le remplacement, dans la définition de « frais de gestion » des mots « charges d'exploitation » par les mots « charges opérationnelles »;

5° par l'insertion, après le texte anglais de la définition de « plan de bourses d'études », de la définition suivante :

« “statement of changes in financial position” means a statement of changes in equity or in net assets attributable to securityholders, as applicable to the investment fund; »;

6° par le remplacement de la définition de « valeur liquidative » par la définition suivante :

« « valeur liquidative » : la valeur de l'actif total du fonds d'investissement moins la valeur de son passif total à une date donnée, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs, calculée conformément à la partie 14; ».

2. L'article 2.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 2.1. États financiers annuels comparatifs et rapport d'audit

1) Le fonds d'investissement dépose les états financiers annuels de son dernier exercice qui contiennent ce qui suit :

a) l'état de la situation financière à la fin de l'exercice et l'état de la situation financière à la fin de l'exercice précédent;

b) l'état du résultat global de l'exercice et l'état du résultat global de l'exercice précédent;

c) l'état des variations de la situation financière de l'exercice et l'état des variations de la situation financière de l'exercice précédent;

d) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, le tableau des flux de trésorerie de l'exercice et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent;

e) l'inventaire du portefeuille à la fin de l'exercice;

f) l'état de la situation financière au début de l'exercice précédent dans le cas du fonds d'investissement dont les états financiers annuels contiennent une déclaration explicite et sans réserve de conformité aux IFRS et qui remplit l'une des conditions suivantes :

i) il applique une méthode comptable de manière rétrospective dans ses états financiers annuels;

ii) il retraite rétrospectivement des postes de ses états financiers annuels;

iii) il reclasse des éléments dans ses états financiers annuels;

g) les notes des états financiers annuels.

2) Les états financiers annuels déposés en vertu du paragraphe 1 sont accompagnés du rapport d'audit. ».

3. L'article 2.2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « rapport de vérification » par les mots « rapport d'audit ».

4. Les articles 2.3 et 2.4 de ce règlement sont remplacés par les suivants :

« 2.3. Rapport financier intermédiaire

Le fonds d'investissement dépose le rapport financier intermédiaire de sa dernière période intermédiaire qui contient ce qui suit :

a) l'état de la situation financière à la fin de la période intermédiaire et l'état de la situation financière à la fin de l'exercice précédent;

b) l'état du résultat global de la période intermédiaire et l'état du résultat global de la période correspondante de l'exercice précédent;

c) l'état des variations de la situation financière de la période intermédiaire et l'état des variations de la situation financière de la période correspondante de l'exercice précédent;

d) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, le tableau des flux de trésorerie de la période intermédiaire et le tableau des flux de trésorerie de la période correspondante de l'exercice précédent;

e) l'inventaire du portefeuille à la fin de la période intermédiaire;

f) l'état de la situation financière au début de l'exercice précédent dans le cas du fonds d'investissement dont le rapport financier intermédiaire indique qu'il est

conforme à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et qui remplit l'une des conditions suivantes :

- i) il applique une méthode comptable de manière rétrospective dans son rapport financier intermédiaire;
- ii) il retraite rétrospectivement des postes de son rapport financier intermédiaire;
- iii) il reclasse des éléments dans son rapport financier intermédiaire;
- g) les notes du rapport financier intermédiaire.

« 2.4. Délai de dépôt du rapport financier intermédiaire

Le rapport financier intermédiaire dont le dépôt est prévu à l'article 2.3 est déposé au plus tard le 60^e jour suivant la fin de la dernière période intermédiaire du fonds d'investissement. ».

5. Les articles 2.6 et 2.7 de ce règlement sont remplacés par les suivants :

« 2.6. Principes comptables acceptables

- 1) Pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2011, les états financiers du fonds d'investissement sont établis selon les PCGR canadiens déterminés conformément à la partie IV du Manuel de l'ICCA applicable aux sociétés ouvertes.
- 2) Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, les états financiers du fonds d'investissement sont établis selon les PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public.
- 3) Les états financiers sont établis selon les mêmes principes comptables pour toutes les périodes qui y sont visées.

« 2.7. Normes de vérification ou d'audit acceptables

- 1) Les états financiers dont la vérification ou l'audit est obligatoire sont vérifiés ou audités en conformité avec les NVGR canadiennes ou NAGR canadiennes.
- 2) Pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2011, les états financiers vérifiés sont accompagnés d'un rapport de vérification, établi en conformité avec les NVGR canadiennes, qui remplit les conditions suivantes :
 - 1. il ne comporte pas de restriction;
 - 2. il indique toutes les périodes comptables présentées pour lesquelles le vérificateur a délivré un rapport de vérification;
 - 3. si le fonds d'investissement a changé de vérificateur et qu'une période comparative présentée dans les états financiers a été vérifiée par un vérificateur différent, il renvoie au rapport de vérification de l'ancien vérificateur sur la période comparative;
 - 4. il indique les normes de vérification appliquées pour faire la vérification et les principes comptables appliqués pour établir les états financiers.
- 3) Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, les états financiers audités sont accompagnés d'un rapport d'audit, établi en conformité avec les NAGR canadiennes, qui remplit les conditions suivantes :

1. il ne comporte pas d'opinion modifiée;
2. il indique toutes les périodes comptables présentées pour lesquelles l'auditeur a délivré un rapport d'audit;
3. il est dans la forme prévue par les NAGR canadiennes pour l'audit d'états financiers établis conformément à un référentiel reposant sur le principe d'image fidèle;
4. il renvoie aux IFRS comme le référentiel reposant sur le principe d'image fidèle;
5. si le fonds d'investissement a changé d'auditeur et qu'une période comparative présentée dans les états financiers a été auditée par un auditeur différent, le rapport est accompagné du rapport d'audit de l'auditeur prédécesseur sur la période comparative ou renvoie à ce rapport. ».

6. L'article 2.8 de ce règlement est modifié :

1° par l'insertion, dans l'intitulé et après le mot « **Vérificateurs** », des mots « **ou auditeurs** »;

2° par l'insertion, après les mots « de vérification », des mots « ou d'audit », partout où ils se trouvent.

7. L'article 2.9 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 3, des mots « les états financiers intermédiaires » par les mots « le rapport financier intermédiaire »;

2° par le remplacement du paragraphe 4 par le suivant :

« 4) Malgré les sous-paragraphes *a* et *b* des paragraphes 7 et 8 de l'article 4.8 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, le fonds d'investissement inclut à titre d'information comparative :

a) dans le rapport financier de la période intermédiaire de l'exercice de transition :

i) l'état de la situation financière à la fin de son ancien exercice;

ii) l'état du résultat global, l'état des variations de la situation financière et le tableau des flux de trésorerie de la période intermédiaire de l'ancien exercice;

b) dans le rapport financier de la période intermédiaire du nouvel exercice :

i) l'état de la situation financière à la fin de l'exercice de transition;

ii) l'état du résultat global, l'état des variations de la situation financière et le tableau des flux de trésorerie de la période antérieure de douze mois à cette période. ».

8. Le paragraphe *j* de l'article 2.10 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « les états financiers intermédiaires et annuels » par les mots « le rapport financier intermédiaire et les états financiers annuels ».

9. L'article 2.12 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 2.12. Information sur l'examen du rapport financier intermédiaire par l'auditeur

- 1) Le présent article s'applique au fonds d'investissement qui est émetteur assujéti.
- 2) Si l'auditeur n'a pas effectué l'examen du rapport financier intermédiaire à déposer, le rapport financier intermédiaire est accompagné d'un avis en faisant état.
- 3) Si le fonds d'investissement a engagé un auditeur pour examiner le rapport financier intermédiaire à déposer et que l'auditeur n'a pu terminer l'examen, le rapport financier intermédiaire est accompagné d'un avis indiquant ce fait et les motifs.
- 4) Si l'auditeur a effectué l'examen du rapport financier intermédiaire à déposer et formulé une restriction dans le rapport d'examen intermédiaire, le rapport financier intermédiaire est accompagné d'un rapport d'examen écrit de l'auditeur. ».

10. L'article 3.1 de ce règlement est modifié :

- 1° par le remplacement de l'intitulé par le suivant :
« **3.1. État de la situation financière** »;
- 2° par le remplacement, dans la phrase introductive, des mots « L'état de l'actif net » par les mots « L'état de la situation financière »;
- 3° par le remplacement, dans le paragraphe 13, des mots « les bénéfices » par les mots « le résultat »;
- 4° par le remplacement des paragraphes 14 et 15 par les suivants :
« 14. le total des capitaux propres ou l'actif net attribuable aux porteurs, et, s'il y a lieu, pour chaque catégorie ou série;
15. le total des capitaux propres par titre ou l'actif net attribuable aux porteurs par titre, ou, s'il y a lieu, par titre de chaque catégorie ou série. ».

11. L'article 3.2 de ce règlement est modifié :

- 1° par le remplacement de l'intitulé par le suivant :
« **3.2. État du résultat global** »;
- 2° par le remplacement, dans la phrase introductive, des mots « L'état des résultats » par les mots « L'état du résultat global »;
- 3° par le remplacement, dans le paragraphe 7, des mots « de vérification » par les mots « d'audit »;
- 4° par la suppression du paragraphe 12;
- 5° par le remplacement du paragraphe 14 par le suivant :
« 14. les impôts sur le résultat; »;

6° par l'insertion, après le paragraphe 17, du suivant :

« 17.1. si elles sont comptabilisées en charges, les distributions, en présentant séparément celles provenant du revenu de placement net, celles provenant des gains réalisés à la vente d'éléments d'actif du portefeuille, et le remboursement de capital; »;

7° par le remplacement des paragraphes 18 et 19 par les suivants :

« 18. l'augmentation ou la diminution du total des capitaux propres provenant de l'exploitation, ou de l'actif net attribuable aux porteurs provenant de l'exploitation, à l'exclusion des distributions, et, s'il y a lieu, pour chaque catégorie ou série;

19. l'augmentation ou la diminution du total des capitaux propres provenant de l'exploitation par titre, ou de l'actif net attribuable aux porteurs provenant de l'exploitation, à l'exclusion des distributions, par titre, ou, s'il y a lieu, par titre de chaque catégorie ou série. ».

12. L'article 3.3 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

« **3.3. État des variations de la situation financière** »;

2° par le remplacement, dans la phrase introductive, des mots « L'état de l'évolution de l'actif net » par les mots « L'état des variations de la situation financière »;

3° par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1. le total des capitaux propres ou l'actif net attribuable aux porteurs au début de la période; »;

4° par la suppression du paragraphe 2;

5° par le remplacement des paragraphes 6 et 7 par les suivants :

« 6. si elles ne sont pas comptabilisées en charges, les distributions, en présentant séparément celles provenant du revenu de placement net, celles provenant des gains réalisés à la vente d'éléments d'actif du portefeuille, et le remboursement de capital;

7. le total des capitaux propres ou l'actif net attribuable aux porteurs à la fin de la période. ».

13. L'article 3.4 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

« **3.4. Tableau des flux de trésorerie** »;

2° par le remplacement, dans la phrase introductive, des mots « L'état des flux de trésorerie » par les mots « Le tableau des flux de trésorerie »;

3° par la suppression du paragraphe 1;

4° par le remplacement du paragraphe 3 par le suivant :

« 3. les paiements relatifs à l'achat d'éléments d'actif du portefeuille; ».

14. L'article 3.5 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans la disposition *a* du sous-paragraphe 2 du paragraphe 1, des mots « titre de participation » par les mots « titre de capitaux propres »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 6, des mots « notes y afférentes » par les mots « notes de celui-ci ».

3° par le remplacement, dans le paragraphe 7, des mots « notes afférentes à » par les mots « notes de ».

4° par l'insertion, après le paragraphe 8, du suivant :

« 8.1) Malgré toute disposition des PCGR canadiens exigeant du fonds d'investissement qu'il établisse des états financiers consolidés, l'inventaire du portefeuille est établi de la façon suivante :

a) il est présenté sur une base non consolidée;

b) il indique tout élément d'actif du portefeuille qui constitue un placement ayant été consolidé dans l'état de la situation financière;

c) il inclut une explication des écarts entre l'inventaire du portefeuille et l'état de la situation financière en ce qui concerne la comptabilisation des placements. ».

15. L'article 3.6 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans l'intitulé, des mots « **Notes afférentes aux** » par les mots « **Notes des** »;

2° dans le paragraphe 1 :

a) par le remplacement, dans la phrase introductive, des mots « notes afférentes aux » par les mots « notes des »;

b) par l'insertion, après le sous-paragraphe 1, du suivant :

« 1.1. pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, la méthode de classement des titres en circulation du fonds d'investissement, ou de chaque catégorie ou série de ses titres en circulation, en instruments de capitaux propres ou en passifs financiers; »;

c) par le remplacement des sous-paragraphe 4 et 5 par les suivants :

« 4. le coût total du placement des titres du fonds d'investissement comptabilisé dans l'état des variations de la situation financière;

5. la valeur liquidative par titre à la date des états financiers comparée au total des capitaux propres par titre ou à l'actif net attribuable aux porteurs par titre indiqué dans l'état de la situation financière et une explication de chaque écart entre ces montants. »;

3° par l'insertion, après le paragraphe 2, du suivant :

« 3) Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, les notes des états financiers contiennent :

a) dans le cas des états financiers annuels, une déclaration explicite et sans réserve de conformité aux IFRS;

b) dans le cas des rapports financiers intermédiaires, une indication du fait qu'ils sont conformes à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*. ».

16. L'article 3.8 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 1, des mots « notes afférentes aux » par les mots « notes des »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 2, des mots « L'état de l'actif net » par les mots « L'état de la situation financière »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 3, des mots « L'état des résultats » par les mots « L'état du résultat global ».

17. L'article 3.9 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 1, des mots « notes afférentes aux » par les mots « notes de »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 2, des mots « L'état de l'actif net » par les mots « L'état de la situation financière »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 3, des mots « L'état des résultats » par les mots « L'état du résultat global ».

18. L'article 3.10 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 1, des mots « notes afférentes à » par les mots « notes de »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 2, des mots « L'état de l'actif net » par les mots « L'état de la situation financière »;

3° par le remplacement, dans le paragraphe 3, des mots « L'état des résultats » par les mots « L'état du résultat global ».

19. L'article 3.11 de ce règlement est modifié :

1° dans le paragraphe 1 :

a) par le remplacement, dans la phrase introductive, des mots « état distinct » par les mots « état séparé »;

b) par le remplacement, dans la disposition *iii* du sous-paragraphe *a*, des mots « l'état de l'actif net » par les mots « l'état de la situation financière »;

c) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *c*, des mots « l'état des résultats » par les mots « l'état du résultat global »;

2° par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) Malgré les articles 3.1 et 3.2, le fonds d'investissement qui est un plan de bourses d'études peut omettre dans les états financiers les postes « total des capitaux propres par titre ou actif net attribuable aux porteurs par titre » et « augmentation ou diminution du total des capitaux propres provenant de l'exploitation par titre ou de l'actif net attribuable aux porteurs, à l'exclusion des distributions, provenant de l'exploitation par titre ». ».

20. L'article 4.2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « ses états financiers annuels ou intermédiaires » par les mots « ses états financiers annuels ou son rapport financier intermédiaire ».

21. Le sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 5.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« *b*) le rapport financier intermédiaire; ».

22. Le paragraphe 2 de l'article 7.1 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « notes afférentes aux » par les mots « notes des ».

23. Le paragraphe *d* de l'article 8.2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « les états financiers intermédiaires » par les mots « le rapport financier intermédiaire ».

24. L'article 8.3 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « notes y afférentes » par les mots « notes de ces états ».

25. L'article 8.4 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « de l'actif net » par les mots « du total des capitaux propres ou de l'actif net attribuable aux porteurs ».

26. Le paragraphe *b* de l'article 8.5 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « de la valeur liquidative » par les mots « du total des capitaux propres/de l'actif net attribuable aux porteurs ».

27. L'intitulé de la partie 13 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « **DE VÉRIFICATEUR** » par les mots « **D'AUDITEUR** ».

28. L'article 13.2 de ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « de vérificateur » par les mots « d'auditeur », compte tenu des adaptations nécessaires.

29. L'article 15.1 de ce règlement est modifié par le remplacement de la sous-disposition A de la disposition *i* du sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 par la suivante :

« A) les charges totales du fonds d'investissement, à l'exclusion des distributions comptabilisées en charges, le cas échéant, des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille, avant impôts sur le résultat, inscrites à l'état du résultat global de l'exercice ou de la période intermédiaire; ».

30. Le paragraphe 1 de l'article 15.2 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement de la disposition *i* du sous-paragraphe *a* par la suivante :

« *i*) en multipliant les charges totales de chaque fonds sous-jacent, à l'exclusion des distributions comptabilisées en charges, le cas échéant, des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille, avant impôts sur le résultat, pour l'exercice ou la période intermédiaire; »;

2° par le remplacement du paragraphe *b* par le suivant :

« *b*) les charges totales du fonds d'investissement, à l'exclusion des distributions comptabilisées en charges, le cas échéant, des courtages et des autres coûts d'opérations de portefeuille, avant impôts sur le résultat, pour la période. ».

31. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 18.5, du suivant :

«18.5.1. Transition aux IFRS

1) Pour la première période intermédiaire de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2011, le fonds d'investissement dépose, avec son rapport financier intermédiaire pour cette période, un état de la situation financière d'ouverture à la date de transition aux IFRS.

2) Pour le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2011, le fonds d'investissement dépose, avec ses états financiers annuels pour cet exercice, un état de la situation financière d'ouverture audité à la date de transition aux IFRS.

3) Malgré les articles 3.1 à 3.4, pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2011, le fonds d'investissement peut, dans ses états financiers, présenter des postes et utiliser la terminologie conformes à ceux de l'exercice précédent. ».

32. L'Annexe 81-106A1 de ce règlement est modifiée :

1° dans la rubrique 1 de la partie A :

a) par la suppression, dans le paragraphe *e*, de la phrase « Le concept d'importance correspond à la notion comptable d'importance relative du Manuel de l'ICCA. »;

b) par le remplacement du premier paragraphe du paragraphe *f* par le suivant :

« Dans la présente annexe, les expressions « actif net » et « actif net par titre » s'entendent du total des capitaux propres ou de l'actif net attribuable aux porteurs établi conformément aux PCGR canadiens et présenté dans les états financiers du fonds d'investissement, tandis que les expressions « valeur liquidative » et « valeur liquidative par titre » s'entendent de la valeur liquidative calculée conformément à la partie 14 du règlement. »;

2° dans la partie B :

a) par l'insertion, dans le troisième paragraphe de la rubrique 1, des mots « le rapport financier intermédiaire, » après les mots « de cette façon » et des mots « sur le portefeuille » après le mot « trimestrielle »;

b) par le remplacement, dans le paragraphe 2 des instructions de la rubrique 2.5, des mots « *de mesure* » par les mots « *d'évaluation* »;

c) dans la rubrique 3.1 :

i) dans le paragraphe 1 :

A) dans le tableau intitulé « *Actif net par [part/action]* » :

I) par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « attribuable à l'exploitation » par les mots « provenant de l'exploitation »;

II) par le remplacement des mots « Total des charges » par les mots « Total des charges [à l'exclusion des distributions] » et des mots « du revenu de placement » par les mots « du revenu net de placement »;

B) par le remplacement, dans la note 1 du tableau intitulé « *Actif net par [part/action]* », du mot « *vérifiés* » par le mot « *audités* » et des mots « *notes afférentes aux* » par les mots « *notes des* »;

C) par le remplacement, dans la note 2 du tableau intitulé « *Actif net par [part/action]* », des mots « *attribuable à l'exploitation* » par les mots « *provenant de l'exploitation* »;

D) par le remplacement, dans la note 2 du tableau intitulé « *Ratios et données supplémentaires* », des mots « *à l'exclusion des courtages* » par les mots « *à l'exclusion [des distributions,] des courtages* »;

ii) par l'insertion, après le paragraphe 3, du suivant :
« 3.1) Présenter les faits saillants financiers de façon non consolidée. »;

iii) par le remplacement, dans le paragraphe 7, du mot « *vérifiés* » par le mot « *audités* »;

iv) par l'insertion, après le paragraphe 7, du suivant :
« 7.1) Les dispositions suivantes s'appliquent :

a) pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2011, les faits saillants financiers peuvent être tirés des états financiers du fonds d'investissement établis conformément au paragraphe 1 de l'article 2.6 du règlement;

b) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, les faits saillants financiers sont tirés des états financiers du fonds d'investissement établis conformément au paragraphe 2 de l'article 2.6 du règlement;

c) malgré le sous-paragraphe a, le rapport de la direction sur le rendement du fonds pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2011 présente les faits saillants financiers de l'exercice précédent qui sont tirés des états financiers établis conformément au paragraphe 2 de l'article 2.6 du règlement;

d) si les faits saillants financiers se rapportent à la fois à des périodes ouvertes avant le 1^{er} janvier 2011 et à des périodes ouvertes à compter de cette date, indiquer les principes comptables applicables à chaque période dans une note au tableau. »;

d) dans la rubrique 3.2, par le remplacement, dans le tableau, du mot « *Bilan* » par les mots « *État de la situation financière* » et des mots « *État des résultats* » par les mots « *État du résultat global* »;

e) par le remplacement, dans le paragraphe 4 des instructions de la rubrique 5, des mots « *titres de participation* » par les mots « *titres de capitaux propres* »;

3° par le remplacement du deuxième paragraphe de la rubrique 1 de la partie C par le suivant :

« Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non le rapport financier intermédiaire ni les états financiers annuels du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir le rapport financier intermédiaire ou les états financiers annuels gratuitement, sur demande, en appelant au [numéro de téléphone sans frais ou à frais virés], en nous écrivant à [adresse] ou en consultant notre site Web [adresse] ou le site Web de SEDAR (www.sedar.com). ».

33. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 31-103 SUR LES OBLIGATIONS ET DISPENSES D'INSCRIPTION

1. Les articles 10.5 et 10.6 de l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription* sont modifiés par le remplacement, dans le troisième point du paragraphe de la rubrique intitulée « Les documents justificatifs », des mots « vérifiés » et « du vérificateur » par, respectivement, les mots « audités » et « de l'auditeur ».
2. La partie 11 de cette instruction générale est modifiée par le remplacement, dans le quatrième paragraphe de la rubrique intitulée « Pratiques commerciales – impartition », du mot « vérificateurs » par le mot « auditeurs ».
3. Cette instruction générale est modifiée par l'insertion, après l'article 12.6, du suivant :

« 12.10. États financiers annuels

Passage aux Normes internationales d'information financière

Les personnes inscrites sont tenues de transmettre des états financiers et de l'information financière intermédiaire établis conformément au *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* (le « Règlement 52-107 »). Le Règlement 52-107 prévoit des dispositions transitoires concernant le passage des principes comptables généralement reconnus du Canada aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Selon l'exercice considéré, les personnes inscrites doivent se reporter à différentes parties du Règlement 52-107 pour connaître les principes comptables et les normes d'audit qui s'appliquent :

- la partie 3 du Règlement 52-107 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011;
- la partie 4 du Règlement 52-107 s'applique aux exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2011.

En vertu de la partie 3 du Règlement 52-107, les personnes inscrites sont tenues d'établir leurs états financiers et leur information financière intermédiaire, le cas échéant, conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public. Il s'agit des IFRS intégrées au Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (le « Manuel de l'ICCA ») à titre de partie I. Les personnes inscrites sont tenues d'établir leurs états financiers et leur information financière intermédiaire sans les consolider. Elles doivent comptabiliser leur participation dans les filiales, les entités contrôlées conjointement et les entreprises associées de la manière prévue pour les états financiers individuels par les PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public selon le Manuel de l'ICCA.

En vertu de la partie 4 du Règlement 52-107, les personnes inscrites sont tenues d'établir leurs états financiers et leur information financière intermédiaire, le cas échéant, conformément aux PCGR canadiens applicables aux sociétés ouvertes, à savoir les PCGR canadiens tels qu'ils étaient avant la date d'adoption obligatoire des IFRS et qui constituent la partie IV du Manuel de l'ICCA. Le paragraphe 2 de l'article 4.2 du Règlement 52-107 précise que les états financiers et l'information financière intermédiaire transmis par les personnes inscrites ne doivent pas être consolidés.

Pour établir les états financiers, l'information financière intermédiaire ou le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1 à l'égard d'un exercice ouvert en 2011 ou de périodes intermédiaires se rapportant à cet exercice, les personnes inscrites peuvent se prévaloir de la dispense prévue au paragraphe 1 de l'article 12.15 afin d'exclure

l'information comparative de l'exercice précédent. La date de transition aux IFRS de ces personnes inscrites est le premier jour de leur exercice ouvert en 2011.

Les PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public (IFRS intégrées au Manuel de l'ICCA) exigent que les états financiers contiennent l'information comparative de l'exercice précédent. Pour les périodes ouvertes en 2011, le paragraphe 4 de l'article 3.2 du Règlement 52-107 contient une dispense de l'obligation, prévue par les PCGR canadiens, de fournir l'information comparative de l'exercice précédent. Les personnes inscrites qui se prévalent de cette dispense sont tenues de présenter certains éléments d'information dans leurs états financiers annuels. ».

4. L'article 13.4 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement, dans le deuxième point du premier paragraphe de la rubrique intitulée « Le contrôle des conflits d'intérêts », des mots « la vérification » par les mots « l'audit »;

2° par le remplacement, dans le premier paragraphe de la rubrique intitulée « Relations avec d'autres émetteurs », des mots « structures d'accueil » par les mots « entités ad hoc ».

5. Les présentes modifications ne s'appliquent qu'aux périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 41-101 SUR LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU PROSPECTUS

1. L'article 1.3 de l'*Instruction générale relative au Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* est modifié par l'insertion, après le paragraphe 2, des suivants :

« 3) **Termes comptables** – Le règlement emploie des termes comptables définis ou mentionnés dans les PCGR canadiens. Dans certains cas, certains de ces termes font l'objet d'une définition différente dans la législation en valeurs mobilières. Pour décider du sens à appliquer, il faut tenir compte du *Règlement 14-101 sur les définitions*, qui prévoit qu'un terme utilisé dans le règlement et défini dans la loi sur les valeurs mobilières du territoire intéressé doit s'entendre au sens défini par cette loi, sauf dans les cas suivants : a) sa définition est limitée à une partie déterminée de cette loi qui ne régit pas le régime de prospectus; b) le contexte exige un sens différent.

4) **Principes comptables acceptables autres que les PCGR canadiens** – L'émetteur qui peut, en vertu du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*, déposer des états financiers établis conformément à des principes comptables acceptables autres que les PCGR canadiens peut interpréter toute mention dans le règlement d'un terme défini ou d'une disposition mentionnée dans les PCGR canadiens comme la mention du terme ou de la disposition correspondants dans les autres principes comptables acceptables. ».

2. Le paragraphe 1 de l'article 4.3 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« 1) Le paragraphe 1 de la rubrique 6.3 de l'Annexe 41-101A1 prévoit que le prospectus indique chacun des objectifs principaux en fonction desquels l'émetteur emploiera le produit net. L'émetteur qui présente un flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles négatif dans son dernier exercice pour lequel des états financiers ont été inclus dans le prospectus ordinaire doit mettre ce fait en évidence dans la section du prospectus ordinaire portant sur l'emploi du produit. Il doit aussi indiquer s'il emploiera le produit du placement pour résorber le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles négatif prévu dans les exercices à venir et, le cas échéant, dans quelle mesure. L'émetteur doit également indiquer le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles négatif parmi les facteurs de risque selon le paragraphe 1 de la rubrique 21.1 de l'Annexe 41-101A1. Pour l'application du présent article, il faut inclure les dividendes et les coûts d'emprunt dans le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles. ».

3. L'article 4.4 de cette instruction générale est modifié :

1° dans le paragraphe 1, par le remplacement des mots « immobilisés, reportés ou passés en charges » par les mots « passés en charges ou comptabilisés en tant qu'actifs »;

2° par le remplacement du paragraphe 3 par le suivant :

« 3) **Autre information exigée des émetteurs ayant une entreprise mise en équivalence significative** – En vertu de la rubrique 8.8 de l'Annexe 41-101A1, les émetteurs ayant une entreprise mise en équivalence significative doivent fournir dans leur prospectus ordinaire un résumé de l'information la concernant. En règle générale, nous considérons qu'une entreprise mise en équivalence est significative si elle atteint les seuils des critères de significativité prévus à la rubrique 35 de l'Annexe 41-101A1, selon les états financiers de l'entreprise et de l'émetteur à la clôture de l'exercice de celui-ci. ».

4. L'article 4.5 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « structure d'accueil » par les mots « entité ad hoc émettrice ».

5. Cette instruction générale est modifiée par l'insertion, après l'article 5.1, du suivant :

« 5.1.1. Présentation des résultats financiers

Les PCGR canadiens donnent à l'émetteur le choix de présenter son résultat soit dans un état unique du résultat global, soit dans un état du résultat global accompagné d'un compte de résultat séparé. L'émetteur qui choisit de présenter son résultat de la seconde façon doit déposer l'état du résultat global et le compte de résultat séparé pour satisfaire aux dispositions du règlement (voir les paragraphes 1.1 de la rubrique 32.2 et 3 de la rubrique 32.3 de l'Annexe 41-101A1). ».

6. L'article 5.2 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier paragraphe, des mots « états financiers annuels ou intermédiaires » par les mots « états financiers annuels ou un rapport financier intermédiaire » et des mots « des plus récents états financiers annuels ou intermédiaires » par les mots « des plus récents états financiers annuels ou du plus récent rapport financier intermédiaire »;

2° par l'insertion, dans le texte anglais du deuxième paragraphe, du mot « financial » après les mots « filing of the ».

7. L'article 5.5 de cette instruction générale est modifié par l'insertion, après le paragraphe 2, du suivant :

« 3) Ainsi qu'il est prévu au sous-paragraphe *e* du paragraphe 2 et au paragraphe 4 de la rubrique 32.3 de l'Annexe 41-101A1, l'émetteur qui présente un rapport financier intermédiaire pour une période comprise dans l'exercice d'adoption des IFRS doit remplir certaines obligations d'information supplémentaires. Ces obligations ne s'appliquent qu'aux rapports financiers intermédiaires des périodes comprises dans l'exercice d'adoption des IFRS et, par conséquent, ne s'appliquent pas si le prospectus contient des états financiers annuels établis selon les IFRS.

L'émetteur est tenu de fournir un état de la situation financière d'ouverture en IFRS à la date de transition aux IFRS. Par exemple, si la date de clôture de son exercice est le 31 décembre 2010 et qu'il dépose un prospectus dans lequel il doit, pour la période terminée le 31 mars 2011, inclure son premier rapport financier intermédiaire pour l'exercice d'adoption des IFRS, il est normalement tenu de fournir un état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2010.

L'émetteur doit également inclure divers rapprochements prévus par l'IFRS 1 en vue d'expliquer l'incidence de la transition du référentiel comptable antérieur aux IFRS sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie. L'IFRS 1 exige, dans la première période intermédiaire, la présentation de certains rapprochements supplémentaires se rapportant aux derniers états financiers annuels et à la date de transition aux IFRS. Conformément au paragraphe 4 de la rubrique 32.3 de l'Annexe 41-101A1, l'émetteur qui n'était pas émetteur assujéti dans au moins un territoire au moment du dépôt d'un prospectus comprenant un rapport financier intermédiaire pour la deuxième ou la troisième période intermédiaire de l'exercice d'adoption des IFRS doit inclure ces rapprochements supplémentaires dans le prospectus. En vertu de ce paragraphe, l'émetteur peut choisir d'inclure plutôt le premier rapport financier intermédiaire pour l'exercice d'adoption des IFRS, étant donné que ce rapport comprend les rapprochements exigés.

Les rapprochements supplémentaires se résument comme suit :

- les rapprochements entre les capitaux propres de l'émetteur présentés selon le référentiel comptable antérieur et ses capitaux propres présentés selon les IFRS, à la date de transition aux IFRS (le 1^{er} janvier 2010 dans l'exemple ci-dessus);
- les rapprochements entre les capitaux propres de l'émetteur présentés selon le référentiel comptable antérieur et ses capitaux propres présentés selon les IFRS, à la date de clôture de la dernière période présentée dans ses derniers états financiers annuels selon le référentiel comptable antérieur (le 31 décembre 2010 dans l'exemple ci-dessus);
- un rapprochement entre le résultat global total (ou le résultat net total) de l'émetteur présenté selon le référentiel comptable antérieur et son résultat global total en IFRS pour la dernière période présentée selon le référentiel comptable antérieur dans ses derniers états financiers annuels inclus dans le prospectus (le 31 décembre 2010 dans l'exemple ci-dessus).

Ces rapprochements doivent donner suffisamment de détails pour permettre aux investisseurs de comprendre les ajustements significatifs à l'état de la situation financière, à l'état du résultat global et au tableau des flux de trésorerie. Si l'émetteur prend connaissance d'erreurs dans les états financiers établis selon le référentiel comptable antérieur, ces rapprochements doivent distinguer la correction de ces erreurs et les changements de méthodes comptables. ».

8. L'article 5.6 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « vérifiés », « vérifier » et « la vérification » par, respectivement, les mots « audités », « auditer » et « l'audit »;

2° par le remplacement du deuxième paragraphe du paragraphe 4 par le suivant :

« Par information additionnelle acceptable, on entend notamment un rapport financier intermédiaire audité, des états du résultat global ou des tableaux des flux de trésorerie divisionnaires audités, des états financiers accompagnés d'un rapport d'audit comportant une modification d'opinion ou des états du bénéfice d'exploitation net audités. ».

9. L'article 5.7 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « états financiers distincts » par les mots « états financiers individuels ».

10. L'article 5.8 de cette instruction générale est modifié

1° par le remplacement, dans l'intitulé, du mot « **Vérification** » par le mot « **Audit** »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 1, du mot « vérifiés » par le mot « audités »;

3° par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) Selon le *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* (le « Règlement 52-107 »), le rapport d'audit sur des états financiers, sauf ceux qui se rapportent à une acquisition, qui doivent être audités en vertu de la législation en valeurs mobilières, notamment du règlement, ne doit pas comporter d'opinion modifiée si l'audit se fait conformément aux NAGR canadiennes ou doit exprimer une opinion sans réserve si l'audit se fait conformément aux NAGR américaines du PCAOB. Cette obligation s'applique à tous les états financiers inclus dans le prospectus ordinaire conformément à la rubrique 32 de l'Annexe 41-101A1, y compris aux états financiers d'entités acquises ou à acquérir dont l'activité constitue l'activité principale de l'émetteur ou une entité absorbée par celui-ci. Il est précisé que les paragraphes 3 de l'article 3.12 et 6

de l'article 4.12 du Règlement 52-107 ne s'appliquent qu'aux états financiers inclus dans le prospectus ordinaire conformément à la rubrique 35 de l'Annexe 41-101A1. Lorsque les circonstances le justifient, une dispense peut être accordée aux émetteurs qui ne sont pas assujettis pour que le rapport d'audit des états financiers puisse contenir une opinion modifiée relativement aux stocks d'ouverture si le rapport ne contient pas d'opinion modifiée sur une période subséquente auditée d'au moins six mois et que l'activité n'est pas saisonnière. L'émetteur qui demande cette dispense doit savoir qu'en vertu du Règlement 51-102, ses états financiers comparatifs doivent être accompagnés d'un rapport d'audit sans réserve. ».

11. L'article 5.9 de cette instruction générale est modifié :

1° dans le paragraphe 1 :

a) dans le texte anglais de la disposition *iii* du sous-paragraphe *h*, par la suppression du mot « or » après les mots « business acquisition »;

b) dans le sous-paragraphe *r*, par le remplacement du mot « vérifiée » par le mot « auditée »;

2° dans le deuxième paragraphe du paragraphe 2, par le remplacement des mots « date de l'acquisition » par les mots « date d'acquisition »;

3° dans le paragraphe 3 :

a) par le remplacement du paragraphe avant le paragraphe *a* par le suivant :

« 3) Pour interpréter la formule « au point où une personne raisonnable jugerait la probabilité de sa réalisation élevée », les autorités en valeurs mobilières sont d'avis que les facteurs suivants peuvent aider à déterminer si l'acquisition se réalisera fort probablement : »;

b) par le remplacement, dans le deuxième paragraphe, des mots « l'état d'avancement du projet d'acquisition est « qui a progressé » par les mots « l'état d'avancement du projet d'acquisition « a progressé »;

4° dans le paragraphe 4 :

a) dans le sous-paragraphe *c*, par le remplacement du mot « vérifiés » par le mot « audités »;

b) dans le sous-paragraphe *d*, par le remplacement des mots « les états financiers » par les mots « un rapport financier »;

5° dans le paragraphe 6, par le remplacement des mots « états des résultats d'exploitation » par les mots « comptes de résultat opérationnel »;

6° par l'insertion, après le paragraphe 6, du suivant :

« 7) Sauf en Ontario, selon l'article 3.11 du Règlement 52-107, les états financiers relatifs à une acquisition inclus dans une déclaration d'acquisition d'entreprise ou un prospectus peuvent être établis conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé dans certaines circonstances. La possibilité de présenter les états financiers relatifs à une acquisition selon ces PCGR ne s'étend pas aux cas dans lesquels une entité acquise ou à acquérir est considérée comme absorbée par l'émetteur ou comme constituant les activités principales de celui-ci. ».

12. Le paragraphe 7 de l'article 6.4 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« 7) Les autorités en valeurs mobilières font observer que l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières a adopté l'article 13 de la Règle 29, qui est conforme à l'exposé ci-dessus portant sur la précommercialisation des acquisitions fermes de titres de capitaux propres. Toutefois, les obligations relatives à la précommercialisation exposées ci-dessus s'appliquent à tous les placements, qu'il s'agisse de titres de capitaux propres, de titres de créance ou d'une combinaison de titres de capitaux propres et de titres de créance. ».

13. Le paragraphe 4 de l'article 6.5 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « titres d'emprunt » par les mots « titres de créance ».

14. Cette instruction générale est modifiée par l'addition, après la partie 6, de la suivante :

« PARTIE 7 TRANSITION

« 7.1. Transition – Application des modifications

Les modifications de la présente instruction générale qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ne s'appliquent qu'au prospectus provisoire, à la modification du prospectus provisoire, au prospectus définitif et à la modification du prospectus définitif d'un émetteur qui contiennent des états financiers de l'émetteur pour des périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter de cette date. ».

15. L'Annexe A de cette instruction générale est modifiée par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « vérifiés » par le mot « audités ».

16. Cette instruction générale est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres ».

17. Cette instruction générale est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « structure d'accueil » et « structures d'accueil » par, respectivement, les mots « entité ad hoc » et « entités ad hoc ».

18. Les présentes modifications ne s'appliquent qu'au prospectus provisoire, à la modification du prospectus provisoire, au prospectus définitif et à la modification du prospectus définitif d'un émetteur qui contiennent des états financiers de l'émetteur pour des périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 44-101 SUR LE PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

1. Le paragraphe 1 de l'article 2.4 de l'*Instruction générale relative au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « structures d'accueil » par les mots « entités ad hoc ».
2. Le paragraphe 1 de l'article 4.4 de cette instruction générale est modifié :
 - 1° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « provenant des activités d'exploitation » par les mots « provenant des activités opérationnelles »;
 - 2° par l'addition, à la fin, de la phrase suivante :

« Pour l'application du présent article, il faut inclure les dividendes et les coûts d'emprunt dans les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles. ».
3. L'article 4.5 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « structure d'accueil » par les mots « entité ad hoc émettrice ».
4. L'article 4.9 de cette instruction générale est modifié :
 - 1° dans le paragraphe 1, par le remplacement des deux dernières phrases du paragraphe avant le sous-paragraphe *a* par la suivante :

« Pour interpréter l'énoncé entre guillemets, nous estimons que les facteurs suivants peuvent aider à déterminer si la probabilité que l'acquisition se réalise est élevée : »;
 - 2° dans le paragraphe 2 :
 - a)* dans le sous-paragraphe *c*, par le remplacement du mot « vérifiés » par le mot « audités » et des mots « Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables (le « Règlement 52-107 ») » par les mots « *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* »;
 - b)* dans le sous-paragraphe *d*, par le remplacement des mots « les états financiers » par les mots « un rapport financier »;
 - 3° dans le paragraphe 4, par le remplacement des mots « de l'état des résultats d'exploitation » par les mots « du compte de résultat opérationnel ».
5. L'article 4.11 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « Les états financiers intermédiaires » par les mots « Certaines dispositions transitoires du règlement sur l'information continue applicable s'appliquent au premier rapport financier intermédiaire à déposer pendant l'exercice d'adoption des IFRS à l'égard d'une période intermédiaire ouverte à compter du 1^{er} janvier 2011. Sinon, un rapport financier intermédiaire ».
6. L'article 4.12 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « les bénéfices » par les mots « le résultat ».
7. L'article 4.14 de cette instruction générale est modifié par la suppression des mots « ni supplément au rapport de gestion ».

8. Cette instruction générale est modifiée par l'addition, après la partie 5, de la suivante :

« PARTIE 6 TRANSITION

« 6.1. Transition

Les modifications de la présente instruction générale entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ne s'appliquent qu'au prospectus simplifié provisoire, à la modification du prospectus simplifié provisoire, au prospectus simplifié définitif et à la modification du prospectus simplifié définitif d'un émetteur qui comprennent ou intègrent par renvoi des états financiers de l'émetteur pour des périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter de cette date. ».

9. Cette instruction générale est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « vérification », « vérificateur », « vérifié » et « vérifiés » par, respectivement, les mots « audit », « auditeur », « audité » et « audités », compte tenu des adaptations nécessaires.

10. Cette instruction générale est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres ».

11. Les présentes modifications ne s'appliquent qu'au prospectus simplifié provisoire, à la modification du prospectus simplifié provisoire, au prospectus simplifié définitif et à la modification du prospectus simplifié définitif d'un émetteur qui comprennent ou intègrent par renvoi des états financiers de l'émetteur pour des périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 44-102 SUR LE PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN PROSPECTUS PRÉALABLE

1. L'article 1.3 de l'*Instruction générale relative au Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* est modifié par le remplacement des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres ».
2. L'article 2.3 de cette instruction générale est modifié :
 - 1° par le remplacement, dans le paragraphe 1, des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres » et des mots « titres d'emprunt » par les mots « titres de créance »;
 - 2° par le remplacement, dans le paragraphe 2, des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres ».
3. L'article 2.6.1 de cette instruction générale est modifiée par le remplacement des mots « du vérificateur » par les mots « de l'auditeur » et du mot « vérifiés » par le mot « audités ».
4. Les présentes modifications ne s'appliquent qu'au prospectus préalable de base, à la modification du prospectus préalable de base et au supplément de prospectus préalable d'un émetteur qui contiennent ou intègrent par renvoi des états financiers de l'émetteur pour des périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT
45-106 SUR LES DISPENSES DE PROSPECTUS ET D'INSCRIPTION**

1. Le paragraphe 1 de l'article 3.8 de l'*Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* est modifié par l'insertion, après les mots « un revenu », des mots « ou un bénéfice ».
2. La présente modification ne s'applique qu'aux périodes comptables se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 51-102 SUR LES OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE

1. L'article 1.3 de l'*Instruction générale relative au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* est modifié par le remplacement du mot « états » par le mot « rapports ».

2. L'article 1.4 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe 5 par le suivant :

« 5) **Prises de contrôle inversées** – La définition de « prise de contrôle inversée » comprend les acquisitions inversées selon la notion définie ou interprétée dans les PCGR canadiens et toute autre opération dans laquelle l'émetteur émet un nombre suffisant de titres comportant droit de vote en contrepartie de l'acquisition d'une entité pour que le contrôle de l'émetteur passe aux porteurs de titres de l'entité acquise (comme une opération admissible au sens défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX). Dans une acquisition inversée, bien que, juridiquement, l'entité qui a émis les titres (la société mère) soit tenue pour la mère, l'entité (la filiale) dont les anciens porteurs détiennent, par suite du regroupement, le contrôle de l'entité issue du regroupement est traitée comme l'acquéreur sur le plan comptable. En conséquence, sur le plan comptable, l'entité émettrice (la société mère) est réputée être la continuation de l'acquéreur, et l'acquéreur est réputé avoir acquis le contrôle de l'actif et des activités de l'entité émettrice en contrepartie de l'émission des titres de capitaux propres. »;

2° par l'insertion, après le paragraphe 6, des suivants :

« 7) **Termes comptables** – Le règlement emploie des termes comptables définis ou mentionnés dans les PCGR canadiens. Dans certains cas, certains de ces termes font l'objet d'une définition différente dans la législation en valeurs mobilières. Pour décider du sens à appliquer, il faut tenir compte du *Règlement 14-101 sur les définitions*, qui prévoit qu'un terme utilisé dans le règlement et défini dans la loi sur les valeurs mobilières du territoire intéressé doit s'entendre au sens défini par cette loi, sauf dans les cas suivants : a) sa définition est limitée à une partie déterminée de cette loi qui ne régit pas l'information continue; b) le contexte exige un sens différent.

Par exemple, le terme anglais « *associate* » est défini dans les lois des territoires intéressés et dans les PCGR canadiens. Les autorités en valeurs mobilières sont d'avis que les emplois du terme « *associate* » dans le règlement et dans les annexes (par exemple, au paragraphe g de la rubrique 7.1 de l'Annexe 51-102A5, Circulaire de sollicitation de procurations) doivent s'interpréter conformément au sens de ce terme dans les lois des territoires intéressés puisque le contexte n'indique pas qu'il faille recourir au sens comptable du terme.

8) **Principes comptables acceptables autres que les PCGR canadiens** – L'émetteur qui peut, en vertu du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* (le « Règlement 52-107 »), déposer des états financiers établis conformément à des principes comptables acceptables autres que les PCGR canadiens peut interpréter toute mention, dans le règlement, d'un terme défini ou d'une disposition mentionnée dans les PCGR canadiens comme la mention du terme ou de la disposition correspondants dans les autres principes comptables acceptables. ».

3. L'article 1.5 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « s'adresser » par les mots « vous adresser ».

4. L'article 1.8 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« **1.8. Principes comptables et normes d'audit acceptables**

Les émetteurs assujettis qui déposent les documents suivants en vertu du règlement sont tenus de se conformer au Règlement 52-107 :

- a) les états financiers;
- b) le compte de résultat opérationnel relatif à un terrain pétrolier ou gazéifier, dont il est question à l'article 8.10 du règlement;
- c) l'information financière résumée, notamment le montant total de l'actif, du passif, du chiffre d'affaires et du résultat net d'une entreprise, dont il est question à l'article 8.6 du règlement;
- d) l'information financière tirée des états financiers de l'émetteur bénéficiant de soutien au crédit, dont il est question à l'article 13.4 du règlement.

Le Règlement 52-107 prévoit notamment l'utilisation de principes comptables autres que les PCGR canadiens et de normes d'audit autres que les NAGR canadiennes pour l'établissement ou l'audit des états financiers. ».

5. L'article 3.2 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« **3.2. Audit des états financiers annuels comparatifs**

L'article 4.1 du règlement prévoit que l'émetteur assujetti est tenu de déposer des états financiers annuels audités comprenant l'information financière de l'exercice précédent. Le rapport d'audit doit porter tant sur le dernier exercice que sur l'exercice précédent, sauf si l'émetteur a changé d'auditeur pendant les périodes comptables présentées dans les états financiers annuels et que le nouvel auditeur n'a pas audité les états financiers de l'exercice précédent. Dans ce cas, le rapport d'audit renvoie normalement au rapport d'audit de l'auditeur prédécesseur ou l'émetteur inclut le rapport publié de nouveau de l'auditeur prédécesseur sur les états financiers annuels de l'exercice précédent. Cette démarche concorde avec la Norme canadienne d'audit 710, *Informations comparatives — Chiffres correspondants et états financiers comparatifs*. ».

6. L'article 3.3 de cette instruction générale est modifié :

- 1° par l'insertion du mot « annuels » après les mots « états financiers »;
- 2° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « de vérification » par les mots « d'audit ».

7. L'article 3.4 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« **3.4. Responsabilités de l'auditeur à l'égard du rapport financier intermédiaire**

1) Le conseil d'administration de l'émetteur assujetti devrait envisager de confier à un auditeur externe l'examen de son rapport financier intermédiaire pour s'acquitter de son obligation d'assurer la fiabilité de celui-ci.

2) Le paragraphe 3 de l'article 4.3 du règlement prévoit que l'émetteur assujetti doit faire état du fait que l'auditeur n'a pas effectué l'examen du rapport financier intermédiaire ou déposer un rapport écrit de l'auditeur si celui-ci a effectué l'examen et délivré une déclaration avec réserve ou une déclaration défavorable ou formulé une récusation. Aucune mention positive n'est exigée lorsque l'auditeur a effectué l'examen et a fourni une déclaration sans réserve. Si un auditeur a été engagé pour examiner un rapport financier intermédiaire en appliquant les normes d'examen énoncées dans le Manuel de l'ICCA et qu'il n'a pu terminer l'examen, les motifs avancés par l'émetteur pour justifier

cette impossibilité incluront normalement une analyse de l'un ou l'autre des éléments suivants :

- a) les contrôles internes inadéquats;
- b) la restriction de la portée de la mission d'audit;
- c) le fait que la direction n'a pas fourni à l'auditeur les déclarations écrites qu'il juge nécessaires.

3) Si les états financiers annuels de l'émetteur assujetti sont audités conformément aux NAGR canadiennes, les termes « examens » et « rapport d'examen écrit » employés au paragraphe 3 de l'article 4.3 du règlement s'entendent de l'examen par l'auditeur du rapport financier intermédiaire et du rapport d'examen de l'auditeur délivré conformément aux normes définies dans le Manuel de l'ICCA pour l'examen du rapport financier intermédiaire par l'auditeur. Toutefois, si les états financiers de l'émetteur assujetti sont audités conformément à des normes d'audit autres que les NAGR canadiennes, il faut appliquer les normes d'examen correspondantes. ».

8. L'article 3.5 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « des états financiers intermédiaires » par les mots « du rapport financier intermédiaire ».

9. L'article 3.6 de cette instruction générale est modifié par le remplacement de la dernière phrase par les suivantes :

« Ces dispenses visent notamment l'émetteur qui, avant de devenir émetteur assujetti ou avant la prise de contrôle inversée, était une entité à capital fermé et qui n'est pas en mesure d'établir l'information financière correspondante des périodes précédentes parce qu'il est à peu près impossible de le faire. Le critère sur lequel établir s'« il est à peu près impossible, pour une personne raisonnable, de présenter l'information financière des périodes précédentes sur une base compatible avec le paragraphe 2 de l'article 4.3 » est un critère non pas subjectif, mais objectif. Les autorités en valeurs mobilières estiment qu'un émetteur assujetti ne peut se prévaloir de la dispense que s'il a fait tous les efforts raisonnables pour présenter l'information financière des périodes correspondantes sur une base compatible avec le paragraphe 2 de l'article 4.3 du règlement. Nous estimons qu'un émetteur assujetti ne devrait se prévaloir de la dispense que dans des circonstances inhabituelles et généralement indépendantes du coût ou du temps requis pour établir les états financiers. ».

10. L'article 3.9 de cette instruction générale est modifié :

1° dans le paragraphe 2, par la suppression des mots « aux fins de la comptabilité »;

2° dans le paragraphe 3, par le remplacement des mots « les états financiers intermédiaires et » par les mots « le rapport financier intermédiaire et les états financiers ».

11. L'article 3.10 de cette instruction générale est modifié par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « vérificateur » par le mot « auditeur », compte tenu des adaptations nécessaires.

12. L'intitulé de la partie 4 de cette instruction générale est modifié par l'insertion des mots « **ET PRÉSENTATION** » après le mot « **COMMUNICATION** ».

13. L'article 4.1 de cette instruction générale est modifié :

1° dans l'intitulé, par le remplacement des mots « **des résultats financiers** » par les mots « **de l'information financière** »;

2° dans le paragraphe 1, par le remplacement de la deuxième phrase par la suivante :

« Selon les paragraphes 2 et 3 de cet article, chaque rapport financier intermédiaire doit être approuvé par le conseil d'administration ou le comité de vérification avant son dépôt. ».

14. L'article 4.2 de cette instruction générale est modifié par l'insertion du mot « canadiens » après « PCGR ».

15. Cette instruction générale est modifiée par l'insertion, après l'article 4.2, du suivant :

« 4.3. Présentation de l'information financière

Les PCGR canadiens donnent à l'émetteur le choix de présenter son résultat soit dans un état unique du résultat global, soit dans un état du résultat global accompagné d'un compte de résultat séparé. L'émetteur qui choisit de présenter son résultat de la seconde façon doit déposer l'état du résultat global et le compte de résultat séparé pour satisfaire aux dispositions du règlement (voir le paragraphe 3 de l'article 4.1 et le paragraphe 2.1 de l'article 4.3 du règlement). ».

16. L'article 4A.3 de cette instruction générale est modifié :

1° par la suppression de la phrase « Ce concept d'importance correspond à celui figurant dans le Manuel de l'ICCA. »;

2° par le remplacement de la troisième phrase du deuxième paragraphe par la suivante :

« Les perspectives financières consistent notamment en des prévisions de produits, de résultat net, de résultat par action et de frais de recherche et de développement, cette information étant communément désignée comme le résultat prévisionnel lorsqu'elle porte sur le résultat net. ».

17. L'article 4A.9 de cette instruction générale est abrogé.

18. L'article 5.2 de cette instruction générale est modifié par le remplacement de la première phrase par la suivante :

« Selon l'article 5.3 du règlement, certains émetteurs émergents doivent fournir dans leur rapport de gestion annuel ou intermédiaire une ventilation des frais importants passés en charges ou comptabilisés en tant qu'actif, à moins que l'information ne soit déjà fournie dans leurs états financiers annuels ou dans leur rapport financier intermédiaire. ».

19. L'article 5.4 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« 5.4. Information additionnelle sur les entreprises mises en équivalence

En vertu de l'article 5.7 du règlement, l'émetteur qui a une entreprise mise en équivalence significative doit donner dans son rapport de gestion annuel ou intermédiaire (à moins que l'information ne figure dans ses états financiers annuels ou son rapport financier intermédiaire) l'information financière résumée sur l'entreprise. En règle générale, nous estimons qu'une entreprise mise en équivalence est significative si elle franchit les seuils de significativité prévus par la partie 8 selon ses états financiers et ceux de l'émetteur à la date de clôture de l'exercice de celui-ci. ».

20. L'article 5.5 de cette instruction générale est modifié :

1° par la suppression, partout où ils se trouvent, des mots « ou le supplément au rapport de gestion »;

2° dans le paragraphe 2, par le remplacement de la première phrase du premier paragraphe par le suivant :

« En vertu du paragraphe 4 de l'article 5.8 du règlement, l'émetteur assujéti doit indiquer et analyser tout écart important entre les résultats réels de l'exercice ou de la période intermédiaire sur lequel ou laquelle porte son rapport de gestion et l'information financière prospective ou les perspectives financières qu'il a communiquées au public antérieurement pour cette période. ».

21. Le paragraphe 1 de l'article 6.2 de cette instruction générale est modifié par le remplacement, dans le dernier paragraphe, des mots « des bénéfices, des pertes » par les mots « du bénéfice, de la perte ».

22. Le paragraphe 3 de l'article 8.1 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement des mots « de vérification » et « la vérification » par, respectivement, les mots « d'audit » et « l'audit »;

2° par le remplacement, dans le texte anglais, des mots « reporting currency » par les mots « presentation currency ».

23. L'article 8.2 de cette instruction générale est modifié :

1° dans le paragraphe 1 :

a) par le remplacement des mots « résultat tiré des activités poursuivies » par les mots « résultat net en vue du critère de significativité »;

b) par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « au moment de l'acquisition » par les mots « à la date d'acquisition »;

c) par le remplacement du mot « vérifiés » par le mot « audités »;

d) dans le texte de la version anglaise, par le remplacement des mots « business acquisition or report » par les mots « business acquisition report »;

2° dans le paragraphe 2 :

a) par le remplacement du mot « vérifié » par le mot « audité »;

b) par l'insertion, après le premier paragraphe, du suivant :

« Le paragraphe 2 de l'article 8.12 prévoit une dispense de ce rapprochement si les états financiers de l'entreprise ou des entreprises reliées sont établis conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé, pour autant que certaines conditions soient réunies. Cette dispense n'est pas ouverte en Ontario. L'obligation, prévue au paragraphe 13 de l'article 8.3, de convertir les états financiers de l'entreprise ou des entreprises reliées dans la même monnaie de présentation que celle utilisée par l'émetteur assujéti s'applique toujours. »;

3° dans le paragraphe 3 :

a) par l'insertion du mot « annuels » après les trois premières occurrences des mots « états financiers »;

b) par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « vérifiés » par les mots « audités »;

4° par l'insertion, après le paragraphe 3, du suivant :

« 3.1) **Application des critères de significativité aux regroupements d'entreprises effectués par étapes** – Selon l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises (révisée en 2008), lorsqu'un regroupement d'entreprises est effectué par étapes, la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et le profit ou la perte provenant de la réévaluation est comptabilisé en résultat net. La réévaluation de la participation précédemment détenue ne devrait pas être comprise pour l'application du critère de l'actif ou le critère des investissements, et le profit ou la perte provenant de la réévaluation ne devrait pas être compris pour l'application du critère du résultat net (voir le paragraphe 4.1 de l'article 8.3 du règlement). »;

5° par le remplacement du paragraphe 4 par le suivant :

« 4) **Application du critère des investissements pour déterminer la significativité d'une acquisition** – Selon l'un des critères de significativité exposés aux paragraphes 2 et 4 de l'article 8.3 du règlement, il s'agit de savoir si les investissements consolidés de l'émetteur assujetti dans l'entreprise ou les entreprises reliées et les avances qu'il leur consent excèdent un pourcentage donné de l'actif consolidé de l'émetteur assujetti. Pour l'application de ce critère, il faut déterminer les « investissements » dans l'entreprise en se servant de la contrepartie transférée, évaluée selon les PCGR de l'émetteur, y compris toute contrepartie éventuelle. En outre, tout paiement effectué dans le cadre de l'acquisition qui ne constitue pas une contrepartie transférée mais qui n'aurait pas été effectué si l'acquisition ne s'était pas produite devrait être considéré comme faisant partie des investissements dans l'entreprise et des avances consenties à celle-ci pour l'application des critères de significativité. Les paiements de cet ordre sont faits, par exemple, au titre de prêts, d'accords de redevances, de baux et de conventions prévoyant un montant préétabli en contrepartie de services futurs. Pour l'application du critère des investissements, la « contrepartie transférée » devrait être ajustée pour exclure la valeur comptable des actifs transférés par l'émetteur assujetti à l'entreprise ou aux entreprises reliées qui resteront au sein de cette dernière ou de ces derniers après l'acquisition. »;

6° dans le paragraphe 5 :

a) par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « états financiers vérifiés » par les mots « états financiers annuels audités »;

b) par le remplacement des mots « états des résultats » par les mots « comptes de résultat ».

24. L'article 8.3 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 3, des mots « date of the acquisition » par les mots « acquisition date »;

2° dans le paragraphe 4 :

a) par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « résultat optionnel » par les mots « résultat net optionnel »;

b) par le remplacement des mots « résultat consolidé tiré des activités poursuivies » par les mots « résultat net en vue du critère de significativité consolidé ».

25. L'article 8.5 de cette instruction générale est modifié :

1° dans l'intitulé, par le remplacement des mots « **acquisitions en plusieurs étapes** » par les mots « **investissements multiples dans la même entreprise** »;

2° par le remplacement de la première phrase par la suivante :

« Le paragraphe 11 de l'article 8.3 du règlement explique comment appliquer le critère de significativité lorsque l'émetteur assujéti a effectué des investissements multiples dans la même entreprise. »;

3° par le remplacement des mots « états financiers vérifiés » par les mots « états financiers annuels audités ».

26. L'article 8.6 de cette instruction générale est modifié :

1° dans le paragraphe 4 :

a) dans le sous-paragraphe *a*, par le remplacement du mot « vérifier » par le mot « auditer »;

b) dans le sous-paragraphe *b* :

i) par le remplacement, dans la disposition *i*, des mots « Le bilan » par les mots « L'état de la situation financière »

ii) par le remplacement, dans la disposition *ii*, des mots « états des résultats » par les mots « états du résultat global »;

iii) par le remplacement, partout où ils se trouvent dans la disposition *iii*, des mots « les bénéfices » par les mots « le résultat »;

2° dans le paragraphe 5, par le remplacement du mot « vérifié » par le mot « audité ».

27. L'article 8.7 de cette instruction générale est modifié :

1° dans le paragraphe 1 :

a) par le remplacement, dans le texte anglais, des mots « pro forma statements » par les mots « pro forma financial statements »;

b) par le remplacement des mots « les résultats d'exploitation » par les mots « la performance financière »;

c) par la suppression des mots « des postes extraordinaires ou »;

2° dans le paragraphe 2 :

a) dans l'intitulé, par le remplacement des mots « **Bilan et état des résultats** » par les mots « **État de la situation financière** »;

b) par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « bilan » par les mots « état de la situation financière »;

3° dans le paragraphe 3, par le remplacement des mots « état des résultats » par les mots « état du résultat global »;

4° par le remplacement des paragraphes 4 et 5 par les suivants :

« 4) **Date de prise d'effet des ajustements** – En vue des comptes de résultat pro forma à présenter dans la déclaration d'acquisition d'entreprise, l'acquisition et les ajustements sont calculés comme si l'acquisition avait eu lieu au début du dernier exercice, et les effets de l'acquisition présentés dans les derniers états financiers intermédiaires, le cas échéant. Toutefois, par exception à ce qui précède, les ajustements

liés à la répartition du prix d'achat, dont l'amortissement de la juste valeur des coûts différentiels et des actifs incorporels, devraient reposer sur les montants à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris découlant de la prise en compte de l'acquisition comme si elle avait eu lieu à la date du dernier état de la situation financière de l'émetteur assujéti qui a été déposé.

5) **Ajustements acceptables** – Les ajustements pro forma se limitent généralement à ceux qui sont directement attribuables à l'opération d'acquisition particulière pour laquelle il existe des engagements fermes et dont l'incidence totale sur le plan financier peut être établie de façon objective. Voir le paragraphe 9 au sujet d'autres ajustements pro forma si les états financiers relatifs à une acquisition ont été établis conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé. »;

5° dans le paragraphe 6, par le remplacement des mots « notes afférentes aux états financiers » par les mots « notes des états financiers »;

6° dans le paragraphe 7 :

a) dans l'intitulé, par le remplacement des mots « **d'états financiers intermédiaires antérieurs** » par les mots « **d'un rapport financier intermédiaire antérieur** »;

b) dans le texte anglais, par le remplacement des mots « pro forma statements » par les mots « pro forma financial statements »;

7° dans le texte anglais du paragraphe 8, par le remplacement des mots « these statements » par les mots « these financial statements »;

8° par l'insertion, après le paragraphe 8, du suivant :

« 9) **États financiers pro forma lorsque les états financiers relatifs à une acquisition sont établis conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé** – Sauf en Ontario, selon l'article 3.11 du Règlement 52-107, les états financiers relatifs à une acquisition inclus dans une déclaration d'acquisition d'entreprise peuvent être établis conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé dans certaines circonstances. Si un émetteur inclut dans une déclaration d'acquisition des états financiers relatifs à une acquisition établis conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé, il n'est pas obligatoire de rapprocher ces états financiers avec les PCGR de l'émetteur comme le prévoit le paragraphe 6 de l'article 3.11 du Règlement 52-107. Toutefois, selon l'article 3.14 de ce règlement, il faut que les états financiers pro forma soient présentés selon des principes comptables compatibles avec les PCGR de l'émetteur. Pour se conformer à cette disposition, l'émetteur devrait, au moment où il établit les états financiers pro forma, envisager de fournir les ajustements nécessaires pour assurer la compatibilité avec les PCGR de l'émetteur.

L'état de la situation financière pro forma devrait présenter l'information suivante :

i) l'état de la situation financière de l'émetteur assujéti établi conformément aux PCGR de l'émetteur;

ii) le bilan de l'entreprise ou des entreprises reliées acquises établi conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé;

iii) les ajustements pro forma attribuables à l'opération d'acquisition considérée qui correspondent à la comptabilisation de l'acquisition par l'émetteur assujéti comprenant de nouvelles valeurs pour les actifs et les passifs de l'entreprise;

iv) un état de la situation financière qui combine l'information prévue aux sous-paragraphes *i* à *iii*.

Le compte de résultat pro forma devrait présenter l'information suivante :

i) le compte de résultat de l'émetteur assujetti établi conformément aux PCGR de l'émetteur;

ii) l'état des résultats de l'entreprise ou des entreprises reliées acquises établi conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises à capital fermé;

iii) les ajustements pro forma attribuables à l'opération d'acquisition considérée et les autres ajustements relatifs à l'entreprise acquise qui sont nécessaires pour passer des principes comptables applicables aux entreprises à capital fermé aux PCGR de l'émetteur;

iv) un compte de résultat pro forma qui combine l'information prévue aux sous-paragraphes *i* à *iii*.

Par « ajustements pro forma attribuables à l'opération d'acquisition considérée », on entend, dans le présent paragraphe, les ajustements du type de ceux qui sont prévus au paragraphe 5. ».

28. L'article 8.7.1 de cette instruction générale est modifié par le remplacement du mot « vérifiés » par le mot « audités ».

29. L'article 8.8 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« 8.8. Dispense de l'obligation de faire auditer les comptes de résultat opérationnel à l'égard d'un terrain pétrolifère ou gazéifère »

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable peut dispenser un émetteur assujetti de l'obligation de faire auditer les comptes de résultat opérationnel visés à l'article 8.10 du règlement lorsque, au cours des 12 mois précédant la date de l'acquisition, la production quotidienne moyenne du terrain était inférieure à 20 % du total de la production quotidienne moyenne du vendeur pour la même période ou des périodes similaires et que les conditions suivantes sont réunies:

a) l'émetteur assujetti a fourni une déclaration écrite avant l'expiration du délai de dépôt de la déclaration d'acquisition d'entreprise établissant d'une façon jugée satisfaisante par l'agent responsable que, malgré les efforts raisonnables qu'il a déployés pendant les négociations relatives à l'acquisition, il n'a pu obtenir que le droit d'obtenir un compte de résultat opérationnel audité du terrain soit inclus dans la convention d'achat;

b) la convention d'achat renferme des déclarations et garanties du vendeur selon lesquelles les montants présentés dans le compte de résultat opérationnel correspondent à l'information consignée dans ses documents comptables;

c) l'émetteur assujetti indique, dans la déclaration d'acquisition d'entreprise, qu'il n'a pu obtenir un compte de résultat opérationnel audité, et pourquoi, que les déclarations et garanties visées en *b* ont été obtenues, et que les résultats présentés dans le compte de résultat opérationnel auraient pu différer de façon importante si ce compte avait été audité.

Pour déterminer la production quotidienne moyenne lorsque la production comprend à la fois du pétrole et du gaz naturel, la production peut être exprimée en barils d'équivalent pétrole selon le taux de conversion de 6000 pieds cubes de gaz pour 1 baril de pétrole. ».

30. L'article 8.9 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « vérifier » et « la vérification » par, respectivement, les mots « auditer » et « l'audit »;

2° dans le paragraphe 2 :

a) par le remplacement des mots « états financiers vérifiés » par les mots « états financiers annuels audités »;

b) par le remplacement des mots « états des résultats vérifiés » par les mots « états du résultat global audités »;

c) par le remplacement des mots « états des flux de trésorerie » par les mots « tableaux des flux de trésorerie »;

d) par le remplacement du mot « vérifié » par le mot « audité »;

3° dans le paragraphe 3, par le remplacement des mots « entité privée » par les mots « entité à capital fermé ».

31. L'article 8.10 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« 8.10. Audit et examen des états financiers d'une entreprise acquise »

1) **États financiers des périodes antérieures non audités dans les états financiers annuels d'une entreprise acquise** – En vertu paragraphe 1 de l'article 8.4, l'émetteur assujetti doit fournir l'information financière comparative de l'entreprise dans la déclaration d'acquisition d'entreprise. Cette information peut ne pas être auditée.

2) **Examen par l'auditeur du rapport financier intermédiaire d'une entreprise acquise** – L'émetteur n'est pas tenu d'engager un auditeur pour examiner le rapport financier intermédiaire de l'entreprise acquise qui est inclus dans la déclaration d'acquisition d'entreprise. Toutefois, s'il intègre ultérieurement la déclaration d'acquisition d'entreprise dans un prospectus, il devra faire examiner le rapport financier intermédiaire conformément aux règles applicables aux états financiers inclus dans un prospectus. ».

32. L'article 11.2 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « convention comptable » par les mots « méthode comptable ».

33. L'article 13.1 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des coordonnées des autorités en valeurs mobilières du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon par les suivantes :

« Legal Registries Division »

Ministère de la Justice, Nunavut
P.O. Box 1000 – Station 570
1st Floor, Brown Building
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
À l'attention du Surintendant des valeurs mobilières »;

« Bureau des valeurs mobilières »

Ministère de la Justice, Territoires du Nord-Ouest
P.O. Box 1320
1st Floor, 5009-49th Street
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9
À l'attention du Surintendant des valeurs mobilières »;

« Surintendant des valeurs mobilières, Gouvernement du Yukon

Corporate Affairs J-9

P.O. Box 2703

Whitehorse (Yukon) Y1A 5H3

À l'attention du Surintendant des valeurs mobilières ».

34. Cette instruction générale est modifiée par l'addition, après la partie 13, de la suivante :

« PARTIE 14 DISPOSITION TRANSITOIRE**14.1. Disposition transitoire – Application des modifications**

Les modifications de la présente instruction générale qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ne s'appliquent qu'aux périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter de cette date. ».

35. L'Annexe A de cette instruction générale est modifiée par le remplacement, dans la note de bas de page, du mot « Bilan » par les mots « État de la situation financière ».

36. Les présentes modifications ne s'appliquent qu'aux périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 52-109 SUR L'ATTESTATION DE L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS LES DOCUMENTS ANNUELS ET INTERMÉDIAIRES DES ÉMETTEURS

1. L'article 1.1 de l'*Instruction générale 52-109 relative au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* est modifié par le remplacement des mots « états financiers annuels » par les mots « documents annuels ».

2. Cette instruction générale est modifiée par l'insertion des articles suivants après l'article 1.4 :

« 1.5. Expressions comptables

Le règlement emploie des expressions comptables définies ou mentionnées dans les PCGR canadiens. Certaines de ces expressions font l'objet d'une définition différente dans la législation en valeurs mobilières. Pour décider du sens à appliquer, il faut tenir compte du *Règlement 14-101 sur les définitions*, qui prévoit qu'un terme utilisé dans le règlement et défini dans la loi sur les valeurs mobilières du territoire intéressé doit s'entendre au sens défini par cette loi, sauf dans les cas suivants : a) sa définition est limitée à une partie déterminée de cette loi qui ne régit pas l'information continue; b) le contexte exige un sens différent.

1.6. Principes comptables acceptables autres que les PCGR canadiens

L'émetteur qui peut, en vertu du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*, déposer des états financiers établis conformément à des principes comptables acceptables autres que les PCGR canadiens peut interpréter toute mention dans le règlement d'une expression définie ou d'une disposition mentionnée dans les PCGR canadiens comme la mention de l'expression ou de la disposition correspondantes dans les autres principes comptables acceptables. ».

3. L'article 4.2 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « le bilan » par les mots « l'état de la situation financière ».

4. L'article 6.10 de cette instruction générale est modifié :

1° dans le paragraphe 2, par la suppression des mots « dans l'état des résultats », par le remplacement des mots « retours sur ventes » par le mot « retours » et par le remplacement de « notes y afférentes » par les mots « notes des états financiers »;

2° dans le sous-paragraphe *f* du paragraphe 3, par l'insertion des mots « conditions qui entraîneront » après les mots « (ou la possibilité) de »;

3° dans le paragraphe 4 du texte de la version anglaise, par le remplacement du mot « revenues » par le mot « revenue ».

5. Le paragraphe 2 de l'article 7.9 de cette l'instruction générale est modifié, dans le texte anglais, par le remplacement du mot « sales » par le mot « revenue ».

6. L'article 13.1 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« 13.1. Entités sous-jacentes

L'émetteur peut détenir divers placements à long terme qui ont une incidence sur la manière dont les dirigeants signataires conçoivent et évaluent l'efficacité des CPCI et du CIIF. Notamment, l'émetteur pourrait avoir:

a) une participation dans une filiale qui est consolidée dans les états financiers de l'émetteur;

b) une participation dans une entité ad hoc qui est consolidée dans les états financiers de l'émetteur;

c) une participation dans une entité consolidée par intégration proportionnelle dans les états financiers de l'émetteur;

d) une participation dans une entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers de l'émetteur (un investissement en instruments de capitaux propres);

e) une participation dans une entité qui n'est pas comptabilisée par consolidation ni selon la méthode de la mise en équivalence (un placement de portefeuille).

Dans la présente partie, l'expression « entité » englobe diverses structures, notamment les sociétés par actions. Les expressions « consolidé », « filiale », « entité ad hoc », « consolidé par intégration proportionnelle » et « mise en équivalence » ont le sens qui leur est attribué selon les PCGR de l'émetteur. Dans la présente partie, l'expression « entité sous-jacente » s'entend de l'une des entités visées aux paragraphes *a* à *e* ci-dessus.».

7. L'article 13.3 de cette instruction générale est modifié :

1° dans le paragraphe 1, par le remplacement, partout où il se trouve, de l'acronyme « EDDV » par les mots « entité ad hoc »;

2° dans le sous-paragraphe *b* du paragraphe 2, par le remplacement des mots « titres de participation des états financiers annuels vérifiés et intermédiaires distincts et établis selon les mêmes PCGR » par les mots « titres de capitaux propres des états financiers annuels audités et rapports financiers intermédiaires individuels et établis selon les mêmes principes comptables »;

3° dans le paragraphe 4 :

a) par le remplacement, partout où il se trouve, de l'acronyme « EDDV » par les mots « entité ad hoc », compte tenu des adaptations nécessaires;

b) dans le texte anglais du sous-paragraphe *a*, par le remplacement des mots « sales or revenues » par le mot « revenue »;

c) dans le sous-paragraphe *b*, par le remplacement des mots « le bénéfice ou la perte avant activités abandonnées et éléments extraordinaires » par les mots « le résultat net avant activités abandonnées »;

d) dans le sous-paragraphe *c*, par le remplacement des mots « le bénéfice net ou la perte nette » par le mot « le résultat net »;

e) par le remplacement du mot « bilan » par les mots « état de la situation financière »;

f) par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « à court terme » par le mot « courant » et des mots « à long terme » par les mots « non courant »;

g) par le remplacement du mot « éventualités » par les mots « passifs éventuels »;

4° dans le paragraphe 5 :

a) dans le sous-paragraphe *c*, par le remplacement des mots « moins-value du placement passée en charges » par les mots « perte de valeur du placement »;

b) dans le sous-paragraphe *d*, par le remplacement des mots « des produits ou des pertes » par les mots « du résultat net »;

5° dans le paragraphe 6 :

a) par le remplacement de l'acronyme « EDDV » par les mots « entité ad hoc »;

b) dans le sous-paragraphe *c*, par le remplacement des mots « conventions comptables » par les mots « méthodes comptables ».

8. L'article 14.2 de cette instruction générale est modifié :

1° dans le texte anglais du paragraphe *a*, par le remplacement des mots « sales or revenues » par le mot « revenue »;

2° dans le paragraphe *b*, par le remplacement des mots « le bénéfice ou la perte avant activités abandonnées et éléments extraordinaires » par les mots « le résultat net avant activités abandonnées »;

3° dans le paragraphe *c*, par le remplacement des mots « le bénéfice net ou la perte nette » par le mot « le résultat net »;

4° par le remplacement du mot « bilan » par les mots « état de la situation financière »;

5° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « à court terme » par le mot « courant » et des mots « à long terme » par les mots « non courant »;

6° par le remplacement du mot « éventualités » par les mots « passifs éventuels ».

9. L'article 17.1 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « PCGR acceptables » par les mots « principes comptables acceptables ».

10. Cette instruction générale est modifiée par l'addition, après l'article 19.1, du suivant :

« 19.2. Application des modifications »

Les modifications de la présente instruction générale qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ne s'appliquent qu'aux périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter de cette date. ».

11. Cette instruction générale est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, du mot « vérification » par le mot « audit », sauf dans l'expression « comité de vérification » et dans l'article 12.2, et des mots « vérificateur » et « vérificateurs », par, respectivement, « auditeur » et « auditeurs », compte tenu des adaptations nécessaires.

12. Cette instruction générale est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « des résultats d'exploitation » par les mots « de la performance financière ».

13. Cette instruction générale est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « conventions comptables » par les mots « méthodes comptables ».

14. Les présentes modifications ne s'appliquent qu'aux périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 71-102 SUR LES DISPENSES EN MATIÈRE D'INFORMATION CONTINUE ET AUTRES DISPENSES EN FAVEUR DES ÉMETTEURS ÉTRANGERS

1. Le paragraphe 3 de l'article 1.2 de l'*Instruction générale relative au Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers* est modifié par le remplacement des mots « Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables » par les mots « *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* ».

2. L'article 2.1 de cette instruction générale est modifié par la suppression des mots « , à l'exception de la dispense en faveur de l'« émetteur étranger en transition » prévue à la partie 6 » et des mots « et de l'alinéa d) de la définition d'« émetteur étranger en transition », à l'article 6.2 du règlement ».

3. L'article 4.1 de cette instruction générale est modifié, dans le texte anglais, par le remplacement des mots « Form 20 on SEDAR » par les mots « Form 20F on SEDAR ».

4. L'article 6.4 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « vérificateurs » et « rapport de vérification » par, respectivement, les mots « auditeurs » et « rapport d'audit »;

2° par la suppression des mots « à l'extérieur de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Manitoba, » et « ou le BC Instrument 52-509 Audit Committees ».

5. Cette instruction générale est modifiée par l'addition, après la partie 7, de la suivante :

« PARTIE 8 DISPOSITION TRANSITOIRE

8.1. Disposition transitoire

Les modifications de la présente instruction générale qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ne s'appliquent qu'aux périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter de cette date. ».

6. Les présentes modifications ne s'appliquent qu'aux périodes se rapportant à des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU
RÈGLEMENT 81-101 SUR LE RÉGIME DE PROSPECTUS DES ORGANISMES DE
PLACEMENT COLLECTIF**

1. L'article 2.4 de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* est modifié par le remplacement du mot « vérifiés » par le mot « audités » et des mots « états financiers intermédiaires » par les mots « rapports financiers intermédiaires ».

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU
RÈGLEMENT 81-102 SUR LES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF**

1. Le paragraphe 4 de l'article 2.4 de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* est modifié par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « vérifiés » par le mot « audités ».
2. L'article 7.6 de cette instruction générale est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « de vérificateur » par les mots « d'auditeur ».

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 81-106 SUR L'INFORMATION CONTINUE DES FONDS D'INVESTISSEMENT

1. Le paragraphe 3 de l'article 1.3 de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* est remplacé par les suivants :

« 3) Le règlement emploie des termes qui peuvent être définis ou mentionnés dans les PCGR canadiens. Certains d'entre eux peuvent faire l'objet d'une définition différente dans la législation en valeurs mobilières. Le *Règlement 14-101 sur les définitions* prévoit qu'un terme utilisé dans le règlement et défini dans la loi sur les valeurs mobilières du territoire intéressé doit s'entendre au sens défini par cette loi, à moins que cette définition soit limitée à une partie déterminée de cette loi ou que le contexte n'exige un sens différent.

4) Le terme « gestionnaire » utilisé dans le présent règlement a le même sens que le terme « gestionnaire » défini dans le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*. ».

2. L'article 2.1 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe 2 par les suivants :

« 1.1) Le paragraphe 2 de l'article 2.6 du règlement, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, renvoie aux PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, soit les IFRS intégrées au Manuel de l'ICCA, contenues dans la partie I de celui-ci. Le paragraphe 1 de l'article 2.6 du règlement, qui s'applique aux exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2011, renvoie aux PCGR canadiens applicables aux sociétés ouvertes qui sont contenus dans la partie IV du Manuel de l'ICCA. »;

2) Les ACVM estiment que certains éléments d'information doivent être donnés dans les états financiers des fonds d'investissement pour que l'information présentée soit complète. Le règlement prévoit des obligations minimales à cet égard, mais ne prévoit pas toute l'information à fournir. Les PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public prévoient aussi des obligations minimales concernant le contenu des états financiers, auxquelles les fonds d'investissement doivent également se conformer.

Dans certains cas, le règlement peut prévoir l'inclusion de postes déjà exigés par les PCGR canadiens, mais les exprimer d'une manière plus spécifique aux activités des fonds d'investissement. Par exemple, selon les PCGR canadiens, il faut inclure le poste « clients et autres débiteurs » dans l'état de la situation financière, tandis que, conformément au règlement, les débiteurs doivent être ventilés dans des catégories plus précises. Dans d'autres cas, le règlement prévoit des postes s'ajoutant à ceux indiqués dans les PCGR canadiens. Les fonds d'investissement sont tenus de fournir dans leurs états financiers toute information importante relative à leur situation financière et à leurs résultats. »;

3° par la suppression du paragraphe 3.

3. Cette instruction générale est modifiée par l'insertion, après l'article 2.1, du suivant :

« 2.1.1. Classement des titres émis par le fonds d'investissement

1) Le règlement vise notamment la comparabilité des états financiers entre fonds d'investissement. Cependant, l'adoption des IFRS a pour effet de modifier leur présentation à certains égards, par exemple en permettant le classement des titres du fonds d'investissement soit en instruments de capitaux propres, soit en passifs financiers. Certains postes, comme le « total des capitaux propres ou actif net attribuable aux porteurs »,

reflètent le fait que les titres peuvent être présentés soit en capitaux propres, soit en passifs, mais permettent une évaluation comparative des fonds d'investissement malgré cette différence de classement.

2) Conformément aux IFRS, si les titres du fonds d'investissement sont classés en passifs financiers, les coûts de financement doivent comprendre les distributions versées par le fonds d'investissement aux porteurs. Si, toutefois, les titres sont classés en instruments de capitaux propres, les distributions versées aux porteurs n'entrent pas dans les coûts de financement (ni ne sont comptabilisées en charges), ce qui crée une différence diminuant la comparabilité. Pour remédier à ce problème, le règlement exige que les distributions soient exclues de certains calculs, notamment : i) l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs provenant de l'exploitation présentée dans l'état du résultat global, et ii) les charges totales établies aux fins du calcul du ratio des frais de gestion.

3) Pour les fonds d'investissement qui classent leurs propres titres en passifs financiers, l'« actif net attribuable aux porteurs » est l'équivalent du « total des capitaux propres » des fonds d'investissement qui classent leurs propres titres en instruments de capitaux propres. L'actif net attribuable aux porteurs n'inclut pas les montants dus sur les titres émis par le fonds d'investissement qui lui procurent un effet de levier. ».

4. L'article 2.2 de cette instruction générale est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « de vérification » par les mots « d'audit », compte tenu des adaptations nécessaires.

5. L'article 2.3 de cette instruction générale est abrogé.

6. L'article 2.5 de cette instruction générale est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « l'état des résultats » par les mots « l'état du résultat global », compte tenu des adaptations nécessaires.

7. L'article 2.5.1 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « notes y afférentes » par les mots « notes de celui-ci ».

8. L'article 2.6 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « notes afférentes aux » par les mots « notes des ».

9. Le paragraphe 2 de l'article 2.7 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « l'état de l'actif net » par les mots « l'état de la situation financière ».

10. Le paragraphe 3 de l'article 2.8 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « Les états financiers intermédiaires du nouvel exercice contiennent » par les mots « Le rapport financier intermédiaire du nouvel exercice contient ».

11. L'intitulé de la partie 3 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« **PARTIE 3 AUDITEURS ET RAPPORTS D'AUDIT** ».

12. L'article 3.1 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement, dans l'intitulé, du mot « **Vérificateur** » par le mot « **Auditeur** »;

2° par le remplacement, dans le deuxième paragraphe, des mots « leur vérificateurs » par les mots « leur auditeur » et des mots « des vérificateurs » par les mots « des auditeurs ».

13. Les articles 3.2 à 3.4 de cette instruction générale sont remplacés par les suivants :

« 3.2. Opinion modifiée

1) En vertu du règlement, le rapport d'audit ne doit pas contenir d'opinion modifiée selon les NAGR canadiennes. Une opinion modifiée comprend l'opinion avec réserve, l'opinion défavorable et l'impossibilité d'exprimer une opinion.

2) La partie 17 du règlement autorise l'agent responsable ou l'autorité en valeurs mobilières à accorder une dispense de l'application du règlement, y compris la règle selon laquelle le rapport d'audit ne doit pas contenir d'opinion modifiée ou de déclaration similaire qui constituerait une opinion modifiée selon les NAGR canadiennes. Toutefois, nous estimons qu'une telle dispense ne devrait pas être accordée dans les cas suivants :

a) l'opinion modifiée tient à une dérogation aux principes comptables autorisés par le règlement;

b) l'opinion modifiée tient à une limitation de l'étendue des travaux d'audit de l'auditeur qui présente l'une des caractéristiques suivantes :

i) elle a pour conséquence que l'auditeur n'est pas en mesure de se former une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble;

ii) elle est imposée par la direction ou pourrait raisonnablement être éliminée par la direction;

iii) on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle soit récurrente.

« 3.3. Responsabilités de l'auditeur à l'égard du rapport de la direction sur le rendement du fonds

L'auditeur du fonds d'investissement est censé se conformer au Manuel de l'ICCA en ce qui concerne ses responsabilités à l'égard des rapports annuel et intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds prévus par le règlement, étant donné que ces rapports contiennent de l'information financière tirée des états financiers.

« 3.4. Responsabilités de l'auditeur à l'égard des rapports financiers intermédiaires

1) Le conseil d'administration du fonds d'investissement qui est une société par actions ou le fiduciaire du fonds d'investissement qui est une fiducie doivent garantir la fiabilité des rapports financiers intermédiaires. Ils peuvent engager un auditeur externe pour les examiner.

2) Selon l'article 2.12 du règlement, le fonds d'investissement doit indiquer si l'auditeur n'a pas effectué l'examen, s'il n'a pas pu terminer l'examen, en donnant les motifs, et déposer un rapport d'examen écrit s'il a effectué l'examen et formulé une restriction. En revanche, il n'est pas nécessaire d'indiquer que l'auditeur a effectué l'examen et délivré une déclaration sans réserve. Si un auditeur a été engagé pour examiner un rapport financier intermédiaire en appliquant les normes d'examen énoncées dans le Manuel de l'ICCA et qu'il n'a pu terminer l'examen, les motifs avancés par le fonds pour justifier cette impossibilité incluront normalement une analyse de l'un ou l'autre des éléments suivants :

a) l'insuffisance des contrôles internes;

b) la limitation de l'étendue de l'examen;

c) le fait que la direction n'a pas fourni à l'auditeur les déclarations écrites qu'il juge nécessaires.

3) Les termes « examen » et « rapport d'examen écrit » employés à l'article 2.12 du règlement désignent l'examen du rapport financier intermédiaire réalisé par l'auditeur et son rapport sur celui-ci, conformément aux normes d'examen du rapport financier intermédiaire par l'auditeur énoncées dans le Manuel de l'ICCA.

4) Le règlement ne précise pas la forme que doit prendre l'avis accompagnant le rapport financier intermédiaire qui n'a pas été examiné par l'auditeur. L'avis accompagne le rapport financier intermédiaire mais n'en fait pas partie. Nous nous attendons à ce qu'il figure sur une page distincte immédiatement avant le rapport financier intermédiaire, à la manière du rapport d'audit qui accompagne les états financiers annuels. ».

14. L'article 9.3 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« 9.3. Signification de la juste valeur

Le Manuel de l'ICCA décrit la juste valeur comme le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties informées et consentantes motivées par des considérations commerciales normales dans le cadre d'une transaction s'effectuant dans des conditions de pleine concurrence. En conséquence, la juste valeur ne devrait pas refléter le montant qui serait reçu ou payé dans le cadre d'une transaction forcée, d'une liquidation involontaire ou d'une vente en catastrophe. ».

15. Le paragraphe 3 de l'article 9.4 de cette instruction générale est modifié par le remplacement des mots « titres de participation » par les mots « titres de capitaux propres ».

16. L'article 10.1 de cette instruction générale est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) Selon le sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de l'article 15.1 du règlement, le fonds d'investissement doit fonder le calcul du ratio des frais de gestion sur ses « charges totales » (à l'exclusion des distributions si elles sont une charge pour le fonds d'investissement) de la période comptable pertinente avant impôts sur le résultat. Les charges totales avant impôts sur le résultat comprennent les frais d'intérêts et les taxes et impôts, notamment les taxes de vente, la TPS et l'impôt sur le capital payables par le fonds. Les retenues d'impôt n'ont pas à entrer dans le calcul du ratio des frais de gestion.

Les ACVM estiment que, si le fonds d'investissement émet des titres qui lui procurent un effet de levier, les montants payés aux porteurs constituent des coûts de financement et ne devraient pas être exclus des charges totales dans le calcul du ratio des frais de gestion des titres résiduels du fonds d'investissement. Les actions privilégiées figurent généralement parmi les titres qui procurent un effet de levier.

Les frais non optionnels que les investisseurs paient directement pour détenir des titres du fonds d'investissement n'ont pas à être inclus dans le calcul du ratio des frais de gestion, ce qui représente un changement par rapport à l'obligation qui s'appliquait auparavant en vertu du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*. »;

2° dans le paragraphe 5 :

a) par le remplacement des deuxième et troisième phrases du premier paragraphe par les suivantes :

« S'il n'a pas calculé les ratios des frais de gestion historiques de la façon prévue par le règlement, les ACVM estiment qu'il doit traiter le changement de mode de calcul du ratio des frais de gestion comme un changement de méthode comptable, conformément à la Norme comptable internationale 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Selon les PCGR canadiens, un changement de

méthode comptable nécessite l'application rétrospective du changement à toutes les périodes présentées. »;

b) par la suppression, dans le deuxième paragraphe, du mot « rétroactivement ».

17. L'Annexe B de cette instruction générale est modifiée :

1° par le remplacement, dans l'adresse de l'Autorité des marchés financiers, des mots « À l'attention de la Direction des marchés des capitaux » par les mots « À l'attention de la Direction des fonds d'investissement et de l'information continue »;

2° par le remplacement, dans l'adresse de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, de « 133, rue Prince William, bureau 606 » par « 85, rue Charlotte, bureau 300 » et de « E2L 2B5 » par « E2L 2J2 »;

3° par le remplacement, dans l'adresse relative au Nunavut, des mots « **Registrar of Securities, Nunavut** » par les mots « **Ministère de la Justice, Nunavut** » et des mots « Attention: Legal Registries Division » par les mots « À l'attention du Surintendant des valeurs mobilières »;

4° par le remplacement, dans l'adresse de la Saskatchewan Financial Services Commission, de « S4P 3V7 » par « S4P 4H2 »;

5° par le remplacement de l'adresse relative à Terre-Neuve-et-Labrador par les suivantes :

**« Financial Services Regulation Division
Department of Government Services
P.O. Box 8700
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1B 4J6
Attention : Superintendent of Securities »;**

6° par le remplacement, dans l'adresse relative aux Territoires du Nord-Ouest, des mots « **Registraire des valeurs mobilières** » par les mots « **Bureau des valeurs mobilières** » et des mots « Directeur, Registraire des valeurs mobilières » par les mots « Surintendant des valeurs mobilières »;

7° par le remplacement, dans l'adresse relative au Yukon, des mots « **Registraire des valeurs mobilières, Gouvernement du Yukon** » par les mots « **Surintendant des valeurs mobilières, Gouvernement du Yukon** » et des mots « Registraire des valeurs mobilières » par les mots « Surintendant des valeurs mobilières ».

Draft Regulation

Securities Act

(R.S.Q. c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (6), (8), (9), (11), (14), (16), (17), (19), (19.1), (19.4), (20), (26) and (34), and s. 331.2)

Concordant Regulation to Draft Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 331.2 of the *Securities Act*, R.S.Q. c. V-1.1, the following Regulations, the texts of which are published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 60 days have elapsed since their publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation to amend Regulation 31-103 respecting Registration Requirements and Exemptions;*
- *Regulation to amend Regulation 33-109 respecting Registration Information;*
- *Regulation to amend Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements;*
- *Regulation to amend Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions;*
- *Regulation to amend Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions;*
- *Regulation to amend Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions;*
- *Regulation to amend Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;*
- *Regulation to amend Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings;*
- *Regulation to amend Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers;*
- *Regulation to amend Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure;*
- *Regulation to amend Regulation 81-102 respecting Mutual Funds;*
- *Regulation to amend Regulation 81-104 respecting Commodity Pools;*
- *Regulation to amend Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure;*

As well, draft amendments to the following texts are published below :

- *Amendments to Policy Statement to Regulation 31-103 respecting Registration Requirements and Exemptions;*

- Amendments to *Policy Statement to Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements*;
- Amendments to *Policy Statement to Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions*;
- Amendments to *Policy Statement to Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions*;
- Amendments to *Policy Statement to Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions*;
- Amendments to *Policy Statement to Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations*;
- Amendments to *Policy Statement to Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings*;
- Amendments to *Policy Statement to Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers*;
- Amendments to *Policy Statement to Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure*;
- Amendments to *Policy Statement to Regulation 81-102 respecting Mutual Funds*;
- Amendments to *Policy Statement to Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure*.

The proposed materials are a result of Draft *Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards* (Draft Regulation 52-107), published on September 25, 2009 for a 90-day comment period. Draft Regulation 52-107 sets out the accounting principles and auditing standards that apply to financial statements filed in a jurisdiction.

Request for comment

Comments regarding the above may be made in writing before May 11, 2010, to the following:

M^e Anne-Marie Beaudoin
Corporate Secretary
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Fax: (514) 864-6381
E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Further information

Further information is available from:

Sylvie Anctil-Bavas
Chef comptable
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4291
Toll-free: 1 877 525-0337
sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca

March 12, 2010

Notice and Request for Comments

Draft Regulations concordant to Draft Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards

and

Conforming amendments to certain Policy Statements

Introduction

The Autorité des marchés financiers (AMF) and the New Brunswick Securities Commission (NBSC) (together, "we") are publishing the following proposed materials for a 60-day comment period:

- Draft Regulation to amend Regulation 31-103 respecting Registration Requirements and Exemptions;
- Draft amendments to Policy Statement to Regulation 31-103 respecting Registration Requirements and Exemptions;
- Draft Regulation to amend Regulation 33-109 respecting Registration Information;
- Draft Regulation to amend Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements;
- Draft amendments to Policy Statement to Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements;
- Draft Regulation to amend Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions;
- Draft amendments to Policy Statement to Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions;
- Draft Regulation to amend Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions;
- Draft amendments to Policy Statement to Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions ("Policy Statement 44-102");
- Draft Regulation to amend Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions;
- Draft amendments to Policy Statement to Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions;
- Draft Regulation to amend Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;
- Draft amendments to Policy Statement to Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;
- Draft Regulation to amend Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings;

- Draft amendments to *Policy Statement to Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings*;
- Draft *Regulation to amend Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers*;
- Draft amendments to *Policy Statement to Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers*;
- Draft *Regulation to amend Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure*;
- Draft amendments to *Policy Statement to Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure*;
- Draft *Regulation to amend Regulation 81-102 respecting Mutual Funds*;
- Draft amendments to *Policy Statement to Regulation 81-102 respecting Mutual Funds* ("Policy Statement 81-102");
- Draft *Regulation to amend Regulation 81-104 respecting Commodity Pools*;
- Draft *Regulation to amend Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure*;
- Draft amendments to *Policy Statement to Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure*.

All proposed materials, except for the draft amendments to Policy Statement 81-102 and Policy Statement 44-102, were published for comment in fall 2009 by the other Canadian Securities Administrators (CSA). The draft amendments to Policy Statement 81-102 and Policy Statement 44-102 are being published for comment today only in Québec and New Brunswick, as they relate only to terminology changes to the French version of International Financial Reporting Standards (IFRS).

The proposed materials relate to the upcoming changeover to IFRS in Canada and must be adopted before January 1, 2011. They address primarily terminology changes resulting from IFRS, but also propose substantive changes. The background to this publication for comment in Québec and New Brunswick of proposed materials, as well as the proposed substantive changes, were presented in the following Notices, published concurrently with the corresponding Notices published in the other CSA jurisdictions:

- Autorité des marchés financiers and New Brunswick Securities Commission Staff Notice on Proposed Changes to: *Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements; Policy Statement to Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements; Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions; Policy Statement to Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions; Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions*. (published on September 25, 2009 for a 90-day comment period tended on December 24, 2009);
- Autorité des marchés financiers and New Brunswick Securities Commission Staff Notice on Proposed Changes to: *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations; Policy Statement to Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations; Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers; Policy Statement to Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers*. (published on September 25, 2009 for a 90-day comment period ended on December 24, 2009);

- Autorité des marchés financiers and New Brunswick Securities Commission Staff Notice on Proposed Changes to: *Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings; Policy Statement to Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings*. (published on September 25, 2009 for a 90-day comment period ended on December 24, 2009);
- Autorité des marchés financiers and New Brunswick Securities Commission Staff Notice on Proposed Changes to: *Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions; Policy Statement to Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions*. (published on October 16, 2009 for a 90-day comment period ended on January 14, 2010);
- Autorité des marchés financiers and New Brunswick Securities Commission Staff Notice on Proposed Changes to: *Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure; Policy Statement to Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure And Related Amendments*. (published on October 16, 2009 for a 90-day comment period ended on January 14, 2010);
- Autorité des marchés financiers and New Brunswick Securities Commission Staff Notice on Proposed Changes to: *Regulation 31-103 respecting Registration Requirements and Exemptions; Policy Statement to Regulation 31-103 respecting Registration Requirements and Exemptions; Regulation 33-109 respecting Registration Information*. (published on October 23, 2009 for a 90-day comment period ended on January 21, 2010).

Since the substantive changes reflected in the proposed materials were part of a previous request for comment in the above Notices, market participants in Québec and New Brunswick are encouraged to comment particularly on French terminology changes.

Background

The regulations and policy statements captured by the proposed materials refer to and rely on references to existing Canadian generally accepted accounting principles (GAAP), which are established by the Canadian Accounting Standards Board (AcSB) and published in the CICA (Canadian Institute of Chartered Accountants) Handbook. Following a period of public consultation, the AcSB adopted a strategic plan to move financial reporting for Canadian publicly accountable enterprises to IFRS as issued by the International Accounting Standards Board (IASB). For financial years beginning on or after January 1, 2011, Canadian GAAP for publicly accountable enterprises will be IFRS incorporated into the CICA Handbook.

Substance and Purpose of the Proposed Materials

The purpose of the proposed changes is to accommodate the transition to IFRS. We are proposing to update the accounting terms and references in the regulations and policy statements contained in the proposed materials to reflect the fact that, for financial years beginning on or after January 1, 2011, Canadian GAAP for publicly accountable enterprises will be IFRS incorporated into the CICA Handbook.

Summary of the Proposed Materials

The proposed materials are a result of Draft *Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards* (Draft Regulation 52-107), published on September 25, 2009 for a 90-day comment period. Draft Regulation 52-107 sets out the accounting principles and auditing standards that apply to financial statements filed in a jurisdiction.

As we discuss below, the proposed materials primarily relate to changes to accounting terms used in the regulations and policy statements captured by the proposed materials.

The proposed materials we are publishing for comment will:

- Replace Canadian GAAP terms and phrases with IFRS terms and phrases;
- Change disclosure requirements in instances where IFRS contemplates different financial statements than existing Canadian GAAP;
- Clarify an existing provision or amend or delete it where part or all of the provision is no longer accurate or appropriate.

Accounting Terms and Phrases

The proposed materials include new terms and phrases that are consistent with those used in IFRS and replace terms and phrases used in existing Canadian GAAP.

The proposed materials do not reflect the impact of exposure drafts or discussion papers from the IASB prior to their adoption into IFRS. The proposed definition of IFRS in Draft *Regulation 14-101 respecting Definitions* would take into account amendments made from time to time.

The proposed materials are not intended to substantively alter securities law requirements. For example, we are proposing to replace the existing Canadian GAAP term "results of operations" with the corresponding IFRS term "financial performance". This is intended to be a change in terminology only.

Appendices

The appendices with this Notice contain the following and are organized as follows:

- a list of French and English terms modified in the proposed materials to reflect IFRS terminology (Appendix A),
- a list of French terms modified in the proposed materials to adopt IFRS or CAS terminology (Appendix B),
- a list of other terms, in French only or in French and English, modified in the proposed materials (primarily based on IFRS terminology) (Appendix C).

Request for Comments

We request your comments on the proposed materials outlined above. Please provide your comments in writing by May 11, 2010. If you are not sending your comments by email, an electronic file containing the submissions should also be provided (Windows format, Word).

Deliver your comments only to the following address. Your comments will be distributed to the other participating CSA member jurisdictions.

Anne-Marie Beaudoin
 Corporate Secretary
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, Tour de la Bourse
 Montréal, Québec, H4Z 1G3
 Fax: 514-864-6381
 E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Questions

Please refer your questions to any of:

Sylvie Anctil-Bavas
Chef comptable
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, ext. 4291
sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca

Susan W. Powell
Senior Legal Counsel
New Brunswick Securities Commission
506-643-7697
Susan.Powell@nbsc-cvmnb.ca

March 12, 2010

Appendix A

French and English terms modified in the proposed materials to reflect IFRS terminology

The following table presents the English and French terms that have been replaced in the proposed materials with corresponding IFRS terms. The French terms are derived from Part I of the *CICA Handbook – Accounting* published on January 20, 2010.

Modified English term	Corresponding French term
cash flow from operating activities (replaces operating cash flow)	flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (replaces flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation)
finance lease (replaces capital lease)	location-financement (replaces location-acquisition)
financial performance (replaces results of operations)	performance financière (replaces résultats d'exploitation)
functional currency (replaces measurement currency)	monnaie fonctionnelle (replaces monnaie de mesure)
impairment loss (replaces impairment charge)	perte de valeur (replaces moins-value passée en charges)
interim financial report (replaces interim financial statements)	rapport financier intermédiaire (replaces états financiers intermédiaires)
modified opinion (replaces reservation of an (audit) opinion)	opinion modifiée (replaces restriction)
non-current (replaces long-term)	non courant (replaces à long terme)
present value of defined benefit obligation (replaces accrued obligation)	valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies (replaces obligation au titre des prestations constituées)
profit or loss (replaces earnings/net earnings/income/net income, as appropriate)	résultat net (replaces bénéfice(s)/bénéfice net, le cas échéant)
publicly accountable enterprise (replaces public enterprise)	entreprise ayant une obligation d'information du public ¹ (replaces société ouverte)
reportable segment (replaces segment)	secteur à présenter (replaces secteur/secteur isolable/unité d'exploitation)
retrospective application (replaces retroactive application)	application rétrospective (replaces application rétroactive)
revenue (replaces revenues/operating revenues/sales/net sales, as appropriate)	To be determined ² (existing terms: produits/produits d'exploitation/ventes/ventes nettes)
special purpose entity (replaces special purpose vehicle/variable interest entity)	entité ad hoc (replaces structure d'accueil/entité à détenteurs de droits variables)
statement of cash flows (replaces cash flow statement)	tableau des flux de trésorerie (replaces état des flux de trésorerie)

¹ French term approved by the CICA that was modified after publication of Draft *Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards*. This term will be modified accordingly in the final version of this Draft Regulation.

² Since the corresponding IFRS French term is not yet final, further to consultation with the CICA, it was decided not to modify the current French terms at this time.

statement of changes in equity (replaces statement of retained earnings)	état des variations des capitaux propres (replaces état des bénéfices non répartis)
statement of comprehensive income (replaces income statement/statement of operations)	état du résultat global (replaces état des résultats)
statement of financial position (replaces balance sheet/statement of net assets)	état de la situation financière (replaces bilan/état de l'actif net)
summarized financial information (replaces summarized information)	information financière résumée ³ (replaces résumé de l'information)

³ The IFRS French term is plural. The AMF has opted for the singular form for consistency with predominant usage of the term "information," which is in the singular in securities legislation.

Appendix B

Terms modified in French only in proposed materials to adopt IFRS or CAS terminology

The following table presents the terms replaced in the proposed materials, in French only, with corresponding terms from Part I of the *CICA Handbook – Accounting* published on January 20, 2010.

English terms	Corresponding French terms
accounting policy	méthode comptable (replaces convention comptable) – IAS 8
audit	audit (replaces vérification) – Canadian auditing Standards (CAS)
audit report	rapport d'audit (replaces rapport de vérification) – CAS
auditing standards	normes d'audit (replaces normes de vérification) – CAS
auditor	auditeur (replaces vérificateur) – CAS
contingent consideration	contrepartie éventuelle (replaces contrepartie conditionnelle) – IFRS 3
current	courant (replaces à court terme) – IAS 1
defined benefit plan	régime à prestations définies (replaces plan à prestations déterminées) – IAS 19
defined contribution plan	régime à cotisations définies (replaces plan à cotisations déterminées) – IAS 19
earnings per share	résultat par action (replaces bénéfice par action) – IAS 33
equity method	méthode de la mise en équivalence (replaces comptabilisation à la valeur de consolidation) – IAS 28
equity security	titre de capitaux propres (replaces titre de participation) – IAS 34
GAAS	NAGR (replaces NVGR) – ISA
gross profit	marge brute (replaces marge bénéficiaire brute) – IAS 1
income taxes	impôts sur le résultat (replaces impôts sur les bénéfices) – IAS 12
measurement	évaluation (replaces mesure) – Framework
notes (to the financial statements)	notes (des états financiers) (replaces notes afférentes aux états financiers)
operating costs	coûts opérationnels (replaces frais d'exploitation) – IAS 1
operating expenses	charges opérationnelles (replaces frais d'exploitation/charges d'exploitation) – IAS 40
operating segment	secteur opérationnel (replaces secteur d'exploitation) – IFRS 8

separate financial statements	états financiers individuels (replaces états financiers distincts) – IAS 27
-------------------------------	---

Appendix C

Other terms modified, in French only or in French and English, in proposed materials (primarily based on IFRS terminology)

The following table presents the English and French terms that are not derived from IFRS, but which have been modified in French only (or in French and English) in the proposed materials primarily, in most cases, for consistency with the terminology used in Part I of the *CICA Handbook – Accounting* published on January 20, 2010.

English terms	Corresponding French terms
debt instrument/debt security	titre de créance (replaces titre d'emprunt)
earnings coverage	couverture par le résultat (replaces couverture par le bénéfice)
equity compensation plan	plan de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres (replaces plan de rémunération à base de titres de participation)
equity incentive plan and non-equity incentive plan	plan incitatif fondé sur des titres de capitaux propres and plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (replaces plan incitatif à base d'actions and plan incitatif autre qu'à base d'actions)
equity investee	entreprise mise en équivalence (replaces entité émettrice comptabilisée à la valeur de consolidation)
foreign disclosure requirements	règles étrangères sur l'information à fournir (replaces règles d'information étrangères)
operating income	résultat opérationnel (replaces bénéfice d'exploitation)
operating statement	compte de résultat opérationnel (replaces état des résultats d'exploitation)
option-based award	attribution fondée sur des options (replaces attribution à base d'options)
pro forma income statement	compte de résultat pro forma (replaces état des résultats pro forma)
share-based award	attribution fondée sur des actions (replaces attribution à base d'actions)
share option	option sur actions (replaces option d'achat d'actions)
statement of changes in financial position (replaces statement of changes in net assets)	état des variations de la situation financière (replaces état de l'évolution de l'actif net)

REGULATION TO AMEND REGULATION 31-103 RESPECTING REGISTRATION REQUIREMENTS AND EXEMPTIONS

Securities Act

(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (8), (9), (11) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements and Exemptions is amended by inserting, after the definition of “IIROC”, the following:

““interim period” means a period commencing on the first day of the financial year and ending 9, 6 or 3 months before the end of the financial year;”.

2. Paragraph (1) of section 8.28 of the Regulation is amended by replacing, in the French text, the word “déterminées” with the word “définies”.

3. Section 11.5 of the Regulation is amended, in the French text:

(1) by replacing, in paragraph (2), the words “la verification” with the words “l’audit”;

(2) by replacing, in subparagraph (h) of paragraph (2), the words “de verification” with the words “d’audit”.

4. The title of division 3 and sections 12.8 and 12.9 of the Regulation are replaced, in the French text, with the following:

“Section 3 Audits

“12.8. Demande de l’agent responsable ou de l’autorité en valeurs mobilières d’effectuer un audit ou un examen

La société inscrite donne par écrit à son auditeur des instructions selon lesquelles il doit exécuter tout audit ou examen exigé par l’agent responsable ou, au Québec, l’autorité en valeurs mobilières pendant la durée de l’inscription de la société, et transmet une copie de ces instructions à l’agent responsable ou à l’autorité en valeurs mobilières selon les modalités suivantes:

- a) elle la joint à sa demande d’inscription;
- b) elle la transmet au plus tard le 7^e jour après qu’elle a changé d’auditeur.

“12.9. Coopération avec l’auditeur

La personne inscrite ne doit pas, au cours de l’audit, retenir, détruire ou dissimuler de renseignements ou de documents ou refuser de toute autre façon de coopérer pour donner suite à une demande raisonnable de son auditeur.”.

5. Section 12.10 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraph (1) with the following:

“(1) Annual financial statements delivered to the regulator under this Division for financial years beginning on or after January 1, 2011 must include the following:

- (a) a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity and a statement of cash flows, each prepared for the most recently completed

financial year and the financial year immediately preceding the most recently completed financial year, if any;

(b) a statement of financial position, signed by at least one director of the registered firm, as at the end of the most recently completed financial year and the financial year immediately preceding the most recently completed financial year, if any;

(c) notes to the financial statements.”;

(2) in the French text of paragraph (2), by replacing the word “verifiés” with the word “audités”;

(3) by deleting paragraph (3).

6. Section 12.11 of the Regulation is amended by replacing paragraph (1) with the following:

“(1) Interim financial information delivered to the regulator under this Division for interim periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011 may be limited to the following:

(a) a statement of comprehensive income for the 3-month period ending on the last day of the interim period and for the same period of the immediately preceding financial year, if any;

(b) a statement of financial position, signed by at least one director of the registered firm, as at the end of the interim period and as at the end of the same interim period of the immediately preceding financial year, if any.”.

7. Paragraph (2) of section 12.12 of the Regulation is amended by replacing, wherever it occurs, the word “quarter” with the words “interim period”.

8. Paragraph (2) of section 12.14 of the Regulation is amended by replacing, wherever it occurs, the word “quarter” with the words “interim period”.

9. The Regulation is amended by adding, after section 12.14, the following:

“12.15. Exemptions for financial years beginning in 2011

(1) Despite subsections 12.10(1), 12.11(1), 12.12(1) and (2), 12.13 and 12.14(1) and (2), the annual financial statements, the interim financial information, and the completed Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital, for a financial year beginning in 2011 or for interim periods relating to a financial year beginning in 2011 may exclude comparative information for the preceding financial period.

(2) Despite subsection 12.12(2), the first interim financial information, and the completed Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital, required to be delivered in respect of an interim period beginning on or after January 1, 2011 must be delivered no later than the 45th day after the end of the interim period.

(3) Despite subsection 12.14(2), the first interim financial information, the completed Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital, and the description of any net asset value adjustment, required to be delivered in respect of an interim period beginning on or after January 1, 2011 must be delivered no later than the 45th day after the end of the interim period.”.

10. Form 31-103F1 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, wherever they occur in the French text of the table, the words “à court terme” with the word “courant”;

(2) by replacing, in the paragraph entitled “**Notes**”, the words “unconsolidated basis” with the words “non-consolidated basis; registrants must account for investments in subsidiaries, jointly controlled entities and associates in the manner specified for separate financial statements in Canadian GAAP for publicly accountable enterprises as set out in the Handbook.”;

(3) by replacing, in the French text of the paragraph entitled “**Line 11. Guarantees**”, the words “passif à court terme dans le bilan” with the words “passif courant dans l'état de la situation financière”;

(4) by replacing, in the French text of the first paragraph of Schedule 1, the words “Actifs à court terme” with the words “Actif courant”.

11. This Regulation only applies to periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

12. This Regulation comes into force on January 1, 2011.

REGULATION TO AMEND REGULATION 33-109 RESPECTING REGISTRATION INFORMATION

Securities Act

(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (26) and (27))

1. Subparagraph (d) of paragraph (3) of section 3.1 of Regulation 33-109 respecting Registration Information is amended, in the French text:

(1) in subsection (iv), by replacing the word “verifiés” with the word “audités”;

(2) in subparagraph (v), by replacing the words “au vérificateur” with the words “à l’auditeur”.

2. Paragraph (3) of section 6.2 of the Regulation is amended by replacing, in the French text, the words “de vérificateur” with the words “d’auditeur”.

3. Form 33-109F6 of the Regulation is amended:

(1) in the French text and under the title “Contents of the form”:

(a) in point 8, by replacing the word “verifiés” with the word “audités »;

(b) in point 9, by replacing the words “au vérificateur” with the words “à l’auditeur”;

(2) in the French text of section 5.12, by replacing the words “vérifie”, “vérificateur” and “du vérificateur” with, respectively, the words “audite”, “auditeur” and “de l’auditeur”;

(3) in section 5.13, by replacing the words “balance sheet” with the words “statement of financial position”;

(4) in the French text of section 5.14, by replacing the words “au vérificateur”, “le vérificateur” and “vérification” with, respectively, the words “à l’auditeur”, “l’auditeur” and “audit”;

(5) in the French text of Schedule C :

(a) by replacing, wherever they occur in the table, the words “à court terme” with the word “courant”;

(b) by replacing, in the paragraph entitled “**Line 11. Guarantees**”, the words “passif à court terme dans le bilan” with the words “passif courant dans l’état de la situation financière”;

(6) in the first paragraph of Schedule 1 of Form 31-103F1, by replacing the words “Actifs à court terme” with the words “Actif courant”.

4. This Regulation only applies to periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

5. This Regulation comes into force on January 1, 2011.

REGULATION TO AMEND REGULATION 41-101 RESPECTING GENERAL PROSPECTUS REQUIREMENTS

Securities Act

(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (6), (8), (11), (19.1) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements is amended :

(1) by inserting the following after the definition of “acquisition”:

““acquisition date” has the same meaning as in section 1.1 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;”;

(2) by deleting the definition of “date of acquisition”;

(3) by inserting the following after the definition of “custodian”:

““date of transition to IFRS” has the same meaning as in section 1.1 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;”;

(4) by replacing, in the definition of “SEC issuer” the words “Acceptable Accounting Principles, Auditing Standards and Reporting Currency” with the words “Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards”;

(5) by replacing the definition of “U.S. GAAS” with the following:

““U.S. AICPA GAAS” has the same meaning as in section 1.1 of Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards;

“U.S. PCAOB GAAS” has the same meaning as in section 1.1 of Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards;”;

(6) by replacing, in the definitions of “U.S. GAAP” and “issuer’s GAAP”, the words “Acceptable Accounting Principles, Auditing Standards and Reporting Currency” with the words “Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards”;

(7) by replacing the definition of “junior issuer” with the following:

““junior issuer” means an issuer

(a) that files a preliminary prospectus;

(b) that is not a reporting issuer in any jurisdiction;

(c) whose total consolidated assets as at the date of the most recent statement of financial position of the issuer included in the preliminary prospectus are less than \$10,000,000;

(d) whose consolidated revenue as shown in the most recent annual statement of comprehensive income of the issuer included in the preliminary prospectus is less than \$10,000,000; and

(e) whose equity as at the date of the most recent statement of financial position of the issuer included in the preliminary prospectus is less than \$10,000,000;

taking into account all adjustments to asset, revenue and equity calculations necessary to reflect each significant proposed acquisition of a business or related business

by an issuer that has progressed to a state where a reasonable person would believe that the likelihood of the issuer completing the acquisition is high, and each completed significant acquisition of a business or related business that was completed,

(f) for paragraphs (c) and (e), before the date of the preliminary prospectus and after the date of the issuer's most recent statement of financial position included in the preliminary prospectus as if each acquisition had taken place as at the date of the issuer's most recent statement of financial position included in the preliminary prospectus; and

(g) for paragraph (d), after the last day of the most recent annual statement of comprehensive income of the issuer included in the preliminary prospectus as if each acquisition had taken place at the beginning of the issuer's most recently completed financial year for which a statement of comprehensive income is included in the preliminary prospectus;";

(8) by inserting the following after the definition of "executive officer":

"financial statements" includes interim financial reports;

"first IFRS financial statements" has the same meaning as in section 1.1 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;";

(9) by replacing, in the definition of "foreign disclosure requirements", the words "Acceptable Accounting Principles, Auditing Standards and Reporting Currency" with the words "Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards";

(10) by deleting the definition of "income from continuing operations";

(11) by replacing the definition of "designated foreign jurisdiction" with the following:

"designated foreign jurisdiction" has the same meaning as in section 1.1 of Regulation 52-107 respecting Accounting Principles and Auditing Standards approved by Ministerial Order (*indicate the number and date of the Ministerial Order approving the Regulation*);";

(12) by replacing, in the French text, the definition of "titre de participation" with the following:

"« titre de capitaux propres » : tout titre d'un émetteur qui comporte le droit résiduel de participer au résultat de celui-ci et au partage de ses actifs en cas de liquidation;";

(13) in the French text of the definition of "restricted security":

(a) by replacing, in paragraph (c), the word "bénéfice" with the word "résultat", and the words "titres de participation" with the words "titres de capitaux propres";

(b) by replacing, wherever they occur, the words "titre de participation" and "titres de participation" with, respectively, the words "titre de capitaux propres" and "titres de capitaux propres".

2. Sections 4.2 and 4.3 of the Regulation are replaced with the following:

4.2. Audit of financial statements

(1) Any financial statements included in a long form prospectus filed in the form of Form 41-101F1 must be audited in accordance with Regulation 52-107 respecting

Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards unless an exception in section 32.5 or subsection 35.1(3) of Form 41-101F1 applies.

(2) Any financial statements, other than an interim financial report, included in or incorporated by reference into a long form prospectus of an investment fund filed in the form of Form of 41-101F2 must meet the audit requirements of Part 2 of Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure.

“4.3. Review of unaudited financial statements

(1) Any unaudited financial statements included in, or incorporated by reference into, a long form prospectus must have been reviewed in accordance with the relevant standards set out in the Handbook for a review of financial statements by the person's auditor or a review of financial statements by a public accountant.

(2) Subsection (1) does not apply to an investment fund's unaudited financial statements filed after the date of filing of the prospectus that are incorporated by reference into the prospectus under Part 15.

(3) If Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards permits the financial statements of the person in subsection (1) to be audited in accordance with

(a) U.S. AICPA GAAS, the unaudited financial statements may be reviewed in accordance with the review standards issued by the American Institute of Certified Public Accountants;

(a.1) U.S. PCAOB GAAS, the unaudited financial statements may be reviewed in accordance with the review standards issued by the Public Company Accounting Oversight Board (United States of America);

(b) International Standards on Auditing, the unaudited financial statements may be reviewed in accordance with International Standards on Review Engagement issued by the International Auditing and Assurance Standards Board, or

(c) auditing standards that meet the foreign disclosure requirements of the designated foreign jurisdiction to which the person is subject, the unaudited financial statements

(i) may be reviewed in accordance with review standards that meet the foreign disclosure requirements of the designated foreign jurisdiction, or

(ii) do not have to be reviewed if

(A) the designated foreign jurisdiction does not have review standards for unaudited financial statements, and

(B) the long form prospectus includes disclosure that the unaudited financial statements have not been reviewed.”.

3. Section 14.2 of the Regulation is amended by deleting, wherever it occurs, the word “shareholders”.

4. Section 14.9 of the Regulation is amended, in the French text, by replacing the words “frais d'exploitation” with the words “charges opérationnelles”.

5. Section 20.1 of the Regulation is replaced with the following:

“20.1. Transition

(1) Despite section 20.2, the amendments to this Regulation which came into force on January 1, 2011 only apply to a preliminary prospectus, an amendment to a preliminary prospectus, a final prospectus or an amendment to a final prospectus of an issuer which includes financial statements of the issuer in respect of periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.”

6. Schedule 3 of Appendix A to the Regulation is amended:

(1) by inserting, in the paragraph opposite “Nunavut”, the words “Superintendent of Securities” before the words “Government of Nunavut”;

(2) by replacing, in the paragraph opposite “Northwest Territories”, the words “Securities Registries” with the words “Superintendent of Securities”, and www.justice.gov.nt.ca/SecuritiesRegistry/SecuritiesRegistry.html with “www.justice.gov.nt.ca/SecuritiesRegistry”;

(3) by replacing, in the paragraph opposite “Yukon”, the words “Registrar of Securities” with the words “Superintendent of Securities”.

7. Form 41-101F1 of the Regulation is amended:

(1) in instruction (3), by deleting the sentence “*This concept of materiality is consistent with the financial reporting notion of materiality contained in the Handbook.*”;

(2) in instruction (5), by replacing “(indicate the number and the date of the decision adopting this Policy Statement)” with “2008-PDG-0055 dated 28 February 2008”;

(3) in instruction (7), by replacing the words “the Handbook” with the words “Canadian GAAP”;

(4) in instruction (8), by replacing the word “vehicle” with the word “entity”;

(5) in instruction (15), by replacing the words “Forward-looking information included” with the words “Forward-looking information, as defined in Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations, included”;

(6) in section 1.5, by deleting the word “reporting”;

(7) in the French text of the instruction to section 1.11, by replacing the words “à base de” with the words “fondée sur des”;

(8) in the French text of section 1.14, by replacing, wherever they occur, the words “par les bénéfices” with the words “par le résultat”;

(9) in the French text of paragraph (2) of section 3.1:

(a) by replacing, in subparagraph (c), the word “vérifiée” with the word “auditée”;

(b) by replacing, in subparagraphs (b) and (d), the word “vérifiés” with the word “audités”;

(10) in paragraph (4) of section 4.2, by replacing subparagraph (b) with the following:

“(b) the revenue of the subsidiary does not exceed 10% of the consolidated revenue of the issuer, and”;

(11) in paragraph (1) of section 5.1, by deleting the words “as those terms are used in the Handbook”;

(12) in section 5.5:

(a) in paragraph (1):

(i) by replacing, wherever they occur in subparagraph (a), the words “balance sheet” with the words “statement of financial position”;

(ii) by replacing, in subparagraph (b), the words “balance sheet” with the words “statement of financial position” and the words “income statement” with the words “statement of comprehensive income”;

(b) by replacing, in paragraph (4), the words “balance sheet” with the words “statement of financial position”;

(13) in paragraph (1) of section 8.1, by deleting the words “or Item 303 of Regulation S-B”;

(14) in section 8.2 :

(a) by replacing, in subparagraph (b) of paragraph (1), the words “interim financial statements” with the words “interim financial report”;

(b) by replacing, in paragraph (2), the words “If the prospectus includes the issuer’s income statements, statements of retained earnings, and cash flow statements” with the words “If the prospectus includes the issuer’s annual statements of comprehensive income, statements of changes in equity, and statements of cash flow”;

(c) by replacing, in paragraph (3), the words “balance sheet” with the words “statement of financial position”;

(15) by deleting section 8.3;

(16) in section 8.6:

(a) by replacing subparagraphs (a) to (e) of paragraph (1) with the following:

“(a) exploration and evaluation assets or expenditures,

(b) expensed research and development costs,

(c) intangible assets arising from development,

(d) general and administrative expenses, and

(e) any material costs, whether expensed or recognized as assets, not referred to in paragraphs (a) through (d).”;

(b) by replacing, in paragraph (2), the words “capitalized or expensed exploration and development costs” with the words “exploration and evaluation assets or expenditures”;

(c) by replacing, in subparagraph (b) of paragraph (3), the words “interim financial statements” with the words “interim financial report”;

(17) by replacing sections 8.7 and 8.8 with the following:

“8.7. Additional disclosure for junior issuers

For a junior issuer that had negative cash flow from operating activities in its most recently completed financial year for which financial statements have been included in the prospectus, disclose

(a) the period of time the proceeds raised under the prospectus are expected to fund operations,

(b) the estimated total operating costs necessary for the issuer to achieve its stated business objectives during that period of time, and

(c) the estimated amount of other material capital expenditures during that period of time.

In determining cash flow from operating activities, the issuer must include dividends and borrowing costs.

“8.8. Additional disclosure for issuers with significant equity investees

(1) An issuer that has a significant equity investee must disclose

(a) summarized financial information of the equity investee, including the aggregated amounts of assets, liabilities, revenue and profit or loss, and

(b) the issuer's proportionate interest in the equity investee and any contingent issuance of securities by the equity investee that might significantly affect the issuer's share of profit or loss.

(2) Provide the disclosure in subsection (1) for the following periods:

(a) the two most recently completed financial years;

(b) the most recent year-to-date interim period and the comparative year-to-date period presented in the interim financial report included in the prospectus, if any.

(3) Subsection (1) does not apply if

(a) the information required under that subsection has been disclosed in the financial statements included in the prospectus, or

(b) the issuer includes in the prospectus separate financial statements of the equity investee for the periods referred to in subsection (2).”;

(18) by replacing Item 9 with the following:

“Item 9 Earnings Coverage Ratios**“9.1. Earnings coverage ratios**

(1) If the securities being distributed are debt securities having a term to maturity in excess of one year or are preferred shares, disclose the following earnings coverage ratios adjusted in accordance with subsection (2):

(a) the earnings coverage ratio based on the most recent 12-month period included in the issuer's annual financial statements included in the prospectus,

(b) if there has been a change in year end and the issuer's most recent financial year is less than nine months in length, the earnings coverage calculation for its old financial year, and

(c) the earnings coverage ratio based on the 12-month period ended on the last day of the most recently completed period for which an interim financial report of the issuer has been included in the prospectus.

(2) Adjust the ratios referred to in subsection (1) to reflect

(a) the issuance of the securities being distributed under the prospectus, based on the price at which these securities are expected to be distributed,

(b) in the case of a distribution of preferred shares,

(i) the issuance of all preferred shares since the date of the annual financial statements or interim financial report, and

(ii) the repurchase, redemption or other retirement of all preferred shares repurchased, redeemed, or otherwise retired since the date of the annual financial statements or interim financial report and of all preferred shares to be repurchased, redeemed, or otherwise retired from the proceeds to be realized from the sale of securities under the prospectus,

(c) the issuance of all financial liabilities, as defined in accordance with the issuer's GAAP, since the date of the annual financial statements or interim financial report, and

(d) the repayment, redemption or other retirement of all financial liabilities, as defined in accordance with the issuer's GAAP, since the date of the annual financial statements or interim financial report and all financial liabilities to be repaid or redeemed from the proceeds to be realized from the sale of securities distributed under the prospectus.

(e) (deleted)

(3) (deleted)

(4) If the earnings coverage ratio is less than one-to-one, disclose in the prospectus the dollar amount of the numerator required to achieve a ratio of one-to-one.

(5) If the prospectus includes a pro forma income statement, calculate the pro forma earnings coverage ratios for the periods of the pro forma income statement, and disclose them in the prospectus.

INSTRUCTIONS

(1) *Cash flow coverage may be disclosed but only as a supplement to earnings coverage and only if the method of calculation is fully disclosed.*

(2) *Earnings coverage is calculated by dividing an entity's profit or loss (the numerator) by its borrowing costs and dividend obligations (the denominator).*

(3) *For the earnings coverage calculation*

(a) *the numerator should be calculated using consolidated net profit or loss before borrowing costs and income taxes;*

(b) *imputed interest income from the proceeds of a distribution should not be added to the numerator;*

(c) *(deleted)*

(d) *for distributions of debt securities, the appropriate denominator is borrowing costs, after giving effect to the new debt securities issue and any retirement of obligations, plus the borrowing costs that have been capitalized during the period;*

(e) *for distributions of preferred shares*

(i) *the appropriate denominator is dividends declared during the period, together with undeclared dividends on cumulative preferred shares, after giving effect to the new preferred share issue, plus the issuer's annual borrowing cost requirements, including the borrowing costs that have been capitalized during the period, less any retirement of obligations, and*

(ii) *dividends should be grossed-up to a before-tax equivalent using the issuer's effective income tax rate; and*

(f) *for distributions of both debt securities and preferred shares, the appropriate denominator is the same as for a preferred share issue, except that the denominator should also reflect the effect of the debt securities being offered pursuant to the prospectus.*

(4) *The denominator represents a pro forma calculation of the aggregate of an issuer's borrowing cost obligations on all financial liabilities and dividend obligations (including both dividends declared and undeclared dividends on cumulative preferred shares) with respect to all outstanding preferred shares, as adjusted to reflect*

(a) *the issuance of all financial liabilities and, in addition in the case of an issuance of preferred shares, all preferred shares issued, since the date of the annual financial statements or interim financial report;*

(b) *the issuance of the securities that are to be distributed under the prospectus, based on a reasonable estimate of the price at which these securities will be distributed; and*

(c) *the repayment or redemption of all financial liabilities since the date of the annual financial statements or interim financial report, all financial liabilities to be repaid or redeemed from the proceeds to be realized from the sale of securities under the prospectus and, in addition, in the case of an issuance of preferred shares, all preferred shares repaid or redeemed since the date of the annual financial statements or interim financial report and all preferred shares to be repaid or redeemed from the proceeds to be realized from the sale of securities under the prospectus.*

(d) *(deleted)*

(5) *(deleted)*

(6) *For debt securities, disclosure of earnings coverage shall include language similar to the following, with the bracketed and bulleted information completed:*

“[Name of the issuer]’s borrowing cost requirements, after giving effect to the issue of [the debt securities to be distributed under the prospectus], amounted to \$• for the 12 months ended •. [Name of the issuer]’s profit or loss before borrowing costs and income tax for the 12 months then ended was \$•, which is • times [name of the issuer]’s borrowing cost requirements for this period.”

(7) *For preferred share issues, disclosure of earnings coverage shall include language similar to the following, with the bracketed and bulleted information completed:*

“[Name of the issuer]’s dividend requirements on all of its preferred shares, after giving effect to the issue of [the preferred shares to be distributed under the prospectus], and adjusted to a before-tax equivalent using an effective income tax rate of •%, amounted to \$• for the 12 months ended •. [Name of the issuer]’s borrowing cost requirements for the 12 months then ended amounted to \$•. [Name of the issuer]’s profit or loss before borrowing costs and income tax for the 12 months ended • was \$•, which is • times [name of the issuer]’s aggregate dividend and borrowing cost requirements for this period.”

(8) *Other earnings coverage calculations may be included as supplementary disclosure to the required earnings coverage calculations outlined above as long as their derivation is disclosed and they are not given greater prominence than the required earnings coverage calculations.”;*

(19) by replacing, in subparagraph (b) of paragraph (8) of section 10.3, the word “income” with the word “profit”;

(20) by replacing, in the instruction under section 10.9, the word “derivatives” with the words “derivative instruments”;

(21) by replacing, in the French text of the title of Item 26, the word “**Vérificateurs**” with the word “**Auditeurs**”;

(22) by replacing the French text of section 26.1 with the following:

“26.1. Auditeurs

Indiquer le nom et l’adresse de l’auditeur de l’émetteur.”;

(23) by replacing paragraph (c) of section 32.1 with the following:

“(c) the restated combined financial statements of the issuer and any other entity with which the issuer completed a transaction within three years before the date of the prospectus or proposes to complete a transaction, if the issuer accounted for or will account for the transaction as a combination in which all of the combining entities or businesses ultimately are controlled by the same party or parties both before and after the combination, and that control is not temporary.”;

(24) by replacing sections 32.2 to 32.4 with the following:

“32.2. Annual financial statements

(1) Subject to section 32.4, include annual financial statements of the issuer consisting of

(a) a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity, and a statement of cash flows for each of the three most recently completed financial years ended more than

(i) 90 days before the date of the prospectus, or

(ii) 120 days before the date of the prospectus, if the issuer is a venture issuer,

(b) a statement of financial position as at the end of the two most recently completed financial years described in paragraph (a),

(c) a statement of financial position as at the beginning of the earliest comparative period for which financial statements that are included in the prospectus comply with IFRS in the case of an issuer that

(i) discloses in its annual financial statements an explicit and unreserved statement of compliance with IFRS, and

(ii) does any of the following

(A) applies an accounting policy retrospectively in its annual financial statements,

(B) makes a retrospective restatement of items in its annual financial statements, or

(C) reclassifies items in its annual financial statements,

(d) in the case of an issuer's first IFRS financial statements, the opening IFRS statement of financial position at the date of transition to IFRS, and

(e) notes to the annual financial statements.

(1.1) If an issuer presents the components of profit or loss in a separate income statement, the separate income statement must be displayed immediately before the statement of comprehensive income filed under subsection (1).

(2) If the issuer has not completed three financial years, include the financial statements described under subsection (1) for each completed financial year ended more than

(a) 90 days before the date of the prospectus, or

(b) 120 days before the date of the prospectus, if the issuer is a venture issuer.

(3) If the issuer has not included in the prospectus financial statements for a completed financial year, include the financial statements described under subsection (1) or (2) for a period from the date the issuer was formed to a date not more than 90 days before the date of the prospectus.

(4) If an issuer changed its financial year end during any of the financial years referred to in this section and the transition year is less than nine months, the transition year is deemed not to be a financial year for the purposes of the requirement to provide financial statements for a specified number of financial years in this section.

(5) Notwithstanding subsection (4), all financial statements of the issuer for a transition year referred to in subsection (4) must be included in the prospectus.

(6) Subject to section 32.4, if financial statements of any predecessor entity, business or businesses acquired by the issuer, or of any other entity are required under this section, then include

(a) statements of comprehensive income, statements of changes in equity, and statements of cash flow for the entities or businesses for as many periods before the acquisition as may be necessary so that when these periods are added to the periods for which the issuer's statements of comprehensive income, statements of changes in equity, and statements of cash flow are included in the prospectus, the results of the entities or businesses, either separately or on a consolidated basis, total three years,

(b) statements of financial position for the entities or businesses for as many periods before the acquisition as may be necessary so that when these periods are added to the periods for which the issuer's statements of financial position are included in the prospectus, the financial position of the entities or businesses, either separately or on a consolidated basis, total two years,

(c) if the entities or businesses have not completed three financial years, the financial statements described under paragraphs (a) and (b) for each completed financial year of the entities or businesses for which the issuer's financial statements in the prospectus do not include the financial statements of the entities or businesses, either separately or on a consolidated basis, and ended more than

(i) 90 days before the date of the prospectus, or

(ii) 120 days before the date of the prospectus, if the issuer is a venture issuer.

(d) if an entity's or business's first IFRS financial statements are included under paragraphs (a), (b) or (c), the opening IFRS statement of financial position at the date of transition to IFRS, and

(e) a statement of financial position as at the beginning of the earliest comparative period for which financial statements that are included in the prospectus comply with IFRS in the case of an issuer that

(i) discloses in its annual financial statements an explicit and unreserved statement of compliance with IFRS, and

(ii) does any of the following

(A) applies an accounting policy retrospectively in its financial statements,

(B) makes a retrospective restatement of items in its financial statements, or

(C) reclassifies items in its financial statements.

“32.3. Interim financial report

(1) Include a comparative interim financial report of the issuer for the most recent interim period, if any, ended

(a) subsequent to the most recent financial year in respect of which annual financial statements of the issuer are included in the prospectus, and

(b) more than

(i) 45 days before the date of the prospectus, or

(ii) 60 days before the date of the prospectus if the issuer is a venture issuer.

(2) The interim financial report referred to in subsection (1) must include

(a) a statement of financial position as at the end of the interim period and a statement of financial position as at the end of the immediately preceding financial year, if any,

(b) a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity, and a statement of cash flows, all for the year-to-date interim period, and comparative financial information for the corresponding interim period in the immediately preceding financial year, if any,

(c) for interim periods other than the first interim period in an issuer's financial year, a statement of comprehensive income for the three month period ending on the last day of the interim period and comparative financial information for the corresponding period in the immediately preceding financial year, if any,

(d) a statement of financial position as at the beginning of the earliest comparative period for which financial statements that are included in the prospectus comply with IFRS in the case of an issuer that

(i) discloses in its interim financial report compliance with International Accounting Standard 34 *Interim Financial Reporting*, and

(ii) does any of the following

(A) applies an accounting policy retrospectively in its interim financial report,

(B) makes a retrospective restatement of items in its interim financial report, or

(C) reclassifies items in its interim financial report,

(e) in the case of the first interim financial report required to be filed in the year of adopting IFRS, the opening IFRS statement of financial position at the date of transition to IFRS, and

(f) notes to the interim financial report.

(3) If an issuer presents the components of profit or loss in a separate income statement, the separate income statement must be displayed immediately before the statement of comprehensive income filed under subsection (2).

(4) If the issuer is required to include under subsection 32.3(1), a comparative interim financial report of the issuer for the second or third interim period in the year of adopting IFRS, include

(a) the issuer's first interim financial report in the year of adopting IFRS, or

(b) both

(i) the opening IFRS statement of financial position at the date of transition to IFRS, and

(ii) the annual and date of transition to IFRS reconciliations required by IFRS 1 *First-time Adoption of International Financial Reporting Standards* to explain how the transition from previous GAAP to IFRS affected the issuer's reported financial position, financial performance and cash flows.

(5) Subsection (4) does not apply to an issuer that was a reporting issuer in at least one jurisdiction immediately before filing the prospectus.

“32.4. Exceptions to financial statement requirements

Despite section 32.2, an issuer is not required to include the following financial statements in a prospectus

(a) the statement of comprehensive income, the statement of changes in equity, and the statement of cash flows for the third most recently completed financial year, if the issuer is a reporting issuer in at least one jurisdiction immediately before filing the prospectus,

(b) the statement of comprehensive income, the statement of changes in equity, and the statement of cash flows for the third most recently completed financial year, and the financial statements for the second most recently completed financial year, if

(i) the issuer is a reporting issuer in at least one jurisdiction immediately before filing the prospectus, and

(ii) the issuer includes financial statements for a financial year ended less than

(A) 90 days before the date of the prospectus, or

(B) 120 days before the date of the prospectus, if the issuer is a venture issuer,

(c) the statement of comprehensive income, the statement of changes in equity, and the statement of cash flows for the third most recently completed financial year, and the statement of financial position for the second most recently completed financial year, if the issuer includes financial statements for a financial year ended less than 90 days before the date of the prospectus,

(d) the statement of comprehensive income, the statement of changes in equity, and the statement of cash flows for the third most recently completed financial year, and the financial statements for the second most recently completed financial year, if

(i) the issuer is a reporting issuer in at least one jurisdiction immediately before filing the prospectus,

(ii) the issuer includes audited financial statements for a period of at least nine months commencing the day after the most recently completed financial year for which financial statements are required under section 32.2,

(iii) the business of the issuer is not seasonal, and

(iv) none of the financial statements required under section 32.2 are for a financial year that is less than nine months,

(e) the statement of comprehensive income, the statement of changes in equity, and the statement of cash flows for the third most recently completed financial year, and the statement of financial position for the second most recently completed financial year, if

(i) the issuer includes audited financial statements for a period of at least nine months commencing the day after the most recently completed financial year for which financial statements are required under section 32.2,

(ii) the business of the issuer is not seasonal, and

(iii) none of the financial statements required under section 32.2 are for a financial year that is less than nine months, or

(f) the separate financial statements of the issuer and the other entity for periods prior to the date of the transaction, if the restated combined financial statements of the issuer and the other entity are included in the prospectus under paragraph 32.1(c).”;

(25) in section 32.5:

(a) by replacing, in the French text of subparagraph (ii) of paragraph (a), the words “le vérificateur” with the words “l’auditeur”;

(b) by replacing, in paragraph (c), the words “interim financial statements” with the words “interim financial report”;

(c) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “la vérification” with the words “l’audit”;

(26) in section 34.1:

(a) in paragraph (1):

(i) by replacing, in subparagraph (c), the word “revenues” with the word “revenue”;

(ii) by replacing subparagraph (g) with the following:

“(g) “summary financial information” includes the following line items:

(i) revenue;

(ii) profit or loss from continuing operations;

(iii) profit or loss; and

(iv) unless the accounting principles used to prepare the financial statements of the entity permits the preparation of the entity’s statement of financial position without classifying assets and liabilities between current and non-current and the entity provides alternative meaningful financial information which is more appropriate to the industry,

(A) current assets;

(B) non-current assets;

(C) current liabilities; and

(D) non-current liabilities.”;

(b) by replacing, in the French text of paragraphs (b) and (c) of paragraph (2), the words “à la valeur de consolidation” with the words “selon la méthode de la mise en équivalence”;

(27) by replacing, in subparagraph (ii) of paragraph (e) of section 34.2, the words “interim and annual consolidated” with the words “consolidated interim financial report and consolidated annual”.

(28) in section 35.1:

- (a) by deleting, in paragraph (1), the words “accounted for as”;
 - (b) by replacing, in the French text of paragraph (3), the words “de vérification” with the words “d’audit”;
 - (c) in paragraph (4):
 - (i) in subparagraph (b):
 - (A) by replacing, in subparagraph (iv), the word “income” with the words “profit or loss”;
 - (B) by replacing, in subparagraph (vi), the words “annual audited statements” with the words “audited annual statements”;
 - (ii) by replacing, wherever they occur, the words “date of the acquisition” with the words “acquisition date”;
- (29) in section 35.3:
- (a) by replacing, in the title, the words “**date of acquisition**” with the words “**acquisition date**”;
 - (b) by replacing, in subparagraph (b) of paragraph (1), the words “date of the acquisition” with the words “acquisition date”;
 - (c) by replacing, in subparagraphs (a) and (c) of paragraph (2), the words “date of the acquisition” with the words “acquisition date”;
- (30) by replacing, in the French text of section 35.4, the word “vérifiés” with the word “audités”;
- (31) by replacing, in subparagraphs (a) and (b) of paragraph 3 of section 35.5, the words “date of acquisition” with the words “acquisition date”;
- (32) by replacing, in subparagraphs (a) and (b) of paragraph 3 of section 35.6, the words “date of acquisition” with the words “acquisition date”;
- (33) by replacing, in paragraph (1) of section 35.8, the words “annual and interim financial statements” with the words “annual financial statements and an interim financial report”, and the words “date of the acquisition” with the words “acquisition date”;
- (34) by adding the following after section 37.5:

“Item 38 Transition

38.1. Interim financial report

- (1) Despite subsection 32.3(1), an issuer may include a comparative interim financial report of the issuer for the most recent interim period, if any, ended
 - (a) subsequent to the most recent financial year in respect of which annual financial statements of the issuer are included in the prospectus, and
 - (b) more than
 - (i) 75 days before the date of the prospectus, or

(ii) 90 days before the date of the prospectus if the issuer is a venture issuer.

(2) Subsection (1) does not apply unless

(a) the comparative interim financial report is the first interim financial report required to be filed in the year of adopting IFRS in respect of an interim period beginning on or after January 1, 2011,

(b) the issuer is a reporting issuer in any jurisdiction immediately before the date of the final long form prospectus, and

(c) the final long form prospectus is filed before July 5, 2012.

38.2. Asset-backed securities

(1) Despite subsection 10.3(5), all financial disclosure that describes the underlying pool of financial assets of the issuer for a transition year must be included in the prospectus for the most recent interim period, if any, ended

(a) subsequent to the most recent financial year referred to in paragraphs 10.3(3)(a) and 10.3(3)(b) in respect of which financial disclosure on the underlying pool of financial assets is included in the prospectus, and

(b) more than

(i) 75 days before the date of the prospectus, or

(ii) 90 days before the date of the prospectus if the issuer is a venture issuer.

(2) Subsection (1) does not apply unless

(a) the financial disclosure in respect of the interim period is the first interim financial report required to be filed in the year of adopting IFRS in respect of an interim period beginning on or after January 1, 2011,

(b) the issuer is a reporting issuer in any jurisdiction immediately before the date of the final long form prospectus, and

(c) the final long form prospectus is filed before July 5, 2012.”;

(35) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”.

8. Form 41-101F2 of the Regulation is amended:

(1) by deleting, in instruction (3), the sentence “*This concept of materiality is consistent with the financial reporting notion of materiality contained in the Handbook.*”;

(2) by replacing, in the French text of instruction (8), the words “à la valeur de consolidation” with the words “selon la méthode de la mise en équivalence”;

(3) by deleting, in item 1.5, the word “reporting”;

(4) by replacing, in item 1.15, the words “interim financial statements” with the words “interim financial report”;

(5) by replacing, in the French text of the instructions of item 3.5, the words “à base de titres” with the words “fondée sur des titres”;

(6) by replacing the French text of item 3.6 with the following:

“3.6. Frais, charges et rendement

1) Sous le titre « Sommaire des frais et charges », présenter l’information concernant les frais et charges qui sont payables par le fonds d’investissement et par les investisseurs qui investissent dans celui-ci.

2) L’information requise en vertu de la présente Item doit d’abord consister en un sommaire des frais et charges du fonds d’investissement et de ceux des investisseurs, présenté sous la forme du tableau ci-après, complété comme il se doit, et précédé d’une mention pour l’essentiel en la forme suivante :

« Le présent tableau est une liste des frais et charges que vous pourrez devoir payer si vous investissez dans [indiquer le nom du fonds d’investissement]. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais et charges directement. Le fonds d’investissement peut devoir assumer une partie de ces frais et charges, ce qui réduira donc la valeur de votre placement dans celui-ci. ».

Frais et charges payables par le fonds d’investissement [pour les plans de bourses d’études, Frais et charges payables au moyen des dépôts des souscripteurs]

Type de frais

Description et montant

Frais et charges directement payables par vous

Type de frais

Description et montant

3) Décrire les frais et charges suivants indiqués dans le tableau prévu au paragraphe 2 :

Frais et charges payables par le fonds d’investissement ou au moyen des dépôts des souscripteurs (pour les plans de bourses d’études)

- a) Frais payables aux placeurs pour la vente de titres;
- b) Frais d’émission;
- c) Frais de gestion [voir l’instruction 1];
- d) Rémunération au rendement;
- e) Frais du conseiller en valeurs;
- f) Frais de la contrepartie (le cas échéant);
- g) Charges opérationnelles [voir les instructions 2 et 3];
- h) Autres frais et charges [préciser le type] [préciser le montant];

Frais et charges directement payables par vous

i) Frais d’acquisition [préciser le pourcentage, en pourcentage de ___];

j) Frais administratifs [préciser le pourcentage, en pourcentage de ___];

k) Frais de rachat [préciser le pourcentage, en pourcentage de ___, ou préciser le montant];

l) Frais d'un régime fiscal enregistré [inclure cette information et préciser le type de frais si le régime fiscal enregistré est financé par le fonds d'investissement et s'il est décrit dans le prospectus] [préciser le montant];

m) Autres frais et charges [préciser le type] [préciser le montant].

4) Sous le titre « Rendement annuel et ratio des frais de gestion », indiquer dans le tableau suivant le rendement et le ratio des frais de gestion des cinq dernières années qui figurent dans le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé :

	[année]	[année]	[année]	[année]	[année]
Rendement annuel					
Ratio des frais de gestion					

INSTRUCTIONS

1) Donner la liste des montants de frais de gestion, y compris les primes de rendement ou d'incitation pour chaque fonds d'investissement individuellement.

2) Sous le titre « Charges opérationnelles », indiquer si le fonds d'investissement paie la totalité de ses charges opérationnelles et donner la liste des principales composantes de ces charges. Si le fonds d'investissement paie seulement certaines charges opérationnelles et n'est pas responsable du paiement de la totalité de ces charges, modifier la déclaration figurant dans le tableau pour tenir compte de la responsabilité contractuelle du fonds d'investissement à cet égard et indiquer l'identité du responsable du paiement de ces charges.

3) Indiquer tous les frais et charges payables par le fonds d'investissement (par exemple les courtages) et les investisseurs. Fournir également de l'information sur les commissions de vente et de suivi payées par le fonds d'investissement ou les investisseurs.”;

(7) in item 37.1:

(a) by deleting, in the French text of the introductory sentence, “1”;

(b) by replacing, in the French text of paragraph 1, the words “rapport de vérification” with the words “rapport d’audit”;

(c) by replacing paragraph 2 with the following:

“2. Any interim financial report of the investment fund filed after those annual financial statements.”;

(8) in item 38.1:

(a) by replacing, in the French text of paragraph (1), the words “rapport de vérification” with the words “rapport d’audit”;

(b) by replacing, in the French text of paragraph (3), the words “les états financiers vérifiés et le rapport de vérification” with the words “les états financiers audités et le rapport d’audit”;

(c) by replacing, in paragraph (4), the words “opening balance sheet” with the words “opening statement of financial position”;

(9) by replacing, in the title of item 38.2, the word “**Statements**” with the word “**Reports**”;

(10) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “vérificateur” and “vérificateurs” with, respectively, the words “auditeur” and “auditeurs”, and making the necessary changes;

(11) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”, and making the necessary changes.

9. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “états financiers distincts” with the words “états financiers individuels”.

10. The Regulation is amended by replacing, wherever it occurs in the French text, the word “vérification” with the word “audit”, except in the expression “comité de vérification”.

11. The Regulation is amended by replacing, wherever it occurs in the French text, the word “vérificateur” with the word “auditeur”, and making the necessary changes.

12. The Regulation is amended by replacing, wherever it occurs in the French text, the word “vérifiés” with the word “audités”.

13. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “titre de participation” and “titres de participation” with, respectively, the words “titre de capitaux propres” and “titres de capitaux propres”.

14. This Regulation only applies to a preliminary prospectus, an amendment to a preliminary prospectus, a final prospectus or an amendment to a final prospectus of an issuer which includes financial statements of the issuer in respect of periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

15. This Regulation comes into force on January 1, 2011.

REGULATION AMENDING REGULATION 44-101 RESPECTING SHORT FORM PROSPECTUS DISTRIBUTIONS

Securities Act

(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (6), (9) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions is amended:

(1) by replacing, in the definition of “short form eligible exchange”, the words “Canadian Trading and Quotation System Inc.” with the words “Canadian National Stock Exchange”;

(2) by replacing, wherever they occur in the French text of the definition of “current annual financial statements”, the words “de vérificateur” and “de vérification” with, respectively, the words “d’auditeur” and “d’audit”.

2. Paragraph (e) of section 2.2 of the Regulation is amended by replacing, in the French text, the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”.

3. Subparagraph (b) of paragraph (1) of section 2.7 of the Regulation is amended by replacing, in the French text, the words “rapport de vérification et, s’il y a eu changement de vérificateur depuis l’exercice précédent, d’un rapport de vérification” with the words “rapport d’audit et, s’il y a eu changement d’auditeur depuis l’exercice précédent, d’un rapport d’audit”.

4. Subparagraph (ii) of paragraph (b) of section 4.1 of the Regulation is amended by replacing, in the French text, the words “le vérificateur” with the words “l’auditeur”, and the words “rapport du vérificateur” with the words “rapport d’audit”.

5. Section 4.3 of the Regulation is amended:

(1) in the French text of the title, by replacing the word “**vérifiés**” with the word “**audités**”;

(2) in the French text of paragraph (1), by replacing the words “vérifiés” and “vérificateur” with, respectively, the words “audités” and “auditeur”;

(3) by replacing paragraph (2) with the following:

“(2) If Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards approved by Ministerial Order (*indicate the number and date of the Ministerial Order approving the Regulation*) permits the financial statements of the person in subsection (1) to be audited in accordance with

(a) U.S. AICPA GAAS, the unaudited financial statements may be reviewed in accordance with the review standards issued by the American Institute of Certified Public Accountants,

(a.1) U.S. PCAOB GAAS, the unaudited financial statements may be reviewed in accordance with the review standards issued by the Public Company Accounting Oversight Board (United States of America),

(b) International Standards on Auditing, the unaudited financial statements may be reviewed in accordance with International Standards on Review Engagement issued by the International Auditing and Assurance Standards Board, or

(c) auditing standards that meet the foreign disclosure

requirements of the designated foreign jurisdiction to which the issuer is subject, the unaudited financial statements

(i) may be reviewed in accordance with review standards that meet the foreign disclosure requirements of the designated foreign jurisdiction, or

(ii) do not have to be reviewed if

(A) the designated foreign jurisdiction does not have review standards for unaudited financial statements, and

(B) the short form prospectus includes disclosure that the unaudited financial statements have not been reviewed.”.

6. The Regulation is amended by adding the following after section 9.3:

“9.4. Transition

Despite section 9.3, the amendments to this Regulation which came into force on January 1, 2011 only apply to a preliminary short form prospectus, an amendment to a preliminary short form prospectus, a final short form prospectus or an amendment to a final short form prospectus of an issuer which includes or incorporates by reference financial statements of the issuer in respect of periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.”.

7. Form 44-101F1 of the Regulation is amended:

(1) in instruction (3), by deleting the sentence “*This concept of materiality is consistent with the financial reporting notion of materiality contained in the Handbook.*”;

(2) in instruction (8), by replacing the words “*the Handbook*” with the words “*Canadian GAAP*”.

(3) in the French text of instruction (9), by replacing the words “*structure d’accueil*” with the words “*entité ad hoc*”;

(4) in section 1.6.1, by deleting the word “reporting”;

(5) in the French text of the instructions of section 1.10, by replacing the words “*à base de*” with the words “*fondée sur des*”;

(6) by replacing item 6 with the following:

“Item 6 Earnings Coverage Ratios

“6.1. Earnings Coverage Ratios

(1) If the securities being distributed are debt securities having a term to maturity in excess of one year or are preferred shares, disclose the following earnings coverage ratios adjusted in accordance with subsection (2):

(a) the earnings coverage ratio based on the most recent 12-month period included in the issuer’s current annual financial statements included in the short form prospectus,

(b) if there has been a change in year end and the issuer’s most recent financial year is less than nine months in length, the earnings coverage calculation for its old financial year, and

(c) the earnings coverage ratio based on the 12-month period

ended on the last day of the most recently completed period for which an interim financial report of the issuer has been included in the short form prospectus.

(2) Adjust the ratios referred to in subsection (1) to reflect

(a) the issuance of the securities being distributed under the short form prospectus, based on the price at which these securities are expected to be distributed;

(b) in the case of a distribution of preferred shares,

(i) the issuance of all preferred shares since the date of the annual financial statements or interim financial report, and

(ii) the repurchase, redemption or other retirement of all preferred shares repurchased, redeemed, or otherwise retired since the date of the annual financial statements or interim financial report and of all preferred shares to be repurchased, redeemed, or otherwise retired from the proceeds to be realized from the sale of securities under the short form prospectus;

(c) the issuance of all financial liabilities, as defined in accordance with the issuer's GAAP, since the date of the annual financial statements or interim financial report; and

(d) the repayment, redemption or other retirement of all financial liabilities, as defined in accordance with the issuer's GAAP, since the date of the annual financial statements or interim financial report and all financial liabilities to be repaid or redeemed from the proceeds to be realized from the sale of securities distributed under the short form prospectus.

(e) (deleted)

(3) (deleted)

(4) If the earnings coverage ratio is less than one-to-one, disclose in the short form prospectus the dollar amount of the numerator required to achieve a ratio of one-to-one.

(5) If the short form prospectus includes a pro forma income statement, calculate the pro forma earnings coverage ratios for the periods of the pro forma income statement, and disclose them in the short form prospectus.

INSTRUCTIONS

(1) *Cash flow coverage may be disclosed but only as a supplement to earnings coverage and only if the method of calculation is fully disclosed.*

(2) *Earnings coverage is calculated by dividing an entity's profit or loss (the numerator) by its borrowing costs and dividend obligations (the denominator).*

(3) *For the earnings coverage calculation*

(a) *the numerator should be calculated using consolidated profit or loss before borrowing costs and income taxes;*

(b) *imputed interest income from the proceeds of a distribution should not be added to the numerator;*

(c) (deleted)

(d) *for distributions of debt securities, the appropriate*

denominator is borrowing costs, after giving effect to the new debt securities issue and any retirement of obligations, plus the borrowing costs that have been capitalized during the period;

(e) for distributions of preferred shares

(i) the appropriate denominator is dividends declared during the period, together with undeclared dividends on cumulative preferred shares, after giving effect to the new preferred share issue, plus the issuer's annual borrowing cost requirements, including the borrowing costs that have been capitalized during the period, less any retirement of obligations, and

(ii) dividends should be grossed-up to a before-tax equivalent using the issuer's effective income tax rate; and

(f) for distributions of both debt securities and preferred shares, the appropriate denominator is the same as for a preferred share issue, except that the denominator should also reflect the effect of the debt securities being offered pursuant to the short form prospectus.

(4) The denominator represents a pro forma calculation of the aggregate of an issuer's borrowing cost obligations on all financial liabilities and dividend obligations (including both dividends declared and undeclared dividends on cumulative preferred shares) with respect to all outstanding preferred shares, as adjusted to reflect

(a) the issuance of all financial liabilities and, in addition in the case of an issuance of preferred shares, all preferred shares issued, since the date of the annual financial statements or interim financial report;

(b) the issuance of the securities that are to be distributed under the short form prospectus, based on a reasonable estimate of the price at which these securities will be distributed; and

(c) the repayment or redemption of all financial liabilities since the date of the annual financial statements or interim financial report, all financial liabilities to be repaid or redeemed from the proceeds to be realized from the sale of securities under the short form prospectus and, in addition, in the case of an issuance of preferred shares, all preferred shares repaid or redeemed since the date of the annual financial statements or interim financial report and all preferred shares to be repaid or redeemed from the proceeds to be realized from the sale of securities under the short form prospectus.

(d) (deleted)

(5) (deleted)

(6) For debt securities, disclosure of earnings coverage shall include language similar to the following, with the bracketed and bulleted information completed:

“[Name of the issuer]’s borrowing cost requirements, after giving effect to the issue of [the debt securities to be distributed under the short form prospectus], amounted to \$• for the 12 months ended •. [Name of the issuer]’s profit or loss before borrowing costs and income tax for the 12 months then ended was \$•, which is • times [name of the issuer]’s borrowing cost requirements for this period.”.

(7) For preferred share issues, disclosure of earnings coverage shall include language similar to the following, with the bracketed and bulleted information completed:

“[Name of the issuer]’s dividend requirements on all of its preferred

shares, after giving effect to the issue of [the preferred shares to be distributed under the short form prospectus], and adjusted to a before-tax equivalent using an effective income tax rate of •%, amounted to \$• for the 12 months ended •. [Name of the issuer]'s borrowing cost requirements for the 12 months then ended amounted to \$•. [Name of the issuer]'s profit or loss before borrowing costs and income tax for the 12 months ended • was \$•, which is • times [name of the issuer]'s aggregate dividend and borrowing cost requirements for this period.”.

(8) (deleted)

(9) *Other earnings coverage calculations may be included as supplementary disclosure to the required earnings coverage calculations outlined above as long as their derivation is disclosed and they are not given greater prominence than the required earnings coverage calculations.”;*

(7) in subparagraph (b) of paragraph (3) of section 7.3, by replacing the word “income” with the word “profit”;

(8) in subparagraph 3 of paragraph (1) of section 11.1, by replacing the words “interim financial statements” with the words “interim financial report”;

(9) in section 13.1:

(a) in paragraph (1):

(i) in subparagraph (c), by replacing the word “revenues” with the word “revenue”;

(ii) by replacing subparagraph (g) with the following;

“(g) “summary financial information” includes the following line items:

(i) revenue;

(ii) profit or loss from continuing operations;

(iii) profit or loss; and

(iv) unless the issuer’s GAAP permits the preparation of the credit support issuer’s statement of financial position without classifying assets and liabilities between current and non-current and the credit support issuer provides alternative meaningful financial information which is more appropriate to the industry,

(A) current assets;

(B) non-current assets;

(C) current liabilities; and

(D) non-current liabilities.”;

(b) in the French text of subparagraphs (b) and (c) of paragraph (2), by replacing the words “à la valeur de consolidation” with the words “selon la méthode de la mise en équivalence”;

(10) in section 13.2:

(a) in the French text of the introductory paragraph, by replacing the words “couverture par les bénéfices” with the words “couverture par le résultat”;

(b) in the French text of subparagraph (d), by replacing the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”;

(c) in subparagraph (ii) of subparagraph (f), by replacing the words “interim and annual consolidated” with the words “consolidated interim financial report and consolidated annual”;

(11) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”;

(12) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “couverture par les bénéfices” with the words “couverture par le résultat”.

8. This Regulation only applies to a preliminary short form prospectus, an amendment to a preliminary short form prospectus, a final short form prospectus or an amendment to a final short form prospectus of an issuer which includes or incorporates by reference financial statements of the issuer in respect of periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

9. This Regulation comes into force on January 1, 2011.

REGULATION TO AMEND REGULATION 44-102 RESPECTING SHELF DISTRIBUTIONS

Securities Act

(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (6), (9) and (11))

1. Section 6.2 of Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions is amended:

(1) in the French text of paragraph (3), by replacing the words “vérifiés” and “vérificateur” with, respectively, the words “audités” and “auditeur”;

(2) by replacing paragraph (4) with the following:

“(4) If Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards approved by Ministerial Order (*indicate the number and date of the Ministerial Order approving the Regulation*), permits the financial statements of the person in subsection (3) to be audited in accordance with

(a) U.S. AICPA GAAS, the unaudited financial statements may be reviewed in accordance with the review standards issued by the American Institute of Certified Public Accountants,

(a.1) U.S. PCAOB GAAS, the unaudited financial statements may be reviewed in accordance with the review standards issued by the Public Company Accounting Oversight Board (United States of America),

(b) International Standards on Auditing, the unaudited financial statements may be reviewed in accordance with International Standards on Review Engagement issued by the International Auditing and Assurance Standards Board, or

(c) auditing standards that meet the foreign disclosure requirements of the designated foreign jurisdiction to which the issuer is subject, the unaudited financial statements

(i) may be reviewed in accordance with review standards that meet the foreign disclosure requirements of the designated foreign jurisdiction, or

(ii) do not have to be reviewed if

(A) the designated foreign jurisdiction does not have review standards for unaudited financial statements, and

(B) the base shelf prospectus includes disclosure that the unaudited financial statements have not been reviewed.”.

2. Paragraph 1 of section 7.2 of the Regulation is amended by replacing, in the French text, the words “du vérificateur” with the words “de l’auditeur”.

3. Section 8.4 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “les benefices” with the words “le résultat”, and making the necessary changes;

(2) by replacing, in paragraph (a), the word “interim” with the words “an interim financial report”.

4. The Regulation is amended by inserting, after section 11.2, the following:

“PART 12 TRANSITION**“12.1. Repealed****“12.2. Transition**

Despite section 12.1, the amendments to this Regulation which came into force on January 1, 2011 only apply to a base shelf prospectus, amendments to a base shelf prospectus or a shelf prospectus supplement of an issuer which includes or incorporates by reference financial statements of the issuer in respect of periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.”.

5. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”, and making the necessary changes.

6. This Regulation only applies to a base shelf prospectus, amendments to a base shelf prospectus or a shelf prospectus supplement of an issuer which includes or incorporates by reference financial statements of the issuer in respect of periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

7. This Regulation comes into force on January 1, 2011.

REGULATION TO AMEND REGULATION 45-106 RESPECTING PROSPECTUS AND REGISTRATION EXEMPTIONS

Securities Act

(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (11), (19) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions is amended by adding the following after the definition of “financial assets”:

““financial statements” includes interim financial reports;”.

2. Subparagraph (C) of subparagraph (i) of paragraph (e) of section 5.2 of the Regulation is amended by replacing the word “statements” with the word “reports”.

3. Paragraph (1) of section 6.2 of the Regulation is amended by replacing the words “section 6.1(a)” with the words “section 6.1(1)(a)”.

4. Paragraph (1) of section 6.5 of the Regulation is amended by replacing the words “subsection 2.9(12) or subsection 3.9(12)” with the words “subsection 2.9(15)”.

5. Form 45-106F2 of the Regulation is amended:

(1) in the French text of section 1.1, by replacing the word “vérificateurs” with the word “auditeurs”;

(2) in section 4.2:

(a) in the title, by replacing the word “**Debt**” with the word “**Debt Securities**”;

(b) in the second sentence, by replacing the words “the current portion of the long-term debt” with the words “the portion of the debt”;

(3) in paragraph (b) of item 8, by replacing the word “sales” with the word “revenue”;

(4) in the part entitled “Instructions for Completing Form 45-106F2 Offering Memorandum for Non-Qualifying Issuers”:

(a) by replacing instruction B.1 with the following:

“1. All financial statements, operating statements for an oil and gas property that is an acquired business or a business to be acquired and summarized financial information as to the aggregated amounts of assets, liabilities, revenues and profit or loss of a business relating to an acquisition that is, or will be, an investment accounted for by the issuer using the equity method included in the offering memorandum must comply with Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards approved by Ministerial Order (*indicate the number and date of the Ministerial Order approving the Regulation*) (Regulation 52-107), regardless of whether the issuer is a reporting issuer or not. Under Regulation 52-107, financial statements are required to be prepared in accordance with Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises. Regulation 52-107 does provide exemptions from this general requirement for foreign issuers or SEC issuers (as defined in Regulation 52-107). An issuer using this form cannot use Canadian GAAP applicable to private enterprises, except for financial statements for a business referred to in C.1.”;

(b) by replacing instructions B.3 to B.5 with the following:

“3. If the issuer has not completed one financial year or its first financial year end is less than 120 days from the date of the offering memorandum, include in the offering memorandum financial statements of the issuer consisting of:

(a) a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity and a statement of cash flows for the period from inception to a date not more than 90 days before the date of the offering memorandum,

(b) a statement of financial position as at the end of the period referred to in paragraph (a), and

(c) notes to the financial statements.

4. If the issuer has completed one or more financial years, include in the offering memorandum annual financial statements of the issuer consisting of:

(a) a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity and a statement of cash flows for

(i) the most recently completed financial year that ended more than 120 days before the date of the offering memorandum, and

(ii) the financial year immediately preceding the financial year in clause (i), if any,

(b) a statement of financial position as at the end of each of the periods referred to in paragraph (a),

(c) a statement of financial position as at the beginning of the earliest comparative period for which financial statements that are included in the offering memorandum comply with IFRS in the case of an issuer that

(i) discloses in its annual financial statements an explicit and unreserved statement of compliance with IFRS, and

(ii) does any of the following

(A) applies an accounting policy retrospectively in its annual financial statements,

(B) makes a retrospective restatement of items in its annual financial statements, or

(C) reclassifies items in its annual financial statements,

(d) in the case of an issuer's first IFRS financial statements (as defined in Regulation 51-102), the opening IFRS statement of financial position at the date of transition to IFRS (as defined in Regulation 51-102), and

(e) notes to the financial statements.

4.1 If an issuer presents the components of profit or loss in a separate income statement, the separate income statement must be displayed immediately before the statement of comprehensive income filed under Item 4 above.

5. If the issuer has completed one or more financial years, include in the offering memorandum an interim financial report of the issuer comprised of:

(a) a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity and a statement of cash flows for the most recently completed interim period that ended

offering memorandum, and (i) more than 60 days before the date of the

statements required under B.4(a)(i), (ii) after the year-end date of the financial

(b) a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity and a statement of cash flows for the corresponding period in the immediately preceding financial year, if any,

(c) a statement of financial position as at the end of the period required by paragraph (a) and the end of the immediately preceding financial year, and

(d) a statement of financial position as at the beginning of the earliest comparative period for which financial statements that are included in the offering memorandum comply with IFRS in the case of an issuer that

(i) discloses in its interim financial report compliance with International Accounting Standard 34 *Interim Financial Reporting*, and

(ii) does any of the following

(A) applies an accounting policy retrospectively in its interim financial report,

(B) makes a retrospective restatement of items in its interim financial report, or

(C) reclassifies items in its interim financial report,

(e) in the case of the first interim financial report in the year of adopting IFRS, the opening IFRS statement of financial position at the date of transition to IFRS, and

(f) for an issuer that is not a reporting issuer in at least one jurisdiction immediately before filing the offering memorandum, if the issuer is including an interim financial report of the issuer for the second or third interim period in the year of adopting IFRS include:

(i) the issuer's first interim financial report in the year of adopting IFRS, or

(ii) both

(A) the opening IFRS statement of financial position at the date of transition to IFRS, and

(B) the annual and date of transition to IFRS reconciliations required by IFRS 1 *First-time Adoption of International Financial Reporting Standards* to explain how the transition from previous GAAP to IFRS affected the issuer's reported financial position, financial performance and cash flows, and

(g) notes to the financial statements.

5.1 If an issuer presents the components of profit or loss in a separate income statement, the separate income statement must be displayed immediately before the statement of comprehensive income filed under item 5 above.”;

(c) in instruction B.8, by adding the following sentence at the end:

“An issuer cannot rely on this exemption if the issuer previously prepared financial statements in accordance with a prior GAAP.”;

(d) in the French text of instruction B.9, by replacing the words “vérifiés”, “de vérifier” and “de vérification” with, respectively, the words “audités”, “d’auditer” and “d’audit”;

(e) in the French text of instruction B.10, by replacing the word “vérificateurs” with the word “auditeurs”;

(f) in the French text of instruction B.11, by replacing the word “vérifiés” with the word “audités”;

(g) in the French text of instruction B.12, by replacing the words “vérifiés” and “de vérification” with, respectively, the words “audités” et “d’audit”;

(h) in instruction B.13, by replacing the word “statements” with the word “reports”;

(i) in instruction B.14, by adding the words “, as defined in Regulation 51-102,” after the words “Forward looking information”;

(j) by adding the following after instruction B.15:

“16. Despite instruction B.5, an issuer may include a comparative interim financial report of the issuer for the most recent interim period, if any, ended:

(a) subsequent to the most recent financial year in respect of which annual financial statements of the issuer are included in the offering memorandum, and

(b) more than 90 days before the date of the offering memorandum.

This section does not apply unless:

(a) the comparative interim financial report is the first interim financial report required to be filed in the year of adopting IFRS,

(b) the issuer is a reporting issuer in any jurisdiction immediately before the date of the offering memorandum, and

(c) the offering memorandum is dated before June 29, 2012.”;

(k) in the French text of instruction C.1, by replacing the word “vérifiés” with the word “audités”;

(l) in instruction C.2:

(i) in paragraph (a), by replacing the words “date of acquisition” with the words “acquisition date”;

(ii) in paragraph (b), by replacing the words “date of acquisition” with the words “acquisition date” and by adding the following at the end:

“For information about how to perform the investment test identified in this section 2(b), please refer to subsections 8.3(4.1) and (4.2) of Regulation 51-102 and subsections 8.2(3.1) and (4) of the Policy Statement to Regulation 51-102.”;

(m) by replacing, in instruction C.2.1, the words “date of acquisition” with the words “acquisition date”;

(n) by replacing instruction C.4 with the following:

“4. If under C.2 you must include in an offering memorandum financial statements for a business, the financial statements must include:

(a) If the business has not completed one financial year or its first financial year end is less than 120 days from the date of the offering memorandum

(i) a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity and a statement of cash flows

(A) for the period from inception to a date not more than 90 days before the date of the offering memorandum, or

(B) if the acquisition date precedes the ending date of the period referred to in (A), for the period from inception to the acquisition date or a date not more than 45 days before the acquisition date,

(ii) a statement of financial position dated as at the end of the period referred to in clause (i), and

(iii) notes to the financial statements.

(b) If the business has completed one or more financial years include

(i) annual financial statements comprised of:

(A) a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity and a statement of cash flows for the following annual periods:

i. the most recently completed financial year that ended before the acquisition date and more than 120 days before the date of the offering memorandum, and

ii. the financial year immediately preceding the most recently completed financial year specified in clause i, if any,

(B) a statement of financial position as at the end of each of the periods specified in (A),

(C) notes to the financial statements, and

(ii) an interim financial report comprised of:

(A) the following financial information:

(i) a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity and a statement of cash flows for the most

recently completed year-to-date interim period ending on the last date of the interim period that ended before the acquisition date and more than 60 days before the date of the offering memorandum and ended after the date of the financial statements required under C.4(b)(i)(A)i, and a statement of comprehensive income and a statement of changes in equity for the three month period ending on the last date of the interim period that ended before the acquisition date and more than 60 days before the date of the offering memorandum and ended after the date of the financial statements required under C.4(b)(i)(A)i, or

(ii) a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity and a statement of cash flows for the period from the first day after the financial year referred to in C.4(b)(i) to a date before the acquisition date and after the period end in C.4(b)(ii)(A)i, and

(B) a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity and a statement of cash flows for the corresponding period in the immediately preceding financial year, if any,

(C) a statement of financial position as at the end of the period required by subparagraph (A) and the end of the immediately preceding financial year, and

(D) notes to the financial statements.

Refer to Instruction B.7 for the meaning of “interim period”.”;

(o) in the French text of instruction C.5, by replacing the words “vérifiée”, “de vérification”, “de vérifier” and “vérifiés” with, respectively, the words “auditée”, “d’audit”, “d’auditer” and “audités”;

(p) in instruction C.6, by replacing the words “date of acquisition” with the words “acquisition date”;

(q) in instruction C.8, by deleting the words “accounted for as” and “, as that term is defined in the CICA Handbook,”;

(r) by replacing instructions D.2 and D.3 with the following:

« 2. Notwithstanding the requirements in section 3.3(1)(a)(i) of Regulation 52-107, an auditor’s report that accompanies financial statements of an issuer or a business contained in an offering memorandum of a non-reporting issuer may contain a qualification of opinion relating to inventory if

(a) the issuer includes in the offering memorandum a statement of financial position that is for a date that is subsequent to the date to which the qualification relates, and

(b) the statement of financial position referred to in paragraph (a) is accompanied by an auditor’s report that does not contain a qualification of opinion relating to closing inventory, and

(c) the issuer has not previously filed financial statements for the same entity accompanied by an auditor’s report for a prior year that contained a qualification of opinion relating to inventory.

3. If an issuer has, or will account for a business referred to in C.1 using the equity method, then financial statements for a business required by Part C are not required to be included if:

(a) the offering memorandum includes disclosure for the periods for which financial statements are otherwise required under Part C that:

(i) summarizes information as to the aggregated amounts of assets, liabilities, revenue and profit or loss of the business, and

(ii) describes the issuer's proportionate interest in the business and any contingent issuance of securities by the business that might significantly affect the issuer's share of profit or loss;

(b) the financial information provided under D.3(a) for the most recently completed financial year has been audited, or has been derived from audited financial statements of the business; and

(c) the offering memorandum discloses that:

(i) the financial information provided under D.3(a) for any completed financial year has been audited, or identifies the audited financial statements from which the financial information provided under D.3(a) has been derived; and

(ii) the audit opinion with respect to the financial information or financial statements referred to in D.3(c)(i) was issued without a reservation of opinion.”;

(s) in instruction D.4:

(i) in paragraph (b), by replacing the words “accounted for as a “reverse take-over”” with the words “reverse take-over”, and by adding “and” after “Regulation 51-102.”;

(ii) by deleting paragraph (c);

(iii) in subparagraph (i) of paragraph (d):

(A) by replacing, in the French text of the introductory sentence, the words “l'état des résultats d'exploitation” with the words “le compte de résultat opérationnel”;

(B) in subparagraph (D), by inserting the words “, as defined in Regulation 51-102” after the words “operating income”;

(C) by replacing, in the French text of the sentence following subparagraph (D), the words “l'état des résultats” with the words “le compte du résultat opérationnel”, and the word “vérifié” with the word “audité”;

(t) in instruction D.5:

(i) by replacing, in the introductory sentence, the words “date acquisition” with the words “acquisition date”;

(ii) by replacing the French text of subparagraphs (i) to (iii) with the following:

“i) malgré des efforts raisonnables pendant les négociations relatives à l'acquisition, l'émetteur n'a pu faire inclure dans la convention d'achat les droits d'obtention d'un compte de résultat opérationnel audité du terrain;

ii) la convention d'achat contient des déclarations et garanties du vendeur selon lesquelles les montants présentés dans le compte de résultat opérationnel correspondent à l'information consignée dans ses documents comptables;

iii) la notice d'offre indique :

1. que l'émetteur n'a pas pu obtenir de compte de résultat opérationnel audité;

2. les motifs de cette incapacité;

3. que la convention d'achat contient les déclarations et garanties visées au paragraphe *ii*;

4. que les résultats présentés dans le compte de résultat opérationnel auraient pu différer de façon importante si ce compte avait été audité.”.

6. Form 45-106F3 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in the French text of section 1.1, the word “vérificateurs” with the word “auditeurs”;

(2) in paragraph (b) of item 8, by replacing the word “sales” with the word “revenue”;

(3) in the part entitled “Instructions for Completing Form 45-106F3 Offering Memorandum for Qualifying Issuers”:

(a) in instruction B.1, by replacing the words “Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles, Auditing Standards and Reporting Currency” with the words “Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards”;

(b) in the French text of instruction C.1, by replacing the word “vérifiés” with the word “audités”;

(c) in instruction C.2, by replacing the word “statements” with the word “reports”;

(d) in instruction D.1:

(i) in paragraph (c), by replacing the word “statements” with the word “report” and the words “interim financial statements that are” with the words “an interim financial report that is”;

(ii) in the French text of paragraph (d), by replacing the words “de vérification” with the words “d’audit”;

(iii) in the French text of paragraph (g), by replacing the word “vérifiés” with the word “audités”.

7. Sections 5 and 6 of this Regulation apply to an offering memorandum of an issuer which includes or incorporates by reference financial statements of the issuer in respect of periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

8. This Regulation comes into force on January 1, 2011.

REGULATION TO AMEND REGULATION 51-102 RESPECTING CONTINUOUS DISCLOSURE OBLIGATIONS

Securities Act

(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (8), (9), (11), (19), (20) and (34))

1. Paragraph (1) of section 1.1 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations is amended:

(1) by inserting, after the introductory phrase, the following definition:

““acquisition date” means the acquisition date required for accounting purposes;”;

(2) in the French text of the definition of “common share”, by replacing the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”;

(3) in the French text of the definition of “preference share”, by replacing the words “titre de participation” and “titres de participation” with, respectively, the words “titre de capitaux propres” and “titres de capitaux propres”;

(4) by inserting, after the definition of “old financial year”, the following:

““operating income” means gross revenue minus royalty expenses and production costs;”;

(5) by inserting, after the definition of “common share”, the following:

““date of transition to IFRS” means the date of transition to IFRSs as that term is defined in Canadian GAAP;”;

(6) by deleting the definition of “date of acquisition”;

(7) in paragraph (c) of the definition of “venture issuer”, by replacing the words “date of acquisition” with the words “acquisition date”;

(8) by replacing the French text of the definition of “equity investee” with the following:

“« entreprise mise en équivalence » : une entreprise dans laquelle l'émetteur a une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence;”;

(9) by inserting, after the definition of “financial outlook”, the following:

““financial statements” includes interim financial reports;

“first IFRS financial statements” has the meaning ascribed to that term in Canadian GAAP;”;

(10) by replacing the definition of “FOFI”, or “future-oriented financial information”, with the following:

““FOFI”, or “future-oriented financial information”, means forward-looking information about prospective financial performance, financial position or cash flows, based on assumptions about future economic conditions and courses of action, and presented in the format of a historical statement of financial position, statement of comprehensive income or statement of cash flows;”;

- (11) by inserting, after the definition of “form of proxy”, the following:

““forward-looking information” means disclosure regarding possible events, conditions or financial performance that is based on assumptions about future economic conditions and courses of action and includes future-oriented financial information with respect to prospective financial performance, financial position or cash flows that is presented either as a forecast or a projection;”;

- (12) by replacing the definition of “inter-dealer bond broker” with the following:

““inter-dealer bond broker” means a person that is approved by the Investment Industry Regulatory Organization of Canada under its Rule 36 *Inter-Dealer Bond Brokerage Systems*, as amended, and is subject to its Rule 36 and its Rule 2100 *Inter-Dealer Bond Brokerage Systems*, as amended;”;

- (13) by replacing the definition of “U.S. GAAP” with the following:

““U.S. AICPA GAAS” has the same meaning as in Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards;

“U.S. GAAP” has the same meaning as in Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards;

“U.S. PCAOB GAAS” has the same meaning as in Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards;”;

- (14) by deleting in the definition of “AIF”, the words “, Form 10-KSB”;

- (15) by replacing the French text of the definition of “U.S. GAAP” with the following:

“« PCGR américains » : les PCGR américains au sens du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d’audit acceptables;”;

- (16) by replacing the definition of “issuer’s GAAP” with the following:

““issuer’s GAAP” has the same meaning as in Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards approved by Ministerial Order (*indicate the number and date of the Ministerial Order approving the Regulation*);”;

- (17) by replacing the definition of “financial outlook” with the following:

““financial outlook” means forward-looking information about prospective financial performance, financial position or cash flows that is based on assumptions about future economic conditions and courses of action and that is not presented in the format of a historical statement of financial position, statement of comprehensive income or statement of cash flows;”;

- (18) by replacing the definition of “reverse takeover” with the following:

““reverse takeover” means a reverse acquisition, as defined in Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises, or a transaction in which an issuer issues enough voting securities as consideration for the acquisition of an entity such that control of the issuer passes to the securityholders of the acquired entity;”;

- (19) by deleting, in the definition of “MD&A”, the words “or Item 303 of Regulation S-B”;

- (20) by deleting the definition of “income from continuing operations”;

(21) by replacing the definition of “exchange-traded security” with the following:

““exchange-traded security” means a security that is listed on a recognized exchange or is quoted on a recognized quotation and trade reporting system or is listed on an exchange or quoted on a quotation and trade reporting system that is recognized for the purposes of Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation adopted by the Commission des valeurs mobilières du Québec pursuant to decision No. 2001-C-0409 dated August 28, 2001 and Regulation 23-101 respecting Trading Rules adopted by the Commission des valeurs mobilières du Québec pursuant to decision No. 2001-C-0411 dated August 28, 2001;”;

(22) in the definition of “restricted security”, by replacing, wherever they occur in the French text, the words “titre de participation” and “titres de participation” with, respectively, the words “titre de capitaux propres” and “titres de capitaux propres”, and, in paragraph (c), by replacing the word “bénéfice” with the word “résultat”.

2. Section 4.1 of the Regulation is replaced with the following:

“4.1. Comparative Annual Financial Statements and Audit

(1) A reporting issuer must file annual financial statements that include

(a) a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity, and a statement of cash flows for

(i) the most recently completed financial year; and

(ii) the financial year immediately preceding the most recently completed financial year, if any;

(b) a statement of financial position as at the end of each of the periods referred to in paragraph (a);

(c) a statement of financial position as at the beginning of the financial year immediately preceding the most recently completed financial year in the case of a reporting issuer that discloses in its annual financial statements an explicit and unreserved statement of compliance with IFRS and that

(i) applies an accounting policy retrospectively in its annual financial statements,

(ii) makes a retrospective restatement of items in its annual financial statements, or

(iii) reclassifies items in its annual financial statements;

(d) in the case of a reporting issuer’s first IFRS financial statements, the opening IFRS statement of financial position at the date of transition to IFRS; and

(e) notes to the annual financial statements;

(2) Annual financial statements filed under subsection (1) must be audited.

(3) If a reporting issuer presents the components of profit or loss in a separate income statement, the separate income statement must be displayed immediately before the statement of comprehensive income filed under subsection (1).”.

3. Sections 4.3 to 4.8 of the Regulation are replaced with the following:

“4.3. Interim Financial Report

(1) Subject to sections 4.7 and 4.10, a reporting issuer must file an interim financial report for each interim period ended after it became a reporting issuer.

(2) The interim financial report required to be filed under subsection (1) must include

(a) a statement of financial position as at the end of the interim period and a statement of financial position as at the end of the immediately preceding financial year, if any;

(b) a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity and a statement of cash flows, all for the year-to-date interim period, and comparative financial information for the corresponding interim period in the immediately preceding financial year, if any;

(c) for interim periods other than the first interim period in a reporting issuer's financial year, a statement of comprehensive income for the three month period ending on the last day of the interim period and comparative financial information for the corresponding period in the immediately preceding financial year, if any;

(d) a statement of financial position as at the beginning of the immediately preceding financial year in the case of a reporting issuer that discloses in its interim financial report compliance with International Accounting Standard 34 *Interim Financial Reporting* and that

(i) applies an accounting policy retrospectively in its interim financial report,

(ii) makes a retrospective restatement of items in its interim financial report, or

(iii) reclassifies items in its interim financial report;

(e) in the case of the first interim financial report required to be filed in the year of adopting IFRS, the opening IFRS statement of financial position at the date of transition to IFRS; and

(f) notes to the interim financial report.

(2.1) If a reporting issuer presents the components of profit or loss in a separate income statement, the separate income statement must be displayed immediately before the statement of comprehensive income filed under subsection (2).

(3) An auditor review of an interim financial report must be disclosed as follows:

(a) If an auditor has not performed a review of an interim financial report required to be filed under subsection (1), the interim financial report must be accompanied by a notice indicating that the interim financial report has not been reviewed by an auditor.

(b) If a reporting issuer engaged an auditor to perform a review of an interim financial report required to be filed under subsection (1) and the auditor was unable to complete the review, the interim financial report must be accompanied by a notice indicating that the auditor was unable to complete a review of the interim financial report and the reasons why the auditor was unable to complete the review.

(c) If an auditor has performed a review of the interim financial report required to be filed under subsection (1) and the auditor has expressed a reservation in the auditor's interim review report, the interim financial report must be accompanied by a written review report from the auditor.

(4) If an SEC issuer that is a reporting issuer

(a) has filed an interim financial report prepared in accordance with Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises for one or more interim periods since its most recently completed financial year for which annual financial statements have been filed; and

(b) prepares its annual financial statements or an interim financial report for the period immediately following the periods referred to in paragraph (a) in accordance with U.S. GAAP,

the SEC issuer must

(c) restate the interim financial report for the periods referred to in paragraph (a) in accordance with U.S. GAAP; and

(d) file the restated interim financial report referred to in paragraph (c) by the filing deadline for the financial statements referred to in paragraph (b).

“4.4. Filing Deadline for an Interim Financial Report

An interim financial report must be filed

(a) in the case of a reporting issuer other than a venture issuer, on or before the earlier of

(i) the 45th day after the end of the interim period; and

(ii) the date of filing, in a foreign jurisdiction, an interim financial report for a period ending on the last day of the interim period; or

(b) in the case of a venture issuer, on or before the earlier of

(i) the 60th day after the end of the interim period; and

(ii) the date of filing, in a foreign jurisdiction, an interim financial report for a period ending on the last day of the interim period.

“4.5. Approval of Financial Statements

(1) The annual financial statements a reporting issuer is required to file under section 4.1 must be approved by the board of directors before the statements are filed.

(2) The interim financial report a reporting issuer is required to file under section 4.3 must be approved by the board of directors before the report is filed.

(3) In fulfilling the requirement in subsection (2), the board of directors may delegate the approval of the interim financial report to the audit committee of the board of directors.

“4.6. Delivery of Financial Statements

(1) A reporting issuer must send annually a request form to the registered holders and beneficial owners of its securities, other than debt instruments, that the registered holders and beneficial owners may use to request a copy of the reporting issuer's

annual financial statements and MD&A for the annual financial statements, the interim financial reports and MD&A for the interim financial reports, or both.

(2) The reporting issuer must, in accordance with the procedures set out in Regulation 54-101 respecting Communication with Beneficial Owners of Securities of a Reporting Issuer send the form referred to in paragraph (1) to the beneficial owners of its securities who are identified under that Regulation as having chosen to receive all securityholder materials sent to beneficial owners of securities.

(3) If a registered holder or beneficial owner of securities, other than debt instruments, of a reporting issuer requests the issuer's annual financial statements or interim financial reports, the reporting issuer must send a copy of the requested financial statements to the person that made the request, without charge, by the later of,

(a) in the case of a reporting issuer other than a venture issuer, 10 calendar days after the filing deadline in subparagraph 4.2(a)(i) or 4.4(a)(i), section 4.7, or subsection 4.10(2), as applicable, for the financial statements requested;

(b) in the case of a venture issuer, 10 calendar days after the filing deadline in paragraph 4.2(b)(i) or 4.4(b)(i), section 4.7, or subsection 4.10(2), as applicable, for the financial statements requested; and

(c) 10 calendar days after the issuer receives the request.

(4) A reporting issuer is not required to send copies of annual financial statements or interim financial reports under subsection (3) that were filed more than two years before the issuer receives the request.

(5) Subsection (1) and the requirement to send annual financial statements under subsection (3) do not apply to a reporting issuer that sends its annual financial statements to its securityholders, other than holders of debt instruments, within 140 days of the issuer's financial year-end and in accordance with Regulation 54-101 respecting Communication with Beneficial Owners of Securities of a Reporting Issuer.

(6) If a reporting issuer sends financial statements under this section, the reporting issuer must also send, at the same time, the annual or interim MD&A relating to the financial statements.

“4.7. Filing of Financial Statements After Becoming a Reporting Issuer

(1) Despite any provisions of this Part other than subsections (2), (3) and (4) of this section, the first annual financial statements and interim financial reports that a reporting issuer must file under sections 4.1 and 4.3 are the financial statements for the financial year and interim periods immediately following the periods for which financial statements were included in a document filed of the issuer

(a) that resulted in the issuer becoming a reporting issuer; or

(b) in respect of a transaction that resulted in the issuer becoming a reporting issuer.

(2) If a reporting issuer is required to file annual financial statements for a financial year that ended before the issuer became a reporting issuer, those annual financial statements must be filed on or before the later of

(a) the 20th day after the issuer became a reporting issuer; and

(b) the filing deadline in section 4.2.

(3) If a reporting issuer is required to file an interim financial report for an interim period that ended before the issuer became a reporting issuer, that interim financial report must be filed on or before the later of

- (a) the 10th day after the issuer became a reporting issuer; and
- (b) the filing deadline in section 4.4.

(4) A reporting issuer is not required to provide comparative interim financial information for periods that ended before the issuer became a reporting issuer if

- (a) to a reasonable person it is impracticable to present prior-period information on a basis consistent with subsection 4.3(2);
- (b) the prior-period information that is available is presented; and
- (c) the notes to the interim financial report disclose the fact that the prior-period information has not been prepared on a basis consistent with the most recent interim financial information.

“4.8. Change in Year-End

(1) An SEC issuer satisfies this section if

- (a) it complies with the requirements of U.S. laws relating to a change of fiscal year; and
- (b) it files a copy of all materials required by U.S. laws relating to a change of fiscal year at the same time as, or as soon as practicable after, they are filed with or furnished to the SEC and, in the case of financial statements, no later than the filing deadlines prescribed under sections 4.2 and 4.4.

(2) If a reporting issuer decides to change its financial year-end by more than 14 days, it must file a notice as soon as practicable, and, in any event, not later than the earlier of

- (a) the filing deadline, based on the reporting issuer's old financial year-end, for the next financial statements required to be filed, either annual or interim, whichever comes first; and
- (b) the filing deadline, based on the reporting issuer's new financial year-end, for the next financial statements required to be filed, either annual or interim, whichever comes first.

(3) The notice referred to in subsection (2) must state

- (a) that the reporting issuer has decided to change its year-end;
- (b) the reason for the change;
- (c) the reporting issuer's old financial year-end;
- (d) the reporting issuer's new financial year-end;
- (e) the length and ending date of the periods, including the comparative periods, of each interim financial report and the annual financial statements to be filed for the reporting issuer's transition year and its new financial year; and

(f) the filing deadlines, prescribed under sections 4.2 and 4.4, for the annual financial statements and interim financial reports for the reporting issuer's transition year.

(4) For the purposes of this section,

(a) a transition year must not exceed 15 months; and

(b) the first interim period after an old financial year must not exceed four months.

(5) Despite subsection 4.3(1)(b), a reporting issuer is not required to file an interim financial report for any period in its transition year that ends not more than one month

(a) after the last day of its old financial year; or

(b) before the first day of its new financial year.

(6) Despite subsection 4.1(1), if a transition year is less than nine months in length, the reporting issuer must include as comparative financial information to its annual financial statements for its new financial year

(a) a statement of financial position, a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity, a statement of cash flows, and notes to the financial statements for its transition year;

(b) a statement of financial position, a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity, a statement of cash flows and notes to the financial statements for its old financial year;

(c) a statement of financial position as at the beginning of the old financial year in the case of a reporting issuer that discloses in its annual financial statements an explicit and unreserved statement of compliance with IFRS and that

(i) applies an accounting policy retrospectively in its annual financial statements,

(ii) makes a retrospective restatement of items in its annual financial statements, or

(iii) reclassifies items in its annual financial statements; and

(d) in the case of a reporting issuer's first IFRS financial statements, the opening IFRS statement of financial position at the date of transition to IFRS.

(7) Despite subsection 4.3(2), if interim periods for the reporting issuer's transition year end three, six, nine or twelve months after the end of its old financial year, the reporting issuer must include

(a) as comparative financial information in each interim financial report during its transition year, the comparative financial information required by subsection 4.3(2), except if an interim period during the transition year is 12 months in length and the reporting issuer's transition year is longer than 13 months, the comparative financial information must be the statement of financial position, statement of comprehensive income, statement of changes in equity and statement of cash flows for the 12 month period that constitutes its old financial year;

(b) as comparative financial information in each interim financial report during its new financial year

year; and

(ii) the statement of comprehensive income, statement of changes in equity and statement of cash flows for the periods in its transition year or old financial year, for the same calendar months as, or as close as possible to, the calendar months in the interim period in the new financial year;

(c) a statement of financial position as at the beginning of the earliest comparative period in the case of a reporting issuer that discloses in its interim financial report compliance with International Accounting Standard 34 *Interim Financial Reporting* and that

financial report,

financial report, or

(iii) reclassifies items in its interim financial report; and

(d) in the case of the first interim financial report required to be filed in the year of adopting IFRS, the opening IFRS statement of financial position at the date of transition to IFRS.

(8) Despite subsection 4.3(2), if interim periods for a reporting issuer's transition year end twelve, nine, six or three months before the end of the transition year, the reporting issuer must include

during its transition year

financial year; and

in equity and statement of cash flows for periods in its old financial year, for the same calendar months as, or as close as possible to, the calendar months in the interim period in the transition year;

during its new financial year

year; and

in equity and statement of cash flows in its transition year or old financial year, or both, as appropriate, for the same calendar months as, or as close as possible to, the calendar months in the interim period in the new financial year;

comparative period in the case of a reporting issuer that discloses in its interim financial report compliance with International Accounting Standard 34 *Interim Financial Reporting* and that

financial report,

(ii) makes a retrospective restatement of items in its interim financial report, or

(iii) reclassifies items in its interim financial report; and

(d) in the case of the first interim financial report required to be filed in the year of adopting IFRS, the opening IFRS statement of financial position at the date of transition to IFRS.”.

4. Paragraph (h) of section 4.9 of the Regulation is amended by replacing the words “interim and annual financial statements” with the words “interim financial reports and the annual financial statements”.

5. Section 4.10 of the Regulation is amended:

(1) in paragraph (2):

(a) in the French text of subparagraph (a), by deleting the word “il”;

(b) in subparagraph (c), by replacing the words “the interim financial statements” with the words “each interim financial report”;

(2) in subparagraph (c) of paragraph (3), by replacing the word “statements” with the word “report”.

6. Section 4.11 of the Regulation is replaced with the following:

“4.11. Change of Auditor

(1) In this section

“appointment” means, in relation to a reporting issuer, the earlier of

(a) the appointment as its auditor of a person; and

(b) the decision by the board of directors of the reporting issuer to propose to holders of qualified securities to appoint such person as its auditor to replace its former auditor;

“consultation” means advice provided by a successor auditor, whether or not in writing, to a reporting issuer during the relevant period, which the successor auditor concluded was an important factor considered by the reporting issuer in reaching a decision concerning

(a) the application of accounting principles or policies to a transaction, whether or not the transaction is completed;

(b) a report provided by an auditor on the reporting issuer’s financial statements;

(c) scope or procedure of an audit or review engagement; or

(d) financial statement disclosure;

“disagreement” means a difference of opinion between personnel of a reporting issuer responsible for finalizing the reporting issuer’s financial statements and the personnel of a former auditor responsible for authorizing the issuance of audit reports on the reporting issuer’s financial statements or authorizing the communication of the results of the auditor’s review of the reporting issuer’s interim financial report, if the difference of opinion

(a) resulted in a modified opinion in the former auditor's audit report on the reporting issuer's financial statements for any period during the relevant period;

(b) would have resulted in a modified opinion in the former auditor's audit report on the reporting issuer's financial statements for any period during the relevant period if the difference of opinion had not been resolved to the former auditor's satisfaction, not including a difference of opinion based on incomplete or preliminary information that was resolved to the satisfaction of the former auditor upon the receipt of further information;

(c) resulted in a qualified or adverse communication or denial of assurance in respect of the former auditor's review of the reporting issuer's interim financial report for any interim period during the relevant period; or

(d) would have resulted in a qualified or adverse communication or denial of assurance in respect of the former auditor's review of the reporting issuer's interim financial report for any interim period during the relevant period if the difference of opinion had not been resolved to the former auditor's satisfaction, not including a difference of opinion based on incomplete or preliminary information that was resolved to the satisfaction of the former auditor upon the receipt of further information;

"former auditor" means the auditor of a reporting issuer that is the subject of the most recent termination or resignation;

"qualified securities" means securities of a reporting issuer that carry the right to participate in voting on the appointment or removal of the reporting issuer's auditor;

"relevant information circular" means

(a) if a reporting issuer's constating documents or applicable law require holders of qualified securities to take action to remove the reporting issuer's auditor or to appoint a successor auditor

(i) the information circular required to accompany or form part of every notice of meeting at which that action is proposed to be taken; or

(ii) the disclosure document accompanying the text of the written resolution provided to holders of qualified securities; or

(b) if paragraph (a) does not apply, the information circular required to accompany or form part of the first notice of meeting to be sent to holders of qualified securities following the preparation of a reporting package concerning a termination or resignation;

"relevant period" means the period

(a) commencing at the beginning of the reporting issuer's two most recently completed financial years and ending on the date of termination or resignation; or

(b) during which the former auditor was the reporting issuer's auditor, if the former auditor was not the reporting issuer's auditor throughout the period described in paragraph (a);

"reportable event" means a disagreement, a consultation, or an unresolved issue;

"reporting package" means

(a) the documents referred to in subparagraphs (5)(a)(i) and (6)(a)(i);

(b) the letter referred to in clause (5)(a)(ii)(B), if received by the reporting issuer, unless an updated letter referred to in clause (6)(a)(iii)(B) has been received by the reporting issuer;

(c) the letter referred to in clause (6)(a)(ii)(B), if received by the reporting issuer; and

(d) any updated letter referred to in clause (6)(a)(iii)(B) received by the reporting issuer;

“resignation” means notification from an auditor to a reporting issuer of the auditor’s decision to resign or decline to stand for reappointment;

“successor auditor” means the person

(a) appointed;

(b) that the board of directors have proposed to holders of qualified securities be appointed; or

(c) that the board of directors have decided to propose to holders of qualified securities be appointed,

as the reporting issuer’s auditor after the termination or resignation of the reporting issuer’s former auditor;

“termination” means, in relation to a reporting issuer, the earlier of

(a) the removal of its auditor before the expiry of the auditor’s term of appointment, the expiry of its auditor’s term of appointment without reappointment, or the appointment of a different person as its auditor upon expiry of its auditor’s term of appointment; and

(b) the decision by the board of directors of the reporting issuer to propose to holders of its qualified securities that its auditor be removed before, or that a different person be appointed as its auditor upon, the expiry of its auditor’s term of appointment;

“unresolved issue” means any matter that, in the former auditor’s opinion, has, or could have, a material impact on the financial statements, or reports provided by the auditor relating to the financial statements, for any financial period during the relevant period, and about which the former auditor has advised the reporting issuer if

(a) the former auditor was unable to reach a conclusion as to the matter’s implications before the date of termination or resignation;

(b) the matter was not resolved to the former auditor’s satisfaction before the date of termination or resignation; or

(c) the former auditor is no longer willing to be associated with any of the financial statements;

(2) For the purposes of this section, the term “material” has a meaning consistent with the discussion of the term “materiality” in the issuer’s GAAP.

(3) This section does not apply if

(a) the following three conditions are met:

(i) a termination, or resignation, and appointment occur in connection with an amalgamation, arrangement, takeover or similar transaction involving the reporting issuer or a reorganization of the reporting issuer;

(ii) the termination, or resignation, and appointment have been disclosed in a news release that has been filed or in a disclosure document that has been delivered to holders of qualified securities and filed; and

(iii) no reportable event has occurred;

(b) the change of auditor is required by the legislation under which the reporting issuer exists or carries on its activities; or

(c) the change of auditor arises from an amalgamation, merger or other reorganization of the auditor.

(4) An SEC issuer satisfies this section if it

(a) complies with the requirements of U.S. laws relating to a change of auditor;

(b) files a copy of all materials required by U.S. laws relating to a change of auditor at the same time as, or as soon as practicable after, they are filed with or furnished to the SEC;

(c) issues and files a news release describing the information disclosed in the materials referred to in paragraph (b), if there are any reportable events; and

(d) includes the materials referred to in paragraph (b) with each relevant information circular.

(5) Upon a termination or resignation of its auditor, a reporting issuer must

(a) within 10 days after the date of termination or resignation

(i) prepare a change of auditor notice in accordance with subsection (7) and deliver a copy of it to the former auditor; and

(ii) request the former auditor to

(A) review the reporting issuer's change of auditor notice;

(B) prepare a letter, addressed to the securities regulatory authority, stating, for each statement in the change of auditor notice, whether the auditor agrees, disagrees and the reasons why, or has no basis to agree or disagree; and

(C) deliver the letter to the reporting issuer within 20 days after the date of termination or resignation;

(b) within 30 days after the date of termination or resignation

(i) have the audit committee of its board of directors or its board of directors review the letter referred to in clause (5)(a)(ii)(B) if received by the reporting issuer, and approve the change of auditor notice;

(ii) file a copy of the reporting package with the securities regulatory authority;

(iii) deliver a copy of the reporting package to the former auditor;

(iv) if there are any reportable events, issue and file a news release describing the information in the reporting package; and

(c) include with each relevant information circular

(i) a copy of the reporting package as an appendix; and

(ii) a summary of the contents of the reporting package with a cross-reference to the appendix.

(6) Upon an appointment of a successor auditor, a reporting issuer must

(a) within 10 days after the date of appointment

(i) prepare a change of auditor notice in accordance with subsection (7) and deliver it to the successor auditor and to the former auditor;

(ii) request the successor auditor to

(A) review the reporting issuer's change of auditor notice;

(B) prepare a letter addressed to the securities regulatory authority, stating, for each statement in the change of auditor notice, whether the auditor agrees, disagrees and the reasons why, or has no basis to agree or disagree; and

(C) deliver that letter to the reporting issuer within 20 days after the date of appointment; and

(iii) request the former auditor to, within 20 days after the date of appointment,

(A) confirm that the letter referred to in clause (5)(a)(ii)(B) does not have to be updated; or

(B) prepare and deliver to the reporting issuer an updated letter to replace the letter referred to in clause (5)(a)(ii)(B);

(b) within 30 days after the date of appointment,

(i) have the audit committee of its board of directors or its board of directors review the letters referred to in clauses (6)(a)(ii)(B) and (6)(a)(iii)(B) if received by the reporting issuer, and approve the change of auditor notice;

(ii) file a copy of the reporting package with the securities regulatory authority;

(iii) deliver a copy of the reporting package to the successor auditor and to the former auditor; and

(iv) if there are any reportable events, issue and file a news release disclosing the appointment of the successor auditor and either describing the information in the reporting package or referring to the news release required under subparagraph (5)(b)(iv).

(7) A change of auditor notice must state

(a) the date of termination or resignation;

(b) whether the former auditor

- (i) resigned on the former auditor's own initiative or at the reporting issuer's request;
 - (ii) was removed or is proposed to holders of qualified securities to be removed during the former auditor's term of appointment; or
 - (iii) was not reappointed or has not been proposed for reappointment;
- (c) whether the termination or resignation of the former auditor and any appointment of the successor auditor were considered or approved by the audit committee of the reporting issuer's board of directors or the reporting issuer's board of directors;
- (d) whether the former auditor's report on any of the reporting issuer's financial statements relating to the relevant period contained a modified opinion and, if so, a description of each modification;
- (e) if there is a reportable event, the following information:
- (i) for a disagreement,
 - (A) a description of the disagreement;
 - (B) whether the audit committee of the reporting issuer's board of directors or the reporting issuer's board of directors discussed the disagreement with the former auditor; and
 - (C) whether the reporting issuer authorized the former auditor to respond fully to inquiries by any successor auditor concerning the disagreement and, if not, a description of and reasons for any limitation;
 - (ii) for a consultation,
 - (A) a description of the issue that was the subject of the consultation;
 - (B) a summary of the successor auditor's oral advice, if any, provided to the reporting issuer concerning the issue;
 - (C) a copy of the successor auditor's written advice, if any, received by the reporting issuer concerning the issue; and
 - (D) whether the reporting issuer consulted with the former auditor concerning the issue and, if so, a summary of the former auditor's advice concerning the issue; and
 - (iii) for an unresolved issue,
 - (A) a description of the issue;
 - (B) whether the audit committee of the reporting issuer's board of directors or the reporting issuer's board of directors discussed the issue with the former auditor; and
 - (C) whether the reporting issuer authorized the former auditor to respond fully to inquiries by any successor auditor concerning the issue and, if not, a description of and reasons for any limitation; and
- (f) if there are no reportable events, a statement to that effect.

(8) If the successor auditor becomes aware that the change of auditor notice required by this section has not been prepared and filed by the reporting issuer, the auditor must, within 7 days, advise the reporting issuer in writing and deliver a copy of the letter to the securities regulatory authority.”.

7. Subparagraph (b) of paragraph (2) of section 4B.2 of the Regulation is amended, in the French text, by replacing the word “conventions” with the word “méthodes”.

8. Sections 5.1 to 5.7 of the Regulation are replaced with the following:

“5.1. Filing of MD&A

(1) A reporting issuer must file MD&A relating to its annual financial statements and each interim financial report.

(1.1) Despite subsection (1), a reporting issuer does not have to file MD&A relating to the annual financial statements and interim financial reports required under sections 4.7 and 4.10 for financial years and interim periods that ended before the issuer became a reporting issuer.

(2) The MD&A required to be filed must be filed on or before the earlier of

(a) the filing deadlines for the annual financial statements and each interim financial report set out in sections 4.2 and 4.4, as applicable; and

(b) the date the reporting issuer files the financial statements under subsections 4.1(1) or 4.3(1), as applicable.

“5.2. Filing of MD&A for SEC Issuers

Despite subsection 5.1(2), if an SEC issuer that is a reporting issuer is filing its annual or interim MD&A prepared in accordance with Item 303 of Regulation S-K under the 1934 Act, the SEC issuer must file that document on or before the earlier of

(a) the date the SEC issuer would be required to file that document under section 5.1; and

(b) the date the SEC issuer files that document with the SEC.

“5.3. Additional Disclosure for Venture Issuers Without Significant Revenue

(1) A venture issuer that has not had significant revenue from operations in either of its last two financial years, must disclose in its MD&A, for each period referred to in subsection (2), a breakdown of material components of

(a) exploration and evaluation assets or expenditures;

(b) expensed research and development costs;

(c) intangible assets arising from development;

(d) general and administration expenses; and

(e) any material costs, whether expensed or recognized as assets, not referred to in paragraphs (a) through (d);

and if the venture issuer’s business primarily involves mining exploration and development, the analysis of exploration and evaluation assets or expenditures must be presented on a property-by-property basis.

(2) The disclosure in subsection (1) must be provided for the following periods:

(a) in the case of annual MD&A, for the two most recently completed financial years; and

(b) in the case of interim MD&A, for the most recent year-to-date interim period and the comparative year-to-date period presented in the interim financial report.

(3) Subsection (1) does not apply if the information required under that subsection has been disclosed in the financial statements to which the MD&A relates.

“5.4. Disclosure of Outstanding Share Data

(1) A reporting issuer must disclose in its MD&A the designation and number or principal amount of

(a) each class and series of voting or equity securities of the reporting issuer for which there are securities outstanding;

(b) each class and series of securities of the reporting issuer for which there are securities outstanding if the securities are convertible into, or exercisable or exchangeable for, voting or equity securities of the reporting issuer; and

(c) each class and series of voting or equity securities of the reporting issuer that are issuable on the conversion, exercise or exchange of outstanding securities of the reporting issuer.

(2) For the application of paragraph (1)(c), if the exact number or principal amount of voting or equity securities of the reporting issuer that are issuable on the conversion, exercise or exchange of outstanding securities of the reporting issuer is not determinable, the reporting issuer must disclose the maximum number or principal amount of each class and series of voting or equity securities that are issuable on the conversion, exercise or exchange of outstanding securities of the reporting issuer and, if that maximum number or principal amount is not determinable, the reporting issuer must describe the exchange or conversion features and the manner in which the number or principal amount of voting or equity securities will be determined.

(3) The disclosure under subsections (1) and (2) must be prepared as of the latest practicable date.

“5.5. Approval of MD&A

(1) The annual MD&A that a reporting issuer is required to file under this Part must be approved by the board of directors before being filed.

(2) The interim MD&A that a reporting issuer is required to file under this Part must be approved by the board of directors before being filed.

(3) In fulfilling the requirement in subsection (2), the board of directors may delegate the approval of the interim MD&A required to be filed under this Part to the audit committee of the board of directors.

“5.6. Delivery of MD&A

(1) If a registered holder or beneficial owner of securities, other than debt instruments, of a reporting issuer requests the reporting issuer's annual or interim MD&A, the reporting issuer must send a copy of the requested MD&A to the person that made the

request, without charge, by the delivery deadline set out in subsection 4.6(3) for the annual financial statements or interim financial report to which the MD&A relates.

(2) A reporting issuer is not required to send copies of any MD&A that was filed more than two years before the issuer receives the request.

(3) The requirement to send annual MD&A under subsection (1) does not apply to a reporting issuer that sends its annual MD&A and any related MD&A supplement to its securityholders, other than holders of debt instruments, within 140 days of the issuer's financial year-end and in accordance with Regulation 54-101 respecting Communication with Beneficial Owners of Securities of a Reporting Issuer.

(4) If a reporting issuer sends MD&A under this section, the reporting issuer must also send, at the same time, the annual financial statements or interim financial report to which the MD&A relates.

“5.7. Additional Disclosure for Reporting Issuers with Significant Equity Investees

(1) A reporting issuer that has a significant equity investee must disclose in its MD&A for each period referred to in subsection (2),

(a) summarized financial information of the equity investee, including the aggregated amounts of assets, liabilities, revenue and profit or loss; and

(b) the reporting issuer's proportionate interest in the equity investee and any contingent issuance of securities by the equity investee that might significantly affect the reporting issuer's share of profit or loss.

(2) The disclosure in subsection (1) must be provided for the following periods:

(a) in the case of annual MD&A, for the two most recently completed financial years; and

(b) in the case of interim MD&A, for the most recent year-to-date interim period and the comparative year-to-date period presented in the interim financial report.

(3) Subsection (1) does not apply if

(a) the information required under that subsection has been disclosed in the financial statements to which the MD&A relates; or

(b) the issuer files separate financial statements of the equity investee for the periods referred to in subsection (2).”.

9. Section 5.8 of the Regulation is amended:

(1) by deleting, wherever they occur, the words “, or MD&A supplement if one is required under section 5.2,” and the words “or MD&A supplement”;

(2) by replacing, in subparagraph (iii) of subparagraph (b) of paragraph (3), the word “on” with the word “at”;

(3) by replacing, in subparagraph (a) of paragraph (5), the words “, in its MD&A or MD&A supplement if one is required under section 5.2, disclose” with the words “disclose in its MD&A”;

(4) by replacing, in subparagraph (iii) of subparagraph (b) of paragraph (6), the word “on” with the word “at”.

10. Section 6.2 of the Regulation is amended:

(1) in paragraph (b), by replacing the words “in Form 10-K, Form 10-KSB” with the words “on Form 10-K”;

(2) in subparagraph (ii) of paragraph (b), by deleting the words “, Form 10-KSB”.

11. Section 8.1 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in the French text of the definition of “acquisition”, the words “comptabilisation à la valeur de consolidation” with the words “mise en équivalence”;

(2) by inserting, after the definition of “acquisition of related businesses”, the following:

““acquisition test profit or loss” means profit or loss, adjusted to exclude discontinued operations and income taxes;”.

12. Section 8.2 of the Regulation is amended by replacing, wherever they occur, the words “date of acquisition” with the words “acquisition date”.

13. Section 8.3 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraph (2) with the following:

“(2) For the purposes of subsection (1), the significance tests are:

(a) The asset test: The reporting issuer’s proportionate share of the consolidated assets of the business or related businesses exceeds 20 percent of the consolidated assets of the reporting issuer calculated using the audited annual financial statements of each of the reporting issuer and the business or the related businesses for the most recently completed financial year of each that ended before the acquisition date.

(b) The investment test: The reporting issuer’s consolidated investments in and advances to the business or related businesses as at the acquisition date exceeds 20 percent of the consolidated assets of the reporting issuer as at the last day of the most recently completed financial year of the reporting issuer ended before the acquisition date, excluding any investments in or advances to the business or related businesses as at that date.

(c) The profit or loss test: The reporting issuer’s proportionate share of the consolidated acquisition test profit or loss of the business or related businesses exceeds 20 percent of the consolidated acquisition test profit or loss of the reporting issuer calculated using the audited annual financial statements of each of the reporting issuer and the business or related businesses for the most recently completed financial year of each ended before the acquisition date.”;

(2) by replacing subparagraphs (b) and (c) of paragraph (4) with the following:

“(b) The investment test: The reporting issuer’s consolidated investments in and advances to the business or related businesses as at the acquisition date exceeds 20 percent of the consolidated assets of the reporting issuer as at the last day of the most recently completed interim period or financial year of the reporting issuer, excluding any investments in or advances to the business or related businesses as at that date.

(c) The profit or loss test: The acquisition test profit or loss calculated under the following subparagraph (i) exceeds 20 percent of the acquisition test profit or loss calculated under the following subparagraph (ii):

(i) the reporting issuer's proportionate share of the consolidated acquisition test profit or loss of the business or related businesses for the later of

(A) the most recently completed financial year of the business or related businesses; or

(B) the 12 months ended on the last day of the most recently completed interim period of the business or related businesses;

(ii) the reporting issuer's consolidated acquisition test profit or loss for the later of

(A) the most recently completed financial year, without giving effect to the acquisition; or

(B) the 12 months ended on the last day of the most recently completed interim period of the reporting issuer, without giving effect to the acquisition.”;

(3) by inserting the following paragraphs after paragraph (4):

“(4.1) For the purposes of calculating significance under the significance tests in subsection (2) or re-calculating significance under the optional significance tests in subsection (4), the reporting issuer must not remeasure its previously held equity interest in the business or related businesses and must not

(a) include the remeasurement in the asset test or the investment test, or

(b) include any resulting gain or loss from remeasurement in the profit or loss test.

(4.2) For the purposes of the significance test in paragraph (2)(b) and the optional significance test in paragraph (4)(b), the reporting issuer's investments in and advances to the business or related businesses must include

(a) the consideration transferred for the acquisition, measured in accordance with the issuer's GAAP,

(b) payments made in connection with the acquisition which do not constitute consideration transferred but which would not have been paid unless the acquisition had occurred, and

(c) contingent consideration for the acquisition measured in accordance with the issuer's GAAP.”;

(4) in paragraph (6), by replacing the words “date of acquisition” with the words “acquisition date”;

(5) by replacing paragraphs 8 to 12 with the following:

“(8) For the purposes of paragraph (2)(c) and clause (4)(c)(ii)(A), if the reporting issuer's consolidated acquisition test profit or loss for the most recently completed financial year was lower by 20 percent or more than its average consolidated acquisition test profit or loss for the three most recently completed financial years, the issuer may, subject to subsection (10), substitute the average consolidated acquisition test profit or loss for the three most recently completed financial years in determining whether the significance test set out in paragraph (2)(c) or (4)(c) is satisfied.

(9) For the purpose of clause (4)(c)(ii)(B) if the reporting issuer's consolidated acquisition test profit or loss for the most recently completed 12-month period was lower by 20 percent or more than its average consolidated acquisition test profit or loss for the three most recently completed 12-month periods, the issuer may, subject to subsection (10), substitute the average consolidated acquisition test profit or loss for the three most recently completed 12-month periods in determining whether the significance test set out in paragraph (4)(c) is satisfied.

(10) If the reporting issuer's consolidated acquisition test profit or loss for either of the two earlier financial periods referred to in subsections (8) and (9) is a loss, the reporting issuer's acquisition test profit or loss for that period is considered to be zero for the purposes of calculating the average consolidated acquisition test profit or loss for the three financial periods.

(11) If a reporting issuer has made multiple investments in the same business, then for the purposes of applying subsections (2) and (4),

(a) if the initial investment and one or more incremental investments were made during the same financial year, the investments must be aggregated and tested on a combined basis;

(b) if one or more incremental investments were made in a financial year subsequent to the financial year in which an initial or incremental investment was made and the initial or previous incremental investments are reflected in audited annual financial statements of the reporting issuer previously filed, the reporting issuer must apply the significance tests set out in subsections (2) and (4) on a combined basis to the incremental investments not reflected in audited financial statements of the reporting issuer previously filed; and

(c) if one or more incremental investments were made in a financial year subsequent to the financial year in which the initial investment was made and the initial investment is not reflected in audited annual financial statements of the reporting issuer previously filed, the reporting issuer must apply the significance tests set out in subsections (2) and (4) to the initial and incremental investments on a combined basis.

(11.1) For the purposes of calculating the optional profit or loss test under clause (4)(c)(ii)(A), a reporting issuer may use pro forma consolidated acquisition test profit or loss for its most recently completed financial year that was included in a previously filed document if

(a) the reporting issuer has made a significant acquisition of a business after its most recently completed financial year; and

(b) the previously filed document included

(i) audited annual financial statements of that acquired business for the periods required by this Part; and

(ii) the pro forma financial information required by subsection 8.4(5) or (6).

(12) In determining whether an acquisition of related businesses is a significant acquisition, related businesses acquired after the ending date of the most recently filed audited annual financial statements of the reporting issuer must be considered on a combined basis.”;

(6) in paragraph (13), by replacing the words “reporting currency” with the words “presentation currency”;

(7) by replacing paragraph (14) with the following:

“(14) Despite subsections (2) and (4), the significance of an acquisition of a business or related businesses may be calculated using unaudited financial statements of the business or related businesses that comply with subsections 3.11(1), 3.11(2) and 3.11(3) of Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards if the financial statements of the business or related businesses for the most recently completed financial year have not been audited.”;

(8) in paragraph (15), by replacing, wherever it occurs in the French text, the word “vérifiés” with the word “audités”.

14. Section 8.4 of the Regulation is replaced with the following:

“8.4. Financial Statement Disclosure for Significant Acquisitions

(1) If a reporting issuer is required to file a business acquisition report under section 8.2, the business acquisition report must include the following for each business or related businesses:

(a) a statement of comprehensive income, a statement of changes in equity and a statement of cash flows for the following periods:

(i) if the business has completed one financial year,

(A) the most recently completed financial year ended on or before the acquisition date; and

(B) the financial year immediately preceding the most recently completed financial year, if any; or

(ii) if the business has not completed one financial year, the financial period commencing on the date of formation and ending on a date not more than 45 days before the acquisition date;

(b) a statement of financial position as at the end of each of the periods specified in paragraph (a); and

(c) notes to the financial statements.

(2) The most recently completed financial period referred to in subsection (1) must be audited.

(3) If a reporting issuer is required to include financial statements in a business acquisition report under subsection (1), the business acquisition report must include financial statements for

(a) the most recently completed interim period or other period that started the day after the date of the statement of financial position specified in paragraph (1)(b) and ended,

(i) in the case of an interim period, before the acquisition date; or

(ii) in the case of a period other than an interim period, after the interim period referred to in subparagraph (i) and on or before the acquisition date; and

(b) a comparable period in the preceding financial year of the business.

(3.1) If a reporting issuer is required under subsection (3) to include an interim financial report in a business acquisition report and the financial statements for the business

or related businesses acquired are prepared in accordance with Canadian GAAP applicable to private enterprises, as permitted under Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards, then the interim financial report must include

(a) a balance sheet as at the end of the interim period and a balance sheet as at the end of the immediately preceding financial year, if any;

(b) an income statement, a statement of retained earnings and a cash flow statement, all for the year-to-date interim period, and comparative financial information for the corresponding interim period in the immediately preceding financial year, if any; and

(c) notes to the financial statements.

(3.2) Subsection (3.1) does not apply in Ontario.

(4) Despite subsection (3), the business acquisition report may include financial statements for a period ending not more than one interim period before the period referred to in subparagraph (3)(a)(i) if

(a) the business does not, or related businesses do not, constitute a material departure from the business or operations of the reporting issuer immediately before the acquisition; and

(b) (deleted)

(c) either

(i) the acquisition date is, and the reporting issuer files the business acquisition report, within the following time after the business's or related businesses' most recently completed interim period:

(A) 45 days, if the reporting issuer is not a venture issuer;
or

(B) 60 days, if the reporting issuer is a venture issuer; or

(ii) the reporting issuer filed a document before the acquisition date that included financial statements for the business or related businesses that would have been required if the document were a prospectus, and those financial statements are for a period ending not more than one interim period before the interim period referred to in subparagraph (3)(a)(i).

(5) If a reporting issuer is required to include financial statements in a business acquisition report under subsection (1) or (3), the business acquisition report must include

(a) a pro forma statement of financial position of the reporting issuer,

(i) as at the date of the reporting issuer's most recent statement of financial position filed, that gives effect, as if they had taken place as at the date of the pro forma statement of financial position, to significant acquisitions that have been completed, but are not reflected in the reporting issuer's most recent statement of financial position for an annual or interim period; or

(ii) if the reporting issuer has not filed a statement of financial position for any annual or interim period, as at the date of the acquired business's most recent statement of financial position, that gives effect, as if they had taken place as at the date of the pro forma statement of financial position, to significant acquisitions that have been completed;

(b) a pro forma income statement of the reporting issuer that gives effect to significant acquisitions completed since the beginning of the financial year referred to in clause (i)(A) or (ii)(A), as applicable, as if they had taken place at the beginning of that financial year, for each of the following financial periods:

(i) the reporting issuer's

(A) most recently completed financial year for which it has filed financial statements; and

(B) interim period for which it has filed an interim financial report that started after the period in clause (A) and ended immediately before the acquisition date or, in the reporting issuer's discretion, after the acquisition date; or

(ii) if the reporting issuer has not filed a statement of comprehensive income for any annual or interim period, for the business's or related businesses'

(A) most recently completed financial year that ended before the acquisition date; and

(B) period for which financial statements are included in the business acquisition report under paragraph (3)(a); and

(c) pro forma earnings per share based on the pro forma financial statements referred to in paragraph (b).

(6) Despite paragraph (5)(a) and clauses (5)(b)(i)(B) and (5)(b)(ii)(B), if the reporting issuer relies on subsection (4), the business acquisition report may include

(a) a pro forma statement of financial position as at the date of the statement of financial position filed immediately before the reporting issuer's most recent statement of financial position filed; and

(b) a pro forma income statement for the period ending not more than one interim period before the interim period referred to in clause (5)(b)(i)(B) or (5)(b)(ii)(B), as applicable.

(7) If a reporting issuer is required to include pro forma financial statements in a business acquisition report under subsection (5),

(a) the reporting issuer must identify in the pro forma financial statements each significant acquisition, if the pro forma financial statements give effect to more than one significant acquisition;

(b) the reporting issuer must include in the pro forma financial statements a description of the underlying assumptions on which the pro forma financial statements are prepared, cross-referenced to each related pro forma adjustment;

(c) if the financial year-end of the business differs from the reporting issuer's year-end by more than 93 days, for the purpose of preparing the pro forma income statement for the reporting issuer's most recently completed financial year, the reporting issuer must construct an income statement of the business for a period of 12 consecutive months ending no more than 93 days before or after the reporting issuer's year-end, by adding the results for a subsequent interim period to a completed financial year of the business and deducting the comparable interim results for the immediately preceding year;

(d) if a constructed income statement is required under paragraph (c), the pro forma financial statements must disclose the period covered by the constructed income

statement on the face of the pro forma financial statements and must include a note stating that the financial statements of the business used to prepare the pro forma financial statements were prepared for the purpose of the pro forma financial statements and do not conform with the financial statements for the business included elsewhere in the business acquisition report;

(e) if a reporting issuer is required to prepare a pro forma income statement for an interim period required by paragraph (5)(b), and the pro forma income statement for the most recently completed financial year includes results of the business which are also included in the pro forma income statement for the interim period, the reporting issuer must disclose in a note to the pro forma financial statements the revenue, expenses and profit or loss from continuing operations included in each pro forma income statement for the overlapping period; and

(f) a constructed period referred to in paragraph (c) does not have to be audited.

(8) If a reporting issuer is required under subsection (1) to include financial statements for more than one business because the significant acquisition involves an acquisition of related businesses, the financial statements required under subsection (1) must be presented separately for each business, except for the periods during which the businesses have been under common control or management, in which case the reporting issuer may present the financial statements of the businesses on a combined basis.”.

15. Section 8.6 of the Regulation is replaced with the following:

“8.6. Exemption for Significant Acquisitions Accounted for Using the Equity Method

A reporting issuer is exempt from the requirements in section 8.4 if

- (a) the acquisition is, or will be, of an equity investee;
- (b) the business acquisition report includes disclosure for the periods for which financial statements are otherwise required under subsection 8.4(1) that
 - (i) summarizes financial information of the equity investee, including the aggregated amounts of assets, liabilities, revenue and profit or loss; and
 - (ii) describes the reporting issuer’s proportionate interest in the equity investee and any contingent issuance of securities by the equity investee that might significantly affect the reporting issuer’s share of profit or loss;
- (c) the financial information provided under paragraph (b) for the most recently completed financial year
 - (i) has been derived from audited financial statements of the equity investee; or
 - (ii) has been audited; and
- (d) the business acquisition report
 - (i) identifies the financial statements referred to in subparagraph (c)(i) from which the disclosure provided under paragraph (b) has been derived; or
 - (ii) discloses that the financial information provided under paragraph (b), if not derived from audited financial statements, has been audited; and
 - (iii) discloses that the audit opinion with respect to the financial

statements referred to in subparagraph (i), or the financial information referred to in subparagraph (ii), was issued without a modified opinion.”.

16. Section 8.9 of the Regulation is amended:

(1) in the introductory sentence, by replacing the words “interim financial statements” with the words “an interim financial report”;

(2) in subparagraph (c) of paragraph (3), by replacing the word “statements” with the word “report”.

17. Section 8.10 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraph (2) with the following:

“(2) Despite subsections 8.3(1), 8.3(2), 8.3(3), 8.3(4), 8.3(8), 8.3(9), 8.3(10) and 8.3(11.1), a reporting issuer must substitute “operating income” for “acquisition test profit or loss” for the purposes of the profit or loss test in paragraphs 8.3(2)(c) and 8.3(4)(c) if the acquisition is one described in subsection (1).”;

(2) in paragraph (3):

(a) by deleting subparagraph (d);

(b) by replacing the French text of subparagraphs (e) and (f) with the following:

“*e*) la déclaration d’acquisition d’entreprise comprend, à l’égard de l’entreprise ou des entreprises reliées, pour chacune des périodes comptables pour lesquelles des états financiers devraient normalement être présentés en vertu de l’article 8.4, l’information suivante :

i) un compte de résultat opérationnel indiquant pour l’entreprise ou les entreprises reliées au moins les éléments suivants :

A) les produits bruts;

B) les charges liées aux redevances;

C) les coûts de production;

D) le résultat opérationnel;

ii) un compte de résultat opérationnel pro forma de l’émetteur assujetti qui tient compte des acquisitions significatives réalisées au cours de son dernier exercice pour lequel il a déposé des états financiers, comme si elles avaient été réalisées au début de cet exercice, pour chacune des périodes comptables visées dans le sous-paragraphe *b* du paragraphe 5 de l’article 8.4;

iii) une description du ou des terrains et de la participation acquise par l’émetteur assujetti;

iv) les volumes de production annuelle de pétrole et de gaz de l’entreprise ou des entreprises reliées;

f) le compte de résultat opérationnel pour le dernier exercice visé au paragraphe 1 de l’article 8.4 est audité;”

(3) in the French text of subparagraph (a) of paragraph (4), by replacing the words “bénéfice d’exploitation” with the words “résultat opérationnel”.

18. Section 8.11 of the Regulation is amended:

(1) in the title, by replacing the words “**Step-By-Step Acquisitions**” with the words “**Multiple Investments in the Same Business**”;

(2) by replacing the words “a “step-by-step” purchase as described in the Handbook” with the words “multiple investments in the same business”.

19. The Regulation is amended by inserting the following after section 8.11:

“8.12. Exemption for financial statements of a business or related businesses prepared in accordance with Canadian GAAP applicable for private enterprises

(1) This section does not apply in Ontario.

(2) Subsection 8.3(13) does not apply if the financial statements for the business or related businesses referred to in subsections 8.3(2) and (4)

(a) are prepared in accordance with Canadian GAAP applicable to private enterprises;

(b) consolidate any subsidiaries and account for significantly influenced investees and joint ventures using the equity method; and

(c) were not prepared in accordance with any of the accounting principles specified in paragraphs 3.11(1)(a) through (e) of Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards.

(3) Despite subsection (2), for the purposes of the significance tests in subsections 8.3(2) and (4), the financial statements of the business or related businesses must be translated into the same presentation currency as that used in the reporting issuer’s financial statements.”.

20. Section 9.4 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “du vérificateur” with the words “de l’auditeur”;

(2) by inserting, at the end of subparagraph (a) of paragraph (9), the words “or, in the case of a solicitation under subsection 9.2(4), the document required under paragraph 9.2(6)(a)”.

21. Paragraph (3) of section 10.1 of the Regulation is amended by replacing the words “interim financial statements” with the words “an interim financial report”.

22. Section 10.2 of the Regulation is amended, in the French text:

(1) in paragraph (1), by replacing the words “titres de participation” with the words “titres capitaux propres”;

(2) in paragraph (2), by replacing the words “titres de participation inscrites” with the words “titres de capitaux propres inscrits”.

23. Section 11.4 of the Regulation is amended by replacing the words “results of operations” with the words “financial performance”.

24. Paragraph (b) of section 11.5 of the Regulation is amended by replacing the word “retroactive” with the word “retrospective”.

25. Section 13.3 of the Regulation is amended by replacing, in the French text of subparagraph (iii) of subparagraph (c) of paragraph (2) and of subparagraph (iii) of subparagraph (e) of paragraph (3), the words “titres d’emprunt” with the words “titres de créance”.

26. Section 13.4 of the Regulation is amended:

(1) in paragraph (1):

(a) by adding the word “and” after the definition of “subsidiary credit supporter”;

(b) by replacing the definition of “summary financial information” with the following:

““summary financial information” includes the following line items:

(a) revenue;

(b) profit or loss from continuing operations;

(c) profit or loss; and

(d) unless the accounting principles used to prepare the financial statements of the person permits the preparation of the person’s statement of financial position without classifying assets and liabilities between current and non-current and the person provides alternative meaningful financial information which is more appropriate to the industry,

(i) current assets;

(ii) non-current assets;

(iii) current liabilities; and

(iv) non-current liabilities.”;

(c) in the definition of “designated credit support securities”:

(i) in subparagraph (a), by inserting the word “securities” after the word “debt” wherever it occurs and by replacing the word “is” with the word “are”;

(ii) by deleting the word “and” at the end of subparagraph (d);

(2) in the French text of subparagraph (c) of paragraph (1.1), by replacing the words “à la valeur de consolidation” with the words “selon la méthode de la mise en équivalence”;

(3) in paragraph (2):

(a) in the French text of subparagraph (iii) of subparagraph (c), by replacing the words “titres d’emprunt” with the words “titres de créance”;

(b) in subparagraph (g):

(i) by replacing the words “the interim and annual financial statements” with the words “each consolidated interim financial report and consolidated annual financial statements”;

(ii) in subparagraph (A) of subparagraph (i), by replacing the

word “revenues” with the word “revenue”;

(iii) in subparagraph (ii), by replacing the words “interim or annual consolidated” with the words “consolidated interim financial report or consolidated annual”;

(c) by replacing, wherever they occur in the French text of subparagraph (i), the words “titres d’emprunt” with the words “titres de créance”;

(4) by replacing the introductory sentence of subparagraph (c) of paragraph (2.1) with the following:

“(c) the credit support issuer files, in electronic format, in the notice referred to in clause (2)(d)(ii)(A) or in or with the copy of each consolidated interim financial report and the consolidated annual financial statements filed under subparagraph (2)(d)(i) or clause (2)(d)(ii)(B), for a period covered by any consolidated interim financial report or consolidated annual financial statements of the parent credit supporter filed by the parent credit supporter, consolidating summary financial information for the parent credit supporter presented with a separate column for each of the following:”;

(5) in subparagraph (b) of paragraph (2.2), by replacing the word “revenues” with the word “revenue”.

27. The Regulation is amended by adding the following after section 14.2:

“14.3. Transition – Interim Financial Report

(1) Despite section 4.4 and paragraph 4.10(2)(c), the first interim financial report required to be filed in the year of adopting IFRS in respect of an interim period beginning on or after January 1, 2011 must be filed

(a) in the case of a reporting issuer other than a venture issuer, on or before the earlier of

(i) the 75th day after the end of the interim period; and

(ii) the date of filing, in a foreign jurisdiction, an interim financial report for a period ending on the last day of the interim period; or

(b) in the case of a venture issuer, on or before the earlier of

(i) the 90th day after the end of the interim period; and

(ii) the date of filing, in a foreign jurisdiction, an interim financial report for a period ending on the last day of the interim period.

(2) Despite subsection 5.1(2), the MD&A required to be filed under subsection 5.1(1) relating to the first interim financial report required to be filed in the year of adopting IFRS in respect of an interim period beginning on or after January 1, 2011 must be filed on or before the earlier of

(a) the filing deadline for the interim financial report set out in subsection (1); and

(b) the date the reporting issuer files the interim financial report under subsections (1) or 4.3(1), as applicable.

(3) Despite subsection 4.6(3), if a registered holder or beneficial owner of securities, other than debt instruments, of a reporting issuer requests the issuer’s first interim financial report required to be filed in the year of adopting IFRS in respect of an

interim period beginning on or after January 1, 2011, the reporting issuer must send a copy of the required interim financial report and the interim MD&A relating to the interim financial report to the person that made the request, without charge, by the later of,

(a) in the case of a reporting issuer relying on subsection (1), 10 calendar days after the filing deadline set out in subsection (1), for the financial statements requested;

(b) in the case of a reporting issuer not relying on subsection (1), 10 calendar days after the filing deadline in subparagraph 4.4(a)(i) or 4.4(b)(i), subsection 4.10(2) or subsection 14.3(1), as applicable, for the financial statements requested; and

(c) 10 calendar days after the issuer receives the request.

(4) Subsections (1), (2) and (3) do not apply if the first interim financial report is in respect of an interim period ending after March 30, 2012.

“14.4. Transition – Application of Amendments

Despite section 14.1 the amendments to this Regulation which came into force on January 1, 2011 only apply to periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.”.

28. Form 51-102F1 of the Regulation is amended:

(1) in Part 1:

(a) in paragraph (a), by replacing the words “results of operations” with the words “financial performance” and the word “earnings” with the words “profit or loss”;

(b) in the French text of paragraph (d), by replacing the word “connu” with the word “connues”;

(c) in paragraph (f), by deleting the sentence “This concept of materiality is consistent with the financial reporting notion of materiality contained in the Handbook.”;

(d) by replacing paragraphs (g) and (h) with the following:

“(g) Venture Issuers Without Significant Revenue

If your company is a venture issuer without significant revenue from operations, focus your discussion and analysis of financial performance on expenditures and progress towards achieving your business objectives and milestones.

(h) Reverse Takeover Transactions

If an acquisition is a reverse takeover, the MD&A should be based on the reverse takeover acquirer’s financial statements.”;

(e) by deleting paragraph (i);

(f) in paragraph (m), by inserting, at the end, the following after the first paragraph:

“This Form also uses accounting terms that are defined, or referred to, in Canadian GAAP. See subsections 1.4(7) and (8) of Policy Statement to Regulation 51-102.”;

(g) in paragraph (o), by replacing the words “results of operations” with the words “financial performance”;

(h) by adding the following after paragraph (o):

“(p) Use of “Financial Condition”

This Form uses the term “financial condition”. Financial condition reflects the overall health of the company and includes your company’s financial position (as shown on the statement of financial position) and other factors that may affect your company’s liquidity, capital resources and solvency.”;

(2) in Part 2:

(a) in section 1.1, by inserting the word “annual” after the words “auditor’s report on the”;

(b) by replacing sections 1.2 and 1.3 with the following:

“1.2. Overall Performance

Provide an analysis of your company’s financial condition, financial performance and cash flows. Discuss known trends, demands, commitments, events or uncertainties that are reasonably likely to have an effect on your company’s business. Compare your company’s performance in the most recently completed financial year to the prior year’s performance. Your analysis should address at least the following:

- (a) operating segments that are reportable segments;
- (b) other parts of your business if
 - (i) they have a disproportionate effect on revenue, profit or loss or cash needs; or
 - (ii) there are any legal or other restrictions on the flow of funds from one part of your company’s business to another;
- (c) industry and economic factors affecting your company’s performance;
- (d) why changes have occurred or expected changes have not occurred in your company’s financial condition and financial performance; and
- (e) the effect of discontinued operations on current operations.

INSTRUCTIONS

(i) *When explaining changes in your company’s financial condition and results, include an analysis of the effect on your continuing operations of any acquisition, disposition, write-off, abandonment or other similar transaction.*

(ii) *A discussion of financial condition should include important trends and risks that have affected the financial statements, and trends and risks that are reasonably likely to affect them in the future.*

(iii) *Include information for a period longer than two financial years if it will help the reader to better understand a trend.*

“1.3. Selected Annual Information

(1) Provide the following financial data derived from your company’s annual financial statements for each of the three most recently completed financial years:

- (a) total revenue;
- (b) profit or loss before discontinued operations, in total and on a per-share and diluted per-share basis;
- (c) profit or loss, in total and on a per-share and diluted per-share basis;
- (d) total assets;
- (e) total non-current financial liabilities; and
- (f) distributions cash dividends declared per-share for each class of share.

(2) Discuss the factors that have caused period to period variations including discontinued operations, changes in accounting policies, significant acquisitions or dispositions and changes in the direction of your business, and any other information your company believes would enhance an understanding of, and would highlight trends in, financial position and financial performance.

INSTRUCTION

Indicate the accounting principles that the financial data has been prepared in accordance with, the presentation currency, the functional currency if different from the presentation currency.”;

- (c) in section 1.4:
 - (i) in the title, by replacing the word “**Results**” with the word “**Discussion**”;
 - (ii) in paragraph (a), by replacing the words “net sales or total revenues by operating business” with the words “total revenue by reportable”;
 - (iii) in paragraph (b), by replacing the words “net sales or total revenues” with the words “total revenue”;
 - (iv) in the French text of paragraph (c), by replacing the words “marge bénéficiaire brute” with the words “marge brute”;
 - (v) in paragraph (d), by deleting the word “operating”;
 - (vi) in paragraph (f), by replacing the word “revenues” with the word “revenue”;
 - (vii) by replacing paragraphs (g) and (h) with the following:
 - “(g) commitments, events, risks or uncertainties that you reasonably believe will materially affect your company’s future performance including total revenue and profit or loss before discontinued operations;
 - (h) effect of inflation and specific price changes on your company’s total revenue and on profit or loss before discontinued operations.”;

(d) in section 1.5:

(i) in paragraph (a), by replacing the words “net sales or total revenues” with the words “total revenue”;

(ii) by replacing paragraphs (b) and (c) with the following :

“(b) profit or loss before discontinued operations, in total and on a per-share and diluted per-share basis; and

(c) profit or loss, in total and on a per-share and diluted per-share basis.”;

(iii) in instruction (iii):

(A) in subparagraph (G), by replacing the word “revenues” with the word “revenue”;

(B) in subparagraph (J), by replacing the words “cash flow” with the words “cash flows”;

(C) by replacing the French text of subparagraph (K) with the following:

“K) pour les émetteurs qui ont une entreprise mise en équivalence significative, la nature de la participation et sa signification pour la société.”;

(iv) by replacing instruction (iv) with the following:

“(iv) Indicate the accounting principles that the financial data has been prepared in accordance with, the presentation currency, the functional currency if different from the presentation currency.”;

(e) in section 1.6:

(i) by replacing paragraph (f) with the following:

“(f) statement of financial position conditions or profit or loss or cash flow items that may affect your company’s liquidity.”;

(ii) in subparagraph (i) of paragraph (h), by replacing the word “dividend” with the words “distributions or dividends”;

(iii) in instruction (ii):

(A) in subparagraph (A), by replacing the word “earnings” with the words “profit or loss”;

(B) by replacing the French text of subparagraph (B) with the following:

“B) les situations qui pourraient nuire à la capacité de la société d’entreprendre des opérations jugées essentielles pour ses activités, par exemple l’incapacité de maintenir sa notation dans une catégorie d’évaluation supérieure, son résultat par action, ses flux de trésorerie ou le cours de son action.”;

(iv) in instruction (iv):

(A) by replacing the words “*balance sheet conditions or income*” with the words “*statement of financial position conditions or profit or loss*”;

(B) in the table, by deleting the words “*Long Term*”, wherever they occur, and by replacing the word “*Capital*” with the word “*Finance*”;

(v) by replacing footnote (2) of the table with the following:

“(2) “*Other Obligations*” means other financial liabilities reflected on your company’s statement of financial position.”;

(f) in section 1.8:

(i) in the first paragraph, by replacing the words “results of operations” with the words “financial performance”;

(ii) in subparagraph (c) of the second paragraph, by replacing the word “revenues” with the word “revenue”;

(iii) by replacing subparagraph (D) of instruction (i) with the following:

“(D) any obligation held by your company in an unconsolidated entity that provides financing, liquidity, market risk or credit risk support to your company, or engages in leasing, hedging activities or, research and development services with your company.”;

(iv) by replacing, in the French text of instruction (iv), the words “*notes afférentes aux états financiers*” with the words “*notes des états financiers*”;

(g) in section 1.9:

(i) by replacing the word “Handbook” with the words “issuer’s GAAP”;

(ii) by replacing instruction (C) with the following:

“(C) the recorded amount of the transaction and describe the measurement basis used; and”;

(h) in section 1.10, by replacing the words “cash flows or results of operations, including extraordinary items” with the words “financial performance or cash flows”;

(i) in section 1.11, by replacing the words “results of operations” with the words “financial performance”;

(j) in section 1.12:

(i) in paragraph (b), by replacing the words “financial condition, changes in financial condition and results of operations” with the words “financial position, changes in financial position and financial performance”;

(ii) by replacing paragraph (e) with the following:

“(e) identify the reportable segments of your company’s business that the accounting estimate affects and discuss the accounting estimate on a reportable segment basis, if your company operates in more than one reportable segment.”;

(iii) in subparagraph (B) of instruction (i), by replacing the words

“*results of operations*” with the words “*financial performance*”;

(k) in section 1.13, by replacing, wherever they occur, the words “financial condition, changes in financial condition and results of operations” with the words “financial position, changes in financial position and financial performance”;

(l) in section 1.14:

(i) in paragraph (d), by replacing the word “income” with the word “revenue”;

(ii) in paragraph (e), by replacing the word “income” with the word “profit or loss”;

(iii) in instruction (ii), by replacing the words “*results of operations*” with the words “*financial performance*”;

(iv) in instruction (iii), by replacing the word “*earnings*” with the words “*profit or loss*”;

(v) in instruction (iv), by replacing the word “*income*” with the word “*revenue*”;

(m) by replacing the French text of subparagraph (iii) of paragraph (b) of section 1.15 with the following:

“*iii*) à l’article 5.7 qui concerne l’information additionnelle exigée des émetteurs assujettis ayant une entreprise mise en équivalence significative.”;

(n) in section 2.2:

(i) by replacing paragraph (a) with the following:

“(a) a discussion of your analysis of

(i) current quarter and year-to-date results including a comparison of financial performance to the corresponding periods in the previous year;

(i.i) a comparison of cash flows to the corresponding period in the previous year;

(ii) changes in financial performance and elements of profit or loss that are not related to ongoing business operations;

(iii) any seasonal aspects of your company’s business that affect its financial position, financial performance or cash flows; and”;

(ii) in instructions (i) and (vii), by replacing the word “*interim financial statements*” with the word “*interim financial report*”;

(iii) by replacing instruction (iv) with the following:

“(iv) *In discussing your company’s statement of financial position conditions or profit or loss or cash flow items for an interim period, you do not have to present a summary, in tabular form, of all known contractual obligations contemplated under section 1.6. Instead, you should disclose material changes in the specified contractual obligations during the interim period.*”.

29. Form 51-102F2 of the Regulation is amended:

(1) in Part 1:

(a) in the French text of paragraph (c), by replacing the words “à la valeur de consolidation” with the words “selon la méthode de la mise en équivalence”;

(b) in the French text of paragraph (d), by moving the words “(applicables à votre société ou à certaines personnes)” after the word “sanction”;

(c) in paragraph (e), by deleting the sentence “This concept of materiality is consistent with the financial reporting notion of materiality contained in the Handbook.”;

(d) in paragraph (g), by inserting, at the end, the following paragraph:

“This Form also uses accounting terms that are defined, or referred to, in Canadian GAAP. See subsections 1.4(7) and (8) of Policy Statement to Regulation 51-102.”;

(e) by replacing paragraph (i) with the following:

“(i) Special Purpose Entities

If your company is a special purpose entity, you may have to modify the disclosure items in this Form to reflect the special purpose nature of your company’s business.”;

(2) in Part 2:

(a) in the French text of section 1.1, by replacing the words “du vérificateur” with the words “de l’auditeur”;

(b) in section 3.2, by replacing subparagraph (ii) of the instruction with the following:

“(ii) *the revenue of the subsidiary does not exceed 10 per cent of the consolidated revenue of your company; and*”;

(c) in paragraph (1) of section 5.1:

(i) by replacing the introductory sentence with the following:

“(1) Describe the business of your company and its operating segments that are reportable segments. For each reportable segment include:”;

(ii) in subparagraph (iii) of paragraph (a), by replacing, wherever it occurs, the word “revenues” with the word “revenue”;

(iii) in the French text of subparagraph (A) of subparagraph (iii) of paragraph (a), by replacing the words “à la valeur de consolidation” with the words “selon la méthode de la mise en équivalence”;

(iv) in paragraph (h), by inserting the word “reportable” after the words “the business of the”;

(v) in paragraph (k), by replacing the word “earnings” with the words “profit or loss”;

(vi) in paragraph (m), by inserting the word “reportable” after the word “any”;

- (d) in section 5.3:
 - (i) in subparagraph (b) of paragraph (2), by replacing the word “income” with the word “profit”;
 - (ii) in the French text of paragraph (2.1), by replacing the words “vérifiés” and “la vérification” with, respectively, the words “audités” and “l’audit”;
 - (iii) in paragraph (6), by deleting the words “, Form 10K-SB”;
- (e) in item 6:
 - (i) in the title, by replacing the word “or” with the word “and”;
 - (ii) by replacing, in the title of section 6.1, the word “or” with the word “and”;
- (f) in the instructions of section 7.3, by replacing the word “derivatives” with the words “derivative instruments”;
- (g) in the French text of paragraph (2) of section 8.1 of, by inserting the words “ni négociée sur un tel marché” after the words “marché canadien”;
- (h) by replacing paragraph (2.1) of section 16.2 with the following:

“(2.1) Despite subsection (1), an auditor who is independent in accordance with the auditor’s rules of professional conduct in a jurisdiction of Canada or who has performed an audit in accordance with U.S. PCAOB GAAS or U.S. AICPA GAAS is not required to provide the disclosure in subsection (1) if there is disclosure that the auditor is independent in accordance with the auditor’s rules of professional conduct in a jurisdiction of Canada or that the auditor has complied with the SEC’s rules on auditor independence.”;

 - (i) in the French text of section 18.1, by replacing the words “à base de titres de participation”, “d’un vérificateur” and “du vérificateur” with, respectively, the words “fondés sur des titres de capitaux propres”, “d’un auditeur” and “de l’auditeur”;
 - (j) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”.

30. Form 51-102F4 of the Regulation is amended:

- (1) in paragraph (e) of Part 1, by inserting, at the end, the following paragraph:

“This Form also uses accounting terms that are defined, or referred to, in Canadian GAAP. See subsections 1.4(7) and (8) of Policy Statement to Regulation 51-102.”;
- (2) in Part 2:
 - (a) in section 2.2:
 - (i) by replacing, wherever they occur, the words “date of acquisition” with the words “acquisition date”;
 - (ii) by deleting the instruction;
 - (b) in the French text of section 2.3, by replacing the words “contrepartie conditionnelle” with the words “contrepartie éventuelle”;

(c) in section 2.4, by replacing the words “results of operations” with the words “financial performance”;

(d) in item 3:

(i) in the title, by inserting the words “**and Other Information**” after the words “**Financial Statements**”;

(ii) in the French text, by replacing the word “vérificateurs” with the word “auditeurs”.

31. Form 51-102F5 of the Regulation is amended:

(1) in paragraph (d) of Part 1, by inserting, at the end, the following paragraph:

“This Form also uses accounting terms that are defined, or referred to, in Canadian GAAP. See subsections 1.4(7) and (8) of Policy Statement to Regulation 51-102.”;

(2) in Part 2:

(a) in item 9:

(i) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “à base de titres de participation” with the words “fondé sur des titres de capitaux propres”, and making the necessary changes;

(ii) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”, and making the necessary changes;

(iii) in instruction (ii) of section 9.3, by deleting the words “*as described in section 3870 “Stock-based Compensation and Other Stock-based Payments” of the Handbook*”;

(b) in the French text of item 12, by replacing, wherever it occurs, the word “vérificateur” with the word “auditeur”, and making the necessary changes;

(c) in section 14.1, by inserting the word “annual” after the words “the approval of”;

(d) in section 14.2, by replacing the second paragraph with the following:

“The disclosure for the company, business or entity must be the disclosure (including financial statements) prescribed under securities legislation and described in the form of prospectus that the company, business or entity, respectively, would be eligible to use immediately prior to the sending and filing of the information circular in respect of the significant acquisition or restructuring transaction, for a distribution of securities in the jurisdiction.”;

(e) in the French text of paragraph (c) of section 15.1, by replacing the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”;

(f) in section 16.2, by inserting the word “annual” after the word “comparative”.

32. Form 51-102F6, Statement of Executive Compensation (in respect of financial years ending on or after December 31, 2008) of the Regulation is amended:

(1) in section 1.2:

(a) in the French text, by replacing the definitions of “share-based award” and “option-based award” with the following, and making the necessary changes:

« attribution fondée sur des actions » : l'attribution, en vertu d'un plan incitatif fondé sur des titres de capitaux propres, d'instruments fondés sur des actions qui ne présentent pas de caractéristiques assimilables à celles des options, notamment les actions ordinaires, les actions incessibles, les unités d'actions incessibles, les unités d'actions différées, les actions fictives, les unités d'actions fictives et les unités équivalentes à des actions ordinaires;

« attribution fondée sur des options » : l'attribution, en vertu d'un plan incitatif fondé sur des titres de capitaux propres, d'options, notamment les options sur actions, les droits à la plus-value d'actions et tout instrument semblable qui présente des caractéristiques assimilables à celles des options;”;

(b) in the definition of “grant date”, by replacing the words “Section 3870 of the Handbook” with the words “IFRS 2 *Share-based Payment*”;

(c) in the definition of “equity incentive plan” by replacing the words “Section 3870 of the Handbook” with the words “IFRS 2 *Share-based Payment*”;

(d) in the French text, by replacing the definition of “non-equity incentive plan” with the following:

« plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres » : un plan incitatif ou une partie d'un plan incitatif qui n'est pas un plan incitatif fondé sur des titres de capitaux propres;”;

(2) in commentary 1 under paragraph (8) of section 1.3, by replacing the words “*Regulation 52-107, or the Handbook*” with the words “*Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards*”;

(3) in the French text of paragraph (4) of section 2.1, by replacing the words “bénéfice par action” with the words “résultat par action”;

(4) by replacing the French text of section 2.3 with the following:

“2.3. Attributions fondées sur des options

Décrire le processus selon lequel la société fait des attributions fondées sur des options aux membres de la haute direction. Aborder notamment le rôle du comité de la rémunération et des membres de la haute direction dans l'établissement et la modification de tout plan incitatif fondé sur des titres de capitaux propres en vertu duquel des attributions fondées sur des options sont octroyées. Indiquer si les attributions antérieures sont prises en considération lorsque de nouvelles attributions sont envisagées.”;

(5) in section 3.1:

(a) by replacing the French text of paragraph (1) with the following:

“3.1. Tableau sommaire de la rémunération

1) Malgré le sous-paragraphe a du paragraphe 8 de la rubrique 1.3, pour chaque membre de la haute direction visé au cours du dernier exercice, remplir le tableau ci-dessous pour chacun des trois derniers exercices de la société terminé le 31 décembre 2008 ou après cette date.

Nom et poste principal (a)	Exercice (b)	Salaire (\$) (c)	Attributions fondées sur des actions (\$) (d)	Attributions fondées sur des options (\$) (e)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$) (f)		Valeur du régime de retraite (\$) (g)	Autre rémunération (\$) (h)	Rémunération totale (\$) (i)
					Plans incitatifs annuels (f1)	Plans incitatifs à long terme (f2)			
Chef de la direction									
Chef des finances									
A									
B									
C									

Commentaire

En vertu du paragraphe 1, la société n'est pas tenue de présenter les données de périodes correspondantes aux fins de comparaison conformément aux obligations prévues par l'Annexe 51 102A6 entrée en vigueur le 30 mars 2004 et ses modifications, ou la présente annexe, à l'égard d'un exercice se terminant avant le 31 décembre 2008.”;

(b) by replacing paragraphs (3) to (5) with the following:

“(3) In column (d), disclose the dollar amount based on the fair value of the award on the grant date for a covered financial year.

(4) In column (e), disclose the dollar amount based on the fair value of the award on the grant date for a covered financial year. Include option-based awards both with or without tandem share appreciation rights.

(5) For an award disclosed in column (d) or (e), in a footnote to the table or in a narrative after the table,

(a) if the fair value of the award on the grant date is different from the fair value determined in accordance with IFRS 2 *Share-based Payment* (accounting fair value), state the amount of the difference and explain the difference, and

(b) describe the methodology used to calculate the fair value of the award on the grant date, disclose the key assumptions and estimates used for each calculation, and explain why the company chose that methodology.

Commentary

1. This commentary applies to subsections (3), (4) and (5).

2. The value disclosed in columns (d) and (e) of the summary compensation table should reflect what the board of directors intended to pay, make payable, award, grant, give or otherwise provide as compensation on the grant date (fair value of the award) as set out in comment 3, below. This value may differ from the value reported in the issuer's financial statements.

3. While compensation practices vary, there are generally two approaches that boards of directors use when setting compensation. A board of directors may decide the value in securities of the company it intends to award or pay as compensation. Alternatively, a board of directors may decide the portion of the potential

ownership of the company it intends to transfer as compensation. A fair value ascribed to the award will normally result from these approaches.

A company may calculate this value either in accordance with a valuation methodology identified in IFRS 2 Share-based Payment or in accordance with another methodology set out in comment 5 below.

4. In some cases, the fair value of the award disclosed in columns (d) and (e) may differ from the accounting fair value. For financial statement purposes, the accounting fair value amount is amortized over the service period to obtain an accounting cost (accounting compensation expense), adjusted at year end as required.

5. While the most commonly used methodologies for calculating the value of most types of awards are the Black-Scholes-Merton model and the binomial lattice model, companies may choose to use another valuation methodology if it produces a more meaningful and reasonable estimate of fair value.

6. The summary compensation table requires disclosure of an amount even if the accounting compensation expense is zero. The amount disclosed in the table should reflect the fair value of the award following the principles described under comments 2 and 3, above.

7. Column (d) includes common shares, restricted shares, restricted share units, deferred share units, phantom shares, phantom share units, common share equivalent units, stock, and similar instruments that do not have option-like features.”;

(c) in paragraph (6), by replacing the words “section 3870 of the Handbook” with the words “IFRS 2 Share-based Payment”;

(d) by replacing the French text of paragraphs (8) and (9) with the following:

“8) Déclarer dans la colonne (f) la valeur de tous les montants gagnés pour services rendus au cours de l'exercice visé et qui se rapportent à des attributions en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres, ainsi que tous les gains réalisés sur ces attributions en cours.

a) Si l'objectif de performance pertinent ou la condition similaire pertinente a été rempli au cours d'un exercice visé, y compris pendant un seul exercice d'un plan qui prévoit un objectif de performance ou une condition similaire sur plusieurs exercices, déclarer les montants gagnés pendant cet exercice, même s'ils sont payables ultérieurement; il n'est pas nécessaire de les déclarer de nouveau dans le tableau sommaire de la rémunération lorsqu'ils sont payés au membre de la haute direction visé.

b) Décrire et quantifier dans une note au tableau tous les montants gagnés sur la rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres, qu'ils aient été payés au cours de l'exercice, qu'ils soient payables mais différés au choix du membre de la haute direction visé ou qu'ils soient payables ultérieurement selon leurs modalités.

c) Inclure tous gains, attributions d'espèces, paiements ou sommes à payer discrétionnaires qui n'étaient pas fondés sur un objectif de performance ou une condition similaire préétabli communiqué au préalable au membre de la haute direction visé. Indiquer dans la colonne (f) toute attribution en vertu d'un plan de rémunération en fonction de la performance qui prévoit des objectifs de performance ou des conditions similaires préétablis.

d) Indiquer dans la colonne (f1) toute rémunération gagnée en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres annuel, telle

que les primes et les montants discrétionnaires. Dans la colonne (f1), inclure cette rémunération gagnée au cours d'un seul exercice. Dans la colonne (f2), indiquer toute rémunération gagnée en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres relatif à une période supérieure à une année.

9) Dans la colonne (g), inclure l'ensemble de la rémunération liée aux régimes à prestations ou à cotisations définies, comme le coût des services rendus au cours de l'exercice et les autres éléments rémunératoires, notamment les modifications touchant le régime ainsi que les gains différents de ceux estimés pour les régimes à prestations définies et les gains réalisés au-dessus du cours du marché pour les régimes à cotisations définies.

L'information concerne tous les plans qui prévoient le paiement de prestations de retraite. Utiliser les montants indiqués dans la colonne (e) du tableau des régimes de retraite à prestations définies prévu à la rubrique 5 pour l'exercice visé et les montants indiqués dans la colonne (c) du tableau des régimes de retraite à cotisations définies prévu à cette même rubrique pour l'exercice visé.”;

(e) in paragraph (10):

(i) in subparagraph (f), by replacing the words “grant date fair value” with the words “fair value of the award on the grant date”;

(ii) in subparagraph (g), by replacing the words “section 3870 of the Handbook” with the words “IFRS 2 *Share-based Payment*”;

(iii) in the French text of subparagraph (h), by replacing the words “plans de retraite à cotisations déterminées” with the words “régimes de retraite à cotisations définies”, and the words “plans non enregistrés” with the words “régimes non enregistrés”;

(6) in the French text of section 3.2, by replacing the words “d’attributions à base d’actions ou d’options” with the words “d’attributions fondées sur des actions ou des options”;

(7) in section 3.3, by replacing, wherever they occur, the words “reporting currency” with the words “presentation currency”;

(8) in the French text of section 4.1:

(a) by replacing the title with the following:

“4.1. Attributions fondées sur des actions et des options en cours”;

(b) by replacing, wherever they occur, the words “à base d’options” and “à base d’actions” with, respectively, the words “fondée sur des options” and “fondée sur des actions”, and making the necessary changes;

(9) in the French text of section 4.3:

(a) by replacing, wherever they occur, the words “autre qu’à base d’actions” with the words “non fondé sur des titres de capitaux propres”, and making the necessary changes;

(b) in the commentary, by replacing the words “*attributions à base d’actions*” with the words “*attributions fondées sur des actions*”, and the word “*objectif*” with the word “*objectifs*”;

(10) by replacing the French text of the title of item 5 with the following:

“Rubrique 5 Prestations en vertu d’un régime de retraite”;

(11) by replacing section 5.1 with the following:

“5.1. Defined benefit plans table

(1) Complete this table for all pension plans that provide for payments or benefits at, following, or in connection with retirement, excluding defined contribution plans. For all disclosure in this table, use the same assumptions and methods used for financial statement reporting purposes under the accounting principles used to prepare the company’s financial statements, as permitted by Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards.

Name (a)	Number of years credited service (#) (b)	Annual benefits payable (\$) (c)		Opening present value of defined benefit obligation (\$) (d)	Compensatory change (\$) (e)	Non-compensatory change (\$) (f)	Closing present value of defined benefit obligation (\$) (g)
		At year end (c1)	At age 65 (c2)				
		CEO					
CFO							
A							
B							
C							

(2) In columns (b) and (c), the disclosure must be as of the end of the company’s most recently completed financial year. In columns (d) through (g), the disclosure must be as of the reporting date used in the company’s audited annual financial statements for the most recently completed financial year.

(3) In column (b), disclose the number of years of service credited to an NEO under the plan. If the number of years of credited service in any plan is different from the NEO’s number of actual years of service with the company, include a footnote that states the amount of the difference and any resulting benefit augmentation, such as the number of additional years the NEO received.

(4) In column (c), disclose

(a) the annual lifetime benefit payable at the end of the most recently completed financial year in column (c1) based on years of credited service reported in column (b) and actual pensionable earnings as at the end of the most recently completed financial year, and

(b) the annual lifetime benefit payable at age 65 in column (c2) based on years of credited service as of age 65 and actual pensionable earnings through the end of the most recently completed financial year, as per column (c1).

(5) In column (d), disclose the present value of the defined benefit obligation at the start of the most recently completed financial year.

(6) In column (e), disclose the compensatory change in the present value of the defined benefit obligation for the most recently completed financial year. This includes service cost net of employee contributions plus plan changes and differences between actual and estimated earnings, and any additional changes that have retroactive impact, including, for greater certainty, a change in valuation assumptions as a consequence

of an amendment to benefit terms.

Disclose the valuation method and all significant assumptions the company applied in quantifying the closing present value of the defined benefit obligation. The company may satisfy all or part of this disclosure by referring to the disclosure of assumptions in its financial statements, footnotes to the financial statements or discussion in its management's discussion and analysis.

(7) In column (f), disclose the non-compensatory changes in the present value of the defined benefit obligation for the company's most recently completed financial year. Include all items that are not compensatory, such as changes in assumptions other than those already included in column (e) because they were made as a consequence of an amendment to benefit terms, employee contributions and interest on the present value of the defined benefit obligation at the start of the most recently completed financial year.

(8) In column (g), disclose the present value of the defined benefit obligation at the end of the most recently completed financial year.”;

(12) by replacing the French text of sections 5.2 and 5.3 with the following:

“5.2. Tableau des régimes à cotisations définies

1) Remplir ce tableau pour tous les régimes de retraite qui prévoient des paiements ou des prestations à la retraite, à l'exclusion des régimes à prestations définies. Pour le calcul des valeurs déclarées dans ce tableau, utiliser les mêmes hypothèses et méthodes que celles ayant servi à établir les états financiers de la société selon les principes comptables qui y ont été appliqués, conformément au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables.

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice(\$)	Montant rémunérateur(\$)	Montant non rémunérateur(\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice(\$)
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
Chef de la direction				
Chef des finances				
A				
B				
C				

2) Déclarer dans la colonne (c) les cotisations d'employeur et les gains préférentiels ou réalisés au-dessus du cours du marché sur les cotisations d'employeur et les cotisations salariales. Les gains préférentiels ou réalisés au-dessus du cours du marché s'appliquent aux régimes non enregistrés et s'entendent de ceux qui sont établis à un taux supérieur à celui que la société ou ses filiales versent ordinairement sur les titres, ou toute autre forme d'obligation présentant des caractéristiques identiques ou similaires, émis à des tiers.

3) Déclarer dans la colonne (d) le montant non rémunérateur, y compris les cotisations salariales et les revenus de placement réguliers des cotisations d'employeur et des cotisations salariales. Les revenus de placement réguliers s'entendent de tous les revenus de placement des régimes à cotisations définies qui sont enregistrés et des gains des autres régimes à cotisations définies qui ne sont pas des gains préférentiels ni réalisés au-dessus du cours du marché.

4) Déclarer dans la colonne (e) la valeur accumulée à la fin du dernier exercice.

Commentaire

En ce qui concerne les régimes de retraite qui prévoient le maximum de ce qui suit : i) la valeur des prestations définies, et ii) la valeur accumulée des

cotisations définies, déclarer la valeur globale du régime de retraite dans le tableau des régimes à prestations définies conformément à la rubrique 5.1.

En ce qui concerne les régimes qui prévoient la somme de la composante à prestations définies et de la composante à cotisations définies, déclarer les composantes respectives du régime de retraite. Déclarer la composante à prestations définies dans le tableau des régimes à prestations définies de la rubrique 5.1 et la composante à cotisations définies dans celui des régimes à cotisations définies de la rubrique 5.2.

“5.3. Explications à fournir

Pour chaque régime de retraite auquel participe le membre de la haute direction visé, décrire et expliquer tout facteur significatif nécessaire à la compréhension de l'information présentée dans le tableau des régimes à prestations définies et celui des régimes à cotisations définies prévus respectivement aux rubriques 5.1 et 5.2.

Commentaire

Les facteurs significatifs décrits dans les explications fournies en vertu de la rubrique 5.3 varieront mais peuvent comprendre les suivants :

- *les modalités significatives des paiements et des prestations en vertu du régime, y compris les paiements à l'âge normal de la retraite et en cas de retraite anticipée, la formule de calcul des prestations et des cotisations, le calcul des intérêts crédités en vertu du régime à cotisations définies et les critères d'admissibilité;*

- *les dispositions relatives à la retraite anticipée, le cas échéant, notamment le nom du membre de la haute direction visé et le régime, la formule de calcul des paiements et des prestations en cas de retraite anticipée et les critères d'admissibilité; la retraite anticipée est prise avant l'âge normal de la retraite défini par le régime ou prévu de quelque autre façon en vertu du régime;*

- *les éléments de la rémunération, par exemple le salaire ou les primes, inclus dans la formule de calcul des paiements et des prestations, en indiquant chaque élément séparément si cette information est fournie;*

- *les politiques de la société, notamment sur l'attribution d'années décomptées supplémentaires, en indiquant les personnes qu'elles concernent et les raisons pour lesquelles elles sont jugées appropriées.”;*

(13) in paragraph (1) of section 5.2, by replacing the words “Regulation 52-107” with the words “Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards”;

(14) in the French text of section 6.1:

(a) in subparagraph (a) of paragraph (1), by replacing the words “plan de retraite” with the words “régime de retraite”;

(b) in paragraph (2), by replacing the words “attributions à base d'actions ou d'options” with the words “attributions fondées sur des actions ou des options”;

(15) by replacing, wherever they occur, the words “Section 3870 of the Handbook” with the words “IFRS 2 *Share-based Payment*”;

(16) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “attribution à base d'actions”, “attributions à base d'actions”, “attribution à base d'options”, “attributions à base d'options” and “plan incitatif autre qu'à base d'actions” with,

respectively, the words “attribution fondée sur des actions”, “attributions fondées sur des actions”, “attribution fondée sur des options”, “attributions fondées sur des options” and “plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres”, and making the necessary changes;

(17) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “plan de retraite” with the words “régime de retraite”, and making the necessary changes.

33. The Regulation is amended by replacing, wherever it occurs in the French text, the word “vérifiés” with the word “audités”.

34. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “titres d’emprunt” with the words “titres de créance”.

35. This Regulation only applies to periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

36. This Regulation comes into force on January 1, 2011.

REGULATION TO AMEND REGULATION 52-109 RESPECTING CERTIFICATION OF DISCLOSURE IN ISSUERS' ANNUAL AND INTERIM FILINGS

Securities Act

(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (11), (19.4), (20) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings is amended:

(1) in paragraph (c) of the definition of "internal control over financial reporting", by replacing the words "interim financial statements" with the words "interim financial reports";

(2) in the definition of "interim filings", by replacing the words "interim financial statements" with the words "interim financial report";

(3) by replacing the definition of "variable interest entity" with the following, and making the necessary changes:

""special purpose entity" has, in respect of an issuer, the meaning ascribed to that term in the issuer's GAAP;"

(4) in the definition of "proportionately consolidated entity", by replacing the word "revenues" with the word "revenue";

(5) after the definition of "financial period", by adding the following definition:

""financial statements" has the same meaning as in section 1.1 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;"

(6) by deleting the definition of "interim financial statements";

(7) in the definition of "material weakness", by replacing the words "annual or interim financial statements" with the words "annual financial statements or interim financial report";

(8) in the definition of "U.S. marketplace", by adding the word "and" after the word "Obligations;"

(9) in the definition of "issuer's GAAP", by replacing the words "Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles, Auditing Standards and Reporting Currency" with the words "Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards";

(10) in the definition of "accounting principles", by replacing the words "Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles, Auditing Standards and Reporting Currency approved by Ministerial Order no. 2005-08 dated May 19, 2005" with the words "Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards approved by Ministerial Order (*indicate the number and date of the Ministerial Order approving the Regulation*)";

(11) by inserting the following after the definition of "interim filings":

""interim financial report" means the interim financial report required to be filed under Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;"

2. Section 5.6 of the Regulation is amended by replacing, wherever they occur, the

words “interim financial statements” with “interim financial reports”.

3. Section 6.2 of the Regulation is replaced with the following:

“6.2. Refiled interim financial report or interim MD&A

If an issuer refiles its interim financial report or interim MD&A for an interim period, it must file separate interim certificates for that interim period in Form 52-109F2R on the date that it refiles the interim financial report or interim MD&A, as the case may be.”.

4. The Regulation is amended by adding the following after section 9.2:

“9.3. Transition - Application of Amendments

The amendments to this Regulation that came into force on January 1, 2011 only apply to periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.”.

5. Form 52-109F1 of the Regulation is amended:

(1) in paragraph 3, by replacing the words “results of operations” with the words “financial performance”;

(2) in paragraph 5.3, by replacing, wherever they occur, the words “variable interest entity” with the words “special purpose entity”;

(3) in the French text of paragraph 8, by replacing, wherever it occurs, the words “variable interest entity” with the word “auditeurs”.

6. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur, the words “results of operations” with the words “financial performance”.

7. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur, the words “variable interest entity” with the words “special purpose entity”.

8. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur, the words “interim financial statements” with the words “interim financial report”.

9. This Regulation only applies to periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

10. This Regulation comes into force on January 1, 2011.

REGULATION TO AMEND REGULATION 71-102 RESPECTING CONTINUOUS DISCLOSURE AND OTHER EXEMPTIONS RELATING TO FOREIGN ISSUERS

Securities Act

(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (3), (11), (20) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers is amended:

(1) by replacing, in the French text of the definition of “designated foreign issuer”, the words “règles d’information étrangères” with the words “règles étrangères sur l’information à fournir” and the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”;

(2) by inserting the following after the definition of “executive officer”:

““financial statements” has the same meaning as in section 1.1 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations;”;

(3) in the definition of “transition year”, by adding “a” after “of”;

(4) by replacing the definition of “inter-dealer bond broker” with the following:

““inter-dealer bond broker” means a person that is approved by the Investment Industry Regulatory Organization of Canada under its Rule 36 Inter-Dealer Bond Brokerage Systems, as amended, and is subject to its Rule 36 and its Rule 2100 Inter-Dealer Bond Brokerage Systems, as amended;”;

(5) by replacing, in the French text of the definition of “principal trading market”, the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”;

(6) in the definition of “AIF”, by deleting “Form 10-KSB”;

(7) in the definition of “MD&A”, by deleting “or Item 303 of Regulation S-B”;

(8) by replacing the introductory paragraph of the French text of the definition of “foreign disclosure requirements” with the following:

“« règles étrangères sur l’information à fournir » : les règles auxquelles est soumis l’émetteur assujéti étranger concernant l’information à fournir au public, aux porteurs de l’émetteur ou à une autorité en valeurs mobilières étrangère et :”.

2. Subparagraph (i) of paragraph (b) of section 1.3 of the Regulation is amended by replacing the words “operating results are” with the words “financial performance is”.

3. Section 4.3 of the Regulation is replaced with the following:

“4.3 Financial Statements

An SEC foreign issuer satisfies securities legislation requirements relating to the preparation, approval, filing and delivery of annual financial statements and auditor's reports on annual financial statements if it

(a) complies with the requirements of U.S. federal securities law relating to financial statements and auditor's reports on annual financial statements;

(b) complies with the U.S. market requirements relating to annual financial statements, if securities of the issuer are listed or quoted on a U.S. market;

(c) files the financial statements and auditor's reports on annual financial statements filed with or furnished to the SEC or a U.S. market;

(d) complies with section 3.2 of this Regulation; and

(e) complies with Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards approved by Ministerial Order (*indicate the number and date of the Ministerial Order approving the Regulation*) as it relates to financial statements of the issuer that are included in any documents specified in paragraph (c).”.

4. Subparagraph (b) of paragraph (2) of section 4.7 of the Regulation is amended by deleting the words “, Form 10-KSB”.

5. Section 4.14 of the Regulation is replaced with the following:

“4.14 Business Combinations and Related Party Transactions

Securities legislation requirements relating to business combinations and related party transactions in Regulation 61-101 respecting Protection of Minority Security Holders in Special Transactions approved by Ministerial Order No. 2008-01 dated 22 January 2008 do not apply to an SEC foreign issuer carrying out a business combination or related party transaction if the total number of equity securities of the SEC foreign issuer owned, directly or indirectly, by residents of Canada, does not exceed 20 per cent, on a diluted basis, of the total number of equity securities of the SEC foreign issuer.”.

6. Section 5.4 of the Regulation is replaced with the following:

“5.4 Financial Statements

A designated foreign issuer satisfies securities legislation requirements relating to the preparation, approval, filing and delivery of financial statements and auditor's reports on annual financial statements if it

(a) complies with the foreign disclosure requirements relating to financial statements and auditor's reports on annual financial statements;

(b) files the financial statements and auditor's reports on annual financial statements required to be filed with or furnished to the foreign regulatory authority;

(c) complies with section 3.2 of this Regulation; and

(d) complies with Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards as it relates to financial statements of the issuer that are included in any documents specified in paragraph (b).”.

7. Section 5.15 is replaced with the following:

“5.15 Business Combinations and Related Party Transactions

Securities legislation requirements relating to business combinations and related party transactions in Regulation 61-101 respecting Protection of Minority Security Holders in Special Transactions do not apply to a designated foreign issuer carrying out a business combination or related party transaction.”.

8. The Regulation is amended by adding the following after section 6.1:

“6.2. Despite section 7.1, the amendments to this Regulation which came into force on January 1, 2011 only apply to periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.”.

9. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “règles d’information étrangères” with the words “règles étrangères sur l’information à fournir”.

10. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”.

11. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur, the words “Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles, Auditing Standards and Reporting Currency” with the words “Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards”.

12. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur, the words “results of operations” with the words “financial performance”.

13. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “de vérificateur” with the words “d’auditeur”.

14. This Regulation only applies to periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

15. This Regulation comes into force on January 1, 2011.

REGULATION TO AMEND REGULATION 81-101 RESPECTING MUTUAL FUND PROSPECTUS DISCLOSURE

Securities Act

(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (6), (8), (19) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure is amended by adding the following after the definition of “executive officer”:

““financial statements” includes interim financial reports;”.

2. Section 2.3 of the Regulation is amended:

(1) in subparagraph (b) of paragraph (1):

(a) in subparagraph (i):

(i) by replacing, in subparagraph (A), the words “draft opening balance sheet” with the words “draft opening statement of financial position”;

(ii) by replacing, in the French text of subparagraph (B), the word “vérifiés” with the word “audités”;

(b) by replacing, in the French text of subparagraph (iii), the words “de vérification” with the words “d’audit” and the words “le vérificateur” with the words “l’auditeur”;

(2) in subparagraph (ii) of subparagraph (a) of paragraph (3), by replacing the words “audited balance sheet” with the words “audited statement of financial position”.

3. Section 3.1 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in the French text of paragraph (2), the words “rapport des vérificateurs” with the words “rapport d’audit”;

(2) by replacing paragraph (3) with the following:

“(3) The most recently filed interim financial report of the mutual fund that were filed before or after the date of the simplified prospectus and that pertain to a period after the period to which the annual financial statements then incorporated by reference in the simplified prospectus pertain.”.

4. Section 3.1.1 of the Regulation is replaced with the following:

“3.1.1. Audit of Financial Statements

Any financial statements, other than interim financial report, incorporated by reference in a simplified prospectus must meet the audit requirements in Part 2 of Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure approved by Ministerial Order no. 2005-05 dated May 19, 2005.”.

5. Form 81-101F1 of the Regulation is amended:

(1) in part A:

(a) by replacing, in item 3.1, the words “interim financial statements” with the words “interim financial report”;

(b) by replacing, in item 3.2, the words “interim financial statements” with the words “interim financial report”;

(c) by replacing, in the French text of paragraph (1) of item 5, the words “le vérificateur” with the words “l’auditeur”;

(d) in the French text of item 8.1:

(i) by replacing paragraph (3.1) with the following:

“3.1) Sous la rubrique « Charges opérationnelles » du tableau, décrire les frais et charges payables à l’égard du comité d’examen indépendant.”;

(ii) by replacing, in the table of paragraph (6), the words “Frais payables par l’OPC” with the words “Frais et charges payables par l’OPC”, the words “Frais d’exploitation” with the words “Charges opérationnelles”, the words “tous les frais d’exploitation” with the words “toutes les charges opérationnelles”, the words “Frais directement payables par vous” with the words “Frais et charges directement payables par vous”, and the words “Autres frais” with the words “Autres frais et charges”;

(iii) in the instructions:

(A) by replacing, wherever they occur in instruction (2), the words “*frais d’exploitation*” with the words “*charges opérationnelles*”;

(B) by replacing instruction (3) with the following:

“3) Sous le titre « Charges opérationnelles », indiquer si l’OPC paie la totalité de ses charges opérationnelles et donner la liste des principales composantes de ces charges. Si l’OPC paie seulement certaines charges opérationnelles et n’est pas responsable du paiement de la totalité de ces charges, modifier la déclaration figurant dans le tableau pour tenir compte de la responsabilité contractuelle de l’OPC à cet égard.”;

(2) in the French text of part B:

(a) by replacing, in paragraph (1) of item 4, the words “le vérificateur” with the words “l’auditeur”;

(b) by replacing, in subparagraph (ii) of paragraph (f) of item 5, the words “frais d’exploitation versés” with the words “charges opérationnelles payées”;

(c) by replacing, in instruction (1) of item 6, the words “*titres de participation*” with the words “*titres de capitaux propres*”.

6. Form 41-101F2 of the Regulation is amended, in the French text:

(1) by replacing, in paragraph (1) of item 22, the words “rapport des vérificateurs” with the words “rapport d’audit”;

(2) by replacing, wherever they occur, the word “vérificateur” with the word “auditeur” and the word “vérifiés” with the word “audités”, and making the necessary changes;

(3) by replacing, wherever they occur, the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”, and making the necessary changes.

7. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the word “vérification” with the word “audit”, the word “vérificateur” with the word “auditeur” and the word “vérifiés” with the word “audités”, and making the necessary changes.

8. This Regulation comes into force on January 1, 2011.

REGULATION TO AMEND REGULATION 81-102 RESPECTING MUTUAL FUNDS

Securities Act

(R. S. Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (6), (11), (16), (17), (19) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 81-102 respecting Mutual Funds is amended:

(1) by replacing, in the French text of subparagraph (3) of paragraph (b) of the definition of “sales communication”, the words “les notes afférentes et le rapport des vérificateurs” with the words “les notes et le rapport d’audit”;

(2) by replacing, in the definition of “report to securityholders”, the words “annual or interim financial statements” with the words “annual financial statements or interim financial reports”;

(3) by replacing the definition of “net asset value” with the following:

““net asset value” means the value of the total assets of the investment fund less the value of the total liabilities, other than net assets attributable to securityholders, of the investment fund, as at a specific date, determined in accordance with Part 14 of Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure;”.

2. Subparagraph (ii) of subparagraph (a) of paragraph (1) of section 2.2 of the Regulation is amended by replacing, in the French text, the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”.

3. Section 5.6 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in subparagraph (ii) of subparagraph (f) of paragraph (1), the words “annual and interim financial statements” with the words “annual financial statements and interim financial reports”;

(2) by replacing, in paragraph (2), the words “contains a reservation” with the words “contains a modified opinion”.

4. Section 6.2 of the Regulation is amended by replacing, wherever they occur, the words “shareholders’ equity” with the word “equity”.

5. Section 6.3 of the Regulation is amended by replacing, wherever they occur, the words “shareholders’ equity” with the word “equity”.

6. Section 12.1 of the Regulation is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “rapport du vérificateur” with the words “rapport de l’auditeur”.

7. Subparagraph (b) of paragraph (3) of section 15.8 of the Regulation is amended by replacing the words “balance sheet” with the words “statement of financial position”.

8. Appendix B-1, Appendix B-2 and Appendix B-3 of the Regulation are amended by replacing, wherever they occur, the words “the standards for assurance engagements established by The Canadian Institute of Chartered Accountants” with the words “the standards for assurance engagements in the Handbook”.

9. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “vérificateur”, “vérifié”, “vérifiés” and “vérification” with, respectively, the words “auditeur”, “audité”, “audités” and “audit” and making the necessary changes.

10. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “frais d’exploitation” with the words “charges opérationnelles”.

11. This Regulation comes into force on January 1, 2011.

REGULATION TO AMEND REGULATION 81-104 RESPECTING COMMODITY POOLS

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (6), (8), (14) and (20))

1. Section 8.5 of Regulation 81-104 respecting Commodity Pools is amended:
 - (1) by replacing, in paragraph (1), the words “interim financial statements” with the words “interim financial reports”;
 - (2) by replacing the French text of paragraph (2) with the following:
 - “2) L’information demandée au paragraphe 1 peut être donnée dans le texte ou dans les notes des états financiers.”.
2. This Regulation comes into force on January 1, 2011.

REGULATION 81-106 RESPECTING INVESTMENT FUND CONTINUOUS DISCLOSURE

Securities Act

(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (8), (9), (19), (19.1), (20) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure is amended:

(1) by inserting, after the French text of the definition of “material contract”, the following definitions:

“« entreprise ayant une obligation d’information du public » : une entreprise ayant une obligation d’information du public au sens du Manuel de l’ICCA;

« état des variations de la situation financière » : tout état des variations des capitaux propres ou de l’actif net attribuable aux porteurs applicable au fonds d’investissement;

« états financiers » : notamment les rapports financiers intermédiaires;”;

(2) by inserting, after the definition of « EVCC », the following definition:

““financial statements” includes interim financial reports;”;

(3) by inserting, after the definition of “non-redeemable investment fund”, the following definition:

““publicly accountable enterprise” means a publicly accountable enterprise determined in accordance with the Handbook;”;

(4) by replacing, in the French text of the definition of “management fees”, the words “charges d’exploitation” with the words “charges opérationnelles”;

(5) by inserting, after the definition of “scholarship plan”, the following definition:

““statement of changes in financial position” means a statement of changes in equity or in net assets attributable to securityholders, as applicable to the investment fund;”;

(6) by replacing the definition of “net asset value” with the following definition:

““net asset value” means the value of the total assets of the investment fund less the value of the total liabilities, other than net assets attributable to securityholders, of the investment fund, as at a specific date, determined in accordance with Part 14;”.

2. Section 2.1 of the Regulation is replaced with the following:

“2.1. Comparative Annual Financial Statements and Auditor's Report

(1) An investment fund must file annual financial statements for the investment fund's most recently completed financial year that include

(a) a statement of financial position as at the end of that financial year and a statement of financial position as at the end of the immediately preceding financial year;

(b) a statement of comprehensive income for that financial year and a statement of comprehensive income for the immediately preceding financial year;

(c) a statement of changes in financial position for that financial year and a statement of changes in financial position for the immediately preceding financial year;

(d) for financial years beginning on or after January 1, 2011, a statement of cash flows for that financial year and a statement of cash flows for the immediately preceding financial year;

(e) a statement of investment portfolio as at the end of that financial year; and

(f) a statement of financial position as at the beginning of the immediately preceding financial year if the investment fund discloses in its annual financial statements an explicit and unreserved statement of compliance with IFRS and if the investment fund:

(i) applies an accounting policy retrospectively in its annual financial statements,

(ii) makes a retrospective restatement of items in its annual financial statements, or

(iii) reclassifies items in its annual financial statements; and

(g) notes to the annual financial statements.

(2) Annual financial statements filed under subsection (1) must be accompanied by an auditor's report.”.

3. Section 2.2 of the Regulation is amended by replacing, in the French text, the words “rapport de vérification” with the words “rapport d’audit”.

4. Sections 2.3 and 2.4 of the Regulation are replaced with the following:

“2.3. Interim Financial Report

An investment fund must file an interim financial report for the investment fund's most recently completed interim period that includes

(a) a statement of financial position as at the end of that interim period and a statement of financial position as at the end of the immediately preceding financial year;

(b) a statement of comprehensive income for that interim period and a statement of comprehensive income for the corresponding period in the immediately preceding financial year;

(c) a statement of changes in financial position for that interim period and a statement of changes in financial position for the corresponding period in the immediately preceding financial year;

(d) for financial years beginning on or after January 1, 2011, a statement of cash flows for that interim period and a statement of cash flows for the corresponding period in the immediately preceding financial year;

(e) a statement of investment portfolio as at the end of that interim period; and

(f) a statement of financial position as at the beginning of the immediately preceding financial year if the investment fund discloses in its interim financial report compliance with International Accounting Standard 34 *Interim Financial Reporting* and if the investment fund:

- (i) applies an accounting policy retrospectively in its interim financial report,
 - (ii) makes a retrospective restatement of items in its interim financial report, or
 - (iii) reclassifies items in its interim financial report; and
- (g) notes to the interim financial report.

“2.4. Filing Deadline for Interim Financial Report

The interim financial report required to be filed under section 2.3 must be filed on or before the 60th day after the end of the most recent interim period of the investment fund.”.

5. Sections 2.6 and 2.7 of the Regulation are replaced with the following:

“2.6. Acceptable Accounting Principles

(1) For financial years beginning before January 1, 2011, the financial statements of an investment fund must be prepared in accordance with Canadian GAAP determined in accordance with Part IV of the Handbook applicable to public enterprises.

(2) For financial years beginning on or after January 1, 2011, the financial statements of an investment fund must be prepared in accordance with Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises.

(3) Financial statements must be prepared in accordance with the same accounting principles for all periods presented in the financial statements.

“2.7. Acceptable Auditing Standards

(1) Financial statements that are required to be audited must be audited in accordance with Canadian GAAS.

(2) For financial years beginning before January 1, 2011, audited financial statements must be accompanied by an auditor’s report prepared in accordance with Canadian GAAS and the following requirements:

1. The auditor’s report must not contain a reservation.
2. The auditor’s report must identify all financial periods presented for which the auditor has issued an auditor’s report.
3. If the investment fund has changed its auditor and a comparative period presented in the financial statements was audited by a different auditor, the auditor’s report must refer to the former auditor’s report on the comparative period.
4. The auditor’s report must identify the auditing standards used to conduct the audit and the accounting principles used to prepare the financial statements.

(3) For financial years beginning on or after January 1, 2011, audited financial statements must be accompanied by an auditor’s report prepared in accordance with Canadian GAAS and the following requirements:

1. The auditor's report does not contain a modification of opinion.
 2. The auditor's report identifies all financial periods presented for which the auditor has issued an auditor's report.
 3. The auditor's report is in the form specified by Canadian GAAS for an audit of financial statements prepared in accordance with a fair presentation framework.
 4. The auditor's report refers to IFRS as the applicable fair presentation framework.
 5. If the investment fund has changed its auditor and a comparative period presented in the financial statements was audited by a different auditor, the auditor's report is accompanied by the predecessor auditor's report on the comparative period or refers to the predecessor auditor's report on the comparative period."
- 6.** Section 2.8 of the Regulation is amended, in the French text:
- (1) by inserting, in the title and after the word "**Vérificateurs**", the words "**ou auditeurs**";
 - (2) by inserting, after the words "de vérification" and wherever they occur, the words "ou d'audit".
- 7.** Section 2.9 of the Regulation is amended:
- (1) by replacing, in paragraph (3), the words "interim financial statements" with the words "an interim financial report";
 - (2) by replacing paragraph (4) with the following:

"(4) Despite subsections paragraphs 4.8(7)(a), (7)(b), (8)(a) and (8)(b) of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations,

 - (a) for an interim financial report for an interim period in the transition year, the investment fund must include as comparative information
 - (i) a statement of financial position as at the end of its old financial year; and
 - (ii) a statement of comprehensive income, a statement of changes in financial position, and a statement of cash flows, for the interim period of the old financial year;
 - (b) for an interim financial report for an interim period in a new financial year, the investment fund must include as comparative information
 - (i) a statement of financial position as at the end of the transition year; and
 - (ii) a statement of comprehensive income, a statement of changes in financial position, and a statement of cash flows, for the period that is one year earlier than the interim period in the new financial year."
- 8.** Paragraph (j) of section 2.10 of the Regulation is amended by replacing the words "interim and annual financial statements" with the words "interim financial report and annual financial statements".

9. Section 2.12 of the Regulation is amended by replacing, wherever they occur, the words “interim financial statements” with the words “interim financial report”, and making the necessary changes.

10. Section 3.1 of the Regulation is amended:

(1) by replacing the title with the following:

“3.1. Statement of Financial Position”;

(2) by replacing, in the introductory sentence, the words “statement of net assets” with the words “statement of financial position”;

(3) by replacing, in the French text of paragraph 13, the words “les bénéfices” with the words “le résultat”;

(4) by replacing paragraphs 14 and 15 with the following:

“14. total equity or net assets attributable to securityholders and, if applicable, for each class or series.;

15. total equity per security or net assets attributable to securityholders per security, or if applicable, per security of each class or series.”.

11. Section 3.2 of the Regulation is amended:

(1) by replacing the title with the following:

“3.2. Statement of Comprehensive Income”;

(2) by replacing, in the introductory sentence, the words “statement of operations” with the words “statement of comprehensive income”;

(3) by replacing, in the French text of paragraph 7, the words “de vérification” with the words “d’audit”;

(4) by deleting paragraph 12;

(5) by replacing paragraph 14 with the following:

“14. income tax.”;

(6) by inserting the following paragraph after paragraph 17:

“17.1 if recognized as an expense, distributions, showing separately the amount distributed out of net investment income, out of realized gains on portfolio assets sold, and return of capital.”;

(7) by replacing paragraphs 18 and 19 with the following:

“18. increase or decrease in total equity from operations, or in net assets attributable to securityholders (excluding distributions) from operations, and, if applicable, for each class or series.

19. increase or decrease in total equity from operations per security, or in net assets attributable to securityholders (excluding distributions) from operations per security, or, if applicable, per security of each class or series.”.

12. Section 3.3 of the Regulation is amended:

(1) by replacing the title with the following:

“3.3. Statement of Changes in Financial Position”;

(2) by replacing, in the introductory sentence, the words “statement of changes in net assets” with the words “statement of changes in financial position”;

(3) by replacing paragraph 1 with the following:

“1. total equity or net assets attributable to securityholders at the beginning of the period.”;

(4) by deleting paragraph 2;

(5) by replacing paragraphs 6 and 7 with the following:

“6. if not recognized as an expense, distributions, showing separately the amount distributed out of net investment income, out of realized gains on portfolio assets sold, and return of capital.”;

7. total equity or net assets attributable to securityholders at the end of the period.”.

13. Section 3.4 of the Regulation is amended:

(1) by replacing the title with the following:

“3.4. Statement of Cash Flows”;

(2) by replacing, in the introductory sentence, the words “statement of cashflows” with the words “statement of cash flows”;

(3) by deleting paragraph 1;

(4) by replacing paragraph 3 with the following:

“3. payments for the purchase of portfolio assets.”.

14. Section 3.5 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in the French text of subparagraph (a) of subparagraph 2 of paragraph (1), the words “titre de participation” with the words “titre de capitaux propres”;

(2) by replacing, in the French text of paragraph (6), the words “notes y afférentes” with the words “notes de celui-ci”;

(3) by replacing, in the French text of paragraph (7), the words “notes afférentes à” with the words “notes de”;

(4) by inserting the following paragraph after paragraph (8):

“(8.1) Despite any requirement in Canadian GAAP for an investment fund to prepare consolidated financial statements, the statement of investment portfolio must:

(a) be presented on a non-consolidated basis;

(b) identify any portfolio assets which represent investments that have been consolidated in the statement of financial position; and

(c) include an explanation of any differences relating to the basis of accounting for investments between the statement of investment portfolio and the statement of financial position.”.

15. Section 3.6 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in the French text of the title, the words “**Notes afférentes aux**” with the words “**Notes des**”;

(2) in paragraph (1):

(a) by replacing, in the French text of the introductory sentence, the words “notes afférentes aux” with the words “notes des”;

(b) by inserting the following paragraph after subparagraph 1:

“1.1 for financial years beginning on or after January 1, 2011, the basis for classifying the investment fund’s outstanding securities, or each class or series of outstanding securities, as either equity instruments or financial liabilities.”;

(c) by replacing subparagraphs 4 and 5 with the following:

“4. the total cost of distribution of the investment fund’s securities recorded in the statement of changes in financial position.

5. the net asset value per security as at the date of the financial statements compared to the total equity per security or net assets attributable to securityholders per security as shown on the statement of financial position, and an explanation of each of the differences between these amounts.”;

(3) by adding the following paragraph after paragraph (2):

“(3) For financial years beginning on or after January 1, 2011, the notes to the financial statements must disclose:

(a) in the case of annual financial statements, an explicit and unreserved statement of compliance with IFRS; and

(b) in the case of interim financial reports, compliance with International Accounting Standard 34 *Interim Financial Reporting*.”.

16. Section 3.8 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in the French text of paragraph (1), the words “notes afférentes aux” with the words “notes des”;

(2) by replacing, in paragraph (2), the words “statement of net assets” with the words “statement of financial position”;

(3) by replacing, in paragraph (3), the words “statement of operations” with the words “statement of comprehensive income”.

17. Section 3.9 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in the French text of paragraph (1), the words “notes afférentes aux” with the words “notes de”;

(2) by replacing, wherever they occur in paragraph (2), the words “statement of net assets” with the words “statement of financial position”;

(3) by replacing, in paragraph (3), the words “statement of operations” with the words “statement of comprehensive income”.

18. Section 3.10 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in the French text of paragraph (1), the words “notes afférentes à” with the words “notes de”;

(2) by replacing, in paragraph (2), the words “statement of net assets” with the words “statement of financial position”;

(3) by replacing, in paragraph (3), the words “statement of operations” with the words “statement of comprehensive income”.

19. Section 3.11 of the Regulation is amended:

(1) in paragraph (1):

(a) by replacing, in the French text of the introductory sentence, the words “état distinct” with the words “état séparé”;

(b) by replacing, in subparagraph (iii) of subparagraph (a), the words “statement of net assets” with the words “statement of financial position”;

(c) by replacing, in subparagraph (c), the words “statement of operations” with the words “statement of comprehensive income”;

(2) by replacing paragraph (2) with the following:

“(2) Despite the requirements of sections 3.1 and 3.2, an investment fund that is a scholarship plan may omit the “total equity per security or net assets attributable to securityholders per security” and “increase or decrease in total equity from operations per security, or in net assets attributable to securityholders (excluding distributions) from operations per security” line items from its financial statements.”.

20. Section 4.2 of the Regulation is amended by replacing the words “interim financial statements” with the words “interim financial report”.

21. Subparagraph (b) of paragraph (2) of section 5.1 of the Regulation is replaced with the following:

“(b) the interim financial report;”.

22. Paragraph (2) of section 7.1 of the Regulation is amended, in the French text, by replacing the words “notes afférentes aux” with the words “notes des”.

23. Paragraph (d) of section 8.2 of the Regulation is amended by replacing the words “interim financial statements” with the words “an interim financial report”.

24. Section 8.3 of the Regulation is amended, in the French text, by replacing the words “notes y afférentes” with the words “notes de ces états”.

25. Section 8.4 of the Regulation is amended by replacing the words “the net assets” with the words “of the total equity or net assets attributable to securityholders”.

26. Paragraph (b) of section 8.5 of the Regulation is amended by replacing “[net assets/venture investments]” with “[total equity/net assets attributable to securityholders/venture investments]”.

27. The title of Part 13 of the Regulation is amended, in the French text, by replacing the words “**DE VÉRIFICATEUR**” with the words “**D’AUDITEUR**”.

28. Section 13.2 of the Regulation is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “de vérificateur” with the words “d’auditeur”, and making the necessary changes.

29. Section 15.1 of the Regulation is amended by replacing subparagraph (A) of subparagraph (i) of subparagraph (a) of paragraph (1) with the following:

“(A) total expenses of the investment fund, excluding distributions if recognized as an expense, commissions and other portfolio transaction costs, before income taxes, for the financial year or interim period, as shown on its statement of comprehensive income;”.

30. Paragraph (1) of section 15.2 of the Regulation is amended:

(1) by replacing subparagraph (i) of subparagraph (a) with the following:

“(i) multiplying the total expenses of each underlying investment fund, excluding distributions if recognized as an expense, commissions and other portfolio transaction costs, before income taxes, for the financial year or interim period, by”;

(2) by replacing paragraph (b) with the following:

“(b) the total expenses of the investment fund, excluding distributions if recognized as an expense, commissions and other portfolio transaction costs, before income taxes, for the period.”.

31. The Regulation is amended by inserting, after section 18.5, the following section:

“18.5.1. Transition to IFRS

(1) For the first interim period in the financial year beginning on or after January 1, 2011, an investment fund must file, with its interim financial report for that interim period, an opening statement of financial position as at the date of transition to IFRS.

(2) For the first financial year beginning on or after January 1, 2011, an investment fund must file, with its annual financial statements for that financial year, an audited opening statement of financial position as at the date of transition to IFRS.

(3) Despite sections 3.1, 3.2, 3.3 and 3.4, for financial years beginning before January 1, 2011, an investment fund may present line items and use terminology in its financial statements consistent with the immediately preceding financial year.”.

32. Form 81-106F1 of the Regulation is amended:

(1) in item 1 of Part A:

(a) by deleting, in paragraph (e), the sentence “This concept of materiality is consistent with the financial reporting notion of materiality contained in the Handbook.”;

(b) by replacing the first paragraph of paragraph (f) with the following:

“All references to “net assets” or “net assets per security” in this Form are references to total equity or net assets attributable to securityholders determined in accordance with Canadian GAAP as presented in the financial statements of the investment fund. All references to “net asset value” or “net asset value per security” in this

Form are references to net asset value determined in accordance with Part 14 of the Regulation.”;

(2) in Part B:

(a) by inserting, in the third paragraph of item 1, the words “interim financial report,” after the words “the investment fund’s”;

(b) by replacing, in the French text of instruction (2) of item 2.5, the words “*de mesure*” with the words “*d’évaluation*”;

(c) in item 3.1:

(i) in paragraph (1):

(A) in the table entitled “*The Fund’s Net Assets Per [Unit/Share]*”:

(I) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “attribuable à l’exploitation” with the words “provenant de l’exploitation”;

(II) by replacing the words “total expenses” with the words “total expenses [excluding distributions]” and the words “From income (excluding dividends)” with the words “From net investment income (excluding dividends)”;

(B) by replacing, in the French text of footnote (1) of the table entitled “*The Fund’s Net Assets Per [Unit/Share]*”, the word “*vérifiés*” with the word “*audités*” and the words “*notes afférentes aux*” with the words “*notes des*”;

(C) by replacing, in the French text of footnote (2) of the table entitled “*The Fund’s Net Assets Per [Unit/Share]*”, the words “*attribuable à l’exploitation*” with the words “*provenant de l’exploitation*”;

(D) by replacing, in footnote (2) of the table entitled “*Ratios and Supplemental Data*”, the words “*(excluding commissions and other portfolio transaction costs)*” with the words “*(excluding [distributions], commissions and other portfolio transaction costs)*”;

(ii) by inserting, after paragraph (3), the following paragraph:

“(3.1) Show the financial highlights on a non-consolidated basis.”;

(iii) by replacing, in the French text of paragraph (7), the word “*vérifiés*” with the word “*audités*”;

(iv) by inserting, after paragraph (7), the following paragraph:

“(7.1) (a) For financial years beginning before January 1, 2011, the financial highlights may be derived from the investment fund’s financial statements prepared in accordance with subsection 2.6(1) of the Regulation.

(b) For financial periods beginning on or after January 1, 2011, derive the financial highlights from the investment fund’s financial statements prepared in accordance with subsection 2.6(2) of the Regulation.

(c) Despite (a), an annual MRFP for a financial year beginning on or after January 1, 2011 must disclose financial highlights for the

immediately preceding financial year which are derived from financial statements prepared in accordance with subsection 2.6(2) of the Regulation.

(d) If the financial highlights relate to financial periods beginning both before and on or after January 1, 2011, disclose, in a note to the table, the accounting principles applicable to each period.”;

(d) in item 3.2, by replacing, in the table, the words “Balance Sheet” with the words “Statement of Financial Position” and the words “Statement of Operations” with the words “Statement of Comprehensive Income”;

(e) by replacing, in the French text of instruction (4) of item 5, the words “*titres de participation*” with the words “*titres de capitaux propres*”;

(3) by replacing the second paragraph of item 1 of Part C with the following:

““This interim management report of fund performance contains financial highlights, but does not contain either the interim financial report or annual financial statements of the investment fund. You can get a copy of the interim financial report or annual financial statements at your request, and at no cost, by calling [toll-free/collect call telephone number], by writing to us at [insert address] or by visiting our website at [insert address] or SEDAR at www.sedar.com.”.

33. This Regulation comes into force on January 1, 2011.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 31-103
RESPECTING REGISTRATION REQUIREMENTS AND EXEMPTIONS**

1. Sections 10.5 and 10.6 of *Policy Statement to Regulation 31-103 respecting Registration Requirements and Exemptions* are amended by replacing, in the French text of the third point of the paragraph under the title “Supporting documentation”, the words “vérifiés” and “du vérificateur” with, respectively, the words “audités” and “de l’auditeur”.
2. Part 11 of the Policy Statement is amended by replacing, in the French text of the fourth paragraph under the title “General business practices – outsourcing”, the word “vérificateurs” with the word “auditeurs”.
3. The Policy Statement is amended by inserting, after section 12.6, the following:

“12.10. Annual financial statements

Changeover to International Financial Reporting Standards

Registrants are required to deliver financial statements and interim financial information prepared in accordance with *Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards* (Regulation 52-107). Regulation 52-107 contains transition provisions to address Canada’s changeover from Canadian generally accepted accounting principles to International Financial Reporting Standards (IFRS). Depending on the financial year, a registrant will look to different parts of Regulation 52-107 to determine which accounting principles and auditing standards apply:

- Part 3 of Regulation 52-107 applies for financial years beginning on or after January 1, 2011
- Part 4 of Regulation 52-107 applies to financial years beginning before January 1, 2011.

Under Part 3 of Regulation 52-107, a registrant is required to prepare its annual financial statements and interim financial information, if applicable, in accordance with Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises. This is IFRS as incorporated into the Handbook of the Canadian Institute of Chartered Accountants (the Handbook) as Part I. Registrants will be required to prepare their financial statements and interim financial information on a non-consolidated basis; they must account for investments in subsidiaries, jointly controlled entities and associates in the manner specified for separate financial statements in Canadian GAAP for publicly accountable enterprises as set out in the Handbook.

Under Part 4 of Regulation 52-107, a registrant is required to prepare its annual financial statements and interim financial information in accordance with Canadian GAAP for public enterprises, which is Canadian GAAP as it existed before the mandatory effective date for the adoption of IFRS, included in the Handbook as Part IV. Section 4.2(2) of Regulation 52-107 specifies that financial statements and interim financial information delivered by a registrant must be prepared on a non-consolidated basis.

When preparing annual financial statements, interim financial information or Form 31-103F1 for a financial year beginning in 2011 or for interim periods relating to a financial year beginning in 2011, registrants may rely on the exemption in subsection 12.15(1) to exclude comparative information for the preceding financial year. If a registrant relies on this exemption, its date of transition to IFRS will be the first day of its financial year beginning in 2011.

Canadian GAAP for publicly accountable enterprises (which is IFRS incorporated into the Handbook) requires financial statements contain comparative information for the preceding financial year. For periods beginning in 2011, subsection

3.2(4) of Regulation 52-107 provides an exemption from the Canadian GAAP requirement to provide comparative information for the preceding financial year. The exemption in Regulation 52-107 requires specific disclosure to be included in the annual financial statements when a registrant is relying on this exemption.”.

4. Section 13.4 of the Policy Statement is amended, in the French text:

(1) by replacing, in the second point of the first paragraph under the title “Controlling conflicts of interest”, the words “la verification” with the words “l’audit”;

(2) by replacing, in the first paragraph under the title “Relationships with other issuers”, the words “structures d’accueil” with the words “entités ad hoc”.

5. These amendments only apply to periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 41-101
RESPECTING GENERAL PROSPECTUS REQUIREMENTS**

1. Section 1.3 of *Policy Statement to Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements* is amended by adding the following after paragraph (2):

“(3) **Accounting terms** – The Regulation uses accounting terms that are defined, or referred to, in Canadian GAAP. In certain cases, some of those terms are defined differently in securities legislation. In deciding which meaning applies, you should consider that *Regulation 14-101 respecting Definitions* provides that a term used in the Regulation and defined in the securities statute of a local jurisdiction has the meaning given to it in the statute unless: (a) the definition in that statute is restricted to a specific portion of the statute that does not govern prospectuses; or (b) the context otherwise requires.

(4) **Acceptable accounting principles other than Canadian GAAP** – If an issuer is permitted under *Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards* to file financial statements in accordance with acceptable accounting principles other than Canadian GAAP, then the issuer may interpret any reference in the Regulation to a term or provision defined, or referred to, in Canadian GAAP as a reference to the corresponding term or provision in the other acceptable accounting principles.”.

2. Paragraph (1) of section 4.3 of the Policy Statement is replaced with the following:

“(1) Subsection 6.3(1) of Form 41-101F1 requires disclosure of each of the principal purposes for which the issuer will use the net proceeds. If an issuer has negative cash flow from operating activities in its most recently completed financial year for which financial statements have been included in the long form prospectus, the issuer should prominently disclose that fact in the use of proceeds section of the long form prospectus. The issuer should also disclose whether, and if so, to what extent, the issuer will use the proceeds of the distribution to fund any anticipated negative cash flow from operating activities in future periods. An issuer should disclose negative cash flow from operating activities as a risk factor under subsection 21.1(1) of Form 41-101F1. For the purposes of this section, in determining cash flow from operating activities, the issuer must include dividends and borrowing costs.”.

3. Section 4.4 of the Policy Statement is amended:

(1) in paragraph (1), by replacing the words “capitalized, deferred or expensed” with the words “expensed or recognized as assets”;

(2) by replacing paragraph (3) of the French text with the following:

“(3) **Autre information exigée des émetteurs ayant une entreprise mise en équivalence significative** – En vertu de la rubrique 8.8 de l'Annexe 41-101A1, les émetteurs ayant une entreprise mise en équivalence significative doivent fournir dans leur prospectus ordinaire un résumé de l'information la concernant. En règle générale, nous considérons qu'une entreprise mise en équivalence est significative si elle atteint les seuils des critères de significativité prévus à la rubrique 35 de l'Annexe 41-101A1, selon les états financiers de l'entreprise et de l'émetteur à la clôture de l'exercice de celui-ci.”.

4. Section 4.5 of the Policy Statement is amended, in the French text, by replacing the words “structure d'accueil” with the words “entité ad hoc émettrice”.

5. The Policy Statement is amended by adding the following after section 5.1:

“5.1.1. Presentation of Financial Results

Canadian GAAP provides an issuer two alternatives in presenting its

income: (a) in one single statement of comprehensive income, or (b) in a statement of comprehensive income with a separate income statement. If an issuer presents its income using the second alternative, both statements must be filed to satisfy the requirements of this Regulation. (See subsections 32.2(1.1) and 32.3(3) of Form 41-101F1).”.

6. Section 5.2 of the Policy Statement is amended:

(1) in the first paragraph, by replacing, wherever they occur, the words “annual or interim financial statements” with the words “annual financial statements or an interim financial report”;

(2) in the second paragraph, by adding the word “financial” after “filing of the”.

7. Section 5.5 of the Policy Statement is amended by adding the following after paragraph (2):

“(3) An issuer is subject to certain additional disclosure requirements when it discloses an interim financial report for a period arising in the year of adopting IFRS, as set out in subparagraph 32.3(2)(e) and subsection 32.3(4) of Form 41-101F1. These requirements only apply to interim financial reports relating to periods in the year of adopting IFRS and therefore do not apply if the prospectus includes annual financial statements prepared in accordance with IFRS.

An issuer is required to provide an opening IFRS statement of financial position at the date of transition to IFRS. An issuer with, for example, a year-end of December 31, 2010 that files a prospectus for which it must include its first interim financial report in the year of adopting IFRS for the period ended March 31, 2011, must generally provide an opening IFRS statement of financial position at January 1, 2010.

An issuer must also include various reconciliations required by IFRS 1 to explain how the transition from previous GAAP to IFRS has affected its reported financial position, financial performance and cash flows. In the first interim period IFRS 1 requires certain additional reconciliations which relate to annual periods and the date of transition to IFRS. Where an issuer that was not a reporting issuer in at least one jurisdiction immediately before filing the prospectus includes an interim financial report in respect of the second or third interim period in the year of adopting IFRS, subsection 32.3(4) of Form 41-101F1 requires these additional reconciliations to be included in the prospectus. Alternatively, pursuant to subsection 32.3(4) of Form 41-101F1, the issuer may include the first interim financial report in the year of adopting IFRS as this report includes the required reconciliations.

These additional reconciliations may be summarized as follows:

- reconciliations of the issuer’s equity presented in accordance with previous GAAP to its equity in accordance with IFRS for the date of transition to IFRS (January 1, 2010 in the above-noted example);
- reconciliations of the issuer’s equity presented in accordance with previous GAAP to its equity in accordance with IFRS for the end of the latest period presented in the entity’s most recent annual financial statements in accordance with previous GAAP (December 31, 2010 in the above-noted example); and
- a reconciliation of the issuer’s total comprehensive income (or total profit or loss) presented in accordance with previous GAAP to its total comprehensive income in accordance with IFRS for the most recent annual period presented in the prospectus in accordance with previous GAAP (year-ended December 31, 2010 in the above-noted example).

The reconciliations summarized above must give sufficient detail to enable investors to understand the material adjustments to the statement of financial position,

statement of comprehensive income and statement of cash flows. If the issuer becomes aware of errors made under previous GAAP, the reconciliations summarized above must distinguish the correction of those errors from changes in accounting policies.”.

8. Section 5.6 of the Policy Statement is amended:

(1) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “vérifiés”, “vérifier” and “la vérification” with, respectively, the words “audités”, “auditer” and “l’audit”;

(2) by replacing the second paragraph of paragraph (4) with the following:

“Examples of acceptable additional information include an audited interim financial report, audited divisional statements of comprehensive income or cash flows, financial statements accompanied by an auditor’s report containing a modification to the opinion, or audited statements of net operating income.”.

9. Section 5.7 of the Policy Statement is amended, in the French text, by replacing the words “états financiers distincts” with the words “états financiers individuels”.

10. Section 5.8 of the Policy Statement is amended:

(1) by replacing, in the title of the French text, the word “**Vérification**” with the word “**Audit**”;

(2) by replacing, in the French text of paragraph (1), the word “vérifiés” with the word “audités”;

(3) by replacing paragraph (2) with the following:

“(2) *Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards* (“Regulation 52-107”) requires that financial statements, other than acquisition statements, that are required to be audited by securities legislation, such as this Regulation, be accompanied by an auditor’s report that does not contain a modified opinion if they were audited in accordance with Canadian GAAS, or contain an unqualified opinion if they were audited in accordance with U.S. PCAOB GAAS. This requirement applies to all financial statements included in the long form prospectus under Item 32 of Form 41-101F1, including financial statements from entities acquired or to be acquired that are the primary business or the predecessor of the issuer. For greater clarity, subsections 3.12(3) and 4.12(6) of Regulation 52-107 only apply to financial statements included in the long form prospectus pursuant to Item 35 of Form 41-101F1. Relief may be granted to non-reporting issuers in appropriate circumstances to permit the auditor’s report on financial statements to contain a qualified opinion relating to opening inventory if there is a subsequent audited period of at least six months on which the auditor’s report contains no modified opinion and the business is not seasonal. Issuers requesting this relief should be aware that Regulation 51-102 requires an issuer’s comparative financial statements be accompanied by an unqualified auditors’ report.”.

11. Section 5.9 of the Policy Statement is amended:

(1) in paragraph (1):

(a) in subparagraph (iii) of subparagraph (h), by deleting the word “or” after the words “business acquisition”;

(b) in the French text of subparagraph (r), by replacing the word “vérifiée” with the word “auditée”;

(2) in the second paragraph of paragraph (2), by replacing the words “date of acquisition” with the words “acquisition date” and, wherever they occur, the words “date of

the acquisition” with the words “acquisition date”;

(3) in paragraph (3):

(a) by replacing the paragraph preceding subparagraph (a) with the following:

“(3) When interpreting the phrase “where a reasonable person would believe that the likelihood of the acquisition being completed is high”, it is our view that the following factors may be relevant in determining whether the likelihood of an acquisition being completed is high:”;

(b) in the French text of the second paragraph, by replacing the words “l'état d'avancement du projet d'acquisition est « qui a progressé” with the words “l'état d'avancement du projet d'acquisition « a progressé”;

(4) in paragraph (4):

(a) in the French text of subparagraph (c), by replacing the word “vérifié” with the word “audité”;

(b) in subparagraph (d), by replacing the words “comparative interim financial statements” with the words “a comparative interim financial report”;

(5) in the French text of paragraph (6), by replacing the words “états des résultats d'exploitation” with the words “comptes de résultat opérationnel”;

(6) by adding the following after paragraph (6):

“(7) Except in Ontario, section 3.11 of Regulation 52-107 permits acquisition statements included in a business acquisition report or prospectus to be prepared in accordance with Canadian GAAP applicable to private enterprises in certain circumstances. The ability to present acquisition statements using Canadian GAAP applicable to private enterprises would not extend to a situation where an entity acquired or to be acquired is considered the primary business or the predecessor of the issuer.”.

12. Paragraph 7 of section 6.4 of the Policy Statement is replaced with the following:

“(7) We note that the Investment Industry Regulatory Organization of Canada has adopted IROC Rule 29.13 which is consistent with the above discussion relating to pre-marketing of bought deals of equity securities. However, the principles articulated above apply to all offerings, whether of debt or equity securities, or a combination.”.

13. Paragraph (4) of section 6.5 of the Policy Statement is amended, in the French text, by replacing the words “titres d'emprunt” with the words “titres de créance”.

14. The Policy Statement is amended by adding the following after Part 6:

“PART 7 TRANSITION

7.1. Transition – Application of Amendments

The amendments to this Policy Statement which came into effect on January 1, 2011 only apply to a preliminary prospectus, an amendment to a preliminary prospectus, a final prospectus or an amendment to a final prospectus of an issuer which includes financial statements of the issuer in respect of periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.”.

15. Appendix A of the Policy Statement is amended by replacing, wherever it occurs in the French text, the word “vérifié” with the word “audités”.

16. The Policy Statement is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”.

17. The Policy Statement is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “structure d’accueil” and “structures d’accueil” with, respectively, the words “entité ad hoc” and “entités ad hoc”.

18. These amendments only apply to a preliminary prospectus, an amendment to a preliminary prospectus, a final prospectus or an amendment to a final prospectus of an issuer which includes financial statements of the issuer in respect of periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 44-101
RESPECTING SHORT FORM PROSPECTUS DISTRIBUTIONS**

1. Paragraph (1) of section 2.4 of *Policy Statement to Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions* is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “structures d’accueil” with the words “entités ad hoc”.

2. Paragraph (1) of section 4.4 of the Policy Statement is amended:

(1) by replacing, wherever they occur, the words “operating cash flow” with the words “cash flow from operating activities”;

(2) by adding, at the end, the following sentence:

“For the purposes of this section, in determining cash flow from operating activities, the issuer must include dividends and borrowing costs.”.

3. Section 4.5 of the Policy Statement is amended, in the French text, by replacing the words “structure d’accueil” with the words “entité ad hoc émettrice”.

4. Section 4.9 of the Policy Statement is amended:

(1) in paragraph (1), by replacing the last two sentences of the paragraph before subparagraph (a) with the following:

“When interpreting the phrase “where a reasonable person would believe that the likelihood of the acquisition being completed is high”, it is our view that the following factors may be relevant in determining whether the likelihood of an acquisition being completed is high:”;

(2) in paragraph (2):

(a) in subparagraph (c), by replacing the words “Regulation 52-107” with the words “*Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards*”;

(b) in subparagraph (d), by replacing the words “comparative interim financial statements” with the words “a comparative interim financial report”;

(3) in the French text of paragraph (4), by replacing the words “de l’état des résultats d’exploitation” with the words “du compte de résultat opérationnel”.

5. Section 4.11 of the Policy Statement is amended by replacing the words “Interim financial statements” with the words “Certain transition rules in the applicable CD rule apply to the first interim financial report required to be filed in the year of adopting IFRS in respect of an interim period beginning on or after January 1, 2011. Otherwise, an interim financial report”.

6. Section 4.12 of the Policy Statement is amended, in the French text, by replacing the words “les benefices” with the words “le résultat”.

7. Section 4.14 of the Policy Statement is amended by deleting the words “or MD&A supplement”.

8. The Policy Statement is amended by adding, after part 5, the following:

“PART 6 TRANSITION

“6.1. Transition

The amendments to this Policy Statement which came into effect on January 1, 2011 only apply to a preliminary short form prospectus, an amendment to a preliminary short form prospectus, a final short form prospectus or an amendment to a final short form prospectus of an issuer which includes or incorporates by reference financial statements of the issuer in respect of periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.”.

9. The Policy Statement is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “verification”, “vérificateur”, “vérifié” and “vérifiés” with, respectively, the words “audit”, “auditeur”, “audité” and “audités”, and making the necessary changes.

10. The Policy Statement is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”.

11. These amendments only apply to a preliminary short form prospectus, an amendment to a preliminary short form prospectus, a final short form prospectus or an amendment to a final short form prospectus of an issuer which includes or incorporates by reference financial statements of the issuer in respect of periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 44-102
RESPECTING SHELF DISTRIBUTIONS**

1. Section 1.3 of *Policy Statement to Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions* is amended by replacing, in the French text, the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”.
2. Section 2.3 of the Policy Statement is amended, in the French text:
 - (1) by replacing, in paragraph (1), the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres” and the words “titres d’emprunt” with the words “titres de créance”;
 - (2) by replacing, in paragraph (2), the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”.
3. Section 2.6.1 of the Policy Statement is amended by replacing, in the French text, the words “du vérificateur” with the words “de l’auditeur” and the word “vérifiés” with the word “audités”.
4. These amendments only apply to a base shelf prospectus, amendments to a base shelf prospectus or a shelf prospectus supplement of an issuer which includes or incorporates by reference financial statements of the issuer in respect of periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

**AMENDMENTS TO *POLICY STATEMENT TO REGULATION 45-106*
*RESPECTING PROSPECTUS AND REGISTRATION EXEMPTIONS***

1. Paragraph (1) of section 3.8 of *Policy Statement to Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions* is amended by inserting, after the words “pre-tax net income”, the words “or profit”.
2. These amendments only apply to financial periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 51-102
RESPECTING CONTINUOUS DISCLOSURE OBLIGATIONS**

1. Section 1.3 of *Policy Statement to Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations* is amended by replacing the word “statements” with the word “reports”.

2. Section 1.4 of the Policy Statement is amended:

(1) by replacing paragraph (5) with the following:

“(5) **Reverse Takeover** – The definition of reverse takeover includes reverse acquisitions as defined or interpreted in Canadian GAAP and any other transaction in which an issuer issues enough voting securities as consideration for the acquisition of an entity such that control of the issuer passes to the securityholders of the acquired entity (such as a Qualifying Transaction, as that term is defined in the TSX Venture Exchange policies). In a reverse acquisition, although legally the entity (the legal parent) that issued the securities is regarded as the parent, the entity (the legal subsidiary) whose former securityholders now control the combined entity is treated as the acquirer for accounting purposes. As a result, for accounting purposes, the issuing entity (the legal parent) is deemed to be a continuation of the acquirer and the acquirer is deemed to have acquired control of the assets and business of the issuing entity in consideration for the issue of capital.”;

(2) by adding the following after paragraph (6):

“(7) **Accounting terms** – The Regulation uses accounting terms that are defined, or referred to, in Canadian GAAP. In certain cases, some of those terms are defined differently in securities legislation. In deciding which meaning applies, you should consider that *Regulation 14-101 respecting Definitions* provides that a term used in the Regulation and defined in the securities statute of a local jurisdiction has the meaning given to it in the statute unless: (a) the definition in that statute is restricted to a specific portion of the statute that does not govern continuous disclosure; or (b) the context otherwise requires.

For example, the term “associate” is defined in local securities statutes and Canadian GAAP. Securities regulatory authorities are of the view that the references to the term “associate” in the Regulation and its forms (e.g., item 7.1(g) of Form 51-102F5 Information Circular) should be given the meaning of the term under local securities statutes since the context does not indicate that the accounting meaning of the term should be used.

(8) **Acceptable accounting principles other than Canadian GAAP** – If an issuer is permitted under *Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards* (“Regulation 52-107”) to file financial statements in accordance with acceptable accounting principles other than Canadian GAAP, then the issuer may interpret any reference in the Regulation to a term or provision defined, or referred to, in Canadian GAAP as a reference to the corresponding term or provision in the other acceptable accounting principles.”.

3. Section 1.5 of the French text of the Policy Statement is amended by replacing the words “s’adresser” with the words “vous adresser”.

4. Section 1.8 of the Policy Statement is replaced with the following:

“1.8. Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards

An issuer filing any of the following items under the Regulation must comply with Regulation 52-107:

- (a) financial statements;
- (b) an operating statement for an oil and gas property as referred to in section 8.10 of the Regulation;
- (c) summarized financial information, including the aggregated amounts of assets, liabilities, revenue and profit or loss of a business as referred to in section 8.6 of the Regulation; or
- (d) financial information derived from a credit support issuer's financial statements as referred to in section 13.4 of the Regulation.

Regulation 52-107 sets out, among other things, the use of accounting principles other than Canadian GAAP or auditing standards other than Canadian Generally Accepted Auditing Standards (Canadian GAAS) in preparing or auditing financial statements.”.

5. Section 3.2 of the Policy Statement is replaced with the following:

“3.2. Audit of Comparative Annual Financial Statements

Section 4.1 of the Regulation requires a reporting issuer to file annual financial statements that include comparative information for the immediately preceding financial year and that are audited. The auditor's report must cover both the most recently completed financial year and the comparative period, except if the issuer changed its auditor during the periods presented in the annual financial statements and the new auditor has not audited the comparative period. In this situation, the auditor's report would normally refer to the predecessor's auditor's report or the issuer would include the predecessor auditor's reissued report on the prior period's annual financial statements. This is consistent with Canadian Auditing Standard 710 *Comparative Information – Corresponding Figures and Comparative Financial Statements.*”.

6. Section 3.3 of the Policy Statement is amended:

- (1) by inserting the word “annual” after the words “filing of the”;
- (2) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “de vérification” with the words “d’audit”.

7. Section 3.4 of the Policy Statement is replaced with the following:

“3.4. Auditor Involvement with an Interim Financial Report

(1) The board of directors of a reporting issuer, in discharging its responsibilities for ensuring the reliability of an interim financial report, should consider engaging an external auditor to carry out a review of the interim financial report.

(2) Subsection 4.3(3) of the Regulation requires a reporting issuer to disclose if an auditor has not performed a review of the interim financial report, to disclose if an auditor was unable to complete a review and why, and to file a written report from the auditor if the auditor has performed a review and expressed a reservation in the auditor's interim review report. No positive statement is required when an auditor has performed a review and provided an unqualified communication. If an auditor was engaged to perform a review on an interim financial report applying review standards set out in the Handbook, and the auditor was unable to complete the review, the issuer's disclosure of the reasons why the auditor was unable to complete the review would normally include a discussion of

- (a) inadequate internal control;
- (b) a limitation on the scope of the auditor's work; or

(c) the failure of management to provide the auditor with the written representations the auditor believes are necessary.

(3) If a reporting issuer's annual financial statements are audited in accordance with Canadian GAAS, the terms "review" and "interim review report" used in subsection 4.3(3) of the Regulation refer to the auditor's review of, and report on, an interim financial report applying standards for a review of an interim financial report by the auditor as set out in the Handbook. However, if the reporting issuer's financial statements are audited in accordance with auditing standards other than Canadian GAAS, the corresponding review standards should be applied."

8. Section 3.5 of the Policy Statement is amended by replacing the words "interim financial statements" with the words "an interim financial report".

9. Section 3.6 of the Policy Statement is amended by adding, at the end, the following :

"The test of whether "to a reasonable person it is impracticable to present prior-period information on a basis consistent with subsection 4.3(2)" is objective, rather than subjective. Securities regulatory authorities are of the view that a reporting issuer can rely on the exemption only if it has made every reasonable effort to present prior-period information on a basis consistent with subsection 4.3(2) of the Regulation. We are of the view that an issuer should only rely on this exemption in unusual circumstances and generally not related solely to the cost or the time involved in preparing the financial statements."

10. Section 3.9 of the Policy Statement is amended:

(1) in paragraph (2), by deleting the words "for accounting purposes";

(2) in paragraph (3), by replacing the words "interim and annual financial statements" with the words "interim financial reports and the annual financial statements".

11. Section 3.10 of the Policy Statement is amended by replacing, wherever it occurs in the French text, the word "vérificateur" with the word "auditeur", and making the necessary changes.

12. The title of Part 4 of the Policy Statement is amended by adding the words "**AND PRESENTATION**" after the word "**DISCLOSURE**".

13. Section 4.1 of the Policy Statement is amended:

(1) in the title, by replacing the word "**Results**" with the word "**Information**";

(2) in paragraph (1), by replacing the words "interim financial statements" with the words "each interim financial report".

14. Section 4.2 of the Policy Statement is amended by adding the word "Canadian" after the words "prescribed by".

15. The Policy Statement is amended by adding the following after section 4.2:

"4.3. Presentation of Financial Information

Canadian GAAP provides an issuer two alternatives in presenting its income: (a) in one single statement of comprehensive income, or (b) in a statement of comprehensive income with a separate income statement. If an issuer presents its income using the second alternative, both statements must be filed to satisfy the requirements of this Regulation. (See subsections 4.1(3) and 4.3(2.1) of the Regulation)."

16. Section 4A.3 of the Policy Statement is amended:

(1) by deleting the sentence “This concept of materiality is consistent with the one contained in the Handbook.”;

(2) by replacing the third and fourth sentences of the second paragraph with the following:

“Examples of financial outlooks include expected revenue, profit or loss, earnings per share and R&D spending. A financial outlook relating to profit or loss is commonly referred to as “earnings guidance.”.

17. Section 4A.9 of the Policy Statement is repealed.

18. Section 5.2 of the Policy Statement is amended by replacing the first sentence with the following:

“Section 5.3 of the Regulation requires certain venture issuers to provide in their annual or interim MD&A (unless the information is included in their interim financial report or annual financial statements), a breakdown of material costs whether expensed or recognized as assets.”.

19. Section 5.4 of the Policy Statement is replaced with the following:

“5.4 Additional Disclosure for Equity Investees

Section 5.7 of the Regulation requires issuers with significant equity investees to provide in their annual or interim MD&A (unless the information is included in their interim financial report or annual financial statements), summarized information about the equity investee. Generally we will consider that an equity investee is significant if the equity investee would meet the thresholds for the significance tests in Part 8 using the financial statements of the equity investee and the issuer as at the issuer’s financial year end.”.

20. Section 5.5 of the Policy Statement is amended:

(1) by deleting, wherever they occur, the words “or MD&A supplement”;

(2) in the French text of paragraph (2), by replacing the first sentence with the following:

“En vertu du paragraphe 4 de l’article 5.8 du règlement, l’émetteur assujetti doit indiquer et analyser tout écart important entre les résultats réels de l’exercice ou de la période intermédiaire sur lequel ou laquelle porte son rapport de gestion et l’information financière prospective ou les perspectives financières qu’il a communiquées au public antérieurement pour cette période.”.

21. Paragraph (1) of section 6.2 of the Policy Statement is amended by replacing the word “income” with the word “profit”.

22. Paragraph (3) of section 8.1 of the Policy Statement is amended:

(1) in the French text, by replacing the words “de vérification” and “la vérification” with, respectively, the words “d’audit” and “l’audit”;

(2) by replacing the words “reporting currency” with the words “presentation currency”.

23. Section 8.2 of the Policy Statement is amended:

(1) in paragraph (1):

(a) by replacing, wherever they occur, the words “income from continuing operations” with the words “acquisition test profit or loss”;

(b) by replacing, wherever they occur, the words “time of the acquisition” with the words “acquisition date”;

(c) by replacing the words “annual audited” with the words “audited annual”;

(d) by replacing the words “business acquisition or report” with the words “business acquisition report”;

(2) in paragraph (2):

(a) in the French text, by replacing the word “vérifiés” with the word “audités”;

(b) by adding the following paragraph after the first paragraph:

“Subsection 8.12(2) provides an exemption from this reconciliation requirement if the business or related businesses prepared financial statements in accordance with Canadian GAAP applicable to private enterprises provided certain conditions are met. This exemption is not available in Ontario. The requirement in subsection 8.3(13) to translate the financial statements of the business or related businesses into the same presentation currency as the reporting issuer still applies.”;

(3) in paragraph (3)

(a) by adding the word “annual” before the first three occurrences of the words “financial statements”;

(b) by replacing, wherever it occurs in the French text, the word “vérifiés” with the word “audités”;

(4) by adding the following after paragraph (3):

“(3.1) **Application of Significance Tests for Business Combinations Achieved in Stages** – IFRS 3 (revised 2008) Business Combinations, requires that when a business combination is achieved in stages the acquirer’s previously held equity interest in the acquiree is remeasured at its acquisition date fair value with any resulting gain or loss recognized in profit or loss. The remeasurement of the previously held equity interest should not be included in the asset or the investment test and the resulting gain or loss from remeasurement should not be included in the profit or loss test. (See subsection 8.3(4.1) of the Regulation).”;

(5) by replacing paragraph (4) with the following:

“(4) **Application of Investment Test for Significance of an Acquisition** – One of the significance tests set out in subsections 8.3(2) and (4) of the Regulation is whether the reporting issuer’s consolidated investments in and advances to the business or related businesses exceed a specified percentage of the consolidated assets of the reporting issuer. In applying this test, the “investments in” the business should be determined using the consideration transferred, measured in accordance with the issuer’s GAAP, including any contingent consideration. In addition, any payments made in connection with the acquisition which would not constitute consideration transferred but which would not have been paid unless the acquisition had occurred, should be considered part of investments in and advances to the business for the purpose of applying the significance tests. Examples of such payments include loans, royalty agreements, lease

agreements and agreements to provide a pre-determined amount of future services. For purposes of the investment test, “consideration transferred” should be adjusted to exclude the carrying value of assets transferred by the reporting issuer to the business or related businesses that will remain with the business or related businesses after the acquisition.”;

(6) in paragraph (5):

(a) by adding the word “annual” before the words “financial statements” wherever they occur;

(b) in the French text, by replacing the words “états des résultats” with the words “comptes de résultat”.

24. Section 8.3 of the Policy Statement is amended:

(1) in paragraph (3), by replacing the words “date of the acquisition” with the words “acquisition date”;

(2) in paragraph (4):

(a) by replacing, wherever they occur, the words “optional income test” with the words “optional profit or loss test”, and making the necessary changes;

(b) by replacing, wherever they occur, the words “income from continuing operations” with the words “acquisition test profit or loss”.

25. Section 8.5 of the Policy Statement is amended:

(1) in the title, by replacing the words “**Step-By-Step Acquisitions**” with the words “**Multiple Investments in the Same Business**”;

(2) by replacing the first sentence with the following:

“Subsection 8.3(11) of the Regulation explains how the significance test should be applied when the reporting issuer has made multiple investments in the same business.”;

(3) by adding the word “annual” before the words “financial statements” wherever they occur.

26. Section 8.6 of the Policy Statement is amended:

(1) in paragraph (4):

(a) in the French text of subparagraph (a), by replacing the word “vérifier” with the word “auditer”;

(b) in subparagraph (b):

(i) in subparagraph (i), by replacing the words “balance sheet” with the words “statement of financial position”;

(ii) in subparagraph (ii), by replacing the words “**Revenues**”, “revenues” and “**Income statements**” with, respectively, the words “**Revenue**”, “revenue” and “**Statements of comprehensive income**”;

(c) in the French text of subparagraph (iii), by replacing, wherever they occur, the words “les bénéfices” with the words “le résultat”;

(2) in the French text of paragraph (5), by replacing the word “vérifié” with the

word “audité”.

27. Section 8.7 of the Policy Statement is amended:

(1) in paragraph (1):

(a) by replacing the words “pro forma statements” with the words “pro forma financial statements”;

(b) by replacing the words “results of operations” with the words “financial performance”;

(c) by deleting the words “extraordinary items or”;

(2) in paragraph (2):

(a) in the title, by replacing the words “**Balance Sheet and Income Statements**” with the words “**Statement of Financial Position**”;

(b) by replacing, wherever they occur, the words “balance sheet” with the words “statement of financial position”;

(3) in paragraph (3), by replacing the words “an income statement” with the words “a statement of comprehensive income”;

(4) by replacing paragraphs (4) and (5) with the following:

“(4) **Effective Date of Adjustments** – For the pro forma income statements included in a business acquisition report, the acquisition and the adjustments should be computed as if the acquisition had occurred at the beginning of the reporting issuer’s most recently completed financial year and carried through the most recent interim period presented, if any. However, one exception to the preceding is that adjustments related to the allocation of the purchase price, including the amortization of fair value increments and intangibles, should be based on the acquisition date amounts of assets acquired and liabilities assumed arising from giving effect to the acquisition as if it occurred on the date of the reporting issuer’s most recent statement of financial position filed.

(5) **Acceptable Adjustments** – Pro forma adjustments are generally limited to those directly attributable to the specific acquisition transaction for which there are firm commitments and for which the complete financial effects are objectively determinable. See subsection (9) for other pro forma adjustments if the acquisition statements have been prepared using Canadian GAAP applicable to private enterprises.”;

(5) in the French text of paragraph (6), by replacing the words “notes afférentes aux états financiers” with the words “notes des états financiers”;

(6) in paragraph (7):

(a) in the title, by replacing the words “**Earlier Interim Financial Statements**” with the words “**an Earlier Interim Financial Report**”;

(b) by replacing the words “pro forma statements” with the words “pro forma financial statements”;

(7) in paragraph (8), by replacing the words “these statements” with the words “these financial statements”;

(8) by adding the following after subsection (8):

(9) **Pro Forma Financial Statements where Acquisition Statements are Prepared in Accordance with Canadian GAAP applicable to Private Enterprises** – Except in Ontario, section 3.11 of Regulation 52-107 permits acquisition statements included in a business acquisition report to be prepared in accordance with Canadian GAAP applicable to private enterprises in certain circumstances. If an issuer includes acquisition statements prepared in accordance with Canadian GAAP applicable to private enterprises in a business acquisition report, then those acquisition statements do not have to be reconciled to the issuer's GAAP under subsection 3.11(6) of Regulation 52-107. However, section 3.14 of Regulation 52-107 requires that pro forma financial statements must be presented using principles that are consistent with the issuer's GAAP. To comply with this requirement, when preparing the pro forma financial statements, the issuer should consider disclosing the adjustments necessary to achieve consistency with the issuer's GAAP.

The pro forma statement of financial position should present the following information:

- (i) the statement of financial position of the reporting issuer prepared in accordance with the issuer's GAAP;
- (ii) the balance sheet of the acquired business or related businesses prepared in accordance with Canadian GAAP applicable to private enterprises;
- (iii) pro forma adjustments attributable to the specific acquisition transaction that reflect the reporting issuer's accounting for the acquisition that includes new values for the business' assets and liabilities; and
- (iv) a pro forma statement of financial position combining items (i) through (iii).

The pro forma income statement should present the following information:

- (i) the income statement of the reporting issuer prepared in accordance with the issuer's GAAP;
- (ii) the income statement of the acquired business or related businesses prepared in accordance with Canadian GAAP applicable to private enterprises;
- (iii) pro forma adjustments attributable to the specific acquisition transaction and other adjustments relating to the acquired business to adjust amounts from Canadian GAAP applicable to private enterprises to the issuer's GAAP; and
- (iv) a pro forma income statement combining items (i) through (iii).

The phrase "pro forma adjustments attributable to the specific acquisition transaction" in this subsection are the types of adjustments described in subsection (5)."

28. Section 8.7.1 of the French text of the Policy Statement is amended by replacing the word "vérifié" with the word "audité".

29. Section 8.8 of the Policy Statement is amended by replacing, in the introductory paragraph, the words "date of the acquisition" with the words "acquisition date".

30. Section 8.9 of the Policy Statement is amended:

- (1) by replacing, wherever they occur in the French text, the words "vérifier" and "la vérification" with, respectively, the words "auditer" and "l'audit";
- (2) in paragraph (2):

- (a) by adding the word “annual” before the words “financial statements”;
 - (b) by replacing the words “income statements” with the words “statements of comprehensive income”;
 - (c) by replacing the words “cash flow” with the words “cash flows”;
 - (d) in the French text, by replacing the word “vérifié” with the word “audité”;
- (3) by replacing, in the French text of paragraph (3), the words “entité privée” with the words “entité à capital fermé”.

31. Section 8.10 of the Policy Statement is replaced with the following:

“8.10. Audits and Auditor Review of Financial Statements of an Acquired Business

(1) **Unaudited Comparatives in Annual Financial Statements of an Acquired Business** –Subsection 8.4(1) requires a reporting issuer to include comparative financial information of the business in the business acquisition report. This comparative financial information may be unaudited.

(2) **Auditor Review of an Interim Financial Report of an Acquired Business** – An issuer does not have to engage an auditor to review the interim financial report of an acquired business included in a business acquisition report. However, if the issuer later incorporates the business acquisition report into a prospectus, the interim financial report will have to be reviewed in accordance with the requirements relating to financial statements included in a prospectus.”.

32. Section 11.2 of the French text of the Policy Statement is amended by replacing the words “convention comptable” with the words “méthode comptable”.

33. Section 13.1 of the Policy Statement is amended by replacing the contact addresses of the securities regulators of Nunavut, the Northwest Territories and Yukon with the following:

“Department of Justice, Northwest Territories
 Securities Office
 P.O. Box 1320
 1st Floor, 5009-49th Street
 Yellowknife, NWT X1A 2L9
 Attention: Superintendent of Securities”;

“Department of Justice, Nunavut
 Legal Registries Division
 P.O. Box 1000 – Station 570
 1st Floor, Brown Building
 Iqaluit, NT X0A 0H0
 Attention: Superintendent of Securities”;

“Superintendent of Securities, Government of Yukon
 Corporate Affairs J-9
 P.O. Box 2703
 Whitehorse, Yukon
 Y1A 5H3
 Attention: Superintendent of Securities”.

34. The Policy Statement is amended by adding the following after Part 13:

“PART 14 TRANSITION

14.1. Transition – Application of Amendments

The amendments to this Policy Statement which came into effect on January 1, 2011 only apply to periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.”.

35. Appendix A of the Policy Statement is amended by replacing, in the footnote, the words “Balance sheet” with the words “Statement of financial position”.

36. These amendments only apply to periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 52-109
RESPECTING CERTIFICATION OF DISCLOSURE IN ISSUERS' ANNUAL AND
INTERIM FILINGS**

1. Section 1.1 of *Policy Statement to Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings* is amended, in the French version, by replacing "états financiers annuels" with "documents annuels".

2. The Policy Statement is amended by adding the following after section 1.4:

"1.5. Accounting terms

The Regulation uses accounting terms that are defined, or referred to, in Canadian GAAP. In certain cases, some of those terms are defined differently in securities legislation. In deciding which meaning applies, you should consider that *Regulation 14-101 respecting Definitions* provides that a term used in the Regulation and defined in the securities statute of a local jurisdiction has the meaning given to it in the statute unless: (a) the definition in that statute is restricted to a specific portion of the statute that does not govern continuous disclosure; or (b) the context otherwise requires.

1.6. Acceptable accounting principles other than Canadian GAAP

If an issuer is permitted under *Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards* to file financial statements in accordance with acceptable accounting principles other than Canadian GAAP, then the issuer may interpret any reference in the Regulation to a term or provision defined, or referred to, in Canadian GAAP as a reference to the corresponding term or provision in the other acceptable accounting principles."

3. Section 4.2 of the Policy Statement is amended by replacing the words "balance sheet" with the words "statement of financial position".

4. Section 6.10 of the Policy Statement is amended:

(1) in paragraph (2), by replacing the words "net sales" with the words "net revenue", by deleting the words "on the income statement", by replacing, wherever they occur, the words "gross sales" with the words "gross revenue" and by replacing the words "sales returns" with the word "returns";

(2) in subparagraph (f) of paragraph (3), by inserting the words "conditions that will give rise to" after the words "the likelihood (or possibility) of";

(3) in paragraph (4), by replacing the word "revenues" with the word "revenue".

5. Paragraph (2) of section 7.9 of the Policy Statement is amended by replacing the word "sales" with the word "revenue".

6. Section 13.1 of the Policy Statement is replaced with the following:

"13.1. Underlying entities

An issuer might have a variety of long term investments that affect how the certifying officers design and evaluate the effectiveness of the issuer's DC&P and ICFR. In particular, an issuer could have any of the following interests:

(a) an interest in an entity that is a subsidiary which is consolidated in the issuer's financial statements;

(b) an interest in an entity that is a special purpose entity (a SPE) which is consolidated in the issuer's financial statements;

(c) an interest in an entity that is proportionately consolidated in the issuer's financial statements;

(d) an interest in an entity that is accounted for using the equity method in the issuer's financial statements (an equity investment); or

(e) an interest in an entity that is not accounted for by consolidation or the equity method (a portfolio investment).

In this Part, the term entity is meant to capture a broad range of structures, including, but not limited to, corporations. The terms "consolidated", "subsidiary", "SPE", "proportionately consolidated", and "equity method" have the meaning ascribed to such terms under the issuer's GAAP. In this Part, the term "underlying entity" refers to one of the entities referred to in items (a) through (e) above."

7. Section 13.3 of the Policy Statement is amended:

(1) in paragraph (1), by replacing, wherever it occurs, "VIE" with "SPE";

(2) in subparagraph (b) of paragraph (2), by replacing the words "interim financial statements" and "GAAP" with, respectively, the words "interim financial reports" and "accounting principles";

(3) in paragraph (4):

(a) by replacing, wherever it occurs, "VIE" with "SPE";

(b) in subparagraph (a), by replacing the words "sales or revenues" with the word "revenue";

(c) in subparagraph (b), by replacing the words "income or loss before discontinued operations and extraordinary items" with the words "profit or loss before discontinued operations";

(d) in subparagraph (c), by replacing the words "net income or loss for the period" with the words "profit or loss for the period";

(e) by replacing the words "balance sheet" with the words "statement of financial position";

(f) by replacing, wherever they occur in the French text, the words "à court terme" and "à long terme" with, respectively, the words "courant" and "non courant";

(g) by replacing the word "contingencies" with the words "contingent liabilities".

(4) in paragraph (5):

(a) in subparagraph (c), by replacing the words "any required impairment charge related to the investment" with the words "any impairment loss in the investment";

(b) in subparagraph (d), by replacing the words "income/loss" with the words "profit or loss";

(5) in paragraph (6):

(a) by replacing “VIE” with “SPE”;

(b) in the French text of subparagraph (c), by replacing the words “conventions comptables” with the words “méthodes comptables”.

8. Section 14.2 of the Policy Statement is amended:

(1) in paragraph (a), by replacing the words “sales or revenues” with the word “revenue”;

(2) in paragraph (b), by replacing the words “income or loss before discontinued operations and extraordinary items” with the words “profit or loss before discontinued operations”;

(3) in paragraph (c), by replacing the words “net income or loss for the period” with the words “profit or loss for the period”;

(4) by replacing the words “balance sheet” with the words “statement of financial position”;

(5) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “à court terme” and “à long terme” with, respectively, the words “courant” and “non courant”;

(6) by replacing the word “contingencies” with the words “contingent liabilities”.

9. Section 17.1 of the Policy Statement is amended by replacing the words “acceptable form of GAAP” with the words “acceptable form of accounting principles”.

10. The Policy Statement is amended by adding the following after section 19.1:

“19.2. Application of Amendments

The amendments to this Policy Statement which came into effect on January 1, 2011 only apply to periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.”.

11. The Policy Statement is amended by replacing, wherever it occurs in the French text, the word “vérification” with the word “audit”, except in “comité de vérification”, and, in section 12.2, by replacing the words “vérificateur” and “vérificateurs” with, respectively, “auditeur” et “auditeurs”, and making the necessary changes.

12. The Policy Statement is amended by replacing, wherever they occur, the words “results of operations” with the words “financial performance”.

13. The Policy Statement is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “conventions comptables” with the words “méthodes comptables”.

14. These amendments only apply to periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 71-102
RESPECTING CONTINUOUS DISCLOSURE AND OTHER EXEMPTIONS
RELATING TO FOREIGN ISSUERS**

1. Paragraph (3) of section 1.2 of *Policy Statement to Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers* is amended by replacing the words “Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles, Auditing Standards and Reporting Currency” with the words “*Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards*”.

2. Section 2.1 of the Policy Statement is amended by deleting “, other than the relief for “foreign transition issuers” in Part 6,” and “and paragraph (d) of the definition of “foreign transition issuer” in section 6.2 of the Regulation”.

3. Section 4.1 of the Policy Statement is amended by replacing the words “Form 20 on SEDAR” with the words “Form 20F on SEDAR”.

4. Section 6.4 of the Policy Statement is amended:

(1) by replacing, wherever they occur in the French text, the words “vérificateurs” and “rapport de vérification”, respectively, with the words “auditeurs” and “rapport d’audit”;

(2) by deleting “applicable in jurisdictions other than Alberta, British Columbia and Manitoba” and “or BC Instrument 52-509 Audit Committees”.

5. The Policy Statement is amended by adding the following after Part 7:

“PART 8 TRANSITION

8.1. Transition

The amendments to this Policy Statement which came into effect on January 1, 2011 only apply to periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.”.

6. These amendments only apply to periods relating to financial years beginning on or after January 1, 2011.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 81-101
RESPECTING MUTUAL FUND PROSPECTUS DISCLOSURE**

1. Section 2.4 of *Policy Statement to Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure* is amended by replacing the words “interim statements” with the words “interim financial reports”.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 81-102
RESPECTING MUTUAL FUNDS**

1. Paragraph (4) of section 2.4 of *Policy Statement to Regulation 81-102 respecting Mutual Funds* is amended by replacing, wherever it occurs in the French text, the word “vérifiés” with the word “audités”.
2. Section 7.6 of the Policy Statement is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “de vérificateur” with the words “d’auditeur”.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 81-106
RESPECTING INVESTMENT FUND CONTINUOUS DISCLOSURE**

1. Paragraph (3) of section 1.3 of the *Policy Statement to Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure* is replaced with the following:

“(3) The Regulation uses terminology that may be defined or referred to in Canadian GAAP. Some of these terms may be defined differently in securities legislation. *Regulation 14-101 respecting Definitions* provides that a term used in the Regulation and defined in the securities statute of a local jurisdiction has the meaning given to it in the statute unless the definition in that statute is restricted to a specific portion of the statute, or the context otherwise requires.”.

2. Section 2.1 of the Policy Statement is amended:

(1) by replacing paragraph (2) with the following paragraphs:

“(1.1) Subsection 2.6(2) of the Regulation, applicable to financial years beginning on or after January 1, 2011, refers to Canadian GAAP for publicly accountable enterprises, which is IFRS incorporated into the Handbook contained in Part I of the Handbook. Subsection 2.6(1) of the Regulation, applicable to financial years beginning before January 1, 2011, refers to Canadian GAAP applicable to public enterprises contained in Part IV of the Handbook.

(2) The CSA believe that an investment fund’s financial statements must include certain information, at a minimum, in order to provide full disclosure. The Regulation sets out these minimum requirements, but does not mandate all the required disclosure. Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises also contains minimum requirements relating to the content of financial statements. An investment fund’s financial statements must meet these requirements as well.

In some cases, the Regulation prescribes line items that may already be required by Canadian GAAP, but these line items are expressed more specifically for the activities of an investment fund. For example, Canadian GAAP requires a “trade and other receivables” line item on the statement of financial position, but the Regulation requires accounts receivable to be broken down into more specific categories. In other instances, the line items prescribed in the Regulation are in addition to those in Canadian GAAP. Investment funds are responsible for disclosing all material information concerning their financial position and results in the financial statements.”;

(2) by deleting paragraph (3).

3. The Policy Statement is amended by adding the following after section 2.1:

“2.1.1. Classification of Securities Issued by an Investment Fund

(1) One goal of the Regulation is comparable financial statement presentation between investment funds. However, the adoption of IFRS results in certain changes to this presentation. For example, the presentation is impacted by the classification of an investment fund’s securities as either equity instruments or financial liabilities. Certain line items, such as “total equity or net assets attributable to securityholders”, acknowledge the difference between an equity and liability presentation, but maintain a comparable measurement between investment funds regardless of this classification.

(2) If an investment fund’s securities are classified as financial liabilities, IFRS requires financing costs to include the distributions made by the investment fund to those securityholders. However, if an investment fund’s securities are classified as equity instruments, distributions to holders of these securities are not included in financing costs (and are not recognized as an expense), creating a difference that reduces comparability.

To address this, the Regulation requires distributions to be excluded from certain calculations, specifically: (i) increase or decrease in net assets attributable to securityholders from operations as disclosed in the statement of comprehensive income, and (ii) determination of total expenses for the management expense ratio (MER).

(3) For investment funds that classify their own securities as financial liabilities, “net assets attributable to securityholders” represents the equivalent of “total equity” for investment funds that classify their own securities as equity instruments. Net assets attributable to securityholders does not include amounts owed on securities issued by the investment fund that provide leverage to the fund.”.

4. Section 2.2 of the Policy Statement is amended by replacing, wherever they occur in the French text, the words “de vérification” with the words “d’audit”, and making the necessary changes.

5. Section 2.3 of the Policy Statement is repealed.

6. Section 2.5 of the Policy Statement is amended by replacing, wherever they occur, the words “statement of operations” with the words “statement of comprehensive income”.

7. Section 2.5.1 of the Policy Statement is amended by replacing, in the French text, the words “notes y afférentes” with the words “notes de celui-ci”.

8. Section 2.6 of the Policy Statement is amended by replacing, in the French text, the words “notes afférentes aux” with the word “notes des”.

9. Paragraph (2) of section 2.7 of the Policy Statement is amended by replacing the words “statement of net assets” with the words “statement of financial position”.

10. Paragraph (3) of section 2.8 of the Policy Statement is amended by replacing the words “Interim financial statements” with the words “The interim financial report”.

11. The title of Part 3 of Policy Statement is replaced, in the French text, with the following:

“PARTIE 3 AUDITEURS ET RAPPORTS D’AUDIT”.

12. Section 3.1 of Policy Statement is amended, in the French text:

(1) by replacing, in the title, the word “**Vérificateur**” with the word “**Auditeur**”;

(2) by replacing, in the second paragraph, the words “leur vérificateurs” with the words “leur auditeur” and the words “des vérificateurs” with the words “des auditeurs”.

13. Sections 3.2 to 3.4 of the Policy Statement are replaced with the following:

“3.2. Modification of Opinion

(1) The Regulation generally prohibits an auditor’s report from containing a modification of opinion under Canadian GAAS. A modification of opinion includes a qualification of opinion, an adverse opinion, and a disclaimer of opinion.

(2) Part 17 of the Regulation permits the regulator or securities regulatory authority to grant exemptive relief from the Regulation, including the requirement that an auditor’s report not contain a modification of opinion or other similar communication that would constitute a modification of opinion under Canadian GAAS. However, we believe that such exemptive relief should not be granted if the modification of opinion or other similar communication is

- (a) due to a departure from accounting principles permitted by the Regulation, or
- (b) due to a limitation in the scope of the auditor's examination that
- (i) results in the auditor being unable to form an opinion on the financial statements as a whole,
- (ii) is imposed or could reasonably be eliminated by management,
- or
- (iii) could reasonably be expected to be recurring.

“3.3. Auditor's Involvement with Management Reports of Fund Performance

Investment funds' auditors are expected to comply with the Handbook with respect to their involvement with the annual and interim management reports of fund performance required by the Regulation as these reports contain financial information extracted from the financial statements.

“3.4. Auditor Involvement with Interim Financial Reports

(1) The board of directors of an investment fund that is a corporation or the trustees of an investment fund that is a trust, in discharging their responsibilities for ensuring reliable interim financial reports, should consider engaging an external auditor to carry out a review of the interim financial reports.

(2) Section 2.12 of the Regulation requires an investment fund to disclose if an auditor has not performed a review of the interim financial reports, to disclose if an auditor was unable to complete a review and why, and to file a written report from the auditor if the auditor performed a review and expressed a reservation in the auditor's interim review report. No positive statement is required when an auditor performed a review and provided an unqualified communication. If an auditor was engaged to perform a review on an interim financial report applying review standards set out in the Handbook, and the auditor was unable to complete the review, the investment fund's disclosure of the reasons why the auditor was unable to complete the review should normally include a discussion of

- (a) inadequate internal control,
- (b) a limitation on the scope of the auditor's work, or
- (c) a failure of management to provide the auditor with written representations the auditor believes are necessary.

(3) The terms “review” and “written review report” used in section 2.12 of the Regulation refer to the auditor's review of and report on an interim financial report using standards for a review of an interim financial report by the auditor as set out in the Handbook.

(4) The Regulation does not specify the form of notice that should accompany an interim financial report that has not been reviewed by the auditor. The notice accompanies, but does not form part of, the interim financial report. We expect that the notice will normally be provided on a separate page appearing immediately before the interim financial report, in a manner similar to an audit report that accompanies annual financial statements.”.

14. Section 9.3 of the Policy Statement is replaced with the following:

“9.3. Meaning of Fair Value

The Handbook describes fair value as being the amount of the consideration that would be agreed upon in an arm's length transaction between knowledgeable, willing parties motivated by normal business considerations. Accordingly, fair value should not reflect the amount that would be received or paid in a forced transaction, involuntary liquidation or distress sale.”.

15. Paragraph (3) of section 9.4 of the Policy Statement is amended, in the French text, by replacing the words “titres de participation” with the words “titres de capitaux propres”.

16. Section 10.1 of the Policy Statement is amended:

(1) by replacing paragraph (2) with the following:

“(2) Paragraph 15.1(1)(a) requires the investment fund to use its "total expenses" (other than distributions if these are an expense for the investment fund) before income taxes for the relevant period as the basis for the calculation of MER. Total expenses, before income taxes, include interest charges and taxes, including sales taxes, GST and capital taxes payable by the investment fund. Withholding taxes need not be included in the MER calculation.

The CSA is of the view that if an investment fund issues securities that provide leverage to the fund, amounts paid to holders of these securities are financing costs and should not be excluded from total expenses when calculating the MER of the investment fund's residual securities. Securities that provide leverage generally include preferred shares.

Non-optional fees paid directly by investors in connection with the holding of an investment fund's securities do not have to be included in the MER calculation, which differs from the previous requirement in *Regulation 81-102 respecting Mutual Funds.*”;

(2) in paragraph (5):

(a) by replacing the second and third sentences of the first paragraph with the following:

“If the investment fund has not calculated the historical MERs in the manner required by the Regulation, we are of the view that the change in the method of calculating the MER should be treated in a manner similar to a change in accounting policy under International Accounting Standard 8 *Accounting Policies, Changes in Accounting Estimates and Errors*. Under Canadian GAAP, a change in accounting policy requires a retrospective application of the change for all periods shown.”;

(b) by deleting, in the second paragraph, the word “retroactively”.

17. Appendix B of the Policy Statement is amended:

(1) by replacing, in the address for Autorité des marchés financiers, the words “À l'attention de la Direction des marchés des capitaux” with the words “À l'attention de la Direction des fonds d'investissement et de l'information continue”;

(2) by replacing, in the address for New Brunswick Securities Commission, “606 – 133 Prince William Street” with “85 Charlotte Street, Suite 300 », and “E2L 2B5” with “E2L 2J2”;

(3) by replacing, in the address for Nunavut, the words “Attention: Director,

Legal Registries Division” with the words “Attention: Superintendent of Securities”;

(4) by replacing, in the address for Saskatchewan Financial Services Commission, “S4P 3V7” with “S4P 4H2”;

(5) by replacing the address for Newfoundland and Labrador with the following:

Financial Services Regulation Division
Department of Government Services
P.O. Box 8700
St. John's, NL
A1B 4J6
Attention: Superintendent of Securities”;

(6) by replacing, in the address for Northwest Territories, the words “Legal Registries” with the words “Securities Office”, and the words “Director, Legal Registries” with the words “Superintendent of Securities”;

(7) by replacing, in the address for Yukon, the words “**Registrar of Securities, Government of Yukon**” with the words “**Superintendent of Securities, Government of Yukon**” and the words “Registrar of Securities” with the words “Superintendent of Securities”.

6.2.2 Publication

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
AMI RESOURCES INC.	20100003510-1	2010-03-03	200,00 \$

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
DEVOIR INC. (LE)	20100003511-1	2010-03-03	600,00 \$
FONDS DE GESTION D' ACTIONS AMERICAINES SELECT (#3673)	20100003335-1	2010-03-05	2 200,00 \$
FONDS DE GESTION D' ACTIONS CANADIENNES SELECT (#3673)	20100003332-1	2010-03-05	2 200,00 \$
FONDS DE GESTION D' ACTIONS INTERNATIONALES SELECT (#3673)	20100003334-1	2010-03-05	2 200,00 \$
FONDS DE GESTION DU REVENU SELECT (#3673)	20100003333-1	2010-03-05	2 200,00 \$
FRONTERA COPPER CORPORATION	20100003515-1	2010-03-03	200,00 \$
INTERCABLE ICH INC.	20100003516-1	2010-03-03	5 000,00 \$
LONSDALE APARTMENT PROJECT	20100003508-1	2010-03-03	5 000,00 \$
PDM ROYALTIES INCOME FUND	20100003514-1	2010-03-03	200,00 \$
REX DIAMOND MINING CORPORATION	20100003512-1	2010-03-03	200,00 \$
SILVERCORP METALS INC.	20100003517-1	2010-03-03	200,00 \$
TRIO GOLD CORP.	20100003509-1	2010-03-03	400,00 \$
TURBO POWER SYSTEMS INC.	20100003513-1	2010-03-03	200,00 \$

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
-----------------	----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Corporation Haemacure

Interdit à Corporation Haemacure, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, de son rapport de gestion annuel et de sa notice annuelle de l'exercice terminé le 31 octobre 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 4 mars 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0038

ExelTech Aérospatiale inc.

Interdit à ExelTech Aérospatiale inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et de son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 31 décembre 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 4 mars 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0036

FRV Media inc.

Interdit à FRV Media inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et de son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 octobre 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 4 mars 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0037

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Aston Hill IA Clarington tactique de rendement	4 mars 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Canadian SWIFT Master Auto Receivables Trust	4 mars 2010	Ontario
Fonds BMO (Les)	4 mars 2010	Ontario
BMO Catégorie FNB canadien gestion tactique		
BMO Catégorie FNB mondial gestion tactique		
Fonds BMO (Les)	4 mars 2010	Ontario
Catégorie FNB canadien gestion tactique BMO Guardian		
Catégorie FNB mondial gestion tactique BMO Guardian		
Portfeuille FNB sécurité BMO Guardian		
Portfeuille FNB équilibré BMO Guardian		
Portfeuille FNB croissance BMO Guardian		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille FNB croissance dynamique BMO Guardian		
Fonds de revenu mensuel Phillips, Hager & North RBC	9 mars 2010	Ontario
NIF-T ^{MC}	8 mars 2010	Ontario
Portefeuilles DynamiqueUltra	8 mars 2010	Ontario
Portefeuille DynamiqueUltra 2020		
Portefeuille DynamiqueUltra 2025		
Portefeuille DynamiqueUltra 2030		
Portefeuille Catégorie DynamiqueUltra 2020		
Portefeuille Catégorie DynamiqueUltra 2025		
Portefeuille Catégorie DynamiqueUltra 2030		
Winterville (2008) Fund	4 mars 2010	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds COTE 100 Premier Fonds COTE 100 US Fonds COTE 100 EXCEL Fonds COTE 100 Revenu Fonds COTE 100 Grandes Sociétés canadiennes Fonds COTE 100 Grandes Sociétés US (parts de catégorie Ordinaire et de catégorie Gestion) Fonds COTE 100 REA II (<i>anciennement</i> <i>Fonds COTE 100 Actions-croissance PME</i>) (parts de catégorie Ordinaire seulement)	9 mars 2010	Québec
Boston Pizza International Inc.	8 mars 2010	Colombie-Britannique
COMPASS Income Fund	10 mars 2010	Alberta
Dividend 15 Split Corp.	10 mars 2010	Ontario
Fiducie de placement immobilier Dundee	9 mars 2010	Ontario
Fonds d'exposition aux actions mondiales Fortis	11 mars 2010	Ontario
Fonds de revenu prudent Sentry Select	5 mars 2010	Ontario
Fonds SEI Fonds équilibré orienté Canada Fonds de croissance orienté Canada	4 mars 2010	Ontario
Questerre Energy Corporation	10 mars 2010	Alberta
SMC Man AHL Alpha Fund	8 mars 2010	Ontario
Supérieur Plus Corp.	8 mars 2010	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Caisse Desjardins du Sud Des Chenaux	2 mars 2010	Québec
Dividend 15 Split Corp.	4 mars 2010	Ontario
Fonds d'investissement BMO	10 mars 2010	Ontario
BMO Catégorie perspectives durables BMO Catégorie Protection du climat (série A et série I)		
Fonds d'investissement BMO BMO Catégorie Protection du climat (BMO Guardian Catégorie Protection du climat, série Conseiller, BMO Guardian Catégorie Protection du climat, série F et BMO Guardian Catégorie Protection du climat, série H) BMO Catégorie perspectives durables (BMO Guardian Catégorie perspectives durables, série Conseiller, BMO Guardian Catégorie perspectives durables, série F et BMO Guardian Catégorie perspectives durables, série H)	10 mars 2010	Ontario
Hydro One Inc.	5 mars 2010	Ontario
Société en commandite accréditive Pathway Québec 2010	10 mars 2010	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Brookfield Asset Management Inc.	3 mars 2010	12 janvier 2009
Caisse centrale Desjardins	11 février 2010	14 mars 2008
Caisse centrale Desjardins	11 février 2010	14 mars 2008
Caisse centrale Desjardins	12 février 2010	14 mars 2008
Merrill Lynch Finance Canada	2 mars 2010	28 septembre 2009
Merrill Lynch Finance Canada	2 mars 2010	28 septembre 2009
TransCanada Corporation	4 mars 2010	21 septembre 2009

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Ressources Métanor Inc.

Vu la demande présentée par Ressources Métanor Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 11 février 2010 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec d'un maximum de 8 000 000 d'unités au prix de 0,50 \$ l'unité, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement proposé.

Fait à Montréal, le 4 mars 2010.

(s) *Benoit Dionne*

Benoit Dionne

Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet SEDRA : 1534399

Décision n°: 2010-FS-0403

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Aucune information.

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Altairis Long/Short Class	2009-01-01 au 2009-12-31	1 064 010,235 parts	106 535 423,55 \$	23	939	2.3, 2.10, 2.19
Aquilon Premium Value Partnership	2008-12-31 au 2009-01-31	1 503,457269 parts	635 651,97 \$	1	16	2.3
Baker Gilmore & Associates Bond Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	68,839 parts	672,22 \$	1	0	2.3
Barometer Equity Pool	2009-01-05 au 2009-12-24	4 101 273,143 parts	38 120 601,89 \$	6	314	2.3, 2.10
Barometer Global Tactical Balanced Pool	2009-01-12 au 2009-12-02	874 743,6694 parts	7 420 500,37 \$	2	88	2.3, 2.10
Barometer High Income Pool	2009-01-06 au 2009-12-31	7 676 362,447 parts	72 536 209,77 \$	6	419	2.3, 2.10
Barometer Long Short Pool	2009-01-08 au 2009-12-30	1 551 932,651 parts	13 702 948,89 \$	2	151	2.3, 2.10
Bissett Core Equity Trust	2009-01-01 au 2009-12-31	797 701,1396 parts	9 138 256,04 \$	1	28	2.3, 2.19
Elliott International Limited	2009-01-01 au 2009-12-31	550 369,7459 actions ordinaires	400 107 797,31 \$	1	1	2.3
Fonds d'actions américaines Jarislowsky Fraser	2009-01-01 au 2009-12-31	1 592 605,049 parts	9 582 337,45 \$	8	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions canadiennes Jarislowsky Fraser	2009-01-01 au 2009-12-31	19 989 458,91 parts	562 817 505,42 \$	41	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions globales Jarislowsky Fraser	2009-01-01 au 2009-12-31	493 359,284 parts	3 703 535,45 \$	2	0	2.3, 2.10, 2.19

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Fonds d'actions internationales Jarislowsky	2009-01-01 au 2009-12-31	1 479 949,951 parts	25 136 346,67 \$	28	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions spéciales Jarislowsky	2009-01-01 au 2009-12-31	1 246 963,489 parts	22 436 000 \$	51	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'obligations Jarislowsky Fraser	2009-01-01 au 2009-12-31	1 540 278,55 parts	16 549 100,20 \$	11	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds de marché monétaire américain Jarislowsky Fraser	2009-01-01 au 2009-12-31	990 400 parts	11 338 594,40 \$	19	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds de marché monétaire Jarislowsky Fraser	2009-01-01 au 2009-12-31	16 381 127,19 parts	163 811 271,97 \$	42	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds équilibré global Jarislowsky Fraser	2009-01-01 au 2009-12-31	4 226 399,203 parts	40 123 672,44 \$	6	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds équilibré Jarislowsky Fraser	2009-01-01 au 2009-12-31	7 100 131,115 parts	90 884 596,02 \$	56	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds immobilier Nevis	2009-02-27 2009-03-19 2009-05-13 2009-06-11 2009-07-07 2009-07-31 2009-08-07 2009-11-20 2009-11-30	19 038 parts	12 575 187 \$	5	0	2.3
Fonds immobilier Nevis-T	2009-01-30 2009-02-24 2009-03-20 2009-04-17 2009-11-30 2009-12-30	29 841 parts	16 443 700 \$	3	0	2.3
Franklin Templeton Global Growth Pooled Portfolio	2009-10-01 au 2009-12-31	43 857,30 parts	436 851,60 \$	1	3	2.3, 2.10, 2.19

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Front Street Mining Opportunities Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	141 902,650 parts	2 131 080,32 \$	1	22	2.3, 2.10
GS+A Credit Arbitrage Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	8 028 268,368 parts	863 101 499,80 \$	257	4 110	2.3
GS+A Enhanced Bond Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	6 239 694,901 parts	667 855 114,83 \$	146	1 968	2.3
GS+A Enhanced Credit Arbitrage Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	915 264,724 parts	97 251 243,29 \$	33	392	2.3
GS+A High Yield Long/Short Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	23 374,708 parts	2 672 150,65 \$	1	8	2.3
GS+A Income Long/Short Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	150 922,977 parts	28 533 255,70 \$	1	51	2.3
GS+A Multi Strategy Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	1 140 883,35 parts	120 276 082,45 \$	44	633	2.3
GS+A Multi-Strategy Opportunities Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	983 196,528 parts	107 968 638,88 \$	63	737	2.3
GS+A Multi-Strategy Opportunities Trust	2009-01-01 au 2009-12-31	532 290,946 parts	55 859 426,07 \$	50	707	2.3
GS+A Multi-Strategy Trust	2009-01-01 au 2009-12-31	895 648,561 parts	91 423 337,25 \$	56	852	2.3
GS+A RRSP Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	6 848 410,179 parts	12 976 640,51 \$	25	319	2.3
GS+A Short Term Bond Fund (auparavant GS+A Fixed Income Fund)	2009-01-01 au 2009-12-31	1 851 771,598 parts	182 083 994,57 \$	30	498	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
GS+A Top 15 Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	580 354,709 parts	36 464 033,33 \$	3	200	2.3
GS+A US Equity Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	19 500,946 parts	1 735 025,91 \$	4	116	2.3
GS+A US\$ Fixed Income Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	9 658,023 parts	958 943,02 \$	1	8	2.3
Phillips, Hager & North Mortgage Pension Trust	2009-01-01 au 2009-12-31	951 655,268 parts	9 830 112,99 \$	17	149	2.3
Phillips, Hager & North Absolute Return Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	7 400 224,633 parts	86 987 546,52 \$	11	432	2.3
Phillips, Hager & North High Grade Corporate Bond Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	552 791,878 parts	5 285 718,10 \$	1	79	2.3
Picton Mahoney Global Market Neutral Equity Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	3 625,59 parts de catégorie F	35 000 \$	1	0	2.3
Picton Mahoney Long Short Equity Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	1 850,920 parts de catégorie A 7 968,368 parts de catégorie F	255 000 \$	5	1	2.3
Picton Mahoney Market Neutral Equity Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	39 668,497 parts de catégorie A 113 285,797 parts de catégorie F	3 329 536,88 \$	46	8	2.3, 2.10
Private Client Balanced Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	0,310 parts	3,36 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Private Client Bond Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	96 340,470 parts	979 617,49 \$	26	0	2.3
Private Client Canadian Equity Income & Growth Portfolio II	2009-01-01 au 2009-12-31	19 819,991 parts	218 158,46 \$	25	0	2.3
Private Client Canadian Equity Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	12 406,515 parts	168 604,89 \$	21	0	2.3
Private Client Canadian Value Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	24 322,439 parts	311 741 \$	25	0	2.3
Private Client Global Equity Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	144 794,828 parts	737 084,25 \$	27	0	2.3
Private Client High Yield Bond Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	14 056,506 parts	133 786,70 \$	19	0	2.3
Private Client International Equity Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	102,238 parts	695,25 \$	1	0	2.3
Private Client Money Market Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	542 219,590 parts	5 423 882,48 \$	26	0	2.3
Private Client Short Term Bond Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	333 697,735 parts	3 427 089,90 \$	32	0	2.3
Private Client Small Cap Portfolio II	2009-01-01 au 2009-12-31	5 878,460 parts	54 818,91 \$	16	0	2.3
Private Client Socially Responsible Canadian Equity Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	8 848,769 parts	70 865,50 \$	5	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Private Client US Equity Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	217 119 parts	831,26 \$	1	0	2.3
Private Client US Money Market Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	49 366,697 parts	541 702,35 \$	4	0	2.3
Q-BLK Strategic Partners, Inc.	2009-11-02	2 884,441 actions de catégorie A	950 154,97 \$	1	0	2.10
Sentry Select MBS Adjustable Rate Income Fund II	2009-11-30 2009-12-31	1 366,62 parts de série A	8 067,75 \$	1	0	2.3
Vision Opportunity Fund Limited Partnership II	2009-09-10 2009-10-08 2009-10-15 2009-12-01 2009-12-14	Parts de société en commandite	3 650 000 \$	3	7	2.3
Vision Opportunity Fund Trust	2009-03-26 2009-03-27 2009-03-31 2009-04-17 2009-07-31 2009-09-08	Parts	521 800 \$	1	162	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Merrill Lynch Canada Finance Company

Vu la demande présentée par Merrill Lynch Canada Finance Company (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 février 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« formulaire 10-K » : le formulaire américain 10-K du garant pour la période terminée le 31 décembre 2009, préparé conformément à la Loi de 1934, lequel sera intégré expressément par renvoi dans le prospectus;

« garant » : Bank of America Corporation, une société du Delaware et la société mère de l'émetteur, qui fournit une garantie à l'égard des titres devant être placés aux termes du prospectus;

« prospectus » : le prospectus préalable de base de l'émetteur daté du 28 septembre 2009 qui vise le placement d'un montant de capital global de 5 000 000 000 \$ CA en titres d'emprunt et bons de souscription structurés, ainsi que toute modification de celui-ci;

« suppléments de fixation du prix » : la version finale des 3 suppléments de fixation du prix provisoires déposés sur SEDAR le 7 janvier 2010, le 13 janvier 2010 et le 18 janvier 2010, ainsi que tout autre supplément de fixation du prix à être déposé relatif au prospectus;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du formulaire 10-K (la « dispense demandée »);

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada;
2. le garant est soumis à la Loi de 1934;
3. l'émetteur est dispensé de certaines des obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102, pourvu qu'il dépose auprès de l'Autorité tous les documents qu'il doit déposer aux termes de la Loi de 1934;
4. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
5. le volume du formulaire 10-K conjugué à la brièveté du délai pour la transmission aux souscripteurs des suppléments de fixation du prix empêche l'émetteur de fournir une version française de façon simultanée à la version anglaise de ces documents;
6. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur et le garant.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que tout supplément de fixation du prix déposé auprès de l'Autorité avant le dépôt de la version française du formulaire 10-K contienne une mention à l'effet que la version française de ce document sera disponible sur SEDAR au plus tard le 2 avril 2010.

Fait à Montréal, le 1^{er} mars 2010.

Patrick Théorêt

Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2010-FS-0392

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Ashley NA, LLC

(Antigua Enterprises Inc.)

Dépôt des documents en date du 12 janvier 2010 concernant l'offre publique de Ashley NA, LLC sur la totalité des actions ordinaires en circulation de Antigua Enterprises Inc. en vertu de la Partie 4 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*.

Numéro de projet SEDAR : 1523734

Décision n°: 2010-FS-0399

MDS Inc.

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 19 février 2010 concernant l'offre publique de rachat de MDS Inc. sur un maximum de 450 000 000 \$ US au comptant, visant jusqu'à 55 555 555 de ses actions ordinaires, au prix de rachat d'au plus 9,30 \$ US et d'au moins 8,10 \$ US l'action.

L'offre expire le 29 mars 2010, 17h (heure de l'Est), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 1535825

Décision n°: 2010-FS-0404

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet

www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 -

Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujéti

Corel Corporation

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti de Corel Corporation.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2010-FIIC-0031

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	2010-01-31
ARBOR MEMORIAL SERVICES INC.	2010-01-24
BANQUE CANADIENNE DE L'OUEST	2010-01-31
BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE (LA)	2010-01-31
BANQUE TORONTO-DOMINION (LA)	2010-01-31
EVERTZ TECHNOLOGIES LIMITED	2010-01-31
FIDUCIE DE BILLETS SECONDAIRES BANQUE SCOTIA	2010-01-31
FIDUCIE DE CAPITAL BANQUE SCOTIA	2010-01-31
FIDUCIE DE CAPITAL BNS	2010-01-31
FIDUCIE DE CAPITAL TD II	2010-01-31
FIDUCIE DE CAPITAL TD III	2010-01-31
FIDUCIE DE CAPITAL TD IV	2010-01-31
FIDUCIE DE CATEGORIE 1 (TIER 1) BANQUE SCOTIA	2010-01-31
INSCAPE CORPORATION	2010-01-31
MAJOR DRILLING GROUP INTERNATIONAL INC.	2010-01-31
MITEC TELECOM INC.	2010-01-31
MKS INC.	2010-01-31
NORONT RESOURCES LTD	2010-01-31
SYSTEMES ENGHOUSE LTEE.	2010-01-31
TRANSAT A.T. INC.	2010-01-31
VITERRA INC.	2010-01-31
01 COMMUNIQUE LABORATORY INC.	2010-01-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
AGRIUM INC.	2009-12-31
ALIMENTS HIGH LINER INCORPOREE (LES)	2009-12-31
ALLIED PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2009-12-31
AMERICAN EXPRESS COMPANY	2009-12-31
AMERIGO RESOURCES LTD.	2009-12-31
AUTORITE AEROPORTUAIRE DU GRAND TORONTO	2009-12-31
BELL ALIANT COMMUNICATIONS REGIONALES, SOCIETE EN COMMANDITE	2009-12-31
BELL ALIANT REGIONAL COMMUNICATIONS HOLDINGS, LIMITED PARTNERSHIP	2009-12-31
BPO PROPERTIES LTD.	2009-12-31
BROOKFIELD PROPERTIES CORPORATION	2009-12-31
BURNTSAND INC.	2009-12-31
CALPINE CORPORATION	2009-12-31
CANYON SERVICES GROUP INC.	2009-12-31
CAPITAL POWER CORPORATION	2009-12-31
CAPITAL POWER INCOME L.P.	2009-12-31
CARDIOME PHARMA CORP.	2009-12-31
CATHEDRAL ENERGY SERVICES LTD.	2009-12-31
CCL INDUSTRIES INC.	2009-12-31
CHARTWELL SENIORS HOUSING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2009-12-31
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2009-12-31
CHIP MORTGAGE TRUST (#20471)	2009-12-31
CLARKE INC.	2009-12-31
CML HEALTHCARE INCOME FUND	2009-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CORPORATION BIG RED DIAMOND	2009-10-31
CORPORATION ENERGIE SPLIT II INC. (#23371)	2009-12-16
CPI PREFERRED EQUITY LTD.	2009-12-31
CREW ENERGY INC.	2009-12-31
DDS WIRELESS INTERNATIONAL INC.	2009-12-31
DENBURY RESOURCES INC.	2009-12-31
DRIVE PRODUCTS INCOME FUND	2009-12-31
EQUINOX MINERALS LIMITED	2009-12-31
EXPLOSIFS NORDEX LTEE (LES)	2009-12-31
FAIRBORNE ENERGY LTD.	2009-12-31
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LIMITED	2009-12-31
FIRST NATIONAL FINANCIAL INCOME FUND	2009-12-31
FONDS COTE 100 EXCEL (#10561)	2009-12-31
FONDS COTE 100 GRANDES SOCIETES CANADIENNES (#10561)	2009-12-31
FONDS COTE 100 GRANDES SOCIETES US (#10561)	2009-12-31
FONDS COTE 100 PREMIER (#10561)	2009-12-31
FONDS COTE 100 REA II (#10561)	2009-12-31
FONDS COTE 100 REVENU (#10561)	2009-12-31
FONDS COTE 100 US (#10561)	2009-12-31
FONDS D'EXPOSITION AUX ACTIONS MONDIALES FORTIS	2009-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2009-12-31
FONDS DE REVENU BELL ALIANT COMMUNICATIONS REGIONALES	2009-12-31
FONDS DE REVENU GENERAL DONLEE	2009-12-31
FONDS DE REVENU MORNEAU SOBECO	2009-12-31
FORTIS INC.	2009-12-31
FUTUREMED HEALTHCARE INCOME FUND	2009-12-31
GREAT CANADIAN GAMING CORPORATION	2009-12-31
GROUPE AEROPLAN INC.	2009-12-31
GROUPE BMTIC INC.	2009-12-31
GROUPE TVA INC	2009-12-31
HARVEST BANKS & BUILDING INCOME FUND	2009-12-31
HARVEST ENERGY TRUST	2009-12-31
HOMEQ CORPORATION	2009-12-31
INNERGEX ENERGIE, FONDS DE REVENU	2009-12-31
KEG ROYALTIES INCOME FUND (THE)	2009-12-31
KINDER MORGAN INC.	2009-12-31
LAKE SHORE GOLD CORP.	2009-12-31
MANITOBA TELECOM SERVICES INC.	2009-12-31
MARATHON OIL CANADA CORPORATION	2009-12-31
MARATHON OIL CORPORATION	2009-12-31
MORGUARD CORPORATION	2009-12-31
NEW GOLD INC.	2009-12-31
NEWPORT PARTNERS INCOME FUND	2009-12-31
NIF-T	2009-12-31
NORTHLAND POWER INCOME FUND	2009-12-31
NOVA GAS TRANSMISSION LTD.	2009-12-31
ODYSSEY RE HOLDINGS CORP.	2009-12-31
ONCOLYTICS BIOTECH INC.	2009-12-31
ONTARIO POWER GENERATION INC.	2009-12-31
PARAMOUNT ENERGY TRUST	2009-12-31
PARAMOUNT RESOURCES LTD	2009-12-31
PEMBINA PIPELINE INCOME FUND	2009-12-31
PENGROWTH ENERGY TRUST	2009-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
PETHEALTH INC.	2009-12-31
PETROBAKKEN ENERGY LTD.	2009-12-31
PHOENIX TECHNOLOGY INCOME FUND	2009-12-31
PINETREE CAPITAL LTD.	2009-12-31
PRIMARIS RETAIL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2009-12-31
QLT INC.	2009-12-31
QUADRA MINING LTD.	2009-12-31
QUEBECOR INC.	2009-12-31
RESSOURCES EVERTON INC.	2009-10-31
RETROCOM MID-MARKET REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2009-12-31
RICHARDS PACKAGING INCOME FUND	2009-12-31
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2009-12-31
ROCKY MOUNTAIN DEALERSHIPS INC.	2009-12-31
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2009-12-31
SALIX PHARMACEUTICALS, LTD.	2009-12-31
SCOTT'S REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2009-12-31
SILVER STANDARD RESOURCES INC.	2009-12-31
SOCIETE CANADIENNE DE FINANCEMENT IMMOBILIER C.A. BANCORP (28965)	2009-12-31
SOCIETE D'ENERGIE TALISMAN INC.	2009-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE SHEROBEE GLEN	2009-10-31
STRATOS GLOBAL CORPORATION	2009-12-31
SUNCOR ENERGIE INC.	2009-12-31
SURE ENERGY INC.	2009-12-31
SXC HEALTH SOLUTIONS CORP.	2009-12-31
TESCO CORPORATION	2009-12-31
TIM HORTONS INC.	2010-01-03
TORONTO HYDRO CORPORATION	2009-12-31
TOTAL ENERGY SERVICES INC.	2009-12-31
TRICAN WELL SERVICE LTD.	2009-12-31
URANIUM ONE INC.	2009-12-31
WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED	2009-12-31
WI-LAN INC.	2009-12-31
WORLD ENERGY SOLUTIONS, INC.	2009-12-31
YAMANA GOLD INC.	2009-12-31
ZCL COMPOSITES INC.	2009-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
AGRIUM INC.	2009-12-31
ALIMENTS HIGH LINER INCORPOREE (LES)	2009-12-31
ALLIED PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2009-12-31
AMERICAN EXPRESS COMPANY	2009-12-31
AMERIGO RESOURCES LTD.	2009-12-31
AUTORITE AEROPORTUAIRE DU GRAND TORONTO	2009-12-31
BELL ALIANT COMMUNICATIONS REGIONALES, SOCIETE EN COMMANDITE	2009-12-31
BELL ALIANT REGIONAL COMMUNICATIONS HOLDINGS, LIMITED PARTNERSHIP	2009-12-31
BPO PROPERTIES LTD.	2009-12-31
BROOKFIELD PROPERTIES CORPORATION	2009-12-31
BURNTSAND INC.	2009-12-31
CALPINE CORPORATION	2009-12-31
CANYON SERVICES GROUP INC.	2009-12-31
CAPITAL POWER CORPORATION	2009-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CAPITAL POWER INCOME L.P.	2009-12-31
CARDIOME PHARMA CORP.	2009-12-31
CATHEDRAL ENERGY SERVICES LTD.	2009-12-31
CCL INDUSTRIES INC.	2009-12-31
CHARTWELL SENIORS HOUSING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2009-12-31
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2009-12-31
CHIP MORTGAGE TRUST (#20471)	2009-12-31
CLARKE INC.	2009-12-31
CML HEALTHCARE INCOME FUND	2009-12-31
CORPORATION BIG RED DIAMOND	2009-10-31
CORPORATION ENERGIE SPLIT II INC. (#23371)	2009-12-16
CPI PREFERRED EQUITY LTD.	2009-12-31
CREW ENERGY INC.	2009-12-31
DDS WIRELESS INTERNATIONAL INC.	2009-12-31
DENBURY RESOURCES INC.	2009-12-31
DRIVE PRODUCTS INCOME FUND	2009-12-31
EQUINOX MINERALS LIMITED	2009-12-31
EXPLOSIFS NORDEX LTEE (LES)	2009-12-31
FAIRBORNE ENERGY LTD.	2009-12-31
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LIMITED	2009-12-31
FIRST NATIONAL FINANCIAL INCOME FUND	2009-12-31
FONDS COTE 100 EXCEL (#10561)	2009-12-31
FONDS COTE 100 GRANDES SOCIETES CANADIENNES (#10561)	2009-12-31
FONDS COTE 100 GRANDES SOCIETES US (#10561)	2009-12-31
FONDS COTE 100 PREMIER (#10561)	2009-12-31
FONDS COTE 100 REA II (#10561)	2009-12-31
FONDS COTE 100 REVENU (#10561)	2009-12-31
FONDS COTE 100 US (#10561)	2009-12-31
FONDS D'EXPOSITION AUX ACTIONS MONDIALES FORTIS	2009-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2009-12-31
FONDS DE REVENU BELL ALIANT COMMUNICATIONS REGIONALES	2009-12-31
FONDS DE REVENU GENERAL DONLEE	2009-12-31
FONDS DE REVENU MORNEAU SOBECO	2009-12-31
FORTIS INC.	2009-12-31
FUTUREMED HEALTHCARE INCOME FUND	2009-12-31
GREAT CANADIAN GAMING CORPORATION	2009-12-31
GROUPE AEROPLAN INC.	2009-12-31
GROUPE BMTIC INC.	2009-12-31
GROUPE TVA INC	2009-12-31
HARVEST BANKS & BUILDING INCOME FUND	2009-12-31
HARVEST ENERGY TRUST	2009-12-31
HOMEQ CORPORATION	2009-12-31
INNERGEX ENERGIE, FONDS DE REVENU	2009-12-31
KEG ROYALTIES INCOME FUND (THE)	2009-12-31
KINDER MORGAN INC.	2009-12-31
LAKE SHORE GOLD CORP.	2009-12-31
MANITOBA TELECOM SERVICES INC.	2009-12-31
MARATHON OIL CANADA CORPORATION	2009-12-31
MARATHON OIL CORPORATION	2009-12-31
MORGUARD CORPORATION	2009-12-31
NEW GOLD INC.	2009-12-31
NEWPORT PARTNERS INCOME FUND	2009-12-31
NIF-T	2009-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
NORTHLAND POWER INCOME FUND	2009-12-31
NOVA GAS TRANSMISSION LTD.	2009-12-31
ODYSSEY RE HOLDINGS CORP.	2009-12-31
ONCOLYTICS BIOTECH INC.	2009-12-31
ONTARIO POWER GENERATION INC.	2009-12-31
PARAMOUNT ENERGY TRUST	2009-12-31
PARAMOUNT RESOURCES LTD	2009-12-31
PEMBINA PIPELINE INCOME FUND	2009-12-31
PENGROWTH ENERGY TRUST	2009-12-31
PETHEALTH INC.	2009-12-31
PETROBAKKEN ENERGY LTD.	2009-12-31
PHOENIX TECHNOLOGY INCOME FUND	2009-12-31
PINETREE CAPITAL LTD.	2009-12-31
PRIMARIS RETAIL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2009-12-31
QLT INC.	2009-12-31
QUADRA MINING LTD.	2009-12-31
QUEBECOR INC.	2009-12-31
RESSOURCES EVERTON INC.	2009-10-31
RETROCOM MID-MARKET REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2009-12-31
RICHARDS PACKAGING INCOME FUND	2009-12-31
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2009-12-31
ROCKY MOUNTAIN DEALERSHIPS INC.	2009-12-31
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2009-12-31
SALIX PHARMACEUTICALS, LTD.	2009-12-31
SCOTT'S REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2009-12-31
SILVER STANDARD RESOURCES INC.	2009-12-31
SOCIETE CANADIENNE DE FINANCEMENT IMMOBILIER C.A. BANCORP (28965)	2009-12-31
SOCIETE D'ENERGIE TALISMAN INC.	2009-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE SHEROBEE GLEN	2009-10-31
STRATOS GLOBAL CORPORATION	2009-12-31
SUNCOR ENERGIE INC.	2009-12-31
SURE ENERGY INC.	2009-12-31
SXC HEALTH SOLUTIONS CORP.	2009-12-31
TESCO CORPORATION	2009-12-31
TIM HORTONS INC.	2010-01-03
TORONTO HYDRO CORPORATION	2009-12-31
TOTAL ENERGY SERVICES INC.	2009-12-31
TRICAN WELL SERVICE LTD.	2009-12-31
URANIUM ONE INC.	2009-12-31
WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED	2009-12-31
WI-LAN INC.	2009-12-31
WORLD ENERGY SOLUTIONS, INC.	2009-12-31
YAMANA GOLD INC.	2009-12-31
ZCL COMPOSITES INC.	2009-12-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ALIMENTS HIGH LINER INCORPOREE (LES)	
BANQUE NATIONALE DU CANADA	
CCL INDUSTRIES INC.	
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	
CITADEL GOLD MINES INC.	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

ELECTROVAYA INC.
 FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LIMITED
 GROUPE BMTIC INC.
 NEWMONT MINING CORPORATION OF CANADA LIMITED
 PERLITE CANADA INC.
 PRIME RESTAURANTS ROYALTY INCOME FUND
 QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE
 SOUTH AMERICAN GOLD AND COPPER COMPANY LIMITED
 SUNCOR ENERGIE INC.
 THALLION PHARMACEUTIQUES INC.

NOTICE ANNUELLE

Date du document

AGRIUM INC.	2009-12-31
ALIMENTS HIGH LINER INCORPOREE (LES)	2009-12-31
ALTAGAS INCOME TRUST	2009-12-31
AMERICAN EXPRESS COMPANY	2009-12-31
AUTORITE AEROPORTUAIRE DU GRAND TORONTO	2009-12-31
BURNTSAND INC.	2009-12-31
CANYON SERVICES GROUP INC.	2009-12-31
CARDIOME PHARMA CORP.	2009-12-31
CCL INDUSTRIES INC.	2009-12-31
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2009-12-31
CI FINANCIAL CORP.	2009-12-31
CLARKE INC.	2009-12-31
CORPORATION ENERGIE SPLIT II INC. (#23371)	2009-12-16
DDS WIRELESS INTERNATIONAL INC.	2009-12-31
DENBURY RESOURCES INC.	2009-12-31
DRIVE PRODUCTS INCOME FUND	2009-12-31
EQUITABLE GROUP INC.	2009-12-31
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LIMITED	2009-12-31
FORTIS INC.	2009-12-31
GREAT CANADIAN GAMING CORPORATION	2009-12-31
GROUPE BMTIC INC.	2009-12-31
GROUPE TVA INC	2009-12-31
IMRIS INC.	2009-12-31
KILLAM PROPERTIES INC.	2009-12-31
KINDER MORGAN INC.	2009-12-31
LAKE SHORE GOLD CORP.	2009-12-31
MANITOBA TELECOM SERVICES INC.	2009-12-31
MARATHON OIL CANADA CORPORATION	2009-12-31
MARATHON OIL CORPORATION	2009-12-31
MORGUARD REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2009-12-31
NEWPORT PARTNERS INCOME FUND	2009-12-31
NIF-T	2009-12-31
ODYSSEY RE HOLDINGS CORP.	2009-12-31
PARAMOUNT ENERGY TRUST	2009-12-31
PARAMOUNT RESOURCES LTD	2009-12-31
PENGROWTH ENERGY TRUST	2009-12-31
PETROBAKKEN ENERGY LTD.	2009-12-31
PRIMARIS RETAIL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2009-12-31

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
PRIMARY ENERGY RECYCLING CORPORATION	2009-12-31
PROGRESS ENERGY RESOURCES CORP.	2009-12-31
QLT INC.	2009-12-31
RETROCOM MID-MARKET REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2009-12-31
RICHARDS PACKAGING INCOME FUND	2009-12-31
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2009-12-31
SOCIETE D'ENERGIE TALISMAN INC.	2009-12-31
SUNCOR ENERGIE INC.	2009-12-31
SURE ENERGY INC.	2009-12-31
SXC HEALTH SOLUTIONS CORP.	2009-12-31
TESCO CORPORATION	2009-12-31
TORONTO HYDRO CORPORATION	2009-12-31
WI-LAN INC.	2009-12-31
WORLD ENERGY SOLUTIONS, INC.	2009-12-31

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	45 : Contrepartie d'un bien
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	46 : Contrepartie de services
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	47 : Acquisition ou aliénation par don
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	50 : Attribution d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	51 : Levée d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	52 : Expiration d'options
NATURE DE L'OPÉRATION	53 : Attribution de bons de souscription
Généralités	54 : Exercice de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	55 : Expiration de bons de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 : Attribution de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	57 : Exercice de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	58 : Expiration de droits de souscription
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	59 : Exercice au comptant
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	Dérivés émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
38 : Rachat – annulation	Divers
40 : Vente à découvert	90 : Changements relatifs à la propriété
	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
01 Communique Laboratory Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Train, William, Archibald	4		O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.2250	38 500
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 500	0.2300	102 000
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.2400	68 500
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 000	0.2500	146 000
3D Visit Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Poulin, Jean-Pierre	4, 5		O	2001-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2001-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 784 487
Aastra Technologies Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shen, Anthony Pius	4, 5		O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 100)	33.6450	38 729
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	31.3920	18 729
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.3000	19 719 339
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	7.2400	19 722 239
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.3000	19 725 639
			O	2010-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	7.4000	19 728 539
			O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	7.3800	19 730 739
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	7.3400	19 724 939
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.3400	19 727 139
Agrium Inc.									
<i>Options</i>									
Freeman, Patrick J.	5		O	2010-02-25	D	50 - Attribution d'options	4 100	63.2200USD	47 125
Lekatsas, Angela S.	5		O	2010-02-25	D	50 - Attribution d'options	4 100	63.2200USD	40 350
Wilson, Michael M.	5		O	2010-02-25	D	50 - Attribution d'options	72 200	63.2200USD	906 577
Ainsworth Lumber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Huff, Richard	5		O	2010-03-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.5300	35 000
Lancaster, Gordon	4		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.4000	1 546
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.4000	2 546
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.4900	4 546
<i>Billets 11 Senior Unsecured Notes due 2015</i>									
HBK Investments L.P.	3								
HBK Master Fund L.P.	PI		O	2010-02-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 3 000 000.00)		\$ 95 029 170.00
Air Canada									
<i>Class B Voting Shares</i>									
Legge, David	5		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 950	1.6400	49 026
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	1.6500	54 526
Alimentation Couche-Tard Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									
Bouchard, Alain	4, 7, 6, 5		O	2008-03-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(245 000)		168 968
Les Développements Orano inc.	PI		O	2002-04-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-03-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	245 000		245 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Allied Properties Real Estate Investment Trust									
<i>Options</i>									
Allen, Michael David	5		O	2008-12-17	D	52 - Expiration d'options	(8 333)		41 667
Emory, Michael R.	4, 5		O	2008-12-17	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		250 000
Jacobs, Wayne Lester	5		O	2008-12-17	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		125 000
O'Leary, Marianne Verda	5		O	2008-12-17	D	52 - Expiration d'options	(12 500)		62 500
Wenner, Thomas Matthew	5		O	2008-12-17	D	52 - Expiration d'options	(12 500)		62 500
Alphinat inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Page, Curtis	4, 5, 3								
RRSP Curtis Page	PI		O	2010-02-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	0.1550	2 853 000*
			O	2010-03-03	I	54 - Exercice de bons de souscription	1 000 000	0.1200	3 853 000*
<i>Bons de souscription</i>									
Page, Curtis	4, 5, 3		O	2010-03-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 250 000)	0.0400	
			M	2010-03-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 250 000)	0.0400	2 500 000*
			O	2010-03-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 250 000)	0.0400	
RRSP Curtis Page	PI		M	2010-03-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 250 000	0.0400	
			M'	2010-03-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 250 000	0.0400	1 250 000*
			O	2008-04-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-03	I	54 - Exercice de bons de souscription	(1 000 000)		250 000*
AltaGas Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Cornhill, David Wallace	4, 5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 900	16.1900	311 460
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	507	15.5600	311 967
Dawson, Dennis Alan	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 482	16.1900	44 474
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	667	15.5000	45 141
Emmerzael, Arian William	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	192	18.4900	2 039
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	15.6400	2 054
Green, Jared Blake	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	162	18.1800	3 273
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	15.5400	3 289
Johnston, John Gregory	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	186	18.4900	315
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	15.5900	334
Mantei, Arnold Alexander	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	197	18.4900	762
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	15.4700	840
Mattson, Bradley	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 184	16.1900	18 064
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	188	15.6500	18 252
Newson, Patricia Marie	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	241	18.1800	186 774
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	15.4500	186 882
Pfaefflin, Marilyn Alberta	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 171	16.1900	54 762
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	544	15.5000	55 306
Shaw, David William	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	768	16.1800	2 414
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	294	15.5200	2 708
Snee, William	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	681	17.3800	1 074
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	16.4700	1 120
Stein, Deborah Susan	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 117	16.1800	9 659
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	648	15.5400	10 307
Stout, Kent Eugene	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	696	16.1900	13 586

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Amalgamated Income Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Mitchell, Bruce	4		O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	6 000	1.6700	92 100
			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	3.2200	93 200
Amerigo Resources Ltd									
<i>Options</i>									
Davidson, Aurora	5		O	2010-03-04	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.7000	980 000
			O	2010-03-09	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	1.6000	905 000
Dean, Steven G	4, 5		O	2010-03-04	D	50 - Attribution d'options	800 000	0.7000	2 500 000
GOEPEL, RUSTON ERNEST TREMAYNE	4		O	2010-03-04	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.7000	525 000
Kuta, Michael John	5		O	2010-03-04	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.7000	985 000
Robinson, Sidney P H	4		O	2010-03-04	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.7000	550 000
Zeitler, Klaus M	4, 5		O	2010-03-04	D	50 - Attribution d'options	800 000	0.7000	2 500 000
Angiotech Pharmaceuticals, Inc.									
<i>Awards</i>									
Avelar, Rui L.	5		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	135 000	1.0900	790 000
Bailey, Thomas	5		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	160 000	1.0500USD	800 000
Chen, Jonathan W	5		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	85 000	1.0900	510 000
Cunliffe, Sean	5		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	85 000	1.0500USD	185 000
Dent, Jay Bernard	5		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	35 000	1.0900	295 000
Diaz, Victor Manuel	5		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	85 000	1.0500USD	415 000
Gross, Jeffrey Mendel	5		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	85 000	1.0900	360 000
Hunter, William L.	4, 5		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.0900	1 750 000
McMasters, David D.	5		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	135 000	1.0500USD	760 000
Neske, Tammy Lynn	5		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	85 000	1.0900	435 000
Aptilon Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
BROSSEAU, ANDRE	4		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	3 500 000	0.1050	3 973 801
<i>Options</i>									
BROSSEAU, ANDRE	4		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	(3 500 000)	0.1050	50 000
ARC Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bonner, Douglas James	5		O	2010-03-04	D	90 - Changements relatifs à la propriété	950		44 371
751224 AB Ltd. Brokerage Account	Pl		O	2010-03-04	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(950)		4 240

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Armtec Infrastructure Income Fund									
<i>Armtec Exchangeable Partnership Class B Units</i>									
Porteur inscrit									
Dielwart, John Patrick	4, 5								
Brokerage Account	PI		O	2010-03-09	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 018)	21.6100	23 203
Kvisle, Harold N.	4		O	2009-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 000
Walton, Anthony									
<i>Parts de fiducie</i>									
Walton, Anthony	7		O	2010-01-21	D	36 - Conversion ou échange	(16 577)		0
Arsenal Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Forth, Ronald Francis Carter	5		O	2010-02-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	1.0000	911 694
			O	2010-02-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	14 700	0.8500	926 394
Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bineau, Andre	4	R	O	2010-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.8800	548 100
		R	O	2010-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.8600	523 100
		R	O	2010-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 000)	0.8500	492 100
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 500)	0.8500	470 600
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 600)	0.8500	450 000
			O	2010-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	0.8800	441 000
			O	2010-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	0.8500	434 000
			O	2010-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 000)	0.8800	400 000
Lambert, Jean Guy	4		O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.9000	441 200
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54 500)	0.9000	386 700
			O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.9000	356 700
			O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 000)	0.9200	320 700
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.9300	270 700
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 000)	0.9500	222 700
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	0.9900	210 700
<i>Options Third party derivative issued by Overlord Acquisitions Inc.</i>									
Lambert, Jean Guy	4		O	2010-03-05	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(900 000)	0.4800	0
Astral Media inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Saint-Laurent, Johanne	7		O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	35.1500	5 335
			O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65	29.7200	5 400
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 913)	34.8000	3 487
REER	PI		O	2010-03-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	35.1500	317
ATCO LTD.									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
Belsheim, Donald E.	7		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	50.7900	314
BAM Investments Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BAM Investments Corp.	1		O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.1500	600
			O	2010-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.1800	1 600
			O	2010-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, Maureen Frances	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	2 000	52.5700	3 813
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	73.1800	1 813
Boluch, Michael M	5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	2 000	55.1000	2 000
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	72.7100	0
Dickinson, David Grant	5		O	2009-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	160		5 580
Dodington, Alan Christopher	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	1 000	45.5000	2 390
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	73.5000	1 390
Lai, Claudia	5		O	2010-03-02	D	51 - Exercice d'options	1 000	37.6000	17 166
			O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	2 000	37.6000	18 166
			O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	1 000	37.6000	17 166
			O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	72.0400	16 166
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	72.3000	16 166
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	72.8400	16 166
Mannam, Arthur	5		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 061)	74.2100	5 086
Mullen, Paul Francis	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	152		2 665
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	142		2 321
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74		2 781
Oswald, Neal	5		O	2010-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	62.4700	555
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(555)	72.9900	0
Patterson, Kevin Joesph Robert	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	2 000	55.1000	6 661
			O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	2 385	49.7500	9 046
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 385)	73.9900	4 661
Rajagopalan, vijaykumar	5		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	4 000	37.6000	9 788
Richardson, Robert John	5		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	74.3900	3 096
<i>Actions ordinaires ESPP</i>									
Dickinson, David Grant	5								
Sun Life Financial Trust Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	237		891
Pun, Betty	5								
Sun Life Financial Trust Inc.	PI		O	2010-03-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(429)	74.2900	
			M	2010-03-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(420)	74.2900	276
<i>Droits RSA Shares</i>									
Dickinson, David Grant	5		O	2009-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(160)		78
<i>Options</i>									
Bell, Maureen Frances	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		6 219
Boluch, Michael M	5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		43 169
Dodington, Alan Christopher	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		10 220
Lai, Claudia	5		O	2010-03-02	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	37.6000	11 473
			O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	37.6000	9 473
			O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	37.6000	8 473
Patterson, Kevin Joesph Robert	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		28 919
			O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(2 385)		26 534
Rajagopalan, vijaykumar	5		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		8 609
Banque de Montréal									
<i>Actions ordinaires</i>									
Auerbach, Andrew Brent	5								

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	593	42.7300	2 316*
Bates, Stephen Robert	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	495	42.1100	2 906
Begy, Christopher Blake	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	818	42.2000	4 586
Birmingham, Thomas	5								
Computershare Trust Company Of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	580	42.4900	2 693*
Britton Payne, Susan Margaret	5		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	5 000	38.4500	36 103*
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	59.1800	31 103*
Brown, Susan Mary	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	750	38.4500	750
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(750)	59.3700	0
			O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	250	38.4500	250
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	59.3700	0
Computer Share Trust Co.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	705	42.0700	4 238
Cooper, Sherry	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 497	47.7800	58 459
			O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	10 000	38.4500	68 459
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	59.3720	58 459
Dousmanis-Curtis, Alexandra	5								
Computershare	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	575	43.4400	1 298*
Downe, William	5		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	29 000	38.4500	180 284*
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 000)	59.1000	151 284*
Ferguson, David Cadwell	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	364	41.5100	2 377*
Hanington, Sandra	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	8 000	38.4500	9 100*
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	59.1900	1 100*
Heatherly, David George Edward	5								
Computershare	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	461	42.5300	2 093*
Hector, Alexander	5								
Computer Share Trust Co. of Canada	PI		O	2009-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	336	40.2300	
			M	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	336	40.2300	128
Hudon, Maurice	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	54 600	38.4500	57 914*
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54 600)	59.1900	3 314*
COMPUTERSHARE TRUST COMPANY OF CANADA	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 223	42.0000	7 620*
Jenkins, Terry Alan	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	10 000	39.6000	10 300*
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	58.9500	300*
Computer Share Trust Co. of Canada (US Plan)	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	289	37.1300USD	289*
Kelsey, James	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	12 400	38.4500	12 400
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 400)	59.3198	0
Computer Share Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	940	41.7800	6 520
Legzdins, Edgar Normund	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 260	41.5300	9 754*
Liu, Ellen	7, 5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	8 500	38.4500	18 300
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	59.1919	9 800
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	756	41.7800	5 244
Manjuris, Dean	5								
Computershare Trust Co. of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	375	41.4500	2 538*
Martenson, Bernadine Louise	5								

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	535	42.8800	1 815
Meijer, Nico	5								
Computer Share Trust Company of Canada	PI		O	2010-03-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	651	43.5300	852*
Meralli, Yasmin	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	569	41.7200	4 063*
Millar, Wendy	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	4 400	38.4500	5 235
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	59.3960	835
			O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	12 400	38.4500	13 235
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 400)	59.3960	835
Milroy, Thomas	5		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 175	38.4500	12 175
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 175)	58.9840	0
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381	41.4200	2 621
Murphy, Stephen	5								
Computershare Trust Co. of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	836	41.7600	5 759*
Nel, Marthinus Johannes	5								
Computershare trust company	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	320	43.6100	337
Oakes, Mark James	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	575	42.2400	3 340
O'Brien, John	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	534	42.0900	3 180
Ouellette, Gilles Gerard	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	46 200	38.4500	46 200*
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 200)	59.0350	0
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 766	41.9400	11 359*
Piarowski, Pamela Catoire	5								
Computershare Trust Co United States	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	716	27.5800USD	1 894*
Plews, Andrew	5								
Computershare United States	PI		O	2010-03-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	827	32.8200USD	2 621
Salaway, Pamela	5		O	2007-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	3 950	38.4500	3 950
Somerville, Penelope Frances	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	14 000	38.4500	29 624
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	59.3000	15 624
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 302	41.6700	9 512
Tchar, Frank J.	5		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	23 100	38.4500	31 050*
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 100)	59.1100	7 950*
			O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	6 100	38.4500	14 050*
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 165	25.2100USD	4 598*
Trembacki, Mark D.	5								
Computershare Trust Company, Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	580	30.4500USD	1 522
Tripp, Eric Clifton	7		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	20 000	38.4500	20 000
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	59.2080	0
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	357	41.5500	2 268
Wood, Michael C.	7								
Computershare United States	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	107	33.0400	486*
Zillmer, Gabriella Renate Joan	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	757	41.9500	4 853
Options									
Britton Payne, Susan Margaret	5		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	38.4500	68 771*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Brown, Susan Mary	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(750)	38.4500	34 706
			O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(250)	38.4500	34 456
Cooper, Sherry	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	38.4500	85 240
Downe, William	5		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(29 000)	38.4500	1 158 294*
Hanington, Sandra	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	38.4500	115 101*
Hudon, Maurice	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(54 600)	38.4500	196 576*
Jenkins, Terry Alan	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	39.6000	57 187*
Kelsey, James	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(12 400)	38.4500	94 523
Liu, Ellen	7, 5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(8 500)	38.4500	68 115
Millar, Wendy	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(4 400)	38.4500	156 295
			O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(12 400)	38.4500	143 895
Milroy, Thomas	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	12 175	38.4500	540 753
Ouellette, Gilles Gerard	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(46 200)	38.4500	709 754*
Salaway, Pamela	5		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(3 950)	38.4500	41 034
Somerville, Penelope Frances	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(14 000)	38.4500	173 030
Techar, Frank J.	5		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(23 100)	38.4500	627 555*
			O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(6 100)	38.4500	621 455*
Tripp, Eric Clifton	7		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	20 000	38.4500	241 939
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desjardins, François	7, 5		O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	42.9900	3 741
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	42.9500	5 641
Orange, Jacqueline C.	4		O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	123	42.9900	3 369
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	116	42.9800	3 485
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bibeau, Michel	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	217	50.2315	561
Collette, René Joseph	5		O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	2 000	34.8700	3 309
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	61.0225	1 309
Dawe, Shirley A.	4		O	2009-12-31	D	35 - Dividende en actions	114	46.4610	6 472
			O	2009-12-31	D	35 - Dividende en actions	215	45.6230	6 687
Déry, Diane	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	521	50.2315	1 081
dumont, nicole	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	388	50.2315	2 404
			O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	4 000	48.2000	6 404
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	62.6400	2 404
Hotte, Jacynthe	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	459	50.2315	3 550
lauzier, nathalie	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	305	50.2315	1 001
Lavigne, Martin	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	50.2315	883
Lavoie, Julie	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	338	50.2315	1 677
Lecat, Olivier H.	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	292	50.2315	2 021
			O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	7 650	41.0000	9 671
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 650)	61.6759	2 021
Legris, Alain	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	165	50.2315	3 365
Leith, Sylvain	5		O	2010-03-02	D	51 - Exercice d'options	400	41.0000	2 014
			O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	62.2500	1 614
Lyon, Françoise E.	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	128	54.1499	468
Milette, Nicolas	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	58.1361	405

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Naud, Jacques	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(300)	60.3200	105
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	417	50.2315	2 730
			O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	5 700	41.0000	8 430
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 700)	61.4446	2 730
			O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	58.1600	2 762
			O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 000)	61.4100	1 762
PELLERIN, Denis	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	58.1372	957
			O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(625)	61.9000	332
Pilote, Diane	5		O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			159
Roy, Sylvie	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	2 600	28.0100	4 747
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	62.4323	2 147
SHAIN, LILI JUNE	5		O	2009-12-31	D	35 - Dividende en actions	257	45.6762	6 771
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	292	50.2315	7 063
simard, louise	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	326	50.2315	2 422
<i>Options</i>									
Collette, René Joseph	5		O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	34.8700	31 680
dumont, nicole	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	48.2000	40 885
Lecat, Olivier H.	5		O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	(7 650)	41.0000	91 860
Leith, Sylvain	5		O	2010-03-02	D	51 - Exercice d'options	(400)	41.0000	18 700
Naud, Jacques	5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(5 700)	41.0000	37 576
Pilote, Diane	5		O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 300
Roy, Sylvie	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(2 600)	28.0100	43 024
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allgood, David Russell	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28		803
Broderick, Jane	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 083		20 807
Ferguson, John Thomas	4								
RBC Dominion Securities	Pl		O	2010-02-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	56.9700	7 149
Hughes, Mark Richard	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	322		121 216
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	154		121 370
Mitchell, Elizabeth Gay	5		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	58.5500	15 693
Osmar, Bryan Kenneth	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	179		23 640
<i>Actions ordinaires - Share Purchase Plans (RESSOP, DSPP, DSPP etc.)</i>									
Allain, Patricia	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	960		12 285
Allgood, David Russell	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 195		8 771
Anderson, Robert James	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	538		2 993
Bartlett, Carol Ann	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 285		21 092
Bolger, Andrea Elaine	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	986		6 642
Bruder, Shauneen Elizabeth	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 002		10 473
Dudtschak, Kirk	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	474		1 378
Findlay, Bruce Hamilton	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	405		5 643
Fithem, Claudia Anne	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	156		656
Friis, Morten Nicolai	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	465		3 685
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 129		9 077
Gainey, Laura	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7		151
Gottschling, Helena	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	636		5 732

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Grice, Gregory Clarke	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	467		2 322
Guignard, Robert James	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	254		1 738
guzman, douglas antony	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	467		1 437
Hempstead, Jeffrey Allen	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	375		1 528
Hirji-Nowaczynski, Zabeen	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	918		6 455
Honor, Catherine	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	788		3 309
Lagopoulos, Michael James	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	307		7 329
Little, James	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 137		2 747
Lockie, Anne	4, 5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	341		2 467
Macdonald, Donald Bruce	7, 5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104		2 243
MACLAREN, Bruce William	5								
RESSOP - Clarica	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	503		2 708
mantia, linda	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	471		1 470
McGillivray, Jacqui	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105		267
McGregor, Alex Douglas	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	486		1 860
McKay, David Ian	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 505		10 908
McNamara, Carol Jean	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	475		2 353
Mezon, Linda Faye	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	610		3 262
Michaud, Denise	8		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	481		11 163
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	687		11 850
Mills, James Gregory	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60		1 300
Mitchell, Elizabeth Gay	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 198		11 400
Moffat, Marcia Tilla	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123		2 838
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123		2 961
Montalbano, John	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	214		295
Nixon, Gordon Melbourne	4, 5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 855		30 378
Nye, Kevin	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	329		983
Ratanshi, Ashif	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	490		1 527
DSSP	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19		407
Rutledge, Stuart	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	184		854
Baytex Energy Trust									
<i>Droits</i>									
CHWYL, EDWARD	7	R	O	2010-01-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 000)	22.5100	41 000
<i>Parts de fiducie</i>									
CHWYL, EDWARD	7		O	2010-01-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	18 000	15.6200	153 000
Desrosiers, Murray Joseph	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	22.6300	516
BMO Nesbitt Burns RRSP	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	21.4000	450
Marino, Anthony William	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 728	24.2800	252 828
Biovail Corporation									
<i>Options</i>									
Wells, William McDowell	4		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	112 550	15.3300USD	375 100
Birchcliff Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pagano, Karen Ann	5								
RBC Direct Investing - RSP	PI		O	2010-03-04	I	51 - Exercice d'options	37 000	3.5000	49 000*
Siemens, Werner A.	4								
Canaccord Capital	PI		O	2005-01-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-03-05	I	51 - Exercice d'options	6 000	5.0300	
			M	2010-03-05	I	51 - Exercice d'options	6 000	5.0300	0
			O	2010-03-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	9.2400	(6 000)
Surbey, James William	5								
HSBC Securities (Canada) Inc.	PI		O	2010-03-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	9.7000	431 400*
<i>Options</i>									
Pagano, Karen Ann	5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(37 000)	3.5000	600 000*
Siemens, Werner A.	4		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	5.0300	134 100*
Blue Note Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
PricewaterhouseCoopers	3		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.1202	14 253 649
Blue Ribbon Income Fund (formerly Citadel Diversified Investment Trust)									
<i>Bons de souscription</i>									
Bloom, Malcolm Paul	4, 5		O	2009-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-09	D	53 - Attribution de bons de souscription	9 750	9.6200	9 750
<i>Parts de fiducie</i>									
Blue Ribbon Income Fund	1		O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.5000	3 000
			O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.5000	0
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.3600	3 000
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.3600	0
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.3500	3 000
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.3500	0
			O	2010-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.3500	1 000
			O	2010-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.3500	0
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.5500	900
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	9.5500	0
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	9.6400	2 400
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	9.6400	0
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.6500	3 000
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.6500	0
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.5500	1 400
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	9.5500	0
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units (Convert to TU and/or cash)</i>									
Brimmell, Jonathan David	5		O	2010-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	477	38.0500	9 090
Burns, Patrick Dean	5		O	2010-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 325)		14 663
			O	2010-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 190	38.0500	16 853
Chidley, William Glenn	5		O	2010-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 364	38.0500	30 408
Denis, Jean	5		O	2010-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 309)		14 449
			O	2010-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 904	38.0500	16 353
DEWALD, James Richard	4		O	2010-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 293)		12 066
			O	2010-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	237	38.0500	12 303
Dingle, Ian Peter	5		O	2010-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	457	38.0500	4 553
GEREMIA, ROBERTO	5		O	2010-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 388	38.0500	35 347
Goodman, Gary Michael	4		O	2010-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	368	38.0500	2 319
Guyette, Michael	5		O	2010-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	640	38.0500	5 842

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bombardier Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple Classe A/ Class A Shares (Multiple Voting)</i>									
Lévesque, Sylvain	5		O	2010-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Subordinate Voting)</i>									
Lévesque, Sylvain	5		O	2010-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			56 129
Paré, Jean	5		O	2010-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 778	3.6400	30 144
<i>Options</i>									
Lévesque, Sylvain	5		O	2010-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			282 000
<i>Performance Share Units/Unites d'actions liées au rendement</i>									
Lévesque, Sylvain	5		O	2010-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			52 000
Bridgewater Systems Corporation									
<i>Options</i>									
Knee, Gary	5		O	2010-02-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-25	D	50 - Attribution d'options	200 000	9.5200	200 000
BRIQUE BRAMPTON LIMITEE									
<i>Actions à droit de vote subalterne - Class A</i>									
Buhler, John	3								
Highland Park Financial Inc.	PI		O	2010-02-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.7000	143 500
			O	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	5.9500	145 000
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund	1		O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.8000	3 000
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.8000	0
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.7500	3 000
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.7500	0
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.6900	2 000
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	4.6900	0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.7000	3 000
			O	2010-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.7000	0
			O	2010-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.7500	3 000
			O	2010-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.7500	0
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.8000	3 000
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.8000	0
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.8000	3 000
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.8000	0
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.8500	3 000
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.8500	0
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.8500	3 000
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.8500	0
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	800	4.8000	800
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	4.8000	0
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.8000	3 000
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.8000	0
Brompton Advantaged VIP Income Fund									
<i>Parts</i>									
Brompton Advantaged VIP Income Fund	1		O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.1500	3 000
			O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.1500	0
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2000	3 000
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2000	0
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2000	3 000
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2000	0
Brompton Oil & Gas Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Oil & Gas Income Fund	1		O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.7500	3 000
			O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.7500	0
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.7000	3 000
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.7000	0
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	4.6400	2 200
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	4.6400	0
			O	2010-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.6500	2 500
			O	2010-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	4.6500	0
			O	2010-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.7000	3 000
			O	2010-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.7000	0
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.6500	3 000
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.6500	0
			O	2010-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.6000	3 000
			O	2010-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.6000	0
Brompton VIP Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton VIP Income Fund	1		O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.4500	800
			O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	8.4500	0
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4500	3 000
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4500	0
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3500	3 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3500	0
			O	2010-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3500	3 000
			O	2010-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3500	0
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Arnell, Gordon Edwin Partners Ltd.	7		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 258		101 734
Blattman, Barry S. Partners Limited	7		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	34 994		36 268
Blidner, Jeffrey Miles EdperPartners Ltd./BNN Investments Ltd.	5		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 669		2 357 060
Clark, Richard Partners Limited/BNN Investments	7		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 716		988 600
Cockwell, Ian G. EdperPartners Limited	7		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	60 175		4 867 157
Cockwell, Jack Lynn EdperPartners Limited	4, 5		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	60 175		4 867 157
Douglas, Steven Partners Ltd./BNN Investments	5		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 070		317 226
Flatt, J. Bruce EdperPartners Limited/BNN Investments Ltd.	4, 5		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 394		9 213 658
Freedman, Joseph Stuart	5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	50 000	13.3659	50 000
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	25.0000	47 200
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 200)	25.0861	0
Goldgut, Harry EdperPartners Ltd./BNN Investments Ltd.	7		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	616		145 956
Harding, Robert J EdperPartners Limited	4, 5		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 222		508 670
Kerr, David Wylie Partners Limited	4		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	18 497		2 920 294
Kress, Edward Charles	7		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	71 250	6.7259	148 875
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(63 050)	25.2278	85 825
			O	2010-03-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(8 200)	25.2278	77 625
EdperPartners Limited	PI		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 075		167 861
Lawson, Brian	5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	202 500	4.9778	511 245
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	24.9049	471 245
			O	2010-03-04	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(60 000)	24.9049	411 245
EdperPartners Limited/BNN Investments Ltd.	PI		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	17 842		3 333 350
The Brian and Joannah Lawson Family Foundation	PI		O	2010-03-04	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	60 000	24.9049	200 000
Legault, Richard EdperPartners Ltd.	5		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	157 690		177 785
Partners (III) Limited	PI		O	2003-03-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	225 000		225 000
Madon, Cyrus Partners (III) Limited	5		O	2003-03-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	225 000		225 000
Partners Ltd.	PI		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	157 625		172 495

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Marshall, Kelly John Partners Ltd.	5		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	35 002		36 268
Myhal, George	5								
EdperPartners Limited/BNN Investments Ltd.	PI		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 340		4 935 611
Novakovic, Aleksandar	5		O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	5 000	17.6500	7 320
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	24.8002	2 320
Pannell, Derek George	5								
Partners Limited	PI		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 006		81 387
Pollock, Sam JB	5								
EdperPartners Ltd/BNN Investments Ltd.	PI		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 092		3 333 263
Price, Timothy Robert	6								
Edperpartners Ltd.	PI		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	60 175		4 867 157
Vyse, Katherine	5								
Partners Ltd.	PI		O	2010-03-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	16		1 282
<i>Deferred Share Units</i>									
Blattman, Barry S.	7		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 904		478 180
Blidner, Jeffrey Miles	5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 149		252 596
Cockwell, Ian G.	7		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 237		41 757
Cockwell, Jack Lynn	4, 5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 161		342 874
Couture, Denis	5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	321		12 633
Davis, Bryan Kenneth	5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	844		28 492
Douglas, Steven	5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 271		380 326
Flatt, J. Bruce	4, 5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 494		331 707
Freedman, Joseph Stuart	5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 928		70 810
Goldgut, Harry	7		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 949		139 927
Harding, Robert J	4, 5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 260		346 171
Johnston, Catherine Jane	5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	23		751
Kingston, Brian William	7	R	O	2009-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 065		35 074
			O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 195		55 269
Kress, Edward Charles	7		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 781		127 558
Lawson, Brian	5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 281		392 031
Legault, Richard	5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 781		95 552
Madon, Cyrus	5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 824		196 493
Marshall, Kelly John	5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 825		38 976
McDiven, Ross Arnold	7		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 081		71 569
Myhal, George	5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 149		455 035
Pearson, Lori Anne	5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 403		15 512
Pollock, Sam JB	5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 440		329 894
Price, Timothy Robert	6		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 961		167 388
Senos, Rui Manuel	7, 5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	527		2 485
Tsui, Lisa	5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 074		16 879
Vyse, Katherine	5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	231		7 820
Wise, Tracey	5		O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	26		1 301
<i>Options</i>									
Arnell, Gordon Edwin	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	25 000		200 000
Blattman, Barry S.	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	300 000		1 517 500
Blidner, Jeffrey Miles	5								

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Jeffrey Blidner Limited	PI		O	2010-03-02	I	50 - Attribution d'options	400 000		2 408 728
Clark, Richard	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	300 000		855 000
Couture, Denis	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	25 000		184 875
Dadyburjor, Dinaz	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	22 500		134 000
Diamond, Rael Lee	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	40 000		58 500
Douglas, Steven	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	150 000		1 325 000
Flatt, J. Bruce	4, 5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	600 000		2 919 978
Freedman, Joseph Stuart	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	300 000		1 272 500
			O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	13.3659	1 222 500
Goldgut, Harry	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	300 000		1 200 625
Grosman, David	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	30 000		66 000
Kingston, Brian William	7	R	O	2009-02-25	D	50 - Attribution d'options	335 000		812 000
			O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	300 000		1 112 000
Kress, Edward Charles	7		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	(71 250)	6.7259	262 500
Lawson, Brian	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	400 000		2 155 603
			O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(202 500)	4.9778	1 953 103
Legault, Richard	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	350 000		1 652 500
Lopes, Luiz Ildefonso Simões	7		O	2007-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Madon, Cyrus	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	400 000		2 255 625
Marshall, Kelly John	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	110 000		502 750
McDiven, Ross Arnold	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	85 000		235 500
Myhal, George	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	400 000		1 986 854
Novakovic, Aleksandar	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	45 000		229 375
			O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	17.6500	224 375
Pearson, Lori Anne	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	47 000		263 062
Pollock, Sam JB	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	600 000		2 018 103
Senos, Rui Manuel	7, 5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	15 000		126 975
Tremblay, Donald	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	75 000	23.1800	301 625
Tsui, Lisa	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	12 500		136 000
Turnbull, Ian Cameron	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	12 500		67 650
Van Den Thillart, Leo	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	70 000		320 000
Vaughan, Benjamin Michael	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	200 000	23.1800	787 562
Vyse, Katherine	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	19 000		254 500
Wise, Tracey	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	6 500		22 500
Brookfield Properties Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kindbergh, Daniel Michael	5		O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	11 805	6.1500USD	11 805
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 805)	14.2400USD	0
Lukingbeal, Steven	5		O	2006-10-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	4 900	6.1500USD	4 900
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	14.4032USD	0
Trinh, Thu Nga	5		O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	8 675	8.8978	8 675
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 675)	15.0079	0
<i>Options</i>									
Kindbergh, Daniel Michael	5		O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	(11 805)		155 135
Lukingbeal, Steven	5		O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	(4 900)		

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	(4 900)		40 469
Trinh, Thu Nga	5		O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	(8 675)		257 430
C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation									
<i>Class A Shares</i>									
C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation	1		O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.0000	700
			O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	7.0000	0
			O	2010-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	6.5405	3 900
			O	2010-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	6.5405	0
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.1500	1 200
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	6.1500	0
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	5.9900	1 200
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	5.9900	0
			O	2010-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.3600	1 200
			O	2010-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	6.3600	0
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.5000	1 200
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	6.5000	0
			O	2010-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.5000	1 200
			O	2010-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	6.5000	0
			O	2010-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.6933	1 200
			O	2010-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	6.6933	0
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.5400	1 200
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	6.5400	0
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.5300	1 200
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	6.5300	0
			O	2010-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.6000	1 200
			O	2010-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	6.6000	0
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.5900	1 200
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	6.5900	0
CAE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourque, Nathalie	5		O	2009-12-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 412	8.0300	
			M	2009-12-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 765	8.0300	14 443
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McConnell, Brent Alan	5		O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	17.5500	7 087
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	17.5500	6 687
			O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	3 400	9.0500	10 087
O'Brien, Larry	4, 5								
CINNATEK	PI		O	2010-03-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	17.5200	400 839
			O	2010-03-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	17.5000	398 439
			O	2010-03-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	17.5000	394 839
<i>Options</i>									
McConnell, Brent Alan	5		O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	(3 400)	9.0500	26 600
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Class B Series 1 Limited Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
The FP Realty - CWT Partnership	PI		O	2010-02-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 679	20.1000	3 380 949

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Class C Series 1 Limited Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
First Professional Realty Inc	PI		O	2010-02-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 679)		406 065
<i>Deferred Units</i>									
Calabrese, Mario	5		O	2010-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-05	D	46 - Contrepartie de services	1 449	19.6500	1 449
Liew, Steve	5		O	2010-03-10	D	46 - Contrepartie de services	3 002		10 197*
Munn, Bart Scott	5		O	2010-03-08	D	46 - Contrepartie de services	12 751	19.6500	68 499*
			O	2010-03-08	D	46 - Contrepartie de services	7 020	13.2300	75 519*
<i>Parts de fiducie</i>									
Calabrese, Mario	5								
RRSP	PI		O	2010-03-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	21.0000	0
<i>Parts de société en commandite Class B Series 3 Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
The FP Realty - CWT Partnership	PI		O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 421	20.1000	2 421
<i>Parts de société en commandite Class C Series 3 Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
First Professional Realty Inc	PI		O	2010-02-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 421)		741 236
<i>Special Voting Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
The FP Realty - CWT Partnership	PI		O	2010-02-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 100	20.1000	3 383 370
Canaccord Financial Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Reynolds, Michael Buckley	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2010-03-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 600)		1 203
Michael B. Reynolds RRSP	PI		O	2010-03-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 600		71 088
Virvilis, Peter	7		O	2010-03-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 485)		113 210
Peter Virvilis RRSP	PI		O	2010-03-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 485		57 873
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Bourgeois, Jean-Yves Bourgeois	7		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 325	9.0252	23 693
Chan, Gordon John	7		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 546	9.0252	15 574
Chandler, Peter Jackman	7		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	86	9.0252	21 623
Cicci, Matthew	7		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 547		46 805
Davidson, John, Scott	5		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	222	9.0252	25 169
DiPasquale, Paul	7		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 151	9.0252	89 990
Gaasenbeek, Matthew	7		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	44 764	9.0252	257 305
Jappy, Andrew Iain	7		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 614	9.0252	83 702
Karkoulas, George John	7		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 126	9.0252	19 026
Lecky, Patrick	7		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 547	9.0252	41 121
Mayer, Jens Joachim Thorwald	7		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 819	9.0252	206 449
McDonald, Bruce	5		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 458	9.0252	134 042
Misek, Peter Joseph	7		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 603	9.0252	97 672
Pejman, Alidad	5		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 548	9.0252	226 438
Reynolds, Michael Buckley	7		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 946	9.0252	48 779

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rothwell, John Douglas	7		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 297	9.0252	84 440
Saunders, Graham Edward	7		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 047	9.0252	113 912
Sedran, Ronald	4		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 325	9.0252	30 479
Staddon, Karl Bruce	7		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 683	9.0252	66 302
Virvilis, Peter	7		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 938	9.0252	84 584
<i>Actions ordinaires</i>									
Haywood, David Martin	7								
RBCDS on behalf of CNRL	PI		O	2010-03-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 200	26.2600	1 200
			O	2010-03-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 200)	74.1800	0
McKay, Timothy Shawn	5		O	2010-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 089	59.3500	487 336
Mendes, Paul Martin	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	2 000	26.2600	9 092
Parr, Samuel John	5		O	2010-03-06	D	51 - Exercice d'options	25 000	26.2600	37 800*
Solium Capital	PI		O	2010-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 048		12 190*
Peterson, William Robert	5		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	9 000	26.2600	37 121*
Reed, Timothy Gordon	5								
Solium Capital	PI		O	2010-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	432	59.0000	7 713
Schroeder, Sheldon Lawrence	5								
Investorline	PI		O	2010-03-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	74.2700	5 475
<i>Options</i>									
Haywood, David Martin	7								
RBCDS on behalf of CNRL	PI		O	2010-03-08	I	51 - Exercice d'options	1 200	74.1500	62 310
Laseur, Reno Gerry	5		O	2010-03-08	D	59 - Exercice au comptant	(2 400)	26.2600	56 000
Mendes, Paul Martin	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	26.2600	45 500
Parr, Samuel John	5		O	2010-03-06	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	26.2600	111 000*
Peterson, William Robert	5		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	26.2600	82 000*
Suche, Stephen Christopher	7		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	26.2600	69 100
Canadian Oil Sands Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Hardy, Darren	5		O	2008-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	19.3000	
			O	2008-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	23.2400	
			O	2009-08-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	29.4700	
			O	2009-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	29.6700	
			O	2010-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	28.9200	
Darren and Shannon Hardy	PI		M	2008-11-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	19.3000	2 496
			M	2008-11-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	23.2400	2 512
			M	2009-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	29.4700	2 533
			M	2009-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	29.6700	2 562
			M	2010-02-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	28.9200	2 593
Shultz, C.E. (Chuck)	7		O	2009-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	779	24.7520	130 987
			O	2009-02-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	981	19.5120	128 692
Canadian Real Estate Investment Trust									
<i>Parts Real Estate Investment Trust Units</i>									
Hewett, F. Robert	4								
Simpark Limited	PI		O	2010-03-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	207		22 273
Canadian Spirit Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Elmag Investments inc.	3		O	2010-02-18	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 450 000	0.8000	9 947 000
<i>Bons de souscription</i>									
Elmag Investments inc.	3		O	2010-02-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 450 000)		
		R	M	2010-02-18	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 450 000)	0.8000	50 000
Canadian Superior Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Riddell, Clayton H.	3								
Riddell Family Charitable Foundation	PI		O	2010-02-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.5200	1 470 235
			O	2010-03-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	59 500	0.5000	1 529 735
Canadian Utilities Limited									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Belsheim, Donald E.	7		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	46.3200	7 221
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	46.3100	6 421
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.3000	6 221
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.2900	6 121
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.2800	5 921
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	46.2500	4 121
Canadian Western Bank									
<i>Actions ordinaires</i>									
Addington, William James	5		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	22.8000	30 688
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	22.7900	29 088
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.8900	27 088
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	23.0900	25 088
Burke, James Orville	5								
Nesbitt Burns C\$	PI		O	2010-03-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	22.7500	15 058
Christensen, Lars Kurt	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 548	14.7100	6 310
Gilpin, Richard Roy	5		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	22.6600	1 886
Knaak, Uve	5		O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	23.0000	10 905
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 604	22.9900	13 405
Shell, Arnold Joseph	4								
Arnold Shell	PI		O	2007-01-11	I	35 - Dividende en actions	2 000		4 000
Arnold Shell Holdings Ltd.	PI		O	2007-01-11	I	35 - Dividende en actions	4 400		8 800
Barbara Shell	PI		O	2010-03-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	22.9700	3 300
			O	2010-03-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	22.9800	3 600
			O	2010-03-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	22.9900	5 200
			O	2007-01-11	I	35 - Dividende en actions	1 600		3 200
<i>Options</i>									
Knaak, Uve	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(6 500)	13.7790	50 966
Canfor Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pattison, James A.	4, 3								
Great Pacific Capital Corp.	PI		O	2010-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	7.9496	17 423 950
Cangene Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cangene Corporation	1		O	2010-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	139 900	5.4700	2 258 300*
CanWest Global Communications Corp.									
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Maguire, John Edward	7, 5		O	2010-01-18	D	52 - Expiration d'options	(25 310)		258 846
Capital SUB Inc.									
<i>Options</i>									
Roehlig, Axel Gunther Ruediger	4		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	30 000		30 000
Cargojet Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dhillon, Pauline	5		O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	8.0000	2 100
Cascades inc.									
<i>Options options d'achat d'actions ordinaires</i>									
Gelineau, Daniel	7		O	2010-02-25	D	50 - Attribution d'options	34 667	2.2800	46 593
Zarrillo, Carlo	7		O	2008-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	25 373	2.2800	25 373
Catalyst Paper Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Third Avenue Management LLC	3								
Separately Managed Accounts	PI		O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	0.2500	57 018 906
			O	2010-03-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(185 500)	0.2474	56 833 406
			O	2010-03-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96 100)	0.2474	56 737 306
CCL Industries Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Wade, Janis M.	5		O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	28.5950	13 000
Celestica Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Vigna, Enzo	7		O	2010-03-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 666	11.1200	4 462
			O	2010-03-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 666)	11.1200	796
<i>Billets 7 5/8 due 2013</i>									
Celestica Inc.	1		O	2008-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 15 000.00	77.3750USD	
			M	2008-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 15 000 000.00	77.3750USD	\$ 15 000 000.00
			O	2008-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 6 500.00	77.5000USD	
			M	2008-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 6 500 000.00	77.5000USD	\$ 21 500 000.00
			O	2008-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 5 375.00	77.0000	
			M	2008-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 5 375 000.00	77.0000	\$ 26 875 000.00
			O	2010-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 223 125 000.00	1.0381USD	\$ 250 000 000.00
			O	2010-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 250 000 000.00)	1.0381USD	\$ 0.00
Crandall, Robert	4		O	2010-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 500 000.00)	1.0381USD	\$ 0.00
<i>Performance Share Units</i>									
Vigna, Enzo	7		O	2010-03-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 666)	11.1200	79 360
Celtic Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Franks, Alan G.	5								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	20.5700	4 620
Lalani, Sadiq	5								
Employee Stock Savings Plan (ESSP)	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	117	20.5700	5 103

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Shea, Michael	5								
Employee Stock savings Plan(ESSP)	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	20.5700	4 736
Wilson, David John	4, 5, 3								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	20.5700	5 424
Chantiers Davie Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Offshore Holding	3		O	2009-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			49 788 200
Davie Holding AS	PI		O	2009-05-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			89 600 000
Charter Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Cipollone, Floriana	5								
RRSP (BMO)	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	425	0.9300	2 721
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Campbell, Donald Byron	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	126	40.0800	3 352
Cunningham, James	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	334	43.9400	5 113
Foot, Raymond	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	470	43.9200	3 544
Franczak, J. Michael	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	173	43.8900	1 611
Graham, Vernon William	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	40.4700	6 446
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	42.5600USD	6 495
Grassby, Brian	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	407	43.8600	1 919
Green, Fred J.	4, 5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 471	43.7900	31 723
Guthrie, Paul Anthony	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	319	40.0900	5 850
Ireland, Philip	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	54.3700	3 001
McBoyle, John Robert Lloyd	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	409	43.7400	8 035
Milloy, John Robert	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	263	43.9300	778
Pozzobon, Gordon Anthony	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	328	43.8800	2 466
Robinson, Tracy	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	384	43.7500	5 563
Shields, Robert Andrew	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	262	39.5900	527
Sissons, C. David	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	219	40.1800	3 843
Winter, Brock M.	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	383	41.0200	6 658
<i>Options</i>									
Allison, Marlowe Glen	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	9 800	51.1700	9 800
Campbell, Donald Byron	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	12 300	51.1700	108 000
Campbell, Heather	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	11 800	51.1700	23 300
Cunningham, James	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	9 100	51.1700	81 300
Deciccio, Guido	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	8 600	51.1700	42 700
Edwards, Peter John	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	10 300	51.1700	25 600
Foot, Raymond	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	11 800	51.1700	110 000
Franczak, J. Michael	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	9 800	51.1700	43 750
Graham, Vernon William	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	9 400	51.1700	87 600
Grassby, Brian	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	10 500	51.1700	89 450
Green, Fred J.	4, 5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	135 900	51.1700	867 000
Guthrie, Paul Anthony	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	17 500	51.1700	97 725
Ireland, Philip	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	8 600	51.1700	59 600
McBoyle, John Robert Lloyd	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	9 700	51.1700	88 300
McFarlane, Douglas Norman	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	9 400	51.1700	55 900

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
McQuade, Kathryn Ann Bova	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	115 100	51.1700	378 700
Milloy, John Robert	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	10 700	51.1700	73 775
O'Hagan, Jane	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	20 700	51.1700	106 310
Pozzobon, Gordon Anthony	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	8 600	51.1700	36 700
Robinson, Tracy	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	9 200	51.1700	69 300
Shields, Robert Andrew	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	17 400	51.1700	126 950
Sissons, C. David	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	8 600	51.1700	46 400
Winter, Brock M.	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	22 300	51.1700	125 100
Chesswood Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sonshine, Edward	4		O	2010-01-22	D	36 - Conversion ou échange	514 285	3.5000	
Comrev Investments Limited	PI		M	2010-01-22	I	36 - Conversion ou échange	514 285	3.5000	947 369
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
CI Financial Corp.	1		O	2010-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(21 900)		307 297
<i>Options</i>									
Anderson, Peter W.	5		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	120 000	21.2700	405 000
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armoyan, George	6		O	2010-02-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	363	3.2999	77 665*
ClubLink Enterprises Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hretzay, Eugene Nicholas	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Simmonds, Bruce S.	4		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	136 114		136 114
Deerfield Investments Limited	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 980		1 980
Simmonds' Children	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 414		2 414
Tamara Simmonds	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	3 597		3 597
Winberg, Jack	4		O	2009-07-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	53 933		54 433
			O	2010-02-26	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 335)	6.2900	51 098
Dustane Developments Limited	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	308 000		308 000
Jack D. Winberg - RRSP	PI		O	2009-07-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	10 329		12 329
			O	2010-02-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 335	6.2900	15 664
Jacwin Developments Ltd.	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	49 500		49 500
Judith Winberg	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-07-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	3 467		3 467
Judith Winberg - RRSP	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 185		1 185
Rockport Homes Limited	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-07-28	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 782		1 782
COM DEV International Ltd.									
<i>Options</i>									
Cwynar, George	2		O	2010-02-26	D	52 - Expiration d'options	(45 900)		30 600
DARWEN, ROBERT W.	2		O	2010-03-05	D	52 - Expiration d'options	(27 100)		39 760*
			O	2010-03-05	D	52 - Expiration d'options	(39 760)		0
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators									
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>									
Hengen, Michele	7		O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			140
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cairns, James Barry	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Canadian National Railway Company	1		O	2010-02-18	D	40 - Vente à découvert	(75 000)		
			M	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		150 000
Gonta, Andrew J.	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 035
Kaitlin Gonta	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
Megan Gonta	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
Kachroo, Vee	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 082
MacDonald, Douglas Allan	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 872
<i>Options</i>									
Cairns, James Barry	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 700
Gonta, Andrew J.	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			78 200
Kachroo, Vee	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 100
MacDonald, Douglas Allan	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			37 174
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.2800	24 557 177
			O	2010-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.3500	24 557 477
			O	2010-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	700	10.3500	24 558 177
Compton Petroleum Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
ALLAN, J STEPHENS	4		O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.8900	51 250
SHIMMERLIK, WARREN M.	4		O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.8500USD	53 600
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Keaveny, Ian	7	R	O	2010-02-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(3 300)	40.0000	100 963
			O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 100)	40.0000	99 863

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(100)	40.0000	99 763
			O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(4 500)	40.0000	95 263
CoolBrands International Inc.									
<i>Options</i>									
Romeo, De Gasperis	4		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.1500	120 000*
Copernican International Financial Split Corp.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Placidi, Greg	7		O	2008-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.6535	2 000
Copernican World Banks Split Inc.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Placidi, Greg	7		O	2008-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	6.4960	1 500
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.3500	2 000
Corporation Big Red Diamond									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ressources AntOro inc.	3		O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.0600	6 346 012
Corporation Cameco									
<i>Actions ordinaires</i>									
Curtiss, James Richard	4		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	6 000	7.3070	10 755
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(605)	27.6000USD	10 150
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(945)	27.6017USD	4 755
Hopkins, Nancy Elizabeth	4		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	9 000	7.3070	20 500
McCullough, Matthew Wichmann	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	4 200	10.5130	4 832
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	28.2300	2 432
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	28.2200	632
<i>Options</i>									
Curtiss, James Richard	4		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	(6 000)		15 300
Hopkins, Nancy Elizabeth	4		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(9 000)		27 000
McCullough, Matthew Wichmann	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(4 200)		30 306
Corporation Cott									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dolan, Polly	7		O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 122)	6.8200USD	28 226
Gibbons, Michael	7		O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 836)	6.8200USD	34 204
Leiter, Gregory	5		O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 122)	6.8200USD	28 226
Reis, William (Bill)	7		O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 125)	6.8200USD	74 647
Vigneault, David	7		O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 078)	6.8200USD	25 292
Virmani, Prem	7, 5		O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 012)	6.8200USD	65 228
Corporation de Capital de Risque Nevado									
<i>Actions ordinaires</i>									
Frère, Philippe	4		O	2010-03-04	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(50 000)		270 000
REER	PI		O	2010-03-04	I	90 - Changements relatifs à la propriété	50 000		80 000
Corporation Immobilière Cagim									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
Boutin, Guy	4, 5								
Fonds FBL inc.	PI		O	2010-03-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(35 313)		1 823 442
			O	2010-03-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 622)		1 812 820

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
REER	PI		O	2010-03-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	35 313		276 300
			O	2010-03-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 622		286 922
Corporation Minière Osisko									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burzynski, John Feliks	5		O	2010-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 400)	8.6100	1 006 700
			O	2010-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.6200	996 700
			O	2010-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.6300	986 700
			O	2010-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.6500	976 700
			O	2010-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 600)	8.6500	953 100
			O	2010-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	8.6700	923 100
Coates, Bryan A.	5		O	2010-02-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)		50 449
Corporation Or Sulliden Itée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chartier, Guy	4		O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.6800	31 500*
Corporation Shoppers Drug Mart									
<i>Actions ordinaires</i>									
KELLY, MARY BAWN	5		O	2009-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	105	44.2100	105
		R	O	2010-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48	43.5600	153
		R	O	2010-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24	44.1000	177
<i>Options</i>									
KELLY, MARY BAWN	5		O	2009-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-23	D	50 - Attribution d'options	26 291	44.0900	26 291
Lukow, Bradley Stephen	5		O	2010-02-23	D	50 - Attribution d'options	21 613	44.0900	21 613
Motz, Michael James	5		O	2010-02-23	D	50 - Attribution d'options	4 369	44.0900	6 187
Paananen, Loreen Ann	5		O	2010-02-23	D	50 - Attribution d'options	12 744	44.0900	12 744
Schreiber, Jürgen	4, 5		O	2010-02-23	D	50 - Attribution d'options	176 193	44.0900	526 193
VALESANO, MARK	5		O	2009-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-23	D	50 - Attribution d'options	24 100	44.0900	24 100
VUICIC, MARY-ALICE	5		O	2007-07-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-23	D	50 - Attribution d'options	16 810	44.0900	16 810
Corporation Uranium Quest									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cashin, Peter John	4		O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.8000	196 185
Corridor Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Martel, Albert Thomas	5	R	O	2009-01-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 888	5.7069	162 688
		R	O	2009-01-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	280	2.4500	170 037
		R	O	2009-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	299	2.2900	170 336
		R	O	2009-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	354	1.9400	170 690
		R	O	2009-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	490	1.4000	171 180
		R	O	2009-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	422	1.6200	171 602
		R	O	2009-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	354	1.9400	171 956
		R	O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	328	2.0100	172 284
		R	O	2009-05-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	298	2.2900	172 582
		R	O	2009-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	317	2.1600	172 899
		R	O	2009-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	319	2.1500	173 218

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2009-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	260	2.6400	173 478
		R	O	2009-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	253	2.7100	173 731
		R	O	2009-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	259	2.6400	173 990
		R	O	2009-08-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	233	2.9400	174 223
		R	O	2009-08-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	242	2.8300	174 465
		R	O	2009-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	270	2.5400	174 735
		R	O	2009-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	208	3.2800	174 943
		R	O	2009-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	209	3.2800	175 152
		R	O	2009-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	187	3.6600	175 339
		R	O	2009-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	209	3.2800	175 548
		R	O	2009-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	221	3.1000	175 769
		R	O	2009-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	165	4.1400	175 934
		R	O	2009-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	133	5.1400	167 767
		R	O	2010-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	127	5.3700	147 894
CORUS Entertainment Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Adam, Judy Chieh	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 044	15.3600	6 220
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	18.2500	6 253
Bechtel, Cheryl Ann	5		O	2009-03-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 251
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	421	16.1900	1 672
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	18.2500	1 681
Bohm, Colin	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	805	15.4000	2 538
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	18.2500	2 552
Cassaday, John	3		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	19.0000	588 216
McMullen, Patricia E.	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	48.1068	
			M	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	48.1068	361
			O	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	362		
			M	2008-02-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	361		722
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	231	15.3800	1 134
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	18.2500	1 140
Nalborczyk, Christine Ann	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 079	15.3500	9 551
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	18.2500	9 590
Peddie, Tom	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	274	21.2900	
			M	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	275	21.2900	58 651
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 436	15.3500	62 690
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	18.2500	62 785
Shaw, Heather Ann	4		O	2010-02-25	D	51 - Exercice d'options	80 000	10.1250	496 822
			O	2010-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(58 726)	18.1227	438 096
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	80 000	10.1250	518 096
			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(61 927)	18.0265	456 169
			O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	80 000	10.1250	536 169
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 515)	18.0121	480 654
Witten, Randall Stewart	5		O	2009-03-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	284	16.1200	359
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	18.2600	361
<i>Options</i>									
Bohm, Colin	5		O	2002-04-25	D	52 - Expiration d'options	(2 100)		

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2009-10-26	D	52 - Expiration d'options	(2 100)		0
McMullen, Patricia E.	5		O	2002-04-25	D	52 - Expiration d'options	(2 400)		
			M	2009-10-26	D	52 - Expiration d'options	(2 400)		0
Shaw, Heather Ann	4		O	2010-02-25	D	51 - Exercice d'options	(80 000)		914 700
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	(80 000)		834 700
			O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	(80 000)		754 700
Crescent Point Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4								
Spousal RRSP	PI		O	2010-02-15	I	35 - Dividende en actions	644	36.1859	102 101
<i>Restricted Share Units</i>									
Christie, Derek Wayne	5		O	2010-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			44 272
Gritzfeldt, Ryan Chad Raymond	5		O	2010-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			46 667
Toews, Steven George	5		O	2010-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			38 000
Crocotta Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Phillips, Patricia	4		O	2009-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			606 236
Marie L Phillips	PI		O	2009-08-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			66 980
Michelle Phillips Family Trust	PI		O	2009-08-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			64 819
Patricia Phillips Family Trust	PI		O	2009-08-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			602 820
<i>Options</i>									
Phillips, Patricia	4		O	2009-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-09-18	D	50 - Attribution d'options	40 000	1.1000	40 000*
Datex Technologies Corporation (formerly Les Placements Montec Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
2085194 Ontario Limited	3		O	2010-03-05	D	36 - Conversion ou échange	2 486 264		9 275 029
2116428 Ontario Inc.	3		O	2010-03-05	D	36 - Conversion ou échange	4 137 424		18 247 293
Carrafiello, Marc	3		O	2010-03-05	D	36 - Conversion ou échange	167 608		11 367 486
Leavens, Edward	4		O	2010-03-05	D	36 - Conversion ou échange	502 822		4 761 564
<i>Actions privilégiées Series A</i>									
2085194 Ontario Limited	3		O	2010-03-05	D	36 - Conversion ou échange	(2 486 264)		0
2116428 Ontario Inc.	3		O	2010-03-05	D	36 - Conversion ou échange	(4 137 424)		0
Carrafiello, Marc	3		O	2010-03-05	D	36 - Conversion ou échange	(167 608)		0
Leavens, Edward	4		O	2010-03-05	D	36 - Conversion ou échange	(502 822)		0
Daylight Resources Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Orman, Richard	7		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 849	10.6500	42 000
Dejour Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sturrock, Craig Currie	4		O	2010-02-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	0.3500	650 000
<i>Bons de souscription</i>									
Sturrock, Craig Currie	4		O	2010-02-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	0.4500	150 000
DELPHI ENERGY CORP.									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Denison Mines Corp. (formerly International Uranium Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Angelidis, Tony	4, 5		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 438	2.0500	727 428
Batteke, Hugo	5		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 075	2.0500	83 567
Hume, Rod Allan	5		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 075	2.0500	76 708
Kaluza, Michael Sam	5		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 438	2.0500	185 656
Kohlhammer, Brian	5		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 438	2.0500	159 070
Reid, David James	4, 5		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 060	2.0500	125 947
Reid Family Trust	PI		O	2010-03-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	2.5500	595 900
<i>Options</i>									
Chang, Joo-Ok	4		O	2009-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Stefan, Catherine Jean Garrett	4	R	O	2009-06-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25 000	2.0500	130 280*
Destiny Resource Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barr, David	5, 1		O	2010-03-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	70 728	5.0000	70 728
Cadent Logan Sarl	1		O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	17 640 000	5.0000	17 640 000
David, Kennedy	5, 1		O	2010-03-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	178 500	5.0000	178 500
Hage, Gerald	5, 1		O	2010-03-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	876 141	5.0000	876 141
Jones, David	1		O	2010-03-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	108 570	5.0000	108 570
Mcdermott, Paul	5, 1		O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
DHX Media Ltd.									
<i>Options</i>									
Gosine, Mark Gregory	7		O	2010-02-25	D	50 - Attribution d'options	50 000		
		R	M	2010-02-18	D	50 - Attribution d'options	50 000		150 000
Regan, David A.	5		O	2010-02-25	D	50 - Attribution d'options	100 000		
		R	M	2010-02-18	D	50 - Attribution d'options	100 000		275 000
Diadem Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Layman, David J	5								
Deux Freres Limited	PI		O	2010-03-09	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 700 000	0.0500	1 748 000*
DirectCash Income Fund									
<i>Parts de fiducie (Listed Participating Trust Units)</i>									
Hurtubise, Roger Bradley	4		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	15.2600	39 512
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	15.4300	41 612*
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	15.3800	42 912*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Diversified Preferred Share Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Diversified Preferred Share Trust	1		O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	19.2500	2 100
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	19.2500	0
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	19.3091	6 700
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)	19.3091	0
Dollarama Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Assaly, Leonard Thomas 3457745 Canada Inc.	5 PI		O	2009-10-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	599 420		599 420
4550242 Canada Inc.	PI		O	2009-10-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	599 420	20.9200	599 420
			O	2010-02-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(599 420)		0
9086-6666 Quebec Inc.	PI		O	2010-02-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(599 420)	20.9200	0
Dominion Citrus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dominion Citrus Income Fund	1		O	2010-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 651	0.3500	2 651
			O	2010-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 651)	0.3500	0
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.3400	2 500
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	0.3400	0
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.3400	2 500
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	0.3400	0
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 651	0.3300	2 651
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 651)	0.3300	0
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 651	0.3300	2 651
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 651)	0.3300	0
			O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 651	0.3200	2 651
			O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 651)	0.3200	0
Dundee Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Satov, Amy Joy	7		O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	13.2500	50*
Dundee Real Estate Investment Trust									
<i>Droits deferred trust units</i>									
Barrafato, Mario	5		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		21 439
Bautz, Dr. Guenther Alfred	4		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	801		6 709
			O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		8 709
BIERBAUM, DETLEF	4		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	801		10 835
			O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		12 335
CAMERON, RANDY B.	7		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		7 469
Charter, Donald Kinloch	4, 6		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	801		5 681
			O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		7 181
Cooper, Michael	4, 5		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 000		55 128
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		10 713
			O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 402		12 115
Ferstman, Joanne Shari	4, 6		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		6 162
			O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	801		6 963

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
GAVAN, JANE	5		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		19 538
GOODALL, ROBERT	4		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		8 687
Goodman, David Jason	4, 7		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		7 561
			O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	801		8 362
Hill, Elizabeth S.	7		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	600		1 493
Jackman, Duncan Newton Rowell	4		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	801		6 453
			O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		7 953
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	5		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 500		33 752
LESTER, JASON	7		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		21 000
Liu, Tang	7		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		10 000
Quesnel, Doug	7		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		2 689
TRAVERSY, ROBERT BRUCE	7		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		21 439
TWEEDY, ROBERT	4		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		8 193
Webb, Carol	7		O	2010-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	600		1 493
Parts de fiducie Series A									
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 828		29 820
GAVAN, JANE	5		O	2010-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 589)		0
DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)									
Actions ordinaires									
Ashley, Justin Haydon	5		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	148	13.5400	
			M	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	148	13.5400	1 604*
Ferman, Bruce Aaron	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 119	7.5200	
			M	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 356	7.4200	13 761
Satov, Amy Joy	7		O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	14.1200	7 441*
Thibault, Jean-Francois	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 451	8.4300	16 168
Whyte, David Alfred	7		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	13.9500	74 000
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	13.8000	60 000
Restricted Share Awards									
Ashley, Justin Haydon	5		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	30	10.2000	
			M	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	30	10.2000	5 549*
			O	2010-03-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 602	13.8800	
			M	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 602	13.8800	9 151*
Blundell, Michael Scott	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	30	10.2000	5 549
			O	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 523	13.8800	11 072
Chilcott, Jordy Warren	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40	10.2000	7 399
Ferman, Bruce Aaron	5		O	2010-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 204	13.8801	
			M	2010-03-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 204	13.8801	19 042
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	63	10.2000	11 838
Pattillo, Robert	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	73	10.1200	13 565
Pereira, John Paul	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79	10.2000	60 267
Satov, Amy Joy	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	63	10.2000	45 329*
Thibault, Jean-Francois	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	63	10.2000	46 990
Whyte, David Alfred	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	242	10.2000	202 762
easyhome Ltd.									
Actions ordinaires									
Johnson, Donald Kenneth	4, 3		O	2010-02-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(25 563)		174 437
			O	2010-03-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(105 984)		68 453

Émetteur	Relation	Re-tard	État op-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	220 416	6.9000	288 869
BMO Nesbitt Burns ITF Donald Johnson	PI		O	2010-02-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 563		65 388
			O	2010-03-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	105 984		171 372
JVC Trust	PI		O	2010-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(220 416)	6.9000	0
EGI Financial Holdings Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wilson, Ingrid	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	2 000	2000.0000	2 000
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	10.5000	0
<i>Options</i>									
Wilson, Ingrid	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	7.2500	21 500
<i>Restricted Share Units</i>									
Dobronyi, Steve	5		O	2009-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 500
Enbridge Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carpenter, Robert Francis	5		O	2010-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	98	43.2800	1 343
Employee Savings Plan RRSP	PI		O	2009-07-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-01-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	32	44.8500	32
Carruthers, John William	7		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	597	46.8000	4 451
Luison, Lino Mario	5		O	2010-03-02	D	51 - Exercice d'options	3 800	19.1000	13 262
			O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	47.0700	12 962
Robottom, David Thomas	5		O	2010-03-02	D	51 - Exercice d'options	2 800	34.5500	12 140
Schultz, James Andrew	7, 5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	3 156	31.6800	124 154
Wuori, Stephen John	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	50 000	23.1500	124 856
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	47.5300	74 856
<i>Billets à moyen terme March 9, 2020 Maturity</i>									
Love, Alison Taylor	5		O	2005-06-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 35 000.00		\$ 35 000.00
BMO Nesbitt RSP	PI		O	2005-06-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 15 000.00		\$ 15 000.00
<i>Options \$19.10 (\$38.20) - February 21, 2011 Expiry</i>									
Luison, Lino Mario	7		O	2010-03-02	D	51 - Exercice d'options	(3 800)		0
<i>Options \$23.15 (\$46.30) - September 16, 2010 Expiry</i>									
Wuori, Stephen John	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		50 000
<i>Options \$31.68 (\$63.36) - February 3, 2015 Expiry</i>									
Schultz, James Andrew	7, 5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(3 156)		16 844
<i>Options \$34.55 - June 1, 2016 Expiry</i>									
Robottom, David Thomas	5		O	2010-03-02	D	51 - Exercice d'options	(2 800)		33 400
Enbridge Income Fund									
<i>Trust Units</i>									
Best, Catherine May	4		O	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	12.7500	8 000
EnCana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
EnCana Corporation	1		O	2010-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	34.4675	250 000
			O	2010-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	33.0661USD	450 000
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	35.0844	750 000
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	33.6129USD	900 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	34.8847	1 150 000
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	33.4642USD	1 350 000
			O	2010-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	35.0847	1 600 000
			O	2010-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	33.5879USD	1 800 000
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	34.4765	2 100 000
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	32.9198USD	2 250 000
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	33.7429	2 500 000
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	32.0272USD	2 700 000
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	33.9045	3 000 000
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	31.7949USD	3 150 000
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	34.5878	3 400 000
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	32.7589USD	3 600 000
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700 000)		900 000
			O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(900 000)		0
Options									
Simpson, Deborah Hope	5		O	2010-03-08	D	59 - Exercice au comptant	(1 350)	29.0400	64 026
			O	2010-03-08	D	59 - Exercice au comptant	(5 363)	29.4500	58 663
Smith-Grayton, Patricia Karen	5		O	2010-03-05	D	59 - Exercice au comptant	(4 000)	25.3400	65 026
			O	2010-03-05	D	59 - Exercice au comptant	(11 900)	29.4500	53 126
Envoy Capital Group Inc.									
Actions ordinaires									
Envoy Capital Group Inc.	1		O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	249 000	1.1399	15 765 996
Genovese, Geoffrey Blaine	6		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.0300	1 641 083
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 000)	0.9500	1 604 083
Esperanza Silver Corporation									
Actions ordinaires									
Miles, David Lindsay	5		O	2010-02-25	D	51 - Exercice d'options	15 000	15000.0000	15 000
			O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	1.2740	0
Options									
Miles, David Lindsay	5		O	2010-02-25	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	0.6900	148 200
EURO Ressources S.A.									
Actions ordinaires									
IAMGOLD Corporation	3	R	O	2009-07-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.8500	49 878 842
		R	O	2009-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 250	1.9500EUR	50 162 247
Exchange Income Corporation									
Actions ordinaires									
Warkentin, Edward	4								
E L Warkentin (2008) Law Corporation	PI		O	2009-10-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	4 600	10.0000	6 200
EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Electro-Optique Inc.)									
Deferred Share Units									
Allard, Pierre-Paul	4		O	2010-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 142		10 679
Marcouiller, Pierre	4		O	2010-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 085		26 445
Marier, Guy	4		O	2010-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 085		26 445
Tremblay, André	4		O	2010-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 085		35 206
Exploration Amex Inc.									
Actions ordinaires									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Lemay, Michel	5								
Services Miniers Lemco inc	PI		O	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2800	179 000
Exploration Dios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Marie-José	4, 6, 5		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3200	865 149
Exploration First Gold inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leboeuf, Eric	4, 5		O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3900	3 782 000
<i>Options</i>									
Mamdani, Alykhan A.	4		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4000	500 000
Exploration Midland Inc.									
<i>Options</i>									
Branchaud, René	4, 5		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.4800	180 000
Carrière, Germain	4		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.4800	230 000
Janson, Jean-Pierre	4		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.4800	230 000
MARTIN, INGRID	5		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.4800	150 000*
Masson, Mario	5		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.4800	140 000
Roger, Gino	4, 5		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.4800	605 000
Valliant, Robert Irwin	4		O	2010-03-08	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.4800	180 000
Exploration Minière MacDonald Ltée									
<i>Options</i>									
Butler, Hadyn	4		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.2550	1 500 000
Lee Hars, Julie	4		O	2010-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	35 000	0.2550	35 000
McKinnon, Kirk	4, 5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.2550	4 235 000
Schler, Richard	4, 5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.2550	3 850 000
Yarie, Quentin	5		O	2010-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.2550	25 000
Fairborne Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Summers, David Leslie	5		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.0600	916 111
Joan Summers	PI		O	2010-03-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.0700	267 603
VanSickle, Steven Robert	5		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.1000	988 616
Walls, Richard Alan	4, 5								
RAW Energy Ltd.	PI		O	2010-03-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(155 431)	4.0800	1 768 747
Fairfax Financial Holdings Limited									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Bennett, Robert	7		O	2009-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-05	D	97 - Autre	556		556
Boyle, Lawrence J.	7		O	2009-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
FairWest Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
ZIA, Angelo	4		O	2010-02-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			478 329
<i>Débetures convertibles Series 2</i>									
Fauth, Vernon Ray	4, 5		O	2005-08-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 130 000.00	1000.0000	\$ 130 000.00
Fiducie de sables bitumineux et de mega-projets energetiques									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts</i>									
Oil Sands and Energy Mega-Projects Trust	1		O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	7.1100	3 600
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)	7.1100	0
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	7.1900	4 000
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	7.1900	0
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	7.2310	4 000
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	7.2310	0
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collins, James	5		O	2006-04-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	2 187	20.0800	2 187
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(87)	30.2000	2 100
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	30.2500	0
Friesen, Ron	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	20.0800	6 600
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	30.8700	5 900
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	30.8600	2 200
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	30.8500	1 600
			O	2010-03-09	D	52 - Expiration d'options	4 370	20.0800	
			M	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	4 370	20.0800	5 970
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	31.1300	3 670
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	31.1100	
			M	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	31.1200	2 270
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(670)	31.1100	1 600
Minucci, William	5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	4 980	20.0800	4 980
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 980)	30.5400	0
Stewart, Donald A.	4, 5		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	60 000	20.0800	81 660
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	31.2000	78 560
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 200)	31.1600	61 360
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	31.2200	60 160
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	31.2100	58 960
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 800)	31.1700	38 160
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	31.1500	35 560
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	31.1900	33 660
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	31.1800	21 660
Stramaglia, Michael	5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	14 940	20.0800	16 434
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 940)	30.4800	1 494
Wright, John	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	9 370	20.0800	9 370
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	30.9700	8 570
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	30.9100	7 970
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	30.9800	7 870
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(470)	30.9600	7 400
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	30.9500	6 400
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	30.9400	3 800
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	30.9300	400
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	30.9200	0
<i>Deferred Share Units</i>									
Boscia, Jon Andrew	5		O	2010-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	(8 754)	28.3500	107 640

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	(558)	29.4860	107 082
<i>Options</i>									
Collins, James	5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(2 187)	20.0800	22 619
Friesen, Ron	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	20.0800	153 267
			O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	(4 370)	20.0800	148 897
Minucci, William	5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(4 980)	20.0800	53 682
Stewart, Donald A.	4, 5		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	20.0800	2 243 566
Stramaglia, Michael	5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(14 940)	20.0800	183 114
Wright, John	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(9 370)	20.0800	101 151
Finning International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Primrose, David Francis Neil	5		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	17.7500	8 623
First Quantum Minerals Ltd									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adams, Andrew Bell	4		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	50 000	86.6800	70 146
<i>Options</i>									
Adams, Andrew Bell	4		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	20.8800	15 000
FIRSTSERVICE CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Beatty, David	4		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	20.3600	
			M	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	20.3600	60 000
Chander, Sunile D.	5		O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	6 000	13.1400USD	11 000
Cooke, Douglas G.	5		O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	25 000	13.1400USD	138 429
Friedrichsen, John	5		O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	20.1600	129 855
			O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	60 000	13.1400USD	189 855
Mayer, Christian	5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	17 500	13.1400USD	38 327
Natale, Michael	5		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	19 250	14.7700USD	19 250
Patterson, D. Scott	5		O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	60 000	13.1400USD	540 500
<i>Actions privilégiées</i>									
Beatty, David	4		O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	20.2500USD	17 000
<i>Options</i>									
Chander, Sunile D.	5		O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	13.1400USD	60 500
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	35 000	19.1500USD	95 500
Cooke, Douglas G.	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	35 000	19.1500USD	157 000
			O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	13.1400USD	132 000
Friedrichsen, John	5		O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	13.1400USD	325 000
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	90 000	19.1500USD	385 000
Frye, Douglas P.	2		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	35 000	19.1500USD	35 000
Humphries, Peter	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	35 000	19.1500USD	55 000
Kocur, Roman	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	19.1500USD	165 000
Mayer, Christian	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	35 000	19.1500USD	139 500
			O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(17 500)	13.1400USD	122 000
Mulamoottil, Elias	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	19.1500USD	150 000
Natale, Michael	5		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(19 250)	14.7700USD	85 000
Patterson, D. Scott	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	90 000	19.1500USD	385 000
			O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	13.1400USD	325 000
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Canadien									
<i>Parts de fiducie</i>									
Amaral, Maria	5		O	2009-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	99	13.5300	62 247
			O	2009-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	105	12.8200	62 378
			O	2009-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	142	11.9800	62 520
			O	2009-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	12.6700	62 555
			O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	146	11.7400	62 701
			O	2009-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	142	12.1200	62 843
			O	2009-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	134	12.9500	62 977
			O	2009-06-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34	13.6400	63 011
			O	2009-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	135	12.9000	63 146
			O	2009-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	141	12.4900	63 287
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	140	12.7000	63 427
			O	2009-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34	13.7600	63 461
			O	2009-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	126	14.1100	63 587
			O	2009-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	138	12.9400	63 725
			O	2009-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	145	12.5100	63 870
			O	2009-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	13.4400	63 905
Christina Amaral	PI		O	2009-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	11.9800	732
			O	2009-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	11.7400	737
			O	2009-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	12.1200	742
			O	2009-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	12.9500	747
			O	2009-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	12.9000	752
			O	2009-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	12.4900	757
			O	2009-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	12.7000	762
			O	2009-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	14.1100	766
			O	2009-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	12.5100	771
			O	2009-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	12.5100	776
David Amaral	PI		O	2009-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	11.9800	1 040
			O	2009-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	11.7400	1 047
			O	2009-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	12.1200	1 054
			O	2009-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	12.9500	1 061
			O	2009-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	12.9000	1 068
			O	2009-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	12.4900	1 075
			O	2009-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	12.7000	1 082
			O	2009-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	14.1100	1 088
			O	2009-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	12.9400	1 095
			O	2009-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	12.5100	1 102
Edward Amaral	PI		O	2009-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14	13.5300	1 280
			O	2009-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	12.8200	1 297
			O	2009-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	11.9800	1 306
			O	2009-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	11.7400	1 315
			O	2009-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	12.1200	1 324
			O	2009-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	12.9500	1 333
			O	2009-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	12.9000	1 342
			O	2009-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	12.4900	1 351
			O	2009-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	12.7000	1 360

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	14.1100	1 367
			O	2009-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	12.9400	1 376
			O	2009-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	12.5100	1 385
Chin-Sang, Magdeline	5		O	2009-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	163	13.7600	10 202
			O	2009-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	108	13.4400	10 310
Georgis, Nadia	5		O	2009-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	237	13.7600	3 962
			O	2009-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	224	13.4400	4 186
Hansen, Mark	5		O	2009-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	14.1100	1 806
			O	2009-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	12.9400	1 818
			O	2009-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13	12.5100	1 831
Hawken, Edwin F.	4		O	2009-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	12.1240	19 855
			O	2009-06-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	97	12.9530	19 952
			O	2009-07-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	98	12.9050	20 050
			O	2009-08-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	102	12.4950	20 152
			O	2009-09-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101	12.7050	20 253
			O	2009-10-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	92	14.1150	20 345
			O	2009-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101	12.9430	20 446
			O	2009-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	105	12.5140	20 551
Stein, Michael	5		O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 504	13.9922	100 000
Mannie Stein	PI		O	2003-06-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			34 300
Williams, David Michael	4		O	2009-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	104	11.9800	14 056
			O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	107	11.7400	14 163
			O	2009-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	105	12.1200	14 268
			O	2009-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	99	12.9500	14 367
			O	2009-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	100	12.9000	14 467
			O	2009-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	104	12.5000	14 571
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	12.7100	14 674
			O	2009-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	93	14.1100	14 767
			O	2009-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	102	12.9400	14 869
			O	2009-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	106	12.5100	14 975
Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales									
<i>Deferred Units employee plan</i>									
Bell, Mary-Ann	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 837)		34 632
Bird, Steven	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 996)		19 069
Costello, Michael	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 974)		13 482
Crooks, Frederick	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 727)		41 463
Dilworth, Peter	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 613)		21 759
Duplisea, Kelly	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 771)		12 096
Fenerty, S. Alan	5		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 771)		11 592
Fitzpatrick, Paul	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 267)		8 651
Hanlon, Mark S.	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 508)		30 780
Harling, Charles	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 771)		12 096
Hartlen, Charles	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 508)		33 513
Khawaja, Paul	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(462)		
			M	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(462)		4 961
Kipnis, Evan	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 246)		15 342
LeBlanc, Glen	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(11 014)		69 535

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
MacGregor, Roderick	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 996)		19 069
Marshall, Eleanor	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 996)		19 205
Mosher, Joseph	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 352)		10 828
Rignanesi, Catherina	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 313)		15 114
Sawler, Catherine	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 982)		12 912
Toner, Ivan	7		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 701)		24 912
Fonds de revenu Benvest New Look									
<i>Options</i>									
Boulangier, Claire	5		O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(1 667)	5.7700	10 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)	7.2600	5 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)	5.4000	0
Deschamps, Jean-Luc	5		O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(135 000)	7.4400	20 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(20 000)	5.4000	0
Echenberg, Paul S.	4		O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(20 000)	7.3000	20 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(10 000)	7.2000	10 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(10 000)	5.4000	0
Ferguson, William R.	4		O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(20 000)	7.3000	20 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(10 000)	7.2000	10 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(10 000)	5.4000	0
Gagné, Martial	5		O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(10 000)	5.1000	175 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(10 000)	5.7700	165 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(90 000)	7.4400	75 000*
			O	2010-03-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(25 000)	7.3200	50 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(50 000)	5.4000	0
Pageau, Mario	5		O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(3 000)	5.1000	15 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)	5.7700	10 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)	7.2600	5 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)	5.4000	0
Reimnitz, France	5		O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)	5.1000	15 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)	5.7700	10 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)	7.2600	5 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)	5.4000	0
Rouleau, Caroline	5		O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(8 000)	5.1000	15 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)	5.7700	10 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)	7.2600	5 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(5 000)	5.4000	0
Roy, Michel	5		O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(3 000)	5.4000	0
St-Amant, Linda	5		O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(1 800)	5.7700	6 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(3 000)	7.2600	3 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(3 000)	5.4000	0
Yanofsky, Terry	7		O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(50 000)	5.4000	0
<i>Parts</i>									
Bennett, William John	4								
Bennett Church Hill Capital Inc.	PI		O	2010-03-02	I	36 - Conversion ou échange	(323 465)		0
RRSP	PI		O	2010-03-02	I	36 - Conversion ou échange	(134 138)		0
Benvest Holdings Limited	3		O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(1 974 439)		0
Boulangier, Claire	5		O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(9 133)		0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fonds de Revenu Pages Jaunes									
<i>Parts de fiducie Restricted Unit - Restricted Unit Plan</i>									
Cain, Helena	7		O	2009-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86 873	5.1800	
			M	2009-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88 376	5.1800	88 376
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD									
<i>Parts</i>									
Carpani, Mark Joseph	5	R	O	2010-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.9000	7 200
		R	O	2010-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.9900	8 200
		R	O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.8400	8 400
		R	O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	11.9500	8 700
		R	O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	12.0000	9 200
		R	O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.0000	10 200
		R	O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	12.0000	10 700
		R	O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	12.1000	11 000
Fonds Enerplus Resources									
<i>Droits</i>									
CAZA, JO-ANNE M.	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28 626	23.5800	109 640*
Daniels, Raymond John	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44 445	23.5800	94 538*
DUNDAS, Ian Charles	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89 801	23.5800	298 506*
GRAY, Rodney	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39 759	23.5800	145 540*
Johnson, Dana William	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58 666	23.5800	117 478*
KAWA, Lyonel George	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26 591	23.5800	100 992*
Kehrig, Robert Anthony	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51 951	23.5800	128 466*
KERR, GORDON J.	4, 5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133 588	23.5800	466 096*
Koury, Jennifer F.	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37 644	23.5800	130 508*
Le Dain, Eric G.C.	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51 951	23.5800	162 776*
MCCOY, David	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43 894	23.5800	143 928*
Symonds, Robert W.	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41 349	23.5800	64 586*

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Foraco International SA									
<i>Actions ordinaires</i>									
Porteur inscrit WATERS, Robert J. Young, Kenneth	5 5		O O	2010-03-01 2010-03-01	D D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70 505 29 634	23.5800 23.5800	270 374* 51 552*
Fortis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bell, Dwain Allen	7		O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	27.3860	989
Bennett, David	7		O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	27.3860	7 707
Dall'Antonia, Roger Attilio	7		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	872	27.3860	9 960
Des Brisay, Cynthia Mary	7		O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	27.3860	9 992
			O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	893	27.3860	4 310
Duke, Nora	7		O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	27.3860	4 341
			O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132	27.3900	49 169
Emma & Elizabeth	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	27.3900	4 397
Gardiner-Forbes, Ruth	6		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	27.3860	679
Geldert, John William	7		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	485	27.3860	10 792
Angela Geldert	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	27.3860	1 267
Debbie Geldert	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	27.3860	5 082
John David Geldert	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	27.3860	1 252
Gosse, Karen J.	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	27.3860	2 390
Hynes, Madonna G.	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	761	27.3860	10 613
Jespersen, Randall Lynn	7		O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	27.3860	23 868
Leeners, Michele Irene	7		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167	26.8383	16 222
Lorimer, Ian Gordon	7		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	827	27.3860	2 166
Ludlow, Earl	7		O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 678	27.3860	53 467
Meaghan/Kaitlin/Julia Ludlow	PI		O	2010-03-04	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	27.3860	3 465
Marshall, H. Stanley	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	466	27.3860	307 599
Darrin Marshall	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	26.8383	329
Keira Marshall	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	26.8383	660
Keira/Krista/Darrin Marshall (Jointly)	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 007	26.8383	97 510

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Krista Marshall	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	26.8383	660
Marston, Janet Audrey	7		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 055	27.3860	4 354
			O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	27.3860	4 392
McCabe, Ronald William	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	445	27.3860	60 283
Andrew McCabe	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	27.3860	664
Jean Dawe	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	27.3860	5 712
Matthew McCabe	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	27.3860	579
Meghan McCabe	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	27.3860	579
Norris, David	4		O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36	26.8383	3 539
O'Brien, Frederick J.	7		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 346	27.3860	29 107
Pavey, Michael Arnold	4		O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21	26.8680	2 106
Perry, Barry	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	467	27.3860	81 026
Nadine Perry	PI		O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	903	27.3860	15 194
Perry, Jocelyn	7		O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	27.3860	12 375
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65	24.6900	12 440
Powell, Eddinton M.	7		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	27.3860	1 632
Samels, Robert Murray	7		O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	27.3860	3 159
Smith, Karl W.	7		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 024	27.3860	71 693
			O	2010-03-08	D	35 - Dividende en actions	177	26.8383	71 870
Spinney, James	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	826	27.3860	16 201
Stout, Douglas L.	7		O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	27.3860	7 100
Thomson, Scott A.	7		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 156	27.3860	11 211
			O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	27.3860	11 255
Walker, John C.	7		O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	27.3860	6 108
Joint Account: John Walker/Lise Noseworthy	PI		O	2010-03-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	480	26.8383	46 521
Lise Noseworthy	PI		O	2010-03-04	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	27.3860	6 778
			O	2010-03-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	26.8383	6 820
RESP	PI		O	2010-03-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	26.8383	259
			O	2010-03-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	26.8383	260
Trust Account for Lise Noseworthy	PI		O	2010-03-04	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	279	27.3860	24 853
<i>Options</i>									
Bell, Dwain Allen	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	12 612		51 656
Bennett, David	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	12 336		45 258
Blanco, Rene	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	4 000		16 749
Dall'Antonia, Roger Attilio	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	11 788		36 868
Des Brisay, Cynthia Mary	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	13 268		41 160
Duke, Nora	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	38 380		191 247
Gardiner-Forbes, Ruth	6		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	4 000		8 000
Gosse, Karen J.	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 000		13 507
Hynes, Madonna G.	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 000		8 656
Jespersen, Randall Lynn	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	49 892		208 132
Leeners, Michele Irene	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	12 612		61 851
Lorimer, Ian Gordon	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	11 516	27.3600	24 976
Ludlow, Earl	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	40 572		263 590
Marshall, H. Stanley	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	109 652		817 605
Marston, Janet Audrey	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	14 256		59 232
McCabe, Ronald William	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	13 160		132 913

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fortress Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mitchell, Bruce	3		O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2650	10 182 364
Freehold Royalty Trust									
<i>Trust Units</i>									
Stone, Michael John	5		O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Gastem Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
lavoie, marc andre	4		O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.7700	926 986
			O	2010-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.7500	826 986
Gestion Macber	PI		O	2010-02-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.7250	75 857
Genworth MI Canada Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Gillespie, Robert T.E	4		O	2010-03-01	D	35 - Dividende en actions	9	27.1000	1 095
Horn, Sidney M.	4		O	2010-03-01	D	35 - Dividende en actions	9	27.1000	1 095
Kelly, Brian Michael	4, 7		O	2010-03-01	D	35 - Dividende en actions	9	27.1000	1 095
<i>Restricted Share Units</i>									
Hurley, Brian Leo	4, 5		O	2010-03-01	D	35 - Dividende en actions	83	27.1000	16 567
Levings, Stuart Kendrick	5		O	2010-03-01	D	35 - Dividende en actions	42	27.1000	6 684
Macdonell, Winsor James	5		O	2010-03-01	D	35 - Dividende en actions	21	27.1000	3 342
Mayers, Philip Adrian Virgil	5		O	2010-03-01	D	35 - Dividende en actions	42	27.1000	6 984
McPherson, Deborah Lynn	5		O	2010-03-01	D	35 - Dividende en actions	25	27.1000	4 450
Vukanovich, Peter Michael	4, 5		O	2010-03-01	D	35 - Dividende en actions	83	27.1000	15 267
GeoGlobal Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Miller, Paul Blair	5		O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Global Alumina Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Emirates International Investment Company LLC	3		O	2009-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(4 321 250)	0.6500USD	20 678 750
<i>Options</i>									
Cella, Michael	4, 5		O	2010-03-10	D	52 - Expiration d'options	(350 000)		1 300 000
Cousineau, Bernard	4		O	2010-03-10	D	52 - Expiration d'options	(125 000)		340 000
McCabe, Anthony F.	7		O	2010-03-10	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		225 000
Morrey, Graham	5		O	2010-03-10	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		1 275 000
Global Uranium Fund Inc.									
<i>Equity Share</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Global Uranium Fund Inc.									
	1		O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.4000	3 000
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.4000	0
			O	2010-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.3500	3 000
			O	2010-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.3500	0
			O	2010-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.2500	3 000
			O	2010-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.2500	0
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.3500	3 000
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.3500	0
GMP Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ciccone, Leo	5								
LG Ciccone Holdings Corporation	PI		O	2010-03-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	13.6000	42 978
Richardson, Hartley T.	4		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	13.7300	25 000
<i>Options</i>									
Richardson, Hartley T.	4		O	2009-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	D	50 - Attribution d'options	25 000	13.3000	25 000
Riley, Sanford	4		O	2009-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	D	50 - Attribution d'options	25 000	13.3000	25 000
Great-West Lifeco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aarssen, Jeffrey, John	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	915	23.4875	15 473
Andres, Harvey Arthur	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	649	18.8600	51 803
Arnold, David Matthew	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	797	23.4875	10 572
Arthurs, Craig Allan	5		O	2010-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			582
Faulds, Tyrone Giles	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	900	23.4875	6 317
Goodall, Charles Alfred	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	693	21.2600	3 862
Graye, Mitchell T.G.	5		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 002	11.1400	125 002
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(78 102)	26.9900	46 900
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 100)	26.9500	13 800
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 800)	26.9100	0
Henaire, Charles Donald Harvey	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 016	23.4875	6 143
Jack, Kenneth William	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 237	23.4875	26 616
Johnston, James David	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 811	23.4875	90 640
Kristjanson, Stefan	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 149	23.4875	9 151
Lewis, Michael F	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	305	23.4875	18 469
Mahon, Paul	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 218	23.4875	63 034
Maynard, Monique Angele Marie	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 464	23.4875	9 217
Rausch, Richard Lawrence	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 224	23.4875	67 618
Van Hoeve, Robert Jeffrey	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	669	23.4875	4 047
<i>Actions ordinaires Plan Common Shares</i>									
Berberich, Douglas Anthony	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	931	23.4875	5 775
Callaghan, Frank Joseph	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	570	23.4875	3 705
Christie, Robert William Craig	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	506	23.4875	3 402
Dueck, Leander Don	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	813	21.9425	1 461
Fitzhenry, Steven James	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	961	23.4875	4 841
Haugen, Troy Jerry	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	621	23.4875	2 929

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Jonkhans, Angela L.	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	319	23.4875	780
Munro, Peter Gordon	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 042	23.4875	6 527
Neufeld, Jeffrey Dale	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	501	23.4875	1 244
Petersmeyer, Ross	5		O	2009-11-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 252
Russell, Nancy Denise	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	597	23.4875	2 500
Saull, Ronald David	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 079	23.4875	14 864
Tkach, Douglas J.	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	634	23.4875	2 658
<i>Actions privilégiées Series J</i>									
Petersmeyer, Ross	5		O	2009-11-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 800
<i>Options Common Share - Stock Options</i>									
Arthurs, Craig Allan	5		O	2010-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	4 300	27.1341	4 300
Berberich, Douglas Anthony	5		O	2007-01-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	4 200	27.1341	4 200
Brands, Andrew	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	26 300	27.1341	106 300
Corner, Byron	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	19 500	27.1341	19 500
Derback, Glen R.	7		O	2010-03-01	D	97 - Autre	23 600	27.1300	80 600
Faulds, Tyrone Giles	7		O	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 800	27.1341	3 800
Graye, Mitchell T.G.	5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(125 002)	11.1400	735 000
Guertin, Alexandre	5, 8		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	12 500	27.1341	52 500
james, james gordon	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	21 800	27.1341	71 800
Johnston, James David	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	21 300	27.1341	141 300
Jonkhans, Angela L.	5		O	2007-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 800	27.1341	3 800
Kasdorf, Helen Ruth	5		O	2007-02-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 500	27.1341	3 500
MacNicholas, Garry	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	20 200	27.1341	120 200
Millard, Kenneth	5		O	2007-08-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 800	27.1341	3 800
Munro, Peter Gordon	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	29 300	27.1341	459 300
Neufeld, Jeffrey Dale	5		O	2008-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 200	27.1341	3 200
Oh, Sunyung	5		O	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 200	27.1341	3 200
Petersmeyer, Ross	5		O	2009-11-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	5 900	27.1341	45 900
Rausch, Richard Lawrence	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	10 200	27.1341	95 200
Reznik, Anthony George	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	19 000	27.1341	19 000
Russell, Nancy Denise	5		O	2007-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 300	27.1341	3 300
Saull, Ronald David	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	10 900	27.1341	110 900
SHAW, ROBERT KENNETH	5		O	2010-03-01	D	97 - Autre	51 400	27.1300	171 400
Sikic, Michael	5		O	2008-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 700	27.1341	3 700
Speers, Laurie Ann	5		O	2006-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié Porteur inscrit									
Tkach, Douglas J.	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 000	27.1341	3 000
			O	2007-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 400	27.1341	3 400
Van Hoeve, Robert Jeffrey	5		O	2004-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 100	27.1341	3 100
Group Forage Major Drilling Group International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tennant, David Buchanan	4		O	2010-03-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	26.2000	26 500
Groupe Aeroplan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Robert Ellis	4		O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	10.8500	44 571
Groupe Canam Inc									
<i>Actions ordinaires</i>									
GROUPE CANAM INC.	1		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	636	7.3900	9 154
			O	2010-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 920	7.4700	11 074
			O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	846	7.5000	11 920
			O	2010-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	4 061	7.5400	15 981
Paquet, Annie	5		O	2010-03-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(846)	7.5000	1 124
Thibodeau, Jean	5		O	2010-03-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 371)	7.5400	16 809
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Adra, Hicham	5		O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	6 667	8.9100	7 123
			O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	25 000	8.9000	32 123
			O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	41 667	11.3900	73 790
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(73 334)	15.2115	456
			O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	14.4100	10 456
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	15.4052	456
Bernard, Réjean	5								
Plan RRSP	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 845	10.8907	9 023
Chandramouli, Srinivasan	5								
Plan	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 616	9.3970USD	19 868
Godin, Julie	5								
Sun Life - SPP	PI		O	2009-08-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	212	12.6450	212
Godin, Serge	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2010-03-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	163	15.2726	84 286
Groupe CGI inc.	1		O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	14.0607	2 170 944
			O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	71 500	14.6582	2 242 444
			O	2010-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	97 800	14.7140	2 340 244
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	333 548	14.6766	562 848
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	255 300	14.4292	818 148
			O	2010-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	106 925	14.5442	925 073
			O	2010-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	327 708	14.5129	1 252 781
			O	2010-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	285 600	14.5142	1 538 381
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	274 000	14.5382	1 812 381
			O	2010-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	50 400	14.4415	1 862 781
			O	2010-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	153 900	14.4828	2 016 681

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Hannum Jr, Robert Duane Sun Life	5 PI		O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	327 708	14.4488	2 344 389
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	42 900	14.3921	2 387 289
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	57 600	14.9748	2 444 889
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	47 300	14.9939	2 492 189
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	171 000	14.8441	2 663 189
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	270 100	14.9266	2 933 289
			O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 933 289)		0
Holland, Jamie L. Sun Life SPP	5 PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 597	10.8907	2 652
Hudson, Michael David Plan	5 PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 255	10.8907	11 717
Ihrig, Peter Gorard Plan	5 PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 634	9.4100USD	6 786
Imbeau, André Sun Life - RAA	5 PI		O	2010-03-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104	15.2726	22 322
Keating, Michael John Plan	5 PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 611	9.3806USD	5 939
Linder, Kevin Morris Plan	5 PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	584	12.5010	584
Loiselle, Lucie Sun Life	5 PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 094	10.8936	2 670
Maglis, Eva Plan	5 PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 571	10.8907	10 351
Marcoux, Claude Sun Life - RAA	5 PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 113	10.8799	18 576
Sun Life - RAA - REER	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 233	10.8800	11 049
McCuaig, Douglas Sun Life - SPP	5 PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 053	10.8907	8 673
Paradis, Normand Plan	5 PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 186	10.8981	5 114
Pinard, Luc	5		O	2010-02-24	D	51 - Exercice d'options	23 472	6.0500	810 688
			O	2010-02-24	D	51 - Exercice d'options	37 196	7.8100	847 884
			O	2010-02-24	D	51 - Exercice d'options	47 047	7.7200	894 931
			O	2010-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(107 715)	14.8430	787 216
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	26 326	8.9000	813 542
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	39 611	8.5000	853 153
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	20 805	8.5500	873 958
			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(86 742)	14.9695	787 216
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	25 000	9.9000	812 216
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	10 000	6.7320	822 216
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	3 674	8.9000	825 890
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	16 528	6.0500	842 418
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	12 804	7.8100	855 222
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	11 764	8.5000	866 986
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	11 695	8.5500	878 681

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	12 953	7.7200	891 634
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	10 741	9.3100	902 375
Sun Life - RAA REER	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 074	10.8908	165 205
Rancourt, Suzanne	5								
Disnat	PI		O	2010-02-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 497		7 028
Plan	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 293	10.9044	5 497
			O	2010-02-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 497)		0
Rodríguez Arroyo, Jose Carlos	7								
Plan	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 748	9.4330USD	6 675
Schmitz, Richard	5		O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	4 000	8.8000	163 631
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	15.0800	159 631
Séguin, Claude	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 924	10.8908	19 741
Turcotte, Pierre	5								
Sun Life-RAA-CAD	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 025	10.8907	21 924
Turner, Nazzic Sherif	5								
Share Purchase Plan	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 964	9.3996USD	4 366
Waple, Michael Ray	5								
Plan	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	840	10.7853USD	883
<i>Options</i>									
Adra, Hicham	5		O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	(41 667)	11.3900	363 563
			O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	(6 667)	8.9100	356 896
			O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	8.9000	331 896
			O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	14.4100	321 896
Pinard, Luc	5		O	2010-02-24	D	51 - Exercice d'options	(23 472)	6.0500	469 778
			O	2010-02-24	D	51 - Exercice d'options	(37 196)	7.8100	432 582
			O	2010-02-24	D	51 - Exercice d'options	(47 047)	7.7200	385 535
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	(26 326)	8.9000	359 209
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	(39 611)	8.5000	319 598
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	(20 805)	8.5500	298 793
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	9.9000	273 793
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.7320	263 793
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	(3 674)	8.9000	260 119
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	(16 528)	6.0500	243 591
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	(12 804)	7.8100	230 787
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	(11 764)	8.5000	219 023
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	(11 695)	8.5500	207 328
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	(12 953)	7.7200	194 375
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	(10 741)	9.3100	183 634
Schmitz, Richard	5		O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	8.8000	297 449
Groupe Colabor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Battersby, Jack	7		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 186)	11.5500	0
<i>Options</i>									
Lachance, Gilles C.	4		O	2009-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	11.4900	50 000
Loignon, Michel	4		O	2009-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État	Date	Emp-	Opération	Nombre de	Prix	Solde
Titre			opé-	de	rise	Description	titres ou	unitaire	courant
Initié			ration	l'opération		de l'opération	valeur		
Porteur inscrit							nominale		
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	20 000	11.4900	20 000
Groupe CVTech inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mercier, Christian	7		O	2005-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	51 - Exercice d'options	129 300	0.5000	129 300
<i>Options</i>									
Mercier, Christian	7		O	2010-03-02	D	51 - Exercice d'options	(129 300)	0.5000	0
GRUPE DISTINCTION INC.									
<i>Options</i>									
Skivias, Daniel John	5		O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	35 000	2.4000	35 000
GRUPE GDG ENVIRONNEMENT LTÉE									
<i>Actions ordinaires</i>									
LORD, Martin	4, 5		O	2010-03-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(276 923)	0.0650	1 375 813
Martin Lord REER autogéré #11189149	PI		O	2010-03-01	C	90 - Changements relatifs à la propriété	276 923	0.0650	1 022 377
Groupe iWeb inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Guindon, Marc	5								
Gestion LFCT Ltée	PI		O	2010-03-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	0.9000	
			M	2010-03-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	0.9000	203 500
			O	2010-03-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 500)	0.9000	185 000
			O	2010-03-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	0.9000	110 000
Groupe Odésia Inc									
<i>Options (actions ordinaires)</i>									
Lepage, Simon	5	R	O	2010-02-12	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.2000	500 000*
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
AHMED-CHAOUCH, Abdelatif	5								
Employee Share Ownership Plan	PI		O	2010-03-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 173
DAGENAIS, Louis	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	2 000	24.2667	4 100
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	52.3000	2 100
GOULET, Réjean	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	2 250	16.6633	6 750
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 250)	52.3500	4 500
<i>Options</i>									
AHMED-CHAOUCH, Abdelatif	5		O	2010-03-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
DAGENAIS, Louis	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		28 000
GOULET, Réjean	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(2 250)		35 500
SHARP, Justin	5		O	2010-03-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 000
Groupe TMX Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chadda, Ungad	7		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(750)	28.4100	0
Ward, Simon	7								
Plan Administrator	PI		O	2010-03-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	30.1750	85
			O	2010-03-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(85)	28.9500	0
Plan Administrator RRSP	PI		O	2010-03-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	30.1750	229
			O	2010-03-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(229)	28.9500	0
Guyana Goldfields Inc.									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
po, alexander	4		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	100 000	2.0000	240 000
Options									
po, alexander	4		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	2.0000	100 000
Halo Resources Ltd.									
Options									
Bloom, Lynda	4, 5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	750 000		965 000
DeMare, Nick	4		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	510 000
Healy, Tom	4, 5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	750 000		900 000
Lee, William	4		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	645 000
Lim, Harvey	5		O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	500 000		555 000
Hartco Inc.									
Actions ordinaires									
Hartco Inc.	1		O	2010-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		2 100
			O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		700
			O	2010-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		1 400
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.8600	2 100
			O	2010-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.8900	2 800
			O	2010-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.0000	
			M	2010-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.0000	4 200
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.5300	5 600
			O	2010-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.6900	7 000
			O	2010-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.9700	7 000
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	4.0000	8 400
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.7100	7 000
			O	2010-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.2900	7 000
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.2400	7 000
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	3.2500	13 000
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.3500	14 400
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.5400	15 800
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.3600	15 800
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.4100	13 000
			O	2010-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		5 600
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		7 000
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		5 600
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		5 600
			O	2010-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		5 600
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		14 400
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		14 400
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		13 000
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		11 600
Harvest Banks & Buildings Income Fund									
Parts de fiducie									
Kovacs, Michael	4, 5		O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.4700	6 500
High River Gold Mines Ltd.									
Options Employee/director									
Cameron, Driffield McCara	5		O	2010-02-28	D	52 - Expiration d'options	(260 000)		0

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Hinterland Metals Inc.									
<i>Options Incentive Stock Options</i>									
kiernicki, ferdynand staninslaw	4, 3		O	2010-03-04	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.1400	450 000*
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Decina, Pino	5		O	2010-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	42.0695	403
Pino Decina RSP	PI		O	2010-02-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	42.0695	173
Home Capital Group Inc.	1		O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	40.7000	1 600
			O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	40.7000	0
Mosko, Brian Robert	5		O	2010-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	42.0695	55
Reid, Martin	5		O	2010-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	42.0695	2 400
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2010-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	42.0695	544 621
Sutherland, Cathy A.	5		O	2010-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	42.0695	53 305
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	41.4000	43 305
HOMEQ Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ranson, Steven	4, 5								
ESPP	PI		O	2009-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 738
			O	2010-03-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 043		
			M	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 043	6.0000	15 781
			O	2010-03-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(15 781)		0
<i>Options</i>									
Bandler, Gregory	5		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-05	D	50 - Attribution d'options	21 000		21 000
Krikler, Gary	5		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-05	D	50 - Attribution d'options	21 000		21 000
Ranson, Steven	4, 5		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	D	50 - Attribution d'options	40 000		40 000
<i>Restricted Share Units</i>									
Bandler, Gregory	5		O	2010-03-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 100		17 200
Cameron, Scott	5		O	2010-03-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		7 267
Cuthbertson, Celia	5		O	2010-03-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		6 550
Dryden, Wendy	5		O	2010-03-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		7 166
Krikler, Gary	5		O	2010-03-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 100		17 200
Laplante, Keith	5		O	2010-03-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		7 766
Ranson, Steven	4, 5		O	2010-03-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000		39 733
Sider, Neil	5		O	2010-03-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500		7 267
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION									
<i>Options</i>									
Clark, Donald K.	4, 5		O	2010-03-05	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		0
Teare, Charles Anton	4, 5		O	2010-03-05	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		0
IESI-BFC Ltd. (formerly BFI Canada Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carrigan, Keith	4								
Computershare	PI		O	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 998	17.9500	
			M	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 795	17.9500	126 356
Chyfetz, William	5								

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Computershare	PI		O	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 674	17.9500	
			M	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 231	17.9500	25 079
Goldby, Howard	7								
Computershare	PI		O	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 493	17.9500	18 696
Gustafson, John Charles	7		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	17.5700USD	5 003
Herman, William	7								
Computershare	PI		O	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 761	17.9500	16 369
Isadore (Izzie) Abrams	7								
Computershare	PI		O	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 761	17.9500	17 254
Normandin, Yves	7								
Computershare	PI		O	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 018	17.9500	30 606
Quarin, Joseph	5								
Computershare	PI		O	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 157	17.9500	
			M	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 315	17.9500	136 175
Rajotte, Joseph	7								
Computershare	PI		O	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 159	17.9500	20 416
Rudnick, Andrea	5								
COMPUTERSHARE	PI		O	2009-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 529	17.9500	1 529
IMAX Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wechsler, Bradley J.	4, 5		O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 335)	13.9600USD	774 950
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 335)	13.6400USD	766 615
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 315)	12.9900USD	758 300
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 335)	14.7900USD	749 965
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 335)	15.4300USD	741 630
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 335)	15.8400USD	733 295
Imperial Metals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Edwards, Norman Murray	3		O	2010-03-10	D	36 - Conversion ou échange	1 040 462	8.6500	2 730 306
Moeller, Larry G.	4		O	2010-03-10	D	36 - Conversion ou échange	75 144	8.6500	862 273
<i>Débetures convertibles</i>									
Edwards, Norman Murray	3		O	2010-03-10	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 9 000 000.00)	8.6500	\$ 0.00
Moeller, Larry G.	4		O	2010-03-10	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 650 000.00)	8.6500	\$ 0.00
IMRIS Inc.									
<i>Options</i>									
Batista, Pablo	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	25 350		150 607
Dahan, Meir	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	57 038		190 028
Liebenthal, Ram	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	60 840		229 362
McNeill, Kelly Bret	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	13 943		113 943
Richmond, Edward	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	38 025		813 678
Sutton, Denis E.	5		O	2010-03-03	D	50 - Attribution d'options	59 826		236 539
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	10.4200	27 221 779
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.4000	27 222 279

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	11.1200	27 213 279
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.4500	27 213 879
			O	2010-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.7000	27 214 279
Indigo Books & Music Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brekken, Kay	8		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	12 000	5.2000	12 000
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	17.2514	0
			O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	5 000	8.2500	5 000
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	17.2514	0
<i>Options</i>									
Brekken, Kay	8		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	5.2000	30 000
			O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	8.2500	25 000
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Frape, Eric Russell	7		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 226	33.6000	12 452
Innergex Énergie, Fonds de revenu									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lachapelle, Lise	4	R	O	2009-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.6600	7 000
Intact Corporation financière									
<i>Actions ordinaires</i>									
BLAIR, ALAN JOHN	5		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 647)	43.2400	3 707
Iles, Derek Andrew	5		O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	41.0000	9 783
Intact Financial Corporation	1		O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	69 400	40.6581	69 400
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	79 000	41.3361	148 400
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	73 500	41.7841	221 900
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	272 700	41.9071	494 600
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	79 000	42.0307	573 600
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(69 400)		504 200
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(79 000)		425 200
Roy, Gilles	5		O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	42.0000	3 544
Intema Solutions Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ravary, Pierre	5		O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.0388	416 000
Inter Pipeline Fund									
<i>Deferred Unit Right</i>									
Arsenych, Stephen James	5		O	2010-03-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	12.0240	82 484
Intrinsyc Software International, Inc.									
<i>Options</i>									
Duguay, George Arthur	4		O	2010-01-20	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		150 000
ISE Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Deutch, Philip Joseph	4, 6								
NGP Energy Technology Partners, L.P.	PI		O	2010-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 160 830
Ellis III, Alexander	4, 6								
Rockport Capital Partners II, L.P.	PI		O	2010-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 140 840
Rockport Capital Partners, L.P.	PI		O	2010-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 991
Rockport Co-Investment Fund I, L.P.	PI		O	2010-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 997
Goette, Gerd-Dieter Andreas	4								
Siemens Venture Capital GmbH	PI		O	2010-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 294 857
Goodman, David Roy	4		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			93 783
CDJ Family Holdings, LLC	PI		O	2010-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 244
North Arrows-ISE Investment LLC	PI		O	2010-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			192 763
Mazaika, David Michael	4		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			45 567
NGP Energy Technology Partners, L.P.	3		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 160 830
Quallen, Mark Edward	4		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			78 289
Rockport Capital Partners	3								
Rockport Capital Partners II, L.P.	PI		O	2010-02-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 140 840
Rockport Capital Partners, L.P.	PI		O	2010-02-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 991
Rockport Co-Investment Fund I, L.P.	PI		O	2010-02-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 997
Sears, Michael Euric	4								
Siemens Venture Capital GmbH	PI		O	2010-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 294 857
Siemens Venture Capital GmbH	3		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 294 857
Spragg, Justin Michael	5		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 601
<i>Options</i>									
Bernasconi, Alex George	5		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 749
Deutch, Philip Joseph	4, 6		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 332
Ellis III, Alexander	4, 6		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 332
Goette, Gerd-Dieter Andreas	4		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Goodman, David Roy	4		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 663

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Restricted Voting Shares</i>									
Mazaika, David Michael	4		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 419
Morash, David Lee	5		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			202 998
Quallen, Mark Edward	4		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 109
Sander, Richard Joseph	4, 5		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			301 998
Sears, Michael Euric	4		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Spragg, Justin Michael	5		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			153 229
Deutch, Philip Joseph	4, 6								
NGP Energy Technology Partners, L.P.	PI		O	2010-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 741 285
Ellis III, Alexander	4, 6								
Rockport Capital Partners II, L.P.	PI		O	2010-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 693 280
Rockport Capital Partners, L.P.	PI		O	2010-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			36 005
Rockport Co-Investment Fund I, L.P.	PI		O	2010-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 001
Goodman, David Roy	4		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			215 612
CDJ Family Holdings, LLC	PI		O	2010-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			29 406
North Arrows-ISE Investment LLC	PI		O	2010-02-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			462 934
Mazaika, David Michael	4		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			109 433
NGP Energy Technology Partners, L.P.	3		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 741 285
Rockport Capital Partners	3		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Rockport Capital Partners II, L.P.	PI		M	2010-02-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 693 280
Rockport Capital Partners, L.P.	PI		O	2010-02-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			36 005
Rockport Co-Investment Fund I, L.P.	PI		O	2010-02-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 001
Iseemedia Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berman, David	5		O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1800	30 000*
Makhoul, Elie	5		O	2010-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 700 000
Ivanhoe Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gow, D. Jay	5		O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 250	8.3500	15 446
			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	10.5600	35 446
			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	16.6200	30 446

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 250)	16.6500	14 196
Porteur inscrit			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	16.6800	9 196
<i>Options</i>									
Gow, D. Jay	5		O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	8.3500	306 250
			O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	10.5600	286 250
Ivernia Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ingalls & Snyder, LLC	3		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(115 000)	0.4182USD	5 428 410
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.4135USD	5 328 410
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64 000)	0.4106USD	5 264 410
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(210 000)	0.4182USD	5 054 410
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(790 000)	0.4430USD	4 264 410
Jazz Air Income Fund									
<i>Droits (Ongoing Long-Term Incentive Plan) (Units)</i>									
Copp, Colin	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(610)		91 273
			O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 653)		78 620
FLYNN, Rick	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(499)		55 159
			O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 353)		44 806
Linthwaite, Steven	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(427)		55 623
			O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 857)		46 766
MAHODY, Jolene	5		O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(610)		106 372
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 653)		93 719
RANDELL, Joseph D.	4, 5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 698)		475 713
			O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(76 687)		399 026
ROWE, Allan D.	5		O	2010-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 387)		139 921
			O	2010-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(28 758)		111 163
Snowdon, Barbara	5		O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(529)		62 565
			O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 971)		51 594
STEER, Richard A.	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(610)		64 225
			O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 653)		51 572
<i>Parts</i>									
Copp, Colin	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 653		12 653
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 653)	4.2315	0
FLYNN, Rick	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 353		24 725
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 001)	4.2317	19 724
Linthwaite, Steven	5		O	2007-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 857		8 857
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 857)	4.2315	0
MAHODY, Jolene	5		O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 653		34 459
			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 112)	4.2168	28 347
RANDELL, Joseph D.	4, 5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	76 687		243 586
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 040)	4.2315	206 546
ROWE, Allan D.	5		O	2010-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	28 758		77 462
			O	2010-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 891)	4.2168	63 571
Snowdon, Barbara	5		O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 971		11 771
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 971)	4.1800	800
STEER, Richard A.	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 653		39 766

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 871)	4.2315	33 895
Junex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aubert, Jacques	4, 5, 3								
Gestion Jaques Aubert	PI		O	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	2.2000	6 308 200
			O	2010-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.3000	6 298 200
Katanga Mining Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Glencore International AG	3								
Glencore Finance (Bermuda) Limited	PI	R	O	2010-02-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(58 400 760)	0.2970USD	47 557 241
Line Trust Corporation Limited, in its capacity as Trustee o	3								
Ellesmere Global Limited	PI		O	2009-10-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	I	71 - Exercice d'un dérivé émis par un tiers	58 400 760	0.2970USD	58 400 760
<i>Guarantee secured by pledge, matures June 30, 2010</i>									
Line Trust Corporation Limited, in its capacity as Trustee o	3								
Breton Global Limited	PI		O	2009-10-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-23	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		1
<i>Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément) Call Option</i>									
Line Trust Corporation Limited, in its capacity as Trustee o	3								
Ellesmere Global Limited	PI		O	2010-02-26	I	71 - Exercice d'un dérivé émis par un tiers	(1)	0.2970USD	0
Killam Properties Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buckle-McIntosh, Ruth Mary	5		O	2010-02-26	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 875)		0
RRSP	PI		O	2007-06-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 875		1 875
Kingsway Financial Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Butler, Scott Allen	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 431		10 961
Mitchell, Bruce	3		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	283 700	1.7150	5 719 178
Kinross Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Rick Allen	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 800	18.7600	24 058
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(598)	18.7600	23 460
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 479	19.1600	24 939
			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(424)	19.1600	24 515
BAKER, TIMOTHY CLIVE	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 624	19.1600	63 981
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 303)	18.7600	55 678
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 611	19.1600	71 289
			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 396)	19.1600	63 893
			O	2009-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 757)	22.7000	
			M	2009-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 757)	22.7000	38 115
Binvignat Toro, Julio	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 119	19.0700	14 162
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 375		15 537
Boehlert, Thom Michael	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 933	18.7600	66 937
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 506)	18.7600	59 431

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 953	19.1600	76 384
			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 032)	19.1600	68 352
Burt, Tye Winston	4, 5		O	2009-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	24.9000	
			M	2009-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	24.9000	348 485
			O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	45 926	18.7600	429 891
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 634)	18.7600	408 257
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	54 396	19.1600	462 653
			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 769)	19.1600	436 884
			O	2009-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 926)	23.9100	
Chausse, Robert Joseph	5		M	2009-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(6 926)	23.9100	341 559
			O	2009-01-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 013
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 013)	19.0000	0
Colnett, Lisa	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 551	18.7600	4 548
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(732)	18.7600	3 816
Crossland, James	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 117	18.7600	26 565
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 354)	18.7600	23 211
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 550	19.1600	26 761
			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 683)	19.1600	25 078
Elliott, Thomas Ballantyne	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 771	18.7600	3 434
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(836)	18.7600	2 598
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 104	19.1600	3 702
			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(525)	19.1600	3 177
Fiorino, Pierluigi Antonio	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 076	18.7600	1 076
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 076)	18.7600	0
Freire, Jose Roberto Mendes	5		O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 112		2 212
Gold, Geoffrey Peters	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 820	18.7600	53 368
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 569)	18.7600	47 799
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 307	19.1600	65 106
			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	19.1600	56 906
Hayduk, Nicholas James	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 709	18.7600	3 931
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(807)	18.7600	3 124
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 108	19.1600	4 232
			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(527)	19.1600	3 705
Henderson, Robert Duncan	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 712	18.7600	15 838
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 279)	18.7600	14 559
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 884	19.1600	16 443
			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(894)	19.1600	15 549
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	484	19.1600	16 033
Rollinson, Jonathon Paul	5		O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(232)	19.1600	15 801
			O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 760	18.7600	18 721
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 244)	18.7600	16 477
			O	2009-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 738)	19.2500	
			M	2009-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 738)	19.2500	13 002
<i>Options</i>									
Baker, Rick Allen	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	10 576	19.2300	66 435
BAKER, TIMOTHY CLIVE	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	95 423	19.2300	395 877
Binvignat Toro, Julio	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	21 551	19.2300	53 890

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
<i>Porteur inscrit</i>									
Boehlert, Thom Michael	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	83 495	19.2300	423 607
Burt, Tye Winston	4, 5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	255 595	19.2300	1 475 901
Chausse, Robert Joseph	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	12 151	19.2300	24 151
Colnett, Lisa	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	65 319	19.2300	114 375
Crossland, James	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	68 159	19.2300	173 400
Elliott, Thomas Ballantyne	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	11 824	19.2300	61 989
Fiorino, Pierluigi Antonio	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	13 668	19.2300	34 977
Flores Zelaya, Jose Eduardo	7	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	15 838	19.2300	48 717
Freire, Jose Roberto Mendes	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	10 981	19.2300	34 171
Gold, Geoffrey Peters	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	68 159	19.2300	327 786
Hayduk, Nicholas James	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	11 436	19.2300	37 951
Henderson, Robert Duncan	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	21 264	19.2300	83 428
Hill, Christopher T.	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	10 576	19.2300	48 853
Isto, Mark Edward	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	24 023	19.2300	77 571
Lam, Juliana Lan	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	16 472	19.2300	76 317
Naidoo, Erwyn Mark	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	13 029	19.2300	49 934
Naumovski, Ljupco Lou	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	14 731	19.2300	57 221
Riley, Shelley M.	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	7 757	19.2300	28 402
Roberts, Lauren Martin	7	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	14 885	19.2300	69 356
Rollinson, Jonathon Paul	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	96 558	19.2300	204 464
Samson, Sean Joseph Foley	5	R	O	2010-02-22	D	50 - Attribution d'options	12 450	19.2300	57 845
<i>Restricted Shares</i>									
Baker, Rick Allen	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 800)	18.7600	14 245
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 479)	19.1600	12 766
		R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 193	19.2300	16 045
BAKER, TIMOTHY CLIVE	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 624)	18.7600	125 564
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 611)	19.1600	109 953
		R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	52 419	19.2300	143 188
Binvignat Toro, Julio	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 119)	19.0700	19 407
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 375)		18 032
		R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 840	19.2300	21 526
Boehlert, Thom Michael	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 933)	18.7600	124 375
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 953)	19.1600	107 422
		R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 867	19.2300	140 308
Burt, Tye Winston	4, 5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(45 926)	18.7600	390 840
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(54 396)	19.1600	336 444
		R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	140 406	19.2300	436 766
Chausse, Robert Joseph	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 013)	19.0000	14 291
		R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 265	19.2300	17 304
Colnett, Lisa	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 551)	18.7600	49 453
		R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 882	19.2300	51 004
Crossland, James	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 117)	18.7600	72 440
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 550)	19.1600	68 890
		R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 442	19.2300	79 557
Elliott, Thomas Ballantyne	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 771)	18.7600	21 001
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 104)	19.1600	19 897
		R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 043	19.2300	22 772

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Fiorino, Pierluigi Antonio	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 076)	18.7600	17 782
		R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 297	19.2300	18 858
Flores Zelaya, Jose Eduardo	7	R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 700	19.2300	27 641
Freire, Jose Roberto Mendes	5		O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 112)		13 841
		R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 033	19.2300	14 953
Gold, Geoffrey Peters	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 820)	18.7600	102 184
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 307)	19.1600	84 877
		R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 442	19.2300	114 004
Hayduk, Nicholas James	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 709)	18.7600	13 881
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 108)	19.1600	12 773
		R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 779	19.2300	15 590
Henderson, Robert Duncan	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 712)	18.7600	22 103
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 884)	19.1600	20 219
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(484)	19.1600	19 735
		R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 681	19.2300	24 815
Hill, Christopher T.	5	R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 194	19.2300	14 651
Isto, Mark Edward	5	R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 197	19.2300	27 325
Lam, Juliana Lan	5	R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 050	19.2300	30 421
Naidoo, Erwyn Mark	5	R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 862	19.2300	21 763
Naumovski, Ljupco Lou	5	R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 020	19.2300	22 908
Riley, Shelley M.	5	R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 276	19.2300	10 569
Roberts, Lauren Martin	7	R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 177	19.2300	26 407
Rollinson, Jonathon Paul	5		O	2010-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 706)	18.7600	122 371
		R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	53 043	19.2300	127 077
Samson, Sean Joseph Foley	5	R	O	2010-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 468	19.2300	19 311
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rovzar, Alexis Eugenio	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 723		12 388
<i>Actions ordinaires ESOP</i>									
Graham Parker, Susan Margaret	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	458		7 023
Grant, Robert James	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	273		3 854
Heffernan, Peter Francis James	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	228		2 625
Mackey, Anita Elizabeth	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	325		1 178
Mansour, Eric	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89		416
McKenzie, Kimberlee	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	120		
			M	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	120		571
Teron, Bruce Charles	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33		45
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Barnes, John David	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	53.2200	1 814*
			O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	1 050	41.7000	2 864
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 050)	70.9700	1 814
Benavides, Julie M Benavides	7								
TD Banknorth Inc 401(k) Plan	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	45.1300USD	571
Chauvin, Mark Russell	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	6 336	40.9200	49 221
			O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	8 300	41.7000	57 521
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 636)	70.9700	42 885

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	6 336	40.9200	49 221
			O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	8 300	41.7000	57 521
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 636)	70.8200	42 885
Crisp, Glenda Lynne	5								
The Canada Trust Company	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	211	52.8100	1 379*
Davis, Catherine Elizabeth	5								
The Canada Trust Company	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	51.1100	43
Dexter, Timothy	7								
TD Banknorth Inc. 401(k) Plan	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	45.1300USD	78
Douglas, Paul Campbell	1								
			O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	22 628	40.9200	68 774
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 628)	70.9700	46 146
Driscoll, Lisa Anne	5								
			O	2010-03-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	119		13 863
			O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	3 300	41.7000	17 044
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	70.9700	13 744
The Canada Trust Company	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39	41.9500	
			M	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	41.9500	119
			O	2010-03-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(119)		0
Drummond, Don	5								
			O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	7 180	41.7000	28 637
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 180)	70.8200	21 457
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 736)	70.9400	19 721
Duncan, David George	5								
Investor company	PI		O	2010-03-09	I	51 - Exercice d'options	2 200	41.7000	10 581*
			O	2010-03-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	70.8200	8 381*
Gazzard, William Ryrie	5								
The Canada Trust Company	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	126	52.6900	960*
Huyer, Paul Willem	5								
			O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	6 050	41.7000	42 348
		R	O	2008-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 050)	70.8200	35 180
Koppe, Derkjan	5								
			O	2010-01-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	129	70.4800	3 511
The Canada Trust Company	PI		O	2010-01-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(129)	70.4800	1
MacIntyre, Drew Evan	5								
			O	2010-03-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	202	52.8800	167 963
McAdam, Peter	5								
			O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	1 000	41.7000	6 005*
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	70.9700	5 005*
McInnis, Ronald Joseph	5								
The Canada Trust Company	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	232	58.5500	12 538
McMonagle, Angela Marie	5								
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	345	53.3500	601
O'Leary, Robert	5								
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 660)	70.9400	0
Parmenter, Neil John	5								
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	44	54.6400	1 043
Rennie, Howard Allan	5								
The Canada Trust Company	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	51.1200	757
Sallas, James	5								
The Canada Trust Company	PI		O	2008-02-26	I	97 - Autre	83		
			M	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83	70.1000	727
			O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	124	52.7400	955
Shirreff, Bruce Mark	5								
The Canada Trust Company	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	530	52.2600	6 028*
Singh, Manjit	5								
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	210	49.7100	(2 997)
Thompson, Kevin Norman	5								
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13	51.1200	3 536

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Zilinski, Mary Beth	5		O	2010-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	70.8700	311
The Canada Trust Company	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	152	53.3800	903
Options									
BACKMAN, CATHY LAURA	5		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	(9 075)	41.7000	51 757
			O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	9 075	41.7000	60 832
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 075)	41.7000	51 757
			O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(1 025)	41.7000	50 732
			O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	1 025	41.7000	51 757
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 025)	41.7000	50 732
Barnes, John David	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(1 050)	41.7000	8 686
Chauvin, Mark Russell	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(6 336)	40.9200	204 388
			O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(8 300)	41.7000	196 088
			O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	(6 336)	40.9200	189 752
			O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	(8 300)	41.7000	181 452
coccimiglio, james e.	5		O	2010-03-08	D	59 - Exercice au comptant	(4 500)		38 164
Cruickshank, Ian Alexander	5		O	2010-03-08	D	59 - Exercice au comptant	(4 700)	41.7000	
			M	2010-03-08	D	59 - Exercice au comptant	(4 700)	41.7000	14 788
			O	2010-03-08	D	59 - Exercice au comptant	(1 180)	40.9200	13 608
Douglas, Paul Campbell	1		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(22 628)	40.9200	224 384
Driscoll, Lisa Anne	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(3 300)	41.7000	44 052
Drummond, Don	5		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	(7 180)	41.7000	68 360
Duncan, David George	5		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	(2 200)	41.7000	22 472*
Huyer, Paul Willem	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(6 050)	41.7000	49 498
McAdam, Peter	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	41.7000	19 584*
La Societe Canadian Tire Limitee									
Actions sans droit de vote Class A									
Canadian Tire Corporation, Limited	1		O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	18 100	52.6192	18 100
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(18 100)	52.6192	0
			O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	15 100	52.7521	15 100
			O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(15 100)	52.7521	0
			O	2010-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	52.9103	2 900
			O	2010-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	52.9103	0
Collver, Robyn Anne	5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	941 388
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	941 288
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	52.0000	941 088
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	52.0000	940 888
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	52.0000	939 688
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	939 588
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	939 488
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	939 388
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	52.0000	938 888
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	938 788
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	938 688
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	938 588
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	938 488
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	52.0000	937 488

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	52.1000	936 988
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.1000	936 888
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	52.1000	936 488
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.2000	936 388
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.2000	936 288
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	52.2000	935 988
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	52.2000	935 488
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.4500	935 388
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	52.4500	934 988
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.4500	934 888
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.4500	934 788
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	52.4500	934 488
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.5500	934 388
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.6000	934 288
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.6000	934 188
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.6000	934 088
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	52.6000	933 888
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.6700	933 788
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	52.6000	933 888
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	52.7000	933 988
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	52.7000	934 088
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	52.8500	935 088
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	52.8800	936 088
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	52.7700	936 388
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.7700	936 588
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.7700	936 788
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.7700	936 988
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.7700	937 188
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.8900	937 388
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	53.0100	937 488
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	53.0800	937 588
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	53.4000	938 588
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	53.7400	939 588
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.0000	939 788
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.0000	940 088
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	54.2600	940 788
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.3500	940 888
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.3500	940 988
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.3500	941 088
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5700	941 188
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.5400	941 488
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5400	941 588
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5400	941 688
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5200	941 788
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5200	941 888
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5200	941 988
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5200	942 088

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5200	942 188
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.5200	942 388
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.5200	942 688
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	942 788
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.5000	942 988
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	943 088
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	943 188
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	943 288
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.5000	943 488
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.5000	943 788
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.5000	944 088
Craig, Gregory George TD Waterhouse	7 PI		O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	54.0000	325
Elliott, Michael Douglas SunLife Financial	7 PI		O	2010-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(366)	51.8728	0
McCann, Dean Charles Sunlife - GRRSP	7, 5 PI		O	2003-03-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	585	54.3479	585
Sunlife - GRRSP for Susan McCann	PI		O	2003-03-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	259	54.3479	259
Pasternak, Stanley William Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	7, 5, 3 PI		O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	52.6000	933 888
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	52.7000	933 988
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	52.7000	934 088
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	52.8500	935 088
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	52.8800	936 088
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	52.7700	936 388
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.7700	936 588
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.7700	936 788
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.7700	936 988
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.7700	937 188
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.8900	937 388
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	53.0100	937 488
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	53.0800	937 588
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	53.4000	938 588
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	53.7400	939 588
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.0000	939 788
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.0000	940 088
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	54.2600	940 788
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.3500	940 888
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.3500	940 988
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.3500	941 088
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5700	941 188
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.5400	941 488
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5400	941 588
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5400	941 688
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5200	941 788

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5200	941 888
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.5200	942 188
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5200	942 288
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5200	942 388
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5200	942 488
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.5200	942 688
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	942 788
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.5000	942 988
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	943 088
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	943 188
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	943 288
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.5000	943 488
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.5000	943 788
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.5000	944 088
Peters, William Lee	3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	941 288
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	52.0000	941 088
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	52.0000	940 888
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	52.0000	939 688
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	939 588
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	939 488
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	939 388
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	52.0000	938 888
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	938 788
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	938 688
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	938 588
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.0000	938 488
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	52.0000	937 488
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	52.1000	936 988
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.1000	936 888
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	52.1000	936 488
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.2000	936 388
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.2000	936 288
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	52.2000	935 988
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	52.2000	935 488
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.4500	935 388
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	52.4500	934 988
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.4500	934 888
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.4500	934 788
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	52.4500	934 488
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.5500	934 388
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.6000	934 288
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.6000	934 188
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.6000	934 088
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	52.6000	933 888
			O	2010-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	52.6700	933 788
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	52.6000	933 888

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	52.7000	933 988
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	52.7000	934 088
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	52.8500	935 088
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	52.8800	936 088
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	52.7700	936 388
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.7700	936 588
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.7700	936 788
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.7700	936 988
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.7700	937 188
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.8900	937 388
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	53.0100	937 488
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	53.0800	937 588
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	53.4000	938 588
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	53.7400	939 588
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.0000	939 788
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.0000	940 088
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	54.2600	940 788
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.3500	940 888
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.3500	940 988
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.3500	941 088
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5700	941 188
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.5400	941 488
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5400	941 588
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5400	941 688
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5200	941 788
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5200	941 888
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5200	941 988
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5200	942 088
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5200	942 188
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.5200	942 388
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.5200	942 688
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	942 788
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.5000	942 988
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	943 088
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	943 188
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.5000	943 288
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	54.5000	943 488
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.5000	943 788
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	54.5000	944 088
Sinnott, Patrick Ronan	5								
NBCN	PI		O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	53.1000	11 500
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	53.0800	11 300
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	53.1100	11 200
			O	2010-03-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	53.2000	10 300
			O	2010-03-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	53.2300	9 400
La Societe de Gestioin AGF Limitee									
<i>Options Stock Option Plan</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Bogart, Robert	5		O	2010-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	75 000	16.2000	75 000
Laboratoires Paladin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Larose, Patrice	5		O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(182)	19.6000	297*
			O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	12 500	19.6200	
			M	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	12 500	10.1700	
			M'	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	11.0600	
			M''	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	11.0600	10 479
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	19.6200	(2 021)*
			O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	2 500	6.6000	479*
<i>Options Stock Options</i>									
Beaudet, Mark	4, 5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	26 250	19.6900	138 750
Freeman, Michael	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	26 250	19.6900	129 525
Goodman, Jonathan	4, 5, 3		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	52 500	19.6900	267 833
Larose, Patrice	5		O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	19.6200	65 000
			O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	26 250	19.6900	91 250*
Nawacki, Mark Henry	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	26 250	19.6900	103 750*
Sakhia, Samira	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	26 250	19.6900	131 250
Walewicz, Joseph Andrew	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	26 250		51 250
Lanesborough Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Thorsteinson, Arni Clayton	4, 5, 8								
2668921 Manitoba Ltd.	PI		O	2010-03-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(616 660)		2 324 509
Shelter Canadian Properties Limited	PI		O	2010-03-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	616 660		619 788
les aliments High Liner incorporee									
<i>Options</i>									
Buntain, Derek Hedley Longworth	4		O	2010-02-23	D	50 - Attribution d'options	5 500		15 500
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Maksymetz, Gary Louis	5		O	2010-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 832
Cynthia Maksymetz	PI		O	2010-02-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 668
<i>Droits Restricted Share Units settled with market shares</i>									
Maksymetz, Gary Louis	5		O	2010-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			140 700
<i>Droits Restricted Share Units settled with treasury shares</i>									
Maksymetz, Gary Louis	5		O	2010-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 700
<i>Options Employee</i>									
Maksymetz, Gary Louis	5		O	2010-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			85 800
Les Distilleries Corby Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alexander, Andrew	5		O	2010-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	203	15.3210	8 357
Holub, Paul	5		O	2010-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	161	15.3210	5 205
Kirke, Howard	5		O	2010-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	143	15.3210	6 391
O'Driscoll, Roland Patrick	4, 5		O	2010-01-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	130	15.2980	130
			O	2010-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	130	15.3210	260
Pourchet, Thierry Roger Jacques Marie	4, 5		O	2010-01-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	98	15.2980	98

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Valencia, Marc Andrew	5		O	2010-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	15.3210	195
			O	2010-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	160	15.3210	5 456
Les Industries Avcorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Growth Works Capital Ltd. & Affiliates (venture capital unit	3								
Working Opportunity Fund (EVCC) Ltd.	PI		O	2010-03-01	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 777 321	0.0550	19 741 478
WORKING OPPORTUNITY FUND (EVCC) LTD.	3		O	2010-03-01	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 777 321	0.0550	19 741 478
Les Métaux Focus Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Poulin, Jean-Pierre	4, 5		O	2008-12-09	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(5 838 365)		1 946 122
		R	O	2009-03-30	D	97 - Autre	700 000	0.0500	2 646 122
Les Mines d'or Visible Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Champagne, Sylvain	4, 5		O	2010-03-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.2050	54 008
Nathalie Goulet	PI		O	2007-07-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.2050	12 500
			O	2010-03-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.2050	15 000
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hoffman, Michael	7		O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	25.0000	10 000
Linear Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sylvestre, Michel	5		O	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	250 000	2.0000	
			M	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	250 000	2.0000	
		R	M'	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	250 000	2.0000	
			M''	2009-10-14	D	50 - Attribution d'options	250 000	2.0000	260 000
Lunetterie New Look Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Bennett, William John	4		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	79 877		79 877*
Bennett Chruch Hill Capital	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	I	36 - Conversion ou échange	546 000		546 000*
RRSP	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	I	36 - Conversion ou échange	134 138		134 138*
Benvest Holdings Limited	3		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	4 764 200		4 764 200*
Boulangier, Claire	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	9 133		9 133*
Cherney, Richard	4		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	3 000		3 000*
RRSP	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	I	36 - Conversion ou échange	5 000		5 000*
Cleman, M. William	4		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	50 000		50 000*
RRSP	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-03-02	I	36 - Conversion ou échange			
Deschamps, Jean-Luc	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	15 000		15 000*
Echenberg, Paul S.	4		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	110 000		110 000*
Eckvest Equity Inc.	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	I	36 - Conversion ou échange	60 000		60 000*
Ferguson, William R.	4		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	42 600		42 600*
Strew Investments Ltd	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	I	36 - Conversion ou échange	106 250		106 250*
Gagné, Martial	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	20 000		20 000*
Pearson, Charles Emmett	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	144 840		144 840*
CEP RRSP	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	I	36 - Conversion ou échange	109 000		109 000*
CEP Tax-Free Account	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	I	36 - Conversion ou échange	1 580		1 580*
Judith Alice Pearson RRSP	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	I	36 - Conversion ou échange	81 000		81 000*
Judy Tax-free Account	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	I	36 - Conversion ou échange	1 580		1 580*
Norjem Capital Inc.	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	I	36 - Conversion ou échange	120 000		120 000*
Roy, Michel	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	1 000		1 000*
St-Amant, Linda	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	1 200		1 200*
<i>Options</i>									
Boulangier, Claire	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	1 667	5.7700	1 667*
			O	2010-03-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	5 000	7.2600	6 667*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	5 000	5.4000	11 667*
Deschamps, Jean-Luc	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	135 000	7.4400	135 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	20 000	5.4000	155 000*
Echenberg, Paul S.	4		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	20 000	7.3000	20 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	10 000	7.2000	30 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	10 000	5.4000	40 000*
Ferguson, William R.	4		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	20 000	7.3000	20 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	10 000	7.2000	30 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	10 000	5.4000	40 000*
Gagné, Martial	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	10 000	5.1000	10 000*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	10 000	5.7700	20 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	90 000	7.4400	110 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	25 000	7.3200	135 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	50 000	5.4000	185 000*
Pageau, Mario	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	3 000	5.1000	3 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	5 000	5.7700	8 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	5 000	7.2600	13 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	5 000	5.4000	18 000*
Reimnitz, France	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	5 000	5.1000	5 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	5 000	5.7700	10 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	5 000	7.2600	15 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	5 000	5.4000	20 000*
Rouleau, Caroline	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	8 000	5.1000	8 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	5 000	5.7700	13 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	5 000	7.2600	18 000*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	5 000	5.4000	23 000*
Roy, Michel	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	3 000	5.4000	3 000*
St-Amant, Linda	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	1 800	5.7700	1 800*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	3 000	7.2600	4 800*
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	3 000	5.4000	7 800*
Yanofsky, Terry	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	50 000	5.4000	50 000*
Lunetterie New Look Inc. (auparavant Benvest Capital Inc.)									
<i>Actions échangeables</i>									
Bennett, William John	4		O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(79 877)		0
Bennett Church Hill Capital Inc.	PI		O	2010-03-02	I	36 - Conversion ou échange	(222 535)		0
Benvest Holdings Limited	3		O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(2 789 761)		0
Pearson, Charles Emmett	5								
Norjem Capital Inc.	PI		O	2010-03-02	I	36 - Conversion ou échange	(79 999)		0
Magna International Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Ecker, Johann Peter	7		O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	579	60.0300	2 787
Galifi, Vincent Joseph	5		O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	28 900	35.1000USD	34 173
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 900)	57.2100USD	5 273
Lee, Arthur Lawrance	7		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	272	60.0800	2 975
Tatters, Douglas Richard	7		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	650	59.9500	2 700
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	59.8000	3 200
Walker, Donald James	4, 5								
DWMAG Inc.	PI		O	2010-03-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	59.7100	53 171
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	59.5000	33 171
<i>Options</i>									
Galifi, Vincent Joseph	5		O	2010-03-01	D	51 - Exercice d'options	(28 900)	35.1000USD	440 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Manitoba Telecom Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blouin, Pierre J.	4, 5		O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 366	33.3500	12 075
Everett, N. Ashleigh	4								
Stuart Murray	PI		O	2010-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	32.1100	100
			O	2010-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	32.1200	0
<i>Actions ordinaires Employee Share Ownership Plan</i>									
Stewart, Laurie D.	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	391	33.4300	883
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Blouin, Pierre J.	4, 5		O	2010-03-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	841	33.3500	61 748
			O	2010-03-04	D	58 - Expiration de droits de souscription	(8 534)		53 214
			O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 182)	33.3500	52 032
			O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 366)	33.3500	50 666
Manulife Brompton Advantaged Bond Fund									
<i>Class A Units</i>									
Manulife Brompton Advantaged Bond Fund	1		O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.8000	100
			O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	10.8000	0
March Networks Corporation									
<i>Options</i>									
Wadasinghe, Ruwan Chandana	5		O	2010-03-04	D	50 - Attribution d'options	30 000	3.9400	30 000
Mazarin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
LeBoutillier, John	4, 5								
Nesbitt Burns	PI		O	2010-03-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0300	516 000
			O	2010-03-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0300	518 000
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Misener, Michael	5								
CIBC Wood Gundy (Michael Misener)	PI		O	2010-03-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(362)	13.8000	2 324
CIBC Wood Gundy TFSA Account (Michael Misener)	PI		O	2010-03-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	362	13.8000	922
Oldenburg, Tammy	5								
BMO Investor Line (Tammy Oldenburg)	PI		O	2010-03-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(364)	13.7000	197
BMO InvestorLine TFSA	PI		O	2010-03-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	364	13.7000	876
Sutherland, Derek	5								
HSBC InvestDirect	PI		O	2010-03-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(390)	13.6000	40 960
			O	2010-03-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(390)	13.4600	40 570
			O	2010-03-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 500)	13.4600	39 070
HSBC InvestDirect - RRSP (Deb Sutherland)	PI		O	2010-03-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 500	13.4600	6 800
HSBC InvestDirect - TFSA	PI		O	2010-03-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	390	13.6000	890
HSBC InvestDirect - TFSA (Deb Sutherland)	PI		O	2010-03-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	390	13.4600	890
MDC Partners Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Subordinate Voting Shares</i>									
Kamerschen, Robert	4		O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	9.7000USD	187 061
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	9.8700USD	198 061
Medicago Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Landry, Nathalie	5		O	2010-03-10	D	54 - Exercice de bons de souscription	24 000	0.2500	94 000
Seccareccia, Pierre	4		O	2010-03-10	D	54 - Exercice de bons de souscription	25 000	0.2500	150 000
Bons de souscription									
Landry, Nathalie	5		O	2010-03-10	D	54 - Exercice de bons de souscription	(24 000)		11 000
Seccareccia, Pierre	4		O	2010-03-10	D	54 - Exercice de bons de souscription	(25 000)		0
Medical Facilities Corporation									
Income Participating Securities									
Temkin, Seymour	4								
860686 Ontario Limited c/o Irving Storfer	PI		O	2009-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	496		3 051
MEGA Brands Inc.									
Actions ordinaires									
Albert, Jean-François	5	R	O	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.4650	
			M	2009-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.4650	590
Mineraux Sierra Inc.									
Actions ordinaires									
Farrant, Michael Hugh	4, 5		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2850	248 500
Mines Agnico-Eagle Limitee									
Actions ordinaires									
Baker, Leanne Marie	4		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	5 000	41.2400USD	9 000
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	61.2745USD	4 000
Options									
Baker, Leanne Marie	4		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	41.2400USD	65 120
Mines Aurizon Ltee									
Actions ordinaires									
STOKKE KEMP, JULIE ANN	5		O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.2500	50 200
Mines d'Or Dynacor Inc.									
Actions ordinaires									
Demers, Roger	4		O	2010-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(50 000)		50 000
R.E.E.R. - Brigitte	PI		O	2009-11-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	50 000		50 000
MINT Income Fund									
Bons de souscription									
Jestley, W. Garth	4, 5		O	2010-02-25	D	53 - Attribution de bons de souscription	32	9.7500	4 554
RRSP	PI		O	2010-02-25	I	53 - Attribution de bons de souscription	56	9.7500	7 974
Orrico, Dean	4, 5		O	2010-02-25	D	53 - Attribution de bons de souscription	63	9.7500	9 009
ITF Jacob and Joshua Orrico	PI		O	2010-02-25	I	53 - Attribution de bons de souscription	10	9.7500	1 510
RRSP	PI		O	2010-02-25	I	53 - Attribution de bons de souscription	22	9.7500	3 211
Ramirez, Francis	5								
RRSP	PI		O	2010-02-25	I	53 - Attribution de bons de souscription	8	9.7500	1 140
Schmid, Laurence	4								
RRSP	PI		O	2009-12-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-25	I	53 - Attribution de bons de souscription	4 000	9.7500	4 000
Sandra Schmid	PI		O	2009-12-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-25	C	53 - Attribution de bons de souscription	3 000	9.7500	3 000
Parts de fiducie									
MINT Income Fund	1		O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.4200	18 056 718
			O	2010-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.2000	18 066 418

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.6500	17 955 218
			O	2010-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.5000	17 957 218
			O	2010-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.5700	17 958 218
			O	2010-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.3400	17 961 218
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	26 500	9.5400	17 987 718
			O	2010-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	19 500	9.6600	18 007 218
			O	2010-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	13 500	9.8000	18 020 718
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.8200	18 025 718
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.9500	18 030 718
			O	2010-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	9.9100	18 036 718
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.8900	18 038 718
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	9.4600	18 048 718
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4400	18 051 718
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4000	18 054 718
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	9.4000	18 065 718
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	9.4000	17 955 118
MKS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cull, John	7		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	2 000	6.8000USD	13 313*
<i>Options</i>									
Cull, John	7		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	6.8000USD	58 402*
Morguard Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Munsters, Frank	6		O	2004-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.9870	1 000
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.0500	1 500
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	13.0160	2 700
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	13.0600	3 000
Walker, Timothy James	5		O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.0000	6 000
MOSAID Technologies Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lindgren, John Carleton	4, 5		O	2010-03-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 334		43 004
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 547)	23.8732	41 457
<i>Droits</i>									
Lindgren, John Carleton	4, 5	R	O	2009-03-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		25 000*
			O	2010-03-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 334)		54 348
NCE Diversified Flow-Through (10) Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
McQuat, Jack F.	4		O	2010-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	400	25.0000	400
New Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Milau, christian	5								
Jocelyn John Milau	PI		O	2010-03-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	4.7200	2 000
Nelsen, Craig Joseph	4		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	22 500	1.8200	752 250
Portmann, Hannes Philip	5		O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	4.7890	1 400
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Nelsen, Craig Joseph	4		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(22 500)	1.8200	168 690
Newalta Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Borys, Michael	5								
Employee Savings Plan Trustee	PI		O	2010-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 545	5.9000	9 073
Cadotte, Alan Paul	4, 5								
Employee Savings Plan Trustee	PI		O	2010-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 225	5.7100	106 142
Donaleshen, Terry Peter	5								
Employee Savings Plan Trustee	PI		O	2010-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 225	4.8500	17 235
Spousal RRSP	PI		O	2010-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 309	5.8400	19 248
Dugandzic, Peter Anthony	5								
Employee Savings Plan Trustee	PI		O	2010-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 471	5.3600	17 386
McClimans, James Lynn	5								
Employee Savings Plan Trustee	PI		O	2010-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 329	4.4200	4 714
Pecharsky, Douglas Allen	5								
Employee Savings Plan Trustee	PI		O	2010-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 423	5.5900	8 797
Pinder, Richard Hughes	4								
Acumen RSP	PI		O	2010-03-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	8.7500	10 000
Sifton, Ronald Les	4, 5								
Employee Savings Plan Trustee	PI		O	2010-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 277	4.4700	6 692
Wells, Harry Allan	5								
Employee Savings Plan Trustee	PI		O	2010-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 044	6.1700	6 093
Whiteley, Took	5								
Employee Savings Plan Trustee	PI		O	2010-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 902	5.5900	14 805
Wilkie, James Craig	5								
Employee Savings Plan Trustee	PI		O	2010-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 910	4.4600	8 657
<i>Options</i>									
Milligan, R. Vance	4		O	2010-03-05	D	59 - Exercice au comptant	(2 000)	9.3000	38 000
			O	2010-03-05	D	59 - Exercice au comptant	(500)	9.0800	37 500
Riddell, Clayton H.	3		O	2010-03-01	D	59 - Exercice au comptant	(2 000)	9.3000	39 000
			O	2010-03-01	D	59 - Exercice au comptant	(500)	9.0800	38 500
Nexen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arnold, James Theodore	5								
ScotiaMcLeod - Cash Acct	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	819	23.8500	1 227
Backus, Jeffrey Michael	5								
Scotia McLeod	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 013	22.7000	2 468
Scotia McLeod RSP	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	22.1800	3 733
Beattie, Craig Irwin	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	21.5000	2 448
ScotiaMcLeod non-registered account	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 340	21.4800	7 079
Black, Robert J	7								
ScotiaMcLeod Cash Acct	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 616	21.4800	8 266
Bogle, Edward Warren	7								
ScotiaMcLeod Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 040	21.4900	7 566
Christensen, Misti Larene	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6		780
ScotiaMcLeod Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	350	22.5200	760
ScotiaMcLeod Inc. RRSP	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	371	22.4400	3 109

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Cummings, Charles James	5								
ScotiaMcLeod Cash Acct.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	540	24.2600	1 747
ScotiaMcLeod RRSP Acct.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	23.3800	2 100
Gendron, Jacques Roland	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	28.4000	540
ScotiaMcLeod	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 279	22.4200	6 553
Harvey, Lewis Trenear	7								
Capita	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	508	23.2400	2 588
Jenkins, Kevin John	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121		12 536
Kopitar, Frank Edward	7								
ScotiaMcLeod Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 828	22.3000	23 543
McKenzie, Kim Douglas	7								
ScotiaMcLeod Savings Plan	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 636	22.3800	8 710
ScotiaMcLeod Savings Plan RRSP	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	21.2700	1 028
Miller, Eric Bernard	5								
ScotiaMcLeod Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 930	2247.0000	6 401
Mooney, Alistair John	7								
ScotiaMcLeod	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 715	22.3200	17 413
Muller, Brendon Troy	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16		1 326
ScotiaMcLeod Cash Account	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 348	22.4700	4 431
ScotiaMcLeod RRSP	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	21.2700	1 797
Nieuwenburg, Gary Hendricus	7, 5								
ScotiaMcLeod Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 734	22.5000	26 555
O'Brien, Alan	7								
Employee Savings Plan	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	837		3 980
Power, Una Marie	7, 5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42		9 518
ScotiaMcLeod Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 979	22.3800	12 000
ScotiaMcLeod Inc. RRSP	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	21.2700	5 954
Reinhart, Kevin Jerome	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	162	21.2500	34 320
Marianne Louise Reinhart	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	21.2500	1 581
ScotiaMcLeod Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 598	22.3800	25 769
ScotiaMcLeod Inc. RRSP	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	21.2500	4 185
Reinsborough, Brian Charles	7								
The 401(K) Company	PI		O	2003-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	7 573		7 573
			O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	772		8 345
Roessel, Theresa Anne	7								
ScotiaMcLeod Cash Acct	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	979	21.4900	6 153
ScotiaMcLeod RRSP	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	21.2700	1 094
Romanow, Marvin F.	4, 7, 5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	313		171 943
ScotiaMcLeod Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 106	22.3800	33 956
Zaleschuk, Victor Jack	4								
ScotiaMcLeod Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	232	21.2700	48 515
Parts 401K - 95 Stock and 5 Cash									
Reinsborough, Brian Charles	7								
The 401(K) Company	PI		O	2009-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 902)		0
Niocan Inc.									
Options									

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit Marleau, Hubert	4		O	2010-03-09	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		500 000
North American Energy Partners Inc.									
<i>Deferred Share Unit (Common Shares)</i>									
McIntosh, Ronald A	4		O	2010-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	875		38 729*
North American Palladium Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Weymark, William James	4		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 800	4.3600	19 100
Northern Property Real Estate Investment Trust									
<i>Options</i>									
Patterson, Dennis Glen	4		O	2009-03-12	D	50 - Attribution d'options	10 000	15.0500	
			M	2009-12-07	D	51 - Exercice d'options	3 333	15.0500	
			M'	2009-12-07	D	51 - Exercice d'options	(3 334)	15.0500	36 666*
		R	O	2009-03-12	D	50 - Attribution d'options	10 000		40 000
Northern Star Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Awde, Jonathan Charles Timothy	5		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.3700	1 606 400
Northstar Healthcare Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mitchell, Bruce	3		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	382 400	1.0700	2 669 950
Novadaq Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Deck, Roger	5								
SG Vestia Systems Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 743	2.6700	9 752
Menawat, Dr., Arun	4, 5								
SG Vestia Systems Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 186	2.6700	21 963
NovaGold Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Francis, Kevin Albert	5		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108		2 715
Iley, Sacha Amela	1		O	2010-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94	6.3900	6 422
			O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	6.2900	6 517
NOVUS GOLD CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roehlig, Axel Gunther Ruediger	4, 5		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3350	800 000
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.3350	815 000
Nstein Technologies inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brabant, Frederic	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	781	0.6402	57 726
NuLoch Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Libra Advisors, LLC	3		O	2010-03-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 788 891
<i>Bons de souscription spéciaux</i>									
Libra Advisors, LLC	3		O	2010-03-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 069 000	1.4500	2 069 000
NXA Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lilly, Charles James	4		O	2010-03-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(500 000)		666 649
Desjardins Securities Self Directed RRSP	PI		O	2009-12-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Odyssey Petroleum Corp.			O	2010-03-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	500 000		500 000
<i>Options</i>									
Pansano, Whitney	4		O	2010-03-09	D	52 - Expiration d'options	(300 000)		5 203 448
OilSands Canada Corporation									
<i>Parts</i>									
OilSands Canada	1		O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.3400	1 000
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.2400	800
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2010-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	6.1900	1 900
			O	2010-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.2100	500
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	6.2500	3 200
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)		0
			O	2010-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.4000	500
			O	2010-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.3600	600
			O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2010-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.4500	600
			O	2010-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.5500	600
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2010-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	6.2500	1 300
			O	2010-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.2800	600
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2010-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.4200	1 200
			O	2010-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.3900	400
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.3900	600
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.4000	600
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.4000	600
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.3900	600
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	6.3800	1 100
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
			O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.5400	500
			O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2010-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.5500	600
			O	2010-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2010-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.5400	600

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.5500	600
			O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
O'Leary Canadian Equity Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
O'Leary Canadian Equity Income Fund	1		O	2010-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.1500	100
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
ONEX CORPORATION									
<i>Options</i>									
Govan, Christopher Allan	5		O	2010-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	20.5000	260 000
Open Range Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beninger, James Lawrence	5		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	318	1.9900	207 897
RRSP	PI		O	2010-03-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	921	1.9900	28 569
Bland, James Francis	5		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	318	1.9900	138 230
RRSP	PI		O	2010-03-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	921	1.9900	25 069
Costigan, Gerald	5		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 402	1.9900	575 070
RRSP	PI		O	2010-03-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	921	1.9900	29 576
Dawson, A. Scott	4, 5								
RRSP	PI		O	2010-03-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 884	1.9900	105 860
Faircloth, Ken	4		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	628	1.9900	89 112
Griffith, David Mark	5								
RRSP	PI		O	2010-03-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 239	1.9900	32 201
Jensen, Dean R.	4		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	628	1.9900	56 056
Michaluk, Lyle Dennis	5		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	502	1.9900	89 911
RRSP	PI		O	2010-03-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	921	1.9900	16 569
Mueller, John Alfred	5		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	502	1.9900	90 399
RRSP	PI		O	2010-03-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	921	1.9900	21 769
SETH, WAZIR, CHAND	4		O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	628	1.9900	2 005
Opta Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beutel, Austin Cecil	4, 6								
Oakwest Corporation Limited	PI		O	2010-03-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	1.2000	3 245 200
Kruse, David	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 535	1.0608	58 387
OPTI Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beatty, David Travis	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 553	1.7600	15 137
Bosch, John	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 922	1.7300	15 864
Bradford, Joseph Augustine	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 744	1.7200	10 456
Singh, Kiren Kaur	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 266	1.7400	9 812
Slubicki, Christopher Paul	4, 5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 627	2.1400	107 827
Smith, Alan George Morwick	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 579	1.7200	28 125
Pacific Northern Gas Ltd.									
<i>Droits DSU's</i>									
Chase, Robert	4	R	O	2009-12-31	D	46 - Contrepartie de services	7 490		7 490*
Pain Canada Compagnie, Limitee									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aziz, William	4								
Spousal RRSP	PI		O	2005-04-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 430	50.9900	1 430
Pan American Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Greer, Georges	5		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 882
McAleer, Sean	5		O	2010-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 947
Sweeney, Paul Bristol	4		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	22.5000	8 955
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 955)	23.0200	0
<i>Options</i>									
Burns, Geoffrey Alan	5		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	15 547	22.2300	88 711
Busby, Steven	5		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	15 547	22.2300	108 435
Doyle, Alun Robert	5		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	15 547	22.2300	70 613
Fisher, Delaney Joseph	5		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	8 084	22.2300	16 378
Greer, Georges	5		O	2010-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 900
McAleer, Sean	5		O	2010-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 225
Phillips, Larry Joe	5		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	15 547	22.2300	74 988
Pirooz, Robert Pirooz	5		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	15 547	22.2300	84 561
Steinmann, Michael	5		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	15 547	22.2300	91 074
Vincent, Wayne	5		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	8 084	22.2300	32 106
Wafforn, Martin	5		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	15 547	22.2300	48 426
Paramount Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Maitland, Robert A.	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	565	4.4700	75 565
			O	2010-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	508	5.0300	76 073
			O	2010-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	544	4.7400	76 617
Maitland Family Foundation	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 696	4.4700	151 696
			O	2010-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 524	5.0300	153 220
			O	2010-02-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 632	4.7400	154 852
PEAK ENERGY SERVICES TRUST									
<i>Droits</i>									
Balderston, Monty Robert	5		O	2004-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	130 931	0.2000	130 931*
Grafton, Richard Alfred	4								
Grafton Capital Corporation	PI		O	2004-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	I	56 - Attribution de droits de souscription	3 925 650	0.2000	3 925 650*
Richard Grafton RRSP	PI		O	2004-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	I	56 - Attribution de droits de souscription	4 239 702	0.2000	4 239 702*
Haslam, Christopher	4, 5		O	2004-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 570 260	0.2000	1 570 260*
Household	PI		O	2004-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	I	56 - Attribution de droits de souscription	7 380	0.2000	7 380*
Kernaghan, Edward James	3								
Alice G. Kernaghan	PI		O	2007-10-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	I	56 - Attribution de droits de souscription	4 076 394		4 076 394
Edward H. Kernaghan	PI		O	2007-10-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-03-04	I	56 - Attribution de droits de souscription	78 513		78 513
Edward J. Kernaghan	PI		O	2007-10-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	I	56 - Attribution de droits de souscription	12 335 962		12 335 962
Elizabeth A. Kernaghan	PI		O	2007-10-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	I	56 - Attribution de droits de souscription	942 156		942 156
Kernaghan Securities Ltd	PI		O	2007-10-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 089 100		1 089 100
Kernwood Limited	PI		O	2007-10-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	I	56 - Attribution de droits de souscription	5 044 680		5 044 680
Principia Research Inc	PI		O	2007-10-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	I	56 - Attribution de droits de souscription	186 860		186 860
Moore, Frederick	4		O	2004-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	408 267	0.2000	408 267*
Deb Moore RSP	PI		O	2004-05-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	C	56 - Attribution de droits de souscription	423 970	0.2000	423 970*
Fred Moore RSP	PI		O	2004-05-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	C	56 - Attribution de droits de souscription	738 022	0.2000	738 022*
Robinson, Douglas F.	4		O	2008-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	51 052	0.2000	51 052*
Nuteck Resources Ltd.	PI		O	2008-06-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	C	56 - Attribution de droits de souscription	1 570 260	0.2000	1 570 260*
Pembina Pipeline Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Edgeworth, Allan Leslie	4		O	2010-03-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 361		33 361
O'Donoghue, Leslie	4		O	2010-03-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46		6 116
Pengrowth Energy Trust									
<i>Deferred Entitlement Units</i>									
Kinnear, James Stuart	4		O	2009-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 306	10.2000	29 901
			O	2009-12-29	D	36 - Conversion ou échange	(29 901)	10.2000	0
<i>Parts de fiducie</i>									
Bowles, Douglas Currie	5		O	2010-02-24	D	46 - Contrepartie de services	247	11.0800	34 157
Causgrove, James Edward Arthur	5		O	2010-02-24	D	46 - Contrepartie de services	308	11.0800	75 323
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 358	8.8100	75 015
CHRISTENSEN, WILLIAM GEORGE	5		O	2010-02-24	D	46 - Contrepartie de services	280	11.0800	48 439
Donihee, James Michael	5		O	2010-02-24	D	46 - Contrepartie de services	275	11.0800	36 882
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	675	9.3300	26 817
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 974	8.7700	28 791
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 638	9.2100	35 429
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 178	8.7600	36 607
EVANS, DAVID DEAN	5		O	2010-02-24	D	46 - Contrepartie de services	88	11.0800	1 888
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	10.1800	1 800
Evans, Derek Watson	4, 5		O	2010-02-24	D	46 - Contrepartie de services	247	11.0800	155 627
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 380	9.6600	155 380
Kinnear, James Stuart	4		O	2009-12-29	D	36 - Conversion ou échange	29 901	10.2000	3 716 086
			O	2009-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 848	10.2000	3 717 934
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 672	8.5600	3 726 606
RRSP-RBCDS	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 855	8.6800	20 950

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
RRSP-Scotia	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 999	8.6800	22 021
MACDONALD, JAMES GERALD	5		O	2010-02-24	D	46 - Contrepartie de services	198	11.0800	6 301
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 085	8.2500	6 103
STRONG, LARRY BRIAN	5		O	2010-02-24	D	46 - Contrepartie de services	286	11.0800	54 267
Penn West Energy Trust									
<i>Droits</i>									
ANDREW, WILLIAM E.	7		O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(35 000)		985 000
Jensen, Thane	7		O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)		400 000
Wendt, Sherry Ann	7		O	2010-03-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 680)		50 840
<i>Parts de fiducie</i>									
ANDREW, WILLIAM E.	7		O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	35 000	11.9500	123 805
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	21.2500	121 205
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	21.2300	118 605
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	21.2100	116 105
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	21.1800	110 605
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 100)	21.1600	91 505
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	21.1500	88 805
Jensen, Thane	7		O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000	11.9500	20 701
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	21.2600	18 801
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	21.2500	13 401
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	21.2400	11 401
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	21.2200	9 401
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	21.2100	7 401
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	21.2000	4 001
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	21.1900	701
Luft, Keith	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	195	14.7000	207
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 932	13.6700	
			M	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 958	13.6700	4 165
			O	2010-03-08	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 332)		2 833
K. Luft RRSP	PI		O	2010-03-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 332		4 545
McClellan, Shirley Anne Margaret	7		O	2007-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	476	12.9600	3 213
			O	2010-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	220	21.0200	220
			O	2010-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 150	21.0300	1 370
Wendt, Sherry Ann	7		O	2008-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 680	20.4300	5 680
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 680)	22.0000	0
PetroBakken Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scheidt, Doreen Marie	5		O	2009-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	257	30.8310	257
Petrolia Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Drouin, Jacques	4		O	2010-03-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.8270	23 500
Proulx, André	5		O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.8100	1 195 671
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.8300	1 193 671
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 000)	0.8200	1 146 671

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.8100	1 141 671
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(66 000)	0.8000	1 075 671
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.8400	1 073 671
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	0.8400	1 069 171
			O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.4000	1 219 171
			O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.4000	1 269 171
<i>Options</i>									
Proulx, André	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.4000	927 500
			O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.4000	877 500
Pollard Banknote Income Fund									
<i>Parts</i>									
Crewson, Delmore Clair William	4		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.0600	6 000
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.0700	7 000
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boulangier, Mark	7		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	1 000	29.4100USD	1 215
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	116.6901USD	215
Erny, Troy	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	211	91.3890USD	4 847
			O	2010-03-02	D	51 - Exercice d'options	1 000	33.6700USD	5 847
			O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	115.4050USD	4 847
Estey, John W.	4		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	116.8089USD	0
Huff, Clark	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	94.5870USD	1 608
Lynch, John	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	293	89.2900USD	3 315
<i>Dividend Reinvestment Plan</i>									
Erny, Troy	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	91.9453USD	150
<i>Options Employee Stock Options</i>									
Boulangier, Mark	7		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	29.4100USD	15 650
Erny, Troy	7		O	2010-03-02	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	33.6700USD	21 650
Precious Metals Bullion Trust									
<i>Parts</i>									
Precious Metals Bullion Trust	1		O	2010-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.9500	3 000
			O	2010-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.9500	0
			O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.9500	1 000
			O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	11.9500	0
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.7500	1 000
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	11.7500	0
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.6000	1 000
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	11.6000	0
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	11.6000	2 900
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	11.6000	0
Premier Value Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Premier Value Income Fund	1		O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.6600	1 000
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.6600	0
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	7.7400	2 400
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	7.7400	0
Primaris Retail Real Estate Investment Trust									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Droits Restricted Share Award									
Morrison, John Rennie	7		O	2004-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 993	17.2458	28 993
			O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(28 993)	17.2458	0
Options									
Morrison, John Rennie	7		O	2004-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	203 216		203 216
Parts de fiducie									
Morrison, John Rennie	7		O	2010-02-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	28 993	17.2458	44 503
Probe Mines Limited									
Options									
Reid, Thomas Patrick	4		O	2010-01-05	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		1 100 000
ProSep Inc.									
Bons de souscription									
Drouin, Jacques	4, 5		O	2009-11-02	D	55 - Expiration de bons de souscription	(12 000)		0
Droits Restricted Shares									
Caron, Gérard	4		O	2010-03-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		250 000
Daigault, Patrice	5		O	2010-03-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	250 000		450 000
Drouin, Jacques	4, 5		O	2010-03-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	800 000		1 600 000
Provident Energy Trust									
Parts de fiducie									
Libin, Bruce Raymond	4		O	2010-03-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	190 602		354 722
Shaikh, Mazhar H. (Mike)	4		O	2009-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 970	5.3300	173 942
Pure Industrial Real Estate Trust									
Trust Units									
Beedie Industrial Projects	3		O	2010-02-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 700	3.0000	1 231 600
Beedie, Ryan K	4, 6								
Beedie Industrial Projects Ltd.	PI		O	2010-02-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	166 700	3.0000	1 231 600
Bogusz, James K	4		O	2010-02-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	16 700	3.0000	16 700
Questerre Energy Corporation									
Actions ordinaires									
Quinlan, Patrick	4		O	2009-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
Quincaillerie Richelieu Ltée									
Actions ordinaires									
Dion, Christian	5		O	2010-03-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	22.5000	784
Giasson, Alain	5		O	2010-03-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	22.5000	10 249
Grenier, Guy	5		O	2010-03-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	22.5000	39 692
Guindon, NORmand	5		O	2010-03-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123	22.5000	17 152
Lord, Richard	4, 5		O	2010-03-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	22.5000	1 408 196
Quevillon, Geneviève	5		O	2010-03-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	22.5000	877
RDM Corporation									
Actions ordinaires									
RDM Corporation	1		O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.8300	1 500
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.8900	500
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.8700	1 500
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.8500	1 500
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	0.8300	0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	0.8900	0
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	0.8700	0
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	0.8500	0
Ressources Beaufield Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eskelund-Hansen, Jens	4, 5		O	2010-03-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100 000)	0.1100	4 203 000
Ressources Brionor inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
PLADSEN, THOMAS JOHN	4	R	O	2010-02-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
<i>Bons de souscription</i>									
PLADSEN, THOMAS JOHN	4		O	2010-02-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
Ressources Canaco Itée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smallwood, Randy	4		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.4600	789 000
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.4650	797 000
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	64 500	0.4700	861 500
Ressources Conway inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Kalos, François	4, 5		O	2010-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			99 600
<i>Options</i>									
BEAUDOIN, LAURENT	4, 6, 5, 8		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	300 000		820 000
			O	2010-03-05	D	50 - Attribution d'options	100 000		920 000
Kalos, François	4, 5		O	2010-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
			O	2010-03-05	D	50 - Attribution d'options	100 000		350 000
robert, jean-louis	4, 5		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	250 000		500 000
			O	2010-03-05	D	50 - Attribution d'options	100 000		600 000
Samson, Raynald	4, 5		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	300 000		465 000
			O	2010-03-05	D	50 - Attribution d'options	100 000		565 000
Ressources Gold Hawk inc.									
<i>Options</i>									
Tardif, Michel	4		O	2004-05-27	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.3000	175 000
			O	2009-05-26	D	52 - Expiration d'options	(7 000)		668 000
Ressources KWG inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Flett, Douglas Melville	4		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	88 000	0.0600	688 000*
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 000	0.0750	750 000*
Catherine L. Jamieson Trust	PI		O	2010-03-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 000	0.0650	452 000*
RESSOURCES MINIERES AUGVA INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
Skutezky, Ernest Michael Rhodes	4								
RRSP	PI		O	2010-03-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1200	75 000
			O	2010-03-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 500	0.1300	104 500
Ressources Strateco inc.									
<i>Actions ordinaires 122695906 en circulation au 8 décembre 2009</i>									
Hebert, Guy	4, 5								
BBH Geo-Management inc.	PI		O	2010-03-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.7100	5 316 614

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-03-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.7000	5 330 614
			O	2010-03-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.6900	5 345 614
			O	2010-03-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7100	5 355 614
Ressources Teck Limitée									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Filion, Michel	5		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	6 650	4.1500	6 650
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	41.2200	5 400
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	41.2300	0
Smith, Marcia	5		O	2010-03-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500
Thompson, John F H	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	12 000	22.6400	12 000
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	41.4700	8 100
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	41.4800	3 500
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	41.4900	0
<i>Options</i>									
Filion, Michel	5		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	(6 650)	4.1500	70 350
Smith, Marcia	5		O	2010-03-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 000
Stonkus, Andrew	5		O	2010-02-11	D	50 - Attribution d'options	15 000	33.5400	
			M	2010-02-11	D	50 - Attribution d'options	15 000	35.5400	93 000
Thompson, John F H	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	22.6400	67 800
Resverlogix Corp.									
<i>Options</i>									
Cann, Aaron Bradley	5		O	2010-02-23	D	50 - Attribution d'options	80 000		80 000
Gordon, Allan Fred	5		O	2010-02-23	D	50 - Attribution d'options	31 500		141 500
Higgins, Arthur Joseph	4		O	2010-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-23	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Lebioda, Kenneth Eugene	5		O	2010-02-23	D	50 - Attribution d'options	30 000		175 000
Wagner, Gregory Steven	5		O	2010-02-23	D	50 - Attribution d'options	49 000		189 000
Ridley Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
RIDLEY Inc.	1		O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(280 100)		0
			O	2010-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	101 600	9.1000	101 600
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Waks, Frederic Allen	5		O	2009-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220	12.2300	223 351
			O	2009-05-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	209	12.9800	223 560
			O	2009-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	189	14.5400	223 749
			O	2009-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	191	14.5000	223 940
			O	2009-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	179	15.5400	224 119
			O	2009-09-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	174	16.1300	224 293
			O	2009-10-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	165	17.0700	224 458
			O	2009-11-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	162	17.5200	52 620
			O	2009-12-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	213	17.7500	232 909
Rogers Communications Inc.									
<i>Options</i>									
Daly, Mary Lorraine	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	7 000		131 960
Engelhart, Kenneth G.	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	11 950		73 300
Innes, Jan Leslie	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	4 300		58 360

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Porteur inscrit</i>									
Levy, Darryl Evan	7, 5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	11 050		66 430
Moffatt, Donald	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	9 000		142 300
O'Flaherty, John Gilbert	7, 5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	2 150		16 470
Pauksens, Roland	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 075		27 275
Roy, Sylvain	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	7 150		35 228
Sharland, Jill	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	12 250		43 260
Valliant, Shannon	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	5 500		16 400
<i>Restricted Share Units</i>									
Brock, Alexander Richard Ian	5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 150		2 150
Culnan, Dennis Charles	5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 300		3 640
			O	2010-03-01	D	59 - Exercice au comptant	(698)	34.2966	2 942
Daly, Mary Lorraine	5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 750		1 750
Engelhart, Kenneth G.	5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 988		4 898
			O	2010-03-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 940)	34.2966	2 958
Hartling, Philip	7		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 400		9 862
			O	2010-03-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 491)	34.2966	8 371
Huff, Donald Wayne	7		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		5 575
			O	2010-03-01	D	59 - Exercice au comptant	(2 155)	34.2966	3 420
Innes, Jan Leslie	5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 075		4 095
			O	2010-03-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 181)	34.2966	2 914
Laramie, James	7		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 875		5 912
			O	2010-03-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 078)	34.2966	4 834
Levy, Darryl Evan	7, 5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 763		10 536
Mann, Bruce	5		O	2010-03-01	D	59 - Exercice au comptant	(4 310)	34.2966	36 001
McPhail, Graeme Howard	5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 600		3 600
Moffatt, Donald	5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 250		17 669
O'Flaherty, John Gilbert	7, 5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 613		2 288
			O	2010-03-01	D	59 - Exercice au comptant	(698)	34.2966	1 590
Pauksens, Roland	5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 306		4 319
			O	2010-03-01	D	59 - Exercice au comptant	(690)	34.2966	3 629
Roy, Sylvain	7		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 788		1 788
Sharland, Jill	7		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 063		4 499
			O	2010-03-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 491)	34.2966	3 008
Turner, Thomas A.	7		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 550		2 986
			O	2010-03-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 491)	34.2966	1 495
Valliant, Shannon	7		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 375		3 875
<i>Stock Appreciation Rights</i>									
Daly, Mary Lorraine	5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		131 960
Engelhart, Kenneth G.	5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 950		73 300
Innes, Jan Leslie	5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 300		58 360
Levy, Darryl Evan	7, 5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 050		66 430
Moffatt, Donald	5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		142 300
O'Flaherty, John Gilbert	7, 5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 150		16 470
Pauksens, Roland	5		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 075		27 275
Roy, Sylvain	7		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 150		35 228
Sharland, Jill	7		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 250		43 260
Valliant, Shannon	7		O	2010-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 500		16 400

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
RONA inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dandoy, Pierre	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.4700	25 000
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	15.3026	0
<i>Options</i>									
Dandoy, Pierre	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.4700CHF	
			M	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.4700	150 000
Sandvine Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caputo, David	4		O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	774	1.6300	8 963
Hamilton, Scott	4		O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	304	1.6300	103 515
Verhoeve, Michael	5		O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	215	1.6300	2 491
Savant Explorations Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McKnight, Robert Thomas	5		O	2010-02-18	D	58 - Expiration de droits de souscription	(30 492)		168 407
Score Media Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Arthur, Susan	5		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 652		6 652
Daniere, Asha	5		M	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 742		3 742
			O	2009-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37 211		
			M	2009-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37 311		41 053
Farrell, Sally	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21 993		54 760
			O	2009-05-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 386	0.4500	32 767
Hearne, Thomas Joseph	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 920		316 920
Levy, John S.	4, 7, 6, 5, 3		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	131 636		458 842
Levfam Holdings II Inc.	PI		O	2010-01-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 000 000)		0
Levfam Holdings Inc.	PI		O	2010-01-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 350 705)		14 705 381
			O	2010-01-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 060 512)		13 644 869
			O	2010-01-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 411 217)		10 233 652
			O	2010-02-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 233 652)		0
Levfam Holdings Ltd.	PI		O	2003-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-01-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	12 000 000		12 000 000
			O	2010-01-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	7 158 900		19 158 900
			O	2010-02-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 233 652		29 392 552
			O	2010-02-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 400 000)		26 992 552
			O	2010-02-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(886 410)		26 106 142
			O	2010-02-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 401 656)		23 704 486
			O	2010-02-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(543 714)		23 160 772
LG Family Holdings Inc.	PI		O	2010-01-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 158 900)		0
Lorne Levy	PI		O	2003-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-01-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 060 512		1 060 512
Lorne Levy Family Trust	PI		O	2003-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-01-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 350 705		2 350 705
			O	2010-02-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 400 000		4 750 705
Susan Goodman	PI		O	2003-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-01-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 411 217		3 411 217
			O	2010-02-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	886 410		4 297 627
Susan Goodman Family Investments	PI		O	2003-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	543 714		543 714
The F.S.L. Family Trust	PI		O	2003-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 401 656		2 401 656
Moen, Don	7		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34 841		107 233
Nasrawi, Wesam	7		O	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			23 648
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20 721		44 369
<i>Actions spéciales Special Voting</i>									
Levy, John S.	4, 7, 6, 5, 3								
Levfam Holdings Inc.	PI		O	2010-02-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 566)		0
Levfam Holdings Ltd.	PI		O	2003-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 566		5 566
<i>Options to acquire Class A Subordinate Voting Shares</i>									
Daniere, Asha	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 742	0.4200	
Sentry Select Commodities Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sentry Select Commodities Income Trust	1		O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	7.9518	2 200
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	7.9518	0
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	7.9000	4 000
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	7.9000	0
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	7.9870	4 000
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	7.9870	0
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	8.3824	2 500
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	8.3824	0
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.3880	1 500
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	8.3880	0
Sentry Select Primary Metals Corp.									
<i>Class A Shares</i>									
Sentry Select Primary Metals Corp.	1		O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	7.1375	15 000
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	7.1375	0
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	6.8324	5 900
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)	6.8324	0
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	7.3227	11 000
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)	7.3227	0
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	12 500	7.4118	12 500
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)	7.4118	0
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	7.2196	2 500
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	7.2196	0
Weiss Asset Management LP	3								
Brookdale Global Opportunity Fund	PI		O	2010-02-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 037)	7.3718	854 570
			O	2010-03-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(367)	7.4200	854 203
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 402)	7.5400	852 801
			O	2010-03-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 802)	7.5907	850 999

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Brookdale International Partners, LP	PI		O	2010-02-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 063)	7.3718	1 706 230
			O	2010-03-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(733)	7.4200	1 705 497
			O	2010-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 798)	7.5400	1 702 699
			O	2010-03-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 598)	7.5907	1 699 101
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
King, Charles	5								
Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-10-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72	20.7500	72
Shaw, Jim	4, 5		O	2010-02-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	114	19.8500	789
Shaw, JR	4, 5, 3		O	2010-02-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 107	19.8500	599 634
Heather Shaw	PI		O	2010-02-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	518	19.8500	135 166
Heather Shaw (RRSP)	PI		O	2010-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	84	19.9600	
			M	2010-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	91	19.9600	26 065
			O	2010-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	91	19.8500	26 156
James Cole Emanuel Shaw-Antonio	PI		O	2010-02-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	19.8500	399
Keeley Jae Shaw-Antonio	PI		O	2010-02-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	19.8500	399
MacKenzie Taylor Mantler	PI		O	2010-02-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	19.8500	162
Madison Carol Mantler	PI		O	2010-02-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	19.8500	162
Montana Marie Shaw-Antonio	PI		O	2010-02-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	19.8500	399
Shaw, Julie	5		O	2010-02-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	19.8500	3 921
RRSP (Julie Shaw)	PI		O	2010-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27	19.8500	7 795
			O	2010-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27	19.9600	7 768
Stakic, Zoran	5								
Employee Share Purchase Plan	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 395	19.5300	5 359
Stein, Ken C.	5		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	24 936	17.0400	104 088
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 936)	20.3300	79 152
<i>Options</i>									
Stein, Ken C.	5		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	(24 936)	17.0400	380 000
ShawCor Ltee									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Hutchison, Leslie	8		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	6 000	15.9400	10 000
			O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	3 366	13.2500	13 366
<i>Options Class A</i>									
Hutchison, Leslie	8		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	15.9400	89 366
			O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(3 366)	13.2500	86 000
Sierra Wireless, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berman, Andrew Jay	7		O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	8.2238USD	58 155
Burrington, Steven L.	5		O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 065)	8.2101USD	0
O'Brien, Michael Darren	7		O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 950)	8.2224USD	368
Speakman, Gregory Joseph	5		O	2010-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	10.9600	3 737
<i>Options</i>									
Aasen, Gregory D.	4		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	10.9600	24 053
Burrington, Steven L.	5		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(1 158)	8.8400USD	17 969
Cataford, Paul G.	4		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(4 583)	10.9600	24 053
Cohenour, Jason W.	4, 5		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(10 417)	8.8400USD	307 250

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Dodson, Bill Gary	5		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	10.9600	105 430
Hoyt, Riley Steven	5		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(1 115)	10.9600	19 629
Jones, Evan	7		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(2 631)	8.8400USD	22 826
Kielsznia, Jean-Philippe Christian	5		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(338)	8.8400USD	20 329
Kirkpatrick, James	7		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(28 000)	8.8400USD	118 303
Lahey, James L.	7		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(362)	8.8400USD	16 487
Levine, Charles E.	4		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	8.8400USD	34 053
McLennan, David Gordon	5		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(9 375)	10.9600	131 567
O'Brien, Michael Darren	7		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(815)	8.8400USD	23 961
Pak, Jin Ho	7		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(531)	10.9600	17 665
Rowe, S. Jane	4		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	10.9600	24 053
Schieler, August Daniel	7		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(3 125)	8.8400USD	91 263
Speakman, Gregory Joseph	5		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(3 473)	10.9600	19 076
Sutcliffe, David B.	4		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	10.9600	24 053
Skylon All Asset Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Skylon All Asset Trust	1		O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	19.3500	100
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
Skylon Growth & Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Skylon Growth & Income Trust	1		O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	8.0800	2 100
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		0
Societe Aurifere Barrick									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jamieson, John David	5								
HSBC Securities (Canada) Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	623	40.6000	915
Kinver, Peter James Vivian	5								
HSBC Securities (Canada) Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	137	38.0500	512
Nikolakakis, Nicholas	5								
HSBC Securities (Canada) Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	497	39.9000	933
Rahim, Feaz	5								
HSBC Securities (Canada) Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	116	40.4100	620
Teo, Faith Tse-Lynn	5								
HSBC Securities (Canada) Inc.	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	522	39.8200	702
Societe d'energie Talisman Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nico Arnoud, Brunsmann	7		O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 919
<i>Performance Share Units</i>									
Nico Arnoud, Brunsmann	7		O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 434
Société financière IGM Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allan, Kathleen Anne	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2008-08-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	193	42.0800	193
Alves, Joseph	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	242	37.6000	495

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Asman, Todd	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	249	36.2000	715
Axworthy, Barbara	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	273	37.6100	1 069
Backman, Todd	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	646	37.6100	1 624
Burbach, David	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-01-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	227	41.8500	227
Cheop, David Martin Randall	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	354	37.6300	2 735
Cherney, Patricia	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	616	37.6500	7 934
Clarke, Heather Louise	7								
Computershare Trust Company	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	372	37.6300	2 960
Creighton, Geoffrey	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	682	37.6000	1 028
Dale, John	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	664	37.6200	3 989
Dalglis, Andrew	7		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(297)	43.3701	28 220
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	43.3625	27 820
Dao, Huynh-Mai	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	518	37.6100	1 387
Dotchison, John-Paul	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	333	37.6100	948
Facchinelli, Herman	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	376	37.6100	1 734
Gardner, Paula Heather	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	370	37.6400	2 919
Gould, J. Luke	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	238	37.6000	415
Janovic, Donna	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	336	37.6200	2 263
Kannan, Venkat	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	509	37.6200	2 593
Kilfoyle, Murray Douglas	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	270	37.2000	583
Klatt, Michael	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	299	37.6200	1 578
Lawrence, Ian	7								
Computershare Trust Company	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	250	37.6000	635
MacDonald, Donald James	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	397	37.6300	3 432

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
MacNeil, Michael Donald	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	318	37.2000	1 632
McCullum, David	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	460	38.2100	461
Merchand, Edward	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	631	37.6200	3 975
Murdoch, Robert Charles	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	98	37.5800	422
O'Sullivan, Terrence	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	672	37.6100	2 128
Promislow, Sandi	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	384	37.6300	3 181
Reid, Barbara Jean	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	278	37.6100	1 174
Shewchuk, Blaine	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	301	37.6200	1 603
			O	2010-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(451)	43.5800	1 152
Skidmore, John Michael	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	315	37.2000	1 459
Taylor, Murray John	4, 5		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	36 761	35.3636	244 243
			O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(36 761)	43.3400	207 482
			O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	105 104	35.3636	312 586
			O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	4 532	35.3636	317 118
			O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	3 666	33.5200	320 784
Tetreault, Carole	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	287	41.0500	978
Veselinovich, Peter Douglas	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	278	37.6100	1 163
Vickers, Lynn	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	502	37.6200	3 084
Warren, Allan	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	857	37.6200	5 634
Wiltshire, John Paul	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	345	37.6200	2 437
Zakaluk, Graham	7								
Computershare Trust Company	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	294	37.6200	1 479
<i>Options</i>									
Alves, Joseph	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 400	42.8200	14 335
Asman, Todd	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 365	42.8200	13 955
Axworthy, Barbara	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 015	42.8200	30 835
Backman, Todd	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	4 335	42.8200	106 465
Blanchette, Roger George Joseph	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	4 235	42.8200	46 375
Burbach, David	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	5 390	42.8200	15 035

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Cheop, David Martin Randall	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 405	42.8200	33 459
Clarke, Heather Louise	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 395	42.8200	18 230
Dale, John	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	6 910	42.8200	92 795
DalGLISH, Andrew	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	30 000	42.8200	201 130
Dao, Huynh-Mai	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 675	42.8200	41 415
Facchinelli, Herman	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 750	42.8200	21 180
Feather, David	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	52 950	42.8200	264 528
Gardner, Paula Heather	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	4 685	42.8200	44 895
Gould, J. Luke	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 920	42.8200	24 385
Janovcik, Donna	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	2 805	42.8200	28 605
Johnston, Craig	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 225	42.8200	50 720
Kannan, Venkat	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	5 145	42.8200	42 325
Kilfoyle, Murray Douglas	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 530	42.8200	64 791
Kinzel, Mark Richard	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	42 450	42.8200	180 401
Lawrence, Ian	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 635	42.8200	10 130
MacDonald, Donald James	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 560	42.8200	40 380
MacNeil, Michael Donald	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 600	42.8200	34 765
McCullum, David	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 895	42.8200	75 070
Merchand, Edward	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 280	42.8200	90 285
Murdoch, Robert Charles	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	4 780	42.8200	43 803
O'Sullivan, Terrence	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	4 410	42.8200	106 540
Penman, Alexander Scott	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	47 430	42.8200	204 705
Promislow, Sandi	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 085	42.8200	74 025
Regan, Kevin Ernest	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	38 280	42.8200	130 782
Reid, Barbara Jean	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 720	42.8200	42 900
Saull, Ronald David	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 545	42.8200	65 240
Shewchuk, Blaine	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 705	42.8200	18 615
Skidmore, John Michael	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 405	42.8200	40 175
Taylor, Murray John	4, 5		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(36 761)		301 066
			O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(105 104)		195 962
			O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(4 532)		191 430
			O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(3 666)		187 764
Tretiak, Gregory Dennis	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	44 105	42.8200	231 427
Veselinovich, Peter Douglas	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	2 990	42.8200	25 552
Vickers, Lynn	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	4 655	42.8200	55 325
Warren, Allan	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	4 265	42.8200	114 305
Wiltshire, John Paul	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	2 630	42.8200	65 254
Zakaluk, Graham	7		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 380	42.8200	9 425
Société Financière Manuvie									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bromley, Craig	7		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	20.0100	25
Lorentz, Paul	7		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 075	19.9600	4 120
TD Waterhouse RRSP	PI		O	2010-03-05	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	90	19.9900	1 148
SofameTechnologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mandeville, Luc	4, 5, 3		O	2009-04-27	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(29 411)		6 745 983

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2002-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(149 900)		3 054 254
			O	2002-04-08	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(103 846)		2 857 510
			O	2002-04-15	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 384)		2 852 126
			O	2002-05-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 778)		2 844 348
			O	2002-06-06	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 000)		2 837 348
			O	2002-06-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 778)		2 829 570
			O	2002-07-19	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(366 666)		2 462 904
			O	2002-08-16	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(141 672)		2 321 232
			O	2003-01-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(302 747)		2 018 485
			O	2010-01-13	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(200 589)		4 545 394
			O	2001-09-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(370 000)		
			O	2001-09-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(156 606)		3 204 154
			O	2002-02-26	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(37 343)		3 016 911
			O	2002-02-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(55 555)		2 961 356
			O	2005-05-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(242 500)		1 775 985
			O	2006-03-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(61 600)		7 355 394
			O	2006-10-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(150 000)		7 205 394
			O	2008-02-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(40 000)		6 945 394
			O	2008-06-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(70 000)		6 875 394
			O	2001-09-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(370 000)		2 834 154
			O	2001-09-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	370 000		3 204 154
CELI	PI		O	1999-06-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	29 411		29 411
REER C	PI		O	2002-02-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	149 900		306 506
			O	2002-04-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	103 846		503 250
			O	2002-04-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 384		508 634
			O	2002-05-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	7 778		516 412
			O	2002-07-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	366 666		897 856
			O	2002-08-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	141 662		1 039 518
			O	2003-01-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	302 747		1 342 265
			O	2002-06-06	I	90 - Changements relatifs à la propriété	7 000		523 412
			O	2002-06-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	7 778		531 190
			O	2010-01-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	200 589		1 606 954
			M	2001-09-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(370 000)		(370 000)
			O	2001-09-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	370 000		0
			O	2001-09-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	156 606		156 606
			O	2002-02-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	37 343		343 849
			O	2002-02-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	55 555		399 404
			O	2005-05-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	242 500		1 584 765
			O	2006-03-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	61 600		1 646 365
			O	2006-10-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	150 000		1 796 365
			O	2008-02-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	40 000		1 836 365
			O	2008-06-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	70 000		1 906 365
Softchoice Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wengle, Nicole	5		O	2008-02-21	D	51 - Exercice d'options	925	18.4200	
			M	2008-02-21	D	51 - Exercice d'options	925	4.1000	8 400

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-03-13	D	51 - Exercice d'options	9 600	15.0100	
			M	2008-03-13	D	51 - Exercice d'options	9 600	4.1000	18 000
			O	2008-03-13	D	51 - Exercice d'options	21 050	15.0100	
			M	2008-03-13	D	51 - Exercice d'options	21 050	6.8200	39 050
			O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	8.5000	23 350
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	8.5000	8 350
<i>Options</i>									
Wengle, Nicole	5		O	2008-02-21	D	51 - Exercice d'options	(925)	18.4200	
		R	M	2008-02-21	D	51 - Exercice d'options	(925)	4.1000	30 650
			O	2008-03-13	D	51 - Exercice d'options	(9 600)	15.0100	
		R	M	2008-03-13	D	51 - Exercice d'options	(9 600)	4.1000	21 050
			O	2008-03-13	D	51 - Exercice d'options	(21 050)	15.0100	
		R	M	2008-03-13	D	51 - Exercice d'options	(21 050)	6.8200	0
Spectra Energy Canada Exchangeco Inc.									
<i>Actions échangeables Duke Energy Exchangeable Shares</i>									
Ritchie, Allan George	7		O	2009-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	17.3657	2 455
			O	2009-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	17.3657	2 461
			O	2009-06-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	16.7456	2 484
			O	2009-06-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	16.7456	2 490
			O	2009-09-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	17.1482	2 514
			O	2009-09-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	17.1482	2 520
			O	2009-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	18.7347	2 540
			O	2009-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	18.7347	2 545
<i>Actions échangeables Spectra Energy Exchangeable Shares</i>									
Ritchie, Allan George	7		O	2009-03-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	16.9775	2 991
			O	2009-03-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	16.9775	2 994
			O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	19.9223	2 997
			O	2009-06-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	19.9223	3 010
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	21.0425	3 022
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	21.0425	3 024
			O	2009-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	21.9221	3 034
			O	2009-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	21.9221	3 036
Spectral Diagnostics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BioMS Medical Corp.	3		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000 000
Brown, Richard William	6		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
Giese, Clifford Duncan	6		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Rycor Holdings Ltd.	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Giese, Kevin Arnold	6								
Queensbury Ventures Inc.	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
Giese, Ryan	6		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Growth Works Capital Ltd. & Affiliates (venture capital unit	3								
GrowthWorks Atlantic Venture Fund Ltd.	PI		O	2009-05-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 125 000	0.4000	3 125 000
GrowthWorks Canadian Fund Ltd.	PI		O	2010-03-02	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.4000	5 483 992

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Billets</i>									
Growth Works Capital Ltd. & Affiliates (venture capital unit)	3		O						
GrowthWorks Canadian Fund Ltd.	PI		O	2010-03-02	C	36 - Conversion ou échange	(\$ 1 156 250.00)	0.4000	\$ 1 156 250.00
GrowthWorks Canadian Fund Ltd.	3		O	2010-03-02	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 1 156 250.00)	0.4000	\$ 1 156 250.00
<i>Bons de souscription</i>									
BioMS Medical Corp.	3		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 000 000
Brown, Richard William	6		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 500
Giese, Clifford Duncan	6		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
Rycor Holdings Ltd.	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
Giese, Kevin Arnold	6								
Queensbury Ventures Inc.	PI		O	2010-03-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
Giese, Ryan	6		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Growth Works Capital Ltd. & Affiliates (venture capital unit)	3								
GrowthWorks Atlantic Venture Fund Ltd.	PI		O	2009-05-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-02	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 562 500		1 562 500
GrowthWorks Canadian Fund Ltd.	PI		O	2010-03-02	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000		962 500
GrowthWorks Canadian Fund Ltd.	3		O	2010-03-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000		962 500
Hesby, Anton Samuel	6		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Kennedy, Michael Patrick	6		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 250
Stroud, Randy Robert Steven	6		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
Woollard, Laine Munroe	6		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 500
<i>Options</i>									
Bihl, Anthony Phillip	4		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4000	
			M	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4000	150 000
Businkas, Anthony	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	475 000	0.4000	1 065 000
Cross, Michael Collins	4		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4000	
			M	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	50 000		125 000
Foster, Debra-Anne	8		O	2010-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			42 500
			O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.4000	217 500
FRIESEN, HENRY	4		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4000	235 000
Growth Works Capital Ltd. & Affiliates (venture capital unit)	3								
Cross, Michael Collins	PI		O	2010-03-02	C	50 - Attribution d'options	50 000		125 000
GrowthWorks Canadian Fund Ltd.	3								
Cross, Michael Collins	PI		O	2010-03-02	I	50 - Attribution d'options	50 000		125 000
Herrera, Guillermo Alfonso	4		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4000	200 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Lennox, R. Ian	4								
CIBC investor's Edge	PI		O	2010-03-02	I	50 - Attribution d'options	50 000	0.4000	200 000
McCormack, Edward	4		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4000	200 000
Peterson, Gordon Ernest	4		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4000	200 000
Verhagen, Robert	4		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.4000	
			M	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.4000	430 000
WALKER, PAUL M.	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	475 000	0.4000	1 035 000
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allen, Richard	7, 5		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	25.9400USD	12 826
Allen, Walter Paul	7								
Manulife Financial	PI		O	2009-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 230	26.6000	2 533
Nielsen, Eric Charles	7		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	25.9000USD	55 036
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	25.6800USD	55 436
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	25.7300USD	56 036
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	25.5399USD	56 136
North, Dallas Brent	5								
RESPP: The Manufacturers Life Insurance Company	PI		O	2010-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 837
RRSP: TD Waterhouse Canada Inc.	PI		O	2010-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500
RRSP: The Manufacturers Life Insurance Company	PI		O	2010-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			94
Smith, Stanis Ion Rexford	7								
RBC Dominion Securities	PI		O	2003-10-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 150	26.6500	
			M	2010-03-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 150	26.6500	1 150
<i>Options</i>									
North, Dallas Brent	5								
Stantec Inc.	PI		O	2010-03-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-03-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 000
STELMINE CANADA LTÉE									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lemay, Michel	4, 5								
Services Miniers Lemco inc.	PI		O	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1350	1 038 310
			O	2010-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.1300	1 052 310
			R	2010-02-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.1450	1 028 310
Storm Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wierzba, P. Grant	4		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	40 000	3.6100	55 000
<i>Options</i>									
Wierzba, P. Grant	4		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	3.6100	55 400
Wilson, James Kenneth	4		O	2010-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			55 400
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Falconer, Erica	5								
Computershare RRSP	PI		O	2010-02-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	5.4900	1 658
McCammont, Marie	5								
Computershare RRSP	PI		O	2010-02-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	5.4900	1 760
Suncor Energie Inc.									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Croteau, Joel Edmund	5								
Suncor Stock Fund Trustee	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	130	37.2000	6 211
Day, Thomas	5		O	2009-12-31	D	99 - Correction d'information	(735)		0
Capital Accumulation Plan	PI		O	2009-08-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-12-31	I	99 - Correction d'information	735		735
			O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	266		
			M	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	267		1 002
<i>Deferred Share Units</i>									
BROWN, ALAN	5		O	2009-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 160	30.8900	2 160
Croteau, Joel Edmund	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	181	36.7500	66 807
Day, Thomas	5		O	2009-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	793	30.8900	793
SORENSEN, LEON	5		O	2009-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 618	30.8900	1 618
<i>PC Performance Share Units (Officers)</i>									
SORENSEN, LEON	5		O	2010-02-26	D	59 - Exercice au comptant	(4 259)	32.5400	9 385
			O	2010-02-26	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 433)		4 952
Sorochan, Daniel P.	5		O	2010-02-26	D	59 - Exercice au comptant	(2 915)	32.5400	11 789
<i>PC Restricted Share Units</i>									
BROWN, ALAN	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	48		8 939
<i>Performance Share Units</i>									
Allan, Lynne Rosemary	5		O	2010-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 500)		7 640
Technologies 20-20 Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Labelle, Christine	5		O	2010-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	97	3.2000	1 953
Perrone, Steve	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42	3.2000	2 733
			O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47	3.2000	2 780
Technologies D-Box Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Roy, Philippe	4, 6, 5, 3		O	2010-03-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(58 333)	0.3600	771 621
REER	PI		O	2010-03-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	58 333	0.3600	612 561
TECSYS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TECSYS	1		O	2010-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	2.0000	2 200
			O	2010-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	1.9500	4 100
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	1.9800	5 800
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	2.0300	9 600
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.0200	10 400
			O	2010-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.0300	11 000
			O	2010-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.0000	12 800
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	2.0000	14 700
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	2.0500	16 600
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.0500	17 400
			O	2010-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(17 400)		0
TELUS Corporation									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blair, Joshua Andrew Computershare Trust Company of Canada	5 PI		O M	2009-12-31 2009-12-31	D I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 322 1 322		5 262
Entwistle, Darren Computershare Trust Company of Canada	4, 5 PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 310		28 606
Ho, Audrey Computershare Trust Company of Canada	5 PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	685		8 729
Natale, Joe Computershare	5 PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	468		9 197
Radford, Karen Computershare Trust Company of Canada	5 PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 121		11 692
			M	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 630	1630.0000	
			M	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 630		5 055
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Blair, Joshua Andrew Computershare Trust Company of Canada	5 PI		O	2010-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62		4 341
Bouchard, Micheline Canfield, Brian	4 4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	245		2 632
Spouse Vale and Co.	PI PI		O	2009-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25 1 052		154 9 073
Entwistle, Darren CIBC Wood Gundy in trust	4, 5 PI		O	2008-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(74)	30.7400	
			M	2008-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(74)	30.7400	4 658*
Lacey, John Stewart	4		O	2003-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			636
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	456		2 202
Natale, Joe Computershare	5 PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	617		7 124
Radford, Karen Computershare Trust Company of Canada	5 PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	133.0000	
			M	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133		1 455
<i>Deferred Share Units</i>									
Auchinleck, Richard H. (Dick)	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 816		32 971
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	956		33 927
Baillie, A. Charles	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 766		30 995
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	896		31 891
Bouchard, Micheline	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	605		20 492
Butler, Ronald John	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	732		24 777
Canfield, Brian	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	150		5 274
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 168		39 632
Ducros, Pierre	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 834		19 818
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	555		20 373
GOEPEL, RUSTON ERNEST TREMAYNE	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	602		20 406
Lacey, John Stewart	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 457		27 148
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	787		27 935
MacKinnon, William	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19		1 325
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	485		1 810

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
MacNeill, Brian F.	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 912		46 992
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 379		48 371
Triffo, Ronald P.	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	215		7 554
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 187		40 226
Woodley, Donald	4		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	732		24 777
<i>Options</i>									
Blair, Joshua Andrew	5		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	(63 460)	32.6200	
			M	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	63 460	32.6200	167 015
Entwistle, Darren	4, 5		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	303 180	32.6200	917 840
Gardner, Robert	5		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	11 284		41 207
Ho, Audrey	5		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	8 463	32.6200	50 735
			O	2010-03-02	D	52 - Expiration d'options	(1 080)	38.2900	1 500
McFarlane, Robert Gordon	5	R	O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	52 880	32.6200	338 299
Natale, Joe	5		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	70 510	32.6200	307 850
Radford, Karen	5		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	47 590	32.6200	210 650
Salvadori, Kevin	7		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	52 880	32.6200	308 990
<i>Restricted Share Units</i>									
Entwistle, Darren	4, 5		O	2010-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65 910	32.6200	149 509
			O	2010-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 188		83 599
Gardner, Robert	5		O	2010-03-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63		6 824
			O	2010-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 453	32.6200	6 761
Ho, Audrey	5		O	2010-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70		4 951
			O	2010-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 840	32.6200	6 348
McFarlane, Robert Gordon	5		O	2010-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 500	32.6200	32 697
			O	2010-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 586	32.1400	36 283
Natale, Joe	5		O	2010-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 330	32.6200	44 370
			O	2010-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 067	32.1400	47 437
Radford, Karen	5		O	2010-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 350	32.6200	34 006
			O	2010-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 701	32.1400	36 707
Salvadori, Kevin	7		O	2010-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 500	32.6200	33 869
			O	2010-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 262	32.1400	37 131
Tesco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Newcaster, John Arthur	7		O	2010-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Newcaster, John Arthur	7		O	2010-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Thompson Creek Metals Company Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Huffman, Dale	5		O	2006-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	20 000	7.4200	20 000
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 300)	14.7000	3 700
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	14.7100	1 500
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	14.7200	0
Knoll, Kerry	4								
Calumet Concepts	PI		O	2010-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 800)	14.7700	190 695
			O	2010-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	14.8300	190 395
			O	2010-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 600)	14.8900	173 795

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Options</i>									
Huffman, Dale	5		O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	7.4200	115 000
Loughrey, Kevin	4, 7, 5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	7.4200	490 000
Watson, Kent	7		O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	7.4200	90 000
Thomson Reuters Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bello, Stephane	5		O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 956)	34.8801USD	10 000
Boswood, Michael Gordon	7		O	2010-02-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 167		15 080
			O	2010-02-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 073		16 153
			O	2010-03-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 233		21 386
Carlson, Gustav D.	7, 5		O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 996		7 120
Craig, David William Ian	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 320
Daleo, Robert	5		O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 920		43 420
Gold, Marc E.	7		O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 187		1 757
Golden, Frank J.	5		O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 634		8 470
Martin, Jr., Roy McLain	7		O	2010-02-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 313		12 332
			O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 851		20 183
Monaghan, Paula R.	5		O	2009-03-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	30.2700	865
			O	2009-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	34.2778	896
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	34.8799	923
			O	2009-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	33.4557	952
			O	2009-03-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	30.2700	867
			O	2009-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	34.2778	898
			O	2009-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	34.8799	925
			O	2009-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	33.4557	954
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	27.2100	890
			O	2009-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	28.9750	917
			O	2009-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	30.6270	946
			O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	28.7400	977
Shaw, David	5		O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 428		9 211
Sider, Vance A.	5		O	2009-12-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	32.2691USD	223
			O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(223)	34.8000USD	0
Sonander, Al	7		O	2008-07-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	363		363
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(363)	35.2500USD	0
Stanley, Deirdre	7, 5		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	3 932	30.8300USD	7 190
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 966)	35.3800USD	5 224
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 966)	35.5000USD	3 258

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
The Woodbridge Company Limited	3								
Thomfam Nominees	PI		O	2010-03-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 100)	36.3700	455 818 309
Turner, David Harold William	5		O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 616		3 616
Walker, Linda	7, 5		O	2010-02-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 147		1 147
			O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 415		4 562
Warwick, Peter	7		O	2010-02-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 424		7 710
			O	2010-03-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 534		16 244
Deferred Share Units									
Bello, Stephane	5		O	2010-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 233	34.7000USD	14 622
			O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 571		20 193
Frank, Eric	7		O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 681		9 314
Sider, Vance A.	5		O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 599		9 819
Smith, James Clifton	5		O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	21 030		78 321
Stanley, Deirdre	7, 5		O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 790		39 329
Options									
Craig, David William Ian	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			87 060
Stanley, Deirdre	7, 5		O	2010-03-09	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	30.8300USD	261 190
Restricted Share Units									
Bello, Stephane	5		O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 571)		79 483
Boswood, Michael Gordon	7		O	2010-02-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 843)		89 649
			O	2010-02-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 820)		87 829
			O	2010-03-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 871)		78 958
Carlson, Gustav D.	7, 5		O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 741)		56 872
Craig, David William Ian	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 933
Daleo, Robert	5		O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(22 866)		337 815
Frank, Eric	7		O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 681)		15 999
Gold, Marc E.	7		O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 890)		6 844
Golden, Frank J.	5		O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 757)		17 126
Martin, Jr., Roy McLain	7		O	2010-02-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 462)		109 315
			O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 865)		99 450
Shaw, David	5		O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 812)		14 972
Sider, Vance A.	5		O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 599)		18 641
Smith, James Clifton	5		O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 030)		241 643
Sonander, Al	7		O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(622)		5 231
Stanley, Deirdre	7, 5		O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 790)		73 551
Turner, David Harold William	5		O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 659)		79 649
Walker, Linda	7, 5		O	2010-02-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 820)		24 333
			O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 091)		19 242
Warwick, Peter	7		O	2010-02-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 641)		143 601
			O	2010-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 815)		130 786
Tim Hortons Inc.									
Actions ordinaires									
Miller, Craig	4		O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	32.7500	8 900
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	32.7300	6 200
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	32.7200	2 000
Tim Hortons Inc.	1		O	2010-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	31.1950	23 000
			O	2010-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	31.3881	23 000
			O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		0
			O	2010-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	31.1850	23 000
			O	2010-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		0
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	30.9246	23 000
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		0
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	30.9793	23 000
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		0
			O	2010-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	31.1021	23 000
			O	2010-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		0
			O	2010-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	31.0381	23 000
			O	2010-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		0
			O	2010-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	31.1231	23 000
			O	2010-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		0
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	30.9232	23 000
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		0
			O	2010-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	30.9771	23 000
			O	2010-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		0
			O	2010-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	31.0188	23 000
			O	2010-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		0
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	31.6528	23 000
			O	2010-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		0
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	31.4149	23 000
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		0
			O	2010-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	31.4418	25 000
			O	2010-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	31.8129	25 000
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	31.8017	25 000
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	32.1325	25 000
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	32.0974	25 000
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	22 160	31.8151	22 160
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(22 160)		0
Titanium Corporation Inc.									
<i>Options</i>									
Guzman, Salustio	5		O	2010-01-06	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		150 000
Nelson, Scott Eugene	5		O	2010-02-25	D	52 - Expiration d'options	(500 000)		900 000
Toromont Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fried, Spencer Joal	7		O	2010-03-03	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	53		3 341
Shelley Fried	PI		O	2010-03-03	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	24		1 546
Hill, Wayne S.	4, 5		O	2010-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	30.3000	53 000

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	30.2500	52 000
			O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	30.3000	51 000
Hill, William Thomas	5		O	2010-02-22	D	51 - Exercice d'options	1 200	16.5850	26 615
			O	2010-02-22	D	51 - Exercice d'options	400	21.9400	27 015
Medhurst, Scott	7		O	2010-02-25	D	51 - Exercice d'options	10 000	21.9400	42 400
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	29.4700	42 100
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	29.5000	33 900
Moore, Rachel	7		O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 561)	30.0600	8 900
RSP	PI		O	2010-01-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	30.1000	2 100
<i>Options</i>									
Hill, William Thomas	5	R	O	2010-02-22	D	51 - Exercice d'options	(1 200)	16.5850	12 000
		R	O	2010-02-22	D	51 - Exercice d'options	(400)	21.9400	11 600
Medhurst, Scott	7		O	2010-02-25	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	21.9400	104 500
Total Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pachkowski, Bruce Lawrence	4								
BLP RRSP Account	PI		O	2010-03-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	8.5400	313 200
			O	2010-03-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.7900	313 900
			O	2010-03-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	8.8000	315 500
TransAlta Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
LUCIUK, DEAN RICHARD	5		O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 158
<i>PSOP (Performance Share Ownership Plan)</i>									
LUCIUK, DEAN RICHARD	5		O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 600
			O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 200		9 800
			O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 400		16 200
Transat A.T. inc.									
<i>Action à droit de vote variable de catégorie A</i>									
Bechon, Philippe	7		O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
TransCanada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baggs, James M.	5								
Held in RRSP	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	396	34.2400	1 757
Cashin, John B	5		O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	3 300	22.3300	3 325
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	35.8000	25
Cook, Ronald L.	5								
CIBC RRSP Account	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	231	30.1600	4 928
Wife's RRSP Account	PI		O	2009-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	53	30.1600	1 131
Coutts, Rick T.	7		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	2 000	10.0300	2 000
			O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	2 500	22.3300	4 500
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	35.9100	2 400
			O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(2 400)	35.9000	
			M	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	35.9000	0
Ferguson, Dean K.	7		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	2 067	22.3300	2 367
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	35.8000	367
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(67)	35.7900	300

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Options Granted Feb. 24, 2003 @ \$22.330 CDN Expiry Feb. 24, 2010</i>									
Goulet, Corey J.	7		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	4 200	22.3300	4 200
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	35.5200	0
Jones, Robert E.	7		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	3 300	22.3300	5 800
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 068)	35.7900	4 732
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	35.7800	3 632
Lamb, Garry	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	15 000	10.0300	15 000
			O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	35.7500	0
Moneta, David B.	7		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	12 000	22.3300	12 025
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	35.6500	25
Rush, Jeff R.	5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	12 000	22.3300	42 025
			O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	35.4000	30 025
Van der Put, Jan	7		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	1 500	18.0100	1 500
			O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	35.8000	0
<i>Options Granted Feb. 26, 2010 @ \$35.08 CDN Expiry Feb. 26, 2017</i>									
Cashin, John B	5		O	2010-03-03	D	51 - Exercice d'options	(3 300)		0
Coutts, Rick T.	7		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(2 500)		0
Ferguson, Dean K.	7		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(2 067)		0
Goulet, Corey J.	7		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(4 200)		0
Jones, Robert E.	7		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(3 300)		0
Moneta, David B.	7		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(12 000)		0
Rush, Jeff R.	5		O	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(12 000)		0
			M	2010-03-04	D	51 - Exercice d'options	(12 000)		0
Anderson, Brandon M.	7		O	2007-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	10 456	35.0800	10 456
Anderson, Ronald D.	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	11 027	35.0800	
			M	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	11 027	35.0800	11 027
Baggs, James M.	5		O	2003-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	12 928	35.0800	
			M	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	12 928	35.0800	12 928
Becker, Steven D.	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	9 886	35.0800	9 886
Calantone, Carl S.	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	6 844	35.0800	6 844
Charette, Gary C.	7		O	2009-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	7 605	35.0800	7 605
Clark, Stephen M.V.	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	8 745	35.0800	8 745
Cook, Ronald L.	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	9 125	35.0800	9 125
Coutts, Rick T.	7		O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	9 506	35.0800	9 506
DeGrandis, Donald J.	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	5 323	35.0800	5 323

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Delkus, Kristine	7, 5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	13 688	35.0800	13 688
EMOND, STEVE A.	5		O	2007-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	7 224	35.0800	7 224
Feldman, Max	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	13 688	35.0800	13 688
Ferguson, Dean K.	7		O	2006-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	9 886	35.0800	9 886
Gateman, Richard N.	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	8 745	35.0800	8 745
Girling, Russell	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	133 080	35.0800	133 080
Goulet, Corey J.	7		O	2006-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	10 646	35.0800	10 646
Greflund, Finn	7		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	45 627	35.0800	45 627
Hanrahan, Wendy	5		O	2003-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	9 886	35.0800	9 886
Hobbs, Lee G.	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	14 068	35.0800	14 068
Jenkins, Andrew K.	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	9 125	35.0800	9 125
Johannson, Karl	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	19 011	35.0800	19 011
Johnston, Christine R.	7		O	2009-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	5 323	35.0800	5 323
Jones, Robert E.	7		O	2006-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	9 506	35.0800	9 506
Keys, Patrick M.	7		O	2006-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	9 125	35.0800	9 125
King, Dan A.	7		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	6 844	35.0800	6 844
Kohlenberg, David M.	5		O	2004-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	11 027	35.0800	11 027
Kruselnicki, Peter	5		O	2007-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	6 084	35.0800	6 084
Kunz, Kenneth W.	7		O	2007-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	9 506	35.0800	9 506
Kvisle, Harold N.	4, 5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	190 114	35.0800	190 114
Lamb, Garry	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	7 605	35.0800	7 605
LANGFORD, BILL W.A.	7		O	2006-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	6 084	35.0800	6 084
Lohnes, Gregory Alan	5		O	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	38 973	35.0800	38 973
MacGregor, Paul F.	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	7 985	35.0800	7 985
Marchand, Donald R.	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	11 787	35.0800	11 787
McConaghy, Brian J	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	5 133	35.0800	5 133
McConaghy, Dennis John	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	32 319	35.0800	32 319
McMaster, Sean	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	32 319	35.0800	32 319
McWilliams, John J.	7		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	6 464	35.0800	6 464
MEIER, VERN J.	7		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	6 844	35.0800	6 844
Menuz, G. Glen	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	10 646	35.0800	10 646
Miller, Paul E.	7		O	2003-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	11 407	35.0800	11 407
Moneta, David B.	7		O	2006-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	7 605	35.0800	7 605
Montemurro, David	7		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	7 605	35.0800	7 605
Murray, Geoff	7		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	6 084	35.0800	6 084
Palmer, Anthony M.	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	9 125	35.0800	9 125
Patry, Dean C.	7		O	2005-11-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	9 886	35.0800	9 886
Petranik, Hank	5		O	2003-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	8 365	35.0800	8 365
Pohlod, Stefan	7		O	2006-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	7 795	35.0800	7 795
Pourbaix, Alex	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	95 057	35.0800	
			M	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	95 057	35.0800	95 057
Raiss, Sarah	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	36 597	35.0800	36 597
RAWJI, AMIN	7		O	2009-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	7 605	35.0800	7 605
Samuel, Murray J.	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	9 506	35.0800	9 506
Scaman, Garnet J.	7		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	6 844	35.0800	6 844
Schock, Steven	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	11 407	35.0800	11 407
Tate, Kenneth R.	7		O	2004-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	6 844	35.0800	6 844
Taylor, William C.	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Van der Put, Jan	7		O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	15 209	35.0800	15 209
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	6 084	35.0800	6 084
Wishart, Donald M.	5		O	2003-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	68 916	35.0800	68 916
Zimmerman, Mark A.P.	7		O	2006-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	8 365	35.0800	8 365
<i>Options Granted Feb. 27, 2001 @ \$18.010 CDN</i>									
Van der Put, Jan	7		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(1 500)		1 000
<i>Options Granted Feb. 28, 2000 @ \$10.030 CDN</i>									
Coutts, Rick T.	7		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		0
Lamb, Garry	5		O	2010-03-08	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		0
<i>Options Granted July 29, 1999 @ \$19.860 CDN</i>									
Coutts, Rick T.	7		O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Tree Island Wire Income Fund									
<i>Droits Rights to Acquire Debentures</i>									
Leja, Theodore Alfred	4		O	2010-01-27	D	58 - Expiration de droits de souscription	(169 593)		0
Trican Well Service Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cox, Robert, John	5		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	29 000	1.1200	32 170
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 000)	15.0000	3 170
Kelly, Michael Grant	5		O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	14.9900	192 612
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	14.9200	191 312
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	14.9100	184 812
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	14.9000	183 312
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	14.8900	181 412
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	14.8600	180 412
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 700)	14.8400	170 712
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	14.8200	163 212
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	14.8100	162 612
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	14.8000	156 212
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	14.7900	151 712
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	14.7800	149 012
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64 300)	14.8500	84 712
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 700)	15.0000	47 012
<i>Options Employee Stock Options</i>									
Cox, Robert, John	5		O	2010-03-10	D	51 - Exercice d'options	(29 000)	1.1200	113 000
Trident Performance Corp. II									
<i>Class A Shares</i>									
Trident Performance Corp. II	1		O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	19 400	8.5000	19 400
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(19 400)		0
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	8.5000	3 800
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)		0
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	8.5000	2 600
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)		0
TSO3 inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Carrière, Germain	4		O	2010-03-02	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	1.6000	156 448
Tucows Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Noss, Elliot Lawrence	4, 5		O	2010-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.7706USD	474 428
Ralls, Rawleigh Hazen	4								
Lacuna Venture Fund LLLP	PI		O	2010-03-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 168 400)	0.7514USD	2 754 611
			O	2010-03-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(172 800)	0.8409USD	2 581 811
			O	2010-03-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	0.8202USD	2 575 511
Tuscany Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TUSCANY ENERGY LTD., TUSCANY ENERGY LTD.	1		O	2010-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	0.1625	40 000
			O	2010-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)	0.1625	0
Twin Butte Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4	R	O	2009-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.8400	235 984
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	3.2000	7 652 222
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	3.1500	7 659 622
			O	2010-02-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.1000	7 663 022
			O	2010-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	3.0500	7 665 222
			O	2010-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	3.0800	7 668 722
			O	2010-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	3.0000	7 672 222
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.0500	7 679 622
			O	2010-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	3.1100	7 704 322
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	3.1600	7 691 222
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	3.1800	7 709 922
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	3.1500	7 714 022
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	700	3.1500	7 717 222
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	3.1200	7 721 522
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	3.1800	7 723 122
			O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	3.1700	7 728 322
			O	2010-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	700	3.1500	7 729 022
			O	2010-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	700	3.1400	7 731 222
			O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	700	3.1500	7 735 122
			O	2010-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.2500	7 655 222
			O	2010-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.2400	7 657 222
			O	2010-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.1400	7 661 622
			O	2010-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	3.0700	7 678 222
			O	2010-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.0800	7 681 622
			O	2010-02-12	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	3.0700	7 687 622
			O	2010-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.2100	7 701 222
			O	2010-02-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	3.2100	7 707 822
			O	2010-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.2400	7 711 922
			O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	3.1900	7 716 522
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.2000	7 720 222
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	3.2000	7 726 822

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	3.2000	7 730 522
			O	2010-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	3.1900	7 734 422
			O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	3.1900	7 739 322
Uranium One Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Muller, Theunis Christian	5								
Chunkies Boilerroom investment club	PI		O	2010-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300
<i>Options</i>									
Muller, Theunis Christian	5		O	2010-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 800
Urbana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
CALDWELL, BRENDAN T.N.	3		O	2010-02-24	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(14 384)	1.4600	758 990
			O	2010-02-24	D	97 - Autre	(14 384)	1.4600	744 606
Brendan Caldwell RRSP	PI		O	2010-02-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	14 384	1.4600	
			M	2010-02-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	14 384	1.4600	89 812
Sandra Caldwell RRSP	PI		O	2010-02-24	C	97 - Autre	14 384	1.4600	90 566
UTS Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
DuPont, Bonnie Diane Rose	4		O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.4500	20 000
Vecima Networks Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kumar, Surinder Ghai	4, 5, 3		O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.8000	47 900
			O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	6.9500	48 200
Vermilion Energy Trust									
<i>Options</i>									
Patel, Dhirajjal	5		O	2010-03-10	D	99 - Correction d'information	(12 000)		0
<i>Parts de fiducie</i>									
Patel, Dhirajjal	5		O	2010-03-10	D	99 - Correction d'information	12 000		63 056
Viterra Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Badger, Matthew Norman Badger	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	10.1612	486
Berger, Steven	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	10.1612	4 453
Brooks, Mike A.	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	10.1612	724
Cameron, Ronald Gordon	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	157	10.1612	19 691
Chapman, Don	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	368	9.8371	3 436
Dean, Raymond J.	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	10.1612	18 293
Fox, Nick	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	127	10.1612	4 124
Gerrand, Karl	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	176	10.1612	23 375
Hallborg, Kevin	4		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	147	10.1612	5 236
Jeworski, Kyle	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	148	10.1612	12 427
Kennett, Daren	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	141	10.1612	1 410
Kesslering, Monte David	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	127	10.1612	6 515
Lokash, Katherine Julia	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	10.1612	2 884
Malkoske, Brett William	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	10.1612	1 970
McLennan, Rex John	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	274	10.1612	9 391
McQueen, Dean	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	190	10.1612	14 801
Miller, Robert Dana	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180	10.1612	11 949

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Mooney, William	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	160	10.1612	8 224
Pizzey, Trevor	4		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	10.1612	3 278
Shipman, Noah Geoffrey	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	10.1612	763
Smith, Kelley Jo	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	10.1612	1 693
Theaker, Grant	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	138	10.1612	5 352
Vernon, Bruce	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	142	10.1612	1 147
Wansbutter, Richard	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	10.1612	4 728
Wonnacott, Doug	5		O	2010-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	215	10.1612	2 322
Yu, Stephen Hung-Yen	5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	345	9.8371	3 774
Vitran Corporation Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TRICHILO, ANTHONY	5		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.0000USD	15 000
			O	2010-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.1000USD	10 000
Wajax Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sobey, Paul David	6								
PDS Holdings Limited	PI		O	2010-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	23.5200	10 950
			O	2010-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	23.5400	10 550
			O	2010-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	23.5500	10 250
			O	2010-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	23.5000	9 650
			O	2010-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	23.5100	7 350
			O	2010-03-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	23.4600	6 450
			O	2010-03-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.4700	6 250
			O	2010-03-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.5000	6 050
			O	2010-03-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	23.5100	5 550
			O	2010-03-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.5900	5 350
			O	2010-03-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	23.6500	1 450
			O	2010-03-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	23.6800	1 050
			O	2010-03-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.7200	950
			O	2010-03-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	23.5100	50
			O	2010-03-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	23.5200	0
Wallbridge Mining Company Limited									
<i>Options Stock Option Plan</i>									
Galipeau, René Réal	4		O	2010-03-04	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.2900	1 075 000
Horst, Roland	4		O	2010-03-04	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.2900	225 000
Sittler, Darryl	4		O	2010-03-04	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.2900	1 500 000
Walton Ontario Land L.P. 1									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Doherty, William Kevin	5								
Walton Ontario Land Investment 1 Ltd.	PI		O	2010-03-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			179 000
Fryers, Clifford Howard	4								
Castleavery Merchants Inc.	PI		O	2010-03-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
Fryers, Leslie Lee	5								
Castleavery Merchants Inc.	PI		O	2010-03-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
Nixon, Donald Blair	5								
Kim Nixon Trust	PI		O	2010-03-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
Wesdome Gold Mines Ltd. (formerly River Gold Mines Ltd.)									

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
Laplante, Benoit	5		O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	8 000	1.5400	(6 000)
			O	2010-03-02	D	40 - Vente à découvert	(2 000)	2.2000	(8 000)
			O	2010-03-02	D	40 - Vente à découvert	(2 000)	2.2200	(10 000)
			O	2010-03-02	D	40 - Vente à découvert	(2 000)	2.2400	(12 000)
Options									
Laplante, Benoit	5		O	2010-02-26	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	1.5400	186 250
WestJet Airlines Ltd.									
Actions ordinaires - Voting									
Dyer, Catherine	5		O	2010-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 478	13.9100	3 741
Options 2010 Stock Options									
MacLeod, John Alec	5		O	2010-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-02-25	D	50 - Attribution d'options	4 173	13.9800	4 173
Westport Innovations Inc.									
Options									
Wong, Elaine	5		O	2010-02-28	D	52 - Expiration d'options	(2 857)		58 492
Whiterock Real Estate Investment Trust									
Options									
Bucys, Frank	5		O	2010-02-25	D	50 - Attribution d'options	45 000	14.8000	181 532
Guido, Gregory	4		O	2010-02-25	D	50 - Attribution d'options	2 400	14.8000	69 797
		R	O	2010-02-08	D	50 - Attribution d'options	9 600	14.9200	67 397
Hughes, Emerson	4		O	2010-02-25	D	50 - Attribution d'options	2 400	14.8000	69 797
		R	O	2010-02-08	D	50 - Attribution d'options	9 600	14.9200	67 397
Kanji, Nizar Esmail	4		O	2010-02-25	D	50 - Attribution d'options	2 400	14.8000	50 499
		R	O	2010-02-08	D	50 - Attribution d'options	9 600	14.9200	48 099
Pedde, Oswald	4		O	2010-02-25	D	50 - Attribution d'options	4 800	14.8000	96 064
		R	O	2010-02-08	D	50 - Attribution d'options	19 200	14.9200	91 264
Tibben, Heidi	5		O	2010-02-25	D	50 - Attribution d'options	35 000	14.8000	47 833
Underwood, Jason	4, 5		O	2010-02-25	D	50 - Attribution d'options	13 500	14.8000	410 498
Yellow Média inc.									
Actions privilégiées First Preferred Shares 12,000,000 Series 1									
Yellow Media Inc./Yellow Média inc.	1		O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	44 322	24.7500	95 488
			O	2010-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 322	24.8000	99 810
			O	2010-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	24.7600	104 110
			O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	24.8100	106 110
			O	2010-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	4 322	24.7700	110 432
			O	2010-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	(110 432)	24.5600	0
Billets à moyen terme 5.25 MTN Series 4 due Feb. 15, 2016									
Yellow Media Inc./Yellow Média inc.	1		O	2010-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000 000.00	985.9500	\$ 8 000 000.00
			O	2010-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000 000.00)	985.9500	\$ 0.00
Billets à moyen terme 5.85 MTN Series 3 due Nov. 18, 2019									
Yellow Media Inc./Yellow Média inc.	1		O	2010-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 30 000 000.00	970.1300	\$ 30 000 000.00
			O	2010-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 30 000 000.00)	970.1300	\$ 0.00
Yieldplus Income Fund									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2010-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	6.5000	36 215 998
			O	2010-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	6.4400	36 225 998
			O	2010-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	6.4800	36 235 998
			O	2010-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	6.5100	36 255 998
			O	2010-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	6.5200	36 265 998
			O	2010-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.5000	36 266 698
YM BioSciences Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
ALLAN, DAVID G. P.	4		O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	83 333	1.2000USD	1 122 992
<i>Bons de souscription</i>									
ALLAN, DAVID G. P.	4		O	2003-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 662	1.6000USD	41 662

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Baker, Rick Allen	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
BAKER, TIMOTHY CLIVE	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Bineau, Andre	Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)	2010-02-22	2010-03-05	AB
	Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)	2010-02-22	2010-03-05	AB
	Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)	2010-02-22	2010-03-05	AB
Binvignat Toro, Julio	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Boehlert, Thom Michael	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Burt, Tye Winston	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Carpani, Mark Joseph	FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD	2010-02-25	2010-03-10	ON
	FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD	2010-02-25	2010-03-10	ON
	FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD	2010-02-26	2010-03-10	ON
	FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD	2010-02-26	2010-03-10	ON
	FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD	2010-02-26	2010-03-10	ON
	FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD	2010-02-26	2010-03-10	ON
	FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD	2010-02-26	2010-03-10	ON
	FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD	2010-02-26	2010-03-10	ON
Chase, Robert	Pacific Northern Gas Ltd.	2009-12-31	2010-03-08	BC

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Chausse, Robert Joseph	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
CHWYL, EDWARD				
	Baytex Energy Trust	2010-01-22	2010-03-04	AB
Colborne, Paul				
	Twin Butte Energy Ltd.	2009-12-03	2010-03-10	AB
Colnett, Lisa				
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Crossland, James				
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Elliott, Thomas Ballantyne				
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Elmag Investments inc.				
	Canadian Spirit Resources Inc.	2010-02-18	2010-03-05	AB
Fiorino, Pierluigi Antonio				
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Flores Zelaya, Jose Eduardo				
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Freire, Jose Roberto Mendes				
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Glencore International AG				
	Katanga Mining Limited	2010-02-26	2010-03-10	ON
Gold, Geoffrey Peters				
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Gosine, Mark Gregory				
	DHX Media Ltd.	2010-02-18	2010-03-10	NS
Guido, Gregory				
	Whiterock Real Estate Investment Trust	2010-02-08	2010-03-08	ON
Hayduk, Nicholas James				
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Henderson, Robert Duncan	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Hill, Christopher T.	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Hill, William Thomas	Toromont Industries Ltd.	2010-02-22	2010-03-06	ON
	Toromont Industries Ltd.	2010-02-22	2010-03-06	ON
Hughes, Emerson	Whiterock Real Estate Investment Trust	2010-02-08	2010-03-08	ON
	La Banque Toronto-Dominion	2008-03-08	2010-03-11	ON
Huyer, Paul Willem	EURO Ressources S.A.	2009-07-03	2010-03-09	AB
	EURO Ressources S.A.	2009-10-16	2010-03-09	AB
IAMGOLD Corporation	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Isto, Mark Edward	Whiterock Real Estate Investment Trust	2010-02-08	2010-03-08	ON
	Constellation Software Inc.	2010-02-25	2010-03-10	ON
Keaveny, Ian	Corporation Shoppers Drug Mart	2009-12-17	2010-03-08	ON
	Corporation Shoppers Drug Mart	2010-02-19	2010-03-08	ON
	Corporation Shoppers Drug Mart	2010-02-22	2010-03-08	ON
KELLY, MARY BAWN	Brookfield Asset Management Inc.	2009-02-25	2010-03-11	ON
	Brookfield Asset Management Inc.	2009-02-25	2010-03-11	ON
Kingston, Brian William	Innergex Énergie, Fonds de revenu	2009-06-05	2010-03-09	QC
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Lachapelle, Lise	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	STELMINE CANADA LTÉE	2010-02-12	2010-03-08	QC
Lam, Juliana Lan	Groupe Odésia Inc	2010-02-12	2010-03-08	QC
	Lemay, Michel			
Lepage, Simon				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Lindgren, John Carleton	MOSAID Technologies Incorporated	2009-03-03	2010-03-08	ON
Martel, Albert Thomas	Corridor Resources Inc.	2009-01-12	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-01-20	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-02-04	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-02-19	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-03-04	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-03-18	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-04-03	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-04-20	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-05-05	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-05-21	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-06-03	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-06-18	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-07-06	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-07-20	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-08-06	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-08-19	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-09-03	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-09-18	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-10-02	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-10-20	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-11-04	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-11-20	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-12-04	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2009-12-18	2010-03-08	AB
	Corridor Resources Inc.	2010-01-06	2010-03-08	AB
McFarlane, Robert Gordon	TELUS Corporation	2010-02-26	2010-03-09	BC
Naidoo, Erwyn Mark	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Naumovski, Ljupco Lou	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Patterson, Dennis Glen	Northern Property Real Estate Investment Trust	2009-03-12	2010-03-05	AB
Pedde, Oswald				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Whiterock Real Estate Investment Trust	2010-02-08	2010-03-08	ON
Phillips, Patricia	Crocotta Energy Inc.	2009-09-18	2010-03-05	BC
PLADSEN, THOMAS JOHN	Ressources Brionor inc.	2010-02-25	2010-03-09	QC
Poulin, Jean-Pierre	Les Métaux Focus Inc.	2009-03-30	2010-03-09	ON
Regan, David A.	DHX Media Ltd.	2010-02-18	2010-03-10	NS
Riley, Shelley M.	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Roberts, Lauren Martin	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Rollinson, Jonathon Paul	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Samson, Sean Joseph Foley	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
	Kinross Gold Corporation	2010-02-22	2010-03-05	ON
Stefan, Catherine Jean Garrett	Denison Mines Corp. (formerly International Uranium Corporation)	2009-06-22	2010-03-10	ON
Wengle, Nicole	Softchoice Corporation	2008-02-21	2010-03-10	ON
	Softchoice Corporation	2008-03-13	2010-03-10	ON
	Softchoice Corporation	2008-03-13	2010-03-10	ON

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AAER inc.	Prospectus	2009-05-14	Actions ordinaires des unités A	2012-12-31
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	2010-12-31
BV! Media Inc.	Actions inscrites	2009-07-27	Actions ordinaires	2012-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	2009-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	2011-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	2009-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	2009-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	2009-12-31
Groupe ADF Inc.	Prospectus	2007-06-13	Actions à droit de vote subalterne	2010-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Biotanika Santé Inc.	Prospectus	2009-05-15	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2009-11-12	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe GDG Environnement Itée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe iWeb inc.	Prospectus	2007-11-21	Actions ordinaires	2010-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Placement privé	2006-11-20	Actions ordinaires	2009-12-31
Intema Solutions Inc.	Actions inscrites	2009-10-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Kangourou Média Inc.	Placement privé	2007-06-19	Actions ordinaires	2010-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	2009-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	2009-12-31
Mines Richmond Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	2009-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2009-10-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Nstein Technologies Inc.	Actions inscrites	2009-07-27	Actions ordinaires	2012-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2009-12-22	Actions ordinaires	2012-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	2009-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2009-10-29	Actions ordinaires	2012-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Pixman Média Nomade inc.	Placement privé	2008-11-13	Actions ordinaires	2011-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	2010-12-31
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	2009-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	2009-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Placement privé	2006-08-03	Actions ordinaires	2009-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2009-12-11	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2009-07-02	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	2009-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	2010-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2009-08-14	Actions ordinaires	2012-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Prospectus	2007-03-08	Actions ordinaires	2010-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Services d'appariement Omgeo Canada Ltée/Omgeo Canada Matching Ltd. – Demande de reconnaissance pour exercer des activités de fournisseur de services d'appariement

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie la demande de reconnaissance, déposée par Services d'appariement Omgeo Canada Ltée/Omgeo Canada Matching Ltd., pour exercer des activités de fournisseur de services d'appariement en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, et du *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles*. L'Autorité invite toutes les personnes intéressées à lui présenter leurs observations relativement à cette demande.

Commentaires

Toute personne désirant soumettre des commentaires est invitée à les faire parvenir par écrit, au plus tard le **12 avril 2010**, à l'attention de :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4358
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4358
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Monique Viranyi
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4359
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4359
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : monique.viranyi@lautorite.qc.ca

Le 10 mars 2010

LIVRÉ PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3

À l'attention de M^{me} Jacinthe Bouffard
Directrice de la supervision des organismes d'autoréglementation

Objet : Demande de reconnaissance comme fournisseur de services d'appariement (« FSA ») au Québec

Madame,

A. Objet

Par la présente, Services d'appariement Omgeo Canada Ltée/Omgeo Canada Matching Ltd. (la « **requérante** »), société ontarienne dont le bureau principal est situé à Toronto (Ontario), demande à l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») de rendre une décision en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (la « **LVMQ** ») la reconnaissant comme FSA afin qu'elle puisse exercer des activités de FSA au Québec (la « **décision de reconnaissance** »).

B. Aperçu de l'entreprise

La requérante exerce ses activités comme FSA de la manière décrite dans le *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles* (le « **Règlement 24-101** ») et l'instruction générale connexe (l'« **Instruction générale 24-101** »). Plus précisément, la requérante offre des installations centralisées pour l'appariement d'opérations sur des titres de participation et des titres de créance et transmet des opérations appariées à une chambre de compensation en vue de la compensation et du règlement. La requérante n'est pas une chambre de compensation.

C. Statut actuel de FSA dans les territoires canadiens

La requérante a commencé à exercer ses activités comme FSA au Canada le 30 septembre 2007 et elle a déposé son avis d'activité (l'« **avis concernant l'activité de FSA** ») présenté sur l'Annexe 24-101A3 auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « **CVMO** ») ainsi que l'exige le paragraphe 10.2(4) du *Règlement 24-101*. La CVMO a examiné l'avis concernant l'activité de FSA ainsi que les documents connexes, a informé les autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes des autres provinces et territoires canadiens de l'intention de la requérante d'exercer des activités de FSA dans leurs territoires respectifs et a offert de transmettre copie de l'avis concernant l'activité de FSA sur demande. À ce moment, l'AMF a demandé que lui soit transmise copie de cet avis.

Après la date du dépôt par la requérante de l'avis concernant l'activité de FSA auprès de la CVMO, la LVMQ a été modifiée de sorte que la requérante doit être reconnue comme FSA par l'AMF avant de pouvoir exercer des activités de FSA au Québec.

À ce jour, aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières ne s'est opposé à l'exercice par la requérante d'activités de FSA. Par conséquent, la requérante croit comprendre qu'elle peut exercer des activités de FSA dans tous les territoires canadiens sous réserve, au Québec, de l'octroi par l'AMF de la décision de reconnaissance. En date de la présente demande, la requérante n'a aucun client au Québec.

Si l'AMF établit qu'il convient d'accorder la décision de reconnaissance, la requérante traitera directement avec la CVMO et l'AMF au sujet de ses activités de FSA au Canada; la CVMO fournira tous les renseignements ou les documents à l'égard de ces activités que les autorités de réglementation des valeurs mobilières des autres provinces et territoires canadiens (à l'exclusion de l'AMF) peuvent demander, ou dont elles peuvent autrement organiser la transmission par l'intermédiaire de la CVMO à l'occasion.

D. Rôle éventuel de FSA sur les marchés de capitaux canadiens

Comme l'indique l'Instruction générale 24-101, le Règlement 24-101 et l'Instruction générale 24-101 mettent en place, dans la réglementation en valeurs mobilières canadienne, un cadre améliorant et accélérant le traitement et le règlement des opérations institutionnelles et s'inscrit dans une initiative plus large visant à mettre en œuvre le traitement direct (le « **traitement direct** ») sur les marchés de capitaux canadiens. Notamment, le traitement direct exige que les parties à une opération institutionnelle avec un investisseur institutionnel ou pour son compte (les « **parties à l'appariement** ») réalisent l'appariement de l'opération (c.-à-d. s'entendent sur les détails de l'opération) le jour de l'exécution de l'opération¹. Un FSA peut aider des parties à l'appariement à réaliser l'appariement d'opérations dans les délais prescrits par le Règlement 24-101, améliorant ainsi l'efficacité opérationnelle et la compétitivité des marchés de capitaux canadiens.

E. Critères applicables aux FSA

Tel qu'indiqué à l'article 4.2 de l'Instruction générale 24-101, pour décider s'il convient que la requérante agisse comme FSA au Québec, l'AMF examinera et évaluera les renseignements et les documents qu'elle a fournis dans son avis concernant l'activité de FSA en fonction de divers facteurs, notamment:

- a) la capacité, les normes et les procédures de transmission, de traitement et de distribution des modalités des opérations exécutées pour le compte d'investisseurs institutionnels;
- b) si les participants au marché peuvent en général obtenir l'accès aux installations et aux services du FSA à des conditions justes et raisonnables;
- c) la qualification du personnel;
- d) si le FSA possède des ressources financières suffisantes pour bien remplir ses fonctions;
- e) l'existence d'une autre entité exerçant une fonction analogue pour le même type de titres ou de conventions d'interopérabilité avec cette entité;

¹ En vertu du Règlement 24-101 en vigueur actuellement, l'appariement doit être fait avant midi le jour ouvrable suivant l'opération. À l'origine, il était prévu que l'heure limite passerait à minuit le jour de l'opération, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2008. En avril 2008, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « **ACVM** ») ont cependant convenu de reporter la mise en œuvre de l'obligation d'appariement à minuit le jour de l'opération, et ce, jusqu'au 1^{er} juillet 2010. Toutefois, en octobre 2009, les ACVM ont proposé des modifications visant à repousser du 1^{er} juillet 2010 au 1^{er} juillet 2015 la date de prise d'effet de l'obligation d'appariement les opérations au plus tard à minuit le jour de l'opération.

- f) le rapport sur les systèmes prévu au paragraphe b) de l'article 6.5 du Règlement 24-101.

Un résumé des renseignements et des documents fournis dans l'avis concernant l'activité de FSA se rapportant aux facteurs qui précèdent, mis à jour pour tenir compte de l'état courant des affaires au besoin, est présenté ci-après.

F. Résumé de l'avis concernant l'activité de FSA

L'avis concernant l'activité de FSA de la requérante contient des renseignements financiers, commerciaux, techniques et exclusifs sensibles concernant la requérante et ses activités de FSA qui ont été fournis à l'AMF sous pli séparé. Par conséquent, la requérante ne fournit ci-après qu'un bref résumé des extraits de ces documents qui peuvent être pertinents pour la décision de reconnaissance.

a) Gouvernance

(i) Documents constitutifs

La requérante est une société fermée qui a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) le 28 septembre 2007 et dont le siège social et bureau principal est situé à Toronto (Ontario).

(ii) Propriété

La requérante appartient en propriété exclusive directe à Omgeo LLC qui exerce des activités de fournisseur mondial de services financiers (y compris les services d'appariement) par l'intermédiaire de ses filiales (dont la requérante).

Omgeo LLC appartient en propriété conjointe et directe à Depository Trust & Clearing Corporation (« **DTCC** »)², à Reuters Personal Focus Inc.³ et à certaines sociétés de portefeuille membres du même groupe que Reuters Personal Focus Inc.

(iii) Responsables

Le conseil d'administration de la requérante se compose actuellement de trois personnes dont deux sont considérées indépendantes⁴.

L'administrateur non indépendant et les dirigeants de la requérante possèdent une vaste expérience dans la prestation de services financiers (y compris les services

² DTCC, par l'intermédiaire de ses filiales, offre des services de compensation, de règlement et d'information pour les titres de participation, les obligations d'entreprises et de municipalités, les titres gouvernementaux et les titres adossés à des créances immobilières, les instruments du marché monétaire et les dérivés de gré à gré. De plus, DTCC est une importante agence de traitement d'opérations sur des titres d'OPC et d'assurance, reliant les fonds et les assureurs avec leurs réseaux de distribution.

³ Reuters Personal Focus Inc. est la principale société de portefeuille de Thomson Reuters Markets Group (« **TR Markets** »), fournisseur de 1,9 milliard de dollars US de solutions d'information et de technologie aux milieux financiers mondiaux. Grâce au plus large éventail de produits et de services de l'industrie, TR Markets aide des clients dans plus de 70 pays à prendre de meilleures décisions, à être plus productifs et à obtenir de meilleurs résultats. TR Markets fait partie de Thomson Reuters Corporation, chef de file mondial dans l'offre de solutions d'information intégrées aux entreprises et aux professionnels. Thomson Reuters Corporation offre de l'information à valeur ajoutée ainsi que des applications et des outils logiciels à plus de 20 millions d'utilisateurs dans le domaine du droit, de la fiscalité, de la comptabilité, des services financiers, de l'enseignement supérieur, de l'information de référence, de l'apprentissage et de l'évaluation en ligne dans les entreprises, de la recherche scientifique et des soins de santé. Comptant des revenus d'exploitation de 8,4 milliards de dollars US, Thomson Reuters Corporation inscrit ses actions ordinaires à la cote des bourses de New York et de Toronto (NYSE : TRI; TSX : TRI).

⁴ Un administrateur est considéré indépendant s'il ne fait pas partie de la direction de la requérante et n'a pas avec celle-ci de relation importante qui pourrait nuire à l'exercice de son jugement au sujet d'une question de conflit d'intérêts.

d'appariement) en raison des rôles respectifs qu'ils ont joué auprès d'Omgeo LLC et de DTCC.

(iv) Entités du même groupe

La requérante est une entité du même groupe qu'un certain nombre de filiales en propriété exclusive de sa société-mère, Omgeo LLC, qui élaborent et déploient collectivement des solutions postérieures aux opérations et antérieures au règlement au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Japon, en Australie, à Hong Kong et à Singapour.

b) Viabilité financière

Relativement à ses activités de FSA sur les marchés de capitaux canadiens, la requérante n'est assujettie à aucune obligation de capital minimal aux termes de la législation canadienne sur les valeurs mobilières et elle a prouvé au moyen de ses états financiers vérifiés qu'elle maintient suffisamment de ressources financières pour bien exercer ses fonctions en cette qualité.

c) Droits

À titre d'entité à but lucratif comportant un important système d'infrastructure qui effectue la compensation et le règlement d'opérations sur titres sur les marchés de capitaux canadiens, la requérante doit maintenir un modèle d'entreprise rentable au sein d'un marché concurrentiel tout en évitant la création de barrières déraisonnables à l'accès.

Vu ces objectifs, la requérante impose pour l'établissement d'une connexion à ses systèmes et l'utilisation de ses services de FSA, des droits et d'autres frais qui sont justes et convenables et qui n'ont pas pour effet de créer des barrières déraisonnables à l'accès, qui sont établis d'après l'expérience de la requérante dans l'établissement de droits dans des territoires autres que le Canada et qui sont conformes aux forces du marché qui prévalent sur les marchés de capitaux canadiens à l'occasion.

d) Accès

La requérante fournit les services d'un FSA aux courtiers, conseillers et dépositaires canadiens de façon transparente, juste et raisonnable, et elle a établi des critères d'admissibilité ainsi que des modalités et conditions concernant l'accès à ses services de FSA dans un modèle d'entente pour chaque type d'utilisateur/d'abonné.

e) Systèmes et fonctionnement⁵

(i) Description des systèmes

Dans le cadre du groupe Omgeo, la requérante utilise Omgeo Central Trade ManagerSM (« **Omgeo CTM** ») et Omgeo OASYS GlobalSM (« **OASYS Global** ») pour fournir ses services d'appariement.

⁵ La société-mère de la requérante, Omgeo LLC, sert de service « post-marché » et offre des logiciels, des systèmes, des politiques/des procédures, des protocoles, de l'infrastructure, du soutien administratif et d'autres services dont la requérante se sert dans ses activités d'appariement. Dans les rubriques qui suivent, toutes les mentions d'Omgeo désignent Omgeo LLC ou le groupe Omgeo plus large dont la requérante fait partie, selon le contexte.

Omgeo CTM est une plateforme stratégique pour l'appariement central des opérations transfrontalières et dans des pays autres que les États-Unis sur des titres à revenu fixe, des titres de participation, des produits dérivés cotés en bourse et des contrats sur différence. Omgeo CTM est une solution globale offrant du traitement en cas d'exception seulement, de l'enrichissement d'instruction et de règlement en temps réel, de la notification de règlement informatisée aux dépositaires et aux agents de règlement et, pour les opérations nationales canadiennes, de la notification à CDSX^R, un système de compensation et de règlement administré par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (le « **système CDSX** »).

Les utilisateurs d'Omgeo CTM obtiennent des taux d'affirmation le même jour dans la tranche supérieure des 90 % dans le soutien à l'appariement des opérations à la date d'opération (le jour de l'opération) tel qu'exigé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le lien avec le système CDSX aide à se conformer au Règlement 24-101 en faisant passer les opérations appariées par le système CDSX électroniquement.

Les gestionnaires de placements qui utilisent Omgeo CTM peuvent appairer des opérations avec les courtiers Omgeo CTM et avec le groupe plus large des courtiers d'OASYS Global. OASYS Global traite la majorité des volumes de confirmation d'opérations électroniques transfrontalières du monde, fournissant des avis d'exécution, de la répartition et des services de confirmation pour les opérations transfrontalières et exécutées au Canada sur des titres de participation et des titres à revenu fixe. Omgeo CTM – OASYS Global Bridge permet à Omgeo CTM d'interopérer avec OASYS Global.

Omgeo CTM et OASYS Global sont exploitées à partir de trois centres de données très sécurisés et très accessibles par l'intermédiaire de deux centres de données, le troisième offrant une capacité hors région de rétablissement en cas de catastrophe. Omgeo soutient diverses interfaces clients et chemins réseaux pour accéder à Omgeo CTM et à OASYS Global. Pour des besoins de soutien, les clients ont accès au centre de communication avec la clientèle d'Omgeo (CCC) sept jours par semaine, précisément de midi (heure normale de l'Est) (« **HNE** ») le dimanche à 16 h HNE le samedi.

f) Conformité des systèmes

(i) Sécurité

La société-mère de la requérante, Omgeo LLC, fournit une infrastructure de sécurité pour toutes ses filiales non américaines (dont la requérante).

Le programme de gestion des risques de sécurité de l'information d'Omgeo LLC est administré par le Groupe de sécurité de l'information de l'entreprise (*Corporate Information Security* ou « **Omgeo CIS** ») qui se consacre à l'habilitation des secteurs fonctionnels, des associés et des clients pour exercer des activités et échanger des renseignements dans un environnement sécurisé où le risque est soigneusement géré et la protection des actifs est à la fois complète et omniprésente. Omgeo CIS se concentre sur trois secteurs :

- (I) sensibilisation, formation et gestion de la politique de sécurité de l'information;

- (II) gestion des menaces et de la vulnérabilité et intervention en cas d'incident de sécurité;
- (III) gestion des risques de sécurité de l'information.

Les politiques et les normes d'Omgeo LLC sont influencées par l'ISO 27001/2 et contiennent actuellement 250 normes de contrôle de sécurité qui sont mises en œuvre dans l'ensemble du groupe Omgeo par une équipe de chefs de sécurité de l'information qui relèvent des groupes chargés de certains secteurs fonctionnels d'Omgeo LLC. La surveillance du programme de gestion des risques de sécurité de l'information est effectuée par l'équipe de direction d'Omgeo LLC et le comité de vérification du conseil de direction d'Omgeo LLC. La supervision des politiques et des normes de sécurité de l'information d'Omgeo LLC est assurée par le conseil d'examen de la sécurité de l'information d'Omgeo LLC (*Information Security Review Board* ou « **ISRB** ») qui consiste en des personnes désignées interfonctionnelles de l'équipe de direction d'Omgeo LLC.

(ii) Planification et mesure de la capacité

La société-mère de la requérante, Omgeo LLC, fournit une infrastructure de planification et de mesure de la capacité pour toutes ses filiales non américaines (dont la requérante).

Les efforts de planification de la capacité d'Omgeo LLC visent principalement à assurer que chaque service fourni par un membre du groupe Omgeo a la capacité en tout temps de traiter les opérations de clients, indépendamment du niveau d'activité sur les marchés financiers. Les systèmes d'Omgeo LLC disposent d'une capacité excédentaire de plus de 100 % pour les opérations de clients. Les paramètres techniques tels que les unités centrales, la mémoire, le stockage et le réseau sont pris en considération comme des paramètres commerciaux tels que le volume d'opérations et de messages et les taux de traitement. La capacité est évaluée mensuellement et annuellement au moyen de la collecte de données provenant d'une grande variété de sources et de l'analyse, y compris l'instrumentation informatisée des systèmes de production ainsi que l'analyse des nouvelles ventes et des tendances sur le marché avec des gestionnaires d'exploitation et d'autres intervenants clés.

(iii) Continuité des activités

La société-mère de la requérante, Omgeo LLC, fournit de la planification et de l'infrastructure de continuité des activités pour toutes ses filiales non américaines (dont la requérante). Le programme de continuité des activités d'Omgeo LLC se conforme aux exigences réglementaires et il est régi par le comité de vérification, un sous-comité du conseil d'administration d'Omgeo LLC.

Stratégie globale

Omgeo LLC dispose d'un programme de continuité des activités complet (y compris les procédures techniques et commerciales) qui permet à Omgeo de réagir en cas de perturbation des activités et de rétablir ses activités. La mission d'Omgeo consiste à reprendre les activités commerciales et les activités de soutien à la clientèle avec le minimum de répercussion sur les clients dans les plus brefs délais possibles en respectant les lignes directrices réglementaires. L'objectif d'Omgeo en matière de délai de rétablissement est deux heures.

La stratégie actuelle d'Omgeo LLC combine l'utilisation de sa présence dans le monde entier et la gestion de multiples installations de production pour répondre aux besoins des clients. La diversité géographique du groupe Omgeo est un avantage clé qui lui permet de minimiser les perturbations commerciales qui auraient une incidence sur l'emplacement d'un bureau ou d'une installation de production.

Une perturbation à tout emplacement ou à toute installation de production déclencherait immédiatement l'activation par la haute direction d'Omgeo LLC d'un processus de gestion de crise afin d'assurer la reprise des services à la clientèle aussi rapidement que possible. Tous les secteurs du groupe Omgeo disposent de plans de continuité documentés pour les guider dans l'exécution des démarches nécessaires pour minimiser l'impact d'une perturbation commerciale sur les clients du groupe Omgeo.

Mesures permettant d'assurer la fiabilité et la disponibilité des services

Omgeo LLC maintient une architecture de services très fiable et disponible à tous les niveaux de l'infrastructure du groupe Omgeo. Chaque système d'exploitation contient des éléments redondants pour empêcher le système de défaillir ainsi que des systèmes de surveillance double pour vérifier activement la santé de chaque élément individuel.

Omgeo a prévu des systèmes redondants pour chaque élément au niveau du système. Au cours des activités de production, la défaillance d'un de ces éléments n'entraînera pas de panne. Le service continuera de façon transparente sur le reste des éléments disponibles advenant des pannes d'éléments individuels. Au niveau du centre de données, Omgeo LLC a étendu des configurations à grande disponibilité dans toutes les bases de données principales doubles. Le traitement subsiste aux défaillances de système à un emplacement en se poursuivant sur les éléments subsistant à l'autre centre de données.

De plus, Omgeo a établi un rétablissement hors région qui sert de secours informatique pour les services critiques d'Omgeo si aucun des centres de données principaux n'est opérationnel. Advenant un tel événement, les services basculeront vers le centre de données à distance d'Omgeo.

La charge des réseaux de clients est équilibrée entre les deux centres de données principaux, ce qui élimine la nécessité de procédures de basculement de réseau pour activer le site de rétablissement. De la même manière, tous les systèmes d'exploitation sont maintenus actifs et gèrent activement l'infrastructure de l'hôte et du réseau même avant la perturbation, ce qui élimine la nécessité de procédures de rétablissement pour permettre l'exploitation à l'emplacement de rechange.

Essais

Omgeo LLC effectue des essais deux fois par année pour évaluer l'efficacité et le caractère suffisant de sa planification/de ses protocoles de continuité des activités et pour s'assurer que le personnel est prêt à les exécuter efficacement afin de reprendre toutes les activités dans les plus brefs délais possibles en respectant les lignes directrices réglementaires.

(iv) Pannes importantes des systèmes

Omgeo LLC signale les pannes de services d'appariement conformément aux lignes directrices de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« **SEC** ») applicables à la déclaration des « perturbations de services de niveau de gravité 1 » (*Severity Level 1 Service Disruptions*). Les « perturbations de services de niveau de gravité 1 » sont définies comme les problèmes résultant en la perte critique de fonctionnalité ou de capacité et/ou en une grave dégradation du rendement rendant le service d'appariement d'Omgeo inexploitable ou inaccessible pour les clients et/ou les cas de pannes fréquentes qui en empêchent l'utilisation productive par des clients. Le protocole de notification des pannes de système inclut la perte ou la corruption de données.

La requérante signalera les pannes de système importantes (c.-à-d. les incidents graves qui entraînent la perturbation de l'appariement des opérations pendant plus de 30 minutes au cours des heures normales de fonctionnement) à la CVMO et à l'AMF dans un délai d'une heure à compter du moment où la requérante établit que l'incident est grave, y compris la date, l'heure, la cause et la durée de l'interruption et ses répercussions générales sur les utilisateurs/abonnés canadiens de la même manière qu'Omgeo LLC avisera la SEC des pannes de système importantes. En d'autres termes, le groupe Omgeo traitera la CVMO, l'AMF et la SEC de la même manière pour ce qui est du signalement des pannes de système importantes.

(v) Vérification indépendante des systèmes

DTCC fournit à Omgeo LLC des services de vérification interne. Les applications logicielles d'Omgeo LLC sont vérifiées selon un cycle régulier établi par le Service de vérification interne de DTCC. Ce cycle exige des vérifications au moins aux trois ans. Les fonctions d'infrastructure ou de société de portefeuille relatives aux avantages sociaux, à la conformité réglementaire et à la paie sont aussi vérifiées régulièrement.

Habituellement, une vérification d'application logicielle, telle que celle qui serait effectuée pour le service d'appariement d'Omgeo, inclut un examen des contrôles d'accès matériel et de système, des mesures de contrôle du changement, de la sécurité de la continuité des activités ainsi que du rétablissement en cas de catastrophe. Chaque vérification inclut une évaluation des risques, un examen des mesures de contrôle, des essais et la production d'un rapport de vérification qui est envoyé à la direction et au comité de vérification, un sous-comité du conseil d'administration d'Omgeo LLC.

Trimestriellement, la requérante fournira à la CVMO et à l'AMF copie des rapports écrits nouvellement produits concernant les vérifications indépendantes de ces systèmes, fonctions et activités qui soutiennent le service d'appariement d'Omgeo.

g) Interopérabilité

La requérante n'a pas conclu d'ententes d'interopérabilité avec d'autres FSA au Canada.

h) Sous-traitance

Omgeo confie certains services opérationnels et de technologie de l'information en sous-traitance.

Des parties des applications logicielles d'Omgeo LLC sont hébergées au centre de données de DTCC et utilisent l'infrastructure de gestion de systèmes de DTCC. Omgeo s'assure que ses exigences de contrôle sont respectées par DTCC par l'intermédiaire d'un examen de contrôle SAS 70 type II.

Des parties des services de technologie de l'information d'Omgeo LLC sont confiées en sous-traitance. Omgeo s'assure que ces fournisseurs de services respectent ses normes de contrôle en obtenant d'eux une attestation selon laquelle ils possèdent des certifications, par exemple ISO 9001 et SEI-CMMI niveau 5. Omgeo mandate périodiquement des tiers pour effectuer sur place des vérifications de la sécurité d'information de ces fournisseurs de services.

La requérante dépose et déposera des rapports trimestriels auprès de la CVMO et de l'AMF qui, notamment, permettent et permettront à la CVMO et à l'AMF de surveiller de façon continue :

- (i) le rendement opérationnel et la gestion des risques de la requérante;
- (ii) l'évolution de l'interopérabilité sur les marchés de capitaux canadiens;
- (iii) toute incidence négative sur l'accès aux marchés de capitaux canadiens;
- (iv) la conformité de l'industrie aux exigences d'apparier les opérations institutionnelles le jour de l'exécution des opérations.

Qui plus est, au moins 45 jours avant la mise en œuvre d'un changement important apporté à certains éléments énoncés dans l'avis concernant l'activité de FSA, la requérante remettra à la CVMO et à l'AMF toute modification aux renseignements de sorte que ces dernières pourront examiner ses répercussions éventuelles sur l'exercice par la requérante d'activités de FSA au Canada.

G. Conclusion

D'après la présente demande, l'autorisation de la requérante d'agir comme FSA dans l'ensemble des autres provinces et territoires canadiens (y compris en Ontario où son bureau principal est situé), l'expérience de la requérante comme FSA au Canada à ce jour conformément aux exigences réglementaires applicables ainsi que les renseignements et les documents fournis dans l'avis concernant l'activité de FSA, la requérante conclut qu'elle a prouvé sa capacité à vérifier et à apparier avec précision les renseignements sur les opérations provenant de nombreux intervenants du marché comportant un grand nombre d'opérations sur titres et des sommes importantes d'argent de manière à ne pas avoir d'incidence défavorable sur l'efficacité du système de compensation et de règlement des valeurs mobilières au Canada et de manière à l'améliorer. Par conséquent, il ne serait pas contraire à l'intérêt public que l'AMF prononce une décision de reconnaissance.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SERVICES D'APPARIEMENT OMGEO CANADA LTÉE/OMGEO CANADA MATCHING LTD.

Par : (Signé) Antonio Nunes
Chef des finances

c.c. : Serge Boisvert et Monique Viranyi, *Autorité des marchés financiers*
Maxime Paré, *Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*
Cherryl Williams, *Services d'appariement Omgeo Canada Ltée*
Christine Voegesang, *Torys LLP*
Peter Aziz, *Torys LLP*
Mary Thomas Nagel, *Torys LLP*

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.